



BIBLIOTECA CENTRALA
A
UNIVERSITĂȚII
DIN
BUCUREȘTI

No. 16552 1

Inv. 22149 No. _____

S. _____ D. _____ R. _____



LETTRES ET EXTRAITS

CONCERNANT LES

RELATIONS DES PRINCIPAUTÉS ROUMAINES

AVEC LA FRANCE

(1728—1810)

PUBLIÉS PAR

JEAN C. FILITTI



BUCAREST

IMPRIMERIE «PROFESSIONNELLE», DEMÈTRE C. IONESCO

9. — Rue Campineano. — 9

1915

LETTRES ET EXTRAITS

CONCERNANT LES

RELATIONS DES PRINCIPAUTÉS ROUMAINES

AVEC LA FRANCE

(1728-1810)

Du mème auteur :

1. Din Arhivele Vaticanului, Bucarest 1913.
Vol. I. Documente bisericești (1353—1699).
Vol. II. Documente politice (1526—1788).
 2. Așezământul cultural al mitropolitului Dositei Filitti, Buc. 1911. — Cu o analiză a evenimentelor din Țara Românească între anii 1787—1812 și cu informațiuni din izvoare grecești, puțin accesibile, privitoare la sec. XVI—XVIII.
 3. Corespondența Domnilor și boierilor români cu Metternich și cu Gentz între anii 1812—1828. — Extras din *Anal. Acad. Rom.* Seria 2. Secț. ist. 1914.
 4. Incercări de reforme în Muntenia sub Grigore Vodă Ghica (1822—1827). — *Convorbiri literare*, Anul 40 (1906) pag. 905 sq.
 5. Documente inedite relative la epoca regulamentară. — *Conv. lit.*, Anul 42 (1908) pag. 506; Anul 43 (1909) pag. 550. 562; *Revista de istorie, arheol. și filologie*, Vol. X (1909) pag. 33; Vol. XI, partea 1^a (1910) pag. 192; *Viața Rom.* Anul III (1908) pag. 178 și Anul V (1910) pag. 339; *An. Ac. Rom.* Seria 2 secția ist. 1912, pag. 201.
 6. Domniile române sub Regulamentul organic, 1834—1848. Ed. Academiei Române (Premiul Năsturel 1913). — Buc. 1915.
-

no. A. 244

Bus. 16552.

LETTRES ET EXTRAITS

CONCERNANT LES

RELATIONS DES PRINCIPAUTÉS ROUMAINES

AVEC LA FRANCE

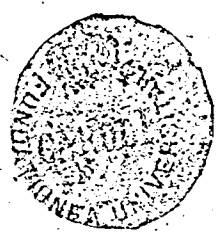
(1728-1810)

PUBLIÉS PAR

JEAN C. FILITTI



69172



BUCAREST

IMPRIMERIE «PROFESSIONNELLE», DEMÈTRE C. IONESCO

9. — Rue Campineano. — 9

327 (498:114) 1728/1810


8120 1728/1810

CONTROL 1955

1958

1961

D
BIBLIOTECA CENTRALA UNIVERSITARA
BUCURESTI
DATA 16 552

B.C.U. Bucuresti

C22149

PRÉFACE

Les documents qui suivent se trouvent dans les archives de l'ambassade de France à Constantinople. Ils m'ont été signalés, il y a 15 ans, lorsque, attaché à la Légation de Roumanie à Paris, je consacrais mes loisirs à des recherches historiques dans la bibliothèque du Quai d'Orsay.

Grâce à l'obligeante entremise de S. E. Monsieur Camille Blondel, ministre de France à Bucarest, ces documents ont été, sur ma demande, transportés à Paris, où je les ai fait copier et collationner. Des circonstances imprévues, m'ont empêché jusqu'ici de les livrer à la publicité.

Ils comprennent :

- la correspondance du marquis de Villeneuve avec les princes de Moldavie et de Valachie de 1728 à 1730 ;*
 - la correspondance de Des Alleurs avec ces princes de 1748 à 1754 ;*
 - la correspondance du même ambassadeur avec François Linchou, secrétaire du prince Constantin Racovitza, de 1750 à 1754 ;*
 - la correspondance du chevalier de Vergennes avec le même, de 1755 à 1758 ;*
 - la correspondance de Vergennes avec les princes de Valachie et de Moldavie, de 1755 à 1767 ;*
 - la correspondance du même ambassadeur avec Jean Mille et avec l'italien Nagni, secrétaires des princes de Moldavie, de 1763 à 1768 ;*
- enfin*

la correspondance de Saint Priest, successeur de Vergennes, avec les princes de Valachie et de Moldavie, de 1775 à 1783.

N'ont été omis de cette publication qu'une trentaine de feuillets contenant des nouvelles, généralement connues, sur la Pologne ou sur l'Allemagne. Y figurent, par contre, quelques extraits du fonds de Pologne conservé dans les archives du Quai d'Orsay, extraits concernant l'action diplomatique de la France en Pologne en 1754, à laquelle le prince C. Racovitza et son secrétaire Linchou furent constamment mêlés. Ce fonds, comme celui de Turquie, sont riches en documents encore inédits intéressants, à la fois, l'histoire de la France et des Principautés roumaines. Je signale, en passant, des lettres de C. Racovitza et de Linchou sur les affaires de Pologne, et les dépêches de Saint-Priest relatives aux Principautés pendant l'occupation russe, de 1769 à 1774.

Les lettres, publiées ici, des ambassadeurs de France, sont conservées en minutes; celles des princes et de leurs agents le sont en original. L'orthographe des documents a été respectée. Ils proviennent tous, lorsque la source n'est pas spécialement indiquée, des archives de l'ambassade de France à Constantinople.

J'ose espérer que ce volume ne sera pas dénué d'intérêt pour l'historien qui voudrait se consacrer à l'étude des relations de la France avec les Principautés roumaines au XVIII^e siècle.

Bucarest, Avril 1915.

I. C. Filitti

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS

	<u>Pages</u>
1728 déc. 17.	Villeneuve à Gr. Ghica. 3
1728 déc. 17.	Villeneuve à N. Maurocordato 3
1729 juillet 3	Villeneuve à Gr. Ghica. 4
1729 oct. 28	" à N. Maurocordato 5
1729 nov. 22	" à Gr. Ghica. 6
1729 déc. 24	" à Gr. Ghica. 6
1729 déc. 24	" à N. Maurocordato 7
1730 mars 2	" à N. Maurocordato 8
1730 mars 27	" à Gr. Ghica. 9
1730 mars 27	" à N. Maurocordato 10
1730 sept. 26	" à C. Maurocordato 10
1739 sept. 19/30	Münich à Fleury. 257
1748 juillet 11	F. Manzi à Des Alleurs 259
1748 oct. 1	Des Alleurs à C. Maurocordato 261
1748 oct. 1	" à " 261
1748 nov. 22	C. Maurocordato à Des Alleurs 262
1749 janv. 7	Des Alleurs à Gr. Ghica. 262
1749 janv. 7	" " à C. Maurocordato 263
1749 janv. 9	" " à " 263
1749 janv. 9	" " à Gr. Ghica 264
1749 janv. 9	" " à Mille 264
1749 févr. 20	C. Maurocordato à Des Alleurs 265
1749 mars 2	Des Alleurs à C. Maurocordato 266
1749 mars 28	C. Maurocordato à Des Alleurs 267
1749 avril 12/23	Gr. Ghica à Des Alleurs 267

	<u>Pages</u>
1751 mars 23/avril 3	Gr. Ghica à Des Alleurs 290
1751 avril 30/mai 11	F. Linchou à Des Alleurs 32
1751 avril 30/mai 11	C. Rakovitzà à Des Alleurs 291
1751 mai 7	Des Alleurs à Gr. Ghica 291
1751 mai 21	" " à " 292
1751 mai 11 22	C. Rakovitzà à Des Alleurs 293
1751 mai 20 31	Gr. Ghica à Des Alleurs 293
1751 mai 23 juin 2	F. Linchou à " " 33
1751 mai 26 juin 6	" " à " " 33
1751 mai 26 juin 6	C. Rakovitzà à Des Alleurs 294
1751 juin 9	Des Alleurs à C. Rakovitzà 295
1751 juillet 18 29	F. Linchou à Des Alleurs 34
1751 juillet 25/août 6	" " à " " 34
1751 juillet 25/août 6	C. Rakovitzà à Des Alleurs 295
1751 août 27	Des Alleurs à F. Linchou 36
1751 sept. 13	Le nonce en Pologne au cardinal se- crétaire d'état 296
1751 sept. 16 27	F. Linchou à Des Alleurs 37
1751 sept. 16 27	C. Rakovitzà à Des Alleurs 296
1751 oct. 2 13	C. Rakovitzà à Des Alleurs 297
1751 oct. 2 13	F. Linchou à Des Alleurs 39
1751 nov. 2	Des Alleurs à C. Rakovitzà 298
1751 nov. 2	Des Alleurs à F. Linchou 39
1751 nov. 12 23	C. Rakovitzà à Des Alleurs 298
1751 nov. 17 28	" " à " " 299
1751 déc. 5	Des Alleurs à C. Rakovitzà 299
1751 déc. 5 16	C. Rakovitzà à Des Alleurs 300
1751 déc. 5 16	F. Linchou à Des Alleurs 40
1751 déc. 29	Des Alleurs à C. Rakovitzà 301
1751 déc. 29	Des Alleurs à F. Linchou 41
1752 janv. 5 16	C. Rakovitzà à Des Alleurs 301
1752 janv. 5 16	F. Linchou à Des Alleurs 42
1752 janv. 19 30	Gr. Ghica à Des Alleurs 303
1752 févr. 2 13	C. Rakovitzà à Des Alleurs 305
1752 févr. 2 13	F. Linchou à Des Alleurs 45
1752 févr. 3	Des Alleurs à F. Linchou 43
1752 févr. 3	Des Alleurs à C. Rakovitzà 303
1752 mars 13 24	C. Rakovitzà à Des Alleurs 306
1752 avril 10	Branicki au père Frontali 307
1752 avril 19	Des Alleurs à F. Linchou 46
1752 avril 18	Des Alleurs à C. Rakovitzà 308
1752 avril 23	Des Alleurs à C. Rakovitzà 308
1752 mai 11 22	F. Linchou à Des Alleurs 47
1752 mai 11 22	F. Linchou à Duval 48

VI

	<u>Pages</u>
1752 mai 11 22	C. Rakovitzka à Des Alleurs 309
1752 juin 26	Des Alleurs à F. Linchou 49
1752 juin 30 juillet 11	F. Linchou à Duval 51
1752 juillet 7 18	F. Linchou à Des Alleurs 52
1752 juillet 7 18	C. Rakovitzka à Des Alleurs 310
1752 juillet 12 23	F. Linchou à Duval 54
1752 juillet 25	Des Alleurs à Linchou 55
1752 juillet 25	Des Alleurs à C. Rakovitzka 310
1752 juillet 30 août 11	F. Linchou à Des Alleurs 58
1752 juillet 30 août 11	F. Linchou à Duval 61
1752 juillet 31 août 12	C. Rakovitzka à Des Alleurs 314
1752 août 2	Des Alleurs à C. Rakovitzka 311
1752 août 8 19	F. Linchou à Des Alleurs 62
1752 août 9	Des Alleurs à C. Rakovitzka 312
1752 août 9	Des Alleurs à Gr. Ghica 313
1752 août 10 21	F. Linchou à Duval 62
1752 août 10 21	C. Rakovitzka à Des Alleurs 316
1752 août 10 21	Gr. Ghica à Des Alleurs 316
1752 août 19 30	C. Rakovitzka à Des Alleurs 319
1752 août 19 30	F. Linchou à Des Alleurs 64
1752 août 27	Des Alleurs à C. Rakovitzka 317
1752 août 29	Branicki à F. Linchou 318
1752 sept. 1	Des Alleurs à C. Rakovitzka 320
1752 sept. 3	Des Alleurs à C. Rakovitzka 320
1752 sept. 3	Des Alleurs à F. Linchou 65
1752 août 30 sept. 10	F. Linchou à Duval 66
1752 sept. 11	C. Rakovitzka à Des Alleurs 321
1752 sept. 20	Des Alleurs à C. Rakovitzka 322
1752 sept. 26	Le Pee do Conti à de Broglie 324
1752 sept. 30	Des Alleurs à C. Rakovitzka 324
1752 sept. 23 Oct. 4	C. Rakovitzka à Des Alleurs 326
1752 oct. 15 26	F. Linchou à Des Alleurs 67
1752 oct. 16	Des Alleurs à C. Rakovitzka 328
1752 oct. 19 30	F. Linchou à Des Alleurs 68
1752 oct. 19 30	C. Rakovitzka à Des Alleurs 330
1752 oct. 19 30	F. Linchou à Duval 71
1752 oct. 25	Des Alleurs à C. Rakovitzka 329
1752 oct. 25	Des Alleurs à F. Linchou 329
1752 nov. 18	Des Alleurs à F. Linchou 72
1752 nov. 19	Des Alleurs à C. Rakovitzka 331
1752 nov. 19	Des Alleurs à F. Linchou 73
1752 nov. 10 21	F. Linchou à Des Alleurs 74
1752 déc. 1	Des Alleurs à F. Linchou 75
1752 déc. 1	Des Alleurs à C. Rakovitzka 333

	<u>Pages</u>
1752 déc. 1	Des Alleurs à Branicki. 334
1752 déc. 4	Des Alleurs à F. Linchou. 76
1752 déc. 4	Des Alleurs à C. Rakovitzka 335
1752 déc. 5/16	F. Linchou à Duval 77
1752 déc. 7/18	F. Linchou à Des Alleurs 80
1752 déc. 7/18	F. Linchou à Des Alleurs 82
1752 déc. 7/18	C. Rakovitzka à Des Alleurs 336
1752 déc. 7/18	C. Rakovitzka à Des Alleurs 338
1752 —	Mémoire du Palatin de Belz 339
1753 janv. 1	Des Alleurs à C. Rakovitzka. 340
1753 janv. 1	Des Alleurs à M. Ghica 341
1753 janv. 10/1752 déc. 30	C. Rakovitzka à Des Alleurs 341
1753 janv. 25/févr. 5	C. Rakovitzka à Des Alleurs 342
1753 avril 16	Des Alleurs à C. Rakovitzka 342
1753 avril 29/mai 10	F. Linchou à Des Alleurs 84
1753 avril 30/mai 11	C. Rakovitzka à Des Alleurs 344
1753 mai 28	Des Alleurs à F. Linchou 87
1753 mai 28	Des Alleurs à C. Rakovitzka 347
1753 mai 28	Des Alleurs à C. Rakovitzka 348
1753 juin 4/15	F. Linchou à Des Alleurs 88
1753 juin 24	Des Alleurs à C. Rakovitzka 349
1753 —	Des Alleurs à C. Rakovitzka 350
1753 —	Des Alleurs à Jean Callimaki. 351
1753 sept. 11	Linchou père à Des Alleurs 91
1753 sept. 15	Des Alleurs à C. Rakovitzka 352
1753 sept. 15	" " M. Ghica 353
1753 oct. 6	La Fayardie à Saint Contest 353
1753 oct. 17	Saint Contest à La Fayardie 354
1753 nov. 15/26	F. Linchou à Des Alleurs 93
1753 nov. 15/26	C. Rakovitzka à Des Alleurs 355
1753— 4	Des Alleurs à C. Rakovitzka 355
1754 janv. 16	La Fayardie à Saint Contest 95
1754 janv. 21	Broglie à C. Rakovitzka 95
1754 janv. 21	" " F. Linchou 96
1754 févr. 26/mars 9	F. Linchou à Des Alleurs 97
1754 févr. 26/mars 9	C. Rakovitzka à Des Alleurs 356
1754 mars 10	F. Linchou à Des Alleurs 100
1754 mars 10/21	Jacob Arlaud à Des Alleurs 357
1754 mai 10	Des Alleurs à C. Rakovitzka 358
1754 mai 10	" " Linchou 359
1754 mai 18/29	C. Rakovitzka à La Fayardie 103
1754 mai 18/29	" " Broglie 103
1754 juin 1	F. Linchou à Broglie 105
1754 juin 15/26	" " Des Alleurs 106

	<u>Pages</u>
1754 juin 25/juillet 6	C. Rakovitza à Des Alleurs 361
1754 juillet 8	Broglie à C. Rakovitza. 107
1754 juillet 8	" " F. Linchou 108
1754 juin 28/juillet 10	C. Rakovitza à Broglie 109
1754 —	Broglie à C. Rakovitza. 101
1754 juillet 18	Des Alleurs à C. Rakovitza 361
1754 juillet 28	Instructions à Broglie 362
1754 sept. 1	Broglie à Branicki. 110
1754 sept. 7	F. Linchou à Rouillé 111
1754 sept. 7	" " " Durand 112
1754 sept. 12	" " " Broglie 113
1754 sept. 15	Lettre du chevalier de Spineck. 114
1754 sept. 15	Broglie à Rouillé 116
1754 sept. 18	Branicki à C. Rakovitza 118
1754 oct. 5	Broglie à C. Rakovitza. 120
1754 oct. 6	Potocki à Rouillé 120
1754 oct. 9	C. Rakovitza à Broglie 121
1754 oct. 13	Rouillé à Broglie 121
1754 oct. 13	" " F. Linchou 122
1754 oct. 16	Potocki à Rouillé 123
1754 oct. 16	" " " 123
1754 oct. 28	C. Rakovitza à Broglie 124
1754 nov. 4	F. Linchou à Rouillé 124
1754 nov. 4	F. Linchou à Potocki 125
1754 nov. 4	Broglie à Rouillé 126
1754 nov. 9	" " C. Rakovitza 127
1754 nov. 15	Le palatin de Belz à Rouillé 127
1754 nov. 22	Broglie à Rouillé 128
1754 nov. 28	Rakovitza à Broglie 128
1754 nov. 28	Peyrot à C. Rakovitza 129
1754 déc. 1	Broglie à Rouillé 129
1754 déc.	" " C. Rakovitza 130
1754 déc.	Mémoire remis à F. Linchou 131
1754 déc. 18	Branicky au grand vèzir 133
1754 déc. 24	F. Linchou à Broglie 133
1754 déc. 30	" " " 137
1754 déc. 30	Broglie à F. Linchou 139
1754 déc. 30	" " C. Rakovitza 140
1755 —	Instructions à Durand 141
1755 févr. 15	Lettre de Durand 141
1755 mars 20	Gérault aux affaires étrangères 362
1755 mai 10	Supplément aux instructions à Durand. 363
1755 juin 1	Durand aux affaires étrangères 364
	Les affaires étrangères à Durand 364

	<u>Pages</u>
1755 juin 4	Durand aux affaires étrangères 364
1755 juin 12	Vergennes à C. Rakovitzka 365
1755 juin 12	" " M. Ghica 431
1755 juin 18	Durand aux affaires étrangères 366
1755 juin 25 juillet 6	M. Ghica à Vergennes 432
1755 juillet 8	Vergennes à Ioseph Linchou 142
1755 juillet 5 16	C. Rakovitzka à Vergennes 366
1755 juillet 5 16	F. Linchou à Vergennes 143
1755 juillet 23	Vergennes à C. Rakovitzka 368
1755 juillet 24	" " F. Linchou 143
1755 juillet 15 26	C. Rakovitzka à Vergennes 369
1755 juillet 15 26	F. Linchou à Vergennes 145
1755 juillet 24 août 4]	M. Ghica à Vergennes 432
1755 août 27	Vergennes à C. Rakovitzka 369
1755 s-pt. 1	Vergennes à M. Ghica 370
1755 août 31 sept. 11	C. Rakovitzka à Vergennes 371
1755 sept. 12 23	F. Linchou à Vergennes 146
1755 sept. 12 23	C. Rakovitzka à Vergennes 373
1755 sept. 22 oct. 3	F. Linchou à Vergennes 148
1755 sept. 22 oct. 3	" à " 150
1755 sept. 23 oct. 4	" à " 150
1755 sept. 23 oct. 4	" à " 151
1755 oct. 18	Vergennes à F. Linchou 153
1755 oct. 18	Vergennes à C. Rakovitzka 373
1755 nov. 1	Vergennes à F. Linchou 155
1755 nov. 2 13	F. Linchou à Vergennes 156
1755 nov. 2 13	C. Rakovitzka à Vergennes 375
1755 nov. 16 27	F. Linchou à Vergennes 159
1755 nov. 16 27	C. Rakovitzka à Vergennes 376
1755 nov. 16 27	F. Linchou à Vergennes 160
1755 nov. 16 27	F. Linchou à Vergennes 161
1755 déc. 1 12	C. Rakovitzka à Vergennes 376
1755 déc. 1 12	" à " 377
1755 déc. 1 12	" à " 378
1755 déc. 2 13	F. Linchou à Vergennes 162
1755 déc. 13 24	" à " 163
1755 déc. 13 24	" à " 164
1755 déc. 13 24	C. Rakovitzka à Vergennes 378
1755 déc. 30	Vergennes à C. Rakovitzka 379
1755 déc. 30	Vergennes à F. Linchou 165
1755 déc. 20 31	F. Linchou à Vergennes 167
1755 déc. 29 1756 janv. 9	C. Rakovitzka à Vergennes 380
1755 déc. 29 1756 janv. 9	" à " 380
1755 déc. 29 1756 janv. 9	F. Linchou à Vergennes 168

	<u>Pages</u>
1755 déc. 29 1756 janv. 9	F. Linchou à Vergennes 168
1756 janv. 5 16	F. Linchou à Vergennes 169
1756 janv. 16	Vergennes à C. Rakovitzka 381
1756 janv. 17	Vergennes à Rakovitzka. 382
1756 janv. 17	" " Linchou 171
1756 janv. 7 18	F. Linchou à Vergennes 172
17.6 janv. 19	Vergennes à C. Rakovitzka 383
1756 janv. 24 févr. 4	F. Linchou à Vergennes 173
1756 févr. 2 13	C. Rakovitzka à Vergennes 383
1756 févr. 2 13	F. Linchou à Vergennes 175
1756 févr. 21	Vergennes à C. Rakovitzka 384
1756 mars 11	" " " " 385
1756 mars 11	Annexe à la précédente 386
1756 mars 11	Vergennes à F. Linchou 176
1756 avril 13 24	C. Rakovitzka à Vergennes 388
1756 avril 13 24	F. Linchou à Vergennes 178
1756 avril 19 30	C. Rakovitzka à Vergennes 389
1756 avril 19 30	F. Linchou à " " 179
1756 mai 8	" " " " 179
1756 mai 8	Vergennes à C. Maurocordato 422
1756 mai 8 19	F. Linchou à Vergennes 181
1756 mai 8 19	Annexe à la précédente 391
1756 mai 19	Vergennes à F. Linchou 182
1756 mai 19	" " C. Rakovitzka 390
1756 mai 27	" " " " 395
1756 juin 8	F. Linchou à Vergennes 183
1756 juin 8	C. Rakovitzka à Vergennes 395
1756 juin 11 22	F. Linchou " " 185
1756 juillet 2	" " " " 187
1756 juillet 2	C. Rakovitzka à Vergennes 396
1756 juillet 7	Vergennes à C. Rakovitzka 397
1756 juillet 15	C. Rakovitzka à Vergennes 398
1756 juillet 15	F. Linchou à Vergennes 188
1756 juillet 22	Vergennes à C. Rakovitzka 398
1756 juillet 22	" " F. Linchou 189
1756 août 13	C. Rakovitzka à Vergennes 400
1756 août 13	F. Linchou à Vergennes 189
1756 août 17	Vergennes à F. Linchou 192
1756 août 17	Vergennes à C. Rakovitzka 401
1756 août 19 30	F. Linchou à Vergennes 192
1756 août 19 30	C. Rakovitzka à Vergennes 402
1756 sept. 11	Vergennes à C. Rakovitzka 403
1756 sept. 3 14	C. Maurocordato à Vergennes 423
1756 sept. 23	F. Linchou à Vergennes 194

	<u>Pages</u>
1756 sept. 25	Vergennes à C. Rakovitzka 404
1756 oct. 1	F. Linchou à Vergennes 197
1756 oct. 10	F. Linchou à Vergennes 198
1756 oct. 3/14	C. Rakovitzka à Vergennes 405
1756 oct. 14	Pierre-Fr. Linchou à Vergennes 198
1756 oct. 25	Vergennes à C. Rakovitzka 406
1756 oct. 28	Fr. Linchou à C. Rakovitzka 406
1756 oct. 22/nov. 2	Pierre-Fr. Linchou à Vergennes. 199
1756 nov. 2	Vergennes à C. Maurocordato 423
1756 nov. 4	Fr. Linchou à C. Rakovitzka 410
1756 nov. 4	à 413
1756 nov. 3/14	C. Maurocordato à Vergennes. 425
1756 nov. 4/15	Pierre-Fr. Linchou à Vergennes 200
1756 nov. 12	Vergennes à C. Rakovitzka 414
1756 nov. 11/22	Pierre-Fr. Linchou à Vergennes 200
1756 nov. 11/22	C. Rakovitzka à Vergennes 414
1756 nov. 27	Pierre-Fr. Linchou à Vergennes. 201
1756 nov. 22/déc. 3	C. Rakovitzka à Vergennes 415
1756 déc. 23	Vergennes à C. Rakovitzka 415
1756 déc. 23	Vergennes à C. Maurocordato. 425
1756 déc. 31	C. Maurocordato à Vergennes. 427
1757 janv. 9/20	F. Linchou à Vergennes 201
1757 janv. 9	L. Fournier à Vergennes. 429
1757 févr. 1	F. Linchou à Vergennes 202
1757 févr. 17	Vergennes à F. Linchou 204
1757 févr. 17	Vergennes à C. Rakovitzka 416
1757 févr. 18	F. Linchou à Vergennes 207
1757 févr. 24	à 207
1757 févr. 24	C. Rakovitzka à Vergennes 417
1757 mars 4	C. Rakovitzka à Vergennes 418
1757 mars 4	F. Linchou à Vergennes 209
1757 mars 7	Vergennes à C. Maurocordato 428
1757 mars 9	Vergennes à Linchou 210
1757 mars 9	Vergennes à C. Rakovitzka 419
1757 mars 9	Vergennes à Linchou 211
1757 mars 16	C. Rakovitzka à Vergennes 420
1757 mars 16	F. Linchou à Vergennes 212
1757 mars 25	Jean B ^{te} Linchou à Vergennes 214
1757 mars 28	F. Linchou à Vergennes 216
1757 mars 28	Jean B ^{te} Linchou à Vergennes 217
1757 mars 28	à 218
1757 mars 30	Vergennes à F. Linchou 218
1757 mars 30	Vergennes à C. Rakovitzka 420
1757 mars 30	à 421

	<u>Pages</u>
1757 mars 30	Vergennes à Linchou 421
1757 avril 1	F. Linchou à Vergennes 219
1757 avril 8	Vergennes à C. Rakovitza 422
1757 juillet 4	Vergennes à C. Maurocordato 429
1757 juillet 7	Vergennes à Ch. Ghica 433
1757 juillet 16 27	Ch. Ghica à Vergennes 434
1757 juillet 29/août 9	Ch. Ghica à Vergennes 436
1757 juillet 29/août 9	I. Mille à Vergennes 436
1757 août 23	Vergennes à Ch. Ghica 437
1757 oct. 11	" à " 438
1758 mai 29 juin 9	Ch. Ghica à Vergennes 438
1758 mai 29 juin 9	Jacques Riso à Vergennes 439
1758 juin 6	F. Linchou à Vergennes 220
1758 juillet 2	Vergennes à Ch. Ghica 440
1758 juillet 2	Vergennes à Jacques Riso 441
1758 déc. 14	Vergennes à Jean Th. Callimachi 442
1761 janv. 15/26	Jean Th. Callimachi à Vergennes 443
1761 juin. 17	Vergennes à Jean Callimachi 444
1761 juin. 17	Vergennes à Gr. J. Callimachi 445
1762 déc. 3	Gr. J. Callimachi à Vergennes 445
1763 janv. 24	C. Maurocordato à Vergennes 431
1763 juillet 20	Gr. J. Callimachi à Vergennes 446
1763 sept. 2	Vergennes à Gr. Callimachi 448
1763 nov. 22	Mille à Vergennes 450
1763 déc. 2	Mille à Vergennes 450
1763 déc. 7	" à " 451
1763 déc. 13	" à " 451
1763 déc. 26	" à " 452
1764 janv. 4	" à " 452
1764 janv. 11	" à " 453
1764 janv. 26	Gr. J. Callimachi à Vergennes 454
1764 janv. 26	Mille à Vergennes 454
1764 févr. 7	" à " 455
1764 févr. 19	Vergennes à Gr. Callimachi 455
1764 févr. 23	Mille à Vergennes 456
1764 mars 2	" à " 456
1764 mars 8	" à " 457
1764 mars 19	" à " 457
1764 avril 3	" à " 457
1764 avril 3	" à " 458
1764 avril 9	" à " 461
1764 avril 16	" à " 462
1764 avril 23	" à " 462
1764 mai 14	" à " 462

	<u>Pages</u>
1764 mai 22	Mille à Vergennes 463
1764 mai 29	" à " 463
1764 juin 8	Vergennes à Gr. A. Ghica 464
1764 juin 11	Mille à Vergennes. 465
1764 juin 19	" à " 465
1764 juin 19	" à " 466
1764 juin 19 30	Gr. A. Ghica à Vergennes 467
1764 juillet 18	Vergennes à Gr. A. Ghica 467
1764	Vergennes au prince de Moldavie. 468
1765 janv. 25 févr. 5	Gr. A. Ghica à Vergennes 469
1765 oct. 11 22	" à " 470
1766 janv. 21 févr. 1	Nagni à Vergennes 470
1766 oct. 4	Visconti à Vergennes 471
1766 nov. 19	Vergennes à Gr. A. Ghica 472
1766 déc. 1 12	Gr. A. Ghica à Vergennes 473
1766 déc. 12	Vergennes à Visconti 473
1766 déc. 4 15	Nagni à Vergennes 475
1766 déc. 27	Vergennes à Gr. A. Ghica 475
1767 janv. 9	Vergennes à Nagni 476
1767 janv. 10 1766 déc. 30	Gr. A. Ghica à Vergennes 477
1767 janv. 1 12	Nagni à Vergennes 477
1767 mars 10 21	" " " 478
1767 mai 6 17	" " " 478
1767 mai 19	Vergennes à Gr. I. Callimachi 479
1767 juin 3	" à " 479
1767 mai 27 juin 7	Nagni à Vergennes 480
1767 mai 28 juin 8	Gr. I. Callimachi à Vergennes 480
1767 juin 4 15	Nagni à Vergennes 481
1767 juin 10 21	" à " 481
1767 août 25 sept. 5	" à " 482
1767 sept. 19	La Roche à Vergennes. 482
1767 sept. 11 22	Nagni à Vergennes 483
1767 sept. 22 oct. 3	" à " 484
1767 sept. 25 oct. 6	" à " 484
1767 oct. 1 12	" à " 486
1767 oct. 8 19	" à " 487
1767 oct. 15 26	" à " 487
1767 oct. 22 nov. 2	" à " 488
1767 oct. 29 nov. 9	" à " 489
1767 nov. 12	La Roche à Vergennes 489
1767 nov. 12 23	Nagni à Vergennes 491
1767 nov. 17 28	" à " 492
1767 nov. 19 30	" à " 493
1767 nov. 27 déc. 8	" à " 491

	<u>PAGES</u>
1767 déc. 3 14	Nagni à Vergennes 495
1767 déc. 3 14	" à " 495
1767 déc. 11 22	" à " 496
1767 déc. 16 27	" à " 497
1767 déc. 20 31	" à " 498
1767 déc. 23 1768 janv. 3	" à " 499
1768 janv. 13 24	" à " 499
1768 janv. 28 févr. 8	" à " 500
1768 févr. 11 22	" à " 501
1768 févr. 20 mars 2	" à " 502
1768 févr. 26 mars 8	" à " 502
1768 mars 3 14	" à " 503
1768 mars 25 avril 5	" à " 503
1768 avril 6	La Rocho à Vergennes 504
1768 mars 30 avril 30	Nagni à Vergennes 504
1768 avril 17	Instructions à Taulès 504
1768 avril 7 18	Nagni à Vergennes 505
1768 avril 14 25	" à " 506
1768 avril 21 mai 2	" à " 506
1768 avril 27 mai 8	" à " 507
1768 mai 5 16	" à " 507
1663 juin 12 23	" à " 508
1768 juin 16 27	" à " 509
1768 juin 16 27	" à " 509
1768 juin 23 juillet 4	" à " 509
1768 juillet 17	Schmitz à Vergennes 510
1768 juillet 7 18	Nagni à Vergennes 511
1768 juillet 14 25	" " " 511
1768 juillet 28	Note de Vergennes à la Porte 511
1768 juillet 29 août 9	Nagni à Vergennes 512
1768 août 4 15	" à " 513
1768 août 11 22	" à " 513
1768 août 18 29	" à " 513
1768 août 25 sept. 5	" à " 514
1768 sept. 1 12	" à " 514
1768 sept. 8 19	" à " 515
1768 sept. 16 27	" à " 515
1769 janv. 29	Nagni à Vergennes 515
1775 févr. 7	Saint Priest à Gr. Callimachi 221
1775 mars 11	Al. Ypsilanti à S. Priest 221
1778 déc. 14 25	S. Priest à Al. Ypsilanti 222
1779 janv. 16	Al. Ypsilanti à S. Priest 223
1779 mars 23 avril 3	S. Priest à Al. Ypsilanti 223
1779 avril 15	Al. Ypsilanti à S. Priest 224
	C. Murusi à S. Priest 225

	<u>Pages</u>
1779 mai 10	S. Priest à C. Murusi 226
1779 mai 10	à Al. Ypsilanti 226
1779 sept. 5	à C. Murusi 227
1779 nov. 21	C. Murusi à S. Priest 228
1779	Lettre au drogman de la Porte 516
1779 déc. 23	S. Priest à C. Murusi 229
1780 janv. 21	C. Murusi à S. Priest 230
1780 janv. 21	Mémoire de C. Murusi 518
1780 mars 8	S. Priest à C. Murusi 230
1780	Réflexions sur le mémoire de C. Murusi 522
1780 mars 12	S. Priest à Al. Ypsilanti 231
1780 avril 18	C. Murusi à S. Priest 232
1780 avril 19 20	Al. Ypsilanti à S. Priest 233
1780 avril 24	S. Priest à Al. Ypsilanti 234
1780 mai 26 juin 6	Al. Ypsilanti à S. Priest 234
1780 juin 10	S. Priest à C. Murusi 235
1780 juin 28	C. Murusi à S. Priest 235
1780 juillet 1	S. Priest à Al. Ypsilanti 236
1780 juillet 20	S. Priest à C. Murusi 236
1780 nov. 6 17	Al. Ypsilanti à S. Priest 237
1780 déc. 23 1781 janv. 3	Al. Ypsilanti à S. Priest 237
1781 févr. 12	S. Priest à Al. Ypsilanti 238
1781 juin 15 26	C. Murusi à S. Priest 239
1781 juillet 22	S. Priest à C. Murusi 239
1782 janv. 21	S. Priest à N. Caragea 240
1782 janv. 10 21	N. Caragea à S. Priest 241
1782 févr. 22	Étienne Ménard à S. Priest 526
1782 mars 4	S. Priest à Al. Ypsilanti 242
1782 mai 23 juin 3	N. Caragea à S. Priest 243
1782 mai 30 juin 10	N. Caragea à S. Priest 244
1782 juin 23	S. Priest à N. Caragea 244
1782 sept. 29	S. Priest à N. Caragea 245
1782 oct. 11 22	N. Caragea à S. Priest 246
1782 déc. 2	S. Priest à N. Caragea 246
1782 déc. 9 20	N. Caragea à S. Priest 248
1783 janv. 13	S. Priest à Al. Maurocordato 249
1783 janv. 13	S. Priest à N. Caragea 250
1783 janv. 14 25	N. Caragea à S. Priest 250
1783 févr. 12	S. Priest à N. Caragea 251
1783 avril 26	S. Priest à N. Caragea 252
1783 mai 2 13	N. Caragea à S. Priest 253
1783 août 16	M. Soutzo à S. Priest 253
1783 sept. 12	S. Priest à M. Soutzo 254
1784 janv. 20 31	Jean Sévérien à S. Priest 257

XVI

	<u>Pages</u>
1790 oct. 22	528
1803 janv. 25	529
1803 févr. 4	530
1803 mai 22	532
1803 juillet 20	529
1810 mars 28	533

Choiseul Gouffier à Montmorin.	528
Brune à Bonaparte	529
" à "	530
" à "	532
" à "	529
Ledoux à Champagny	533

DOCUMENTS

PREMIÈRE SÉRIE

I.

Le M^{is} de Villeneuve au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 17 décembre 1728.

Mr Gregorio Gika, prince de Moldavie, à Jassy.

Monsieur,

Un de mes premiers soins en arrivant dans cette Cour est de faire sçavoir mon arrivée à Votre Altesse et de luy demander la même amitié dont elle a bien voulu favoriser mes prédécesseurs.

Je n'oublieray rien pour cultiver les dispositions avantageuses dans lesquelles Votre Altesse a toujours témoigné d'être pour la nation françoise. Vous voulez bien que je profite de cette occasion pour vous souhaiter dans les fêtes prochaines toutes sortes de prospérités. Je suis &c.

II.

Le M^{is} de Villeneuve au prince de Valachie.

A Constantinople, le 17 décembre 1728.

*M. Nicolas Mauro Córdato d'Escarlatty, ¹ prince de Valachie,
à Bukuruste.*

Monsieur,

L'inclination que Votre Altesse a toujours temoigné pour les François me fait espérer qu'elle apprendra avec quelque

¹ Sic. pour *de Scarlatti*.

plaisir mon arrivée à Constantinople, où l'Empereur mon maître m'a envoyé pour entretenir la parfaite amitié qui l'a toujours lié avec Sa Hautesse.

Je n'oublieray rien, Monsieur, pour cultiver l'union dans laquelle mes prédécesseurs ont vécu avec Votre Altesse. Je connois la haute estime qu'elle s'est acquise dans toutes les Cours de l'Europe par son mérite distingué, et je tâcheray de m'attirer son amitié et sa confiance dans toutes les occasions qui se présenteront de la mériter.

Agrées, Monsieur, qu'aux approches des fêtes de Noël, je profite de cette occasion pour souhaiter à Votre Altesse tout le bonheur qu'elle mérite.

Je suis &c.

III.

Le Mis de Villeneuve au prince de Moldavie.

A Constantinople, ce 3 juillet 1729.

M. le prince de Moldavie.

Monsieur,

Je ne diray rien de trop à Votre Altesse en l'assurant que les expressions obligées dont est remplie sa dernière lettre ont excité chez moy des mouvemens égaux de joie et de reconnaissance. De joie, parce que je sens à merveille combien il me seroit glorieux d'être lié étroitement avec un prince encore plus distingué par ses qualités personnelles que par la dignité dont il est revêtu; et de reconnaissance, parce que, sans avoir eu le bonheur jusqu'à présent de lui donner aucunes marques réelles de mon parfait attachement, il veut bien neant moins me tenir compte de la bonne volonté. Toute ma crainte est que les occasions ne se présentent pas de la faire éclater. A la vivacité avec laquelle je les embrasserois, V. Altesse n'aura pas de peine à juger que, si les talents de M. de Bonnac sont supérieurs aux miens en tout genre, il n'a pas le moindre avantage sur moy du côté du zèle pour

ce qui la regarde. Je luy suis sensiblement obligé du beau present qu'on m'a apporté de sa part; son vin s'est trouvé excellent. Je souhaite que vous soiés content du nôtre, aussy bien que des liqueurs que je prens la liberté de vous envoyer. Mais c'est par des effets de toute autre importance que je desirerois vous faire connoître le dévouement sans bornes avec lequel je suis, M. &c.

IV.

Le M^{is} de Villeneuve au prince de Valachie.

A Constantinople, 28 octobre 1729.

M. le prince de Valachie.

Monsieur,

J'ay reçu ces jours cy la nouvelle édition des Conciles imprimés aux depens du Roy. Il m'a ordonné de les envoyer de sa part à Votre Altesse, et de luy temoigner en même temps combien il est charmé du beau present que vous luy avés fait. Votre mérite personnel en a beaucoup rehaussé le prix auprès de luy, et Sa Majesté, qui connoit parfaitement vos eminentes qualités, cherchera toujours avec empressement les occasions de vous donner des marques de sa bienveillance et de son estime. Tels sont ses sentiments, et, chargé de vous en assurer, je m'en acquitte d'autant plus volontiers, qu'un des plaisirs auxquels je suis le plus sensible est celuy de renouveler à Votre Altesse les assurances de mon attachement. Il est sans borne, aussy bien que le respect avec lequel je suis,

De Votre Altesse, &c.

V.

Le M^{is} de Villeneuve au prince de Moldavie.

A Constantinople, ce 22 novembre 1729.

*A Son Altesse,
Monsieur le prince de Moldavie, à Jassy.*

Monsieur,

Je ne sçaurois vous exprimer assez combien je suis sensible aux sentiments avantageux que Votre Altesse me témoigne dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 septembre dernier. Je ne puis mieux vous en témoigner ma reconnaissance que par mon attention à les cultiver, et par l'empressement que j'auray toujours à vous donner des marques de mon affection et de mon zèle. Votre Altesse aura lieu d'en être persuadée, toutes les fois qu'elle voudra bien me fournir les occasions de luy renouveler les temoignages de la sincerité de mes sentiments, et de mériter qu'elle m'accorde la même amitié dont elle honoroit M. le Marquis de Bonnac, mon prédécesseur.

Je suis

Monsieur

De Votre Altesse

Très &c.

VI.

Le M^{is} de Villeneuve au prince de Moldavie.

A Constantinople, ce 24 décembre 1729.

*A Son Altesse,
Monsieur Gregoria (sic) Gika, prince de Moldavie, à Jassy.*

Monsieur,

Les nouveaux témoignages d'estime et d'amitié que j'ay reçus de la part de V. A. dans la lettre dont elle m'a honoré le 20 octobre dernier, sont si obligeants et si flatteurs pour moy

que je ne sçaurois assés vous exprimer combien j'y suis sensible. Je ne puis mieux vous en marquer ma reconnoissance que par mon attention à cultiver des sentiments dont je connois si bien le prix. Si quelque chose peut m'en faire espérer la continuation, c'est la sincérité de ceux que j'ay pour Votre Altesse, et l'attachement respectueux que ses rares qualités m'ont inspiré. Je luy fais mes très humbles remerciements du vin qu'elle me marque de m'envoyer, et je la supplie de me fournir quelque moyen de répondre aux marques de son souvenir et de son attention.

V. A. me permettra de luy souhaitter d'heureuses fêtes et de luy renouveler à l'occasion de l'année que nous allons commencer les voeux sinceres que je fais pour la conservation de sa santé et pour l'accomplissement de tous ses desirs.

Je suis avec respect,

Monsieur,

De V. A.

Très &c.

VII.

Le Mis de Villeneuve au prince de Valachie.

A Constantinople, ce 24 décembre 1729.

A Son Altesse,

Monsieur Nicolas Mauro Cordato d'Escarlaty, prince de Valachie, à Bukuruste.

Monsieur,

Lorsque j'ay été chargé par le Roy mon maître de présenter à V. A. les Conciles du Louvre et de luy donner des assurances de l'estime de Sa Majesté, j'ay trouvé dans l'exécution de ses ordres ma propre satisfaction, et V. A. n'étoit engagée envers moy à aucune reconnoissance.

C'est ce qui m'a rendu encore plus sensible aux remerciements et aux politesses que M. vostre neveu m'est venu faire au nom de V. A. Je vous en fais mes très humbles remerciements, et j'ay reçu la lettre et le beau présent qu'il

m'a remis de votre part comme une marque de votre souvenir et de votre amitié, que je cultiveray toujours avec d'autant plus d'empressement que j'en connois mieux tout le prix et tout l'avantage. Je rendray compte au Roy des sentiments de zèle et de reconnoissance que V. A. me témoigne d'avoir pour S. M., et je ne doute pas qu'ils ne luy soient très agréables, connoissant tout le cas qu'elle fait du mérite de V. A. Elle me permettra de renouveler mes vœux, à l'occasion des fêtes de Noel et de la nouvelle année, pour la conservation de sa santé et pour le succès de tous ses desseins. Les miens seront remplis, si je puis vous persuader de l'attachement et du respect avec lesquels je suis,

Monsieur,

De Votre Altesse

Très &c.

Un François nommé Jean Baptiste Marie Desmarests, médecin et chirurgien de profession, qui réside ordinairement dans les Etats de V. A., m'a prié de le luy recommander pour la garantie des insultes de quelques personnes malintentionnées, dont il prétend avoir eu lieu de se plaindre. J'espere que, s'il mérite par sa conduite la protection de V. A. elle voudra bien la luy accorder à ma prière et en faveur de la nation.

VIII.

Le Mis de Villeneuve au prince de Valachie.

A Constantinople, ce 2 mars 1729.¹

*M. Nicolas Mauro Cordato d'Escarlatty. prince de Valachie,
à Bukureste.*

Monsieur,

Les assurances de l'amitié dont V. A. veut bien m'honorer sont si flatteuses pour moy, et elles sont exprimées d'une manière si obligeante que je ne sçaurois me refuser la sa-

¹ Sic. Erreur pour 1730. Car le doc. se trouve, sur le registre des minutes, entre deux autres des 28 janvier 1730 et 27 mars 1730.

tisfaction de vous réitérer souvent les témoignages de ma reconnaissance et du désir que j'ay qu'il se présente des occasions de donner à V. A. des marques essentielles des sentiments que j'ay conçus pour elle. Je la supplie d'être bien persuadé que je n'ay rien de plus à cœur que de cultiver les dispositions favorables qu'elle me fait la grâce de me témoigner et de vous convaincre de l'attachement et du respect avec lesquels je seray toujours,

Monsieur,

De V. A.

Très &c.

Je rends de très humbles grâces à V. A. de l'attention qu'elle veut bien faire à ma recommandation en faveur du chirurgien françois qui se trouve quelquefois en ses Etats. J'espère que, quand il y retournera, vous luy ferés ressentir les effets de votre puissante protection.

IX.

Le Marquis de Villeneuve au prince de Moldavie.

A Constantinople, ce 27 mars 1730.

M. Gregorio Gika, prince de Moldavie, à Jassy.

Monsieur,

Je suis trop flatté de l'amitié que V. A. a bien voulu m'accorder pour n'être pas attentif à m'en ménager la continuation et à vous renouveler le plus souvent qu'il m'est possible les témoignages de la mienne et de toute ma reconnaissance. Les fêtes de Pâques dont nous approchons m'en fournissent une occasion. Je souhaite qu'elles soient parfaitement heureuses pour V. A. Les vœux que je fais pour la conservation de sa santé et pour son entière satisfaction ne sauraient être plus sincères ny produits par des sentiments plus forts que ceux de l'attachement respectueux avec lequel je suis,

Monsieur,

De V. A.

Très &c.

X.

Le M^{is} de Villeneuve au prince de Valachie.

A Constantinople, ce 27 mars 1730.

*M. Nicolas Mauro Cordato d'Escarlaty, ¹ prince de Valachie,
à Bukureste.*

Monsieur,

Quoique j'aye eu l'honneur depuis fort peu de tems d'écrire à V. A., je ne scaurois cependant me refuser la satisfaction de luy renouveler les témoignages de mes sentimens pour elle à l'occasion des prochaines fêtes de Pâques que je luy souhaite parfaitement heureuses et pendant lesquelles je ne cesseray d'adresser au Ciel des vœux sincères pour la conservation de votre santé et pour le succès de tous vos désirs. Les miens seront satisfaits si vous m'accordez la continuation de votre amitié et si vous me faites la grâce d'être persuadé de l'attachement respectueux avec lequel je suis,

Monsieur,

De V. A.

Très, &c.

¹ Sic. pour *de Scarlatti*.

XI.

Le M^{is} de Villeneuve au prince de Valachie.

A Constantinople, ce 26 septembre 1730.

*A Son Altesse M. Constantin Mauro Cordato de Scarlaty,
prince de Valachie, à Bukureste.*

Monsieur,

Les sentimens qui m'unissoient à feu M. le prince de Valachie, et l'amitié dont il m'honoroit, m'ont fait ressentir avec toute la douleur possible la perte que vient de faire V. A.

Si quelque chose peut en adoucir l'amertume, c'est la nouvelle que je viens d'apprendre de la justice que la Porte vous a rendu en vous nommant pour son successeur. L'héritier de ses vertus devoit l'être naturellement de sa dignité et j'espère que V. A. aura aussy succédé à l'inclination qu'il avoit toujours témoignée pour la France et pour ces ¹ ministres. Cette idée me flatte de pouvoir continuer avec vous la même union et la même intelligence que j'avais entretenue avec luy, et je n'oublieray rien de mon côté pour en affermir les fondemens par les fréquents temoignages de l'attachement avec lequel je suis,

Monsieur,
De V. A.

Très &c.

¹ Sic. pour ses.

XII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 23 janvier/4 février 1750.

Au dos suscription : *A Son Excellence Monseigneur le Comte des Alleurs. ambassadeur de Sa Majesté Très Chrestienne à la Porte Ottomane, à Constantinople.*

En tête, alia manu: Reçu, le 24 mars.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 30^e X^{bre} dernier. Les deux thonneaux de vin d'absinthe que j'ay eu ordre de Son Altesse d'annoncer à Votre Excellence se trouvent au Galach ¹ et la lettre de Son Altesse qui doit les accompagner est écrite depuis plus de deux mois. Le violent hivert qu'il fait icy cette année, qui a commencé beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire, a gelé le Danube dans le temps même qu'on se dispoit à expédier les dits deux tonneaux pour Votre Excellence, ensemble avec

¹ À Galatz.

quelques autres pour le prince son père et pour le grand Douannier. Dez que la saison permettra la navigation sur le Danube, ils seront à l'instant expédiés, et Votre Excellence en sera informée par terre et par mer.

J'ay veu les raisons que Votre Excellence a bien voulu prendre la peine de me donner sur l'emprunt dont j'avois fait mention pour Son Altesse. A Dieu ne plaise que je voulusse mettre la nation dans le moindre risque. Malgré que toutes ces raisons soient sans réplique, je prens la liberté de faire des nouvelles instances à Votre Excellence, non que j'aye flatté Son Altesse ny tout autre d'une pareille négociation : je jure à Votre Excellence que c'est à son insçu ; mais je souhaiterois luy devenir utile par une pareille affaire. L'emprunt ne consiste qu'à deux milles piastres par chaque maison pour soixante jours, au bout duquel terme je leur assure leur argent à Constantinople avec le change. Il n'est pas décidé que cet emprunt soit nécessaire : mais il peut le devenir dans une vingtaine de jours ; et ce sera à l'arrivée de mon frère à Constantinople qu'il sera décidé si cette somme est nécessaire ou non. Dans le cas qu'on se contenta de prêter à l'apatary¹ Manolaky & Yorguaky purement, la nation en est la maîtresse : mais je souhaiterois peut l'y engager avec la protection de Votre Excellence.

¹ Rang de boyarie.

XIII.

F. Linchou à Des Ailleurs.

Jassy, le 15 avril 1750.

Monseigneur,

J'ay écrit à M^r Bouttet le 12 de ce mois au sujet de M^r Demuret¹, et je le priois d'informer Votre Excellence de tout ce qui est survenu à son sujet jusques à aujourd'huy : mais ma lettre ne fut pas remise à temps à cause du départ précipité du dernier courrier. Du depuis, le Prince m'a or-

¹ Sic.

donné de faire un detail à Votre Excellence par un autre courrier qui part aujourd'huy expressément, de la manière dont s'est comporté ledit sieur Demeuret¹ et ce qu'elle a jugé à propos de faire en conséquence.

Je crois inutile de représenter à Votre Excellence les mauvais sentiments dont ledit sieur Demeuret est rempli, puisque, pendant le voyage de Constantinople jusques icy, et pendant un mois et demy qu'il a resté auprès de moy après notre arrivée à Jassy, il a repetté un million de fois qu'il ne s'ettoit pas contraint devant Votre Excellence sur ce qu'elle ne l'avoit grattifiée avant son départ que de 30 sequins, d'une pelisse et d'un cheval; disant mille mauvaises parolles contre la nation qu'elle ne luy avoit pas fait des plus grands presents; il railloit les menaces que M^r Duval par ordre de Vottrre Excellence,² de l'envoyer en France par force, disant que Votre Excellence n'avoit pas mis ces menaces en execution parce qu'elle ne le pouvoit pas. Il tenoit enfin mille discours de cette nature, aussi ridicules que dépourvues de bon sens. Après son arrivée icy, il se retrancha à parler contre le prince, disant que Son Altesse aurait deu l'entretenir icy et le defrayer de toute depeuce autant du³ temps qu'il auroit voulu y rester. Quand je voulois luy représenter qu'il convenoit qu'il luy allat faire une vizitte, il repondoit par mille discours remplis de mepris qu'il n'avoit pas besoin du Prince, ny pendant son séjour icy ny pour son départ, et qu'ainsy il ne daignoit pas d'aller la vizitter. Il tenoit ces mêmes discours devant diverses personnes, particulièrement devant les secretaires des langues latines et françaises et devant un nommé M^r Arlaud, gènovois qui se trouve icy depuis plusieurs années.

Ledit sieur Demeuret n'ayant point de domestique à son depart de Constantinople, et ne sachant aucune langue du pais, il se joignit à moy pendant la route. Comme je ne le connoissois pas encore, je fus charmé de luy faire plaisir, eu égard aux ordres que Votre Excellence m'avoit donné avant mon depart d'en avoir soin. Il me pria de faire sa dépeuce

¹ Sic.

² Sic, il manque [luy avoit faites].

³ Sic.

pendant la route, et promit de me rembourser. Je ny apporta¹ aucune difficulté. Mais, quand j'ay jugé à propos de luy faire prendre une maison à part pour me delivrer de luy et de ses mauvais discours, je luy ay présenté inutilement un compte qui montoit 75 p.^{es} pour le louage de la demy à une charrette, pour port de ses hardes, pour sa nourriture et l'entretien de son cheval pendant tout le voyage et pendant un mois et demy qu'il a sejourné auprès de moy. Il a repondu qu'il n'avoit rien à me donner, que Votre Excellence s'ettoit accordée avec moy pour que je le desfraya. Il disoit après que le Prince devoit payer sa depence. Pour ne pas fatiguer Votre Excellence d'un plus long detail, quand j'ay voulu luy faire des instances un peu plus fortes pour me payer, il m'a repondu que, si je luy demandois une seconde fois cette somme, ma tette seroit separée de mon corps deux heures après. Je n'ay pas voulu me servir de l'autoritté du prince pour retirer mon payement, jusques à la reponse d'une lettre que j'ay escrit à M^r Duval pour en demander permission à Votre Excellence.

Le dit sieur Demeuret a resté dans sa maison jusques au 10^e de ce mois, qu'il vint à la camara prier le camaras d'obtenir du Prince les patentes nécessaires pour passer au Galach et là s'y embarquer pour Constantinople. Comme le Prince n'ignorait point les raisons qui ont obligé Votre Excellence à le faire passer en Pologne, et dans quels sentiments il retourna à Constantinople, Son Altesse luy refusa lesdits passeports et la permission de partir, sous pretexte qu'elle souhaittoit qu'il restat à Yassy jusques après les Pacques à l'ancienne pour qu'il profitta des divertissements qu'on est dans l'usage de faire dans ce temps. Son Altesse ne s'ettoit servie de ce pretexte que pour avoir le temps de faire informer Votre Excellence des sentiments de ce Monsieur, et de sçavoir, avant luy permettre de repartir pour Constantinople, si les sentiments de Votre Excellence n'ettoient pas contraires à son retour audit Constantinople.

Le dit sieur Demeuret n'a pas pris le change, car il a regardé le pretexte dont le Prince s'ettoit servi pour un refus,

¹ Sic.

et, dans la nuit du 10^e au 11^e il partit avec un de mes domestiques qu'il m'a débauché, avec deux carosses du païs qu'il fit preparer en cachette. Son Altesse fut avertie le 11^e au matin de son depart, et elle expedia vers le midy les ordres necessaires pour le faire retrograder. Il fut de retour icy, non de son gré, le 12^e au matin. Son Altesse s'ettoit proposée de le mettre dans un monastere de Yassy ; mais, comme il fit des menaces en retournant que, puis que le Prince le fai soit retourner par force, dans peu de jours après son retour, il passeroit devant le Palais avec quarante Turcs à sa suite et braveroit le Prince, Son Altesse a jugé à propos de le mettre dans un monastère nommé Galata, à un quart d'heure de chemin de la ville, et de le faire garder à veue pour evitter qu'il ne se fasse Turc, surtout à present qu'il y a dans Yassy un bach chaoux avec une suite de 50 personnes; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, puisqu'il eclatte en menaces en disant hautement que peut être un jour il deviendra libre et qu'il prendra la revange quand il aura changé sa coëffure.

Monseigneur, comme le Prince ne sçauroit permettre que ledit sieur Demeuret sejourne plus longtemps dans ce païs, Son Altesse prie Votre Excellence de vouloir bien luy faire sçavoir par le premier courier quel party elle doit prendre dans cette occasion; si le sentiment de Votre Excellence est de faire passer ce Monsieur en Pologne, le Prince prendra les mesures necessaires pour l'y faire conduire, soit de nuit, soit avec excorte pour evitter que dans la route il ne change de religion. Si, au contraire, Vottre Excellence est du sentiment de luy permettre de retourner à Constantinople, Son Altesse le fera conduire au Galach, et se conformera totalement à ce que Votre Excellence prescrira là-dessus, ne l'ayant fait arrêttter que dans la crainte que Vottre Excellence, ne trouva mauvais qu'elle l'ait laissé parti ¹ d'icy sans luy en avoir auparavant donné avis.

Monseigneur, comme je ne suis pas en ettat de perdre les 75 p.^{es} que j'ay déboursé pour ledit sieur Demeuret, et que d'ailleurs je n'ay aucune obligation pour payer les fraix de sa route et de son sejour icy, je supplie Votre Excellence

¹ Sic. pour *partir*.

de vouloir bien me permettre de me faire payer de la ditte somme par la voye de la justice, et je conserveray une entière reconnoissance pour toutes les marques de bonté que j'ay receu de Votre Excellence.

J'ay écrit diverses lettres à M^r Boutet, n'ayant osé prendre la liberté d'écrire en droiture à Votre Excellence. Je luy ay marqué tout ce qui est venu à ma connoissance au sujet des deserteurs qui viennent icy en assés grand nombre. Je luy ay envoyé aussy un espèce de memoire concernant l'églize que les Peres Francisquins veulent faire battire à Yassy, car ils trouveront peut estre dans la suite difficilement la même faillité, dont ils pourroient jouir pendant le gouvernement de ce Prince, qui est totalement porté à rechercher les occasions de pouvoir témoigner à Votre Excellence qu'il n'a rien à refuser de tout ce qu'elle peut luy demander. Son Altesse m'a ordonné d'envoyer à Votre Excellence copie de certains manuscrits venus en dernier lieu de Pologne; je les ay remis dans la lettre de M^r Boutet. Et si M^r De Peron¹ de Castera juge à propos d'envoyer des nouvelles fraiches à Votre Excellence par cette voye, je puis l'assurer d'avance que toutes les lettres passeront promptement et avec exactitude. Le paquet que Votre Excellence a envoyé en dernier lieu pour M^r De Peron de Castera a été expédié à l'instant par un lipican.²

Dez que le courrier de Suède qu'a passé icy en dernier lieu fit voir qu'il estoit muni d'un passeport de M^r De Peron de Castera, chargé des affaires de France à Varsovie, et qu'il dit qu'il avoit des expéditions pour Votre Excellence, Son Altesse luy donna pour escorte son bas chouadar³ et deux Arnaouts. Nous avons appris du depuis que ledit courrier estoit arrivé à Constantinople.

Je m'estimerois heureux, Monseigneur que Votre Excellence voullut bien m'honorer pendant mon séjour dans cette principauté de quelqu'un de ses ordres et de me donner par là le moyen de luy prouver que j'ay l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

¹ Sic. pour Duperon.

² Sic. pour lipican.

³ Basch-tchiododar.

XIV.

Des Alleurs à F. Linchou.

A M. Linchou, a Yassi.

A Constantinople, le 27 avril 1750.

J'ay vu, M^r, par votre lettre en date du 15 du courant la conduite irregulière et les extremités auxquels s'est porté le S^r de Muret ¹ par l'ingratitude la plus marquée. Lorsqu'il devoit s'attendre de ma part au traitement le plus severe, j'ay bien voulu fermer les yeux sur ses deportement, et, pour luy faciliter la route dispendieuse à la quelle il s'engageoit, je luy ay donné un cheval, une pelisse et trente sequins, qui, joints à ce qu'il avoit desja, estoient plus que suffisans pour se rendre en Pologne et y attendre même quelque tems l'effet des protections que je luy avois ménagés. Mais puisque, bien loin de reconoître cette generosité. et de correspondre aux complaisances du Prince, il en a abusé jusqu'au point de s'emanciper en paroles injurieuses contre le Prince, et de manquer au respect et à la reconnoissance qu'il luy devoit par tant d'endroits; je ne puis qu'aprouver qu'il l'ait fait renfermer dans le monastère de Galata et le remercier d'avoir bien voulu attendre ma façon de penser sur son sujet avant de prendre un parti. Je vous charge donc de prier S. A. de ma part d'employer les moyens qu'elle a en main pour le faire passer surement en Pologne, après luy avoir ôté cependant les lettres de recommandation que je luy avois données et dont il s'est rendu indigne par son ingratitude et par son manque de respect pour le Prince. Je me chargeray même des frais que cela pourroit occasionner au Prince ainsi que des p. 75 que vous répétés à juste titre. Je suis au reste fort peu en peine du changement dont il menace hautement. La perte d'un-si mauvais chrétien seroit une bien vile acquisition pour quelque nation que ce soit. Vous pouvés aussy déclarer au S^r de Muret que, s'il met jamais les pieds à Constantinople, je luy feray sentir tout le poids de mon autorité,

¹ Sic.



et je le feray repasser en France pieds e poingts ¹ liés, pour y être ensuite traité selon ses mérites. Je vous suis obligé de votre attention pour mes lettres de Pologne, et pour ce qui peut interesser la religion et le comerce en Moldavie, dont vous pourés m'adresser à moy même les informations et observations que vous croirés utiles et nécessaires. Je vous exhorte à cultiver la bienveillance du Prince et à meriter son estime, qui vous assurera celle avec laquelle je suis, M., entièrement à vous.

¹ Sic.

XV.

Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 14/25 juin 1750.

Monseigneur,

Son Altesse vient de recevoir dans ce moment de la part de M^r de Castera le plie ¹ inclus pour Votre Excellence. Elle m'ordonne de vous le faire parvenir. J'ay ecrit à M^r Bouttet par le retour du jannissaire de Suède, pour le prier de vous faire part, Monseigneur, que Son Altesse a ordonné une personne de confiance et trois arnaouts pour accompagner le courrier jusques à Varsovie, où je le compte à ces heures. Dès que Son Altesse aura appris son arrivée, elle repondra à la lettre que Vottre Excellence luy a ecrit à ce sujet.

Son Altesse a temoigné ettre fort en peine sur le sort du dernier pliq ² qu'elle a envoyé a Votre Excellence il y a quelque temps; n'ayant jusques à present receu aucune reponce à la lettre qui l'accompagnoit, Son Altesse prie Vottre ³ de vouloir luy accuser la reception de la ditte lettre; elle seroit même charmée d'entretenir une correspondance suivie avec Votre Excellence.

¹ Sic. *plie*, en roumain, enveloppe.

² Sic.

³ Sic. Il manque (Excellence).

Le sieur Demeuret porte ses folies et ses emportement depuis quelque temps à l'extremitté. Il jette son chapeau et met un *kaouk* qu'il a fait devant mille personnes, disant qu'on ne luy laisse pas suivre le panchant qu'il a de se faire Turc, et qu'il s'appelle Mehemet; il dit ouvertement tout ce qu'on peut s'imaginer contre Son Altesse à qui on le laisse ignorer. Son Altesse souhaitteroit recevoir un moment plus tôt la dernière resolution de Votre Excellence à son sujet pour s'en debarrasser.

J'ay l'honneur d'être avec respect.

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le tres humble et tres obeissant serviteur.

Linchou, velt soulougiary¹.

A Jassy, le 14/25 juin 1750.

¹ Vel (grand) sloudjar, rang de boyarie.

XVI.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 30 juillet 1750.

Monseigneur,

Son Altesse remet, par ce calarar,¹ à Votre Excellence la lettre de Dresde du 10^e juin, qui avoit rettardé. Elle n'est venue que hier au soir.

Comme Son Altesse auroit besoin de 15 mille piastres de fond à Constantinople pour son *moukarery* qu'il vient de recevoir, Votre Excellence peut engager la nation à les fournir, et, bien loin que ce soit avec desavantage, je n'y vois que de l'avantage, puisque Sa Altesse s'oblige de remettre au Galach² franc de tout fraix la même quantité de cire à raison d'une piastre l'ocque. Si Votre Excellence peut servir la nation à faire cette affaire, il faut qu'elle expedie un janis-

¹ Calarash, courrier.

² Au port de Galatz.

saire au plus tôt pour en donner l'avis à mon frère ou à moy afin qu'on ramasse laditte quantitté de cire au plus tôt, puisque la récolte commence a. 15^e aoust vieux stile. Il n'est pas necessaire que l'argent soit compté pour que la nation donne ledit avis, puisqu'il suffit que l'oncompte la somme aux capikyaya¹ qui doivent partir d'icy dans quelques jours pour Constantinople, et qui auront le soin de faire leur obligation à la nation. Il suffira qu'elle marque son intention, et sur le champ la quantitté de cire necessaire sera ramassée. Son Altesse se flatte que Vottre Excellence voudra bien luy faire reussir cette affaire, et elle ne laissera passer aucune occasion sans en marquer la juste reconnoissance. Comme il me paroît de l'interest de la nation que l'on serve le Prince dans cette ocasion, afin de l'engager toujours plus à ne rien refuser de tout ce que l'on peut avoir besoin icy, je prens la liberté de suggerer à Vottre Excellence que, dans le cas que la quantitté de quinze mille ocques de cire fut trop considérable pour la nation, M^r Hubs et M^r Cingris² peuvent entrer pour une partie de cire conjointement avec nottre ditte nation, puisque le prix d'une piastre est convenable, surtout cette année que la recolte sera beaucoup moindre que l'année passée et par consequent la cire plus chère. On ne doit point table sur une partie que mon frere fera à M^r Magy et C. à moindre prix, c'est là une affaire de faveur et ajustée depuis un très long temps, et que on ne peut pas faire reussir à tout moment.

Comme je dois aller, Monseigneur, dans peu de jours en Poloigne et que même j'irai jusques à Dresde pour faire l'achapt de 3 à 4 mille piastres de pourcellaine, je prens la liberté de prier Vottre Excellence de voulloir bien m'envoyer quelques lettres de recommandation, particulièrement pour Son Altesse Monseigneur le prince Lubomirski. Les pourcellaines que je vais acheter sont pour la Porte.

¹ Agents, représentants.

² Peut-être Celseing.

XVII.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r Linchou l'ainé.

A Constantinople, le 13 aoust 1750.

J'ay reçu, M^r, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire en date du 30 juillet, avec celles que S. A. a eu la bonté de me faire parvenir. J'ay l'honneur de luy écrire pour le remercier de son attention à cet egard.

Quant à l'affaire des cires que vous proposés pour le remboursement d'une somme de 15 m. piastres dont le Prince auroit besoin icy pour son moukarrer, on ne disconvient pas que cette affaire ne puisse être de convenance aux parties, mais ce ne peut être qu'autant que les conditions seront sûres et solides. Vous sçavés que la nation ne travaille guères autrement. Il s'agit donc que le Prince fasse ramasser la quantité de cire suffisante pour completer la somme de 15 m. piastres sur le pied de 37 paras l'ocque, c'est le dernier prix auquel les négocians ont cru pouvoir se déterminer. Cette cire sera transportée à Galatz, franc de tous fraix comme le porte votre lettre et livrée à un homme que la nation y fera passer exprès. Après quoy, sur les premiers avis qu'elle aura de la livraison complete de cette marchandise, elle comptera icy à l'ordre du Prince les 15 m. piastres en question. Elle ne consentiroit absolument point à des avances trop précipitées, qui sont contraires à sa façon de commercer, par les inconveniens qui peuvent en resulter. Voila, M^r, les seules conditions auxquelles il m'a été possible d'engager la nation de se prêter aux vues du Prince. Je vous diray même que, pour l'encourager, je m'y suis intéressé pour la somme de 3000 piastres ravi de contribuer autant qu'il dépend de moy à tout ce qui peut tourner à l'avantage de S. A.

On a appris icy peu des nouvelles de votre conduite et de la mesintelligence qui règne entre votre frère et vous, jusqu'à vous être emparé des effets qui luy avoient été remis par des negotians d'icy. Jugés de l'allarme que leur a causé

une telle demarche et des mesures qu'ils vouloient prendre pour retirer leurs marchandises, si je n'eusse empêché cet eclat, qui eût pu vous faire perdre votre poste, et si je ne les eusse rassuré, en me chargeant de vous écrire à ce sujet. J'exige pour toute reconnoissance de ce que je fais encore pour vous en cette occasion, et de ce que je puis encore faire dans la suite, que, loin de traverser votre frere, qui a seue s'attirer une confiance qu'une meilleure conduite peut vous rendre, vous l'aidiés comme vous le devés, et qu'il soit libre de rendre ses marchandises dont vous ne prendrés que ce que vous payerés comptant.

N'abusés point au reste de la douceur dont j'use encore envers vous, et ne me mettés pas dans la nécessité de réclamer moy même les effets des François, s'il est vrai que vous vous en soyés saisi pour en dissiper le produit. Songés que vous vous perdriés sans ressource, écoutés les conseils de vos amis, et profités en honête homme d'un poste où vous n'ignorés pas que le tems est précieux. Les folles dépenses y sont hors de saison, et le tort que vous a fait votre conduite passée exige dans vos moeurs la reforme la plus sévère.

Quoy qu'étant chargé des commissions du Prince vous n'ayés pas besoin de recommandation, je joins icy la lettre ¹ que vous me demandés pour M^r le prince Lubomirsky, persuadé que vous en ferés un bon usage.

Je suis &c.

¹ En date de Constantinople, 13 aout 1750.

XVIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 1.er octobre 1750.

Monseigneur,

J'ay receu les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 13^e aoust et 7^e 7bre. Le sieur Debordes, après un sejour de trois jours est parti avec l'excorte de quatre personnes et accompagné d'un cinquieme qui est

chargé de luy fournir tout ce dont il peut avoir besoin pour sa commodité jusques en Pologne.

J'ay communiqué à Son Altesse les conditions auxquelles la nation auroit consenti à la conclusion de l'affaire des cires. Elles n'ont peu convenir à Son Altesse, parce qu'elle avoit besoin que les 15 m. p.^s fussent comptées pour son moukary, après lequel temps laditte somme luy devenoit inutile; d'ailleurs le prix de trente sept paras devenoit onéreux. Je prens la liberté de représenter à Votre Excellence que la nation a manqué une affaire qui luy auroit été d'autant plus de convenance que la cire est cette année tres chere et très rare. Pour ce qui concerne la solidité, je ne l'aurois pas proposée si je n'avois vu clairement que la nation n'avoit rien à risquer, soit à cause de la bonne foye et l'exactitude du Prince, soit par la bienveillance dont Son Altesse m'honore; soit enfin que, quand j'ay proposé cette affaire, j'étois déjà certain que le caticherif du moukarery ettoit entre les mains des capikyaya de Son Altesse. La nation ne fera jamais aucune affaire dans ce pays, malgré qu'elles luy seroient tres convenables, parce qu'elle ne craint de pretendre des conditions qui ne tourneroient point à l'honneur de Son Altesse si ceux qui sont auprès de sa personnes et qui ont l'honneur de sa confiance les luy laissoient accepter. Cependant, malgré que cette affaire n'ait pas eu lieu, Son Altesse a toujours la même estime pour la nation, et est toujours porté à la servir, si l'occasion se presente.

J'aurois lieu d'être surpris, Monseigneur, que les amis de mon frere qui luy ont confiez des marchandises, eussent pris la resolution de faire des demarches violentes, sur des simples recits d'une desunion entre mon frere et moy, faits par des domestiques et autres personnes qui sont partis d'icy si je n'avois connu la façon de penser et d'agir un peu legere de quelques-uns de ces Messieurs, ayant eu le temps de les connoître parfaitement pendant le long temps que j'ay eu l'honneur de vivre avec eux. S'ils avoient bien voulu approfondir ce dont ils m'ont accusé auprès de Votre Excellence, ils auroient reconnus que, bien loign de m'être emparé de leurs effets, je n'ay eu, au contraire, de different avec mon

frere que par rapport à leur propre interest; car, voyant que mon frere geroit leurs affaires comme une personne novice et qui ne connoit point le país, j'ay voulu exiger qu'il ne fit rien sans me consulter auparavant. Enflé du vain orgueil d'avoir luy seul les affaires, il n'a pas voulu condescendre à ma demande, qui n'ettoit fondée que sur les prieres desdits Messieurs et sur les ordres precis de Votre Excellence à son arrivée icy de l'aider de mes conseils. Voilla ce qui a occasionné notre different. Comme j'ay veu que notre desunion pourroit se sçavoir et faire rire le monde, j'ay pris le parti de ne me meller en aucunne façon de ses affaires; ny même d'en voulloir rien sçavoir. Depuis lors, nous vivons comme des freres qui n'ont aucune affaire d'interest. Je vous remercie très humblement, Monseigneur, de ce que Votre Excellence s'est contentée de m'ecrire à cet egard, sans permettre que l'on ne fit un eclat. Il me seroit facile de me justifier, en faisant ecire le Reverend Pere Leidet. J'aurois aussi peu faire ecire Mr Desbordes en ma faveur. Mais ces precautions auroient donnés des idées à mon prejudice. J'espere que ce que j'ay l'honneur d'ecrire à Votre Excellence suffira. J'ay parfaitement reconnu que mon frere dans ce país peut me porter prejudice, soit parce qu'il suit uniquement ses propres idées, soit à cause de la façon d'agir de ses amis. M^{rs} Magy et C^{ie} avoient ordonné à mon frere l'achat de deux milles piastres de cire sans aucune restriction, et après le marché fait mon frere a tiré une lettre de change de cette somme sur les d^{ts} sieurs Magy et comp.^e qui contre toutes les regles du commerce ont pretendu la laisser protester et qui ne l'ont après payée que sur la caution de Kagy Agoup el des Capykya¹. Cella a occasioné la rupture du traité icy. L'on demande cette somme icy à mon frere, on la demande en même temps à Constantinople, et enfin cella a occasionné de grandes tracasseries qui retombent sur moy. J'ose donc prier Votre Excellence d'engager les amis de mon frere à le rappeler et d'evitter qu'ils ne luy envoient plus d'autres marchandises.

Je vois parfaitement qu'on a secu prevenir Votre Ex-

¹ Si: pour Kapykéhaya.

cellence contre moy. C'est pourquoy je la supplie de faire examiner mes livres par des negociants, l'on trouvera que le vuide qui s'est trouvé dans la maison ne provient que des pertes faittes pendant la guerre et de 9500 p^{es} payées à compte de ce qui restoit encore deu par les Manaires. L'on verra que mon compte de depences est aussi réglé qu'on le puisse et que je n'ay point fait des folles depenses comme l'on l'a persuadé à Vottre Excellence. Je ne fais icy que les depences que je ne puis evitter, et je n'ay pas perdu le bon sens pour en faire au dessus de ce que mon état demande.

Le sieur Martin m'occasionne des nouvelles tracasseries avec le sieur Peirier. J'avois remis à ce premier 40 balles laines, dont j'avois payé au dessus de la moitié en pes 780, outre divers fraix qui augmentoient cette somme. Je l'ay cedée à Mrs. Delabat et Berlihié et au sieur Peirier en remboursement de ce que je leur devois, et ledit sieur Martin n'a compté que 313 p.^{es} aux sieurs Delabat et Berlihié, tandis qu'il doit faire paroître du benefice sur la vente des dittes quarante balles laines, qui doit par conséquent augmenter la ditte somme de p.^{es} 780. Je supplie Vottre Excellence de luy ordonner de m'envoyer un compte de vente desdittes laines et de compter ce qu'il doit encore auxdits sieurs Delabat et Berlihié, afin que le sieur Peirier soit payé de ce que je luy devois.

On a indisposé tellement Vottre Excellence contre moy, qu'elle a temoigné quelque crainte que je ne fasse mauvais usage de la lettre de recommandation qu'elle a bien voulu m'accorder pour Monseigneur le prince Lubomirski. Il n'est pas encore décidé si j'iray moy même à Dresde, Son Altesse ne pouvant facilement se déterminer à me laisser absenter; mais dans ce cas, je supplie Vottre Excellence de se tranquillizer à mon sujet.

La poste avec la Pologne est actuellement réglée, tous les huit jours nous recevrons les Gazettes d'Utrecht et de Leyden, les manuskrits de Paris, Londres et La Haye. Quand il viendra des nouvelles dignes de l'attention de Vottre Excellence, je ne manqueray pas de luy en faire

part. Nous attendons à chaque instant le retour de deux lipicans que nous avons auprès de M. de Peron de Castera, pour apporter la nouvelle de l'accouchement de la Dauphine. Si le ciel favorise la France d'un prince, l'on fera sans doute des rejoissances partout où il y a des François Si Votte Excellence jugeoit à propos que j'en fis icy à notre Cour, sur ses ordres je fairay tout ce qu'on peut faire dans un pais comme celluy-cy, ce qui ne scauroit occasionner des grandes dependances, parce que tout est icy à bon marché. Sans doute qu'en apprenant les rejoissances qu'on fera dans d'autres pais, le Prince me fera la guerre pour m'engager a en faire. C'est pourquoy je prens la liberté de demander les ordres de Votte Excellence ladessus; cella ne servira pas peu à la protection dont notre eglise¹ a besoin.

¹ Sic pour église.

XIX.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 13/24 octobre 1750.

Monseigneur,

Comme le vin d'absinthe rouge passe dans ce pays pour estre rare à Constantinople et salulaire pour la santé, Son Altesse prend la liberté d'en envoyer deux grands tonneaux à Votte Excellence, dans la persuasion qu'il sera agréable à Madame l'Ambassadrice. On a pris beaucoup de soin de le faire très pur et bon, par les ordres que Son Altesse a donné en consequence. Ce vin sera embarqué sur quelque battiment turc qui charge du bled au Galach, mais, comme il est incertain sur lequel, je ne puis marquer à Votte Excellence le nom du raix sur le battiment duquel sera embarqué ledit vin; mais vous pouvez, Monseigneur, donner des ordres à quelque droguomant pour estre sur les avis quand est-ce que le battiment qui aura le dit vin sera arrivé a l'échelle qu'on appelle

Honkapan. Son Altesse prendra la liberté d'écrire une lettre à Votre Excellence par ledit battiment. Les tonneaux sont déjà en chemin pour être transportés au Galach.

XX.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r Linchou l'ainé, a Yassi.

A Constantinople, le 1^{er} 9bre 1750.

J'ay vu, M^r, avec beaucoup de satisfaction par votre lettre en date du 1^{er} du passé, la façon gracieuse dont le S^r Desbordes a été reçu à son passage à Yassi. J'en fais mes remerciemens au Prince de ma main, sans préjudice de ceux que je vous dois pour la part que vous y avés eue.

Je suis fâché que le Prince n'ait pas trouvé convenables les propositions que la nation luy avoit faites pour la partie de cire qu'il avoit offerte, mais je me flatte qu'il ne l'honorera pas moins de son estime, et qu'il n'attribuera ses difficultés qu'à la nature des affaires de ce pays.

Je veux bien croire, M^r, que votre façon d'agir envers votre frere n'avoit pour but que son véritable intérêt et celui de ses amis, mais vous connoissés la façon de penser et d'agir de quelques négocians de cette échelle, et il suffit pour le présent que vous vous comportiés bien et sagement, que vous conserviés la bienveillance du Prince, et que vous viviés avec l'économie que vous me promettés, et je ne doute pas que vous ne retiriés un grand avantage de votre établissement. Peu à peu la confiance des negocians d'icy pourra même vous devenir utile, et je me prêteray volontiers à la leur inspirer. Les S^{rs} Magy et C. ne paroissent pas faire retomber sur vous les tracasseries de la lettre de change de 2000 p.^{es} et ils se flatent que cette affaire est sur le point de finir à leur satisfaction. Le S^r Martin étant party pour Marseille, j'ay sçu par le S^r Michel son procureur que votre compte étoit soldé par apoint avec le S^r Martin et que vous receviés des S^{rs} Labat et Berllie votre compte courant avec celui des laines. Ainsy

je prévois que vos affaires avec les S^{rs} Berllie et Peirier ne finiront pas sans difficulté. Je ne doute pas cependant que vous ne preniés de justes mesures pour leur donner une satisfaction convenable.

La naissance d'une princesse vous a tiré heureusement de l'embarras où vous etiés sur les réjouissances que vous vous croyiés obligé de faire, si le ciel nous eût accordé un prince. Je verray en pareil cas ce qu'il conviendra de faire, et je vous donneray mes ordres en consequence.

XXI.

F. Linchou à Des Alleurs.

Yassy, 27 novembre 8 décembre 1750.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer le per G^{bre}. Son Altesse a été très sensible à celle qu'elle luy a écrit de sa propre main, à l'égard du passage de M^r Desbordes. La recommandation de Votre Excellence est pour moy une loy de procurer tous les agrements possibles à ceux qui, en passant icy, en sont honnorez, et je n'ay pas beaucoup de peine à y engager le Prince, puisqu'il y est porté luy même par le desir de trouver des ocasions pour devenir agreable à Votre Excellence.

J'aurois été charmé que la nation eût pu s'accomoder avec le Prince pour l'affaire de la cire. Comme, dans le cas où un Prince a besoin d'argent pour son moukarery tous ceux qui sont auprès de luy doivent l'aider, j'aurois retiré un grand avantage du service que la nation auroit rendu à Son Altesse dans cette occasion. Je ne scaurois commettre la nation dans une mauvaise affaire, et, si j'étois jamais assés heureux pour m'attirer la confiance que Votre Excellence veut bien me faire esperer, je ne voudrois l'employer qu'à procurer une somme en prest à son Altesse par la caisse de la nation, dans le cas où elle en auroit besoin. Le terme du remboursement ne seroit jamais à plus de trois mois.

Comme l'on n'a besoin d'argent qu' après que l'affaire que le Prince sollicite est terminée à la Porte, la nation ne risque rien en luy rendant un pareil service, et le terme du remboursement est si court qu'on ne sçauroit être dans la moindre crainte. Si Votre Excellence pouvoit engager la nation à rendre ce service à Son Altesse, et qu'elle voulut bien m'en faire part, il se pourroit que dans peu de temps un tel service puisse devenir utile aux affaires du Prince, et j'ose assurer à Votre Excellence qu'au terme prescrit le remboursement ne seroit pas retardé d'un moment.

Si mon frère n'avoit été rempli du vain orgueil de vouloir faire connoître à tout le monde qu'il étoit seul depositaire de marchandises qu'il a apportées, et qu'il eût voulu suivre mon conseil, il ne se seroit jamais rien passé entre nous. Notre différent a été terminé en le laissant agir comme il le jugera à propos.

Quoyque les sieurs Magy et Comp.^e ne fassent point tomber sur moy les tracasseries de la lettre de change, je ne puis cependant m'empêcher de représenter à Votre Excellence [qu'ils]¹ ont agi dans cette affaire sans examiner s'ils portent coup à l'honneur du tireur ou non, en ne payant la dite lettre de change que conditionnellement, malgré l'ordre exprès qu'ils avoient donné de tirer cette somme. Cette affaire est sur le point d'être finie; si ce courrier n'en porte pas la définition, ce sera sans doute le prochain, y ayant déjà 1500 p.^{es} comptées à l'apatary² Manolaky.

M^{rs} Delabat et Berlié me marquent avoir retiré de M.^r Martin le solde de mon compte, que ce dernier n'a fait monter qu'à 500 p.^{es}, qui doit être de plus de 800 p.^{es} sans y comprendre le profit que les laines doivent avoir donnés. Je n'ay reçu, ny de la part de M^{rs} Delabat et Berlié, ny de celle de M.^r Martin mon compte avec ce dernier, ny même aucun éclaircissement sur cette affaire de la part du sieur Michel son procureur; cependant, je suis certain qu'il doit y avoir de quoy payer le sieur Peirier. Si je suis obligé d'attendre le retour du sieur Martin pour terminer cette affaire,

¹ Les mots *qu'ils* manquent dans le texte.

² Rang de boyarie.

je seray très chagrin de voir retarder la satisfaction que je dois audit sieur Peirier, que je ne puis luy donner qu'après avoir terminé mon compte avec le sieur Martin; d'une façon ou d'autre, il ne sera point en perte.

La lettre que Votre Excellence m'a remis pour M^r de ¹ Peron de Castera a ette expédiée à l'instant, de même qu'un plic que M^r de Celseing a remis à Son Altesse de la part de Votre Excellence. Elle luy envoie par cette occasion un paquet venu dernièrement de Varsovie. Son Altesse aura un un vray plaisir de recevoir elle-même les lettres que Votre Excellence voudra faire passer par cette voye.

¹ Sic pour du Péron.

XXII.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r F. Linchou, en Moldavie.

A Constantinople, le 30 Nbre 1750.

J'ay reçu, M^r, les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire en date du 24 8^{bre} et du 8 du courant. La première pour m'anoncer deux tonneaux de vin d'absynthe que le Prince est dans le dessein de m'envoyer. Comme je n'en ay aucun avis, ny par les batimens de Galatz, ny par plusieurs lettres que j'ay reçues de Son Altesse, depuis ce tems là, je n'ay pas jugé à propos de luy en parler, d'autant plus que vous m'avez marqué qu'ils doivent être accompagnés d'une lettre de sa part, qui me procurera une occasion plus naturelle de lui en faire mes remerciemens.

Etant attaché au Prince comme vous devés l'être par état et par reconnoissance, je ne suis nullement surpris que vous cherchiés à luy procurer les ressources dont il peut avoir besoin pour ses finances. Cependant, come vous n'ignorés par l'état de la nation, les emprunts considerables qu'elle est obligée de faire pour ses propres affaires, et sa façon de négocier avec les grands, vous devés être le premier à détourner Son Altesse de toutes les vues qu'elle pourroit

avoir à cet égard et sur lesquelles on la flate peut être mal à propos. Personne assurément n'auroit plus d'empressement que moy à luy donner des preuves du plus sincère attachement, mais, quelqu'effort que je fis en ce point, je ne pourrois me flater d'aucun succès, à moins de me mettre moy même en compromis vis-à-vis de la nation, ce que vous sentés aussi bien que moy et sur quoy vous n'avez pas besoin d'explication. Je compte que vous agirés, en conséquence, de façon à ne point exposer Son Altesse et à mériter par là-même la continuation de ses bontés.

Je suis etc.

XXIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 26 décembre 1750 - 7 janvier 1751.

Monseigneur,

Nous avons reçu hier la feuille de nouvelle * inclus. Son Altesse m'a ordonné de vous la participer, attendu que M.^r de Péron de Castera ne vous a pas écrit par cette occasion. J'espère qu'elle ne sera pas indifférente à Votre Excellence. Nous venons aussi d'apprendre par les dernières lettres de Varsovie qu'il étoit arrivé depuis peu à Dresde un courrier de Paris qui avoit apporté la fâcheuse nouvelle que M. le comte de Saxe étoit mort.

Agréé, Monsieur, que je prenne la liberté de saisir cette occasion pour souhaitter à Votre Excellence l'accomplissement de tous ses desirs pendant le cours de cette nouvelle année.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect etc.

* Annexe: L'observateur du cabinet. Amsterdam et Londres.

XXIV.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 30 avril-11 mai 1751.

Monseigneur,

Son Altesse m'a expédié à Varsovie. Monsieur de Peron de Castera en a donné avis à Votre Excellence par des précédentes lettres. Il m'a expédié en poste le 23^e avril dernier avec la nouvelle de la mort du Roy de Suède et de l'élevation au throne du nouveau Roy, que j'ay apporté en sept jours. Le même jour de mon arrivée, Son Altesse expédia un courrier à la Porte pour porter la ditte, et je ne puis par cette occasion écrire à Votre Excellence, malgré le desir que j'en avois, par ce que ledit courrier n'ettoit chargé que d'un pliq pour le grand vizir, qui renfermoit un paquet dont M.^r De Peron de Castera m'avoit chargé pour Votre Excellence, pour luy donner la ditte nouvelle; je ne doute nullement qu'elle ne l'ait receue.

Le courrier expédié de la Cour de Suède pour porter la susditte nouvelle est arrivé dans le moment, très fortement recomandé à Son Altesse par M.^r de Peron de Castera. On luy a fourni à l'instant tout ce qui pouvoit luy estre necessaire pour sa sureté et pour la promptitude de son voyage.

En passant à Leopold, j'ay trouvé un paquet à mon adresse qui eu renfermoit un grand de la part de Votre Excellence pour Monsieur de Peron de Castera, que j'expédia le même jour à Varsovie. Je receus dans le même paquet la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire qui contenoit un grand paquet pour le maittre de poste de Caminez de la part de Madame, que j'expédia aussi dans l'instant.

A mon arrivée, Son Altesse m'a dit que l'on avoit expédié du Galach les deux tonneaux de vin d'absinthe rouge destiné pour Votre Excellence par ¹ Raix; elle doit à ces heures les avoir receus.

¹ Laissez en blanc.

XXV.

Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 23 mai, 2 juin 1751.

Monseigneur,

Par les lettres que nous venons de recevoir par cette poste, nous apprenons que Monseigneur le Grand General de la couronne de Pologne est décédé le 19^e may à huit heures après midy; qu'il est décidé que Monseigneur Branichi, Petit General, devient par cette mort Grand General, et que le Palatin de Podolie sera fait Petit General. Comme la nouvelle n'en estoit pas encore parvenue à Varsovie, Monsieur de Perron de Castera ne nous en marque encore rien, et par consequent ne l'écrit point encore à Votre Excellence. Pour moy, je crois de mon devoir de luy en faire part, comme aussy de l'assurer du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être,

XXVI.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy 26 mai, 6 juin 1751.

Monseigneur,

Son Altesse donne avis par cette occasion de l'expédition d'une lettre que le Vizir luy a envoyé de la part de Votre Excellence pour Monsieur de Perron de Castera à Varsovie, auquel elle a expédié un homme exprès à cette occasion.

Nous avons icy avis que le battiment qui a porté les deux tonneaux de vin d'abschinte pour Votre Excellence est arrivé à Constantinople et que le prince Mikaël¹, père de Son Altesse en a receu aussi par la même occasion. Comme je me

¹ Racovitza.

trouvois absent lors de l'expédition, je n'ay peu en informer Votre Excellence. Je la prie de vouloir bien me marquer en reponse si ces tonneaux ne luy ont pas étté consigné, pour, dans ce cas, rechercher entre les mains de qui ce vin a étté remis.

XXVII.

Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 18/29 juillet 1751.

Monseigneur,

Me trouvant à Dresde, j'ay appris que l'on preparoit une partie de porcellaines pour Madame. Ettant persuadé que Son Excellence les recevroit plus tôt par la voye de Moldavie, je donna ordre aux Messieurs qui se trouvaient à Dresde de recevoir les ballots pour Madame, ce qu'ils ont fait. Monseigneur le Comte de Vitzthum, general de Sa Majeste le Roy de Pologne, luy a remis deux grands ballots, et Son Altesse a profitté de l'ocasion par laquelle il a envoyé les porcellaines pour le serrail, pour les faire parvenir à Constantinople. Le Sr Barbier, qui accompagne la ditte porcellaine est aussi chargé des dits deux ballots et d'une lettre de Dresde pour Madame, mais, comme il se pourroit qu'on envoyat recevoir les porcellaines du serrail avant même l'arrivée à Constantinople, je prens la liberté d'en donner avis à Votre Excellence, pour qu'elle prenne des precautions, pour que les dits ballots ne soient point emportez au serrail avec les porcellaines.

XXVIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 25 juillet, 6 août 1751.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence par le dernier calaras que le Reverand Pere Laidet¹ et Mr Bar-

¹ Sic.

bier, en revenant de Dresde, ont apporté deux caisses de porcellaine qu'on leur a remis pour Madame. Son Altesse avoit fait partir les deux dittes caisses avec celles qu'elle envoie à Constantinople, mais le brancar sur lequel elles étoient chargées ayant eu le malheur de se rompre en arrivant au Galach, on a été obligé d'embarquer au dit lieu la dite porcellaine sur un bâtiment qui étoit destiné pour Constantinople. Je n'ay encore aucun avis du nom du reix pour en faire part à Votre Excellence afin qu'elle donne ses ordres pour le débarquement. J'ay cependant écrit à M^r Barbier, qui devoit les embarquer, de les adresser à M^r Lasale et de lui écrire en conséquence.

Le reverend pere Leidet¹ qui est venu de Dresde, a apporté environ mille piastres d'aumone pour bâtir l'église catholique. On devoit de plus faire une quette audit lieu et en Pologne, qui rendra encore bien de l'argent. Comme, avec la somme que ledit pere Prefet a entre les mains, joint aux matériaux qui sont prêts sur le lieu², de quoy faire bâtir la dite eglise ou peu s'en faut, Son Altesse a jugé à propos de m'ordonner d'écrire à Votre Excellence de demander à la Porte un commandement qui lui soit adressé par des ordres très forts de permettre de bâtir ladite eglise telle que les Peres jugeront à propos. Par ce moyen, il éviteront de payer certains droits que l'on doit d'ordinaire donner à certains officiers du Prince et à certains boyards du païs, epargne qui emporte une bonne somme, et par le moyen du firman on évite bien des contestations que l'on est obligé d'essuyer de la part du metropolitte et autres du pays. Son Altesse juge à propos que Votre Excellence m'envoie ledit commandement pour s'en servir comme elle jugera necessaire, mais, comme l'étté est presque sur sa fin, il faudroit le recevoir au plutôt, pour qu'on pût encore travailler le tems qui reste, et l'on avanceroit même bien l'ouvrage, puisque le tout est prest.

J'ay d'ailleurs à prevenir Votre Excellence que, comme l'ordinaire est que tous les Prefets de Missions qui viennent icy dissipent ou gardent riére eux les sommes destinées pour

¹ Sic.

² il manque: [ona].

la bâtisse de cette église et qu'à cause de leur avarice, cet ouvrage ne s'est pas fini jusques à aujourd'huy, j'ay reconnu la même avarice au Pere Leidet, il seroit à propos d'envoyer une seconde personne pour avoir le soin de cette bâtisse, on du moins lui donner un adjoint pour que l'on profite d'un tems pour bâtir laditte église qui peut changer et qu'il sera difficile de retrouver.

Je prends la liberté de joindre icy à Votre Excellence les plus fraiches gazettes que nous ayions, et quelques manuscrits.

XXIX.

Des Alleurs à F. Linchou.

A M^r Linchou.

A Constantinople, le 27 aoust 1751.

J'ay reçu, Monsieur, les 2 lettres que vous avés pris la peine de m'écrire en date des 18 juillet et 6 du courant, concernant la route qu'ont prises mes caisses de porcelaine d'abord par terre ensuite par mer. Les ordres que S. A. a bien voulu donner à cet égard me rassurent sur le sort de ces caisses, dont je n'ay cependant encore aucun avis, quoy que le S^r Barbier soit arrivé icy depuis plusieurs jours.

Quant à l'église des PP. de S^t Ant^e que le P. Leydet se trouve aujourd'huy en état d'entreprendre, et pour laquelle vous me marqués que S. A. désireroit des ordres de la Porte pour les favoriser davantage et pour les exempter des donatives que l'on doit d'ordinaire a certains officiers et boyars du pays, il me paroît, Monsieur, que ce seroit faire tort à l'autorité de S. A. que de solliciter a la Porte un commandement dont il n'a nul besoin, ces sortes d'opération dependant entierement de son autorité et de sa volonté, sans que la Porte s'en soit jamais meslée. J'ose dire même qu'il seroit très désavantageux pour le prince de Moldavie que la Porte entrât une fois dans ces sortes d'affaires,

où elle pourroit prendre un certain pied dont ils auroient peut être lieu de se repentir, mais trop tard, ce qui me fait penser que Son Altesse ne peut mieux faire dans ces occasions que d'user de son autorité. D'ailleurs, s'il y a des donatives à faire à ses officiers ou aux boyards, j'aime mieux qu'ils en profitent que de sacrifier peut être la même somme icy, et les petits presens que le P. Leydet aura occasion de faire pour cet édifice serviront à entretenir la bonne intelligence avec des gens qui ne peuvent luy faire que du bien, car, pour du mal, la bienveillance de Son Altesse me répond du repos et de la tranquillité de ces Peres.

Quant au religieux que vous croyés qu'il seroit à propos de joindre au P. Leydet, pour prévenir l'abus qu'il peut faire du provenu de ces aumones, le P. Provincial n'a aucune autorité sur luy ny sur son couvent, ainsy il faut s'en raporter à sa bone foy.

Je compte, Monsieur, que vous ne négligerés rien aupres du Prince pour favoriser l'entreprise de ces Peres, et je regarderay vos soins à cet égard comme un service essentiel dont je vous auray une veritable obligation par l'interet que je dois prendre à l'avantage et à la gloire de la religion.

XXX.

F. Linchou à Des Alleurs.

Yassy, 16/27 septembre 1751.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que Vottre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 27 aoust dernier. Son Altesse est toujours très disposée a favoriser la battisse de l'eglise,¹ et elle en augmentera en bonne partie les fonds. Mais, comme cette eglise doit être battie de pierre, tandis qu'elle ne l'a j'amaï eettée que de bois, outre que dans d'autres temps ses predecesseurs qui ont eu une aussi bonne intention que luy ont trouvé à propos de faire demander un commandement pour la ditte battisse, Son Altesse a jugé à propos, soit pour ses interest²

¹ Sic.

² Sic.

particuliers, soit pour la surette des Peres, sur tout les inconveniens qui pourroient survenir avant la fin de la construction de cet édifice qu'il convenoit que le Pere Proffect fussent munis ¹ d'un commandement de la Porte adressé purement et simplement au pere Laidet, portant ordre du prince regnant de Moldavie, sans y inserer le nom du Prince qui regne actuellement; et au moyen de ce commandement lesdits Peres pourront tranquillement faire leur eglise. J'envois inclus à Vottre Excellence un semblable commandement et une lettre du vizir que Mons^r le comte de Castellanne avoit obtenu, adressées au Prince Gregoire. J'ay jugé que ces deux pieces pourroient luy ettre necessaires. Vottre Excellence aura la bonté de me les renvoyer avec les nouvelles.

J'espere que peu de jours après l'arrivée du sieur Barbier, le battiment sur lequel les deux caisses de porcellaines de Vottre Excellence ettoient embarquées sera heureusement arrivé. C'est de quoy nous n'avons encore icy aucune nouvelle. Son Altesse a été très fâché du contre-temps arrivé au brancard, parce que par là les susdettes caisses auroient été exemptes du risque de la mer. Touts les fidelles se remettent entre les mains de Vottre Excellence pour avoir la satisfaction de voir leur eglise battie par les soinet protection de Vottre Excellence, pendant le règne de ce Prince, et il fairont des voeux eternels pour la conservation de Vottre Excellence.

Quoy que nous ayions des nouvelles fraiches de la chre-tienneté,² elles sont de si peu de consequence quelles ne meritent par l'attention de Vottre Excellence. Quand il yaura quelque chose digne de vous ettre communiqué, je me fairay toujours un devoir de la persuader de mon ambition de luy plaire et du profond respect avec le quel j'ay l'honneur d'ettre, etc.

¹ Sic.

² Sic.

XXXI.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 2/13 octobre 1751.

Monseigneur,

Parmy les nouvelles que nous avons receus par l'ordinaire de hier, l'heureux accouchement de Madame la Dauphine d'un duc de Bourgogne est la plus interessante. Nous avons encore la demission du marquis de Puisieux, secretaire d'Etat aux Affaires Ettrangeres, et la nomination du marquis de St Contest pour luy succeder, de même que l'accession des Ettats Genereaux à la triple alliance de Petersbourg, qui m'ont paru devoir etre communiquées à Votre Excellence. Je n'ay peu encore lire toutes les Gazettes et manuscrits que nous avons receu, pour voir s'il y a quelque chose de plus qui meritte de vous etre comuniqué.

Je continueray toujours à prendre la liberté d'informer Votre Excellence de ce qui viendra à ma connaissance et je m'empresseray toujours de rechercher les occasions de luy marquer le proffond respect avec lequel j'ay l'honneur d'ettre, etc.

XXXII.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r Linchou.

A Constantinople, le 2 novembre 1751.

J'ay receu, Monsieur, par votre lettre du 13 du passé les nouvelles que vous m'avés communiquées et particuliere-ment celle de l'heureuse naissance d'un duc de Bourgogne, qui m'a fait d'autant plus de plaisir que le courier de Vienne, qui naturellement devoit en etre le porteur, n'a pas encore paru. Je vous remercie de votre attention à cet égard et vous seray obligé d'en user de même pour tout ce que vous croirés devoir m'intéresser.

Je joins icy une copie de votre compte avec le S^r J. J. Peyrier, pour solde duquel vous lui devés p.^{es} 272:48. Comme ce compte provient du montant de trois montres d'or qui vous ont été fournies par M. le prince de Moldavie, j'avais été prié de luy en écrire à luy même. J'ay cependant bien voulu vous parer ce coup, dans l'espérance que vous terminés incessamment cette affaire, dont il n'est pas de votre intérêt que Son Altesse soit informée.

J'ay été détourné par quelques affaires et par la contagion qui n'a pas encore cessé dans cette capitale de donner une certaine attention à l'affaire de l'église des P. Franciscains, sur laquelle je vous marqueray mes intentions dès qu'il y aura quelque chose d'entamé. Il est superflu de vous recommander d'entretenir toujours à cet égard les bonnes dispositions de Son Altesse.

Je suis &c.

XXXIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 5/16 décembre 1751.

Monseigneur,

J'ay receu la dernière lettre par laquelle Vottre Excellence m'ordonne d'attendre ses nouveaux ordres au sujet de la battisse de l'église des Reverends pères Franciscains. C'est ce que je fais constamment, mais le Reverend Pere Clement Laidet, voyant avancer l'hiver et de plus voyant que s'il laisse passer le printemps prochain sans battre la ditte eglise, il trouvera difficilement une conjoncture aussi favorable, je prens la liberté de faire des nouvelles instances à Vottre Excellence pour la supplier de vouloir bien faire renouveler le commandement que je luy ay envoyé, qui avoit été obtenu par M^r le comte de Castellane envers le prince Gregoire. Le père Damnet a marqué au pere Prefect de solliciter une lettre du Grand General de la Couronne pour le

Grand Vizir, ce que je n'ay pas approuvé, n'ayant d'ailleurs aucun ordre de la part de Vottre Excellence là-dessus.

J'ay veu, Monseigneur, ce que vous me marquez au sujet d'un solde deu à M^r Joseph Peirier. Ce solde se trouve entre les mains de M^r Martin, par la vente des livres que je luy avois remis avant mon depart. Il se trouve absorbé par un compte irregulier qu'on m'a envoyé de la part du dit Sieur Martin pendant son absence, chose que je n'attribue nullement au manque de bonne foye du dit sieur Martin, mais à mon frere cadet qui se trouve dans son comptoir. A present que j'apprends que le dit sieur Martin est de rettour en France, je m'eclairciray par la premiere ocasion¹ de luy sur le dit compte, sur lequel je n'aurois aucun rettour, si j'acquitte auparavant le solde du dit sieur Peirier; et d'une façon ou d'auttre, je ne tarderay pas d'abord après de donner toute la satisfaction que meritte le dit sieur Peirier, la recommandation de Vottre Excellence m'ettant un ordre irrevocable.

Son Altesse remet par cette ocasion à Vottre Excellence la réponse de M^r le Grand Général de Pologne, et je luy envoie les dernieres gazettes.

¹ Sic.

XXXIV.

Des Alleurs à Linchou.

A Monsieur Linchou,

A Constantinople, le 29 Xbre 1751.

J'ay vu, Monsieur, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, en date du 16 du courant, l'envie que auriés, de même que Son Altesse, que je fisse renouveler le firman que vous prétendés avoir été obtenu par M^r le C^{te} de Castellane en faveur de l'église des Pères franciscains. Ce commandement n'a point été obtenu par cet ambassadeur, puisqu'il est évident par sa teneur qu'il n'a été accordé qu'à la requisition du roi de Pologne, qui en avoit écrit au prince

de Moldavie. C'est pourquoy, loin de désapprouver les démarches de ces Peres pour engager le Grand Général à en écrire au Grand Vizir, je ne vois pas de voye plus propre à faire reussir cette demande, n'y ayant nul doute que, si je la faisois de mon chef, ce 1^{er} ministre ne manqueroit pas de me faire observer que cette église est de la dépendance des Polonois.

J'ay ouy dire, Monsieur, qu'en Moldavie il se trouvoit des levriers d'une fort bonne espèce. Je vous serois obligé de m'en chercher quatre bien choisis, que vous tiendriez à ma disposition en m'en donnant avis, afin que je vous donne les ordres pour leur destination.

Je vous remercie de votre attention à tout ce qui me regarde, et je saisiray volontiers les occasions de vous témoigner ma sensibilité, étant avec estime, Monsieur, etc.

XXXV.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 5/16 janvier 1752.

Monseigneur,

Je manquerois à mon devoir et au respect que je dois à Votre Excellence, si, à ce renouvellement d'année je ne luy faisois point mon très respectueux compliment et si je ne luy souhaitois la plus parfaite santé et l'accomplissement de tout ce qu'elle peut desirer pendant son cours; je prens la liberté d'adresser les mêmes souhaits à Madame.

Son Altesse la Princesse ayant souhaitté de placer la somme de 50/m. p.^{es} sur la caisse nationale, Son Altesse le prince m'a donné de communiquer la ditte resolution à Votre Excellence, de maniere que, si la nation a besoing de cet argent là et qu'elle veuille le recevoir à huit pour cent de change, sur les premiers avis que j'en auray, je fairay remise de la ditte somme. Son Altesse, convaincue de toutes les bontés que vous avez pour elle, elle a pris la liberté de s'adresser à Votre Excellence dans cette occasion. D'ailleurs, comme les billets doivent être faits payables au porteur ou à

un nom supposé, il est essentiel que la nation ignore à qui appartient cet argent, n'étant nullement nécessaire que tous les Juifs sachent que la dite somme appartient à Son Altesse, qui aura une vive reconnoissance envers Votre Excellence du service qu'elle luy rendra à cette occasion. Ignorant qui est le nouveau député, je ne puis luy écrire sur ce sujet. Cette affaire sera de convenance pour les deux parties en ce que on pourra garder tres long temps cette somme. J'espere que Votre Excellence voudra me favoriser de la réponse.

XXXVI.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r Linchou l'ainé, a Yassy.

A Constantinople, le 3 février 1752.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire en date du 5/16 du passé, avec les souhaits que vous voulés bien faire pour moy à l'occasion de la nouvelle année, pendant laquelle je saisiray volontiers les occasions de vous faire plaisir en tout ce qui dépendra de moy, persuadé que vous seconderés ma bonne volonté par votre conduite et votre attention à tout ce qui peut intéresser le service.

J'ay communiqué à la nation avec la réserve convenable le dessein où est Son Altesse de placer sur la caisse nationale un fonds de 50 m. p.^{es} au change de 8 p. $\frac{0}{10}$ l'année, ce qui peut, dites-vous, être avantageux pour elle come pour Son Altesse, parce qu'on pourra garder cette somme très longtemps. J'ay rencontré dans cette affaire plus de difficultés que je ne croyois, la nation se trouvant embarrassée d'argent au point qu'elle a fait à M^r Penkler et à plusieurs autres personnes de ma connoissance des remboursements considérables, et que chacun s'empresse à y placer, même des gens de Marseille qui offrent de luy faire tous les fonds qu'elle voudra à des changes très modiques pour Constantinople. Consequemment, Monsieur, tout ce que j'ay pu obtenir a

été que la nation s'obligerait de garder ces p^{rs} 50 m. pour le terme d'un an au change de 7 p. % seulement, après quoy ce placement resteroit à volonté. Vous sentés, Monsieur, combien j'aurois souhaité d'obliger Son Altesse dans cette occasion; mais c'est tout ce que les circonstances ont pu permettre de plus favorable, et sur quoy vous prendrés la dernière délibération du prince, auquel je ne puis donner sur cette affaire aucun conseil, vous priant seulement de l'assurer de toute mon attention à tout ce qui pourra concerner ses intérêts et dépendre directement de moy.

Je réponds à Son Altesse au sujet de ses dispositions en faveur de l'église des P. Franciscains, et je luy fais part de la répugnance que j'ay de faire à la Porte une démarche qui pourroit tourner au désavantage de ces Peres, vu que le Reïs-Efendy n'a pu paraître disposé à acquiescer à ma demande, qu'autant qu'il a supposé comme vous le suposés vous même, que le firman dont ces Peres sont munis a été donné à la réquisition des ambassadeurs de France, lequel n'étant fondé que sur les capitulations des Polonois, il est évident que la voye la plus consequente à ce qui s'est fait seroit l'intervention du Grand Général.

J'ay adressé à Son Altesse par la voye de son Capikiaia une petite caisse contenant quelque petites commissions de Madame Des Alleurs pour M^r le prince Lubomirski, son père. Quoy que je me repose beaucoup sur l'attention de Son Altesse à cet égard, je vous seray obligé de joindre aussi vos soins pour que cette petite caisse soit remise et recomandée à Caminiek avec précaution.

Je joins icy une lettre par laquelle le S^r Chévrier vous prie de vous employer pour luy faire payer par le S^r Jacob Arlaud une somme de 340 p. qu'il luy doit depuis près de dix ans. Si vous êtes à portée de luy rendre en cela quelque service, j'apprendray avec plaisir que vos bon offices luy aient été utiles.

Les S^{rs} Couturier, Berlihié et Trulhier, intéressés à une partie de cire que votre frère accompagnoit pour leur compte, ont appris avec beaucoup de peine qu'il est tombé malade, et même assés dangereusement à Galatz. Je ne doute pas que

vous ne luy ayés procuré tous les secours possibles, et ce seroit vous faire tort que de vous le recommander. Dans cette circonstance, ils ont engagé le S^r Barbier à s'y transporter pour prendre les mesures nécessaires pour la sureté de leurs effets et pour avoir soin de leurs affaires, d'autant plus qu'elles exigent des attentions et des peines qui ne sont pas compatibles avec les occupations inséparables de votre employ. Je compte, Monsieur, qu'en luy ménageant l'honneur de la protection de Son Altesse, vous luy donnerés en tout ce qui dépendra de vous des preuves de votre zèle pour la nation et de votre attention à ma recommandation.

Je suis &c.

XXXVII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Yassy, 2/13 février 1752.

Monseigneur,

Lorsque j'ai pris la liberté d'envoyer à Votre Excellence le firment pour la fabrique de l'église des PP. Franciscains, afin de le faire renouveler, je croiois qu'il n'y avoit qu'à ajouter seulement le nom de Notre Sérénissime Prince au lieu de celui du prince Gregoire, à qu'il étoit adressé, sans autre difficulté; mais puisque je vois qu'il n'est pas possible de l'obtenir autrement que par une recommandation du Grand General de Pologne au Visir, je ne manquerai pas d'engager le PP. d'entreprendre le voyage pour ce sujet, ce que le General accordera d'autant plus volontiers que ledit firment a été accordé à la requisition du Roi de Pologne. Je prendrai tous les soins possibles pour trouver les quatre levriers que Votre Excellence désire, et, comme je suis assuré de les trouver dans peu, je la supplie de m'honorer de ses ordres pour leur destination.

Toute mon ambition, Monseigneur, ne seroit que de trouver des occasions plus importantes, pour témoigner à Votre Excellence qu'il n'est personne qui soit avec plus de zele et de reconnoissance que j'ai l'honneur d'être, etc.

XXXVIII.

Des Alleurs à Linchou.

A Mr F. Ch. Linchou.

A Constantinople, le 18 avril 1752.

J'ay vu, Monsieur, par la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 13 février dernier que vous êtes revenu de même que S. A. de la prévention où vous étiez concernant le commandement en faveur de l'église des PP. Franciscains. Je crois que nous sommes aujourd'hui dans le bon chemin à cet égard, et je ne doute pas que le Prince ne me donne quand il sera tems des preuves de sa bienveillance pour ces missionnaires. J'aurais seulement à observer à cette occasion que les vues du Prince en chargeant le P. Leydet de ses comissions à Dresde ne me paroissent pas en trop bonnes mains, et s'il vouloit donner à votre père la préférence dans les voyages qu'il y pourroit ordonner ou en Pologne, je crois qu'il auroit lieu d'en être plus content. Vous ne devés cependant faire usage de cette observation qu'autant que vous croirés que S. A. puisse la prendre en bonne part et comme un effet de mon empressement à concourir au véritable avantage de ses vues.

Je vous suis obligé de votre attention pour les 4 chiens que je vous ay prié de tenir à ma disposition. Le S^r Deval vous a écrit de ma part il y a quelques jours pour vous marquer de m'en procurer encore deus, c'est à dire en tout six, que vous aurés attention de m'envoyer à Constantinople, d'où il me sera plus facile de les faire passer au lieu de leur destination.

Je suis, etc.

XXXIX.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 11/13 mai 1752.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18^e avril. Il est vray que l'on seroit dans le bon chemin pour obtenir la permission de battre l'église des peres franciscains, mais il paroît ettre survenu un nouvel obstacle, qui est que le pere preffect, en ecrivant au Grand General et en luy envoyant la lettre de M^r Hubsc¹, il luy marquoit qu'il luy envoyoit aussi une lettre de la part de Votre Excellence. Il paroît donc à present par la reponse que ce seigneur attend la ditte lettre de Votre Excellence pour expedier luy même celle qu'il doit ecrire au Grand Vizir à ce sujet. Cet equi proquo² est survenu à cause que la lettre que M^r Hubsc a ecrit au Grand General ettoit cachetté du cachet de Votre Excellence; l'adresse mise par M^r Duval qui, en l'envoyant s'ettoit contenté de beaucoup la recomander sans marquer de la part de qui elle ettoit. Si Votre Excellence veut bien, en reponse, ecrire deux mots à M^r le Grand General, je suis persuadé que l'on aura d'abord en reponse la lettre pour le Grand Vizir.

Son Altesse est decidée sur la personne qu'elle doit envoyer en Pologne. Bien loing de jamais penser à y envoyer le pere preffect, elle s'est determinée depuis longtemps d'y envoyer mon frere. Elle n'attend pour l'execution qu'un ordre exprès de la Porte d'y envoyer quelqu'un; et, dans le cas que Son Altesse ait des vuës encore plus grandes que celles qu'elle a d'abord eû, il est certain qu'elle m'y expediera moy-même. Il connoit parfaitement le pere preffect, qui a fait de trops grandes sottises à son voyage de Dresde pour qu'il soit employé en aucune sorte d'affaire dans la suite.

Les six chiens sont tous prest et Votre Excellence

¹ Sic pour *Hubsch*.

² Sic.

peut être assurée qu'ils seront bientôt envoyé à Constantinople par la voye de mer. J'espere qu'elle sera satisfaite de leur beauté et de leur bonté. Je me mets aux pieds de Votre Excellence pour luy demander sa bienveillance et sa protection. Heureux si elle me donne de frequents ordres dans ce pays, pour que je puisse, Monseigneur, vous prouver toujours plus le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

XL.

F. Linchou à Deval.¹

Jassy, 11/23 mai 1752.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6^e avril. Les six chiens levriers que Son Excellence M^r l'Ambassadeur demande sont prest et ils seront expediez par la première ocasion, ou voye de mër ou de terre.

Les deux petits paquets destinez pour Madame de Mesenska ont été envoyez à Caminesk avec la lettre pour le maittre de poste. Il reste encore une petite caisse, qui a été remise aux Capikyaya de Son Altesse, qui n'est pas encore parvenue faute d'ocasion; dez qu'elle arrivera, elle sera aussi exactement envoyée audit maittre des postes, qui aura soin de l'envoyer à Dresde.

Comme notre correspondance languit souvent faute de sujet interessants, il y auroit moyen d'y suplérer, si vous vouliez bien employer quelques moments de vos loisirs à m'écrire les nouvelles de Constantinople, c'est à dire ce qu'il se passe à la Porte et qui vient à Vottrre connoissance, les changements que l'on y fait de temps à auttre, ce que l'on pense parmy les ambassadeurs du present droguement de la Porte et de ses deux adjudants, comment est ce qu'ils sont estiméz

¹ Drogman de l'amb.de franc.se à Constantinople. On trouve écrit *Duval* et *Deval*. Ce dernier paraît le vrai nom.

à la Porte, et s'ils y ont du credit, et enfin les menées secrètes que font les princes grecs deposez et qui peuvent facilement venir à vottre connoissance, dez que vous le souhaiterez. Si vous voulez bien prendre la peine de me donner de temps à auttre ces informations, cella pourroit donner occasion, dans la suite, à des ouvertures de plus grande consequence, puisqu'il ne vous sera pas difficile, Monsieur, de connoître d'où peuvent parvenir¹ ces insinuations, et que la personne qui me les fait faire n'oubliera rien pour rendre cette correspondance, de vottre côté, gracieuse et fructueuse, d'autant plus que de son côté, elle luy sera interessante. Nottre prince a le cœur vrayment françois, ainsi je trouve presque juste à faire tout ce qui peut devenir utile, et que bien loing de porter quelque prejudice aux interest de la patrie, ne peut au contraire que apporter de l'utilité. En cecy, je veux parler des ouvertures que nottre correspondance pourroit occasionner dans la suite. Esperant que l'amitié que vous m'avez fait la grace de me temoigner pendant que j'ettois à Constantinople et quand j'ay été sur mon depart, est toujours la même, j'écris avec toute sorte de confiance, et j'ose bien ettre persuadé que vottre reponse sera favorable, et que je ne tarderay pas à la recevoir.

¹ Sic. Linchou a voulu dire *provenir*.

XLI.

Des Alleurs à Linchou.

A M. Linchou.

A Constantinople, le 26 juin 1752.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire en date du 6/17 du courant. Je n'ay pas plûtôt été informé de l'incident survenu à l'affaire de l'église des P. franciscains, que j'ay écrit au Grand General, et ma lettre vous a été adressée le 10 du courant par le S^r Deval. Je n'ay rien à y ajouter si ce n'est, comme j'ay l'honneur de l'écrire au Prince, que je desirerois que Son Altesse trou-

vat moyen de se défaire du P. Laydet. Elle n'a de compte à rendre à personne de la marche qu'elle peut faire à cet égard en luy signifiant de se retirer de la Moldavie. Je pourrois le faire également, mais il me faudroit des ménagement et des explications avec ses superieurs de Romo ou d'ailleurs, qui tireroient trop en longueur. Au reste, si les recommandations de Saxe inquiétoient en aucune façon Son Altesse, elle peut mettre le tout sur mon compte en Saxe, où je n'ay pas grand compte à rendre, pourvu qu'à Rome, ou elle n'a rien à ménager, je puisse prendre sa volonté pour prétexte. Les Princes ne doivent pas avoir d'autres raisons: *Sit pro ratione voluntas.*

Ce qu'on a écrit à S. A. des discours peu mesurés du Chargé d'affaires de Russie sur les nouvelles fournies à la Porte par le Prince part sans doute de bon lieu, et je le crois capable de quelques jactances dans le quartier de Pera et dans les compagnies qu'il fréquente, mais il se doneroit bien de garde de tenir de pareils discours à la Porte. Son Altesse peut être bien tranquille sur ses menaces, et, si elle a des ennemis de cette espèce, elle peut compter qu'elle a des amis dont le rang et le credit luy seront toujours plus utiles et plus honorables. Je n'ignore pas quelles sont les personnes qui raportent au S^r Obrescoff ce qu'elles peuvent savoir à la Porte. Comme j'ay l'avantage de me passer de leur canal à la Porte, et que j'ay des voyes plus sures pour y faire parvenir mes représentations, je suis certain qu'elles n'ont pas la satisfaction de me mesler dans leurs rapports. Tout ce que le Prince peut observer et à quoy je le crois attentif, c'est de ne pas donner à la Porte par zèle ou par trop de crédulité des relations dont il fut obligé de se rétracter, ou qui pussent faire taxer de trop de partialité les sources dont il les tire.

Offrir un secrétaire au Prince étoit un tour bien grossier de la part des Moscovites, et je ne suis pas surpris que Son Altesse n'en ait point été la dupe. Moins elle sera liée avec les Russes. et mieux elle sera à la Porte. Elle doit bien s'apercevoir qu'elle n'y est pas mal, puis qu'elle vient d'être confirmée, et qu'il a même été question de luy donner la

principauté de Valachie. Quoy que je doive y perdre, par l'agrément que sa correspondance me procure, il suffit que ce changement soit avantageux à Son Altesse pour que j'y prene toute la part possible, et que même j'y contribue en ce qui pourroit dépendre de moy.

Il est superflu de vous rassurer pareillement pour ce qui regarde votre personnel et de vous témoigner combien je désire d'être à portée de vous donner des preuves de ma satisfaction.

Je vous suis obligé aussi de votre attention pour ce qui concerne les petites affaires de Madame et les miennes. Vous pouvez être persuadé qu'en toute occasion vous vous apercevrez de ma sensibilité et de la parfaite estime avec laquelle je suis &c.

XLII.

F. Linchou à Deval

Yassy, le 30 juin 11 juillet 1752.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10^e de ce mois. La lettre pour le Grand Général, que Son Excellence a eu la bonté d'écrire au sujet de l'église a été exactement expédiée.

Je me ferai toujours un devoir d'exécuter exactement toutes les commissions dont Leur Excellences me feront l'honneur de me charger. La petite caisse destinée pour Dresde est arrivée ici et a été envoyée depuis quelques jour au maître de poste de Kaminesk; on n'attend qu'une occasion favorable pour expédier les chiens levriers.

A l'égard de ce que vous me marquez des moyens qu'il faut prendre pour vous mettre en état de nous donner, les nouvelles que je vous ay demandé de la part de Son Altesse, des trois partis que vous me proposiez, Son Altesse a jugé à propos de prendre celui de m'ordonner d'écrire de sa part à Son Excellence et de l'en prier. Ainsi je pense que M^r

l'ambassadeur se rendra à sa priere, et que nous aurons bientôt une correspondance plus utile. En attendant, Son Altesse a témoigné beaucoup de satisfaction des nouvelles que vous lui avés donné, et il a connu que vous étiez très au fait.

Le tems de la confirmation de Son Altesse aprochant, elle a jugé à propos de retarder l'expédition des fonds de la Princesse, presumant qu'elle en auroit besoin, mais dans peu ces fonds seront expédiés à la nation, esperant qu'elle voudra tenir la parole qu'elle a déjà donné à Son Excellence.

Vos deux lettres des 27^e et 28^e juin me sont exactement parvenues, renfermant des lettres de mon frère et un plic pour Son Altesse Monseigneur le prince Stanislas Lubomirski, qui donne la nouvelle de l'heureux acouchement de Madame d'un petit comte. Je vous prie instamment de vouloir bien me mettre aux pieds de Leurs Excellences et de leur présenter mes très humbles compliments.

Je vous prie de me continuer votre amitié et de me croire avec le plus sincere attachement, etc.

XLIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Yassy 7/18 juillet 1752.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire amplement par le retour du jannissaire qui a accompagné la personne que Votre Excellence a expédié en Pologne; elle est partie lundy passé avec toutes les suretéz possibles, après s'etre reposé neuf jours icy; et nous aurions eu un plaisir charmant qu'il eut fait un plus long sejour.

J'ay eu l'honneur de fair part à Votre Excellence que Son Altesse ne scait comment s'en prendre pour satisfaire aux sollicitation que luy font les seigneurs polonnois d'envoyer une personne en Pologne en qualité d'agent. Elle a diverses fois insinué à la Porte la demande des dits seigneurs, sans en recevoir aucune reponse.

Son Altesse a été pendant quelques jours dans la croyance que la personne que Votre Excellence expédie en Pologne étoit l'agent de la part de la Porte, elle en étoit même charmée. Mais cette personne l'en a dissuadé dans diverses entreveues que le prince a eû avec elle. Son Altesse s'est cependant assurée que Votre Excellence est instruite de l'ordre que la Porte luy a donné d'écrire à divers seigneurs polonnois des lettres remplies d'assurance d'union et d'amitié, pour leur offrir du secours dans l'occasion, et pour les exciter à demander par son canal à la Porte ce qu'ils jugeront à propos. C'est pourquoy Son Altesse vient de me donner ordre de faire part à Votre Excellence que les reponses à ces lettres sont venues depuis quelques jours, et qu'après les avoir traduittes en turc, elles ont été envoyées à la Porte. Son Altesse jugeroit donc que Votre Excellence profitta de ce temps pour faire quelqu'insinuation à la Porte, si vous le jugez à propos, sur la demande que les Polonnois font d'un agent, afin d'accelerer l'ordre que Son Altesse attend de la Porte.

Son Altesse m'a de plus ordonné de communiquer à Votre Excellence qu'elle a sceu de très bonne part que les partisans du prince Gregoire ¹ et ceux qui sont attachez au drogoman de la Porte ont fait communiquer au chargé d'affaire de Russie tous les avis que le prince a donné à la Porte, par l'entremise du docteur Castelli. Ledit chargé d'affaire l'adit en secret à une personne qui en a d'abord donné avis aux partisans du Prince. Il est à propos que Votre Excellence en soit informée pour agir dans l'ocasion comme elle le juge le plus convenable.

¹ Ghica.

XI.IV.

F. Linchou à Deval.

Jassy, 12-23 juillet 1752.

Au dos, suscription : A Monsieur, Monsieur Deval, droguoman de France
et secrétaire privé de Monseigneur l'Ambassadeur. A Constantinople.
En tête : A Yassy, le 12^e juillet v. s. 1752.

Monsieur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire par le retour du Janissaire du Palais. Du depuis, j'ay pris la liberté d'écrire à Son Excellence par le sieur Postelico¹ Antiochi, qui va résider à Constantinople en qualité de kapikyaya de Son Altesse, qui en a aussi fait part à son Excellence, et qui est chargé de porter une attention particulière à toutes les lettres de Son Excellence. Vous pouvez vous adresser à luy pour tout ce que vous aurez à ordonner dans ce pays; soyez certain que vos commissions seront très exactement exécutées. Les chiens levriés destinés pour Son Excellence partiront sans faute cette semaine. C'est Son Altesse qui les envoie de présent à Son Excellence. Ils sont, je crois, au nombre de dix, on les envoie par terre sur un chariot. Le susdit capikya² fera part à l'avance du jour de leur arrivée, parce qu'il sera nécessaire que Monseigneur l'ambassadeur envoie une de ses personnes au devant, pour qu'aucun Turc ne s'en empare.

Le sujet de la présente est pour vous prier de vouloir bien nous envoyer un récit le plus fidèle et le plus circonstancié de tout ce qui s'est passé à Constantinople depuis le 29^e du mois dernier à l'ancienne, jusques au jour que vous nous écrirez. Cela nous est nécessaire, il vous sera facile de comprendre pourquoi. Vous ferez part à Son Excellence de la demande que je vous fais par ordre de mes supérieurs,

¹ Postelnik boyard chargé des relations extérieures ou simplement rang de boyarie.

² sic.

qui prient en même temps Monseigneur l'Ambassadeur de vouloir bien vous permettre de nous accorder ma demande. Ayez aussi la bonté de me marquer à qui a resté actuellement le pouvoir supreme. En revanche, si par hazard nous voyons que vous ne soyez pas bien informé, c'est à dire ceux qui sont auprès de Son Excellence et qui ont le soin de prendre des informations, nous vous comuniquerons, c'est à dire à Son Excellence, ce que nous scavons. En attendant, ayez la bonté de comuniquer à Son Excellence que mon idée est que nous aurions peut être dans la suite besoing d'un chiffre entre nous. si nos esperances d'avoir une correspondance interessante entre nous ne sont pas vaines.

Je n'ay pour le present qu'à vous reititerer avec instance la prière que je vous fais cy dessus, en vous assurant de la plus parfaite estime et consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'être très parfaitement, etc.

Cette lettre est ecrite fort à la hatte.

XLV.

Des Alleurs à Linchou.

A Constantinople, le 25 juillet 1752.

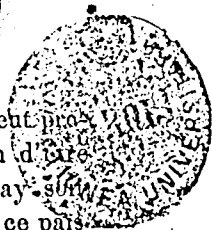
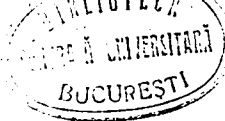
J'ay reçu, Monsieur, vos deux lettres du 11 juillet, par lesquelles je vois entre autres choses avec plaisir les soins que vous vous êtes donné pour le passage du S.^r Fonton, et les precautions que vous avés prises pour qu'il le fasse avec sureté et sans eclat. J'espere que vous continuerés aussi à vous donner les soins necessaires pour le renvoy du Père Laydet, dont les intrigues ne conviennent ni à la France, ni à la Porte, ni au Prince en particulier, et que vous observerés, en congédiant ce religieux, assés de precautions et de menagements pour ne pas donner lieu aux plaintes qu'il ne manquerait pas de faire à cet égard. Je sens bien que l'on ne peut pas empescher qu'il ne se plaigne, mais du moins faut il faire en sorte qu'il n'ait rien à dire sur la forme. Quant au fonds, cela ne doit pas embarrasser.

L'envie qu'a le Prince d'avoir un agent en Pologne est d'autant mieux fondée, qu'il en resulteroit autant d'utilité que d'honneur pour cet Empire; aussi contaije seconder cette idée par mes insinuations, mais je dois cependant les mesurer de manière à ne pas engager les Turcs à me demander l'envoy d'un agent de Pologne à Costantinople, ce qui seroit vraysemblablement d'une utilité reciproque, mais difficile dans l'exécution en egard à la disposition où sont les choses dans cette republique. Mais, quoy qu'il en soit, je pense que le Prince ne sauroit mieux faire que de continuer les premiers pas qu'il a fait à la Porte sur ce sujet, sans se rebuter de son silence, qui ne peut être attribué qu'aux embarras qu'elle a eu dans l'interieur et qui vont cesser par les changements qui ont été faits, suivant lesquels le gouvernement doit reprendre son ancienne forme, en rendant au 1^{er} ministre toute l'autorité qu'il avoit perdue, et qui se trouvoit ensevelie dans le serail au grand prejudice du bien de l'Etat.

Je ne scaurois trop vous exhorter, Monsieur, de continuer à entretenir le Prince dans ses bons sentiments; mais sa delicatesse ne doit pas le porter jusqu'à manquer aux Russes dans les affaires de pure bienséance et qui ne signifient rien. Il est avantageux et convenable, je crois, aux interets du Prince qu'il aye peu d'affinité avec eux, mais il peut se menager de manière à ne point faire paroître une partialité trop affectée, qui pourroit leur servir de pretexte pour se plaindre. Quoy qu'il en soit, le Sr Obrescof n'est pas un personnage fort à craindre icy, où il est absolument sans credit, sans influence, et conséquemment peu écouté. Je suis bien persuadé que le Prince l'apprécie à ce qu'il vaut, et qu'il est bien éloigné de l'appréhender. Au surplus, je crois que la Porte n'est pas fort contente de la Russie, par raport à la transmigration et à l'establisement des Hongrois sur le Bock¹ et aux nouvelles fortifications qu'elle fait faire dans cette partie de ses Etats.

Ce sera avec grand plaisir que je recevray directement du Prince les nouvelles qu'il me faisoit passer par le canal

¹ sic. le Bug?



de M. de Castera. Le retardement que cela cause ne peut produire un bon effet, et ce sera pour moy une occasion d'être plus fréquemment en correspondance avec luy. J'auray de mon côté de l'informer des nouvelles courantes de ce pays; et nous n'aurons à cet égard d'autre precaution à observer reciproquement que celle de ne point citer la source d'où nous tiendrons celles que nous jugerons à propos de communiquer à la Porte. Ce sera le moyen, sans nous compromettre ni l'un ni l'autre, de ne pas laisser ignorer au ministère ture ce dont il convient qu'il soit informé.

Je ne suis point surpris que le Prince ait soupçonné quelque chose de plus essentiel dans la mission du S.^r Fonton que la simple poursuite de quelque affaire qui me soit personnelle, et je n'ay jamais eu dessein de luy en faire un mystere. Voicy en deux mots l'objet veritable de ce voyage. La Porte ayant donné ordre au Prince, et je crois au Pacha de Koschim ¹ d'écrire à des seigneurs polonois, j'ay cru qu'il étoit important de sçavoir l'effet que cette démarche aura produit et de donner en Pologne une idée juste de l'état et des sentiments de cet Empire, ce qui est très capable d'encourager les bons patriotes et de contenir les malintentionnés. Mais le principal objet du S.^r Fonton est d'acquérir des connoissances certaines de la situation actuelle de la Pologne, et d'être témoin de ce qui arrivera à la Diette de Grodno, dont je desire qu'il me rende compte à son retour. Et si le Kan des Tartares envoie comme on m'a dit une personne en Pologne, je serais bien aise de sçavoir comment il y aura été receu.

Je vous suis très obligé, Monsieur, du compliment que vous me faites sur la naissance d'un fils. Je suis bien persuadé que vous prendrés toujours part aux événements qui peuvent me flater; vous ne devés pas douter non plus de l'envie que j'ay de vous rendre service et de vous donner des preuves utiles de ma protection et de ma reconnaissance, étant entièrement à vous.

¹ sic pour Choczim.

XLVI.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 30 juillet/11 août 1752.

Monseigneur,

Son Altesse avoit chargé son capikyaya Antioky le jour même de son depart, de tacher de luy achepter la maison d'Agoup qui est a Bouyoukdéré, appelée la maison de Marcellin. Du depuis, elle a sçu que Votre Excellence estoit sur les rangs pour l'achapt de cette maison, et son kapikyaya n'a plus paru dez qu'il a eu secu que Votre Excellence souhaittoit l'achepter. Mais Son Altesse m'ordonne de marquer aujourd'huy à Votre Excellence qu'elle la prie instamment de vouloir bien le prefferer à toute autre personne dans l'achapt de cette maison, c'est à dire que, si Votre Excellence l'achepte et que ce soit pour quelque personne qui l'en a prié, elle prie Votre Excellence de luy donner la prefferance en paroissant et l'acheptant pour luy, et d'abord qu'il aura avis que vous voulez bien luy rendre ce service, il ordonnera à ses capikyaya de fournir à Votre Excellence les sommes necessaires. Si, au contraire, vous souhaitez, Monseigneur, achepter la ditte maison pour l'usage de Votre Excellence, le prince est très charmé que vous l'acheptiez; à moins que Votre Excellence ne voulut toujours bien l'achepter, c'est à dire paroître, et Votre Excellence pourroit s'en servir comme luy appartenant en propre tant qu'elle demeureroit à Constantinople; c'est ce que Son Altesse m'ordonne de luy marquer et de l'assurer de sa sincerité là-dessus.

J'ay appris par la lettre de M^r Duval l'arrivée de mon père sur le vaisseau du capitaine Vence, me disant qu'il se prepare a venir resider icy. Il me dit même que Votre Excellence en a été surprise. J'auray l'honneur de faire observer à Votre Excellence que, si mon père vient s'établir dans ce pays, ou s'il y met seulement les pieds, cella est

capable de detruirre tout ce que ma presence icy et mes continuelles insinuations auprès de Son Altesse on fait jusques à aujourd'huy et ce que nous sommes en voye de faire dans la suite. En voicy les raisons. Vottre Excellence sera facilement persuadée que mes liaisons avec Son Altesse, et l'acez libre que j'ay auprès de sa personne à quelle heure que ce soit excitent la jalousie de la plupart des boyards de Son Altesse, qui ignorent les raisons de ce libre acez. Je ne luy cacheray même pas que les plus vieux boyards, tant grecs que ceux du pays, en ont eu tellement de l'ombrage, qu'ils m'ont tendus divers pieges que¹ la seule bienveillance de Son Altesse a peu me tirer. Quand mon frère est venu icy, il a fallu se servir de divers stratagèmes pour faire paroître qu'il n'ettoit pas icy pour s'établir, mais qu'il ettoit venu au service de Son Altesse comme moy, pour refuter les representations que les ministres de Son Altesse faisoient continuellement pour faire paroître combien un établissement franc pouvoit tourner au desavantage du Prince. Et, de concert avec Son Altesse, nous avons toujours employé mon frère à quelque service de la Principauté, pour couvrir qu'il est icy pour y faire commerce. Une verittable preuve est qu'il est actuellement employé dans une donation.

J'adjoutte encore que, comme ces boyards grecs sont assés prevenus d'eux même et de leurs charges dans ce pays, ils regardent avec beaucoup de mépris les marchands qui se trouvent sur le pays, puisqu'ils les laissent devant eux sans les faire couvrir ny les faire assoier². Jugez, si mon père venoit icy et qu'il seroit exposé à pareille chose, puisqu'on ne peut rester icy sans avoir à faire à la Cour, combien cella diminueroit le peu de crédit que j'ay sur les esprits des boyards, tant grecs que du pays, et peut ettre même le credit que j'ay sur l'esprit du Prince, que, si je voyois par hazard diminuer, je serois peut-estre obligé de me retirer. On ne peut d'ailleurs venir, ettant etranger, sur le pays, sans en avoir demandé la permission; et, connaissant la contrariété des boyards et les parolles qu'ils m'ont souvent jettez que je

¹ Sic que pour dont.

² Sic.

voulois remplir le pays de François, cela m'empêchera toujours d'en faire quelqu'ouverture au Prince. Je conclus donc que mon père ne sauroit venir icy sans nous porter coup; que d'ailleurs le commerce que l'on peut faire dans ce pays n'est pas assés considerable pour y attirer une personne de l'âge de mon père. Ainsi j'ose prier Votre Excellence que, si elle me croit de quelque utilité dans ce pays, elle empêche que mon père y vienne. Je suis au desespoir de me voir forcé d'écrire contre les veues de mon père, qui ont été fondées sur des idées très légères de mes frères, et surtout de celui qui est à Constantinople et qui ne réfléchit point avant agir; d'ailleurs. ils ne m'en ont jamais rien communiqué. J'ose prier Votre Excellence de vouloir bien honorer mon dit père de sa protection et de vouloir bien luy procurer quelqu'autre établissement, en egard aux malheurs qu'a eû la famille depuis la malheureuse affaire des manaires¹. Si Votre Excellence veut bien interroger les sieurs Berlié et Couturier sur tout ce que Barbier leur a dit sur l'impossibilité de faire un établissement franc dans ce pays, ou si Mons.^r Fonton se trouvoit encore icy pour luy remontrer combien la venue de mon père est contraire aux affaires que je fais icy, Votre Excellence seroit facilement persuadée que je ne luy expose que la verité.

Je suis chargé, Monseigneur, d'une forte expedition pour Pologne, qui doit partir demain, et d'ailleurs la traduction pour l'expédition d'aujourd'hui m'occupe extremement, ce qui m'empêche de repondre par cette occasion à la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 25 de ce mois. J'y satisfiray par la premiere occasion. Je me suis attaché aujourd'hui au plus pressant; et j'y ajouteray que l'expédition de ce courier consiste à la traduction d'un memoire que le palatin de Belz a envoyé à Son Altesse, que nous avons traduit en turc et que nous envoyons à la Porte. J'en remets inclus une copie à Votre Excellence. Nous envoyons de plus les lettres du comte Branischi, Grande General, de l'istaroste Canoski et du craicy Coronna, en reponses de celles que Son Altesse leur avoit écrit par ordre de la Porte, et à ce der-

¹ Sia.

nier à l'insinuation du palatin de Belz. Ces trois reponses ont été traduites en ture et vont par cette occasion; c'est là le sujet de l'expédition d'aujourd'hui.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.

P. S. — Son Altesse m'ordonne encore de marquer à Votre Excellence qu'elle ne sauroit luy rendre un plus grand service que d'empêcher que la maison d'Agoup passe en d'autres mains qu'à celles ou de Votre Excellence ou les siennes. Un de ses capikyaya, fils d'Stavaky¹ cherche d'achepter la dite maison; il est bien de faire part à Votre [Excellence] qu'il la demande pour luy même et non pour Son Altesse, qui n'a chargé de cette affaire que le susdit Antioky.

¹ Stavraky.

XLVII.

F. Linchou à Deval.

A Jassy, 30^e juillet/11^e aoust 1752.

Monsieur,

Ce ne sera que par la première occasion que je (recevray)¹ repondray à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25^e juillet. En attendant, Son Altesse vous remercie de la feuille en question. Les lauriers partiront le 10 de ce mois avec un *kàsnet*. J'auray soin de vous en aviser à l'avance pour les precautions nécessaires pour ne pas les perdre. J'ay été si occupé par cette occasion que je n'ay eu le temps que de vous assurer de la parfaite estime et de la consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

¹ Sic. Le mot (recevray) est écrit entre parenthèses. Cela veut dire qu'il est annulé.

XI.VIII.

Linchou a Des Alleurs.

Jassy, 8/19 août 1752.

Suscription, au dos: A Son Excellence Monseigneur le Comte des Alleurs, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne à la Porte Ottomane. A Constantinople.

Monseigneur,

Je prens la liberté d'ecrire la presento à Vottre Excellence pour luy donner advis que Son Altesse a ordonné d'embarquer douze levriers dont six femelles et six mâles des meilleurs qui se puissent trouver icy sur le battiment de Mandaki-Raix. Un vallet nommé Leonardo les accompagne; et Vottre Excellence aura la bonté de les faire rettirer et de vouloir bien ordonner qu'on renvoit ledit domestique ou par mer ou par terre le plus tôt possible. J'auray l'honneur d'ecrire plus au long à ce sujet à Vottre Excellence.

XLIX.

F. Linchou à Deval.

A Yassy, le 10/21 aoust 1752.

Monsieur,

Quoy que j'aye eü l'honneur de vous ecire par la precedente ocasion, je dois cependant reponse à la lettre dont vous m'avez honoré le p.^{er} de ce mois, n'ayant eü pour lors le temps que de vous ecire quelques lignes.

Les levriers que Son Altesse envoie à Son Excellence sont partis pour être embarquez au Galach au nombre de douze, dont six mâles et six femelles des meilleures races. Il s'est trouvé beaucoup de difficulté de les envoyer par terre, ce qui a fait prendre la resolution de les envoyer par mer. Mon frere vous donnera avis sur quel battiment ils sont embarquez.

Je n'ay eû nul avis que mon pere deult venir à Constantinople, encore moins qu'il fût destiné pour ce pays. Je suis surpris que mes frères, surtout celuy qui est icy, ayant veû les difficultés qu'il y a de former un établissement franc dans ce païs, par mille raisons qui empêchent les grands boyards d'y consentir, et le Prince même d'y trouver son avantage, ayent peû donner pareille idée à mon dit père, mon frère ayant étté obligé de faire paroître qu'il est au service du Prince pour ettre souffert. Oûtre ces inconvenians, le peu de consequence du commerce que l'on peut faire icy, oûtre les differentes raisons qui porteront coup à mon établissement dans cette principauté, m'ont obligez de faire des representations à Son Excellence, par ma precedente lettre, qui ne sont que pour le bien du service. Si on vóyoit venir mon père et mon auttre frère dans ce pays, l'on diroit à l'instant que je n'ay pensé qu'à faire venir toute la famille dans un pays où j'ay de la peine à me soutenir moy même; et d'ailleurs, plus il viendroit de mes parens icy, plus mon sejour y fait du bruit, duquel les concurrents de Son Altesse qui sont à Constantinople peuvent prendre occasion de faire tort au Prince. Enfin, comme mes representations ne sont que dans de bonnes veues et pour le bien, j'espere que Son Excellence y aura fait attention et qu'elle aura bien voulu procurer quelque'auttre établissement à mon père, comme celuy de M^r Gazand, s'il doit partir, comme je l'entend dire.

Les reponses de Son Excellence aux précédentes lettres de Son Altesse ont étté très satisfaisantes. La permission que vous avez obtenu de nous faire part de tout ce qui viendra à vottre connoissance, a donné une nouvelle chaleur à Son Altesse pour agir de son mieux pour le bien commun, et elle m'a chargé de vous témoigner sa reconnoissance pour la première feuille que vous nous avez envoyé; et entrant dans vos raisons pour le chiffre, je suivray exactement le grimoire que vous avez envoyé.

Son Altesse avoit expressement recommandé au S^r Antioky de remettre les lettres en main propre, et même de prendre son conseil sur diverses affaires.

L.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 19/30 août 1752.

Monseigneur,

J'ay veu, par la traduction du commandement que Votre Excellence a remis à Son Altesse quelle est son intention, aussi, j'ay d'abord fait donner ledit commandement pour le traduire en langue du pays, et le faire lire aux confins, pour que le starosto, gouverneur et capitaines qui guardent nos confins soient avisez de l'intention de la Sublime Porte. Son Altesse m'a fortement recommandé par cette ocasion de appuyer de sa part les representations que j'ay l'honneur de faire à Vottre Excellence par mes precedentes au sujet de l'intention où ettoit mon père de se rendre icy, et de luy représenter qu'outtre que les seigneurs du pays s'opposent à un pareil établissement, c'est qu'il est certain qu'on prendroit ocasion de faire des insinuations à la Porte peu favorables pour Son Altesse, voyant accumuler de plus en plus le nombre des François, puisque le chargé d'affaire de Russie avoit pris ocasion de crier contre moy, sans avoir aucune raison. Quelle raison ne trouveroit-il pas pour lors. Aussi Son Altesse prie instamment Vottre Excellence de vouloir bien faire attention à tout ce que j'ay eu l'honneur de luy représenter par cy-devant. A mon particulier, j'ose la suplier de vouloir bien luy accorder quelqu'auttre ettablissement plus convenable.

J'ay l'honneur &c.

LI.

Des Alleurs à F. Linchou.

A M^r F. Linchou.

A Constantinople, le 3^e 7bre 1752.

J'ay reçu, Monsieur, par la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire en date du 30 juillet-11 août dernier, avec une de Son Altesse, qui a été peu de jours après suivie d'une autre du 21 août, à laquelle j'ay eu l'honneur de répondre. Les vues de Son Altesse sur la maison d'Agop à Buyukdéré me fournissent une occasion fort agréable de luy marquer l'envie que j'ay de l'obliger. Dès que j'ay appris que cette maison pouvoit être à sa convenance j'ay fait dire à son Capikiaia Antiochy que je ne ferois plus aucun pas. pour l'avoir, et elle est à present à 12 bourses et environ cent cinquante piastres sur la personne que le S^r Antiochy a chargé de cet achapt. J'ay été infiniment sensible à la politesse dont Son Altesse m'a honoré à cette occasion, de même qu'à ses offres gracieuses, dont vous aurés attention de luy faire agréer mes remercimens les plus sincerés.

J'ai vû avec peine pour M^r votre père les difficultés qui se rencontrent pour son établissement à Yassy. Rien ne m'a plus surpris que d'apprendre que ce voyage avoit été entrepris à votre inscû et sans avoir pris sur le pays les mesures convenables pour prévenir tous les inconvenient qui en pouvoient résulter. Cependant, Monsieur votre père est desja dans un âge avancé, il a abandonné à Marseille tous les moyens qui pouvoient luy procurer quelque ressource, il assure que vous luy avés écrit vous même une lettre et votre cadet deux pour l'engager à se rendre icy où vous luy promettiés une honête fortune. Quand ce fait seroit même faux, il suffit que ce pauvre vieillard soit icy pour que vous vous donniés tous les mouvemens possibles pour luy faciliter l'établissement qu'il a eu en vue. Je ne doute nullement que Son Altesse n'y donne les mains, dès que vous l'en sollicitérés. Les boyards ne s'oposeront jamais aux volontés de Son

Altesse à cet égard, et je ne vois pas qu'il ne soit de leur intérêt d'avoir dans leur pays des négociants de toutes nations. Les S^r Couturier et Berlié, que vous me priés de consulter sur la difficulté avec laquelle vous soutenez votre frere, ce qu'ils ont dites-vous, vérifié sur les raports du S^r Barbier, ces negocians m'assurent qu'il n'a jamais été question de difficultés, que même le S^r Barbier leur a offert de leur servir pour leur comerce, soit en residant à Yassy, soit en fesant les voyages de Moldavie, en acompagnant les marchandises d'entrée et de sortie. Monsieur votre père s'est encore réduit à ce dernier party, en cas que sa résidence ne puisse pas avoir lieu. Je ne puis trop vous exhorter à ne rien négliger pour le succès de cet établissement, qui, outre qu'il est utile à la nation, peut contribuer beaucoup au rétablissement des affaires de Monsieur votre père et de votre famille. Il est inutile que vous pensés que l'on puisse luy trouver quelque ressource a Constantinople. Le poste du S^r Gazan, que vous souhaiterés pour luy est destiné au S^r Roux, qui travaille avec succes à s'en rendre capable, et Monsieur votre père n'est pas d'un âge à entreprendre et à suivre les occupations pénibles et continuelles qu'exige cet employ. Au reste vous n'ignorés pas ma bonne volonté pour vous et pour tout ce qui vous interesse, mais je suis dans l'impossibilité de le secourir, et je ne sens que trop qu'il faudra me borner à le plaindre dans son malheureux sort.

Je vous suis obligé de la copie du memoire du Palatin de Beltz que vous m'avés communiqué. J'écris à Son Altesse sur les matières qui y ont raport.

Je suis, etc.

LII.

F. Linchou à Deval.

A Jassy, le 30 aoust v. s./10 septembre 1752.

Monsieur,

On expedie dans le moment un calaras pour quelques affaires pressantes, ce qui ne me donne pas le temps d'écrire

à Son Excellence, ny Son Excellence ne peut avoir cet honneur. Celle cy n'est que pour vous donner avis qu'on a embarqué au Galach les douze levriers sur le Sambequin commandé par Mazolaky Raix Coyungi Oglou. Ayez la bonté de les faire rettirer à l'arrivée de ce battiment et de nous renvoyer la personne que nous avons donné¹ d'envoyer pour accompagner les dits chiens levriers.

J'ay diverses nouvelles et affaires à communiquer à Son Excellence; ce ne sera que par la premiere occasion. Je me contenteray de vous dire que je me prépare à grand force pour aller à Grodno. Faites en part à Monseigneur l'ambassadeur. Et je vous donne encore l'inquietante nouvelle que Monseigneur le Dauphin est attaqué de la petite verolle.

¹ Sic pour ordonné.

LIII.

F. Linchou à Des Ailleurs.

Jassy, 15/26 octobre 1752.

Monseigneur,

Le sujet de cette lettre n'est que pour donner avis à Votre Excellence que l'on a chargé au Galach, sur le sambequin du raix nommé Janni Limongy Oglou, de Metelin, deux poloboks vin blanc et deux poloboks vin rouge d'Absinthe de Oudebest¹ et un bolobok vin de Coutounary,² de même que deux poloboks contenant mille pommes domnesk³ de ce pays. A l'heureuse arrivée de ce sambequin, Votre Excellence aura la bonté d'ordonner le débarquement de ce qui est mentionné cy dessus, ettant ce que Son Altesse a fait mention à Votre Excellence par sa dernière lettre.

¹ Odobesti.

² Cotnari.

³ Domnesti.

LIV.

Linchou à Des Alleurs.

Yassy, 19,30 octobre 1752.

Monseigneur,

Votre Excellence apprendra sans doute avec surprise que je ne suis pas parti pour Grodno, comme c'ettoit ma destination. En voicy la raison, à quoy je suis du sentiment qu'il est absolument necessaire de remedier. J'ettois prest à partir, mes expeditions, mon passaport et ma pattente ettoient deja signées, mes instructions m'avoient été données, de même que la traduction de la lettre du Vizir qui donnoit ordre à Son Altesse d'envoyer une personne de confiance à la Diette pour y voir les sentiments des seigneurs de Pologne, y apprendre les propositions que l'on faisoit à la Diette, et enfin le resultat, pour en faire un fidelle raport à la Porte; que, pour ce qui ettoit de l'agent que les seigneurs pollonois bien intentionnez demandoient qu'il residât à Varsovie, la Porte y reflexeroit mieux et donneroit ensuite ses ordres pour l'envoyer, mais qu'il falloit cacher l'envoye de la personne qui alloit à Grodno de quelque autre pretexte que de celui qui occasionnoit sa mission. Pour nous conformer aux intentions de la Porte, nous nous ettions servis de divers excez qui ont été faits sur les frontieres par les Pollonois, et même des troupes pollonoises sont venues enlever des gens de nostre cotté, et enfin divers passages nouveaux que les Pollonois ont faits sur le Nistre, dans les endroits qui ne sont point habitez de nostre part, formoient une raison plausible pour cacher aux yeux du public la raison qui occasionnoit ma mission; et des lettres particulieres au seigneur pollonois bien intentionnez, qui leur manifestoient que j'avois ordre de leur confirmer de vive voix les bonnes intentions de la Porte à leur égard leur faisoient connoitre la véritable cause de mon envoye à la Diette. Je pense que je n'avois pris des mesures pareilles que dans l'intention d'etre utile à la Porte, et qu'elles ettoient en regle.

Mon départ a été retardé jusques à l'arrivée du postelico¹ Joigaky,² qui a porté le caffetan du moukareri. Le jour de son arrivée; j'ay été attaqué d'une dissenterie qui m'a fait garder la maison et même le lit pendant huit jours. Le dit postelico s'est servi de ce temps pour dissuader Son Altesse de m'espédier, en luy disant que l'intention de la Porte étoit qu'on envoyat une personne qui fut si cachée qu'on ignorât même qu'elle appartenoit au prince de Moldavie. Et pour me degouter de partir, il vint me voir pour me dire que Son Altesse étoit du sentiment que j'allas seul, sans domestique et sans lettre à Grodno, pour voir incognito ce qui se passoit à la Diette et en venir faire raport aussitôt; et que ce changement provenoit de ce que le vizir Kyachi luy avoit extrêmement recommandé trois jours avant son depart de dire au Prince d'éviter que la personne que l'on envoyoit à Grodno fût reconnue pour une personne envoyée de sa part. Je repondis fort sèchement au postelico que cette commission n'étoit pas faite pour moy; qu'une personne qui alloit comme il disoit étoit un espion, et que la recompence de ceux-cy étoit la corde. Je fis un effort sur moy-même le lendemain pour aller à la Cour, et, après bien des representations que je fis à Son Altesse, je trouva que le postelnico luy avoit si bien mis en peur qu'il n'étoit pas possible de le fair changer de sentiment. Du depuis, j'ay fait diverses tentatives pour remettre Son Altesse dans ses idées, mais j'ay trouvé la même impossibilité et la même crainte. Ainsi, mon voyage, qui ne paroît aux yeux de la Cour que comme suspendu à cause de ma maladie, est dans le fond tout à fait rompu, malgré que je sois déjà depuis longtemps guéri.

Comme je vois le tort que ces mauvaises insinuations du postelnico font non seulement à Son Altesse, mais même à la Porte, puisque, depuis cinq couriers, nous n'avons d'autres nouvelles que les gazettes pollonoises, n'ayant aucune lettre ny de Varsovie ny de Grodno, je pense qu'il est très nécessaire d'y remedier. C'est à quoy Vottrre Excellence peut remedier, si elle le juge à propos, en suggerant à la Porte

¹ Postelnik.

² Sic pour Jorgaky (Georges).

de renouveler l'ordre qu'elle a déjà donné au Prince, ou enfin par telle autre voye qu'elle jugera propre. Je ne puis comprendre encore quelle est la raison qui a engagé le postelnico d'en agir de même.¹ Voiey ce que j'en pense. Comme c'est un homme extrêmement imperieux, il ne souffre qu'avec peine que quelque autre personne soit en faveur auprès de Son Altesse, et il s'est attaché à mettre fin aux raisons et à l'occasion qui procuroit ce libre accez d'un chacun auprès de Son Altesse. J'en vois l'effet aux deux autres personnes, et je pense qu'il a pris le parti de mettre Son Altesse dans la crainte, pour parvenir à son but envers moy comme envers les autres. Si je me trompe dans cette prevention, l'avarice de ce ministre et de l'Spatari Manolaki son beau père, qui ne voyent qu'avec grande peine les dependances que Son Altesse fait pour la correspondance de Pologne, et qui m'avoient déjà accordé une fort petite somme pour les fraix de mon voyage, et que j'en sollicitois au moins deux tiers autant, aura été cause de ce changement. Car ces messieurs ne pensent qu'à engoulir toutes les sommes que produit la principauté, sans examiner n'y l'utilité ny l'honneur de leur maitre. Si je me trompe encore dans cette idée et que le vizir Kiachy ait véritablement donné le susdit ordre au postelnico, on peut penser que c'est pour faire du tort au Prince, ettant tout porté pour la maison du deffunt prince Gregoire; ou enfin quelque ennemi de la Porte a peut être sçu gagner le postelico; enfin je ne sçais que penser.

Comme je crois rendre un grand service à la Porte et Son Altesse de couper court aux persuasions du postelnico, je crois ne pas manquer à mon devoir en faisant part à Votre Excellence de tout ce qui se passe, afin que, ou par des lettres du droguoman actuel qui est très ami du Prince, ou enfin par quelque voye que ce soit, on puisse faire revenir Son Altesse, et que nous ne perdions pas dans un moment le fruit d'un travail de trois ans, et qui nous a couuté tant de soins; car, si les choses restent où elle en sont, nous sommes sans nouvelles, et par consequent hors d'ettat d'en donner à la Porte.

¹ Sic de même pour ainsi.

Le fils de M^r Jamj-Oglou, droguomant de Suède, est arrivé icy; il m'a dit [qu'il] avoit un paquet pour Votre Excellence de la part de M^r le comte de Broglie. Je l'ay sollicité inutilement de me remettre ce paquet pour l'envoyer à Votre Excellence par la poste; car je prévois qu'il restera longtemps avant arriver. Je supplie Votre Excellence de vouloir bien m'aider de ses conseils pour faire revenir les choses où elles en estoient, pour le bien des affaires de la Porte.

LV.

Linchou à Deval.

A Yassy, 19/30 8bre 1752.

Monsieur,

Il s'est passé deux couriers sans que j'aye receû aucune lettre de votre part. Ce qui m'empchera de vous écrire trop au long. Je me contenteray de vous prier de la part de Son Altesse de vouloir bien vous informer de Son Excellence Monseigneur l'Ambassadeur de la somme qu'elle veut exiger du barat¹ de droguoman que le Prince luy a demandé, les fraix de la Porte compris. Comme Son Altesse en veut faire present à une de ses creatures, c'est une affaire que nous finrons par lettre de vous à moy, et Son Altesse enverra par mon canal la somme necessaire, au moyen de laquelle le barat pourra être expédié. Nous n'attendons que votre reponse pour faire parte à Son Excellence du nom de la personne pour qui ledit barat est destiné. C'est la grâce que je vous prie de m'accorder le plus tôt qu'il vous sera possible, après vous ettre informé des intentions de Son Excellence.

¹ bérat.

LVI.

Des Alleurs à Linchou.

M^r Linchou.¹

A Constantinople, le 18 Mars 1752.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire du 30 Sbre. J'ay veu avec chagrin votre indisposition, mais uniquement par l'interêt que je prends à ce qui vous regarde, puisque je crois voir qu'elle n'a pas servi de raison, mais de prétexte à changer la disposition que le prince avoit fait de votre personne. Vous imaginés qu'il y a pu avoir icy une intrigue auprès du kiaia de la part de nos ennemis, qui l'auront ou prevenu ou seduit. J'en doute pourtant et je croirois plutôt que des émissaires ou des officiers du Prince séduits, gagnés ou intimidés par les Russes, auront cherchés à luy faire changer une disposition qui auroit pu être utile au Prince et à nous. Quoyqu'il en soit, le Kiaia n'existe plus, il est déposé. Son goust et sa passion pour la maison de Gikas² ne prévaudra plus ny pour cela ny pour les affaires. Si le Prince n'a pas des ordres particuliers de changer les dispositions qu'il avoit fait en conséquence des ordres de la Porte, je ne vois pas pourquoy il ne continueroit pas son premier dessein, et je crois inutile d'en solliciter de nouveaux. Je fairay pourtant sur cela ce que je dois icy, afin de ne rien ignorer et de ne rien négliger.

En general, pour les interests du Prince, je crois assés essentiel qu'il aye une personne en Pologne à qui les seigneurs bien intentionés puissent s'ouvrir. Cela ne peut que lui fournir les moyens de prouver son zèle et sa fidélité à la Porte. J'ecris haujourduy au Prince de façon à renouveler dans son esprit l'idée de ses premiers ordres. Si son choix tombe sur vous et qu'il vous donne toujours sa confiance en cette occasion, je vous recomande beaucoup de prudence, de discrétion, de modération, surtout beaucoup de vérité dans les

¹ Sic pour Linchou.

² Ghica.

nouvelles, qu'il faut bien constater sans les charger, afin que la Porte y donne de plus en plus sa confiance.

J'ay chargé le S^r Deval de vous écrire sur des choses qui vous intéressent personnellement.

LVII.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r Linchou.

A Constantinople, le 19 9bre 1752.

Ayant répondu, Monsieur, à la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire, celle cy ne sera que pour vous faire sçavoir que le nomé Ishak Axioty, cy devant Juif, ayant embrassé la religion mahometane sous le nom aujourd'hui d'Ibrahim Aga, m'est venu faire une visite, dans laquelle il a eu principalement pour but de m'engager à vous écrire pour luy procurer le payement d'une some de 4000 p.^{es} dont il a le billet, me prévenant que, si vous ne vous mettes en devoir de le satisfaire, il a en main des moyens d'y parvenir. Vous sentés la différence de l'état dans lequel cet homme est entré, et qu'étant à présent un aga fort à son aise et ayant accès familier auprès du Grand Visir, je suis persuadé qu'il ne négligera rien pour vous pousser à bout, d'autant plus qu'il m'a paru fort piqué de la façon dont vous en avés agi avec luy.

Un autre article qui m'importe plus particulièrement, c'est la misère dans laquelle se trouve icy votre père, qui prétend n'être venu icy que sur l'invitation réitérée que vous luy avez faite par lettres et qui luy a été confirmée et réitérée par vos frères. Je desirerois bien pouvoir trouver pour ce vieillard un poste qui puisse luy donner une subsistance qui luy manque entièrement, et dont il vous attribue le défaut. Rien ne peut luy oter la pensée d'aller à Yassi, quoy que je luy aye dit que sa presence vous feroit peut être grand tort et ne luy seroit d'aucune utilité. Il persiste à vouloir faire le voyage, s'en raportant aux relations qu'on luy a

fait des bontés que le Prince avoit pour vous et des avantages dont vous jouissiez, dont il croit que vous luy faires part, convaincu que vous avés amassé quelque chose, ce dont je ne suis pas aussy persuadé que luy. Voyés donc une bonne fois s'il y a moyen de le recueillir à Yassi ou si vous pouvez l'aider à vivre à Marseille. S'il ne s'agissoit que de luy procurer de quoy y retourner, j'y supplerois volontiers. Vous n'ignorés pas, je vous le répète, à qui il atribue sa ruine. Je vous confirme qu'il est dans la misère, qu'enfin il est votre père. Je laisse à vos sentimens les réflexions et les mesures que sa situation doit vous dicter, et je compte que, par votre réponse, vous me mettrés à portée de le tranquiliser. Il se plaint aussi amèrement que, vous ayant écrit plusieurs fois, il n'a pu recevoir la moindre réponse de votre part, et je me suis engagé que vos premières lettres en contiendroient une pour luy.

Je suis &c.

LVIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 10/21 novembre 1752.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à Vottre Excellence, voye de mer, pour luy donner avis que l'on a embarqué les vins et les pommes dont j'ay eu l'honneur de vous faire mention par mes précédentes sur le sambequin commandé par le raix Jani Lemongi Oglou, afin que Vottre Excellence donne ses ordres pour les faire rettirer à l'heureuse arrivée de ce battiment.

Je ne cacheray point à Vottre Excellence que j'attends avec empressement réponse aux dernières lettres que j'ay eu l'honneur de luy écrire, car la façon d'agir du postelico Jorgaky, qui est venu et qui a empêché par des mauvaises raisons la mission projectée pour la Pologne m'a totalement degouté de ce pays. Il a depeint à Son Altesse les discours du resident de Moscovie d'une façon à luy faire appréhender des

reproches de la part de la Porte. Comme j'ay veu que sa façon de penser est contraire au bien de la Porte et au bien du service, j'ay creu devoir faire mes representations, ce qui a occasionné quelque aigreur entre nous. Aussi, je n'attends que les conseils de Vottre Excellence pour prendre une resolution definitive.

Nous n'avons aucune nouvelle de Pologne que la confirmation de la rupture de la Diette, l'arrivée du Roy à Varsovie le 29^e 8^{bre} dernier, son depart pour Dresde qui est fixé au 12^e X^{bre}, le peu d'apparence qu'il y a que l'on tienne un senatus consilium, à cause de l'absence de la pluspart des senateurs. Le comte Ponniatowski, castellanne¹ de Cracovie, se trouve à une de ses terres à deux lieues de Leopold, le prince Jablonowski, palatin de Rava à Danziet.² Le palatin de Belz, comte Potoski, se trouve à Varsovie. Le craici de la couronne est sur ses terres à Tartacow. Nous avons expedié depuis plus de quinze jour³ un exprès au comte de Broglie. A son retour je fairay part à Vottre Excellence du contenu de ses depeches.

Les Gazettes françoises que nous envoyons aujourd'huy à la Porte font mention de quelque differend survenu entre les cours de Petersbourg et celle de Stokolm. Je ne sçais si cella est veritable. Je seray toujours attentif à faire part à Vottre Excellence de tout ce que je croiray digne de son attention.

¹ Sic.

² Sic.

³ Sic.

LIX.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r Linchou.

A Constantinople, le 1^e décembre 1752.

Je joins icy, Monsieur, le commandement qu'on a enfin obtenu pour la réédification de l'église des PP. Franciscains. Son Altesse est aujourd'huy à portée de donner à ces reli-

gieux des preuves signalées de la protection dont il les a flatés; et, s'il se présente quelques petites difficultés, je ne doute nullement que S. A. ne les aplanisse. J'ay l'honneur de luy en écrire aujourd'huy, ainsy que pour les 126 zermaboubs qui ont été avancés icy pour les fraix de l'expédition. Il est superflu de vous recommander de continuer vos soins pour entretenir S. A. dans les dispositions favorables qu'il a marquées en faveur de ces religieux et de l'entreprise qu'ils ont faite sous ses heureux auspices. Je compte aussy sur votre attention à me donner des informations sur le tour que prendra cette affaire.

Je suis &c.

LX.

Des Alleurs à Linchou.

A M^r Linchou.

A Constantinople, le 4 Xbre 1752.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire en date du 21 du passé, avec le détail de ce qui s'est passé à la diette de Pologne jusqu'au 18^{bre} et la rupture, dont je vous fais mes sinceres remercimens, vous priant de continuer votre attention à cet égard et de supléer à ce que j'é pourrois perdre par les occupations de Son Altesse. Je vois avec peine les dégouts que vous occasionne votre zèle contrarié, et l'effet peu attendu que des avis d'un autre côté font sur l'esprit de S. A., qui naturellement auroit dû plus compter sur ses propres lumières que sur les rapports mal combinés de gens peut être peu éclairés, séduits ou intéressés à faire de pareilles insinuations. J'écris aujourd'huy à S. A. pour l'encourager à suivre ses premieres maximes et à ne pas perdre de vue les véritables intérêts de la Porte, de pareils principes ne pouvant jamais tourner qu'à son honneur et à son avantage. Pour vous, Monsieur, je sens que l'esprit de jalousie¹ anime contre vous; je crains même (que) les pre-

¹ Au lieu de « l'esprit de jalousie » il y avait d'abord « le postelnic Yorgaky ». L'ambassadeur a biffé ces mots et les a remplacés par *l'esprit de jalousie*.

mières impressions sur l'esprit du Prince n'enhardissent bientôt à porter plus loin l'envie et l'animosité, et qu'on ne cherche à vous détruire. Pour faire échouer ces entreprises, le plus prudent c'est de ne point mettre d'aigreur ny d'animosité dans vos représentations à Son Altesse. De quelque façon que tournent les choses, vous devés même dissimuler et tâcher de vous conserver dans les bonnes grâces du Prince, que la patience, la vérité et mes soins vous rendront, et, quand vous n'auriés pas seulement en vue le bien du service, sur lequel je vous rends la justice qui vous est due, envisagés au moins vos intérêts personnels, et l'état dans lequel vous tomberiés infailliblement. Un peu de patience et de bonne conduite remettront les choses come elles doivent être à tous égards, et vous pouvés être persuadé que j'y contribueray volontiers de tout ce qui dépendra de moy, étant avec une véritable estime, M^r, &c.

LXI.

F. Linchou à Deval.

Yassy, 5/16 Xbre 1752.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me faittez part de la disposition que Son Excellence a fait du barat de droguoman. Je n'ay pas jugé à propos d'en faire part à Son Altesse, ny à celui pour qui ledit barat est destiné, parce qu'il s'est passé quelques aigreurs entre un des ministre de Son Altesse et moy au sujet de mon voyage de Poloigne, ledit ministre n'ayant pas voulu fournir tout l'argent necessaire pour ce voyage, affin de l'empêcher par cette raison, ne pouvant y mettre ouvertement obstacle. J'ay donc craint qu'on ne pense icy que j'étois moy même cause de la disposition dudit barat. J'ay d'ailleurs veu que la personne pour qui Son Altesse le destine se trouve icy, qu'il s'en païseroit quelque temps avant qu'il arrivât à Constantinople: mais il est enfin parti et il arrivera

dans une vingtaine de jours à Constantinople. J'espère que vous pourrez trouver quelque defaite sans que je sois mis en compromis, ou qu'il s'en trouvera quelque autre de vacant à son arrivée; il seroit inutile que je fis le proposition d'un barat de quelqu'autre puissance, puisque Son Altesse souhaite ardemment que son premier capikyaya soit barattaire de France. La personne qui se presentera avec la lettre de Son Altesse s'appelle l'spartary Manolaky, et c'est pour luy que ledit barat est destiné; c'est un homme fort riche, mais fort simple. Pour ce qui est des dependances, je n'ay pas manqué de suggerer à Son Altesse que lesdits barats ne se donnoient pas à moins de mille sequins, et que l'on en obtenoit souvent au dessus de 300 pp.^{rs}. La dependance ne fait en aucune façon peine à Son Altesse, qui se propose de faire un present à Son Excellence d'un prix au dessus de celui-la. C'est pourquoy je n'ay pas jugé à propos de détourner ces bonnes intentions. Je pense même que le present sera en joyeux pour Madame, puis qu'on a pris là dessus mon avis et j'ay répondu que je ne pouvois sçavoir, ce qui pourroit plaire le plus. J'ay eu attention à ne vous pas laisser oublier dans cette affaire, et je pense qu'une belle pelisse vous sera envoyée par la premiere occasion. Je vous prie de menager les choses de façon que je ne sois pas mis en compromis, et je pense que ledit spartary s'adressera à vous pour l'introduire chez Son Excellence.

Mon frere a tort de dire qu'il m'a remis les marchandises dont il doit un solde de 1200^{rs} à M^r Courmei; ces marchandises sont comprises avec toutes celles qui sont venues à l'adresse de Linchou père et fils, desquelles je n'ay pas dissipé un aspre, et qui ont été renversées¹ dans le affaires desdits Linchou père²; dont le produit a servi, soit pour envoyer le plus de fond possible à mon père, soit pour payer les emprunts faits sur l'échelle de Constantinople, n'ayant à cet effet fait ny laissé pas la moindre dette sur l'échelle, ny aux gens du pays, ny aux nationneaux. Que mon frere se contente d'avoir retenu un solde que je devois à M^r Lassale à mon particulier, et

¹ Sic.

² Sic. il manque: et fils.

que j'ay envoyé en différentes occasions, soit en hermines, soit en argent, et qu'il a toujours eu soin de rettenir sans en rendre aucun compte audit Lassale. Son Excellence m'écrit aussi au suyet d'une dette de p.^{es} 4000 envers le S^r Assiotty, qui s'est fait ture, et qui se plaint extrêmement de moy, ce qui est une pure avanie de la part dudit Assiotty, puisque, pendant la raison de Linchou père et fils, je n'ay jamais rien empranté de luy. J'ay achepté des cuirs de luy et les luy ay payé³ comptant, sans qu'il n'ait jamais fait aucune demande de cette debte pendant plus de quatre ans que la maison a travaillé sous la raison de Linchou père et fils. Il ne peut donc avoir aucun billet de cette raison. S'il a en mains un billet signé de Manaire, c'est une pure malversation, puisque, quand j'ay accomodé les debtes de Manaire en 1742, en payant la moitié comptant, au moyen de quoy j'é rettirois tous les billets, et l'auttre moitié payable par les profits que la raison de Linchou père et fils pourroit faire si elle en faisoit, il ne s'est dans ce temps point présenté pour retirer deux mille piastres comptant s'il luy en ettoit dû quatre mille. D'ailleurs il n'est fait aucune mention de luy dans les livres ny de caisse ny grand livre de Manaire. Il est vray que ledit Manaire avoit un commerce secret en joyeaux avec le père dudit Assiotty, nommé Mordakay; ainsi, si Manaire luy a resté debiteur, ou que ce soit une fourberie dudit Manaire que ce billet, ainsi qu'il en scavoit faire de pareilles très souvent, est-ce que je puis ettre obligé de payer les debtes de Manaire. Le censal que j'avois à la caisse se nomme Mercado, et il reste chez M.^{rs} Thruillier; si vous voulez bien le faire venir chez vous et en prendre d'information,¹ vous m'obligerez sensiblement. J'espere que, pendant la residence de Monseigneur le Comte Des Alleurs à Constantinople, je ne seray point sujet à des pareilles avances et, tandis que j'ay très recherché à ne laisser sur l'échelle aucun tort à la nation, pourquoy aurois-je laissé celle-là? Ou, pour mieux dire, comment cet homme-là, ayant prise sur moy de quatre mille piastres, n'a-t-il pas porté ses plaintes à Son Excellence avant mon depart, et pourquoy

¹ Sic.

il n'a fait des pretentions qu'après s'etre fait turc. J'espere que, par vos bons offices, Son Excellence aura egard à toutes ces raisons, et que vous aurez la bonté de les luy communiquer pour ne point la fatiguer par des trop longues lettres. S'il est necessaire que mon frere ou moy nous allions à Constantinople pour cet affaire, sur vos avis ou l'un ou l'autre nous partirons.

LXII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 7/18 décembre 1752.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18^e du passé, par laquelle je vois ce qu'elle pense sur les soupçons que j'ay pris la liberté de luy communiquer. Quand j'ay marqué à Vottre Excellence que je pensois qu'il seroit à propos de faire des nouvelles sollé-cittations à la Porte pour qu'elle ordonnât à Son Altesse de tenir un agent en Pologne, c'est que l'ordre du Vizir étoit tel: « Après avoir veu le contenu du memoire que vous nous avez envoyé, nous vous donnons ordre d'envoyer pour le present une personne fidelle à la Diette de Grodno pour y voir ce qui s'y passe et nous en faire part; mais il faut supposer quelqu'auttre affaire pour qu'on ne s'apperçoive point du verittable sujet du voyage de laditte personne. Et pour ce qui est de tenir un agent resident à Varsovie, nous vous donnerons des ordres ultérieurs ».

Voyant donc que la Diette est finie et que les ordres de la Porte suspendent l'envoye d'un agent stable à Varsovie, j'ay creu que de nouvelles insinuations engageroient la Porte à donner lesdits ordres ulterieurs qu'elle fait attendre.

Comme je crois ne pouvoir mieux remplir mon devoir d'être fidelle à mon Prince et à la Porte qu'en faisant part à Vottre Excellence des connoissances que j'ay et qui peuvent porter prejudice au bien, j'auray l'honneur de luy faire

sçavoir que je suis toujours plus confirmé dans l'idée que j'ay qu'il y a eu une intrigue auprès du Kyaya, ou que quelque kapykya du Prince a été séduit, gagné ou intimidé par les Russes pour empêcher ma mission en Pologne. Je viens de découvrir que le postelico Jorguaky, qui est venu dernièrement, a intimidé le Prince, et il a pris occasion de ce que le Resident de Russie a dit précédemment à Constantinople, et de ce qu'il peut occasionner en portant des plaintes à la Porte. Quand il est arrivé, j'ettois prest à partir. Il a pris le parti de ne me faire compter pour mon voyage qu'une tres petite somme pour les depences de mon voyage, qui auroit à peine suffi pour me conduire jusques à Grodno, et il ne me bonnifioit rien pour les dépenses que j'ay fait pour me preparer, qui montent au dessus de deux mille piastres, outre les fraix qu'il me falloit fournir pour neuf cheveaux que le prince avoit fait dessein de presenter, et qui ettoient déjà envoyez aux frontieres. Son stratagème a réussi, puisque, voyant qu'on ne fournissoit pas à la moittié de mes depences, je me suis desisté de mon voyage. Pour lors, le postelico Jorguaki a envoyé un homme de sa main nommé Linardo, qui est très peu propre à des pareilles commissions, et qui peut très facilement se laisser séduire par des presents, outre que ce n'est pas un homme à se presanter, et qui tout au plus peut envoyer des gazettes ou ecrire ce qu'il entend dire chez les marchands de vin, auquel¹ il est beaucoup sujet et très adonné. Il est d'ailleurs parti d'icy sans aucune lettre de recommandation et sans passeport. Jugez des nouvelles qu'il est à même de donner et si les seigneurs pollonois peuvent s'ouvrir à une telle personne.

La première expedition qu'il a envoyé est venue voye de Camniesk et il l'a envoyée droit aux mains du postelico Jorguaki. On en a envoyé le contenu par le precedent courier: mais la personne qui l'a apportée, ne sachant qu'on se cachoit de moy dans la ditte expedition, est venu me trouver et m'a fait part de tout ce qui s'ettoit passé au depart dudit Linardo. J'ignore cependant le contenu des depêches qui sont venues, mais je pense qu'il est facile d'en ettre informé à la

¹ Sic.

Porte. Je suis persuadé qu'il y aura beaucoup de difference de celles qu'il y aura par l'expres que nous avons expedie à M^r le Comte de Broglie et que nous attendons à chaque instant avec des lettres de M^r le palatin de Belz, à qui j'ay escrit par la dernière occasion.

J'ay pris le parti d'ecrire à Varsovie pour epier les manœuvres de celuy qui a étté envoyé, et de voir quelle nouvelle il peut donner, affin que, si la Porte donne dans la suite ordre d'envoyer un agent à Varsovie, ce puisse être une personne à nous et fidelle, à laquelle les seigneurs polonois puissent s'ouvrir.

Par tout ce que dessus, je considere que le postelico a étté ou gagné ou intimidé. Pour Son Altesse, il est très facile de le faire revenir de cette espece de lhétargie, dans laquelle il n'est tombé que par persuasion et par complaisance pour son postelico Jorgaky.

J'attends la réponse de Vottrre Excellence, ayant l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

LXIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Yassy, 7/18 décembre 1752.

Monseigneur,

M^r Duval, à qui j'écris assés au long par cette ocasion au sujet de l'avanie ou de la debte prettendue que me suscite le nommé Assiotty qui a pris la religion turque, faira part à Vottrre Excellence de tout ce que je luy marque à ce sujet. Les livres de Manaire, Linchou et Comp.^{ie}, et de Linchou père et fils sont en chancelerie. Il est très vray que, de tout le temps que je suis venu de France et que la maison a travaillé, ledit Assiotti n'a fait aucune mention de cette pretendue debte; quand j'ettois sur le point de partir de Constantinople, il auroit sans doute fait des démarches pour faire valloir sa créancé, si j'avois étté son debiteur. On peut prendre des infortemions d'un censal nommé Mercado, qui est

actuellement chez M^{rs} Thuillier, et qui estoit non seulement le cassier de la maison, mais même celui qui me procuroit les sommes que la maison empruntoit, pour sçavoir de luy si j'ay pris de l'argent au change. Enfin mon seing est connu, et on peut facilement reconnoître si le billet qu'il produit est de ma main. Si Vottr^e Excellence juge à propos que mon frère ou moy allions faire un tour à Constantinople pour confondre cet homme, je mi rendray aussi tôt, esperant que, pendant l'ambassade de Vottr^e Excellence, on ne sçauroit me faire aucune avanie.

J'ay veu ce que Vottr^e Excellence me marqu^e au sujet de mon père. Si je voyois jour à pouvoir luy procurer le moindre établissement dans ce pays, je ne suis pas assés dénaturé pour ne pas le faire: mais je vois qu'il n'y a absolument rien à faire icy, outtre les changements continuels et les caprices que l'on eprouve dans ce pays. Ainsi pourquoy le laisseray-je venir à l'age qu'il a dans un pays aussi miserable et si inconstant. J'ose assurer Vottr^e Excellence qu'il n'a jamais été sollicité de ma part ny à ma connoissance qu'il deut venir dans ce pays-cy. Je me reserve de le faire connoître à Vottr^e Excellence, par les propres lettres de mon père. Si par la misericorde de Vottr^e Excellence il pouvoit obtenir quelque poste en Levant, j'y contribueray de mon mieux par tout le peu que je puis avoir gagné dans ce pays. Ou, si Vottr^e Excellence l'engageoit à retourner en France, non seulement je fourniray à ses depences, mais même je m'obligeray à envoyer chaque année en France ce que Vottr^e Excellence jugera à propos de me prescrire; et je tacheray, pour y parvenir, ou de le gagner, en diminuant mes depences quoy que necessaires ou par quelqu'autre voye. Je me feray toujours un devoir de me conformer en tout aux intentions de Vottr^e Excellence. Ne pouvant me résoudre à écrire à mon père de se désister de son intention à¹ venir dans ce pays, dans la crainte qu'il ne le prit de mauvaïse part, je n'ay pas repondu jusques à present aux deux lettres qu'il m'a écrit depuis son arrivée à Constantinople; mais je le fairay par la premiere occasion, n'en ayant pas le temps par celle cy.

¹ Sic.

J'auray l'honneur d'écrire plus au long à Vottre Excellence par le premier courrier, soit sur l'affaire d'Assiotty, soit en repondant à la lettre que Vottre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le p.^{er} X^{bre}. Le paquet pour M^r le Grand General de Pologne est parti; nous sommes sans avis de ce pays là pour le présent et nous sommes toujours en attente de l'express que nous y avons expédié.

LXIV.

F. Linchou à Des Alleurs.

Jassy, 29 avril/10 mai 1753.

Monseigneur,

Après un silence de plus de trois mois, je viens enfin de recevoir la permission d'écrire à Vottre Excellence. Et c'étoit la seule satisfaction après laquelle je soupirois depuis longtemps. J'ay eu cependant l'honneur d'écrire à Vottre Excellence deux fois pendant cette intervalle par des voyes indirectes. J'ignore si elle a receu mes lettres, puisque je continue a ettre privez de celles de Vottre Excellence.

J'auray donc l'honneur de luy marquer à present que les choses sont à mon égard dans la même situation aux yeux du public, mais bien differentes en cachette. J'ay eu deux entrevues avec Son Altesse, de nuit, depuis le dimanche des Rameaux, dans les [quels les] assurances de bienveillance m'ont étté données en profusion, et que dans peu les choses iroient autrement ouvertement. C'est ce que le postel-nico a empêché de nouveau jusques aujourd'huy, ayant eu le vent de ce qui se passoit, et il n'y a rien de changé pour le présent, si ce n'est que les expéditions me sont envoyées et que j'y fais reponse; qu'une personne de confiance de Son Altesse vient deux fois par jour me communiquer les intentions et les ordres de Son Altesse. La même chose ettoit aussi depuis que j'ay étté privé d'aller à la Cour jusques au temps que j'ay eu l'honneur de parler secrettement

à Son Altesse. Elle m'a dit ouvertement qu'il ¹ avoit été obligé d'en agir ainsi à mon égard par le dit postelnico qu'il a été traité ² devant moy de rustique ³ &^a. Cependant, celui là s'est emparé tellement de l'esprit de Son Altesse que, malgré elle, les choses restent où elles en ettoient. J'auray donc l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que je me suis conformé jusques à aujourd'huy à la patience qu'elle m'avoit ordonné, ⁴ par la dernière lettre que j'ay receu de Votre Excellence, mais que, pour peu que les choses restent encore ainsi, je suis hors d'état de pouvoir en avoir davantage, et que je suis resolu de prendre moy même ma demission et mon congé, dans le cas qu'il ne me soit pas accordé, comme il a été jusqu'icy. Mais cella ne sera cependant pas sans avoir receu auparavant des lettres de Votre Excellence. J'ay demandé à Son Altesse de rentrer à la Cour en obtenant une nouvelle charge plus haute que les précédentes, pour que mon innocence fût reconnue; ce que le Prince m'a promis, mais qu'il ne tiendra cependant qu'autant que ce postelnico d'icy le voudra, et sans laquelle satisfaction je ne trouve cependant pas à propos de rester. Si Votre Excellence vouloit avoir la bonté de le faire solliciter auprès de l'spatari Manolaky, cella seroit certainement aussitôt exécuté, puisque le postelnico est son beau fils. Je n'ay eu d'autre intention ny aucune autre vëue dans la patience que j'ay eu que le bien du service, et rien n'a occasionné l'apparente disgrâce que j'ay eu que parce que je me suis opposé vivement aux intentions du postelnico que j'ay reconnu contraire au bien de ce même service. Je me remets par conséquent à Votre Excellence, soit pour recouvrer entièrement mon honneur, soit pour mon avantage.

Rien ne s'est passé d'intéressant dans les nouvelles, depuis que je suis réduit au silence, que les divers campemens qui se doivent faire dans les principaux royaumes de l'Europe. Il doit s'en faire cinq en France, dont les commandants sont nommez dans les gazettes qui sont envoyées aux Ca-

¹ Sic.

² Sic.

³ C. à. d. rustre.

⁴ Sic.

pikyaya par ce calaras. Il y a encore les discussions qui régnerent en Pologne entre le clergé et les palatins, dont les suites paroissent à craindre, à moins qu'elles ne soient arrêtées par les soins que le Roy se donne. Il y a les différentes lettres écrites par le Roy et par les seigneurs polonois parmi les manuscrits polonois qui sont aussi envoyez par cette occasion aux dits capikyaya. Le Palatin a demandé à me parler par trois exprès venus icy avec des lettres pour Son Altesse, qui n'a jamais consenti à m'envoyer aux frontières, du moins jusques à présent. J'enverray par le premier courrier copie des lettres que ce seigneur m'a écrit à ce sujet.

J'ay remis par la seconde lettre que j'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence copie d'une lettre d'avis qui m'ettoit venue il y a deux mois et demy et dont je remets une autre copie par cette occasion. On a du depuis arrêté icy le dit George Daniy, mentionné dans la ditte feuille, qui faisoit une levée des meilleures troupes du pays qui sont actuellement à la solde du Prince. Une bonne partie ettoient déjà enrollez avec ledit George Daniy et quatre autres de ses compagnons qui ont été arrêté avec luy, qui avec leurs chefs ettoient venu icy sous le titre de marchand et sous pretexte d'apporter des pelisses et autres marchandises, mais qui ettoient bien munis de sequins. Ils ont avoué, dans la question qu'on leur a donné, qu'ils ettoient venus dans l'intention de lever trois mille Arnauts, Sirbes, Beslis et autres. Il me paroît que cette démarche ne s'accorde pas avec les témoignages d'amitié que les Russes ont donné nouvellement à la Porte par leur nouveau ministre, qui a pris, à ce qu'on dit un caractère plus élevé que celui qu'il n'avoit, mais qu'on ne sçait pas icy me dire le titre. La Porte, en conséquence, avoit donné des ordres aux Princes et Pacha qui sont confins de ne donner aucune occasion de plainte qui puisse donner atteinte à ces marques d'amitié. Je ne sçais ce qu'il en sera à present, depuis cette nouvelle découverte faite icy.

Le maittre de poste M^r Deima de Leopold a envoyé la lettre incluse pour M^r Dukas.

J'ay l'honneur d'etre avec un proffond respect, etc.

Je reçois dans le moment la lettre dont Votre Excellence m'a honoré par le pli du père Domné. J'oublois de marquer à Votre Excellence que son Altesse m'a dit que M^r Dantan le drogman n'ettoit pas mon ami, puisqu'il parloit fort mal de moy toutes les fois qu'il alloit au Fanal. Comme je ne luy en ay donné aucune occasion, je suplie Votre Excellence de vouloir bien y mettre ordre.

Puisque Votre Excellence a receu le plic du 5 mars, il est inutile que j'envois copie de ces nouvelles.

LXV.

Des Alleurs à Linchou.

A M. Linchou, en Moldavie.

A Constantinople, le ...may 1753.*

J'ay reçu, Monsieur, les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Votre reconciliation avec le Prince m'a fait d'autant plus de plaisir que la disgrâce dans laquelle vous etiez ne pouvait que vous être désavantageuse. et préjudiciable à vos intérêts. Vous ne devez rien négliger pour le conserver dans les dispositions favorables qu'il ¹ se trouve à votre égard, et je suis persuadé qu' avec le tems vous obtiendré un avancement tel que vous le désirez. Je seray bien aise d'apprendre le sort qu'aura eu George Danizy,² sa conduite exige un châtiment qui puisse servir d'exemple aux autres.

Je ne doute pas que le Prince ne luy ait fait subir, de luy-même ou par ordre de la Porte, ce que sa trahison merite.

Ayés ³ de m'en informer par la première occasion de ce qui se sera passé à ce sujet. —

* Le quantième n'est pas indiqué. Mais comme, sur la même feuille se trouve une autre minute d'une lettre de Des Alleurs au prince de Moldavie du 28 mai 1752, il y a lieu de croire que les 2 doc. sont de la même date.

¹ Sic.

² Sic. pour Daniy.

³ Sic. Il manque: (la bonté) ou quelque chose semblable.

LXVI.

F. Linchou à Des Ailleurs.

Jassy, 4/15 juin 1753.

Monseigneur,

Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 28^e du mois passé, à laquelle je ne sçauois que répondre avec la hâte, n'ayant pas le temps, à cause du prompt départ de ce courrier. Comme le Prince n'a d'autre raison de paroître contraire à ce qui me regarde que les menagements qu'il a pour le postelnico Jorgaki, il faut absolument que ce ministre retourne à Constantinople, pour me rendre Son Altesse favorable à mes sentiments ; à moins que, après l'arrivée du moukarery, elle cesse tous les menagements qu'elle a pour luy. Je ne sçauois me plaindre de toutes les bontés que Son Altesse me temoigne journellement par les personnes qu'elle m'envoit et j'ay eu lieu d'en être d'autant plus persuadé que, voulant ces jours passez absolument retourner à Constantinople, et se voyant extrêmement pressé de me donner son consentement par les personnes que je luy avois mis sur les bras Son Altesse m'envoya dire en particulier que je n'examina pas que j'étois à son service depuis quatre ans, mais que je me ressouvins de l'ettrouite amitié qui ettoit entre elle et moy depuis treize ans, et que, si cette même amitié avoit toujours lieu, je ne sçauois quitter son service. Je voulois partir à cause de quelques desagrémens que mes domestiques avoient receus du postelnico, mais je ne sçais comment Son Altesse prendra l'arrivée de mon père au Galach, comme Votre Excellence a bien voulu m'en faire part. Il est certain qu'il n'y a pas encore quinze jours que j'ay fait mon possible d'engager Son Altesse à y donner son consentement, en faisant envisager à l'spatary Jorgaky que sa venue produirait un credit de deux cents bourses de lettres de change, ce qui leur facilliteroit le payement de leur moukarery ; et Son Altesse s'en est deffendu sur divers pretextes plausibles en

apparenee, mais remplis cependant de politique; et je sçais pour certain que c'est seulement pour tenir les Grecs tranquilles, qui ne cessent de dire que je cherche à remplir la Moldavie peu à peu de François. Quand il viendra, il verra que ce que je disois est vray et que ce pays cy n'ettoit pas propre pour luy, attendu que les marchands y sont si meprisez, comme aussi tous ceux qui ne sont pas attachez à la principauté. Ainsi mon frère a grand tort de l'engager à un voyage qui luy sera tres desagreceable et peut ettre même à moy; et il peut interrompre par là les veues que j'ay d'ettre necessaire à la Porte et à ses alliez par les services que je suis à même de luy rendre, à cause de la confiance que je me suis attiré de la plupart des palatins qui sont de notre parti. Le sieur Barbier est expedié ce soir auprès de Son Excellence le palatin de Belz, pour nous apporter des nouvelles interessantes, dont j'auray l'honneur de faire part à Votre Excellence.

Quoy que Votre Excellence pourroit avoir les Gazettes de Leiden que nous envoyons par cet ordinaire soit des mains des capikyaya ou du droguoman de la Porte, je n'ay pas voulu manquer d'envoyer à Votre Excellence copie de l'affaire du Parlement de Paris, qui a occasionné l'exil de toutes les Chambres, cette affaire me paroissant trop intéressante pour tarder un moment à en faire aussitot part à Votre Excellence. Je luy fairay part des suites de cette bruyante affaire que nous apprendrons par les nouvelles qui nous viendront mardy prochain. L'affaire du clergé de Pologne avec la noblesse paroît devenir peu à peu aussi interessant. Le primat et les premiers eveques du royaume se sont rendus à Varsovie pour y tenir une assemblée pour tâcher de parvenir à un accomodement: mais les nouvelles que nous avons assurent que cette assemblée sera infructueuse, que la plupart des eveques s'excusent de s'y rendre, et que la noblesse pretendt manifester son droit dans une diette generale, et que ce n'est qu'alors que cette affaire peut se terminer.

Une lettre venue à M^r Barbier marque que quelques messieurs de Constantinople avoient fait arreter tous les effets que mon frère a envoyé en dernier lieu pour se payer

d'un solde deû encore des cires qu'il leur avoit fait. Ce solde est de 200 b. p.^{es} ¹ J'auray l'honneur de représenter à Votre Excellence que, si cet arrest avoit lieu, cella derrangeroit totalement les projets et les affaires de mon frère pour la recolte prochaine du miel, attendu qu'il a pris des mesures, donné des avances faits des grandes depences pour faire les preparatifs necessaires pour en faire une bonne partie, à laquelle je suis interessé pour la demy; d'ailleurs les fonds qu'il a envoyé m'appartiennent à demy, ayant la mottié d'interest à ce qu'il a envoyé. La demy consiste en la somme que les Pères Franciscains ont à remettre à Votre Excellence pour les fraix du firmant, et dont, sans cet arrest, Votre Excellence auroit reçu une remise par cet ordinaire; outre mille piastres qui appartiennent à la principauté, qui ont été remis entre ses mains, pour être employé en 300 rames de papier, beaume de la Mecque et café du Caïre. Ainsi, je supplie Votre Excellence que cet arrest n'ait point lieu, me chargeant en honneur de faire envoyer sans faute et sans delaye le solde deû à ces messieurs en cire de cette nouvelle recolte, dans laquelle nous allons bientôt entrer, avec le change de leur argent. Ces Messieurs doivent se relâcher sur cette affaire, attendu qu'ils occasionneroient une perte à la famille, je veux dire tant à mon frère qu'à moy, que trois ans de travail ne sauroient reparer, puisque nous manquerions le coup de la recolte du miel, qui sera bon marché, à cause que l'on a chassé tous les Turcs établis en Moldavie. Et si ces Messieurs ne reçoivent pas leur solde en cire de la recolte, je m'oblige de la leur repondre moy même. J'espere que Votre Excellence voudra bien rendre ce service à la famille. Il est vray que pareille chose n'arriveroient pas, de même que bien d'autres, si mon frere se tenoit après de moy, au lieu de rester au Galach et s'il vouloit m'écouter. Au reste, je proteste contre ces Messieurs pour tout le dommage qu'ils peuvent me faire en arrêtant la moittié qui m'appartient et par consequent mes fonds, que je dois employer en miel de cette année.

L'affaire de George Danyi n'a encore pris aucune fin, il

¹ Sic. Probablement 200 bourses piastres.

est toujours etroittement renfermé avec ses compagnons, fers aux pieds, mains et au cou. L'on entend même dire que ces gens là seront executez, ce qui est necessaire pour l'exemple. Mais je crains fort que, si ces gens là ou d'autres de plus loing font manger une bonne somme au postelnico d'icy, je crains, dis-je, alors qu'on ne les renvoie absous, ce qui influeroit beaucoup à la règle et au bien des affaires pour l'avenir. Il y a plus de cent personnes, renfermez avec ce miserable, qui étoient ses complices.

Son Altesse m'a fait demander par la personne de confiance qu'elle m'envoie journellement ce que je pensois sur ce que Votre Excellence ne luy repond rien au sujet de ce qu'elle a eu l'honneur de luy écrire, pour le prince Constantin. Je luy ay fait repondre que peut estre Votre Excellence vouloit repondre de sa propre main sur cet article, et que sans doute elle n'avoit pas eu le temps de luy écrire là dessus. Votre Excellence aura la bonté de me marquer ses intentions là dessus.

J'ay l'honneur d'etre avec un profond respect, &c.

LXVII.

F. Linchou père à Des Alleurs. *

Galatz, 11 septembre 1753.

[*En tête alia manu.*] Rep. le 26. 7bre

Monseigneur,

Je prens la liberté d'écrire à Votre Excellence pour l'informer que j'ay veu paroître icy, depuis environ quinze jours un pauvre François nommé François Chabert, que le reverand père Laidet m'a adressé de Jassy. J'ay uzé envers luy de ce que la charité chrétienne a peu m'inspirer. Je l'ay

* Cette lettre n'est pas de F. Linchou, mais de son père, qui venoit d'arriver à Galatz. La signature n'est pas la même. On voit dans la lettre qu'il y est parlé des deux frères de François Linchou, qui sont qualifiés: *mes fils.*

logé et l'ay fait embarquer sur le battimant de Janv Raix Grec pour luy donner passage jusque à Constantinople, où il fait dessein d'aller. Je luy ay procuré un teskeret que le commandant de cette ville et son distroit¹ luy a fait expedier avec la meilleure grâce pour la seureté de sa personne. J'espere des bontés de Votre Excellence qu'elle ne dezaprovera pas ce que j'ay fait. J'aurois bien fait davantage pour le pauvre homme, sy j'avois mes enciens moyens, avec d'autant plus de raizon qu'il m'a dit qu'il avoit servy Votre Excellence à Dresde en qualité de boulanger. Tout me prouve, Monseigneur, qu'il a accusé vray, m'ayant demandé en arrivant des nouvelles de Votre Excellence. Il m'a encore dit qu'il avoit étté à Petersbourg et à Moscou au service d'un des premiers seigneurs de la Cour de Dresde. Sy Votre Excellence vouloit avoir la bonté de me preserire ce que je dois faire lorsqu'il passera icy des François, soldat² dezerteurs et autres, je me conformeróis très exactemant à ce qu'elle trouveroit à propos de m'ordonner. Permettés, Monseigneur, que j'informe Votre Excellence que l'on a fait injustemant et à tout hazard des arretemants sur des effets que mon fils Joseph Marie avoit adressé à celuy de mes fils qui reside sous le bon plaisir de Votre Excellence à Constantinople. Tous ses effets ne doivent rien à personne. J'ay adressé à mon fils Jean-Baptiste les piéces qui justifient la verité, à l'exception de deux piéces originalles que je n'ay pas auzé risquer. Un battimant peut naufrager dans une mer sy orageuze, un plic que l'on remet à un raix peut s'egarer. Ainsy, j'attens des ordres pour envoyer les dittes deux piéces, ayant pourtant expedié des copies que j'ay tiré des originaux. Il est douloureux que l'on ait agy envers mon dit fils jusque à porter coup à sa reputation. Il vaque dehors pour affaires depuis le 12 du mois de juillet. A son retour, Monseigneur, nous donnerons de plus amples éclairissemants à Votre Excellence, esperant qu'elle aura la bonté de nous le permettre. Tout me prouve qu'il s'est tres bien comporté dans le pays, où nous sommes aussy bien que sy nous nous trouvions au milieu

¹ Sic pour *district*.

² Sic.

de la France. Il est connu et estimé de tout le peuple, et notamment du commandant d'icy et de ses officiers. Grâce à la puissante protection de Votre Excellence, il ne nous manque que un commandement pour ne payer la douane des marchandises qu'à un seul lieu, et de là rien plus jusque à Constantinople, sur le pied que les François la payent à cette capitale. Votre Excellence fait tant de bien, que j'espère qu'elle me procurera ce que je prends la liberté de luy demander. Moyennant ce, le commerce que je fairay sera bien plus facilité. Pardonnés Monseigneur les fautes que j'ay peu commettre dans la lettre que j'adresse à Votre Excellence. Je prieray chaque jour le Seigneur pour la conservation de vos illustres personnes, et pour qu'il benisse, Monseigneur, vos glorieux desseins. Das ses¹ sentiments, je suis avec le respect le plus profond, etc.

¹ Sic.

LXVIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Bucharest, 15/26 novembre 1753

Monseigneur,

J'ay reçu les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18^e octobre et 4^e 9bre.¹ Comme je ne fais que d'arriver dans ce moment, je ne puis répondre à leur contenu, ny luy participer le contenu des expéditions de Pologne qui sont venues par le retour de l'express que Son Altesse y avoit expédié. Mais, par le prochain courrier, j'auray l'honneur d'envoyer à Votre Excellence copie de tout ce qui doit venir à la connoissance de Votre Excellence, et de ce qui doit être ces jours cy envoyé à la Porte. Je me contenteray de dire par cette lettre à Votre Excellence que le droguoman de la Porte n'a pas encore écrit à Son Altesse au sujet de la correspondance de Pologne, et

¹ Ces deux lettres n'existent pas dans le carton.

qu'il n'a pas fait encore donner des ordres par le ministère à Son Altesse, pour continuer cette correspondance de Pologne, de quoy Son Altesse s'est plaint d'abord à mon arrivée, m'ayant ordonné d'en faire part à Vottre Excellence par cette lettre, en attendant qu'elle réponde elle-même avec toute exactitude à tous les articles sur lesquels Vottre Excellence luy a écrit, par le prochain courrier. Il ne peut le faire à present par le peu d'intervalle qu'il y a de mon arrivée au départ du courrier.

Mon père m'a écrit qu'un de mes frères cadets nommé Pierre ettoit embarqué sur le capitaine Mouriez. Comme je puis l'employer avantageusement, je supplieray Vottre Excellence de vouloir bien luy permettre de venir me joindre, et de vouloir bien le faire recommander aux Messieurs Grecs qui doivent dans peu venir dans ce pays. J'espère obtenir cette nouvelle grâce des bontés de Vottre Excellence.

Le paquet pour M^r de la Fayardie partira demain pour la Pologne par un exprès que Son Altesse y envoie avec des expéditions pour divers seigneurs.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect, &c.

ARCHIVES DES AFF. ÉTR.

FOND DE POLOGNE.

Vol. 241. 242. 243.

LXIX.

M. de la Fayardie aux affaires étrangères.

Varsovie, le 16 janvier 1754.

... J'ai reçu avant-hier pour la première fois des lettres du Prince de Valachie et du Sieur Linchou, qui ne contiennent que des compliments sur mon arrivée en ce pays-ci; des sollicitations pour entretenir une correspondance suivie et un détail que M^r Linchou me fait des démarches que le ministre de la Cour de Vienne a faites à Constantinople tant pour faire éloigner Linchou que pour faire cesser toute correspondance entre les Polonais et son Prince.

Ces tentatives n'ont pas réussi....

LXX.

Le comte de Broglie au prince de Valachie C. Racovitza.

Varsovie, le 21 janvier 1754.

Je vois par l'unique lettre qui m'était parvenue de V. A. depuis mon départ de Pologne qu'elle m'avait fait l'honneur de me faire part de sa translation de la Principauté de Moldavie à celle de Valachie, dont je n'ai pu jusqu'ici lui faire mon compliment n'ayant pas reçu celle dont Elle m'honorait à ce sujet; je prie V. A. d'être persuadée de la part que je prends à cet évènement, qui en La plaçant plus avantageusement prouve et son crédit à la Sublime Porte et l'attention que le Divan donne à rendre justice au mérite de V. A. Rien ne me serait plus agréable que de pouvoir entretenir la correspondance que V. A. a la bonté de me proposer et je me

servirai du moyen qu'elle m'indique pour lui faire parvenir celle-ci, mais la distance des lieux et divers autres inconvénients ne peuvent me laisser espérer cette satisfaction. Je La supplie donc de se contenter d'instruire M. de la Fayardie, Résident de S. M. à Varsovie, de ce qui pourrait intéresser le service de ma cour et il aura soin de m'en rendre compte, ce qui mettra V. A. à portée de recevoir des réponses plus exactes et d'être instruite de ce qui peut intéresser dans cette République dont les affaires intérieures ne peuvent manquer de mériter son attention et celle de la Porte Ottomane...

LXXI.

Le comte de Broglie à François Linchou.

Varsovie, le 21 janvier 1754.

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 1^{er} Décembre avec une de même date du Prince de Valachie, qui me marque aussi que vous m'avez écrit pour me faire part de son changement de Principauté. J'ai lieu de croire que par le contenu de votre dépêche qui ne m'est pas parvenue, qu'elle aurait été interceptée. Ainsi je crois qu'il sera plus convenable, pour éviter dans la suite cet inconvénient, que vous vous contentiez d'informer M. de la Fayardie, Résident de S. M. à Varsovie, de ce qui pourrait venir à votre connaissance d'intéressant pour le service du Roy, qui ne manquera pas de m'en rendre compte et qui vous fera passer, en étant plus à portée, ce qui pourrait arriver de nouveau en Pologne, de nécessaire à faire passer à la Porte par le canal de S. A. Vous ne devez pas douter que je ne me fasse un vrai plaisir de faire valoir vos services à la cour de France et de contribuer à vous faire obtenir la satisfaction que vous désirez pour votre famille. Le soin que vous prendrez d'instruire M. de La Fayardie n'y contribuera pas peu... par le compte qu'il aura attention d'en rendre au Ministre.

LXXII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Bucharest, 26 février, 9 mars 1754.

Monseigneur,

A notre retour icy, qui a été depuis quelques jours, j'ai reçu la lettre que V^e Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 8^e, par laquelle je vois l'approbation que Votre Excellence donne aux nouvelles dont je lui ay envoyé copie avec ma lettre du 8^e Xbre dernier, à l'exception de l'article du Prince Héraclius. Mais, comme cet article étoit inséré aux autres nouvelles et qu'il étoit en chiffre, nous avons cru devoir le donner tel qu'on nous l'envoyoit, ne pouvant ici y distinguer le vray du faux¹; mais dorés en avant nous ne dirons plus rien sur ce qui concerne ce Prince. crainte de tomber dans le même cas.

Quoique nous ayons pris un bon expédiant en faisant munir notre courrier d'un passeport de P. D. B.², nous craignons cependant beaucoup pour luy. On nous mande de Leopold, de Caminicha, de Kothin, et même le P. B.², qu'il y a des ordres sur toutes les frontières de la Moldavie de faire arrêter Lazenski, qui est le vrai nom de notre courrier. Deux lipicans qui nous ont été expédiés ces jours passés par le P. B. et qui nous ont apporté des nouvelles, dont j'enverray copie par cette occasion si j'en ay le tems, nous annoncent cet ordre. Nous serions malgré cella tranquilles, par la précaution que nous avons pris de le faire escorter par un Choadar³ de Mehemed Pacha de Kothin, mais ce Pacha vient d'être changé, et on l'a remplacé par Assan Pacha, qui étoit ci-devant Janissaire-Aga à Constantinople. Nous voilla par consequent decheu de l'espoir que nous avons, à l'approche de la Diette, de faire venir nos expéditions chaque semaine par un homme du Pacha même. Son Altesse juge

¹ Sic pour *faux*.

² Sic pour *Palatin de Belz*?

³ Tchohodar.

donc qu'il est à propos d'obtenir un commandement, qui ordonne au prince Matheus¹ de ne point toucher à nos courriers qui vont et viennent de Pologne avec des expéditions. De plus, si Votre Excellence vouloit bien envoyer cinq ou six passeports de sa part pour des courriers allant jusques à Varsovie et revenant, cette precaution ne seroit pas moins utile.

Pour ce qui est de continuer exactement la correspondance de Pologne, Son Altesse souhaiteroit avoir un ordre précis de la Porte, et elle m'a ordonné de marquer à Votre Excellence qu'il [lui seroit] facile de lui faire donner cet ordre par l'entremise du drogman de la Porte en [disant] qu'elle a reçu des lettres de divers seigneurs polonois qui prient Votre Excellence de vou[loir] faire donner ordre au prince de Valachie de continuer la correspondance de Pologne; ne pouvant se fier à autre. Son Altesse est très portée de continuer la dite correspondance, elle le désire même ardemment, puisqu'elle sent fort bien qu'elle ne peut lui faire que honneur; mais elle ne veut cependant sur ces sortes de matières rien faire sans ordre précis.

Le P. de B. et le Grand Général ont concerté ensemble qu'il est absolument nécessaire que je me rende à Lublin en habit à la française la semaine après Pasques, pour me communiquer des choses très intéressantes pour la Porte et pour le bien commun, disent-ils, et ils en demandent avec grande instance la permission, disant qu'ils ne sauroient écrire pareilles choses par des courriers qui peuvent mourir en chemin, ou du moins tomber malades. Son Altesse demande par cette occasion à la Porte si elle doit m'envoyer ou non. Voilà une occasion favorable pour lui faire donner ordre de continuer la correspondance, pour peu que Votre Excellence veuille s'y employer. Votre Excellence doit avoir reconnu si les lettres écrites en Pologne par ordre de la Porte, il y a deux ans à l'ap proche de la Diette ont fait quelque effet ou non, et s'il est à propos que la Porte en fasse écrire cette année des pareilles.

Enfin, si Votre Excellence veut prendre la peine d'écrire

¹ Ghica, de Moldavie.

par chaque calaras une lettre en Pologne, qu'elle y ait des affaires ou non, cella ne contribuera pas peu à l'exactitude de notre correspondance, puisque les lettres de Votre Excellence sont expédiées sur le champ, et par ce moyen nous ne manquons pas d'écrire. Pour ce qui est de la dépense, c'est à quoy Son Altesse ne fait nulle attention, puisqu'elle seroit bien aise de dépenser le double, mais seulement d'être assurée de l'aprobation de la Porte en cella. Je suis obligé de manifester à Votre Excellence le vray des idées du Prince, quoy que je sente la consequence des raisons qu'elle veut bien m'objecter. Les nouvelles de Pologne ne sont pas totalement affectées au prince de Moldavie, quand on nous a donné ses ordres pendant notre séjour audit lieu d'envoyer en Pologne prendre des nouvelles, on a toujours donné le même ordre au prince Grégoire.

Nous ne manquerons pas de continuer exactement la correspondance avec M^r de la Fayardie, mais comme si les nouvelles d'Allemagne passaient par Varsovie [elles] nous parviendroient fort tard, Son Altesse a jugé à propos d'assurer dorés en avant la correspondance de Vienne avec M^r le Marquis d'Aubeterre par un chiffre. Nous devons dans la semaine l'envoyer en toute sureté par une personne de confiance qui le remettra en main propre. Votre Excellence aura la bonté de lui en donner avis et l'engager à ne nous laisser rien ignorer de ce qui se passera en Allemagne et au reste de l'Europe. La voye dont nous nous servirons pour recevoir nos lettres sera par la poste de Sibine,¹ qui est très commode et courte.

Je n'ay pas manqué à l'ordre que Votre Excellence m'a donné de remercier Son Altesse de l'agrement qu'elle a donné à un établissement françois ici. J'ignore si cet établissement est le même que mon père a formé dans ces quartiers, quoy qu'il [soit] pour le présent en Moldavie. Il est vray que tous les achats qui lui ont été ordonné cette année ce² sont tous fait en Valachie. Je conjoncture qu'un second établissement, au lieu de devenir fructueux, nuiroit, ainsi ceux qui ont

¹ Sibiu, en Transylvanie?

² Sic pour *sc.*

voulu faire l'établissement ici peuvent s'adresser aussi à mon père, et il y aura de la marchandise pour tous.

La lettre pour le pacha de Kothim est déjà partie, il y a du temps, et j'ay aussi par consequent envoyé celle pour M^r de la Fayardie, mais je lui donneray avis par la première occasion que le Pacha est changé.

J'ay ci-dessus fait mention à Votre Excellence que le Prince demandoit permission à la Porte de m'envoyer en Pologne à la demande des seigneurs ci-devant mentionnés. J'ecris en consequence une autre lettre à Votre Excellence, qui n'est purement et simplement [que] pour la prier d'ordonner à mon frère de remettre aussitôt mes habits à la française aux capikiayas, qui auront soin de me les envoyer et en ont l'ordre exprès. La dite lettre est dans le plis des capikiayas, qui ont ordre de Son Altesse de ne la remettre qu'autant que la Porte donnera la dite permission, à deffaut, de la renvoyer ici. Il sera donc facile à Votre Excellence de connoître si la Porte a donné la permission ou non. Il y a une semaine que nous avons écrit à Votre Excellence par deux calaras. Il y avoit même dans le plis de Son Altesse un paquet de Varsovie pour Votre Excellence. Mais il nous est venu avis qu'on a assassiné¹ ces deux calaras; on craint beaucoup que les lettres ne soient perdues.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect.

¹ Sic.

LXXIII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Bucharest, 10 mars 1754 (v. st. ?)

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire par le précédent courrier, et Son Altesse a en même temps répondu aux lettres dont Votre Excellence l'avoit honorée. Je prends la liberté de lui faire part par celle-cy du changement du Pacha de Cotzin¹,

¹ Sic Choczim ?

à la place duquel il vient un Pacha à deux queues, qui, suivant les apparences, sera tout à la dévotion du prince Mathée, puisque celui-cy a occasionné ce changement. Nous sommes beaucoup en peine du courrier que nous attendons de Pologne. S'il a passé à Cotzin avant le départ du précédent pacha, au moyen d'un chouadar qui l'accompagnera, ce courrier sera à l'abri de toute recherche; mais, s'il arrive après, je ne sais comment il pourra se tirer d'intrigues, y ayant des ordres en Moldavie de l'arrêter, comme j'ay déjà eü l'honneur d'en faire part à Votre Excellence.

J'ay encore à faire part à Votre Excellence que Son Altesse a appris que le Pere Laidet estoit en Pologne. Elle conjecture de ce voyage, ou que ce religieux a été envoyé par le Prince Mathée, ou pour établir la correspondance qui nous avoit été proposée par le comte de Brühl¹, ou pour quelque autre dessein qui ne peut qu'avoir des mauvaises suites, puisque nous avons connu parfaitement le naturel maling et intrigant de ce religieux, pendant notre séjour en Moldavie, qui, par des idées intéressantes, est capable de tout faire pour parvenir aux idées lucratives et vastes qu'il peut se former. Son Altesse n'a peu, étant en Moldavie, l'envoyer à Rome, comme il l'auroit souhaité; il n'a peu l'engager non plus, ny à le faire partir pour Constantinople, ny à l'envoyer une [autre] fois en Pologne, où il y avoit des ordres d'avoir soing de luy, ainsi [que] M^r de Peron de Castera nous avoit fait part. Son Altesse a jugé nécessaire à present de m'ordonner de luy participer que ce religieux se trouve actuellement en Pologne.

Par le changement du Pacha de Cotzin, Son Altesse pense que rien ne sçauroit mieux assurer la correspondance de Pologne qu'un commendement de la Porte. A defaut, j'ay imaginé qu'on pourrait encore l'entretenir, si Votre Excellence vouloit bien envoyer icy deux janissaires de son palais, qui resteroient icy jusques à la fin de la Diette et qui seroient occupez à aller à Caminicha, régulièrement l'un après l'autre, à aller prendre chaque semaine les paquets à la poste. Votre Excellence voudra bien me faire part si cette imagination est bonne, et pourra en ce cas la mettre en execution, et envoyer

¹ Brühl.

lesdits janissaires icy muni des commandements necessaires, et Son Altesse en porteroit les fraix avec plaisir pendant tout le temps qu'ils seroient employez.

L'Spatary Jorgaky est parti aujourd'huy pour Constantinople pour ettre capikyaya. Ce monsieur est actif, comprend les affaires, aime à en avoir, et est au fait des demandes que les seigneurs polonnois font au Prince d'entretenir la correspondance. Si Votre Excellence jugeoit à propos à l'engager à fréquenter le palais, elle trouveroit une personne plus entendue en fait des affaires politiques que les autres capikyayas qui sont actuellement à Constantinople, et Votre Excellence pourroit par ce moyen, en conversant facilement avec luy, l'engager à toutes les démarches qu'elle jugeroit necessaire pour le bien des affaires. M^r Fournetti est son ami, on l'appelle l'spatari Jorgaky Stavraký. Il a des ordres pressants de Son Altesse de solliciter vivement la permission de la Porte de me laisser aller en Pologne. Votre Excellence pourra de son côté agir, si elle voit que cette permission n'a pas été donnée.

J'ay engagé Son Altesse à faire des nouvelles traductions des trois memoires que Mg^r le palatin de Belz a envoyé à Son Altesse, pour les envoyer au nouveau Reis-effendi, en luy faisant part que les seigneurs polonnois demandent une reponce de la part de la Porte à ces memoires. Je pense que le nouveau envoyé de ces pieces ne peut qu'éveiller la Porte à l'approche de cette prochaine Diette. Je prie Votre Excellence de me faire part si j'ay bien fait en cella.

Nous ne recevons point de lettre de Pologne, et par consequent nous sommes sans nouvelles. Nous devons expedier ces jours cy l'homme de confiance avec le chiffre pour M^r le marquis d'Aubeterre, envoyé à Vienne; il n'y a rien autre à observer dans ces quartiers, si ce n'est que la paye assignée à cette principauté de faire aux troupes qui sont en garnison à Beinder¹, Cotzin et Vidin a été faite cette [. . . .]² deux mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Je n'ay pas jugé à propos de demander ce qui a causé cette precipitation.

J'ai l'honneur d'ettre avec un profond respect.

Archives de l'Ambassade de France à Constantinople.

¹ Bender.

² Ce papier est déchiré. Il manque un mot; peut-être *année*.

LXXIV.

**Le prince de Valachie C. Racovitza
à M. de La Fayardie à Varsovie.**

Bucarest, le 18/29 mars 1754.

J'ai reçu par un expres qui m'est venu de Pologne, tout à la fois les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1-20 fevrier et 7 mars, par lesquelles je vois les nouvelles que vous m'y communiquez soit sur ce qui se parle dans vos quartiers qu'aux voisinages de la Pologne. Je ne puis que vous remercier de votre attention et vous prie de vouloir bien continuer à m'informer de tout-ce qui peut survenir d'intéressant dans les différentes cours de l'Europe. La S. P. vient de m'accorder ma confirmation dans cette Principauté; je vous en fais part avec d'autant plus de plaisir que je me vois par là en état de continuer une correspondance qui m'a toujours été agréable et utile; je me reporte au reste à tout ce que le sieur Linchou écrit....

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

LXXV.

Le prince de Valachie C. Racovitza au comte de Broglie.

Bucarest, le 18/29 mai 1754.

J'ai eu l'honneur de vous écrire en deux différentes occasions depuis votre départ de Varsovie pour Dresde. L'éloignement sans doute de V. Ex. m'a privé de recevoir quelque réponse. J'ai d'autant plus de plaisir aujourd'hui de faire part à V. Ex. que la S. P. m'a envoyé ces jours ci ma confirmation dans cette Principauté, que j'ai par là une occasion de me renouveler dans votre souvenir. Le comte Desalleurs m'a fait part de la mort de M. de La Fayardie. J'ai été sensible à la perte de ce ministre. Le susdit ambassadeur me marque encore que cela n'apporte ni changement ni retardement à la

correspondance établie en Pologne puisque le premier secretaire de V. Ex. M. de Linan devait se rendre à Varsovie quinze jours après cette mort et que V. Ex. devait le suivre de près et devancer le Roi qui devait s'y rendre en juin. Cependant je n'ai de lettres de Varsovie que jusqu'au 7 mars... Je verrai avec un sensible plaisir la continuation d'une correspondance qui non seulement m'a été agréable mais... très utile et ma satisfaction sera parfaite si V. Ex. veut bien me favoriser de ses avis à l'approche et pendant la tenue de la prochaine Diète.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.
Vol. 241. 242. 243.

LXXVI.

Le comte de Broglie au prince de Valachie.

1754.

J'ai reçu par les mains du sieur Linchou la lettre dont V. A. m'a honoré, du 10 du mois de juillet; je la supplie de trouver bon qu'avant, d'y répondre, je commence par me disculper auprès d'elle de la négligence dont elle parait me soupçonner. Depuis mon départ de Pologne, au mois de janvier 1753, je n'ai reçu que trois lettres de V. A.; une du 10 nov. 1753, une il y a trois semaines, du 29 mai 1754, et enfin celle dont j'ai l'honneur de lui accuser réception aujourd'hui. J'ai eu celui de faire réponse à la première par une lettre de Dresde, en date du 21 janvier 1753, que j'ai adressée à M. le Ministre d'Aubterre, ministre de ma cour à celle de Vienne, pour la lui envoyer, et j'attendais l'arrivée du sieur Linchou, qui m'ettait annoncée par M. le C^{te} Desalleurs, pour répondre a celle du 29 mai 1754, dans laquelle elle avait la bonté de me faire part de sa confirmation dans la P.té de Valachie... Je la prie de recevoir... les assurances du plaisir avec lequel j'ai appris cette heureuse nouvelle, qui, étant une preuve de la haute consideration dans laquelle V. A. est à la Sublime Porte, assure la partie saine de la Republique de Pologne de la fidelité avec laquelle le Grand Seigneur

sera instruit de l'état critique où elle se trouve actuellement. La demande que V. A. fait aujourd'hui d'envoyer ici un homme éclairé pour lui rendre un compte exact de tout ce qui se passera d'intéressant pendant la prochaine Diète ne permet pas de douter de l'intérêt qu'elle y prend ainsi que la S. P. et cet intérêt ne contribuera pas peu à affermir les patriotes dans la conduite qu'ils ont tenue jusqu'à présent malgré les menaces d'une puissance qui voudrait donner la loi à tout l'Univers. Je laisse au S^r Linchou le soin d'entrer dans un plus grand détail à ce sujet et je ne lui cacherai rien de ce qui pourrait la mettre à portée de rendre à V. A. un compte fidèle...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

LXXXVI.

François Linchou au comte de Broglie.

Varsovie, le 1^{er} juin 1754.

M. le comte Desalleurs nous a fait part de la mort de M. Delafayardie, il nous marque que cet accident n'apportera cependant aucun changement aux mesures prises pour notre correspondance de Pologne, puisque le premier secrétaire de V. Exc. devait se rendre au plus tôt à Varsovie. Comme nous ignorons à qui il faut écrire, nous avons écrit des lettres à feu M. Delafayardie; son substitut les ouvrira et verra ce que nous avons à écrire par cette occasion. Il aura en même temps soin de remettre les lettres pour V. Exc. Je me rapporte entièrement à ce qu'on aura soin de lui faire part d'essentiel.

S. A. attend avec une grande impatience d'apprendre l'arrivée de V. Exc. à Varsovie pour avoir la satisfaction de commencer une correspondance suivie, jusqu'à la fin de la prochaine Diète...

Archives des Aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

LXXVII.

F. Linchou à Des Alleurs.

Bucharest, 15/26 juin 1754.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à Vottrre Excellence une lettre pour luy communiquer ce que l'spatari Jorguaky a fait pour obtenir des ordres exprès de la Porte pour que Son Altesse entretienne avec exactitude la correspondance de Pologne, en consequence de ce que ledit spatary avoit convenu avec Vottrre Excellence. Je luy ay de plus marqué que l'ordre de la Porte avoit étté donné, et que les lettres avoient étté remises au second chouadar du vizir, mais qu'il tarδοit à paroître, et qu'on ne sçavoit icy que penser de ce retardement. J'ay eu l'honneur d'écrire après à Vottrre Excellence que lesdits ordres ettoient arrivez et que le chouadar du vizir avoit étté aparavant à Cotzin, ce qui avoit étté cause de son retardement, et qu'en conséquence de ces ordres il avoit étté décidé que j'irois en Pologne. Comme je dois partir après demain sans faultte, je n'ay pas voulu manquer d'écrire de nouveau à Vottrre Excellence pour luy faire part que je porte avec moy des lettres de Son Altesse écrites par ordre de la Sublime Porte aux divers seigneurs polonnois qui ettoient dans la liste que la Sublime Porte avoit envoyé il y a deux ans à Son Altesse. Ces lettres, quoyque dans le même goût que celles qui ont étté écrites il y a deux ans, sont avec plus de forces que les precedentes, et plus decidées, suivant l'ordre qu'en a donné la Sublime Porte, ainsi que Vottrre Excellence pourra le voir par la copie des dittes lettres, que je prens la liberté de luy remettre inclus. Comme Son Altesse est privée de réponses de Vottrre Excellence aux differentes lettres quelle luy a escrit, et qu'elle est surtout en peine de sçavoir si elle a receu une lettre qui en renfermoit une de ma part avec une feuille des dernières nouvelles qui nous sont parvenues de Pologne, si Vottrre Excellence veut bien prendre la peine d'accuser la reception de toutes ces lettres

à Son Altesse, elle luy en aura grande obligation; sans cependant entrer dans aucun détail d'affaires ny d'éclaircissement jusques à mon retour, attendu qu'elle n'a icy aucune personne à pouvoir se fier ny pour faire lire lesdittes lettres, ny pour y faire reponse. Nous ignorons d'ailleurs si Votre Excellence a pris quelques arrangements pour avoir deux jannissaires icy ou à Cotzin pour porter les lettres pendant le temps de la Diette, et, si Votre Excellence prend là-dessus quelque arrangements, je la prie instamment de vouloir bien m'en faire part en Pologne. Je prie encore Votre Excellence de vouloir bien me recommander par ses premières lettres à M^r le comte de Broglie, afin que je puisse par l'appuy de Son Excellence faire un voyage fructueux à la Sublime Porte et utile à Son Altesse, pour le bien des affaires. Si Votre Excellence trouve que dans la lettre écrite par Son Altesse aux seigneurs polonnois, il y a diverses répétitions contraires à l'istile¹ françois, je la prie de vouloir bien observer qu'il a fallu suivre l'istile² turc, et se conformer le plus qu'il y a été possible à l'original de la lettre que la Sublime Porte a envoyé en Turc à Son Altesse, et que le Prince a voulu traduire mot par mot le plus qu'il a été possible.

Je me recommande toujours à la protection de Votre Excellence, et à ses bonnes grâces, ne desirant rien tant que de plaire en toute occasion à Votre Excellence et de la persuader du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

Archives de l'Ambassade de France à Constantinople.

¹ Sic.

² Sic.

LXXVIII.

Le comte de Broglie au prince de Valachie.

Varsovie, le 8 juillet 1754.

Je profite avec grand plaisir de l'occasion de M. de Spineck, gentilhomme Polonais et lieutenant-colonel au service de la France, que ses affaires personnelles attirent dans nos

quartiers, pour me rappeler au souvenir de Votre Altesse... et d'entretenir la correspondance que les circonstances de mon éloignement de la Pologne avaient interrompue.

M. de Spineck aura l'honneur de rendre compte à V. A. de la situation actuelle des affaires de cette République dont je le vois très informé. Son caractère de bon patriote peut faire ajouter foi à ses rapports. Si d'ailleurs il arrivait quelque événement intéressant pendant mon séjour ici je ne manquerais pas de Vous en faire part, sachant combien V. A. est attentive et empressée à faire parvenir à la Sublime Porte tout ce qui peut intéresser ses alliés et ses voisins...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.
Vol. 241. 242. 243.

LXXIX.

Le comte de Broglie à François Linchou.

Varsovie, le 8 juillet 1754.

Je n'ai pas voulu laisser partir M. de Spineck qui a quelques affaires personnelles dans vos quartiers, sans le charger d'une lettre pour S. A. Monsieur le prince de Valachie et sans vous annoncer en même temps son arrivée.

Vous lui procurerez sans doute les moyens de rendre compte au Prince de l'état actuel des affaires de Pologne, dont je le crois instruit, et comme il vient de France depuis peu, il vous fera part de ce qui regarde vos affaires particulières au succès desquelles vous ne devez pas douter que je ne sois charmé de pouvoir contribuer, étant bien persuadé que votre conduite méritera toujours les grâces du Roy mon maître et la faveur de ses ministres...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.
Vol. 241. 242. 243.

LXXX.

Le prince de Valachie, C. Racovitza au comte de Broglie

Bukarest, le 28 Juin/10 Juillet 1754.

J'ai eu l'honneur d'écrire diverses lettres à Votre Exc. depuis son départ de Varsovie aux quelles je n'ai reçu aucune réponse; ma correspondance en Pologne est totalement interrompue, depuis la mort de M. Delafayardie, malgré que M. le comte Desalleurs m'ait flatté que le premier secrétaire de Votre Exc. qui devait arriver à Varsovie quinze jours après la mort du susdit ministre, avait ordre de continuer exactement la dite correspondance.

J'ai reçu ordre de la Sublime Porte d'envoyer en Pologne une personne de confiance à l'approche de la prochaine Diète avec des lettres pour divers seigneurs polonais, non seulement pour les assurer de la continuation de son amitié pour la République, mais même pour l'assurer de l'intention où elle est de lui accorder son secours dans les occasions où elle pourrait en avoir besoin et pour engager ces divers seigneurs à faire avec toute confiance les demandes qu'ils souhaiteraient à la S. P., son intention étant de leur accorder ce qu'ils demanderaient.

J'ai choisi pour cette commission le sieur Linchou, un de mes plus fidèles et attachés officiers, qui doit rester à Varsovie jusqu'à la fin de la Diète. Comme je lui ai ordonné de s'adresser à V. Exc. avant de rien entreprendre, soit pour cacher son voyage — puisque c'est l'intention et l'ordre de la Sublime Porte, soit pour agir à propos pour parvenir à la réussite que la Sublime Porte se propose de son dit voyage; — je prie V. Exc. de lui accorder sa protection à toute occasion et de l'honorer de ses conseils pour que son voyage ne soit pas infructueux, et me fasse honneur auprès de la Sublime Porte. Je lui ai ordonné de communiquer à V. Exc. le contenu des dépêches dont il est chargé pour les divers seigneurs polonais et les ordres exprès que la Sublime Porte a ordonnés, pour que vous puissiez connaître ses intentions. J'ose me flatter que V. Exc. voudra bien dans cette

occasion me donner des preuves de son amitié, honorer le sieur Linchou de sa confiance, engager les seigneurs polonais à agir suivant l'intention de la Sublime Porte et enfin ne rien laisser ignorer au dit sieur Linchou de tout ce qui se passera de plus secret en Pologne.

Archives des aff. éfr. — Fond de Pologne
Vol. 241, 242, 243.

LXXXI.

Le comte de Broglie au comte Branicky.

Varsovie, le 1.^{er} septembre 1754.

Je profite du départ du sieur Linchou qui aura l'honneur de remettre cette lettre à V. Exc. pour, en qualité de français, le lui recommander à ses bontés et la prier de prendre confiance en ce qu'il aura celui de lui dire. Il est envoyé par le Prince Constantin Rakovitzza hospodar de Valachie, pour porter à V. Exc. des lettres de sa part, dans lesquelles elle reconnaitra la considération que la Porte a pour elle et l'attention que cette puissance donne à ce qui se passe en Pologne, qui est d'autant plus flatteuse dans ce moment-ci qu'elle peut servir de contrepoids aux dangereuses intentions des autres voisins de la République.

Les lumières de V. Exc. me dispenseront d'entrer dans un plus grand détail sur les démarches de la Turquie, dont elle sentira mieux que personne les heureuses conséquences, surtout quand elle saura que le Prince de Valachie ne s'y est déterminé qu'après avoir reçu les ordres positifs du divan, avec le modèle de la lettre circulaire qu'il écrit à V. Exc. et à quelques autres seigneurs polonais.

Je ne dois pas leur laisser ignorer que le sieur Leonardi, émissaire du P-ce de Moldavie, est fort soupçonné d'avoir des sentiments aussi contraires que ceux de son maître aux intérêts de la Pologne, quoiqu'ils soient fort masqués dans les lettres dont il était porteur, auxquelles sans doute il aura conformé ses discours; ils n'en sont pas moins dangereux;

aussi il convient d'éclairer de près sa conduite et de donner beaucoup d'attention au choix des personnes qui seront chargées de cet emploi...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne
Vol. 241, 242, 243.

LXXXII.

F. Linchou au ministre de affaires étrangères
de France.

Varsovie, le 7 sept. 1754.

J'ai cru de mon devoir de faire mon compliment à Votre Grandeur sur son élévation au ministère des affaires étrangères; j'ai pris cette liberté en égard aux raisons et aux affaires pour lesquelles je viens d'être envoyé dans cette capitale de Pologne par le Prince de Valachie Constantin de Racovitza au service duquel je me trouve. Sans doute, M. le comte Desalleurs en aura fait rapport à Votre Grandeur et M. le comte de Broglie ne manquera pas non plus de lui en écrire.

Je contribue de mon mieux à entretenir Son Altesse le Prince de Valachie dans les bons sentiments où il est à continuer dans les affaires de Pologne de la façon qu'il a commencé depuis plus de cinq années. Dans la suite je n'oublierai rien pour que, quelque accident qu'il arrive le Prince ne change en aucune façon rien à la correspondance qu'il entretient en Pologne et pour qu'il continue toujours avec plus d'ardeur. Il me suffit de savoir que tout ce que je fais n'est pas désagréable à la Cour de France pour que je sacrifie tout pour surmonter tous les obstacles qui pourraient se présenter...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.
Vol. 241, 242, 243.

LXXXIII.

F. Linchou à M. Durand à Versailles.

Varsovie, le 7 sept. 1754.

Quoique je n'ai pas eu l'honneur de correspondre jusques aujourd'hui avec vous M., les relations que M. le Chevalier de Spineck m'assure vous avoir fait de moi et du zèle avec lequel je m'emploie depuis près de six années à engager S. A. le Prince de Valachie Constantin de Racowitza à entretenir une correspondance exacte et suivie en Pologne, que j'entretiens de mon côté aussi... je mettrai tout en usage pour surmonter tous les obstacles qu'on a voulu souvent mettre pour interrompre cette correspondance du Prince. J'ai à vous représenter M. que quand je réside à Bucarest, je pourrais bien souvent faire parvenir à votre connaissance des choses qui se passent sur la frontière de Turquie qui ne peuvent que tard parvenir à la connaissance de M. le comte Desalleurs et de M. de Broglie par leur éloignement. Je pourrais vous en faire part par la voie de Vienne... qui pourrait s'assurer par un chiffre que vous pourriez me faire parvenir ici par quelque occasion. Il serait, M., inutile de vous faire ici un récit des sentiments que le Prince a pour le bien et l'avantage de la Sublime Porte et de ses alliés, des voies qu'il emploie pour être bien instruit de tout à fin d'en faire des rapports fidèles à la Porte et conformément aux vues de la Porte et de la France, et enfin des dépenses immenses qu'il fait pour y réussir sans qu'il les considère en aucune façon. Sans doute qu'on doit en avoir fait part au ministère plusieurs fois, aussi S. A. qui n'a d'autres visées en cela que la gloire, s'attirera sans doute l'estime et l'attention du ministère de la Cour de France. Comme je connais parfaitement ses sentiments, je puis assurer que c'est cela seul qu'elle désire.

Pour moi M., je prends la liberté de demander votre protection pour une grâce que j'avais prié M. le défunt Castera de solliciter à sa cour et dont M. le Chevalier de Spi-

neck m'a assuré vous avoir souvent parlé et même il m'a dit en avoir obtenu la promesse de feu M. le Marquis de Saint-Contest.

C'est une maison de commerce à Constantinople que je demande sous le nom de mon père Maurice Linchou et de mon frère Joseph-Marie Linchou et sous le nom social de Linchou Père et Fils.

Il y a la maison d'un nommé Martin à Constantinople, je vous supplie de vouloir bien vous intéresser pour moi en cette demande auprès de M. Rouillé...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne
Vol. 241, 242, 343.

LXXXIV.

F. Linchon au comte de Broglie.

Byalystock, le 12 Sept. 1754.

Monseigneur,

Je croirais manquer à mon devoir si je ne faisais part à V. E. de mon arrivée à Byalystock J'ai été présenté à S. E. Mgr. le grand Général une heure après mon arrivée. Je lui ai remis les lettres dont j'étais chargé par S. E. et c'était en publique ; l'après diner j'ai été introduit dans son cabinet par une porte dérobée et j'ai eu l'honneur d'être en conférence près de deux heures avec elle, et j'ai reconnu dans ce seigneur les bons sentiments qu'on connaissait déjà à la Porte et à la cour de mon prince qu'il a pour sa patrie... Je me contenterai de ...dire que j'ai éprouvé toutes les politesses qu'on sait que ce seigneur a pour les étrangers qui lui sont adressés et qu'il m'a fait aussitôt loger dans son palais. Je me réserve à faire part à V. E. de quelques autres particularités à mon retour à Varsovie pour où je compte partir samedi prochain.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne.
Vol. 241, 242, 243.

LXXXV.

Détails du chevalier de Spineck sur son voyage à Constantinople et à Bakseray.

le 15 Septembre 1751.

... Je suis parti le 8 Juillet... avec une lettre de M. de Broglie pour le Pacha de Coczim, le Prince Constantin de Valachie et le sieur Linchou. Je suis arrivé... à Coczim... dans le temps de leur Ramazan ou carême ce qui faisait un grand empêchement pour agir... Je n'ai pu avoir avec le Pacha aucune conférence... et on n'a pas voulu me permettre de continuer mon voyage jusqu'en Valachie... ce qui m'a engagé à expédier les lettres de Valachie et de M. Linchou par un exprès et j'ai écrit en même temps à M. Linchou pour lui notifier que, comme je ne pouvais pas aller le trouver, il fit en sorte de s'approcher pour avoir un entretien avec lui sur les affaires, mais mes lettres ont trouvé Linchou parti de Valachie pour se rendre en Pologne par la voie de Tartarie. Après la fête des Turcs, j'eus une conférence avec le Pacha que j'ai trouvé... fort attaché aux intérêts du Roi et à ceux de la Pologne...

... Toutes mes représentations ont été très bien reçues et envoyées à la Porte par le Pacha. Après un séjour de 32 jours la réponse de Constantinople et celle de Bahseray me sont venues... et je suis parti de Coczim pour Varsovie. Après Coczim, cinq lieues de Caminiek je rencontrai M. Linchou: il faisait sa route pour Varsovie. Il était chargé de lettres du Prince Constantin Racovitza écrites par ordre de la S. P. à tous les Seigneurs Polonais, nos adhérents, et en même temps chargé des instructions que la Porte avait envoyé à son Prince. Nous avons continué notre voyage ensemble et sommes arrivés chez M. le Comte Potocki. M. de Linchou a rendu aussi une expédition à M. Crayzie. Dans les conférences que nous avons eues, il a témoigné être très satisfait de la force de ces lettres et des assurances que la Porte donnait par l'entremise du Prince de Valachie. Nous

sommes allés de là à Lublin, où il a remis l'expédition qu'il avait pour M. le Comte Potocki, palatin de Beltz, à present maréchal du Tribunal, où nous avons été obligés de rester cinq jours pour le bien des affaires et pour faire une expédition pour le Prince de Valachie par un courrier que M. Linchou a expédié. De là nous avons continué notre voyage pour Varsovie où, en arrivant, M. Linchou a remis les lettres qu'il avait du Prince de suivre en tout les sentiments du Palatin de Beltz et de l'ambassadeur de France. Il lui a remis en même temps la copie de la lettre écrite par le Prince aux Seigneurs Polonais et la copie des susdites instructions que sans doute l'ambassadeur enverra, attendu que c'est à présent à lui à vous faire part de tout ce qui s'en suivra comme ce qu'il a remis l'expédition de M. Linchou chez M. Billinski, grand maréchal de la couronne et qui est parti pour Bialistok rendre les expéditions au Grand Général.

J'ai à vous faire part que c'est par les manoeuvres du dit M. Linchou, en s'entendant avec M. le comte Desalleurs et par la bonne inclination du Prince, que la Porte envoie ces expéditions et encourage notre parti en Pologne. Il y a déjà six années que le dit M. Linchou surmonte toutes sortes d'obstacles pour entretenir le Prince dans les bons sentiments qu'il a pour les affaires de Pologne, malgré les dépenses immenses qu'il lui en coûte, soit pour les présents qu'il est obligé de faire aux officiers de la Porte qui lui en apportent leurs ordres, soit pour entretenir une correspondance exacte dans un endroit où il n'y a point de poste réglée et où il la doit entretenir toute par des express, ou les dépenses qu'il fait pour envoyer de temps à autre M. Linchou en Pologne pour les persuader que toutes les démarches qu'il fait sont par ordre de la Porte. Par exemple le Prince a été obligé de donner dans cette expédition et occasion, dix mille écus au premier chohodar du Vizir pour lui apporter les ordres secrets de la Porte; outre cela les dépenses que son émissaire fait et aussi les présents qu'il a envoyés au Grand Général.

Toute cette attitude du Prince de Valachie a engagé les Seigneurs Polonais, nos amis, à trouver à propos d'attribuer cette montre au Prince de Valachie pour marque de

l'estime que le ministère de France a pour lui, ou bien de lui faire envoyer un portrait du Roi attendu que ce Prince se pique de beaucoup de gloire.

Pour ce qui est du sieur Linchou, que c'est lui qui engage le Prince, son maître, dans toutes les affaires et qu'il est plus zélé pour le bien public que ses propres intérêts ne lui permettent, les Seigneurs Polonais m'ont chargé et obligé de vous instruire qu'il est à propos de récompenser le sieur Linchou, et ils vous demandent pour le présent, tous ensemble, la permission pour une maison de commerce à Constantinople pour sa famille, et ils s'attendent que cette permission viendra à leur recommandation, en réponse à cette expédition, ce qui est d'autant plus à propos que s'il reçoit cet agrément de la cour pendant son séjour ici, cela l'engagera à agir à son retour avec encore plus de chaleur.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne.

Vol. 241, 2342, 243.

LXXXVI.

Le comte de Broglie aux affaires étrangères.

Varsovie, le 15 sept. 1754.

Le sieur Linchou, qui est arrivé ici depuis quelques jours en qualité d'agent du Prince de Valachie, est porteur de lettres de ce Prince à différents Seigneurs Polonais, ce qui ne saurait manquer de faire faire des réflexions quand elles seront devenues publiques. J'ai l'honneur de vous en envoyer copie quoique je pense que vous pouvez l'avoir reçue en droiture de Constantinople où elle a été dictée par le vizir lui-même avant que d'être envoyée à Bucarest. On ne saurait faire plus d'avances aux Polonais que la Porte en fait dans cette lettre... La dispersion des Seigneurs Polonais a empêché que le sieur Linchou ne put remettre à son arrivée ici les lettres dont il est chargé. Il a seulement rendu à son passage à Lublin celle qui était adressée au Palatin de Beltz. Je lui ai dit de garder les autres et comme sa présence ici m'a paru inutile dans le moment présent, et qu'elle aurait pu devenir dangereuse par les

moyens de séduction qu'on n'aurait pas manqué d'employer vis-à-vis de lui, je l'ai fait partir pour Byalistok. Outre que sa fidélité éprouvera moins de tentation dans la maison du Grand Général, j'ai imaginé que c'était une marque d'attention que d'envoyer directement à ce seigneur l'agent d'un Prince tributaire de la Porte et qui d'ailleurs n'est censé d'être accrédité qu'auprès des grands généraux. Pendant le peu de séjour que le Sieur Linchou a fait ici je l'ai entretenu assez longtemps; il m'a paru fin et insinuant, mais je pense qu'il a besoin d'être dirigé. Il m'a assuré que son maître était fort attaché à la France et qu'il serait très flatté de recevoir quelques marques de bonté du Roi. Il prétend qu'il est un peu jaloux du titre de Prince de l'Empire dont jouit depuis longtemps son rival le Prince de Moldavie. Il m'a aussi parlé du plaisir qu'il ressentirait si Sa Majesté voulait l'honorer de son portrait. Enfin avec beaucoup de préambule et de tournure, il m'a fait entendre très clairement que son Prince se flattait que les services qu'il rendrait directement à la France et aux Polonais seraient récompensés. Je n'ai rien eu à répondre à ces articles que des discours vagues et obligeants, mais je n'ai pas manqué de rendre compte de cette conversation à M. le Comte Desalleurs, afin que sachant ce que les services de ce Prince méritent, et de quoi il est susceptible, il eut l'honneur de vous écrire en sa faveur et vous indiquer ce qui lui conviendrait. Après avoir traité les intérêts de son maître, le sieur Linchou n'a pas oublié les siens. Je crois même que le Prince de Valachie devrait lui tenir compte de ce qu'il n'a pas commencé par ce qui le regardait personnellement. Vous aurez déjà sûrement entendu parler de cet agent dont les prétensions se bornent à obtenir pour son père une maison de commerce qui vaque à Constantinople...

Je désirerais fort que vous m'autorisiez à lui promettre cette place comme une récompense sure de la façon dont il est chargé actuellement et qui, par conséquent, dépendra du zèle et de la fidélité avec laquelle il s'en acquittera...

LXXXVII.

Le grand général de Pologne, comte Branicki
au prince de Valachie.

Byalystock, le 18 sept. 1754.

Monseigneur,

L'entretien de la constante amitié qui subsiste entre la S. P. et la République de Pologne a fait de tout temps l'objet le plus désirable des vœux de tous les bons citoyens parmi nous. Nous avons ressenti plus d'une fois les avantages de cette harmonie et nous croyons encore aujourd'hui qu'elle fait partie de ce qui contribue à affermir notre tranquillité. Une liaison de cette nature porte avec elle des engagements mutuels par lesquels deux puissances voisines s'intéressent vivement à ce qui peut arriver d'avantageux ou de préjudiciable à l'une ou à l'autre.

L'observation de cette maxime sert souvent à fixer la destinée de la grandeur ou de la décadence d'un empire. Elle conduit aux alliances les plus étroites en unissant les états par des liens fermes et indissolubles. Puisée dans la sagesse d'un gouvernement bien policé, elle fait respecter les prérogatives d'une nation et rend infructueux les efforts que des vues moins louables peuvent faire naître, soit dans le sein de ses propres citoyens, soit dans la jalousie des états qui ne s'intéressent pas à sa conservation.

Les assurances que la S. P. nous fait renouveler, par l'entremise de V. A., sont fondées sur la stabilité de ses princes et nous deviennent par là d'autant plus chères et plus précieuses. Nous y reconnaissons la sincère confiance avec laquelle son ministère prend part au vrai bien de la République et tend à s'opposer aux entreprises qui pourraient y donner atteinte.

Je suis persuadé, Mgr., que tous ceux d'entre nous à qui l'intérêt public tient à cœur reçoivent cette ouverture avec joie et reconnaissance. Je proteste en mon particulier que mes

sentiments ne s'écarteront jamais de ces devoirs envers ma patrie, sur lesquels est fondée la bonne opinion dont la S. P. est prévenue en ma faveur.

Il est vrai que par un effet de la divine providence, la tranquillité de la République a été jusqu'ici à l'abri de tout évènement; il est même à espérer qu'elle se soutiendra encore dans cet état de calme et de paix qui forme son bonheur; mais comme toute la prudence humaine, aidée de la vigilance la plus active, souvent ne saurait prévoir des cas que la différence de sentiments amène dans un état libre et indépendant, dont les suites peuvent être nuisibles au public, il est nécessaire de se précautionner de longue main contre de pareils évènements et il est très avantageux à la République de Pologne de pouvoir compter sur les dispositions favorables de la S. P., si elle était menacée de quelque malheur. C'est en s'assurant des amis du dehors qu'on parvient le plus souvent à dissiper les nuages qui peuvent s'élever au dedans, parce que *dans le système général, la conservation d'un état affermit l'équilibre sur lequel le voisin doit fonder son appui.* Que V. A. juge par ce que je viens de lui exposer combien nous faisons cas des soins aimables et désintéressés que la S. P. se donne pour nous convaincre de la pureté de ses maximes, et combien nous nous empresserons à lui donner des marques de la réalité de nos lois et de notre liberté. Il serait à désirer que par une loi d'unanimité, que produit l'amour de la patrie, on parvint à terminer les différends qui seront l'objet de nos délibérations à la prochaine diète générale. J'ai même lieu d'espérer qu'on pourra y réussir comme la S. P. en sera informée en son temps par voie de V. A.; afin qu'elle continue à prendre les mesures qu'elle jugera les plus propres pour l'affermissement de la bonne intelligence qui subsiste entre elle et la République.

Je prie V. A. d'interposer ses bons offices à entretenir la S. P. dans ces sentiments aimables à notre égard et de me fournir en particulier des occasions favorables pour la convaincre...

LXXXVIII.

Le comte de Broglie au prince Racovitza.

Varsovie, le 5 octobre 1754.

Le sieur Linchou ayant l'occasion d'expédier un courrier à V. A., je l'ay prié de le charger d'une dépêche pour M. le Comte Des Alleurs. J'espère que V. A. voudra bien la faire parvenir à cet ambassadeur par la voie la plus prompte et la plus sûre. Je ne l'entretiendrai pas aujourd'hui des affaires actuelles de ce pays-ci, parce que je suis persuadé que le sieur Linchou ne lui laisse rien ignorer de ce qui s'y passe. Ces évènements doivent fixer l'attention de toute l'Europe et surtout de la Porte, par l'intérêt qu'elle a à ne pas souffrir que la Pologne succombe sous les efforts continuels des ennemis de sa liberté.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.
Vol. 241. 242. 243.

LXXXIX.

Le prince Potocki au ministre des aff. étr. de France.

Varsovie, le 6 octobre 1754.

Oserai-je vous renouveler ma prière en faveur de MM. Linchou, qu'ils puissent obtenir pour leur famille une maison de commerce à Constantinople. Ce sont des personnes zélées au possible pour le service de S. M. et on peut les employer souvent et utilement. Je vous prie donc très instamment... de vouloir bien appuyer efficacement leur très humble demande auprès du ministère; je vous en aurai... une obligation infinie.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.
Vol. 241. 242. 243.

XC.

Le prince Racovitza au comte de Broglie.

Bukarest, le 9 octobre 1754.

J'ai l'honneur, Monsieur, de répondre à la lettre du 6 Septembre dont elle m'a honoré, dans laquelle elle daigne s'excuser gracieusement de quelque erreur qui est arrivée à la continuation de notre correspondance. Persuadé, Monsieur, de la sincérité de votre dilligence, je vous prie de me faire la grâce de me croire, moi aussi, excusé de ladite erreur, parce que je vous assure, Monsieur, qu'aucun de nous deux n'est reprochable de la faute, comme vous pouvez vous convaincre par le sieur Linchou.

Au sujet de la gracieuse félicitation dont elle m'honore pour ma confirmation à la principauté de Valachie, je vous rends, Monsieur, mes sincères remerciements, aussi bien que pour les soins qu'elle daigne se donner pour mettre à portée le sieur Linchou de me rendre un compte fidèle de tout ce qui peut arriver d'intéressant pendant la prochaine diète...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

XCI.

**De Saint Contest au comte de Broglie
au sujet de l'envoyé tartare à la Diète de Pologne.**

Fontainebleau, le 13 octobre 1754.

... Il est heureux qu'on ait pu déterminer la Porte à consentir à son voyage; sa présence à Varsovie, en même temps que le sieur Linchou y arrive avec des lettres du prince de Valachie, écrites par ordre du grand seigneur, doit y produire un très bon effet. Le ministère du roi de Pologne et la partie de la nation dévouée à la Russie, verront combien la Porte et le Khan veillent à ce qui se passe en Pologne. Cette simple démarche peut suffire pour contenir ceux

qui voudraient donner quelque atteinte à la liberté... Vous avez bien fait, Monsieur, d'envoyer le sieur Linchou porter d'abord au grand général la lettre du prince de Valachie. Cette lettre est conforme à la copie que M. le comte Desalleurs a envoyé à Constantinople... C'est de vous, Monsieur, que nous espérons apprendre l'effet que ces lettres auront produit. Le sieur Linchou fait sa cour au prince de Valachie en vantant l'attachement de ce prince au Roi et en cherchant à lui procurer quelques présents. C'est à l'ambassadeur de S. M. à la Porte de représenter ses services et son zèle et de proposer la manière dont il croit que S. M. peut lui marquer sa générosité; aussi il convenait de le renvoyer, comme vous l'avez fait, à M. le comte Desalleurs. J'écrirai à M. le garde des sceaux pour le prier de se faire rendre compte des maisons de commerce qui sont à Constantinople et s'il en vaque quelqu'une qu'on peut, sans inconvénient, remplir par le sieur Linchou père. Je représenterai à ce ministre les services du sieur Linchou fils et la recommandation dont plusieurs seigneurs polonais l'honorent.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

XCII.

De Saint Contest à F. Linchou

Fontainebleau, le 13 octobre 1754.

Je vous suis obligé de ce que Votre lettre contient sur le nouveau ministère dont S. M. a bien voulu m'honorer. Il m'a donné lieu de connaître, plus particulièrement que je n'avais encore fait, le zèle que vous marquez pour les intérêts de S. M. et les services que vous avez eu l'occasion de rendre, tant auprès du prince de Valachie, que par les ordres dont je vous ai chargé et qui occasionnent votre voyage à Varsovie. Je sais aussi, Monsieur, le désir que vous avez d'obtenir pour M. votre père une maison de commerce à Constantinople. Cette grâce dépend présentement de M. le garde des sceaux, chargé du département de la marine. Je

vais écrire à ce ministre pour lui exposer votre demande et le prier de vous l'accorder s'il est possible. Je verrai, je vous assure, avec plaisir réussir l'effet de ma sollicitation et je ne manquerai pas de faire connaître à ce ministre que plusieurs des principaux seigneurs polonais demandent aussi cette faveur pour vous.

Archives des aff. étr. — Fond. de Pologne
Vol. 241, 242, 243.

XLIII

Le prince Potocki à M. de Saint-Contest.

Varsovie, le 16 octobre 1754.

... La confiance entière que j'ai en votre amitié, Monsieur, me fait espérer que vous aurez la liberté de vous intéresser avec efficacité en faveur de MM. Linchou, dont l'aîné est près du prince de Valachie et dont nous avons une grande utilité pour les affaires avec la Porte, afin qu'il puisse obtenir un privilège de S. M. pour avoir une maison de commerce à Constantinople. Cela le mettra d'autant plus à portée de travailler avec plus de faveur et d'empressement; il est actuellement ici et je voudrais, s'il était possible, de lui remettre moi-même cet acte de la permission...

Cela obligerait infiniment le prince de Valachie...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne
Vol. 241, 242, 243.

XCIV.

Le prince Potocki aux affaires étrangères de France en faveur des Linche.

Varsovie, le 16 octobre 1754.

Outre qu'ils sont sujets de S. M., le fils aîné est secrétaire et un des plus affidés officiers du prince de Valachie. Il a donné plusieurs années des marques réelles de son zèle et de sa fidélité pour le service du Roi et c'est par son canal

et par le crédit qu'il a auprès de son prince, que la correspondance régulière est établie entre Constantinople et la Pologne. Je peux lui rendre ce témoignage et même y ajouter, avec vérité, qu'il s'est donné beaucoup de peine pour y parvenir. La grâce que je demande pour sa famille... n'a d'autre objet que de l'engager de plus en plus à continuer d'agir avec le même empressement...

Archives des aff. étr. — Fond. de Pologne
Vol. 241, 242, 243.

XCV.

Le prince Racovitza au comte de Broglie.

Bakarest, le 28 octobre 1754.

J'ai l'honneur d'accuser l'aimable lettre de V. E. du 5 oct. avec un dépêche pour M. Desalleurs, que je n'ai pas manqué de lui envoyer sur le champ, par l'occasion la plus prompte et la plus sûre. Je prie V. E. de vouloir bien me continuer l'honneur en me chargeant toujours avec liberté de tout ce que je pourrais lui rendre de services, pour la persuader de la parfaite amitié et du grand attachement...

Archives des aff. étr. — Fond. de Pologne.
Vol. 241, 242, 243.

XCVI.

F. Linchou à de Saint-Contest.

Varsovie, le 4 novembre 1754.

Je suis extrêmement flatté par la réponse dont V. E. a bien voulu m'honorer le 13 oct. à la lettre que j'avais pris la liberté de lui écrire. Si le zèle que j'ai pour les intérêts de S. M. peuvent toujours surmonter dans la suite toutes les difficultés que je puis rencontrer dans mes insinuations auprès du prince de Valachie, non de la part même de ce prince, mais quelquefois de la part de ses *ministres grecs*, qui font quelques objections à cause d'une dépense assez grande

que les affaires de Pologne occasionnent au trésor du prince; si, dis-je, le zèle peut contribuer à rendre mes services agréables, V. E. peut être assurée que je ne cesserai pas, en aucune occasion, sans engager le prince à faire toutes les démarches que les ambassadeurs de France à la Porte et ici me suggéreront, et celles que mes propres lumières me feraient connaître nécessaires. Je suis bon français; j'aime passionnément tout ce qui a rapport aux véritables intérêts de la Porte; tout cela est garant de mes bonnes intentions. Les démarches que j'ai faites, depuis six ans que je suis auprès de ce prince, les justifient; je ne demande à présent que d'avoir des occasions d'en donner de nouvelles preuves, flatté de l'espérance de mériter la bienveillance et la protection de V. E., en me rendant digne de son approbation. Assuré de la recommandation de V. E. auprès de M. le garde de sceaux ... j'espère obtenir bientôt la maison de commerce à Constantinople, que j'ai demandée pour mon père et les vœux de ma famille ne cesseront jamais pour la prospérité de V. E.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne.

Vol. 241, 242, 243.

XCVII.

F. Linchou au Prince Potocki.

Varsovie, le 4 novembre 1754.

... J'ai mille remerciements à vous faire de tout ce que vous avez bien voulu dire en ma faveur à M. Rouillé. J'espère qu'à votre recommandation auprès de ce seigneur, et par sa protection, j'obtiendrai la maison de commerce à Constantinople que j'ai demandée pour mon père et mon frère Joseph; c'est à vous, Monsieur, que la famille aura toute la reconnaissance de cette grâce. Mon zèle pour les intérêts de S. M. ne peut qu'augmenter ayant l'approbation de S. E. et la vôtre dans tout ce que j'ai fait jusqu'à présent. Je ne ferai usage de la confiance que le prince de la Valachie a en moi que pour le bien des affaires et pour engager S. A. à faire toutes les démarches que les ambassadeurs de France à Cons-

tantinople et ici me suggéreront, et celles que je connaîtrai moi même être utiles. Le Prince y est très bien disposé, puisqu'il a le cœur tout français et qu'il aime à servir la Porte fidèlement... Je prends la liberté de vous remettre ci-inclus une lettre pour ma mère à Marseille.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne.

Vol. 241, 242, 243.

XCVIII.

Le comte de Broglie aux affaires étrangères.

Varsovie le 4 Novembre 1751.

Les partisans de la Russie commencent à publier que le grand-visir désavouait formellement la conduite de l'envoyé tartare. Ces bruits étaient appuyés par une lettre que le même agent saxon a écrite à M. de Branicki...; enfin, l'arrivée d'un nouvel émissaire de Moldavie adressé à M. le comte Poniatowsky qui était, dit-on, chargé de détruire tout ce qu'avait dit l'envoyé tartare, ainsi que le contenu des lettres apportées, donnait de la vraisemblance à tout ce que le parti russe avait intérêt de publier... La lettre de notre ambassadeur a paré à tous ces inconvénients... J'enverrai au pacha de Choczim une tabatière d'or et une bague de la valeur de deux cents ducats.

Ismail Aga qui m'a apporté ici des lettres de sa part aura dix ducats et le sieur Linchow recevra en partant une tabatière d'or... Je dois à ce dernier la justice de dire qu'il s'est très bien comporté pendant son séjour ici et qu'il m'a témoigné, en toute occasion, beaucoup de zèle pour tout ce qui a rapport au service du Roi, ce qui me ferait désirer que vous voulussiez bien avoir égard à la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire en faveur de son père... Je vais maintenant travailler à faire hâter le départ de l'agent de M. le grand général; sa présence à Constantinople ne peut qu'être très utile aux affaires.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne.

Vol. 241, 242, 243.

XCIX.

Le comte de Broglie au prince de Valachie.

Varsovie, le 9 novembre 1754.

Je saisis avec grand empressement l'occasion du retour d'un courrier que le sieur Linchou expédie, pour renouveler à V. A. les assurances de mon sincère attachement et de la remercier des lettres qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Je la prie d'être persuadée du désir que j'aurai d'entretenir une correspondance avec elle lorsque j'en serai à la portée. V. A. sera informée par le retour du sieur Linchou de tout ce qui s'est passé en Pologne depuis qu'il y est arrivé. Il a donné la plus grande attention aux différents événements dont il est très bien instruit. Je dois lui rendre la justice qu'il s'est beaucoup occupé de tout ce qui pourrait lui fournir les connaissances les plus exactes des affaires de cette République et qu'il n'a négligé aucune occasion de donner des preuves de son zèle et de son dévouement aux intérêts de V. A. et à l'exécution de ses ordres. Je ne puis qu'approuver à tous regards la conduite qu'il a tenue ici.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

C.

De Saint Contest au palatin de Beltz.

15 Novembre 1754.

Si la grâce que V. Ex. demande pour le sieur Linchou, dépendait de moi, je la prie d'être persuadée du plaisir que j'aurais à l'accorder par l'intérêt vif que vous y mettez.... Je dois avoir l'honneur de prévenir V. Ex. que, quelques arrangements relatifs au commerce du Levant que l'on se propose de faire, ne permettent peut-être pas, de quelque temps, de remplacer les maisons qui peuvent être vacantes, mais M. le garde des sceaux.... n'a pas moins le désir que moi d'o-

bliger V. Ex. en la personne du sieur Linchou.... Je sais ce que méritent les services qu'il a rendus et qu'il peut rendre encore.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CI.

Le comte de Broglie aux affaires étrangères.

22 Novembre 1754.

M. de Linchou vient de recevoir une lettre du Prince de Valachie qui lui mande que M. le Comte Desalleurs est retombé malade le 25 du mois passé ce qui m'inquiète beaucoup.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CII.

Le prince Racovitza au comte de Broglie.

Boukourest, le 28 novembre 1754.

J'ai l'honneur de répondre à la dernière lettre du 9 Novembre, par laquelle V. Ex. daigne de me donner les marques les plus distinguées de sa parfaite et sincère amitié et de son aimable désir pour la continuation d'une réciproque correspondance, que je souhaite aussi avec tout empressement et je l'assure que je ne manquerai pas de la convaincre, dans toutes occasions, réciproquement, et de la persuader du haut attachement et de la parfaite considération et reconnaissance avec lesquelles....

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CIII.

**M. Peyrot, premier secrétaire de l'ambassade de France
à Constantinople, au prince Racovitza.**

28 Novembre 1754.

Monseigneur, la convalescence de M. le Comte Desalleurs nous avait donné de fausses espérances. La fièvre lui est revenue le 17 de ce mois et l'a emporté en six jours. Les sentiments, Monseigneur, que cet ambassadeur avait pour V. A. lui sont trop connus, pour qu'il soit nécessaire de l'assurer qu'elle a perdu un sincère et parfait ami; aussi je ne doute point de la douleur dont elle sera affectée en apprenant une aussi triste nouvelle.

Je serais bien flatté, Mgr., si, pendant la vacance de cette ambassade, je me trouvais à portée de faire quelque chose d'agréable à V. A. et de lui renouveler souvent les hommages du respect infini avec lequel....

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CIV.

Le comte de Broglie aux affaires étrangères.

1^{er} décembre 1754.

Le sieur Linchou n'est pas encore parti; son séjour a été allongé par le Palatin de Beltz, qui travaillait avec lui à des arrangements relatifs aux intérêts particuliers de ce Palatin. Il s'agissait d'un mariage pour son fils avec une nièce du Prince de Valachie qui doit avoir 200.000 ducats de dot. L'émissaire valaque prétend que ce Prince la veut marier en Pologne et il a fait espérer au Palatin qu'il tiendrait la préférence pour son fils, si nous voulions, M. le grand-général et moi, en faire la demande à son maître Desalleurs pour l'engager à lui faire accorder le consentement de la Porte... Je n'ai pas cru qu'il fût convenable, sur la parole du ministre

Linchou, de compromettre la recommandation de l'Ambassadeur du Roi et de risquer un refus pour avoir hasardé trop légèrement cette demande. Il y a, d'ailleurs, apparence qu'elle réussirait d'autant moins que tout le monde connaît le dérangement des affaires du Palatin de Beltz et que son fils est généralement décrié, tant du côté de l'esprit que de la conduite, ce qui ne saurait être ignoré d'un Prince qui a des correspondances suivies dans ce pays-ci et ce qu'il doit apprendre du sieur Linchou lui-même, s'il est fidèle aux intérêts de son maître. Toutes ces raisons m'ont engagé à représenter au Palatin de Beltz que je ne pourrais pas consentir à ce qu'il désirait de moi... à moins que le Prince de Valachie ne m'écrivit que, souhaitant marier sa nièce en Pologne, il me prie de lui indiquer sur quelle famille il doit jeter les yeux, et de l'aider à la Porte pour lui faire obtenir plus facilement le consentement dont il a besoin.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CV.

Le comte de Broglie au prince Racovitza.

Décembre 1754.

Je ne puis laisser partir le sieur Linchou sans saisir cette occasion de renouveler à V. A. les assurances de mon attachement sincère, dont je chercherai toujours avec grand empressement à lui donner des preuves. Elle sera instruite par ce retour de tout ce qui peut avoir quelque rapport avec la Russie, et dans le cas où V. A. se proposerait d'envoyer quelqu'un à la S. P. pour en rendre compte, je crois qu'elle ne pourrait mieux faire que de charger le sieur Linchou de cette commission, comme ayant vu par lui-même et étant conséquemment plus en état qu'un autre d'en rendre un compte exact. Il ne me reste, Mgr., qu'à offrir à V. A. mes services soit à Constantinople, soit en Pologne et à l'assurer que je serai toujours infiniment flatté de pouvoir lui témoigner tout l'intérêt que je prends à ce qui pourrait lui arriver d'a-

grèable et d'avantageux, ainsi que l'empressement avec lequel je désirerais pouvoir y contribuer. Je joins ici un chiffre dont V. A. pourra se servir avec les ministres du Roy dans ce pays-ci lorsqu'elle aura quelque chose à leur faire savoir.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CVI.

Mémoire pour la Sublime Porte remis à F. Linchou à son départ de Pologne.

Décembre 1754.

On n'a rien appris de nouveau sur ce qui s'est passé à Constantinople par rapport à l'affaire des forteresses de la nouvelle Servie; mais il y aura tout lieu de croire que la Porte aura eu de nouvelles informations de ces forteresses qui sont beaucoup plus considérables que l'on ne l'a cru d'abord, puisqu'elles sont bâties sur un retranchement de près de 60.000 ¹ de longueur. Il y en a cinq principales, sans compter les redoutes d'espace en espace. La cour de Russie a depuis peu renvoyé des troupes en nombre de 15.000 hommes, tant pour achever ce travail que pour se poster derrière les nouvelles lignes, parce qu'on a craint sur les premières nouvelles qu'on aurait reçues de Constantinople, que la Porte ne fit, sur-le-champs, marcher quelques troupes pour s'opposer à la continuation de cette entreprise. Dans le temps où la Porte commença à faire attention à ce nouvel établissement, les ministres des cours alliées de la Russie, c'est-à-dire d'Angleterre et de Vienne, prévoyant les suites que pouvaient avoir les plaintes que la Porte faisait, écrivaient à leurs Cours afin qu'on employât tous les moyens possibles pour détourner la czarine de suivre son projet. En conséquence les ambassadeurs de Vienne et d'Angleterre à Pétersbourg ont reçu ordre de représenter de la manière la plus vive à la czarine le danger qu'elle courrait en poursuivant la construction des lignes et des forteresses sur les frontières de la nouvelle Servie.

¹ Sic.

L'Impératrice Reine a même fait prier le Roi de Pologne de donner des ordres semblables à son ministre à Pétersbourg. Malgré ces représentations et les sentiments de la plupart des membres du conseil de Russie et principalement du chancelier de Bestucheff, la czarine ne s'est pas départie de son dessein. Le comte Razumowski, hetman des Cosaques, qui a le plus d'intérêts à ces établissements, lui a persuadé que la Porte se bornerait aux premières plaintes qu'elle avait faites et que son système pacifique l'empêcherait de prendre d'autres voies pour s'opposer à la continuation de ces travaux; qu'aussi il suffisait de montrer de la fermeté en cette occasion pour imposer à la Porte; en conséquence de l'impression que ces raisonnements ont fait sur la czarine, il a été envoyé au sieur Abreskoy¹, ministre de Russie à Constantinople, un grand mémoire, dans lequel on expose tous les prétextes spécieux qui peuvent endormir la Porte sur les travaux qu'on a résolu de continuer. On y représente ces fortifications comme une chose qui n'est nullement contraire aux anciens traités et qui n'a d'autre objet que d'arrêter les courses de brigands, qui infectent ces quartiers...

Les Cours de Vienne et d'Angleterre ont été très mécontentes de cette résolution de la czarine, parce qu'elles en ont prévu les conséquences; mais cette Princesse... a fait prier en même temps l'Impératrice-Reine, si la Porte lui proposait *à être arbitre* de ce différend, de le refuser sous quelque prétexte, ne se fiant ainsi ni sur ses alliés, ni sur la France dont elle aurait également à craindre la décision...

Ce qui vient d'être rapporté fait assez sentir l'importance dont il est pour la Porte de ne pas souffrir que des établissements aussi contraires aux traités et aussi dangereux pour l'empire ottoman se continuent... Il serait nécessaire de prescrire au sieur Obreskoy un temps fort court pour donner une réponse positive de la czarine...

Archives des aff. étr.

Vol. 241. 242. 243.

¹ Sic.

CVII.

Le grand général de Pologne au grand vézir.

Decembre 1754.

Une expérience de longues années nous a convaincus que toutes les démarches de la S. P., conformément au traité de Carlovitz, tendent à notre avantage; nous venons encore d'en ressentir actuellement les heureux effets dans ce temps que les différends domestiques commençaient à altérer la paix intérieure... La conduite que l'envoyé tartare a tenue parmi nous... mérite notre reconnaissance... Nous ne sommes pas moins sensibles à la bonne volonté que nous a témoignée en cette occasion le Prince Constantin Rajewitz (*sic*), hospodar de Valachie, qui s'est attiré entièrement, par le zèle que nous lui avons reconnu pour les intérêts communs, depuis plus de six années consécutives que nous faisons passer par ses mains les affaires des frontières et autres qui intéressent le bon voisinage, une entière confiance de notre part, ce qui fait souhaiter son retour à Jassy comme plus convenable à l'expédition des affaires réciproques.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CVIII.

F. Linchou au comte de Broglie.

Svancha, le 18 décembre 1754.

Monseigneur,

Malgré toute la diligence que j'ai faite, je n'ai pu arriver ici qu'en neuf jours, à cause des mauvais chemins, de l'obscurité de la nuit, n'ayant pas de lune, et des grands embarras que j'ai avec moi. En arrivant à Hussiatin, j'y ai trouvé un express qui y était arrivé depuis cinq semaines. Il avait remis des expéditions d'abord en arrivant, au Gubernator de Hussiatin, pour qu'il les envoyât au palatin de Beltz, à l'adresse

de qui elles étaient, ledit express ayant ordre de faire ainsi. Ledit gubernator a gardé plus de trois semaines lesdites expéditions et après il les a envoyées par la poste de Léopold. Cela me fait partir sans les recevoir. Je sais qu'elle étaient au sujet de la nouvelle Servie, mais elles étaient amples et contenaient toutes les demandes que la Porte faisait à cette occasion. V. E. verra donc que la voie du gubernator d'Hussiatin n'est pas propre pour recevoir des lettres.

Je suis arrivé hier à Svaneha, où j'ai trouvé un autre express qui ne faisait que d'y arriver; J'ai traduit des articles essentiels de son expédition et je vous les envoie ci-joint, de même que les originaux, écrits de la propre main du prince. V. E. aura la bonté de me les renvoyer par le même express que je lui expédie à cette occasion; comme je pense qu'il se pourrait que M. Molvevski partit avant que V. E. puisse en faire part au grand général, je lui écris par ce même express et j'envoie la traduction des articles à M. Bek. soit pour qu'il voit clair de tout ce qu'il est question, soit pour empêcher par ce moyen que cette traduction ne tombe entre les mains de tous ceux qui environnent le grand général, comme il arrive ordinairement. J'espère que j'aurai en ceci l'approbation de V. E. que je prie d'écrire aussi de son côté au grand général là dessus. J'ai reçu par cette même expédition, une lettre du prince pour V. E. que je lui envoie ci-joint.

J'ai été hier voir le pacha de Choczim, avec qui j'ai eu une conférence d'une heure en tête à tête; je l'ai trouvé assez bien informé et je lui ai dit ce que j'ai connu qu'il ne savait pas. Il m'a dit que l'envoyé des Tartares avait passé par Jassy et qu'il y était resté cinq jours.

Ce sont là les fruits des menées de Léonardi, car Ismail Aga m'a dit que Léonardi avait été le voir le jour même qu'il était parti, et qui lui avait dit que, comme depuis bien des années qu'il avait paru son ami, il le priait de ne rien dire au pacha de tous les bruits qui avaient couru de Varsovie sur le compte de son prince et de lui; que c'étaient des faussetés que l'ambassadeur de France avait intérêt à faire courir, parce que la France ne cherchait qu'à mettre du trouble pour avoir la guerre; Ismail Aga m'a dit ceci devant le pacha et

j'ai fait connaître au pacha combien ce Leonardi était traître à la Porte, puisqu'il parlait ainsi, attendu que c'étaient les seuls soins de l'ambassadeur de France qui étaient cause que la tranquillité était actuellement en Pologne, et que sans les attentions de la France et de la Porte, dans cette occasion, la Pologne se trouverait actuellement dans les plus grands troubles. J'ai cru très nécessaire de faire part au plus tôt de tout ce que dessus à V. E.

J'ai demandé au pacha des nouvelles de M. le comte Desalleurs; il m'a dit que depuis longtemps il ne lui était venu personne de Constantinople, mais qu'il attendait un express et que s'il arrivait quelque nouvelle, il en écrirait aussitôt à V. E. Le prince ne marque non plus rien de M. le comte Desalleurs que ce qu'il y a dans la traduction des deux articles de l'expédition....

Copie de deux articles d'une expédition que j'ai reçue de la part de S. A. mon maître, par un express que j'ai rencontré à Svancha, et il est très nécessaire d'y faire attention.

Premier article.

Je vous apprends encore et surtout il est nécessaire que tous nos bons amis en Pologne en soient informés, que le grand interprète, c'est à dire le drogman de la Porte, est très certainement corrompu par des sommes considérables qu'il a reçues des Moscovites; cela doit se manifester et devenir publique dans fort peu de temps, parce que ses mauvais sentiments ont commencé à se découvrir à l'occasion de l'affaire des châteaux et forteresses de la nouvelle Servie que la Porte pousse très vivement. C'est par cette raison qu'il ne faut pas que l'émissaire, qui doit aller à Constantinople de la part de notre bon ami le grand général, se confie audit drogman ou interprète de la Porte, et qu'il se garde bien de lui confier aucun des secrets dont il sera chargé de la part des seigneurs, nos bons amis de Pologne.

Il faut absolument qu'il confie tous ses secrets à M. le comte Desalleurs et qu'il les fasse insinuer à la Porte par l'entremise d'un bon et fidèle drogman de France, parce que ceux qui sont au service de Pologne sont aussi gagnés et je

réitère qu'il faut surtout que rien ne soit su de l'interprète de la Porte. Je vous donne cet avis au plus tôt, parce que le comte Desalleurs lui-même n'est pas encore informé des mauvais sentiments de cet interprète de la Porte, et que je n'ai aucun moyen pour l'en instruire, n'osant me fier à personne pour le lui faire dire. Il ne sait pas non plus que cela doit se vérifier dans peu de temps. C'est là une grande raison qui doit empêcher l'émissaire du grand général de passer ici à Bucarest, allant à Constantinople. Il convient même qu'il s'en aille à droiture de la Moldavie, en prenant un convoi du pacha de Choczim, autrement on pourrait faire entendre à la Porte que nous sommes convenus avec lui de tout ce qu'il dira, et ce soupçon empêcherait tout le fruit de mes représentations et des siennes à la Porte. A son retour en Pologne, il peut alors retourner à Bucarest. Faites comme je vous marque et que vos années soient longues et heureuses.

Second article.

Je vous salue très chèrement. J'ai vu tout ce que vous me marquez par votre expédition avec un plaisir sincère. Je ne trouve en aucune façon à propos que la personne qui doit aller à Constantinople de la part du grand général, notre bon ami, passe par ici en y allant, non par autre raison si ce n'est que pour qu'on ne pense pas que j'ai convenu avec lui et que nous avons accordé qu'il parle contre les manœuvres qu'a tenues notre voisin. Si on se formait à la Porte une telle idée, on ne croirait rien de tout ce que cet émissaire dirait contre lui, ni de ce que j'ai remontré moi-même. Surtout son passage par ici est totalement contraire pour autre affaire que je vous ai recommandée et que vous savez fort bien. Cela pourrait y apporter un grand préjudice et en empêcher l'exécution. Il faut donc empêcher par toutes sortes de moyens possibles que cet émissaire passe par Bucarest à présent; mais à son retour, il faut absolument qu'il vienne y passer. Pour lors c'est beaucoup mieux et je pourrai le recevoir avec encore plus d'honneur qu'à présent, puisqu'il ne sera pour lors question d'aucun soupçon. Mais à présent son passage ici donnerait toutes sortes de soupçons. Vous communiquerez ma pensée à

nos bons amis et j'espère qu'ils l'approuveront. En un mot il n'est pas absolument à propos qu'il passe par ici à présent; surtout pour la réussite de l'affaire en question, je vous prie d'agir sans faute et je vous en aurai une entière reconnaissance et Dieu me fasse la grâce que nous nous voyions bientôt en santé. Pour cette affaire que je vous ai recommandée il faut bien se donner des gardes qu'elle soit insérée dans la lettre du grand général. Il faut qu'elle soit comprise seulement dans les instructions de l'émissaire et que les bons amis le fassent demander pour lui de bouche. Si on l'avait déjà mis dans les lettres, il faudrait pour lors les faire changer et que la demande s'en fasse seulement de bouche et qu'il appuie là dessus...

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.
Vol. 241. 242. 243.

CIX.

F. Linchou au comte de Broglie.

Jassy, le 24 décembre 1754.

Deux heures avant d'arriver à Jassy j'ai rencontré deux courriers qui m'ont été expédiés par S. A. le Prince, mon maître, par lesquels j'ai reçu la facheuse nouvelle de la mort de M. le Comte Desalleurs. Je donne encore avis à V. Ex. que le grand-Seigneur, Sultan Mahmoud, est mort le 13 courant et que le Sultan Osman, son frère, est monté heureusement sur le trône sans le moindre trouble. Comme une maladie de 15 jours faisait soupçonner antérieurement au peuple la mort de Mahmoud, le 13^{ème} jour, vendredi, il commença à s'élever quelque sédition dans la ville. Le Sultan Mahmoud. pour l'apaiser, en comparaisant en public, monta à cheval et alla à Sainte-Sophie, mais l'après dîner à quatre heure il mourut. Aussitôt le mufti et les principaux seigneurs de la Porte se renfermèrent dans le sérail, en fermèrent les portes, couronnèrent le Sultan Osman, frère de Mahmoud, et, suivant l'intention du défunt, le firent monter sur le trône. Une heure

après on ouvrit les portes du serail et on annonça cet évènement au peuple, au bruit du canon qui dura toute la nuit.

J'ai cru, Mg^r, devoir vous faire part de cet évènement au plus tôt par un express, que je prie votre Ex. de m'expédier bientôt.

On dit ici que M. Peyssonel, consul de France à Smyrne, doit aller à Constantinople, en attendant les ordres de la Cour.

En arrivant à cette Cour de Moldavie j'ai trouvé que S. A. le Prince et ses ministres étaient extrêmement fâchés de la façon d'être à Varsovie de Leonardi et de M. Millo, et que c'était totalement contre leurs intentions; mais j'ai eu le chagrin de voir que ledit Leonardi avait écrit ici que tous les bruits qui ont couru à Varsovie sur le compte de cette Cour ne proviennent que de fausses idées et des mauvais discours que j'ai tenus sur son compte à tous les ministres et seigneurs polonais. S. A., mon maître, m'écrivit même là dessus; sur quoi je supplie V. Ex. de vouloir bien me rendre justice là dessus en écrivant au Prince et en lui faisant connaître combien ces messieurs, envoyés de Moldavie, se sont rendus suspects par leurs façons d'agir, sans qu'on ait eu besoin de parler mal d'eux ou de leur Cour..... Je suis obligé de rendre témoignage ici à V. Ex. de la sincérité avec laquelle le père Laidet a fait récit à la cour de Moldavie de toutes les affaires comme elle se sont passées à Varsovie et de l'imprudencence avec laquelle les deux envoyés de cette cour se sont comportés, ce qui est d'autant plus avantageux que lesdits envoyés avaient insinué de fausses impressions; il était important que la vérité fût connue, le père Laidet ayant rendu ce service sous ses yeux. Je me crois obligé de manifester la vérité à V. E. et, cet homme agissant toujours dans des bonnes intentions, il serait avantageux de le conserver en Moldavie.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne

Vol. 241, 242, 243.

CX.

Le comte de Broglie à F. Linchou.

Varsovie, le 30 décembre 1754.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 18 de ce mois. Je vous suis bien obligé des détails, que vous avez bien fait de faire passer à S. Ex. M. le grand général. Il n'y a que l'article du drogman de la Porte qu'il aurait mieux valu qu'il ignorât, parce que cela ne servira qu'à lui donner des inquiétudes et peut-être des incertitudes qu'on a de la peine à dissiper. J'espère qu'il n'en resultera cependant pour cette fois-ci aucun inconvénient, parce que je vais prendre des moyens pour les prévenir. Vous sentirez facilement que son agent devant être dirigé par M. Desalleurs, on peut être tranquille sur toutes les démarches à la Porte et il aurait suffi d'instruire M. le comte Branicki sur ce qui a rapport à l'itinéraire; les motifs allégués sont très justes et méritent l'attention du général.

J'ai appris depuis votre départ la nomination de M. Durand à la place du résident: c'est un homme d'esprit et de mérite, dont vous aurez entendu parler ici; il sera prévenu sur la confiance qu'il doit avoir en S. A. M. le Prince Constantin Rocowitza et en vous particulièrement et sur la façon dont il doit entretenir la correspondance avec la Valachie.

Je préviendrai M. le Prince de Betti¹ sur le peu d'exactitude de son Gouvernator et je le prierai d'en mettre un autre, ce qu'il m'a déjà promis. Aussi cela ne doit pas vous empêcher d'adresser toujours vos lettres par cette voie; c'est la seule sûre et dont nous puissions nous servir.

Les bruits de la mort de M. le Comte Desalleurs se sont renouvelés. Léonardi la débite comme certaine et en fixe l'époque au 23 du mois passé; mais ce que vous me marquez que vous a dit le pacha de Koczim me rassure beaucoup; il n'est pas vraisemblable qu'il n'eût point eu le 18 décembre cette nouvelle à Koczim pendant qu'elle arrivait ici le 24.

¹ Sic.

J'espère donc que cela ne sera pas vrai et je le désire fort. Si vous allez à Constantinople, n'oubliez pas, je vous prie, que vous m'avez promis de me mander des nouvelles certaines sur la santé de cet ambassadeur.

Je n'ai reçu aucune réponse sur ce que j'avais demandé pour vous à la Cour, mais vous pouvez être persuadé que je ne négligerai pas de suivre cette affaire....

Je vous suis très obligé de l'exactitude avec laquelle vous me faites passer les nouvelles de Constantinople; *elles sont très fâcheuses* et en même temps très importantes; je ferai en conséquence ce qui me paraîtra convenable. Je vous prie de continuer à veiller à ce qui se passera dans les pays que vous habitez et d'en instruire les ministres du Roi à la Porte et en Pologne.

Je rendrai en toute occasion justice à la manière dont vous vous êtes comporté à Varsovie et vous devez être certain que S. A. M. le Prince de Valachie sera détrompé des fausses idées qu'on aurait voulu lui donner à ce sujet. Je serai fort aise que ce que le Prince de Moldavie vous a dit fût vrai, si cela est, *il est fâcheux pour lui d'avoir des ministres aussi peu instruits sur ses véritables intérêts et sur ceux de la Porte.*

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CXI.

Le comte de Broglie au prince de Valachie.

Varsovie, le 30 décembre 1754.

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre dont V. A. m'a honoré le 28 du mois dernier, et je suis infiniment sensible aux nouvelles marques de son amitié. Je la prie d'être bien persuadé de mon empressement à lui donner, en toutes occasions, des preuves du désir que j'aurai toujours d'en mériter la continuation.

J'ai l'honneur, Mg^r, de faire part à V. A. de la nomination de M. Durand à la place de résident du Roy, mon maître, près du Roy et de la République de Pologne. V. A. ne

doit pas douter que, conformément aux ordres dont il sera chargé, il ne soit très attentif et fort empressé à entretenir avec elle une correspondance sincère, dont l'éloignement où je me trouve par mon séjour en Saxe me privera quelque temps, mon départ pour Dresde étant très prochain.

Je prie V. A. de recevoir mon très humble compliment à l'occasion de la nouvelle année et mes vœux sincères pour tout ce qui pourrait contribuer à sa satisfaction....

Archives des Aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CXII.

Instructions données à M. Durand

Versailles, le 30 décembre 1754.

.... Les négociations de S. M. (Polonoise) à la Porte ont obtenu l'envoi d'un emissaire tartare et des lettres du Prince de Valachie écrites par ordre du Grand-Seigneur aux principaux sénateurs de la République, pour les assurer de sa protection, s'ils se trouvaient dans le cas de la lui demander....

Signé: LOUIS.

Contresigné: ROUILLE.

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CXIII.

Lettre de M. Durand.

premiers mois de l'année 1755.

Le sieur Spineck mande qu'on croit que le sieur Linchou, qui était auprès du prince de Valachie, est un traître que l'on peut soupçonner d'avoir abusé de la confiance des patriotes. Tâchez de vérifier ce fait....

Archives des aff. étr. — Fond de Pologne.

Vol. 241. 242. 243.

CXIV.

Vergennes à Joseph Linchou.

A M^r Joseph Linchou, à Fokchan, en Moldavie.

A Constantinople, le 8 juillet 1755.

Il s'est présenté icy, M^r, un Grec nommé Sterio, qui m'a présenté une obligation par laquelle vous paroissés luy devoir la somme de p-es 3047, qu'il avoit communiquée quelques jours auparavant au S^r Deval, lequel, dans la vue de détourner les mauvaises impressions que ces plaintes jointes à d'autres plus graves pouvoient faire contre vous, tâcha de tranquiliser ce raya par une lettre particuliere qu'il luy remit pour vous, où il vous exhortoit à le satisfaire. Bien loin de répondre comme vous le deviés à cette politesse, ce raya vient de renouveler ses plaintes, assurant que vous l'avés envoyé promoter luy et le secretaire, ne reconnoissant ny juge ny protecteur. Quoy que je sente qu'on peut ne pas ajouter foy à tout ce que votre partie avance, soit de vôtre conduite envers luy, soit de sa créance sur vous, ces plaintes exigeaient au moins une justification, et, come je ne prétends pas qu'aucun François fasse tort icy aux sujets du Grand Seigneur, je ne pourray me dispenser de prier le prince de Moldavie de vouloir bien écouter les plaintes de ce raya, de même que vos justifications, si elles sont fondées, et de rendre la justice à qui de droit, à moins que, par un arrêté de compte bien autentique, vous ne donniés à votre partie toute la satisfaction que la justice peut lui attribuer. Je compte que

vous ne me mettrés pas dans le cas d'aprofondir ces plaintes, et que vous répondrés à l'estime avec laquelle je suis, Monseigneur, &c.

CXV.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 5/16 juillet 1755.

Monseigneur,

Je prens icy la liberté de vous faire mon sincere compliment sur votre heureuse arrivée à Constantinople, en qualitté de Ministre plenipotentiaire de Sa Majesté à la Sublime Porte, et de vous prier instamment de vouloir bien m'accorder votre haute protection, soit en qualitté de François comme je suis, soit en consideration de la protection particuliere, dont j'avois l'honneur d'etre honoré par le defunt Mg^r le comte des Alleurs.

Je m'estimerois très heureux si mes services dans la Cour où je suis attaché pouvoient vous etre agreables, et je me fairay toujours un devoir de suivre exactement tous les ordres dont il vous plaira m'honorer. Je m'attacheray ardemment à meritter votre estime et votre protection, heureux si je puis trouver des occasions frequentes à vous pouvoir persuader, Monseigneur, des sinceres sentiments qui me guident et du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'etre, etc.

CXVI.

Vergennes à Linchou.

A M. Linchou.

A Constantinople, le 24 juillet 1755.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 16 de ce mois. Je sçay parfaitement le cas que feu M. le Comte des Alleurs faisoit de votre zèle et

combien il étoit content de votre conduite, soit auprès du Prince, soit dans les différentes commissions que vous avés eues en Pologne. Vous pouvés être bien persuadé, Monsieur, que je ne pense pas moins avantageusement sur votre compte que ce Ministre pouvoit le faire, et que, comme luy, je seray charmé de vous en donner des marques en toutes occasions. Votre qualité de François, et encore plus votre attachement par état à un Prince ami de la France doivent vous convaincre de mes bonnes dispositions à votre égard; et je ne doute point que vous ne fassiez tout ce qui dépendra de vous pour les fortifier encore.

Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CXVII.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 15/26 juillet 1755.

[*En tête, alia manu*]. Rep. le 27 aoust sans minute.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire par le dernier courrier. Du depuis, il en est arrivé un de Constantinople, qui nous a apporté l'agréable nouvelle de la confirmation de Son Altesse¹ pour trois années par catichérif du Grand Seigneur, et que ses capikyaya ont été honnrez du caffetan le 5/16 du courant au nom de Son Altesse.

J'ay d'autant plus été charmé de cette nouvelle, que je me vois par là à même de pouvoir, pendant encore un assez long temps, travailler à me rendre digne de votre protection, en continuant les foibles services auxquels je me suis employé par cy devant. Je fairay de mon mieux pour me rendre le plus utile que je pourray, et rien ne me sera plus glorieux que de m'attirer, Monseigneur, vos bonnes grâces.

Son Altesse vient de m'ordonner, Monseigneur, de vous faire part du changement du pacha de Vidin qui doit etre remplacé par Mehémét Pacha Moussoul-Oglou. C'est celui qu'il y a un an et demy etoit à Cotzin, et pour lequel la cour de France avoit destiné une fort belle montre d'or guarnie de diamant, et avoit été envoyée par le chevalier de Spinek, mais qui a eue une autre destination, ce pacha se trouvant pour lors absent des frontières. Ce vizir est dans des sentiments decidés pour la Cour de France et les bons patriotes de Pologne. Il a confirmé pendant quatre années que nous avons resté en Moldavie, les nouvelles interessantes et vrayes que nous avons fait passer à la Sublime Porte; il est devenu de nouveau notre voisin, il va etre dans une correspondance journalliere avec notre prince, et il rendra sans doute les

¹ Le prince de Valachie Constantin Raevitza.

mêmes services qu'il a rendu par cy devant. M^r Delance est informé de tout cella, et Son Altesse a été très charmé du nouveau poste qu'il a obtenu, etant etroittement lié d'amitié avec luy.

Son Altesse doit dans peu de jours expédier trois courriers en Pologne, pour faire part aux seigneurs polonnois et ministres de France de sa confirmation, et renouveler l'amitié et la correspondance qu'il y a toujours entretenu.

CXVIII.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 12/23 septembre 1755.

Monseigneur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24^e juillet et 27^e d'aoust. Je suis sensible à l'approbation que vous me témoignés accorder, soit à mon zelle, que j'ay témoigné par ci devant dans les differantes commissions dont j'ay été chargé en Pologne, soit dans la conduite que j'ay tenû auprès du Prince que je sers. Je n'ay eû d'autre motif que d'aller au devant de tout ce qui peut interesser les deux Empires alliés. Je ne manqueray pas de faire dans la suite tous mes efforts pour suivre exactement ce principe, persuadé que je m'attireray par là la protection dont vous me témoignés vouloir bien m'honorer. Je vous informeray exactement de tout ce que je croiray être nécessaire pour le bien des affaires.

Son [Altesse] attend dans peu de jours l'arrivée à Vidyn de Mehemet Pacha Moussou Oglou ; et je suis persuadé que son voisinage avec Son Altesse ne peut être que très utile. Le bruit qui a couru chez vous d'une révolte de la guarnizon de Vidyn et de Bellegrade est une nouvelle appocriffe publiée par les ennemis. La guarnizon de Vidyn a été jusques aujourd'huy très tranquille, et il n'y a eu que quelque peu d'animosité parmy la guarnizon de Bellegrade, qui s'est partagée en deux partis ; et l'ancien Pacha predécesseur d'Ibraim Pacha Kuprul Olou,

qui est nommé actuellement à ce poste, n'en a ressenty quelque disgracieuseté, que parce qu'il a déclaré ouvertement de la partialité pour un des deux partis. On ne peut appeller cela revolte, puisque ce n'étoit que des interets et des differants entre eux, et cela s'est assoupis en deux jours.

Vous marqués, Monseigneur, à Son Altesse que vous êtes persuadé de sa dilligeance à pénétrer les vües des Russes dans le passage dont ils semblent menacer à present la Pologne. Vous pouvés être très assuré de sa bonne volonté et de son activité; mais sa residence en Valachie y apporte de très grandes difficultés, soit par son éloignement. soit par les differants evenements que peuvent rencontrer ses courriers. Son Altesse ne desireroit rien tant que d'être apportée dans les conjonctures presentes de pouvoir temoigner son zelle à servir fidellement la Sublime Porte. Je suis dans le secret et puis vous assurer icy qu'il ne fait aucune differance de Valachie ou Moldavie, et qu'il ne désire que l'endroit qui peut luy procurer la satisfaction et la gloire de faire connaître sa fidelité et son service pour la Sublime Porte et ses alliés. C'est de quoy je puis vous assurer icy, Monseigneur. Au retour des courriers de Pologne, je ne manqueray pas de vous informer de ce que nous apprendrons de nouveau.

Outre la lettre que Son Altesse vous écrit en reponse de celle que vous l'avés honoré, il vous en ecrit une autre particuliere pour demander un barat de droguemant de France pour le S^r Lascaraky Yanny, qui tient en mariage une de ses cousines germaines. Comme je suis persuadé d'avance que vous voudrés bien luy accorder ce barat, je prends la liberté de vous prier, Monseigneur, de le luy faire expedier le plutôt qu'il sera possible. J'écris plus emplement sur cette affaire à Monsieur Peyrot.

Je ne desire rien tant Monseigneur, que de recevoir frequemment de vos ordres pour vous persuader du profond respect avec lequel etc.

CXIX.

F. Linchou à Vergennes.

S. l. n. d. [Bucharest. 22 septembre/3 octobre 1755¹].

Monseigneur,

Nous avons eu des avis certains depuis avant-hier au soir² que la Cour d'Allemagne avoit donné des ordres à tous les officiers, tant généraux que subalternes de se rendre au plutôt à leur postes et que tous les regiments avoient ordre de se tenir prêt à marcher au premier ordre qu'on leur donneroit. Deplus, il est arrivé en Hongrie divers officiers moscovites et qu'ils se sont dispercés deux dans chaque ville que pour faire des recrues pour la Cour de Russie; et on dit qu'ils ramassent le plus de troupes qu'ils peuvent en trouver. en faisant battre la caisse par toutes ces villes; et que ces officiers sont munis d'argent pour habiller et armer ces recrues à mesure qu'ils font des engagements.

La seconde nouvelle que nous avons n'est point encore tout à fait tirée au clair, et on en parle differamment. C'est que la Crimée ne se trouve en trouble. Les uns pretendent que les Tartares ont fait une irruption sur les terres des Moscovittes et qu'ils ont même detruit une des forteresses que les Moscovittes avaiet construit dans la Nouvelle Servie. Les autres disent que les *Mirzars*, c'est-à-dire la noblesse de Tartarie. étants mécontants du Kam ont d'abord fait un arzmirzards³ ou c'est-à-dire un placet à la Sublime Porte pour demender la deposition du Kam, et que celluy cy a surpris ledit placet, mais qu'ils en avoient fait un autre et l'avoient envoyé à la Sublime Porte.

Enfin les autres, et ce sont les plus sensés, soupçonnet

¹ La présente lettre est celle dont il est parlé dans la suivante qui porte cette date. Toutes les deux furent expédiées en même temps. Mais la présente lettre avait été écrite antérieurement.

² Ceci se rapporte à la date à laquelle la lettre fut écrite, et non à celle où elle fut expédiée

³ Arz-mahzar.

le Kam d'avoir des intelligences avec les Moscovites, que l'on dit avoir été decouvertes, et disent que celui-cy cherchoit à engager la Sublime Porte dans une guerre avec les Moscovites pour pouvoir dans le fort du trouble se déclarer en faveur de ces derniers. On dit encore que le Sultan, qui avoit été expédié avec une armée contre les Cirkaciens à été deffait totalement et que les Cirkaciens avoient proffité tellement de leurs avantages, qu'ils avoient fait une irruption en Crimée. Et voicy sur ce que nous nous fondons. Il y a plus de six mois qu'il n'est venu aucun Tartare à Son Altesse ny au prince de Moldavie de la part du Kam, ny de la part du Seraskiers Sultan, qui est à Boujac, ce qui est contraire à leurs interets, puisque, quant il vient quelqu'un de leur part, ils emportent toujours des presants assés considerables pour le Kam, le Sultan et pour le reste de la Cour de Crimée; et les presants que notre Prince destinoit sont prêts depuis plus de quatre mois. Ce qui est plus encore, il est d'usage que le Kam envoie toutes les années au commencement du mois d'aoust deux envoyés au prince de Moldavie, et deux au prince de Valachie, nommés *Balgibachis*, pour retirer de ces deux principautés un droit que le Kam a sur le miel, ce qui fait une somme assés considerable, et ces envoyés n'ont pas paru cette année ny en Moldavie ny en Valachie, comme si le Kam s'estoit dezisté de ses droits, ce qui est bien difficile de la part des Tartares; tout cella jette notre Cour dans des inquietudes qu'il luy interesse d'éclaircir. Ce qui nous a fait prendre la resolution d'expedier en Crimée un Polognois qui connoit parfaitement la Tartarie et qui a resté long temps au service de M^r Delances pour aller prendre des informations justes des troubles, que l'on dit y avoir en Crimée. A son retour, nous vous ferons part de ce que nous aprendrons de certain. Je luy ay remis une lettre pour le consul Mons^r Peissonel, et il luy a été recomandé de faire semblant d'avoir été expédié de Pologne. Si vous êtes, Monseigneur, déjà informé au vray de ce qui se passe en Crimée par des lettres dudit Consul, vous aurés la bonté de nous en faire part.

CXX.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 22 septembre/3 octobre 1755.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire la lettre incluse¹, que j'aurois dû vous envoyer par le precedant courrier avec la derniere lettre de Son Altesse, mais le temps me fut trop court, et je ne pus l'achever, ce qui a été cause du retardement de son expedition jusques à aujourd'huy.

Depuis la date de la dite lettre, j'ay eu de nouveau occasion de vous écrire, Monseigneur, la presante, pour vous donner les avis que nous avons eû du depuis, par ordre de Son Altesse, toujours dans la vue du bien commun des deux Empires alliés. sur lesquels points Son Altesse vous prie de vouloir bien luy comuniquer vos refflexions. Elle fait part du premier point à la Sublime Porte, mais elle ne parle pas du secours jusques à ce qu'elle en soit mieux instruite. ce qui sera environ dans une quinzaine de jours.

Je vous reytère, Monseigneur, mes prières pour l'expédition du barat que Son Altesse vous demande, attendu que, quoyque elle soit très animée et très portée pour tout ce qui regarde l'avantage de notre Empire allié de la Sublime Porte, elle n'en sera que plus attentive en recevant une heure plutôt de votre part cette grâce.

CXXI.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 23 septembre/4 octobre 1755.

Monseigneur,

Après avoir finy cette lettre, le nommé Steriot, grec qui est avec le Vizir Agassy, a produit une lettre que vous écrivés au prince Mathieu², en date du 1^{er} 7^{bre} decachettée, et qui

¹ Voir la lettre précédente, sans date.

² Le prince de Moldavie Mathieu Ghika.

en contient une dedans en datte du 8^e juillet, desquelles j'ay pris copie que j'envois cy-inclus, et par lesquelles il se voit que ledit Steriot a pris une lettre d'abord de Monsieur Duval pour mon frere, et après une autre de votre part pour mon dit frere concernant toujours la même affaire, et qu'il a dit avoir apporté ces lettres, et que mon dit frère n'y a pas voulu faire attention, ce qui est la chose la plus fausse du monde, puisque ledit Steriot, depuis qu'il est party de ce pays-cy, il n'a plus paru ny en Moldavie ny en Valachie, mais il a retenu les dites lettres jusques à ce qu'il peut leurrer la Porte à obtenir le firment qu'il a obtenu. Vous pouvés être persuadé, Monseigneur, que, s'il estoit venu quelque lettre de votre part à mon frère, ou de la part de M^r Duval, j'y aurois aussitôt repondu; et, si j'avois reconnu que mondit frère fût debiteur à ce Grec, je luy aurois fait moy même rendre justice. Mais on ne peut mentir si impunement que l'a fait ce Grec et on ne peut former des pretentions aussi vaines après être debiteur luy même d'une somme qu'il a mangé. C'est à quoy je suis persuadé, que vous fairés attention, en sachant combien vous êtes porté à maintenir la justice des François quant elle est de leur coté.

CXXII.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 23 septembre/4 octobre 1755.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous écrire, Monseigneur, encore cette lettre par cette occasion pour vous faire part qu'un nommé Steriot, grec de nation, a donné un placet à la Sublime Porte contre un de mes freres nommé Joseph Linchou, en faisant demande à mon dit frère de la somme de piastres 3447, exposant dans ledit placet qu'il a une promesse de mon frère de la diite somme. Et ledit Grec a obtenu un firment de la Porte pour se faire payer de cette somme et pour attaquer mondit frère en Valahie, Moldavie, Giorgiovo. Ybraylle, Kotyn et Bendér, où il se trouvera. Et ce firment

à été apporté icy par un aga du Vizir. Heureusement que cet [aga] est venu en droiture icy. Mon frere se trouvant en Moldavie, je luy ay escrit de venir le plutôt possible en poste, pour exposer son affaire icy devant l'aga qui est venu. Cette affaire est tellement disgratieuse de la part d'un vaurien comme celuy qui fait la demande, qu'elle est destituée de toute verité, mon frere ayant connu ce Steriot à Jassy qui luy fit entrevoir un grand proffit s'il vouloit luy donner des fonds pour ouvrir une boutique de chandelles, et qu'en même tems il luy procureroit par là de quoy gagner sa vie. Mon frere fut à ce (point) bon de luy faire un fonds de 695 p.^{es} pour ouvrir cette boutique, touché du miserable état où se trouvoit ledit Steriot, et leurré par le profit que celuy-cy luy faisoit esperer, moyenant que ledit proffit seroit partagé entre eux: à l'un par raport au fond qu'il mettoit, à l'autre par raport au travail. Mais mon frere se trouvant après au Galach pendant un très long temps, sur les avis qu'il eut que ledit Steriot mennoit une mauvaise vie, n'aboutissoit à rien moins qu'à manger touts les fonds que mondit frere avoit mis dans cette boutique, il ordonna à un procureur qu'il fit à Jassy de prendre toutes les marchandises qui se trouveroient entre les mains dudit Steriot, ce qui étant executé, elles montèrent à 250 p.^{es} moins que ce que ledit Steriot avoit receu comptant. Mon frere revenant alors à Jassy, le fit enfermer pour laditte somme, dont il restoit debiteur. Mais avec quoy se payer de luy, cet homme etant très miserable? Il le laissa libre, à la sollicitation de plusieurs personnes qui prierent pour luy. Et alors il s'échapa icy en Valachie, et quant nous fûmes icy arrivés avec Son Altesse, il donnat un placet à Son Altesse, en faisant des demandes aussi extravagantes que celles qu'il a fait actuellement à la Porte, et pour lors l'affaire fut renvoyée à être décidée par des marchands du mettier qui se trouvent icy; qu'ils firent un escrit par lequel ils firent voir que ledit Steriot restoit debiteur de la même somme que mon frere luy avoit demandé cy devant. Et celuy-cy, voyant qu'il alloit être contraint et mis de nouveau en prison, il s'échapa et party pour Constantinople, où il a fait aparemment les demandes qui se font voir dans le firmant qui est venu. Voilà la veri-

table exposition de l'affaire que ledit Steriot a avec mon frère. Or jugez, Monseigneur, si cet homme ne meritte point d'être poursuivy et d'être mis aux galeres pour avoir surpris la bonne foy du divan et pour avoir exposé qu'il a à faire avec un raya de la Porte, ainsy qu'il le paraît par le contenu dudit firmant, dont je prends la liberté, Monseigneur, de vous en envoyer une copie, ce qui n'arriveroit pas, si les françois qui sont icy étoient munis d'un firmant de la Porte, fait dans toutes les règles, et avec force pour faire reconnoître qu'ils sont françois et qu'ils ont libertés d'exercer leur commerce suivant le contenu des capitulations. Mais c'est la faute des droguemants qui ne se prêtent point à obtenir lesdits firmants : puisque je vois à regret arriver icy tous les jours des Grecs raya de la Porte, et qui ne sont que protégés de la Cour d'Allemagne, munis des plus beaux firmants du monde, qui ordonnent même de ne leur prendre aucune autre Douanne, dès qu'ils l'ont payée à Constantinople.

Je vous prie, Monseigneur, que, puisque ce Grec est un veritable coquin et qui cherche de faire une avanie à mon frère qui est véritable françois, d'obtenir de la Porte un contre-firmant qui ordonne de ramener ce Grec à Constantinople, où mon frère se rendra sans faute pour faire connoître la justice de sa cause, et après, je vous prie encore, Monseigneur, de faire poursuivre ce Grec et de le faire punir sellon les loix. Et toutes les depenses qu'il faudra faire pour cela, je m'oblige de les payer.

CXXIII.

Vergennes à Linchou.

M. de Linchou.

A Constantinople, le 18 octobre 1755.

J'ay receu, Monsieur, les differentes lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 12 et 22^{bre} et une autre sans datte. J'attens pour repondre à celle qui concerne la prention du nommé Sterio contre M. votre frère d'être instruit du succès de mes démarches à la Porte pour obtenir un coman-

dement qui évoque cette affaire au Divan, ainsy que vous le desirés.

Je suis très sensible à votre attention à m'instruire de ce qui peut interesser les deux Empires. Je ne doute pas que les avis que S. A. a donnés à la Porte des dispositions qui se font de la part des Allemans et des Moscovites pour l'augmentation de leurs forces ne fassent toute l'impression qu'ils méritent. J'ay l'honneur d'entrer avec Son Altesse dans quelques reflexions sur les circonstances presentes et qui paroissent proportionnées à l'interet de cet empire. Si le libre passage de la Pologne reste à la disposition des Russes, cette république, devenant dès lors un faubourg de la Moscovie, vous pouvés juger, Monsieur, connaissant le local comme vous faites, avec quelle facilité les Moscovites inonderont cet Empire de leurs troupes sans courir le moindre hazard.

Les nouvelles que j'ay de Crimée annoncent la cessation des troubles occasionnés par le mécontentement que quelques Sultans et la plus grande partie de la noblesse avoient de l'entêtement du Kan à soutenir la guerre de Circassie, qui n'avoit été qu'un enchainement de malheurs. Je ne repondrois pas que la paix que ce Prince a conclue avec les Circasses et avec ses sujets révoltés termine ses disgrâces ; on ne sait pas au juste les résolutions que la Porte a prises à son sujet, mais l'affectation avec laquelle elle a fait rendre publique sa confirmation me paroît si oposée à l'esprit de réserve que l'on met dans de moindres affaires, que je soupçonne un tout autre motif à l'envoy du Chaingy Bachi¹ et je suis intimement persuadé que la pelisse et les autres ornemens dont il est porteur sont destinés à un autre Kan. Bien des avis me confirment dans cette opinion.

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, de m'instruire du peu de fondement des bruits que l'on avoit répandu avec art de la révolte des garnisons de Vidin et de Belgrade, jusque là que l'on avoit avancé dans les nouvelles publiques que l'imperatrice Reyne avoit ordonné de défrayer tous les officiers de cette dernière place qui s'étoient réfugiés sur ses terres.

¹ Le grand fauconnier, le principal officier de la vénerie du sultan ; v. Barbier de Meynard s. v.

On peut juger par cette supposition avec quel soin l'on exagère tout ce qui peut tourner à la diminution du crédit et de la consideration de la Porte dans les autres Etats de l'Europe.

Je ne vous parlerai pas de nos demeslés avec l'Angleterre. Vous devés être informé, Monsieur, de l'insulte que les Anglois ont faite aux vaisseaux du Roy en Amérique, et des hostilités ouvertes qu'ils ont commises dans le continent. Quoyque le succès n'ait pas répondu jusqu'icy à leurs espérances, je doute fort, cependant, que leurs disgrâces les ramènent à des conseils plus modérés et leur fassent partager les soins de Sa Majesté pour prévenir le renouvellement des troubles. Ils ont eu tout le temps de la réflexion, quelles que soient leurs résolutions, elles nous seront parfaitement égales.

J'ay eu l'honneur de répondre directement à la demande que Son Altesse m'a faite d'un barat. Comptés, je vous prie, sur l'empressement que j'ay de l'obliger et de luy donner des preuves plus essentielles de mon zèle et de mon attachement.

La justice que je rends si volontiers, Monsieur, à vos intentions et à votre conduite, vous est un garant assuré du plaisir que j'aurai de trouver les occasions de faire valoir vos services et de vous convaincre de la véritable estime avec laquelle je suis plus que personne, Monsieur, entièrement à vous

CXXIV.

Vergennes à F. Linchou.

A Mr F. Linchou.

A Constantinople, le 1er 9bre 1755.

J'ay vu, Monsieur, par vos deux lettres du 23 7^{bre} dernier, l'aparition du nommé Sterio dans vos quartiers avec un commandement, dont j'étois informé, à l'exception du titre de *raya* ou *zimmi*¹ dont il a qualifié le S^r Joseph Linchou votre frère dans son exposé à la Porte. Il paroît, Monsieur, par le

¹ Sujets non musulmans soumis à la puissance musulmane, ainsi qu'aux lois civiles et pénales de l'islamisme, et assujétis au paiement de la contribution *djiyé* ou *Kharadj*. On leur donnoit aussi autrefois le nom de *raya*. Barbier de Meynard s. v.

petit détail dans lequel vous entrés au sujet de la prétention de ce Grec, que c'est imposture sur imposture, et je ne vous dissimuleray pas que je n'ay point cru M^r votre frère capable de faire un tort aussi considérable à un pauvre miserable tel que m'a paru ce Sterio, mais je n'étois pas fâché, s'il avoit une pretention même équivoque, qu'il la portât en Moldavie ou en Valachie, où j'espérois que cette affaire seroit terminée avec toutes les précautions nécessaires pour en prévenir les suites; ainsy que vous avés pu le voir par le contenu de ma lettre au prince de Moldavie. Je crois même que, puisque les parties sont sur les lieux, de même que les témoins et tout ce qui peut y avoir raport, avec la décision antérieure des marchands grecs en faveur de votre frère, le plus prudent seroit de faire juger cette affaire en vertu du commandement dont ce Grec est porteur, et éviter par là les poursuites qu'il ne manquera pas de renouveler à la Porte, et les dépenses indispensables du voyage de votre frère, sans compter le risque du jugement de cette capitale, qui merite peut être plus de reflexions que vous ne pensés. Au reste, ce que je vous en dis, Monsieur, n'est que par amitié pour vous, vous adressant cy joint un commandement tel que vous le désirés, qui traite le ferman du S^t Sterio de ferman donné à l'aveugle, et qui évoque cette affaire au Divan. Sur quoy vous prendrés avec M^r votre frère le party que vous croirés le plus sûr, et qui sera le plus avantageux, s'il termine radicalement cette désagréable affaire.

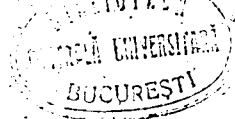
CXXV.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 2/13 novembre 1755.

Monseigneur,

Mon frère, qui étoit parti pour se rendre à Jassy après le vizir Agassi, qui étoit venu icy pour l'avanie qu'on luy intentoit, à trouvé ce Turc avec les deux Grecs déjà de retour à Fokchan, et ils sont tous ensemble venus icy, où se trouvoit le Cadix de Georgeova. En comparoissant devant luy,



nous avons vu que le nommé Sterio demandoit la somme de trois mille quarante sept piastres à mon frère sur un billet faux qu'il a produit, où l'on a voulu contrefaire un seing de mon frère, et auquel ce coquin a fait signer plusieurs Turcs et Grecs comme témoins. Mais, quand on en est venu à faire produire des témoins, ce coquin n'a jamais pu parvenir à en produire plus d'un, qui étoit un homme sans aveu, et, ne pouvant en produire un second, le Cadix a remis un *ilam* entre les mains du vizir Agassi, qui fait voir que la demande de ce Sterio est fausse et sans fondement. Mon frère doit de plus prendre un *ilam* et un *coget* qui témoigneront la fausseté de la prétention dudit Sterio, et mon frère, une fois muni de ces pièces, ira à Constantinople pour attaquer cet homme, et son associé qui est avec luy; car il est indigne de sa part qu'après avoir dissipé une partie des fonds que mon frère luy avoit donné pour travailler à gagner son pain journalier, il ait agi de la manière. D'ailleurs, je crois qu'il n'y a pas d'exemple que l'on ait suscité des pareils procez à des François; il en coutte plus de six cents piastres données au cadix pour avoir les pièces en question, qui n'a jamais voulu les livrer autrement et qui, malgré qu'il reconnoît la vérité, menaçoit d'en donner des contraires audit Sterio, si on ne lui donnoit pas ce qu'il demandoit. J'espérois, Monseigneur, de recevoir le firman que vous m'avez fait la grâce de m'annoncer, il auroit été très nécessaire, malgré que le procez se soit décidé, pour que le vizir Agassi reconduisit à Constantinople ledit Sterio et son associé, et répondit d'eux.

Son Altesse a été charmée de la lettre pleine de confiance que vous luy avez fait l'honneur de luy écrire. Ses sentiments vous sont connus, il agit dans la plus grande droiture et avec tout l'empressement désirable: mais cella ne suffit point; il manque bien des choses: depuis un an, nous ne voyons aucune solidité; à qui donc donner les nouvelles, puisque celui qui les reçoit n'a pas le temps d'en faire usage? D'ailleurs comment donner des nouvelles et s'étendre là-dessus, puisque personne n'en demande ny marque aucun empressement de souhaitter les apprendre. Il est d'usage que, de qu'un Suprême est en place, une semaine après avoir par une lettre

fait sçavoir le choix qu'il a été fait de luy, [il] écrit une seconde lettre aux deux Princes pour les exhorter à avoir les yeux ouverts sur ce qui se passe en Europe, et pour leur donner ordre de donner exactement toute sorte de nouvelles. Il y a un an entier que des pareilles lettres ou de pareils ordres manquent. Il est à présumer que ce nouveau G[rand] V[izir], qui en connoit mieux les conséquences que tous ceux qui ont passés jusques à aujourd'huy, puisqu'il a vu plusieurs Cours de l'Europe faire ce que ses predecesseurs n'ont pas fait: mais il n'est pas décidé jusques à présent que cela soit: mon sentiment est donc que l'on est plongé à présent dans une lethargie dont il est absolument nécessaire de les faire revenir par d'autres voyes que par celles-cy, puisqu'on ne peut rien faire que par ordre, malgré toute sorte de bonne intention, à moins que de vouloir s'exposer. Voilà où nous en sommes; je crois, Monseigneur, de mon devoir de vous en faire part. On forme de grands maguasin à Brassow, à Cibinne¹, à Temisvar et aux approches de Bellegrade; on ne peut plus en douter, nous en avons des avis certains; et on fait des recrues à telle force qu'on prend même des gens par force en Hongrie.

Quelques jour avant de recevoir votre lettre, le nouveau Kan de Crimée avoit expédié un de ses mirza à Son Altesse pour luy faire part de sa nomination, etant lié depuis long temps d'une étroite amitié ensemble; et le chaingi bachi qui estoit parti de Constantinople estoit arrivé auprès de luy pour le revêtir de la pelisse et lui remettre les marques de sa nouvelle dignité. Quelques jour après, l'express que nous avions envoyé en Crimée est arrivé. M^r Peissonel marque bien quelque chose des mouvemens des Russes, mais il ne s'explique pas; s'il s'estoit étendu, nous en aurions fait part à la Sublime Porte.

J'ay fait part à Son Altesse jusques à quel point on avoit écrit faussement dans les nouvelles publiques sur ce qui regarde l'affaire de Widin et de Bellegrade, elle en a été totalement surprise, et m'a demandé qui est capable d'avancer des pareilles faussetés. Le prince s'intéresse beaucoup dans les demêlés qui sont survenus entre la Cour de France et celle d'Angle-

¹ Sibiu.

terre, elle souhaiteroit en apprendre toutes les particularités : mais je ne puis satisfaire ses demandes, puisque je n'en suis moy même pas informé.

Son Altesse s'intéresse beaucoup à voir le S^r Laskaraky Janni honoré le plus tôt possible d'un barat de drogueman de France, parce qu'elle a pris la résolution de l'envoyer à Constantinople y diriger ses affaires

Le temps ne me permet pas de m'étendre plus au long par cette occasion. Je me borne donc à me mettre à vos pieds, Monseigneur, et à vous assurer du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être..

CXXVI.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 16/27 novembre 1755¹.

Monseigneur,

A mon départ de Moldavie, s'étant présenté un mariage de convenance, soit par l'avantage du bien, aussi bien que de la famille, en la personne nommée Kokona Aukocha Sturge², parente de Son Altesse, je me suis fiancé avant mon départ de Moldavie. Mais la mesintelligence qui a régné entre notre Prince et celui de Moldavie en a retardé la consommation. Comme Son Altesse craint un refus de la part du prince Mathieu, en luy écrivant de permettre le départ de cette personne pour icy, c'est ce qui l'a engagé à vous prier, Monseigneur, de vouloir bien écrire une lettre à ce sujet au prince Mathieu ; et cette lettre étant pour lors accompagnée d'une autre de Son Altesse, le prince Mathieu ne pourra plus refuser. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien m'accorder ma prière par la première occasion.

¹ Vieux style, parce qu'une lettre du prince à Vergennes envoyée en même temps est datée du 16 9bre V. S.

² probablement Stourdza.

CXXVII.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 16/27 novembre 1755.

Monseigneur,

La lettre de Son Altesse, qui va par cette occasion, n'a pu partir par le dernier courrier, parce qu'elle n'a pas eu le temps de la signer, ayant été extremement pressé de faire partir ledit courrier. Du depuis, il est arrivé icy un boyard du Prince, qui residoit auprès du Kan déposé, et qui nous a dit que les Russes avoient fait un amas de matériaux à un endroit à douze lieux de Or Capi, autrement dit Perecope, pour y construire un fort au printemps prochain. Nous avons examiné dans la carte, et nous avons reconnu que cet endroit étoit bien audéla des limites, et que c'étoit sur le territoire de la Turquie. Il nous a encore dit que les Russes avoient construits pendant l'été passé au dessus de deux mille batteaux aux chateaux qu'ils possèdent près d'Azof, que chaque batteaux peuvent contenir trente hommes, et qui, la descendant par la mer d'Azof, peuvent entrer dans la mer Morte et débarquer à une distance fort proche de Crimée, ou entrer dans la mer Noire par le detroit de Caffa. Il assure que le Kam avoit envoyé des espions qui avoient veu de leurs propres yeux cette quantité de batteaux et les matériaux tous prests pour construire le fort en question. Si cela est, comme je n'en doute pas, les veues des Russes sont plus étendues qu'on ne sçauroit penser. Mais ce qui me surprend c'est que, malgré l'attention que l'on a d'informer la Sublime-Porte de tant de mouvements qui sont si essentiels, elle ne se réveille pas et ne recherche en aucune façon les nouvelles de l'Europe. Vos réflexions, Monseigneur, sur toutes ces circonstances, nous sont essentielles.

CXXVIII.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 16/27 novembre 1755.

Monseigneur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le p^{er} 9^{bre} stîle nouveau, avec le firman qui évoque l'affaire du nomé Sterio avec mon frère au Divan, attendu que aucune autre juridition ne peut prendre connoissance d'aucune affaire des François qui est au dessus de quatre mille aspres. Mais, comme le Vizir Agassi, qui étoit bombassier sur cette affaire, en pressoit la décision, croyant pouvoir partager avec ledit nommé Sterio, mon frère a été obligé de comparoître devant le cadix de Georgiovo qui se trouvoit icy. La pretention dudit Sterio ne consistoit point, comme nous l'avions d'abord creu sur les petites affaires de societté qu'il a fait avec mon frère, pour lesquelles il a resté debiteur à mon frère de p.^{es} 538, en réglant ses comptes devant des experts; mais sa prétention consiste à demander la somme de p.^{es} 3047 sur un faux billet qu'il a fait faire au nom de mon frère, disant qu'il a livré diverses sortes de marchandises et compté à mon frère diverses parties d'argent qui font la somme cy dessus mentionnée, desquelles il avoit des receus de chaque partie, mais que mon frère ayant fui de Moldavie pour ne pas le payer, il l'avoit aussitôt suivi, et que, l'ayant trouvé à Ruscuk, il l'avoit obligé de luy faire une promesse de toute la somme, et luy avoit aussitôt rendus tous ses autres receus. Mon frère n'a j'amaï été à Russuk ainsi il est facile pour cette seule raison de voir la fausseté de ce billet; outre que mon frère signe en françois et ce billet est signé en grec. Le cadix, après avoir donné quinze jours de temps audit Sterio pour faire comparoître des témoins pour preuve de sa prétention, et ce terma s'étant fini sans pouvoir faire comparoître plus d'un témoin, qui même fut convaincu de fausseté, le cadix a décidé l'affaire en faveur de mon frère et a donné un ilam au vizir Agassi pour le

porter au kyaya Bey, et deux autres *cojets*, à mon frère que je prends la liberté de remettre inclus. Ces coquins feront des nouvelles démarches à la Porte, n'ayant rien à perdre. Pour que toutes leurs démarches deviennent inutiles, il seroit nécessaire qu'un commandement de la Porte confirmât les deux *cojets* du cadix de Giorgio. Cet Sterio et celui qui est avec luy meritteroient d'être mis en galere. S'il est nécessaire que mon frère aille à Constantinople pour poursuivre et terminer cette affaire, sur votre reponse, Monseigneur, il s'y rendra, ne pouvant actuellement partir à cause de diverses affaires de commerce qu'il a commencé et qu'il est obligé de terminer. Le firman que vous m'avez envoyé, Monseigneur, est une marque des bontez dont vous m'honorez. J'espere que vous voudrez bien me les continuer pour la deffinition entière d'une affaire aussi injuste que celle-là, et que je pense qu'il n'y a pas d'exemple d'avoir été tentée à un François. Le cadix, quand il a été question de donner les *cojets* a dit que, comme le nommé Sterio et son associé luy avoient promis p.^{es} 700 pour leur donner gain de cause il ne pouvoit par perdre, qu'ainsi il ne donneroit pas les *cojets* sans cette somme. Je la luy ay faite compter, espérant que, par un commandement de la Porte, on lui fera rendre cette somme, puisqu'il n'a rien à prétendre de plus que le prix des *cojets*.

CXXIX.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 2/13 décembre 1755.

Monseigneur,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il ne s'est pas passé grand chose de nouveau à nos environs, si ce n'est que nous avons eu avis, par une lettre du comte Walis, général de Transilvanie résidant à Sibine, qu'il a eu ordre de sa cour de se rendre au plutôt à Vienne pour y assister à un grand conseil qu'on doit y tenir et qu'auparavant de partir de Vienne, il s'est abouché avec le

général de Temisvar à une ville du Banat où celui cy s'est rendu exprès. On a changé le pacha de Kóthim, et Hybrayn Pacha Cupruk og[lou], qui étoit pacha de Ouzour a eu ordre d'y aller.

Son Altesse vous écrit, Monseigneur, par cette occasion, pour vous remercier de l'interêt que vous avés fait connoitre que vous preniés à ce qui l'interesse par tout ce que vous avés eu la bonté de dire au postelnico Antioche. Il vous écrit une seconde lettre pour une affaire qui regarde le frère dudit postelnico ; et enfin une troisième lettre pour recommander à votre protection le S^r Estefany Misso-oglou, pour les affaires qu'il peut avoir à Constantinople. Je prends la liberté, Monseigneur, de vous faire à cet égard les mêmes prières.

CXXX.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 13/24 décembre 1755.

Monseigneur,

Depuis la dernière lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire, nous avons eu avis que, depuis l'arrivée du nouveau Pacha qui a été envoyé à Bellegrade après la dernière révolte, bien loin que les esprits se soient appaisez et que chacun soit rentré dans son devoir, au contraire les deux partis opposés l'un à l'autre se sont unis ensemble au nombre de plusieurs milles, contre le nouveau Pacha, l'aga des Janissaires et les jannissaires natifs du pays, qui sont tous renfermez dans la forteresse. Les revoltés ont fait plusieurs tentatives sur la place, qu'ils tiennent bloquée, et on a répondu à leurs entreprises par plusieurs décharges de canon chaque jour. Après plus de quinze jours de blocus, le Janissaire Aga est sorti un jour de la forteresse et s'est rendu chez le cadix et a fait lire un firman qui ordonnoit au Pacha de faire couper la tête audit cadix, au moufti et à trois autres personnes des plus distinguez de la ville, qu'on soupçonnoit être chef de la rebellion, et l'exécution suivit aussitôt la lecture du caïcherif, devant une populace infinie, composée de la plupart

des rebelles : mais personne n'ozat pour lors dire le mot. Cependant, bien loing que, par cette action hardie du Yannissaire Aga, les choses soient parvenues à rétablir la tranquillité le blocus n'a point été levé, et les rebelles travaillent à une grande quantité d'échelle dans le dessein d'escalader la place et s'en rendre maître. Les troupes allemandes se sont rassemblées en grand nombre sur les confins, les uns disent que c'est par la curiosité de voir ce qui se passe, d'autres disent que c'est pour garder les frontieres. La Porte a ordonné à un Pacha de marcher à la tête de plusieurs Arnaouts contre les rebelles, mais on craint beaucoup que ceux-cy ne se réunissent avec les rebelles, bien loing de les combattre, puisqu'ils sont tous de la même nation.

Nous avons eu avis de la Moldavie que l'Ambassadeur de Moscovie qui va à Constantinople étoit arrivé aux frontieres avec un cortége de cinq à six cents personnes et que l'on l'attendoit bientôt à Jassy.

CXXXI.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 13/24 decembre 1755.

Monseigneur,

Son Altesse m'a fait part que le nommé Guiza, protégé de France, avoit présenté un placet à la Porte, pour diverses prétentions qu'il a fait paroître avoir icy et pour diverses plaintes qu'il a suposé. Ce qui a donné lieu à cella, c'est que ledit Guiza, homme entreprenant et fourbe, demanda à aller à Constantinople il y a environ une année ; mais, comme il étoit soupçonné d'être d'intelligence avec les seigneurs du pays qui sont actuellement exilés à Chipres, les boyards du parti contraire et fidelles à Son Altesse trouvèrent à propos de l'empêcher de partir, dans la crainte qu'il ne fit le voyage que pour porter des lettres pour des personnes suspectes. Enfin, dans le temps de la révolte, cet homme achepta une ferme ou douanne comme par force par l'entremise desdits boyards exilés. A son depart, il a resté debiteur de la somme de deux

mille cinq cents piastres à Son Altesse, pour laquelle il a remis son billet de ladite somme. Son Altesse, voyant que cet homme ne revenoit pas icy, il a attaqué son associé qui est icy pour le payement, et, sur son refus, il a fait arrêter son dit associé, et m'a ordonné de ne luy point payer la somme de deux mille cinq cent piastres, que la Camare dont je suis chargé luy devoit, et de la garder en nantissement de ce qui estoit deu à Son Altesse. Celuy-là, voyant son associé enfermé, a donc présenté le placet en question rempli de fourberie et de mensonge, et a obtenu le firman en question. Comme c'est le plus mauvais caractère d'homme du monde, Son Altesse vous prie, Monseigneur, d'interposer l'autorité que sa qualité de protégé vous donne sur luy, et, à défaut de vouloir s'y soumettre, les capikiaya vous prieront, Monseigneur, de donner son *arje*¹ à la Sublime Porte pour le représenter comme un homme de mauvais caractère, fourbe et *Siret*², et indigne de la protection de France; et c'est la grâce que Son Altesse vous prie, Monseigneur, de luy accorder dans cette affaire.

CXXXII.

Vergennes à Linchou.

A. M. Linchou.

A Constantinople, le 30 Xbre 1755.

J'ay reçu, Monsieur, les quatre lettres que vous avés pris la peine de m'écrire le 2 et 16 9^{bre} dernier. Je ne puis que vous témoigner mon contentement de l'attention que vous avés à m'informer des nouvelles que vous pouvés apprendre. Je me feray un vray plaisir de la faire valoir, ainsi que votre zèle, dans les occasions qui pourront se présenter. Je souhaiterois fort pouvoir vous rendre service ouvertement en facilitant la conclusion de votre mariage avec la parente du Prince auquel vous êtes attaché, mais vous n'ignorés pas, Monsieur, les deffenses expresses du Ministre, et suivant les-

¹ Sic. pour arz.

² Sic. en ture et en roumain, *rusé*.

quelles aucun Français ne peut se marier en Levant sans son agrément. Ce seroit de ma part aller contre cette deffense de faire à découvert des démarches pour favoriser vos vues en cette occasion. Il ne me reste d'autre moyen de vous obliger que celui de fermer moy mesme les yeux sur le mariage que vous médités, et, lorsqu'il sera une fois conclu, d'en écrire en votre faveur au Ministre, si jamais il venoit à se plaindre de cette infraction à la règle générale et de ma tolérance.

Quant à l'affaire avec le nommé Sterio, comme elle est actuellement évoquée à Constantinople, il me semble que M. votre frère ne pourroit pas se dispenser de s'y rendre, si sa partie, qui a perdu son procès sur les lieux, venoit icy pour y faire de nouvelles poursuites ; et, en ce cas, je me prêteray volontiers à rendre à M. votre frère tous les bons offices qui dépendront de moy pour luy procurer la justice qu'il doit naturellement attendre. Cette affaire me paroist mesme à present d'autant plus favorable pour luy, qu'il est nanti de pièces qui, dans tout autre païs, formeroient un préjugé décisif. Il ne conviendrait pas, au surplus, que je fisse aucune démarche à la Porte pour faire restituer les 700 p.^{es} que le cadis de Giorgiovo a indument exigées pour donner les codjets que vous avés joints à votre lettre. Ce sera à M. votre frère à voir dans le temps s'il peut sans risque revendiquer cette somme à la Porte et y solliciter un commandement pour une restitution qui n'est guères usitée en ce païs, et qu'il n'obtiendrait mesme qu'à la faveur de donatives peut-être équivalentes.

Il est inutile, Monsieur, de me recommander l'expédition du barat pour le S^r Laskaraky Janni. L'envie que j'ai d'obliger le Prince ne me permettra pas de rien négliger pour y parvenir. J'ay mesme déjà tenté un moyen pour avoir un barat à ma disposition, mais les difficultés que j'y ay rencontrées de la part du Barataire ne me laissent pas entrevoir tout le succès que j'aurois désiré. Il peut d'un moment à l'autre se présenter des occasions qui me mettront à portée de donner à Son Altesse toute la satisfaction qu'elle peut attendre de mon sincère attachement pour elle.

Je feray usage des nouvelles dont vous me faites part. Elles sont assés intéressantes pour donner au ministère ottoman une activité qui paroist devenir de plus en plus nécessaire pour la gloire et mesme pour la seureté de cet Empire. Il est temps que la létargie à laquelle on s'est accoutumé dans cette Cour-cy fasse place à la vigilance et qu'elle ouvre les yeux sur les démarches de ses voisins. Leurs projets se manifestent trop évidemment pour ne pas se précautionner sérieusement contre leur exécution. C'est donner trop beau jeu à ses ennemis que de marquer tant d'indifférence pour des préparatifs qui les doivent mettre en état de nuire avec toutes sortes d'avantages.

Il y a si longtemps que je n'ay point reçu de lettres de ma Cour, que je ne puis vous rien mander de nouveau sur l'état de nos discussions avec l'Angleterre; je serois réduit à vous répéter ce que les gazettes ont dû vous en apprendre.

CXXXIII.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 20/31 décembre 1755.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire par le dernier courrier au sujet d'un nommé Guiza. que l'on nous a écrit icy être sous la protection de France. Son Altesse vous a aussi écrit, Monseigneur sur ce sujet. Attendu qu'il fait partir aujourd'huy ce courrier à l'imprévue, elle ne peut vous écrire par cette occasion, mais elle m'a ordonné de vous prier de vouloir bien vous intéresser pour elle dans cette affaire avec toute la chaleur possible; et, en propre terme elle m'a dit de vous marquer que vous pouviés dans cette occasion luy témoigner l'amitié qu'elle reconnoit que vous avés pour elle, soit en interposant votre autorité, si ledit Guiza est réellément sous la protection de France, comme l'on dit, soit en le manifestant à la Porte comme un fripon, un homme de mauvaise fois et un brouillon

de la façon que les Capikiaya de Son Altesse vous en prieront. Je joins icy pour cette même affaire mes prières à celles de Son Altesse et j'espère, Monseigneur, que vous voudrés bien accorder cette grâce.

CXXXIV.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 29 décembre 1755/9 janvier 1756.

Monseigneur,

J'ay appris, par des lettres de mon frère de Constantinople, l'agréable nouvelle de l'accouchement de Madame la Dauphine d'un nouveau Prince qui a été nommé Comte de Provence. J'en ay ressenti toute la joy et toute la satisfaction qu'un bon François doit avoir à une si agreable nouvelle.

Permettés-moy, Monseigneur, de vous faire mon compliment sur le nouveau caractère d'ambassadeur extraordinaire que Votre Excellence a receu, et de luy souhaiter toute sorte de prosperitté et l'accomplissement de tout ce qu'elle peut desirer pendant le cours de cette nouvelle année.

Son Altesse a témoigné quelque surprise de ne recevoir par plusieurs courriers qui sont arrivés, aucune lettre de Votre Excellence. Je luy ay répondu que sans doute les occupations que Votre Excellence aura eü à l'arrivée du courrier en sont la causé; mais que j'ettois persuadé que, par le premier courrier, il auroit la satisfaction d'en recevoir.

CXXXV.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 29 décembre 1755/9 janvier 1756.

Monseigneur,

Nous avons receu dez nouveaux avis de Bellegrade, qui marquent que les révoltés tennoient toujours la forteresse investie, et qu'ils avoient eu environ sept à huit cents hommes

de tués par le canon, qui tire continuellement sur eux. On disoit que les deux Pachas qui viennent par ordre de la Porte pour exterminer les révoltés ne sont point éloignés. Le nombre des troupes allemandes qui sont de l'autre cotté sur les confins sont au nombre de douze mille hommes, et qu'elles ne sont là que pour garder leurs froncieres de peur de quelque surprise.

Je n'ay rien de plus pour le présent à marquer à Votre Excellence, ayant l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, etc.

CXXXVI.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 5/16 janvier 1756.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 30^e X^{bro} dernier. J'ay veu ce que Votre Excellence me marque au sujet des nouvelles que j'ay eu l'honneur de luy donner. Je suis charné de rencontrer en cella votre aprobation et je feray mes efforts toujours de plus en plus pour mériter l'honneur de votre protection.

Pour ce qui concerne mon mariage, j'aurois souhaitté que Votre Excellence eusse cru pouvoir écrire une lettre au prince Mathieu pour l'engager à donner la permission à cette personne de passer en Valachie. Son Altesse vous avoit fait cette demande dans la crainte d'un refus si sa lettre n'étoit accompagnée d'une autre de Votre Excellence, ces deux princes étant sur un pied à ne pas s'accorder facilement ce qu'ils se demandent l'un à l'autre. Je suis cependant sensible à ce qu'elle me marque de vouloir bien fermer les yeux sur mon dit mariage et sur l'assurance que Votre Excellence veut bien me donner qu'elle écrira en ma faveur à la Cour après la conclusion. Mais permettes-moi, Monseigneur, de vous représenter qu'il y a quelques différances entre moy et les autres François qui sont établis en Levant, attendu que je suis icy avec la connoissance et même l'aprobation de la Cour; outre qu'on peut regarder ce pays comme une partie de la Chre-

tienneté et exclue du Levant. D'ailleurs, ma résidence icy est incertainne, et il se peut que je sois obligé d'y rester un très long tems. Je présume donc que la Cour me feroit la grâce de ne point désaprouver un mariage qui m'est avantageux. Au reste, je me conformeray toujours à ce que Votre Excellence voudra bien m'ordonner.

Pour l'affaire du nomé Sterio, je suivray point par point ce que Votre Excellence me marque. Mais je reconnois que, pour me mettre à couvert, à mon particulier, de tous les evenemens qui peuvent survenir dans un pays aussi éloigné de Constantinople que celluy cy, j'ay besoin d'un commendement qui me fasse reconnoitre pour François et qui m'autorise à jouir de toutes les prerogatives attachées à la nation, conformément aux capitulations, ce qui m'est d'autant plus nécessaire, qu'il y a des tems où tous ceux qui sont attachés au Prince peuvent être recherchés et chagrinnés injustement. Mon frère, qui est à Constantinople, aura le soin de payer tous les fraix nécessaires pour obtenir ledit commendement, si Votre Excellence veut bien me faire la grâce de s'employer pour cella.

La nécessité où Son Altesse se trouve d'envoyer à Constantinople le Sr Laskaraky Janny, dans un tems où ses affaires demandent d'y avoir une personne de confiance et attachée entièrement à luy, l'a engagée à solliciter avec empressement Votre Excellence à luy faire la grâce de luy faire expedier le plutot possible le barat; mais puisque cella ne se peut si tôt, ce sera quand Votre Excellence le jugera à propos.

Il est très certain que le Ministre Ottoman a besoin d'agir avec plus d'activitté qu'elle n'a fait jusques à aujourd'huy, et d'ouvrir les yeux sur les demarches de ses voisins. Le tems de la Diette de Pologne approche. Je ne sçais si ce nouveau Ministre reconnoît l'utilité qu'elle a d'ordonner à Son Altesse d'envoyer une personne de confiance en Pologne, comme l'ancien gouvernament l'a fait à toutes les Diettes depuis que Son Altesse est en place. Si elle jette les yeux sur toutes les expeditons qui ont été faites par le passé, sans doute qu'elle donnera des ordres en conséquence. Mais je doute fort qu'elle le fasse si elle n'est pas éveillée d'ail-

leurs, et je me fonde sur le système qu'elle suit à ne pas se mettre en peine à donner des ordres au Prince de luy faire part des nouvelles de l'Europe, comme tous les Viziers ne manquoient pas à le faire et de témoigner un grand empressement là-dessus sous le précédant gouverneman. Votre Excellence me fera la grâce de me marquer comme je dois agir la dessus.

CXXXVII.

Vergennes à Linchou.

M. Linchou.

A Constantinople, le 17 janvier 1756.

Monsieur,

J'ay reçu les 3 dernières lettres que vous avés pris la peine de m'écrire le 2 et 13 X^{bre}.

Le nommé Jorqui Guiza n'étant ni mon barataire, ni sous ma protection, ainsi que j'ay l'honneur de le mander au Prince, il ne me reste aucune démarche à faire contre cet homme, uniquement sujet, et mauvais sujet du Grand Seigneur et de Son Altesse.

Je vous remercie bien M^r, des nouvelles que vous me donnés. L'interruption des courriers de Vienne est cause que je n'en reçois point d'ailleurs et que j'ignore mesme ce qui se passe sur les frontières de cet Empire, malgré tout l'intérest que j'y prends.

Du 19.

Depuis ma lettre écrite, je recois, Monsieur, les 3 vôtres des 20 et 29 X^{bre}. Il ne me reste qu'à vous remercier de votre compliment sur le caractère d'ambassadeur dont il a plu à S. M. de m'honorer. Comme je n'en ay point encoir fait la notification en forme à la Porte. j'avois différé d'en informer S. A., quoyque je fusse bien persuadé de l'intérest qu'elle daigneroit y prendre.

CXXXVIII.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 7/18 janvier 1756.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30^e X^{bre} dernier, la réponse de laquelle je ne puis envoyer à Votre Excellence par cette occasion, quoyqu'elle soit faite, parceque je suis trop pressé pour d'autres affaires. Son Altesse a aussi receu celle que Votre Excellence luy a écrit de même datte. Elle y repondra par première occasion. La presante n'est que pour donner avis à Votre Excellence qu'il est arrivé icy aujourd'huy un officier moscovitte qui a cinq personnes à sa suite, avec une lettre du général de Kiew pour Son Altesse, par laquelle il luy fait la demande de deux ou trois prisonniers qui se trouvent icy arrettés et qui sont sujets des Moscovittes, quoyque Grecs de nation, attendu qu'ils sont mariés à Nisuat. Ces gens ont été arrettés à Jassy par le Prince en 1753, au mois de may ou avril, pour avoir été reconnus y êtres venus en qualités d'espionts et pour y déboucher à force d'argent bonnes parties des nobles de Moldavie et partie des Arnahouts qui forment dans ce pays la garde du prince. Ils estoient déjà parvenus à engager plus de deux cents, quant ils furent decouverts. Si Votre Excellence a en main la correspondance que j'ay eu l'honneur d'entretenir avec feu Monseigneur le Comte des-Allieurs, elle verra que je luy ay donné dans son tems les informations et ce qu'elle m'a répondu là dessus. Sur l'avis que Son Altesse donna de cet affaire à la Porte, elle reçut ordre du Vizier, du Kyaya du Vizier et du Reix Effendy de retenir ces gens là dans une étroite prison et de les y laisser mourir. Ces gens subsistent cependant encore actuellemant, mais, comme cette demande luy est faite à presant sous un autre Gouverneman et sous le ministère *de tous des gens* qui n'ont aucune connaissance de cette affaire, et que tous ceux qui en avaient connaissance ont été exillés ou deposés, Son

Altesse m'a donné ordre d'en donner avis à Votre Excellence pour qu'elle veuille bien insinuer au Vizier la connaissance de cette affaire, et la manière la plus convenable qui convient de tenir dans les conjonctures presantes en pareille occasion. Son Altesse retiendra cet officier icy jusques à la reponce¹ qu'il en donne ce jourd'huy à la Sublime Porte.

CXXXIX.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 24 janvier/4 février 1756.

Monseigneur,

Il y a deja quelque tems que j'ay eu l'honneur de faire la réponse incluse aux lettres dont elle m'a précédemment honoré; du depuis je n'ay pas eu occasion de l'envoyer. J'ay reçu par le dernier courrier la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 17^o janvier avec l'ad-jointe du 19^o dit, et Son Altesse a reçu de même vos deux chères lettres de même datte, auxquelles nous aurons l'hon-neur de répondre par le premier courrier, et pour lors je donneray à Votre Excellence quelques nouvelles dont nous aurons la confirmation par une personne que nous attendons dans deux ou trois jours de retour de Bellegrade.

Je prends la liberté de faire sçavoir à Votre Excellence que les Capikiayas de Son Altesse luy ont écrit par le der-nier courrier que le nommé Sterio, qui avoit faussement fait la demande de 3047 p^{es} à mon frère, avoit été de nouveau à Constantinople *donne* deux ou trois placet au Grand Vizir, en faisant connaitre par des nouvelles faussetés que la ditte somme luy avoit été adjudgée par la décision du Cadix, et que, pour lors, je m'ettois présenté pour prendre sur moy cet affaire, et que je m'ettois chargé et obligé de payer la ditte somme; mais que, comme j'étois le camaras du Prince et très fort dans ses bonnes grâces, Son Altesse avait re-fusé de me contraindre à le payer et de me donner entre-

¹ Sic. il manque: [à l'information qu'il] ou quelque chose d'analogue.

ses mains, et qu'en consequence dudit placet. le Grand Vizir avoit donné un commendement pour venir m'obliger ou à payer ou d'aller à Constantinople pour juger cette affaire au Divan. Les dits Capikiayas marquent encore qu'ils avoient fait sçavoir le détail de toute cette affaire à Votre Excellence, mais que, comme au départ du courrier, il n'avoient encore reçu aucune réponse de Votre Excellence là-dessus, ils en faisoient part à Son Altesse pour qu'elle leur donna ses ordres sur la manière qu'ils devoient agir dans cette affaire, et pour qu'elle leur envoya l'ilam et le cojet que le cadix a donné en l'honneur de mon frère, pour pouvoir faire connaître à la Porte l'inposture de ce coquin. J'ay eu l'honneur d'envoyer à Votre Excellence ces deux pièces, et j'espère qu'elle aura bien voulu prendre la peine de donner ses ordres pour qu'on informa le Grand Vizir de la fausseté des demendes de ce Sterio, en faisant communiquer les deux pièces du Cadix pour arreter les mauvaises poursuites de ce miserable, qui ne pourroit que me derrenger des grandes affaires et occupations que j'ay icy, si on les luy laisse continuer. Je prie Votre Excellence de vouloir bien agir et m'accorder sa protection dans cette affaire, et même de vouloir bien s'interesser pour faire punir un pareil imposteur, dont les faussetés sont inouyes. Je prie Votre Excellence de vouloir bien m'envoyer la notte des fraix qui se seront fait tant pour cette affaire que pour le commendement qui a été precedemment obtenu, et, dans le cas que les deux pieces du cadix fussent necessaires aux Capikiayas je prie Votre Excellence de vouloir bien les luy faire remettre. Il est inouy qu'un miserable qui n'a jamais eu dix paras à son pouvoir fasse des pareilles avanies à des François et les derrengent par là de ses affaires. Ce qui me fait le plus de peine en cella, c'est que les Grecs, qui sont d'ordinaire jaloux des étrangers en ryent.

CXL.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 2/13 février 1756.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire par le dernier courrier pour prier Votre Excellence de vouloir bien faire agir à la Porte au sujet des nouvelles tentatives que le nommé Sterio avoit fait. et au sujet d'un nouveau firmant qu'il avoit obtenu sur moy en faisant entendre à la Porte que je m'ettois chargé à mon particulier de toutte cette affaire. J'ay promis en même tems à Votre Excellence de luy faire part de quelques nouvelles de Bellegrade. Par celles que nous avons receu, on dit que les troubles ont été apaisés vendredi passé, aujourd'huy huit jours; que le pacha de Bellegrade avoit été changé et qu'on ignoroit encore celuy qui devoit venir le remplacer; que le Janissaire Aga avoit étoit rapellé à Constantinople pour y rendre compte de sa conduite; qu'il étoit même déjà arrivé à Russuch, et que le Janissaire Aga d'Adrinople étoit arrivé à Bellegrade pour le remplacer; qu'on ne savoit encore comme la Porte decideroit de la punition des coupables; et qu'on y étoit entre la crainte et l'espérance. Cecy a été confirmé par un chouadar du Pacha, arrivé hier au soir icy avec des lettres pour Son Altesse. Mais, comme il nous est arrivé hier au soir les lettres de Votre Excellence pour Son Altesse et pour moy, concernant l'affaire du S^r Chingria, auxquelles j'auray l'honneur de répondre par le premier courrier, après avoir fait attention à l'adjointe que Votre Excellence m'écrit de sa propre main dans ma lettre, je l'ay aussitôt lue à Son Altesse, et nous devons sans faulte demain expedier une personne de capacité à Bellegrade, qui nous aportera des justes informations de la situation des affaires de ce pays, et on en rendra aussitôt d'icy un compte fidelle à la Sublime Porte, et Votre Excellence en sera exactement informée, ce qui ne peut concourir qu'au bien de cet Empire.

Il est arrivé il y a environ quinze jours icy un courrier expédié par le ministre de la Cour de Vienne qui rézide à Constantinople, allant jusques aux confins à la Coutemasse. Il s'appelle Yanachi. Il est arrivé hier un Janissaire de ce même ministre, nommé Ysmael Bachassa, allant aussi aux confins. Comme ils étoient munis l'un et l'autre d'un comendement de poste, on les a laissé passer, après leur avoir accordé les droits d'hospitalité. Nous présumons que les troubles de Belgrade ayant empêché la continuation de la correspondance de ce cotté là, ce Ministre s'est tourné de ce cotté cy pour le passage de ces courriers.

CXLI.

Vergennes à F. Linchou.

A M. Linchou.

A Constantinople, le 11 mars 1756.

J'ay receu, Monsieur, les lettres que vous avés pris la peine de m'écrire les 5, 7 et 24 janvier, et 2 février dernier. Les changements qui viennent d'être faits dans les deux principautés lèvent une partie des difficultés qui avoient empesché la conclusion de votre mariage. Il ne me reste qu'à souhaitter que vous y trouviés toute la satisfaction et les avantages que vous vous en promettés.

Je verray lorsqu'il en sera temps les démarches qu'il me conviendra de faire pour engager la Porte à donner en Pologne dans le temps de la diette des marques de l'intérêt qu'elle prend aux affaires de cette République, et j'auray soin d'en informer le Prince assés à temps pour qu'il puisse agir luy mesme en conformité des déterminations du Ministère Ottoman.

Le Prince ayant écrit directement à la Porte au sujet des espions moscovites que Son Altesse fit arrester il y a quelques années, il ne conviendrait pas, Monsieur, que je parusse en rien dans une affaire de cette espèce C'est une affaire de l'intérieur de ce gouvernement, dont je ne pourrois

me mesler qu'autant que la France y seroit directement intéressée.

Vous pouvez être persuadé, Monsieur, que je feray attention à votre recommandation en faveur du nommé Atanasy Paarnico ¹.

Par le compte que je me suis fait rendre du produit des effets de la succession de son oncle Panpa ² Panayotti, je doute qu'il en retire un grand avantage. Les exécuteurs testamentaires étant de fort honnêtes gens, je ne prevois pas que le concours de mon autorité soit nécessaire pour parvenir à la reddition des comptes et à la remise des effets. Je me prêterai volontiers à tout ce qui pourra convaincre le S^r Paarnico de mes égards et de mon empressement pour la recommandation du Prince.

J'envoie à S. A. un mémoire pour l'établissement d'une correspondance par la Moldavie entre les ministres du Roy en Pologne et moy. Comme cette correspondance ne peut qu'être avantageuse à la Porte mesme, je me flatte que le Prince voudra bien donner toutes les facilités qui dépendront de luy pour la consommation de ce projet. Je sçay que cette voye de correspondance a déjà été ouverte dans le temps que Son Altesse étoit en Moldavie, mais, comme il n'y avoit rien de fixe et de réglé, je me suis déterminé à proposer un plan que l'amitié du Prince et l'intérêt qu'il a toujours paru prendre aux affaires de Pologne me semblent ne devoir pas luy rendre désagréable. Si la décision de S. A. est aussi prompte et aussy favorable que je l'espère, je vous prierai de vouloir bien en informer sur le champ M. Durand, sous l'adresse de M. Beck, secrétaire de M. le Grand General de Pologne. Il me paroitroit très convenable aussy que S. A. en prévint elle-mesme ce seigneur polonois, qui, dans sa qualité de Grand Général de la Couronne, est chargé de la correspondance avec les princes limitrophes.

¹ Paharnik, échanton, rang de boyarie.

² Sic.

CXLII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 13/24 avril 1756.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence ma fait l'honneur de m'écrire le 11^e mars et celle du 25^e dudit. Son Altesse, dez son arrivée icy, a ettabli une poste qui part d'icy tous les mercredi de chaque semaine de¹ Leopold, et il en arrive un tous les mardi dudit lieu. Nous adressons nos paquets à M^r Deima, qui nous a très bien servi dans le temps que Son Altesse a résidé icy pendant quatre années et demi. Il a eu pour notre correspondance toute l'exactitude possible et toute sorte de fidellité, et jamais aucune poste ne nous a manqué au jour fixé. J'en ay aussitôt fait part à Mons.^r Durand et à Monseigneur le comte de Broglie. Si cette voye est recevable et que Votre Excellence n'y trouve aucune difficulté, c'est surement la meilleure et la plus facille et la plus prompte, puisque elle est d'une fois la semaine. On pourroit même avoir une personne à Léopold autre que Deima maittre des postes, pour que notre courrier luy remit les paquets en main propre. Mais, si Votre Excellence juge toujours à propos que nous nous servions de la voye de Svanicha une fois le mois, les choses seront réglées suivant le mémoire, c'est à dire tant icy qu'à Constantinople pour le 20^e de chaque mois. Dans le cas que le parti que nous avons pris fût approuvé de Votre Excellence, il ne faudroit point être en peine pour les courriers qui partent d'icy pour Constantinople, ny de ceux de Constantinople pour icy, cas il en part d'ordinaire un chaque semaine.

Je me feray, à mon particulier, un plaisir de m'employer auprès de Son Altesse pour tout ce qui reguarde les sieurs Mille, quoy que Son Altesse y soit très portée par raport à la recommandation de Votre Excellence.

¹ Sic. = pour.

CXLIII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 19/30 avril 1756.

Monseigneur,

J'ay déjà eu l'honneur de faire part à Votre Excellence qu'il y avoit quelque mécontentement parmi les Janissaires qui sont en guarnison à Cothin. Ce mecontentement paroît devenir plus sérieux, puisque les Janissaires ont enfermé dans la forteresse leur Janissaire aga et le Pacha. Ils ont après relâché le Pacha et luy ont donné permission d'expedier un chaoux et un chouadar à la Porte pour faire part de leur demandes et ils luy ont donné la liberté jusques au retour dudit chouadar et chaoux; mais ils tiennent toujours leur Janissaire aga enfermé. La demande de cette garnison est qu'on leur paye le lefed¹ de l'année prochaine et qu'ils ne recevront point celuy de cette année qui n'est pas même commencé et dont les fonds sont actuellement prêts à Cothin, à moins qu'on ne leur donne aussi le payement de l'année prochaine. Ce ne sont là que des mauvais prétestes dont ces gens là se servent pour sortir de l'obéissance. Au retour du Chouadar et du Chaoux, je feray part à Votre Excellence de ce qu'il en résultera. Kali Pacha Ouzou Valessé devait partir hier de Babadaga pour se rendre à Ouzouf pour y passer l'esté suivant l'usage.

CXLIV.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 19/30 avril 1756.

Monseigneur,

J'ay la satisfaction de jouyr de la Compagnie de Monsieur Delancey. Il aura à son départ tout ce qu'il pourra souhaitter pour rendre son voyage commode et sûr, c'est de quoy Votre Excellence peut être assurée.

¹ appointements.

Nous avons eu nouvelle, par un courrier arrivé hier, que le nommé Sterio, après avoir abandonné la demande qu'il a fait contre mon frère, a donné un placet à la Porte pour me demander cette même somme et vient avec un firman et un bombachir pour me conduire à Constantinople, si je ne luy paye pas cette somme. Je prendray la liberté de représenter à Votre Excellence qu'il est tres disgracieux qu'un Français soit exposé à pareille affaire, et que Messieurs les Drogue-mans ne la préviennent point, malgré les ordres qu'ils en ont [de] Votre Excellence, tandis qu'ils ont les raisons suivantes à alléguer et qui ne peuvent être détruites: sçavoir 1^o que cet Sterio a fait la demande à mon frère sur un billet qu'il a dit avoir de sa part, quoy que faux: 2^o que cette affaire a été portée à Boukourest devant le cadix de Giorgiovo sans qu'ils m'ayent fait la moindre demande; 3^o que la demande qu'ils me font à présent à moy, fait connoître la fausseté du billet qu'ils ont allégués avoir de mon frère, puisqu'ils s'en desiste actuellement; 4^o que tout Yassi sçait et est témoin que monfrere a donné six cent piastres à cet Sterio pour faire un comerce de compte en participation, et qu'il n'a fait cela que dans la vue de le tirer de la mandicitté où il se trouvoit, ainsi qu'il paroît par l'ecrite que mon frère a de sa part entre ses mains, et tout le monde peut temoigner que ledit Sterio n'a jamais eu en son pouvoir une piastre, bien loin d'avoir été en état de preter la somme qu'il demande; 5^o que par les comptes réglés à Boukourest par des experts, ce dernier reste debiteur de piastres cent trente huit du fonds capital que mon frère avoit remis entre ses mains, et qu'il a signé luy même cet arreté de compte par lequel il se declare debiteur, et que ce compte arreté est datté d'une année et demy après la datte du billet que ledit Sterio fait paroître; 6^o que ce billet est signé en grec, tandis que mon frère n'a jamais sceu et ne s'est jamais servi d'auttre signature que la française; que d'ailleur il est fait à Russuch, tandis que mondit frère n'y a jamais mis les pieds; que de plus, si tant il estoit qu'il l'eût arreté à Russuch, ce dit Sterio auroit dû se munir alors d'une pièce du cadix du lieu, sans laquelle il ne peut faire aucune pretention sur un français,

suisant un article de nos capitulations; et enfin que, puis qu'il a eu à pretendre de mon frere dans le principe, sur quel fondement peut-il m'attaquer moy à presant? J'ay l'honneur de represente à Votre Excellence que cette affaire ne fait aucun honneur au Prince et encore moins à notre nation. Les capikiayas ont fait leurs possibles pour empêcher l'expedition de ce firman: mais on leur a repondu que, puisqu'il s'agissoit d'un Français, c'etait à l'Ambassadeur de France à defendre cette affaire.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien faire annuler le firman qui est contre moy, et de vouloir bien m'en envoyer la pièce necessaire le plutôt possible pour empêcher l'exécution du firman qui est en chemin, car, s'il avoit lieu, le credit de notre nation tomberoit totalement et les Français ne pourroient plus y rester avec honneur.

CXLV.

F. Linchou à Vergennes.

Bucharest, 8/19 mai 1756.

Monseigneur, .

Dans la crainte où je suis qu'il ne soit absolument necessaire que mon frere soit present à Constantinople, pour convaincre d'imposture celui qui luy a intenté le procez que j'ay eu l'honneur d'exposer à Vottre Excellence par les lettres que j'ay eu l'honneur de luy ecrire precedemment, j'ay prit la resolution de le faire partir dez le moment qu'il est arrivé icy. Il aura l'honneur de remettre à Vottre Excellence la presente. Je la prie instamment de vouloir bien luy accorder sa haute protection dans son affaire et dans tous les autres qu'il pourra en avoir besoing.

CXLVI.

Vergennes à Linchou.

A M. Linchou.

A Constantinople, le 19 may 1756.

J'ay reçu, Monsieur, les 3 lettres que vous avez pris la peine de m'écrire des 24 et 30 avril. Vous verrés, par celle que j'écris au Prince par cette mesme occasion, que j'applaudis aux arrangements que S. A. a pris pour l'établissement de notre correspondance commune en Pologne. Ainsi, il ne reste plus à cet égard qu'à désirer que nous puissions en tirer parti pour le bien et l'avantage et de cette République et de cet Empire.

Vous me ferés plaisir, Monsieur, de vous employer dans les occasions où vous pourrez être de quelque utilité aux S^{rs} Mille, au sort desquels je m'intéresse véritablement.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnés de ce qui s'est passé à Kotzim. Je vous seray obligé de continuer à m'informer de ce qui se passera de ce côté là et de la suite de la mission du Chaoux et du Choadar que le Pacha a expédié à la Porte, et dont le retour à Kotzim ne doit pas être éloigné.

Je ne doute point qu'avec les bontés du Prince et vos soins, le S^r Lancey ne trouve pour son départ d'Yassi toutes les commodités et les facilités qui peuvent luy être nécessaires pour continuer son voyage.

On ne peut être plus pénétré que je le suis. M^r, de la force de vos raisons et de vos moyens de deffense dans la criante affaire que vous suscite le nommé Sterio, aussi vous pouvés compter que je les étayeray au besoin de mon credit et de mes recommandations à la Porte. Mais il ne m'est pas possible, dans l'état où sont les choses, de vous dispenser d'y venir discuter cette affaire, du moins par procureur. Suivant mesme nos capitulations, tout François attaqué pour une dette vraie ou fausse qui excède 4000 aspres ne peut être tenu de deffendre qu'au Divan de Constantinople. Ainsi, c'est

un tribunal qu'il n'est pas possible de décliner, ce seroit déroger à ces memes capitulations, et, s'il nous convient de ne pas souffrir que les Turcs puissent s'en écarter, nous devons nous memes nous y conformer avec encore plus de scrupule. Il ne tiendra pas à moy qu'on ne vous rende toute la justice que vous devés naturellement esperer, ni mesme que, pour l'exemple, on ne punisse ce Grec de mauvaise foy, ainsi que ceux qui, par connivence ou autrement, ont trempé dans le complot d'une avanie aussi formelle. Je m'en raporte au sur-plus à ce que j'écris au Prince sur ce sujet.

Je suis bien veritablement, Monsieur, Etc.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien aider mon courrier de vos conseils sur la route la plus sûre qu'il convient qu'il prenne pour éviter autant qu'il est possible les lieux où la contagion s'est declarée. J'espère aussi que vous luy procurerés les facilités qui luy sont necessaires pour continuer sa course.

CXLVII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy 8 juin 1756. ¹

Monseigneur,

Depuis la dernière lettre que j'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence le 30^e du mois passé, j'ay receu un paquet de Varsovie que Son Altesse luy envoie par cette occasion. Je crois davantage pour la correspondance que les paquets que Votre Excellence enverra pour la Pologne, de même que ceux qui viendront pour Constantinople soient sous le plis du Prince, plus tôt que sous le mien, afin que Son Altesse soit toujours plus empressé à leur donner cours plus promptement.

J'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence que la tranquillité s'ettoit de nouveau repandue à Cotzin, que l'on avoit relâché le Janissaire Aga. J'en ignorois la raison quand j'ay veu passer hier par icy le chaoux et le chouadar qui avoient etté à Constantinople, accompagnez d'un bas chaoux

¹ En tête; *à la manu*. Répondu le 7 juillet.

qui conduisoient un casnet de près de trois cents bourses, qui ont été comptées pour le prince de Valachie, et qui doivent être comptées aux Janissaires pour les satisfaire sur la demande qu'ils faisoient. On doit à présent s'attendre à voir cette garnison tranquille. Comme il y a eu quelques soupçons de peste à Cotzim et à Caminieck, il y a des ordres rigoureux sur toute la Pologne, qui est extrêmement gardée, de ne laisser passer personne sans faire quarantaine. Nous avons fait accompagner le courrier par un de nos exprès qui l'ont autorisé de passer librement, parce qu'ils demeurent sur les frontières. Au moyen de cette précaution, ledit courrier n'a pas retardé d'un moment.

Je ne manqueray pas, en toute occasion, de me servir de toute sorte de moyens pour le bien du service. Votre Excellence peut se reposer sur mes soins, sur tout ce qu'elle aura à m'ordonner dans ces pays-cy: et rien ne se trouvera difficile.

Son Altesse m'a expressément ordonné d'écrire à Votre Excellence que, si la Porte oublie de luy donner des ordres exprès d'envoyer à la Diète de cette année et d'écrire aux seigneurs Polonois comme dans les Diètes passées, elle ne peut absolument se résoudre à y envoyer, attendu qu'à toutes les Diètes, il luy est venu des ordres exprès de la Porte là dessus. Elle m'a donc dit expressément: Ecrivez-le à Son Excellence, afin qu'elle en soit informée à temps, pour qu'elle puisse agir là dessus. J'ay écrit déjà là dessus à Votre Excellence, mais c'étoit alors de mon propre mouvement, au lieu qu'à présent Son Altesse me l'a fortement recommandé. Elle attend même la réponse de Votre Excellence là dessus.

Je supplie Votre Excellence de vouloir bien me faire avoir raison de cet Sterio, attendu qu'il suffit, pour faire connoître la fausseté de son exposé, de prouver que je n'ai jamais été à Jorgeovo de tout le temps que Son Altesse a été à Boukorest. Elle l'a marqué à la Porte, et a envoyé l'attestation aux Capikiayas. Mais, quand même la Porte se décideroit à envoyer une personne exprès pour venir prendre des informations icy sur les lieux, ce n'en seroit que mieux, parce qu'elle pourroit en même temps avoir des ordres de prendre

des informations justes sur la dette pretendue de mon frère Joseph, ce qui termineroit aussitôt ce procez, puisque tout Jassy seroit témoin contre Sterio. Je prens la liberté de repetter à Votre Excellence que je reguarde la deffinition avantageuse de cette affaire comme une chose de grande consequence, puisque on attend icy d'en voir la fin pour connoitre le credit que nottre nation a auprès du gouvernement present : ainsi, pour peu que l'affaire chancelât, je trouve à propos que mon frère présente un plâcet au Grand Seigneur même.

Pour moy, si je vois que la Porte ne rende pas la justice convenable dans cette occasion, j'ay pris la resolution de laisser toute sorte d'affaire pour un temps et de me rendre à Constantinople pour presenter requette au Grand Seigneur contre le Chaoux Bachi même et ses gens, qui ont joué la nation dans cette affaire, y estant porté par un sordide interest ; et absolument, je ne laisseray par perdre une telle somme si mal à propos, outtre que je ne puis laisser perdre, pour une affaire de rien les idées avantageuses que l'on a toujours eu dans cette Cour du crédit des ambassadeurs à la Porte.

CXLVIII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 11/22 juin 1756¹.

Monseigneur,

Son Altesse a receu la lettre que Votre Excellence luy a écrit pour luy recommander le pere Joseph, qui vient remplacer le pere Laydet, en qualitté de preffet des Missions de Moldavie. Son Altesse a eu une grande satisfaction de ce changement et accordera toute sa protection à ce religieux. Je n'oublieray rien de mon cotté pour luy procurer toute sorte de secours.

Le courrier de Pologne est arrivé hier. J'avois déjà appris que le courrier qui a passé icy allant à Dresde ettoit parti

¹ En tête, *alia manu*: Répondu le 7^e juillet.

le 3^e de ce mois de Leopold. M. Delancey est parti de Varsovie le p.^{er} may pour se rendre à Dresde. Nous venons de recevoir la nouvelle que le Roy d'Angleterre a déclaré la guerre à la France le 17^e du mois passé, que la freguatte le Zephir de 30 canons s'est emparé du vaisseau de guerre anglois le Varvick de 64 canons et l'avoit conduit à la Martinique, que l'on avoit embarqué à Marseille deux nouveaux régiments de deux bataillons chacun pour les transporter à Port Mahon, où le fort S^t Philippe n'étoit pas encore pris ; que l'on croyoit qu'après cette expédition, on iroit faire le siège de Gibraltar, et qu'alors la flotte d'Espagne, composée de 30 vaisseaux de guerre, qui estoient tous prest dans les ports d'Espagne à mettre à la voile se joindroient à nous.

Un parti de 36 haidamaques est entré dans la Moldavie, ayant passé le Nistre entre Rashova et Mohillove. Ils ont d'abord sacagés deux de nos villages : mais une vingtaines d'Arnaouts qu'on a envoyé d'icy contre eux les ont combattus et ont pris dix en vie, en ont tué dix sept, dont on a apporté les têtes icy qu'on a exposé autour de la ville, et les autres qui restait sont blocquez dans un bois.

Malgré les nouvelles sommes qu'on a envoyé à Cotzin, les Janissaires n'en ont pas été plus satisfaits, parce qu'il manquoit encore quelque sommes, pour remplir toutes celles qu'ils demandoient. Le Pacha pour les contenter a envoyé presque tous ses effets icy, pour y emprunter de l'argent dessus, affin de pouvoir completer les sommes necessaires pour n'etre exposé à leurs insultes, luy ayant donné un terme fixé pour les satisfaire. Son Altesse s'est employée avec chaleur à faire réussir cet emprunt.

Je ne sçais ce qu'il peut y avoir de nouveau à Constantinople : mais Son Altesse m'a demandé dans peu de jours diverses fois, si Votre Excellence ne me marquoit rien. L'empressement avec lequel Son Altesse me fait si frequemment ces demandes me fait comprendre que quelque chose de consequence l'y engage. Ce n'est point pour sa sureté à la Principauté, puisque je sçais de certitude qu'elle sçait à quoy s'en tenir là-dessus, et qu'elle n'a aucune crainte pour le présent. On m'a de plus commis de faire la recherche des

lieux qu'il y a d'icy à Kiow, dudit lieu à Petersbourg, et de celui cy à Archangel, et de la en Siberie. Il faut que, s'il y a quelque chose de nouveau, Votre Excellence aye la bonté d'en faire part à Son Altesse. M. le comte des Alleurs le pratiquoit de même, pendant tout le temps que Son Altesse a été en Moldavie et en Valachie, et il ne laissoit rien ignorer de toutes les nouvelles qu'il y avait à Constantinople, et M. Duval étoit chargé pendant un certain temps d'entretenir cette correspondance. Son Altesse prie Votre Excellence de vouloir bien luy accorder la même faveur, attendu que ses Capikiayas ne sont pas si bien informés ou assés tôt de tout ce qui se passe dans le serrail ou à la Porte.

Les lettres de Pologne marquent encore que la France a conclu un traité de neutralité pour les Pays-Bas, et de garantie mutuelle pour leurs Etats avec la Cour de Vienne, que ce traité est fait sur le même plan que celui que le roy de Prusse a fait avec l'Angleterre.

Il y a dix jours que mon frère est party de Galach pour Constantinople. Je ne sçauois trop supplier Votre Excellence de vouloir bien faire poursuivre cette affaire, et que la Porte ne refuse pas la justice, car je serois extrêmement derrangé dans mes affaires, s'il me falloit aller à Constantinople à présent.

CXLIX.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 2 juillet 1756.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 14^e du mois passé, et je n'ay rien à ajouter aux representations que j'ay eu l'honneur de luy faire au sujet de l'avanie du nommé Stério. Je remercie Votre Excellence de la haute protection qu'elle veut bien m'accorder dans cette occasion. Je pense que l'on doit d'abord, obliger le chaoux qui est venu, ou le Chaoux Bachy, qui est caution de tous les chaoux, à compter la somme que je luy ay donné en dépôt. Pour ne point contrevenir aux ordres du firman

et pour éviter d'être conduit par un chaoux, ce qui est contraire aux capitulations, et particulièrement de m'absenter d'icy dans un temps où tout m'oblige à y rester, on peut y réussir facilement en faisant connoître la faussetté de l'hilam qui dit que j'ay été à Jeorgiovo dans un temps que je n'y ay pas mis le pied de ma vie; et, quand une fois cette faussetté sera connue, mon frère pourra facilement gagner son procès, assisté par les bons offices et la protection de Votre Excellence. Je la supplie de vouloir bien poursuivre cette affaire et l'ayder de tout son pouvoir, qu'elle a à la Porte.

J'ay envoyé à M. Durand par le courrier party hier le paquet que Votre Excellence a envoyé pour luy. Elle en trouvera un inclus à la lettre de Son Altesse, de ce Ministre, qui nous est parvenue par le retour d'un homme de confiance que nous avons donné au dernier courrier que Votre Excellence a expédié pour l'accompagner jusques à Varsovie.

M. Durand nous a expédié par l'express ordinaire, arrivé mardy, un grand paquet en papier de la cour, et un couvert de toille cirée qui avoit mon adresse. Des deux je n'en ay fait qu'un, que Son Altesse a fortement recommandé aux Capikiayas pour le remettre dès son arrivée à mon frère, qui aura soin de le porter à Votre Excellence, attendu que nous avons appris qu'elle se trouve actuellement à Bellegrade. Si Votre Excellence en envoie les reponses, Son Altesse expédiera à Varsovie une des deux personnes que nous avons toujours prest pour porter des pareilles expéditions. Assuré que Votre Excellence doit avoir par cette occasion des nouvelles plus fraîches que le peu que nous avons, je ne luy en fais aucun détail.

CL.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 15 juillet 1756.

Monseigneur,

Son Altesse a mis sous l'enveloppe de Votre Excellence deux grands paquet et un petit, que Monseigneur le Grand

General de la Couronne a envoyé pour M. le Colonel Malzewski, et qu'il a extrêmement recommandé.

Je profite de cette occasion pour remettre à Votre Excellence les dernières gazettes, et une feuille de nouvelle qui nous est venue de Byalistok.

CLI.

Vergennes à F. Linchou:

A M. Linchou.

A Constantinople, le 22 juillet 1756.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 2 de ce mois, avec celle de S. A., et les dépêches que M. Durand vous avoit adressées.

M. votre frère est trop bien instruit des démarches que j'ay faites dans votre affaire, pour que je vous en fasse un détail que vous tiendrés certainement de luy. Il sera difficile de pouvoir déterrer Sterio, et par conséquent de récupérer le depost de votre argent; s'il estoit resté entre les mains du Tchaouch, l'éloignement du Tchaouch Bachi, que l'on a fait passer en Syrie rendroit cette restitution encore plus désespérée. Je feray tout ce qui dépendra de moy pour vous procurer une entière satisfaction. Je crois que vous ne doutés pas de ma bonne volonté.

Je vous recommande en particulier le courrier qui vous remettra cette lettre. Tachés, je vous prie, de luy éviter la quarantaine, ou du moins, s'il faut qu'il essaye cette formalité, de la faire abréger le plus qu'il sera possible.

CLII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, le 13 août 1756¹

Monseigneur,

J'ay receu les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 7^e et le 22^e du mois passé. Le paquet qui estoit joint à la première est arrivé à Varsovie, les lettres de cet ordinaire nous l'ont marqué.

¹ En tête, alia manu: Répondu le 11 7bre.

Le courrier est arrivé beaucoup malade. Il en jette la faute sur le Janissaire, disant qu'il étoit novice, et qu'il luy a fait descendre le Danube pendant une nuit entière sur un petit bateau qui s'est rempli d'eau. Le jannissaire se disculpe de son cotté. Quoy qu'il en soit, je l'ay fait retablir de sa maladie, et il est parti hier bien portant. Il ne fera certainement aucune quarantaine aux frontieres, par les justes mesures qui ont été prises.

La contagion a fait un furieux ravago à Cotzin, pour peu qu'elle dure, il ne restera presque personne. On ne peut plus parvenir à y enterrer les morts, tous les villages des environs sont dans cette triste situation, et une bonne partie des Jannissaires et autres qui ont échappés de la maladie ont fuis à Beinder et ailleurs.

La Porte fait une grande attention aux nouvelles qui regardent la Moscovie. Elle a donné des ordres à Son Altesse de verifier si les Russes sont dans l'intention de battre des forteresses pour assujettir entierement les Zaporouïens, et si on continue à travailler aux forteresses de la Nouvelle Servie, ou si l'on a discontinué à y travailler depuis la fin de 1754, comme les ministres de Russie l'ont avancé.

Le caffetangi du Grand Vizir est arrivé hier, il a aporlé les ordres à Son Altesse d'envoyer à la Diette, et luy a envoyé la formule de la lettre qu'elle doit ecrire aux seigneurs polonnois. On ne l'a pas encore traduite en grec, et, quand j'en auray fait la traduction en françois, j'en enverray une copie à Votre Excellence.

Comme je seray obligé de partir pour Varsovie au commencement du mois de 7^{bre}, je prie Votre Excellence de vouloir bien permettre à mes frères de se rendre icy au plus tôt. Je la prie instamment de vouloir bien accorder à J. B^{te} Linchou mon cadet, une lettre pour engager Son Altesse à ne pas differer de luy faire livrer trente deux mille six cents oèques eire provenant de diverses lettres de change que mon frère a fourni en Valachie. Dans le besoing, j'espère que Votre Excellence voudra bien avoir la bonté de le recomander fortement, car je luy laisseray le soin de toutes mes affaires; et malgré que j'aye au dessus de cent quatorze mille piastres

à recevoir de la Cour, je quitteray pour un temps mes propres interest, pour concourir à tout ce qui peut tourner au bien des affaires. Je prie aussi instamment Votre Excellence de vouloir bien luy faire accorder toutes les pièces turques dont il pourra avoir besoing.

Je remets inclus à Votre Excellence les deux dernières Gazettes qui sont trop interessantes, par la conjuration découverte à Stokolm, les mouvements que le Roy de Prusse fait faire à ses troupes, par la prise du fort S^t Philippe le 29^e de juin, et par les apparences qu'il y a de quelque combat naval dans peu, pour ne pas les envoyer, dans l'incertitude où je suis si Votre Excellence les aura receues ou non.

Je ne sçais de quel oeil la sublime Porte aura veu le traité de Versailles. Je m'apperçois que le public et les Turcs de consideration qui viennent de Constantinople en parlent comme d'une chose fort suspecte à la Porte, et ils se croient déjà perdus si la Moscovie accède à ce traité, comme les nouvelles publiques le font entendre. Je vois que je m'efforce inutilement de le faire entrevoir dans le veritable point de veue que la France a eu en concluant ce traité, et je commence à entrevoir qu'en trop appuyant la dessus, je commencerois presque à devenir suspect. J'ay creu devoir faire part de cella à Votre Excellence.

Pour faire proffiter au Jannissaire de la compagnie d'un courier de Son Altesse, qui part à l'impreveue pour Constantinople, ce qui m'empêche d'avoir le temps de répondre à quelques articles des lettres de Votre Excellence, j'y supléray par le premier courier.

Je remercie très humblement Votre Excellence de tout ce qu'elle a bien voulu ordonner au sujet de l'affaire de Sterio. Je crois que pour le present, on doit la laisser en suspens, puisque mes frères sont obligez de venir me joindre avant mon départ. A mon retour, je suplieray de nouveau Votre Excellence d'accorder sa haute protection pour la definition de cette malheureuse affaire.

Je prens la liberté de remettre inclus une lettre pour mon frère cadet; j'ay aussi remis au Jannissaire un group

de sequins pour luy. Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner ses ordres pour que l'un et l'autre soit remis.

Je me recommande toujours à la bienveillance et à la haute protection de Votre Excellence, etc.

CLIII.

Vergennes à Linchou.

A M. Linchou.

Constantinople, le 17 août 1756.

J'ay reçu, Monsieur, avec la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 15 juillet les nouvelles que vous y avés joint. Le temps nous apprendra avec plus de certitude les inductions que l'on peut tirer de la bonne reception qui a été faite au chevalier Douglas à la Cour de Petersbourg. Bien des gens en infèrent que la czarine auroit envie de renouer avec la France et de voir le commerce rétabli entre les deux nations. Quelque distance qu'il y ait des Etats d'une puissance à une autre, le commerce seul suffit pour les rapprocher, et je crois que c'est sur cela que l'on peut tirer des conjectures, qui, poussées plus loing, tomberoient dans le vague.

Vous aurés sans doute été informé, Mr, de la prise de fort St Philippe. Cet événement, à la suite de l'avantage que M. de la Galissonnière avoit remporté sur la flotte angloise, fera peut être plus d'impression sur l'esprit de cette nation que les bonnes raisons par lesquelles on a en vain tenté de les ramener à la justice. La modération de S. M. n'avoit servi qu'à rendre les Anglois plus entreprenants et plus déraisonnables. Il faut croire que les moyens violents qu'elle a été forcée de mettre en usage produiront sur eux un meilleur effet et opéreront leur conversion.

CLIV.

F. Linchou à Vergennes.

Monseigneur,

Jassy, 19/30 août 1756.

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 17^e de ce mois. Nous ne manquons point par

chaque courrier d'informer la Sublime Porte de toutes les nouvelles qui nous viennent, et particulièrement du succès des armes de France. Toutes les lettres que nous recevons nous font beaucoup espérer de la bonne réception du chevalier Douglas à Petersbourg. Elles nous font aussi espérer des grands événements dans fort peu de temps. Tout ce que nous apprendrons sera exactement envoyé suivant notre ordinaire. Le courrier de cabinet qui étoit arrivé icy malade, après s'être remis de son indisposition, est parti pour Varsovie, et nous avons même appris par le dernier courrier son passage à Léopold. Il doit être par conséquent arrivé depuis long tems à Varsovie, et, comme la lettre que Votre Excellence a envoyé par le courrier, qui luy donnoit ordre de remettre ses expéditions à Son Altesse devient inutile, je la renvoie cy inclus à Votre Excellence.

Comme je reconnois une grande utilité qu'il y eut un François établi icy avec titre de Consul, pour que dans le cas d'un changement de Prince, les affaires pussent avoir leur cours par cette voie, comme à présent, dans l'incertitude que le Prince qui succéderoit seroit dans les mêmes dispositions que celui d'aujourd'hui, j'avois écrit à M. le comte de Broglie qu'il me paroissoit qu'il convenoit de faire à présent un pareil établissement, attendu que Son Altesse, bien loin de s'y opposer, en seroit au contraire charmée. Sur quoy Son Excellence m'a répondu qu'il reconnoissoit la bonté et la nécessité d'un pareil établissement, mais, comme cela dépendoit uniquement des dispositions de la Porte à cet égard, je devois communiquer mon idée à Votre Excellence, qui étoit à même de sonder la dessus les dispositions de la Porte et de former elle-même cet établissement. Sur quoy j'auray l'honneur de dire à Votre Excellence que pour peu que ce Consul sceut se ménager icy les bonnes grâces du Prince régnant, il auroit la même facilité qui existe à présent, tant de donner les nouvelles au Prince, que de faire passer les expéditions avec la même sûreté et facilité que nous faisons passer aujourd'hui : outre qu'il pourroit entretenir la Cour de Jassy dans des bonnes dispositions.

Dans le moment, notre courrier ordinaire, qui vient d'arriver nous a apporté la lettre incluse pour Votre Excellence de M. Durand; et des lettres du Grand General de Byalistic nous ont apporté la copie inclus d'une lettre que M. le comte de Bestuchef a écrit de Petersbourg le 30^e may passé à M. le prince Radziwil, grand général de l'ithuanie¹ et à divers autres seigneurs de Pologne, et la réponse qu'a fait le premier. Malgré que M. Durand écrive par cette occasion à Votre Excellence, j'ay creu luy devoir envoyer cette pièce, qu'il ne doit pas encore avoir receu, puisqu'il ne nous en parle pas.

Comme je dois partir bientôt pour Pologne, je renouvelle mes instances auprès de Votre Excellence pour la prier de donner à mes frères les pièces nécessaires pour pouvoir se rendre icy au plutôt ou tout au moins à l'un, si tous les deux ne peuvent pas encore quitter Constantinople.

Si l'on parloit à Votre Excellence de deux lettres de changes tirées par mon père sur J. B^{te} Linchou, mon frère, à l'ordre de l'spatary Manolaky, et que celui-cy a cédé à Sousino, je prie Votre Excellence d'éluder l'affaire. C'est moy même qui ay ordonné de ne retarder le payement de ces deux lettres de changes jusques assés que l'on commence à entrer icy en payement de trente-deux mille six cents ocques de cire que le Prince est obligé envers mon père, afin d'être moins en risque de tout autant, attendu que j'ay au dessus de cent quatorze mille piastres à recevoir de la Cour, laquelle cire devoit être livrée le 15^e janvier passé et dont la livraison a été retardée au 30^e de 7^{bre} prochain, attendu le changement de principauté.

CLV.

F. Linchou à Vergennes.

Monseigneur,

Jassy, 23 septembre 1756.

Je suis privé depuis long temps de l'honneur des lettres de Votre Excellence, malgré qu'il soit arrivés plusieurs courriers de Constantinople. Il y a aussi plusieurs jours qu'il en

¹ Sic. pour Lithuanie.

est parti aucun d'icy. Je profite de celui d'aujourd'huy pour, envoyer à Votre Excellence deux paquets de M. Durand, dont l'un nous est parvenu par le precedent courier et l'autre par la poste de cette semaine. Comme je suis persuadé que ce Ministre fait part à Votre Excellence de toutes les nouvelles qu'il nous a donné, je n'en feray point icy une repetition. Je me contenteray de luy donner une nouvelle qui ne se trouve point dans ma lettre de M. Durand et qui m'est écrite de Léopold en datte du 15^e 7^{bre}, en ces termes : «Je vous donne une nouvelle qui ne vous sera pas désagréable, «c'est que M. de La Gallissonniere, lieutenant général de «France, a battu dans la Mediterranée le vice-amiral Hawke, «à qui il a enlevé quatre vaisseaux de guerre et dispersé le «reste de la flote». Le prochain courier apportera la confirmation de cette nouvelle.

Nous faisons la traduction exacte de toutes les nouvelles qu'on nous donne au sujet de la situation des affaires en Pologne, et nous l'envoyons à la Sublime Porte, comme aussi par ce courier de l'invasion du roy de Prusse avec 60 m. hommes, de la prise de Leipsig et des autres villes qu'il a trouvé sur son chemin. Des lettres du palatin de Belz du 14^e 7^{bre} marquent que le Roy de Pologne devoit se rendre au plutôt à Varsovie, en passant par la Bohême et Cracovie ; et celles du 15^e de Léopold confirment cette nouvelle.

Il est arrivé avant hier au soir un Tartare du Vizir, avec un paquet pour Son Altesse très bien cachetté, qui contenoit une lettre de ce premier ministre pour Mg^r le Grand General de Pologne, avec ordre à Son Altesse de remettre la dite lettre à M. le Colonel Malesewski, s'il se trouvoit encore aux environs de Jassi, et si la personne que Son Altesse avoit expédiée aux seigneurs polonnois étoit déjà partie. Son Altesse m'envoya le soir même à trois lieues de Jassi, où je me trouvois auprès de M. Malesewski, un de ses officiers et un carosse de la Cour, avec ordre que je prie M. Malesewski de vouloir bien se rendre à Jassi, où nous arrivâmes le lendemain. Á l'audiance que Son Altesse donna à ce colonel, elle luy remit la lettre du Vizir pour Mg^r le Grand General. Mais, comme elle luy dit qu'elle avoit ordre de luy remettre

cette lettre en main propre et à l'insçu de l'envoyé de Pologne, et que le Grand Vizir luy témoignoit que cette lettre devoit arriver au plutôt auprès du Grand Général, M. Malesewski representa que, s'il prenoit la poste et abandonnoit ses équipages, cella ne pourroit que donner des soupçons, et occasionner des grandes spéculations, tant en Pologne qu'à l'envoyé, quand il apprendroit qu'après son invitation à Jassi et son audience du Prince, il seroit parti en poste. Il a donc été arrêté entre Son Altesse et ce colonel que je partiray sans faute dimanche, ou lundi au plus tard, en poste pour Varsovie, avec les lettres de Son Altesse pour les seigneurs polonnois, suivant l'ordre de la Porte, et que je seray porteur de la lettre du Vizir pour le Grand General. Et en consequence, cette lettre m'a été remise, et M^r Malesewski est reparti aujourd'huy pour continuer sa route à petite journée et rejoindre ses équipages. Je compte d'arriver à Varsovie dans huit jours de mon départ. Le Tartare du Vizir ayant ordre de faire une grande dilligence, est arrivé dans cinq jours, et Son Altesse m'a dit que le Grand Vizir luy marquoit qu'elle devoit regarder Mg^r le Grand General comme un amy très stable et fidelle à la Porte, de même que tous ceux qui estoient de son parti, et qu'elle luy ordonnoit d'entretenir une bonne intelligence avec luy. Son Altesse m'a dit de plus que la lettre que le Grand Vizir écrivoit au Grand Général étoit des plus fortes et contenoit les plus vives assurances que la Sublime Porte prendroit à tout ce qui intéresseroit son parti et tous les bons patriotes, et qu'il luy avoit envoyé une copie de la ditte lettre.

Je compte que mes frères doivent être à cette heure partis. Je prends la liberté de prier Votre Excellence à présent de vouloir bien s'interesser dans mes affaires particulieres, tandisque je les abandonne, pour m'en rendre au service. Les principaux points pour le présent, c'est de vouloir bien insister auprès de Son Altesse pour qu'elle veuille bien consigner à mon frère J. Bap^{te} les trente deux milles six cent ocques cire qu'elle est obligée de faire consigner le 30^e 7^{bre} courant v. s. par promesses signées de sa part, et de payer à mondit frère neuf mille cinq cent piastres que mon père

a à recevoir de la Camare que j'ay tenu pour Son Altesse pour diverses marchandises et sommes qu'il a donné pour son service. Je prie, dis-je, Votre Excellence instamment de vouloir bien s'intéresser pour que ces deux affaires soient terminées pendant mon absence, et j'en auray toute la reconnaissance possible envers Votre Excellence, ayant l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

CLVI.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 1^{er} octobre 1756.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire par le dernier courrier, et d'envoyer à Votre Excellence deux lettres que j'avois reçu pour elle de Pologne. J'ai reçu par le courrier de cette semaine ce qui suit.

«Le Roi de Prusse a continué de s'avancer dans la Saxe et d'y répandre ses troupes. Sa M. Polonoise s'est retirée au camp qu'elle a fait assembler près de Pierno et ses troupes sont déterminées à s'y défendre plutôt que de s'y laisser désarmer. Elles sont bien pourvues de toute sorte de munitions. Le Roy de Prusse s'est approché de ce camp avec la plus grande partie de son infanterie. On ne sçait encore s'il prendra le parti de l'attaquer ou non. Ce Prince, qui a le reste de son armée à un quart de lieue de Dresde, a fait entrer quatre bataillons dans cette ville. Ils se sont emparés de toutes les portes et même du château, où la Reine de Pologne et toute la famille royale sont restés. Vous pouvés juger par là, Monsieur, et par ce qui vous a été mandé précédemment, s'il est possible de voir icy Sa M. Polonoise».

Ces nouvelles, Monseigneur, m'ont empêché jusques à aujourd'huy de partir. Mais comme, dans la conjoncture présente, il convient que les lettres que le Prince a ordre de la Porte d'écrire aux seigneurs polonois soit rendues, et que

d'ailleurs la lettre du Vizier pour le Grand General a resté pour que je la porta moy même, il [est] presque certain que mon voyage aura toujours lieu. Cependant, nous attendrons le courrier de lundy pour prendre une détermination finale.

CLVII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 10 octobre 1756.

Monseigneur,

Son Altesse et moy sommes privés depuis longtemps de l'honneur de lettres de Votre Excellence. Je n'ay le temps aujourd'huy que de faire part à Votre Excellence de mon départ qui va être dans le moment pour la Pologne, malgré qu'il n'y aye point de Diette cette année, comme Votre Excellence le verra par la copie des lettres que nous avons reçeu de Pologne depuis la dernière que j'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, et que je remet cy joint.

Je porte avec moy les expéditions du Vizir et de Son Altesse, dont j'ay eu l'honneur de faire mention à Votre Excellence cy devant. Je me recommande toujours à la protection de Votre Excellence et à sa bienveillance, ayant l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

CLVIII.

Pierre-François Linchou à Vergennes.

Jassy, 14 octobre, 1756.

Monseigneur,

Mon frere ayné etant parti depuis plusieurs jours pour la Pologne, m'a laissé la lettre ci jointe pour Votre Excellence. Du depuis, ayant reçu par le dernier courrier une lettre de M. Durand en datte du 30^e, qui nous fait part des nouvelles suivantes.

«Les nouvelles de Saxe du 22^e annoncent toujours la même disposition de la part du Roy de Pologne et de ses troupes

«de tenir ferme dans leur camp. Ils comptent avoir encore assez de vivres pour attendre le feld-maréchal Broune et la jonction de ses troupes avec eux. Il n'étoit alors qu'à 8 lieues du camp Saxon. Le roy de Prusse ne paroît pas vouloir attaquer ce camp. Il a fait retrancher le sien. On assure qu'il a déjà fait entrer une partie de ses troupes en Bohême de ce côté là et que le M^{al} Schwerin y est entré à la tête d'un corp de 30 m. hommes du côté de Königsgratz; mais mes nouvelles n'en parlent point encore, non plus que des escaramouches qu'on dit qu'il y a souvent entre les hussards autrichiens et prussiens, ny des blessés de ces derniers qu'on amène journellement à Dresde. La reine de Pologne est toujours dans cette capitale avec la famille royale, quoiqu'en disent les gazettes cy jointes».

J'ay cru devoir, Monseigneur, en faire part à Votre Excellence. J'en feray de même pour tout ce qui viendra à ma connaissance jusques au retour de mondit frère.

Son Altesse a fait passer le paquet que Votre Excellence luy a adressé pour M. Durand avec sureté, et le courrier qui le porte a ordre de le remettre à mon frère, s'il le trouve par chemin, pour le porter luy même.

Votre Excellence peut adresser comme auparavant ses paquets à Son Altesse. J'auray soin de les faire tenir à leur destination avec toute la sureté possible.

Permettés, Monseigneur, que je demande l'honneur de la protection de Votre Excellence, laquelle je me feray un devoir de la cultiver, si j'ay le bonheur de la mériter.

CLIX.

Pierre-François Linchou à Vergennes.

Jassy, 22 octobre/2 novembre 1756.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence le 3/14 du passé. Fautte d'occasion, cette lettre ne parviendra à Votre Excellence que par ce courrier. Du depuis, par l'arrivée de

deux courriers de Pologne, nous avons reçu diverses nouvelles, desquelles je remets copie à Votre Excellence.

Permettés moi, Monseigneur, de participer à Votre Excellence l'arrivée de mes frères icy le 24^e du passé, et de luy faire mes très humbles remerciements du firman qu'elle a bien voulu leur procurer. Daignés nous continuer votre puissante protection et recomander de nouveau à Son Altesse l'affaire des cires, qui est le sujet du voyage de mon frère Jean Baptiste.

CLX.

Pierre François Linchou à Vergennes.

Jassy, 4/15 novembre 1756.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence par le dernier courrier et luy ay participé les nouvelles qui nous étoient venues de Pologne.

Par le dernier courrier, Son Altesse a reçu une lettre de mon frère qui luy apprend son arrivée à Varsovie, et luy marque les nouvelles dont je prends la liberté de remettre cy joint l'extrait à Votre Excellence. J'en feray de même pour tout ce qui viendra à ma connoissance jusques à son retour.

Son Altesse a acheminé le paquet pour Monsieur Durand.

Permettés, Monseigneur, que je me recomende toujours à la puissante protection de Votre Excellence, trop heureux si je pouvois avoir le bonheur de la mériter.

CLXI.

Pierre François Linchou à Vergennes.

Jassy, 11/22 novembre 1756.

Monseigneur,

Je prends la liberté de remettre cy-joint à Votre Excellence deux extraits des lettres¹ que mon frère a écrit à Son Altesse par le dernier courrier, et deux lettres pour M. de Celseing.

¹ Voir le document suivant.

CLXII.

Pierre François Linchou à Vergennes.

Jassy, 27 novembre 1756.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence par le dernier courrier. Je le fais de nouveau aujourd'huy pour remettre à Votre Excellence deux paquets de M. Durand, dont l'un nous est parvenu par le precedant courrier et l'autre par la poste de cette semaine. Comme je suis persuadé que ce Ministre fait part à Votre Excellence de toutes les nouvelles que nous a donné mon frère, je n'en remet point l'extrait à Votre Excellence.

CLXIII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 9/20 janvier 1757.

Monseigneur,

Depuis mon arrivée icy, il n'est party aucun courrier pour Constantinople, ce qui m'engage à profiter de celluy cy qui va avec un kasnet, pour envoyer à Votre Excellence une lettre que M. Durand m'a remis pour elle et un paquet qui est venu par la dernière poste. Comme ce courrier n'ira pas extrêmement vitte, je me réserve d'écrire à Votre Excellence plus amplement par le premier courrier, qui partira dans trois jours, et j'en profiteray pour envoyer à Votre Excellence copie d'une expedition que j'ay receu de Pologne par la dernière poste.

Je suis charmé de me retrouver de nouveau icy, pour être à même de suivre les affaires qu'il plaira à Votre Excellence de me donner et pour la persuader du profond respect avec lequel, etc.

CLXIV.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 1^{er} février 1757.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence le 9/20 du mois passé pour luy annoncer mon arrivée. Comme ce courrier part sans qu'on en ait prévu le départ, je me contenteray de marquer à Votre Excellence les nouvelles les plus fraîches que nous avons de Pologne, de luy remettre copie d'un mémoire en latin et d'une expédition qui ont été envoyées à Son Altesse, pour les faire parvenir à la Sublime Porte. M. Durand m'avoit recomandé avant mon départ de Varsovie de luy comuniquer les pièces qu'on nous enverroit icy de la part des seigneurs polonnois. Mais, comme il me faudroit mettre en chiffres ces expéditions, que je ne puis pour à present à cause de la quantitté d'expéditions, dont je suis surchargé, et que d'ailleurs, j'ai creu plus à propos de m'empresser à les faire passer à Votre Excellence, j'ay pris le parti de vous les envoyer, et s'il est nécessaire que M. Durand le sache, vous aurez la bonté ou de les luy envoyer, ou de me marquer dé le faire, ce que je ne manqueray pas d'executer aussitôt; pourveu cependant que M. Durand ait la bonté d'observer qu'il ne conviendroit point que l'on s'aperçut en Pologne que je fais part des pièces que l'on envoie de Pologne à Son Altesse, ce qui pourroit porter un grand préjudice, soit par la restrinction de la correspondance, soit par la mefiance que cella produiroit aussitôt à nottre égard. Nous n'avons pas fait part à la Sublime Porte en détail de ces expéditions, on n'en a tiré que le sens très succinctement, et c'est ce que l'on envoie aujourd'huy. Il nous vient d'arriver deux autres expéditions de la même part, mais que je n'ay pas encore dechifré et dont je fairay part à Votre Excellence par le premier courrier.

Les nouvelles venues hier par la poste ordinaire sont en ces termes :

«La personne qu'on a arretté la veille de votre depart est le Sr Lambert (soit disant), capitaine prussien et deux domestiques; c'est le même dont on s'est saisi la veille de votre départ. Il est encore en prison, je ne sçais quelle tournure prendra son affaire.

«Le Roy de Prusse est allé faire un voyage de 15 jours à Berlin. Il a cependant exigé avant de partir de Saxe 50 m. d'écus des Juifs qui sont à Dresde et 12 m. de chacun des deux couvents qui se trouvent dans cet Electorat. Il prétend aussi que chaque Cercle du District de Saxe luy fournisse 12 gentilshommes pour servir dans son armée comme officiers ou bas officiers. Vous voyez par là que les vexations sont toujours les mêmes dans ce pays là. La poste du dernier ordinaire n'en est point arrivée. On attend icy M. le comte de Czeniczow, qui porte de la part de l'Impératrice de Russie une somme de 100 m. roubles à la Reyne de Pologne. La position des Russes est toujours la même, et n'annonce encore aucun mouvement de leur part. Les ordres ont été donnez à deux regiments et à 6 compagnies polonoises de se rassembler aux environs de Varsovie. C'est une précaution qu'on a creu devoir prendre pour la plus grande sûreté de la personno de S. M. Polonoise».

Je vous envoie, Monseigneur, copie d'une relation qu'on venoit seulement de recevoir à Varsovie le 20^e janvier de Versailles. En la lisant, Votre Excellence sera penetrée d'horreur et d'affliction; cependant, on nous marque que différentes lettres particulieres rassuroient sur la vie et la santé du Roy.

Je n'ay pas le temps de faire aucun détail à Votre Excellence sur les affaires qui ont occasionné le voyage de mon frère J. B^e. Je me contenteray de faire part à Votre Excellence que le recouvrement pour lequel il est venu souffre encore des grands retardements. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien écrire de nouveau à Son Altesse et luy marquer que la nation a fait à Votre Excellence des nouvelles instances là dessus. Et en même temps Votre Excellence me rendroit un grand service, si elle vouloit bien envoyer un drogueman à l'patari Manolaky et aux autres Capikiaya de Son Altesse

pour les engager à écrire au sujet du recouvrement de ces fonds à Son Altesse et la presser à remplir ses engagements.

Je remets inclus à Votre Excellence un paquet qui est venu de la part de M. Durand la poste précédente, une pour M^r de Golher, et une pour M. de Celseing. Et je prends la liberté de luy remettre un paquet pour M. Mercenier, comis de M^{rs} Gouffre Gautier frères.

CLXV.

Vergennes à Linchou.

M^r Linchou.

A Constantinople, le 17 février 1757.

J'ay receu tout à la fois, M., les deux lettres que vous avés pris la peine de m'écrire les 20^e janvier et 4 février avec les différentes pièces et lettres qui les accompagnoient.

J'ay bien des obligations à vous rendre de l'attention que vous avés eue de me faire part des nouvelles et des évènements les plus recens de Pologne Ce que vous m'avies confié m'avoit préparé et mis en état de répondre, lorsqu'on m'a parlé sur le sujet de la dernière expédition venue par le canal de votre Cour. Je puis juger par les termes dans lesquels on s'est expliqué avec moy, que les inquiétudes que l'on expose dans le mémoire latin ne paroissent ni assés réelles ni assés fondées pour qu'on doive se prêter à l'assistance demandée soit par la voye de la négociation, soit par celle des démonstrations.

Les sentimens des bien intentionnés sont louables, mais peut être leurs démarches ne sont elles pas exemptes de précipitation. Vous avés été plusieurs fois à portée, M., de juger par vous même du zèle avec lequel nous les avons secondé dans tout ce qui pouvoit intéresser leur sûreté particulière et celle de leur patrie; nos principes sont encore les mêmes, ils sont invariables et ils n'ont rien d'incompatible avec nos nouveaux engagements, dont l'objet direct est d'assurer à chacun la jouissance paisible de ses justes droits. Vous avés vu en dernier lieu les mouvemens que nous nous sommes donnés

pour détourner, s'il étoit possible, le passage des Russes en Pologne, et ensuite pour prévenir que, par l'omission de quelque formalité intéressante ou par le défaut d'une règle exacte, le passage ne puisse devenir attentatoire aux privilèges de la République et onéreux à ses sujets. Jusqu'icy la Russie s'est montrée disposée à se prêter à toutes les sûretés qu'on pourroit raisonnablement exiger. Je conviens, Monsieur, qu'il seroit à désirer que les Russes ne missent jamais le pied en Pologne, il ne seroit pas moins à souhaiter que la paix n'eût pas été violée, que le Roi de Pologne n'eût pas été depouillé de ses Etats au mépris des loix divines et humaines. Mais le roy de Prusse a fait une levée de boucliers que tous les souverains sont intéressés à venger, voilà ce qui forme un cas privilégié qui peut rassurer les partisans les plus zélés de la Pologne contre les conséquences et le préjugé de ce passage des Russes. Mais si, pour l'empêcher, la Porte se prêtoit aux mesures de force qu'on requiert de sa part, à qui en seroit l'avantage? Il n'est rien moins que certain que des déclarations et des démonstrations relieroient la Russie d'effectuer un dessein qui n'intéresse pas moins sa gloire que sa fidélité à ses engagements. Pour l'arrêter, il faudroit donc faire entrer les troupes ottomanes en Pologne. La République ne trouveroit pas je pense son compte à devenir le champ de bataille où se choqueroient deux puissances aussy formidables. Mais, en suposant le cas le plus favorable, savoir que les déclarations seules de la Porte arrêteroient les troupes russes, les bien intentionnés n'auroient-ils pas regret d'avoir intercepté le secours si nécessaire pour hâter la juste satisfaction de leur Roy, et ne se reprocheraient-ils pas le service essentiel qu'ils rendroient au roy de Prusse?

Cette dernière réflexion ne vient pas de moy, Monsieur, je puis vous confier qu'elle m'a été faite à la Porte, et, vis-à-vis. les maximes d'équité qui entrent dans la composition de son système, je doute fort qu'elle entende à aucune démarche qui pourroit faire soupçonner une connivance formelle entre elle et le roy de Prusse, elle considère sa puissance, mais elle n'approuve point du tout sa conduite.

Vous voudrés bien, Monsieur, que tout cecy reste entre nous. Je ne m'ouvre si confidement que parceque je suis certain que vous ne ferés que bon usage de ce que je vous écris, et surtout que vous ne me compromettrés pas avec vos correspondans de Pologne, dont je ne veux pas augmenter les défiances.

Faites moy le plaisir de me communiquer regulièrement tout ce qui vous viendra de cette part. Je feray passer à M. Durand ce que vous ne voudrez pas luy communiquer vous même, vous pouvés compter sur sa discrétion ainsy que sur la mienne.

J'ay été accablé comme vous pouvés juger, Monsieur, de la cruelle nouvelle de l'attentat commis contre la personne du Roy, tout nous annonce que la blessure n'est pas dangereuse et que bien tost nous aurons la consolation de savoir Sa Majesté entièrement rétablie. La Porte a pris beaucoup de part à ce triste événement, elle ne s'est pas contentée de s'en expliquer avec la plus grande sensibilité, elle a été au delà de l'usage, ayant envoyé chez moy le drogueman de la Porte pour me faire un compliment adapté à la circonstance avec tous les fiocchi en fleurs et en fruits usités dans les grandes cérémonies. Vous pouvés conjecturer de là que, si nos traités ont fait icy quelque sensation d'inquiétude, elle n'a été que passagère et que l'amitié, la considération et la confiance subsistent dans toute leur plénitude. Il n'y auroit pas de mal, lorsque vous écrirés en Pologne, que, sans trop d'affectation, vous fassiés usage de cette circonstance qui fait icy un très bon effet.

J'écris au Prince dans le goût que vous désirez de moy sur les affaires qui ont conduit Monsieur votre frère J. B^{te} à Yassi. Je souhaite que cette nouvelle sollicitation aît son effet. Je ne craindrai jamais de les multiplier, lorsqu'il s'agira de vous obliger et de vous marquer l'estime la plus parfaite avec laquelle je suis, Monsieur, entièrement à vous.

CLXVI.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 18 février 1757.

Monseigneur,

Je n'ay le temps par ce courrier que de remettre à Votre Excellence deux expéditions que nous avons reçu de Pologne en chiffre et diverses autres pièces que nous avons reçu. J'auray l'honneur d'écrire au long à Votre Excellence par le prochain courrier, ayant à peine le tems de me reconnoître par celuy-cy.

Les lettres de Varsovie du 3^e du courant me marquent qu'on y avoit reçu des lettres de Paris qui marquent, en datte du 8^e que Sa Majesté étoit hors de danger, et qu'elle avoit parut à la fenestre pour la satisfaction de son peuple, qui étoit empressé de savoir l'état de la santé de Sa Majesté.

Je prends la liberté de joindre à Votre Excellence une lettre qui est venue pour elle de Varsovie, et une pour M. Chénier, et une pour M. Mercenier chez Messieurs Gouffre et Gautier.

CLXVII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 24 février 1757.

Monseigneur,

Je n'ay point reçu de réponse de la part de Votre Excellence aux lettres que j'ay eu l'honneur de luy écrire dez mon arrivée icy, ce qui me fait présumer que les courriers auront tardé en chemin.

Par un calaras arrivé avant hier de Constantinople, Son Altesse a reçu des lettres de la part de Votre Excellence en date du 4 courant, malgré qu'il en soit venu du 13^e de la part des Capikiayas. Le paquet que la ditte lettre renfermoit pour M. Durand vient d'être expédiée par la poste d'aujourd'huy

mais ce Ministre se plaint que les lettres de Votre Excellence qui passent par cette voye sont depuis quelque tems plus long tems en chemin qu'à l'ordinaire. La faute ne vient pas d'icy, puisque vos paquets, Monseigneur, sont expédiés par la première poste qui part après leur arrivée. Cela ne peut provenir que par le peu d'exactitude de ceux qui sont chargés de les porter aux capikiayas, ceux-cy se garderoient bien d'en retarder l'expédition d'un seul moment; ils ont des ordres trop pressants de la part de Son Altesse.

Nous n'avons rien reçu de nouveau par la dernière poste qui merite l'attention de Votre Excellence. Le Roy étoit parfaitement rétabli de sa blessure, et il avoit non seulement paru en public, mais même il étoit allé à la chapelle.

Par une suite de l'intérêt que Son Altesse prend à ce qui regarde Votre Excellence, elle m'a chargé de luy marquer qu'elle a appris de bonne part que Madame Rambaud se mêle au nom de Votre Excellence de diverses affaires et intrigues de conséquence, comme de l'affaire du patriarche grec et de quelques autres dont je feray part à Votre Excellence quand Son Altesse en sera mieux informée, et cela dans divers karem des premières puissances de la Porte. Elle y a même dit que dans la suite Votre Excellence devoit la charger de négocier d'autres affaires beaucoup plus grandes. Dans la crainte où Son Altesse est que cela ne se fasse à l'insçu de Votre Excellence, elle m'a ordonné de l'en prévenir pour prendre dans un pareil cas les mesures qu'elle jugera à propos. Mais le Prince ne voudroit point que cette femme sçût que Votre Excellence ait été informée ni par elle ni par mon canal. C'est par le devoir qui m'attache à Votre Excellence que je me suis chargé de cette comission, puisque je ne recherche que les occasions de vous prouver le profond respect avec lequel, etc.

J'expédie le Janissaire de mon frère pour des affaires qui le regardent. Si Votre Excellence souhaite le retarder pour le charger de quelque expédition, elle n'a qu'à le luy ordonner.

CLXVIII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 4 mars 1757.

Monseigneur,

Je suis encore privé jusques à aujourd'huy de l'honneur de recevoir des lettres de Votre Excellence, depuis mon retour de Pologne, quoique je ne doute nullement qu'elle n'aye reçu toutes celles que j'ay eu l'honneur de luy écrire jusqu'à ce jour. J'envois inclus à Votre Excellence ce que nous avons reçu de nouveau par la dernière-poste, et je continueray de même à l'avenir, puisque l'approche du printems va nous fournir des événemens intéressans.

Quelques lettres de Pologne marquent encore que les Prussiens ont eu un échec, qu'ils y ont perdu assés du monde, et entre autre qu'on leur a fait 650 prisonniers. On dit même que le prince de Bevern, frère du Roy, y a perdu une jambe d'un coup de canon; mais cette nouvelle n'est pas encore tirée bien au clair, et ce ne sera que par la poste prochaine que nous en serons informés.

Il se pourroit que le S^r Zambelly eût fait quelque pot pourri à M. de Celsing. Je crois l'avoir reconnu dans la lettre que ce Ministre de Suède vient d'écrire à Son Altesse par le retour du S^r Zambelli icy, et parce qu'il ne m'a pas écrit par cette occasion, malgré que j'aye eu l'honneur de luy écrire dans deux ou trois lettres, depuis mon retour de Pologne. Voicy ce qui peut y avoir donné lieu.

Le S^r Zambely arriva de Pologne le même jour que j'en revins. Sur les avis que Votre Excellence avoit donnés à Son Altesse précédemment qu'il se pourroit qu'il passa par la Moldavie un émissaire du Roy de Prusse, on avoit donné des ordres précis de conduire chez le Hatmanou¹ tous les étrangers qui arriveroient pour examiner leur passeport.

Le S^r Zambeli ne fut pas exempt de cette règle, et comme il avoit passé d'autres fois par Yassy sans être examiné, il

¹ Hatman, fonction et rang de boyarie.

crut devoir s'offenser d'avoir été sujet à ces nouveaux ordres. Il s'en plaignit icy beaucoup, et dit même qu'il en parleroit à M. de Celsing. Voilà, Monseigneur, ce qui peut avoir donné lieu à cette espèce de raffroidissement. J'ay cru devoir en faire part à Votre Excellence pour qu'elle fût informée qu'il est sans fondement.

CLXIX.

Vergennes à Linchou.

M. Linchou.

A Constantinople, le 9 mars 1757.

J'ay reçu, Monsieur, les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 18 et 24 février dernier, avec les pièces qui y étoient jointes.

Comme la première n'exige point de réponse de ma part, je passe aux objets que contient la seconde.

Je ne conçois pas, Monsieur, d'où peut provenir le retard de mes dépêches pour la Pologne, puisque j'ai toujours l'attention de me faire informer du départ des callarachs du Prince et d'envoyer mes lettres chez ses Capikiayas toujours quelques jours à l'avance. Je vous seray obligé de découvrir ce qui peut occasionner ce retard, afin que, la cause en étant connue, on tâche d'y remédier s'il est possible.

Je n'ay pas été peu étonné, Monsieur, de ce que vous me marqués des intrigues de Madame Rambaud, et surtout de l'abus qu'elle a fait de mon nom dans l'affaire du patriarche grec. Je sçavois bien que, connaissant celui qui est en place aujourd'hui, elle avoit tâché de luy rendre quelques services, mais je n'aurois jamais imaginé que la bonne volonté qu'elle pouvoit avoir pour luy l'eut porté au point de me faire entrer dans ses intrigues. Comme les pratiques sourdes ne peuvent me convenir, je luy feray sur cela connaître mes intentions de manière à l'en dégoûter pour toujours. Cependant, si cette femme ou d'autre voulaient à mon insçu s'immiscer ainsi dans quelques affaires du pays, il est à propos, afin que je puisse y remédier à temps, que les capikyayas du Prince

ayent ordre de sa part de m'informer sur le champ de ce qui pourrait venir à leur connaissance.

Je ne vous dis rien, Monsieur, de l'objet de vos dernières expéditions ; la Porte, qui m'en a donné quelque connaissance, ne paraît pas disposée à partager la chaude allarme qu'on semble concevoir en Pologne de la prochaine marche des Russes et des conséquences qui en peuvent résulter pour l'affaiblissement du roy de Prusse. On me fait entendre qu'on répondra aux dernières représentations, mais vaguement et dans un sens très général. Comme je ne veux pas paraître instruit, je reçois ce qu'on me dit sans trop presser pour avoir de plus grands éclaircissemens. Je vous serai obligé, Monsieur, de m'instruire de ce que vous pourrez pénétrer de la réponse qui passera vraisemblablement par votre canal.

Sans attendre les éclaircissemens que vous me promettés sur les menées des Rambaud, je leur ai fait dire que si, profitans des accès qu'ils peuvent avoir dans quelques *harem* de considération, ils mesloient mon nom dans quelque intrigue ou qu'ils entrassent tant soit peu dans les affaires des Princes, je les ferois embarquer incontinent et les renverrois en France. Ils m'ont fait assurer qu'ils s'étoient refusé à toutes les insinuations qu'on avoit peu leur faire à ce sujet.

CLXX.

Vergennes à Linchou.

M. Linchou.

A Constantinople, le 9 mars 1757.

Vous verrés, Monsieur, par le placet cy-joint, que le sieur Chesnier vient de me présenter, combien les plaintes qu'il m'adresse contre votre frère J. B^{to} Linchou sont justes, et, à ce titre, combien elles intéressent mon attention. Le service essentiel que M. Chesnier luy a rendu auroit dû porter Monsieur votre frère à faire tous ses efforts pour remplir avec la dernière exactitude les engagements qu'il avoit contractés envers son prêteur ; mais je vois, je ne vous le cache pas avec surprise, que, loin de chercher à se libérer, il employe ses

fonds sous main à de nouvelles affaires, au lieu de satisfaire son créancier. Faites cesser ces plaintes, Monsieur, le plus promptement qu'il vous sera possible, et évitez moy le chagrin d'interposer mon autorité dans une affaire qui ne peut que faire beaucoup de tort à vos frères et à vous même. Je seray charmé en toute occasion de vous obliger, ce que je fais icy en est une preuve; mais la justice doit toujours passer de préférence sur toutes les autres considérations.

CLXXI.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 16 mars 1757.

Monseigneur,

J'ay receu le 4^e la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 7^e du mois passé. Je suis fort sensible, Monseigneur, du détail dans lequel Votre Excellence veut bien entrer pour ce qui concerne les affaires de Pologne et le système actuel de la Sublime Porte. J'ay été témoin avant mon départ de Varsovie des assurances que M. Durand n'a cessé de donner aux seigneurs patriotes pour les tranquiliser sur leurs craintes. J'ay veu de mes propres yeux les mouvements que ce Ministre s'est donné et la manière haute dont il s'est servi avec M. le comte de Bruhl, quand il a été question d'envoyer M. le comte Poniatowski en Russie, tout ce qu'il a fait pour empêcher cet envoi. Malgré tout cela, il n'a peu parvenir à tranquiliser ces seigneurs. Les expéditions qu'ils font passer icy est une suite de leur inquiétudes. Son Altesse est obligée par devoir et par les ordres qu'il ne cesse de recevoir de la Porte, de luy faire passer les expéditions qu'il reçoit de Pologne, mais il en modère beaucoup le sens par la tournure qu'il y donne, et dont je luy ay fourni à mon arrivée icy le plan, qui est conforme aux instructions que m'a donné M. Durand là-dessus, ce qu'il fait avec d'autant moins de scrupule qu'il est conforme au système actuel de la Sublime Porte. On peut, non seulement accuser d'un peu de précipitation les dé-

marches des seigneurs patriotiques, et qui ne cessent pas même actuellement, mais on peut ajouter qu'il y entre même un peu de passion. Votre Excellence peut être tranquille de notre côté sur la manière que nous envoyons les expéditions que nous recevons ; mais je prendray la liberté de luy représenter qu'elle doit avoir l'œil sur celles que ces mêmes seigneurs fairont passer par le canal de l'envoyé tartare au Kan de Crimée. Je sçais de bonne part que le Kan a fait dire au Grand General par le canal de son envoyé, et même par l'envoyé que ce seigneur avoit envoyé en Crimée, et qui est revenu quand j'étois à Varsovie, qu'il seroit prest en tout temps de se prêter aux veues des seigneurs patriotiques ; qu'il fairoit toujours un exact rapport de ce que les seigneurs polonnois luy exposeroient, et que, si la Porte n'y entroit pas avec la chaleur qu'elle le devoit, le Kan, de son libéral arbitre, entreroit, même sans l'aveu de la Porte, s'il le falloit, dans les veues du parti patriotique, et qu'il y avoit là dessus beaucoup des exemples de ses prédécesseurs. J'ay creu que cella ne devoit pas être ignoré de Votre Excellence.

Bien loin de communiquer à nos correspondants de Pologne ce que Votre Excellence m'a fait la grâce de me communiquer, j'emplois avec Son Altesse tous les moyens possibles pour les tranquiliser. Cependant, je leur ay fait part, comme Votre Excellence l'a souhaitté, des ceremonies dont les compliments de la Sublime Porte ont été accompagnées, au sujet du rétablissement de la santé de Sa Majesté, et, pour le faire avec moins d'affectation, je l'ay marqué en forme de nouvelle.

Je ne manqueray pas de continuer d'envoyer à Votre Excellence la copie de toutes les expéditions qui viendront de Pologne, que je croiray être de quelque importance. M. Durand exige de moy de les luy envoyer aussi ; quand j'auray le tems de les luy envoyer en chiffres, je le fairay, autrement, je les luy enverray en clair. Votre Excellence peut être persuadée de mon zèle.

J'ay mille actions de grâces à faire à Votre Excellence pour les nouvelles recommandations qu'il luy a pleu faire à S. A., au sujet des affaires qui ont occasionné le voyage de mon

frère Jean Baptiste. Elles ont fait le meilleur effect du monde, car aussitot Son Altesse a donné ses ordres pour que cette affaire prit une fin.

Si Votre Excellence vouloit encore me faire la grâce de faire obtenir un firman pour empêcher le payement d'une douane turque qui est établie au Galach pour les gens du pays, attendu que ceux qui en font l'expédition sont François, je luy en aurois toute l'obligation possible. Tous les protégés de Moscovie, d'Allemagne et de Pologne qui passent dans ce pays avec des marchandises ont un semblable firman, qui dit que les etrangers ne doivent payer qu'une douane, celle qui se paye à Constantinople. Je ne sçais pourquoy nos drogoumans françois ne peuvent pas obtenir un pareil firman, tandis que les autres nations l'obtiennent, les Ragusois de même. M. Gautier est au fait de toutes les circonstances qui regardent cette affaire.

Je remets à Votre Excellence une lettre pour M. de Cel-sing et copie d'une expédition que nous avons reçus de Pologne. Les nouvelles dernières de France nous marquent l'exil de M^r de Mâchaut et de M. d'Argenson, tous deux secre-taires d'Etat; que M. de Bele-Isle avoit été mis à la tette des affaires et que le reste de vuide du ministère n'étoit pas encore rempli.

CLXXII.

Jean Baptiste Linchou à Vergennes.

Jassy, 25 mars 1757.

Monseigneur,

Je n'ay pas osé prendre la liberté d'écrire à Votre Ex-celleuce depuis mon arrivée icy. Je le fais aujourd'huy pour avoir l'honneur de la remercier de toutes les recomandations qu'elle a bien voulu faire en ma faveur au Prince et de tous les bons offices dont elle m'a comblé, ce qui a beaucoup contribué à l'avancement des affaires pour lesquelles j'étois venu icy, que je n'ay pas cependant eu le bonheur de terminer

Comme mon frère, dans ces circonstances, n'a pas jugé convenable d'écrire à Votre Excellence par cette occasion, je remets à Votre Excellence le paquet inclus de la Cour, qui est venu par la poste de cette semaine. Comme je dois rester ici encore quelque tems, si Votre Excellence juge à propos de m'adresser ses paquets pour la Pologne, j'auray moyen de les faire passer en sûreté, et Votre Excellence peut les faire reccomander au Sieur Manolaki Genetopolo, qui est un des Capikiayas du nouveau prince, et fort de mes amis, à qui j'adresse la présente.

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 2^o février. J'ay veu aussi celle que Votre Excellence a écrit à mon frère le 9^o courant, qui renfermoit une requête que M. Chenier a présenté à Votre Excellence, sur quoy j'auray l'honneur de luy représenter que la démarche que ce Monsieur a fait a été trop pressée, par ce que je luy avois fait une remise de p.^{es} 1500 avec ma lettre du 18^o février. Je luy en fis une autre de p.^{es} 523, 90 a[spres] avec ma lettre du 24^o du même mois, par laquelle je luy marquois que je luy remettrois par le calaras d'après le solde de la somme que ce Monsieur m'avoit fait la grâce de caucionner pour moy, ce que je n'ay pas manqué d'exécuter, puisque, avec ma lettre du 1^{er} mars, que j'ay écrit à M. Antoine Mercenier, commis de M. Gautier, je luy avois remis des fortes sommes, soit en seq[ui]ns, soit en remises, en lui donnant ordre de le solder par appoint. Comme mon obligation envers ce Monsieur n'étoit échue que le 13^o mars, je crois avoir pris assés mes devants pour ne pas manquer à l'échéance. Je ne puis disconvenir de l'obligation que j'ay à ce Monsieur pour le caucionnement qu'il avoit donné en ma faveur, mais je ne puis qu'être sensible à la démarche qu'il a fait, qui ne tendoit à rien moins qu'à me détruire dans l'esprit de Votre Excellence. C'est pourquoy je la prie de vouloir bien prendre des informations exactes de M. Gautier sur la vérité de tout ce que j'ay l'honneur de luy exposer cy dessus, ce qui, en montrant mon exactitude, me justifiera auprès de Votre Excellence, ce qui est la seule chose qui me tient à cœur.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire recomander par M. Deval au nouveau Prince, pour que je puisse avec tranquillité et sûreté finir les affaires qui me détiendront encore icy.

Mon frère, qui a tout son espoir aux bontés et à la protection de Votre Excellence, la supplie humblement de vouloir bien luy faire expédier un firman qui le fasse reconnoître pour François et traiter comme tel suivant les capitulations, en y faisant mettre qu'il peut prendre la Poste s'il en a besoin, pour se rendre à Constantinople, pour luy et ses domestiques, et la supplie encore de vouloir bien luy envoyer ce firman par un Janissaire, et M. Gautier aura soin de payer les fraix, tant du firman que de l'expédition du Janissaire.

Comme mon frère est un peu embarrassé, en arrivant à Constantinople, pour savoir où aller descendre, il supplie tres humblement Votre Excellence de vouloir bien autoriser les démarches que M. Gautier fera pour luy trouver une maison.

Je me recomande à la haute protection de Votre Excellence et j'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.

CLXXIII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 28 mars 1757.

Monseigneur,

Dans le moment, le caïmakan du prince Scarlato¹ vient d'arriver et a ramené avec luy un calaras qui avoit été expédié d'icy le 15^e du cour., et qui portoit le paquet inclus pour Votre Excellence, que je luy remets par le Janissaire qui accompagne le courrier moscovitte. Son Altesse y a joint un de ses choudars qui porte des lettres pour l'spatari Manolaki, et Son Altesse prie qu'une personne de Votre Excellence ou de M. Gautier l'accompagne jusques chez ledit Spatary.

L'affaire de la cire n'ettoit pas encore terminée, quand la nouvelle de sa déposition est venue. Il y avoit six mille trois

¹ Ghica.

cents piastres assignées sur l'sferto¹ de février pour compte de laditte affaire, et qui provenoit de 9500 p^{cs} qui avoient été assignées audit sferto, et dont trois mille deux cents avoient été retirées par mon frère. Comme les caïmakans s'oposent à laisser retirer cette somme, je supplie Votre Excellence de vouloir bien obtenir un firman qui ordonne de payer cette somme dudit sferto, attendu que la ditte somme de six mille trois cents piastres soient payées à mon frère, avec d'autant plus de raison que la somme du montant de la cire est toute passée sur les comptes de la vestiarie² du pays.

M. Gautier doit faire aussi des démarches pour retirer les 4200 p^{cs} que M. Mercenier a payé à l'spatari Stavvaki un jour avant la déposition. Je supplie encore Votre Excellence d'appuyer les démarches du sieur Gautier et de luy accorder sa protection pour cette affaire.

Son Altesse m'a dit qu'il ettoit facile à Votre Excellence d'obtenir un firman pour faire payer les six mille trois cents piastres cy dessus, et elle prie elle-même Votre Excellence de vouloir bien ne pas laisser tomber cette affaire.

J'ay prié M. Gautier de me trouver une maison. Je supplie Votre Excellence de l'autoriser à cella, afin que je sache où aller descendre en arrivant à Constantinople.

Je me recommande toujours à la haute protection de Votre Excellence.

P. S. Son Altesse remet inclus un plie pour l'spatari Manolaki et prie Votre Excellence de vouloir bien le luy faire remettre ou par M. Gautier ou par qui Votre Excellence le jugera à propos.

CLXXIV.

J. B^{te} Linchou à Vergennes.

Jassy, 28 mars 1757.

Monseigneur,

J'ay pris la liberté d'écrire à Votre Excellence le 25^e pour luy accompagner un paquet de la Cour qui étoit parvenu à

¹ quart, partie de l'impôt personnel.

² administration des finances.

mon frère par la poste de la semaine passée. J'ay remis ce paquet au premier caïmakan, boyard du pays, et je l'ay adressé au S^r Harmasse¹ Manolaki Genetopolo, Capikiaya du nouveau prince, avec lequel je suis lié d'une étroite amitié. J'espère que ce Capikiaya le fera rendre à Votre Excellence sans délai. Si vous daignez, Monseigneur, m'honorer de vos ordres et m'adresser vos paquets pour la Pologne, j'auray moyen de les faire passer avec sûreté. J'ay l'honneur de rapeller à Votre Excellence qu'elle peut les faire remettre audit S^r Manolaki.

Messieurs Chenier et Gautier suplieront Votre Excellence de vouloir les ayder de son pouvoir pour réclamer 4210 p.^{es} provenant des lettres de change que le S^r Antoine Mercenier a payé le 14^o de ce mois, jour qui a précédé la déposition de notre Prince, au S^r Stavraki, premier capikiaya de notre Prince. J'ose, Monseigneur, joindre icy mes très humbles instances aux prières de ces Messieurs, pour la réussite de leur demande.

CLXXV.

Jean Baptiste Linchou à Vergennes.

Jassy, 28 mars 1757.

Monseigneur,

Je prends la liberté d'importuner encore Votre Excellence pour la suplier de vouloir bien faire rendre la lettre incluse au Docteur Nicolaki Mano, au Fanal.

CLXXVI.

Vergennes à Linchou.

A M. Linchou.

A Constantinople, le 30 mars 1757.

J'ay reçu, Monsieur, avec la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 4 de ce mois, les nouvelles que vous avés eu l'attention d'y joindre, et dont je vous remercie. Vous

¹ Armas, rang de boyarie.

jugerés aisément de toute la peine que me cause la révolution arrivée dans la Principauté de Moldavie. Mon sincère attachement pour le Prince en est un sûr garant. Le véritable intérêt que je prends aussi, Monsieur, à ce qui vous regarde est un nouveau motif pour me rendre encore plus sensible à un changement qui influe vraisemblablement sur votre propre fortune. Je sens d'ailleurs le contre-coup que cette révolution peut porter au bien du service. Les sentiments du Prince et votre zèle concouroient également à son avantage. Si je puis, Monsieur, réparer par quelques bons offices le préjudice que vous souffrés aujourd'huy, je m'employeray de façon à vous convaincre de ma bonne volonté. Vous me trouverez toujours empressé à rendre les bons témoignages que vous mérités et je ne désire rien tant que de leur voir produire quelque événement qui vous soit utile.

CLXXVII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 1^{er} avril 1757.

Monseigneur,

Depuis que la nouvelle de la déposition de Son Altesse est venu, il y est arrivé une poste lundi passé. J'ay fait aussitôt des recherches pour retirer le plic qui renferme ordinairement les lettres qu'on nous écrit de Pologne. Le sieur Spatari Sturge¹, qui est icy caïmakan, m'a dit que, dez le même jour de l'arrivée du paquet, il l'a expédié à son Prince par un Janissaire qui accompagnoit un courrier moscovitte; et il m'a assuré qu'il n'a pas ouvert ledit paquet, qu'il ne savoit pas qu'il renfermoit des lettres à mon adresse, et qu'il écriroit à son Prince de ne pas toucher à mes lettres, et de les faire remettre à Votre Excellence toutes cachettées comme elles estoient. Il m'a même dit que je pouvois écrire cette lettre à Votre Excellence, pour luy en donner connaissance, afin que Votre Excellence puisse envoyer chez le prince Scarlatto faire demande des dits paquets.

¹ Sturza.

Je compte que nous partirons d'icy d'abord après Pacques. Mon frère Jean Baptiste y restera pour y terminer ses affaires. Je supplie Votre Excellence de le faire recommander par quelqu'un de ses droguemans au Prince, qui ne sera sans doute pas encore parti de Constantinople.

CLXXVIII.

F. Linchou à Vergennes.

Jassy, 6 juin 1758.

Monseigneur,

A mon arrivée icy, j'ay eu l'honneur de présenter à Son Altesse la lettre de Votre Excellence, sur les recommandations qu'elle lui fait. Son Altesse m'a reçu avec beaucoup de bonté, et elle m'a assuré de vive voix qu'elle auroit toujours à coeur tout ce qui viendroit de la part de Votre Excellence; et tout de suite elle a ordonné a M. le spatari Yacovaki¹ d'examiner nos prétentions. Ce Monsieur, autant porté pour son Altesse que pour ce qui nous regarde, s'est donné et se donne journellement tous les mouvements possibles pour les terminer. Elles l'auroient déjà été si le marchand grec qui devoit dix neuf mille trois cent trente piastres et desquelles il a compté seize mille cent quarante six, ne formoit des prétentions pour deux mille six cent soixante quatre de lettre de change de mon père, et cinq cent vingt piastres de change qu'il prétend pour diverses sommes qu'il avoit compté avant l'échéance, et dont nous sommes tombés d'accord de remettre à la décision des négocians de Constantinople.

Un autre obstacle, Monseigneur, qui retarde la définition de nos affaires, c'est l'oubli d'une note des prétentions du dommage que mon père a eu l'honneur de présenter à Votre Excellence, et que j'ay laissé à mon départ mais, comme j'ay été exact d'en informer mon frère, j'espère de le recevoir bientôt.

Mon frère aura l'honneur de détailler à Votre Excellence la nature des prétentions du Sieur Dimitri, et celles que j'ay formé contre lui.

¹ Rizo.

CLXXIX.

Saint Priest au prince de Moldavie Grégoire Callimachi.

S. A. le prince de Moldavie.

Constantinople, le 29 janvier 1769.

Monsieur,

La lettre dont Votre Altesse a honoré M. de Vergennes mon prédécesseur, n'est parvenue à Constantinople que depuis le départ de cet ambassadeur, qui est retourné en France. J'aurai soin de la lui faire parvenir, et il recevra avec une vive reconnaissance les marques de bienveillance dont elle veut bien l'honorer.

Je désirerois fort qu'ayant été destiné par le Roi mon maître à remplir la place que M. de Vergennes a si dignement occupée pendant plusieurs années, je pusse trouver l'occasion d'acquérir quelque droit aux sentimens que V. A. daigne lui conserver. Je ne me départirai point de cette espérance, et je me flatte qu'elle me tiendra lieu de ce que je n'ai pas encore pu mériter d'elle.

Je prends la liberté de recommander à V. A. la correspondance de M. le baron de Tott et la prie de vouloir bien y faire donner avec célérité les directions qu'il pourra souhaiter. Je luy demande cette faveur pour le bien du service du Roy mon maître, ce que je n'aurois osé faire, s'il eût été question de mon personnel.

CLXXX.

Le prince de Valachie Alexandre Ypsilanti à St Priest.

Bucharest, 7 février 1775.

Eccellenza,

Li graziosi sentimenti i saggi di amicizia de quali V. E. si è degnata onorarmi per il passato esiggonno da me questo primo attestato di stima, con farle parte del mio qui arrivo, e del possesso preso di questo Principato, che si trova nelle

piu deplorabili circostanze, e che sol il tempo, ed un buon regolamento possono far rissorgere.

Si accerti V. E. della mia costante stima per il suo sommo merito, e della memoria che conserverò sempre viva dei favori che si è degnata compartirmi, e non dubito punto che, con la stessa sua amicizia, ed io dal canto mio mi farò sommo piacere di poterle dimostrare con fatti quanto grande e sincera è la mia. Attendo adunque che V. E. mi fornisca qualche occasione per poterla servire.

Il signor de Carnot si trova in buona salute, e quando si risolverà a partire, li sarà fornito ogni mezzo per proseguire il suo viaggio.

Prego novamente V. E. di onorarmi de'suoi riveriti cenni e con tutta venerazione mi protesto, etc.

CLXXXI.

Saint Priest au prince de Valachie.

M. le P^{re} de Valachie.

le 11 mars 1775.

Monsieur,

J'ay reçu votre lettre, dont Votre Altesse m'a honoré de Bukorest le 7 février dernier.

Je prie Votre Altesse d'être persuadée que j'ay été on ne sauroit plus sensible à la prévenance dont elle m'a honoré au sujet de son heureuse arrivée dans ses Etats et de la prise de possession qui s'est passée paisiblement. Elle ne doit pas douter que je n'y prenne le plus grand intérêt. Je suis assuré qu'elle fera le bonheur des peuples qui luy sont confiés. Quant à ce qu'elle veut bien me dire d'obligeant à cette occasion, je desirerois fort de mon côté d'être à même de la servir ici et de lui marquer ma véritable estime et ma tres sincère amitié.

Le S^r Carnot a reçu d'elle toutes sortes de marque de bonté et d'amitié et n'aura rien de mieux à faire que de suivre ses ordres pour sa direction ultérieure.

Je suis avec la plus haute considération, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CLXXXII.

Le prince de Valachie à St Priest.

Bucharest, 14/25 décembre 1778.

Eccellenza,

Delle distinte qualità e pregi che ornano la persona di V. Eccellenza, e della nostra amicizia memore, costantemente nutrivo nell'animo mio l'attaccamento e la stima che già dedicato le avevo, e ben soventi volte a ciò pensando, il perchè non si presentavano occasioni per dimostrarle questo con i fatti, meco stesso ero dispiaciuto.

Sentendo ora il felice ritorno di V. Ecc.^a in cottesta capitale, e ralegrato e compiaciuto mi sono, perchè un'altra fiata alla sua corrispondenza mi si apriva il campo. Onde, con fare a V. Ecc.^a i miei complimenti di congratulazione a rinnovellare la passata amicizia tardare non voglio, anzichè pregarla di fornirmene favorevoli incontri onde coltivarla ed accrescerla.

Essendomi adunque ben nota la gentilezza di V. Ecc.^a, sono più che sicuro della sua compiacenza alle mie premure, e che col progresso del tempo, io avrò la bramata soddisfazione di darle replicate, e le più veraci pruove di quella cordialità e stima che mi fan'essere etc.

CLXXXIII.

Saint Priest au prince de Valachie.

Constantinople, 16 janvier 1779.

Monsieur,

J'ay reçu avec une vive reconnoissance la marque d'attention dont Votre Altesse m'a honoré par sa lettre du 23 X^{bre} dernier.

Ma joye a été parfaite, en apprenant, à mon arrivée dans cette capitale, que V. A. jouissoit à Bucorest d'une par-

faité santé. L'amitié qu'elle veut bien continuer de me témoigner est pour moi de grand prix, et je la mérite par mon attachement pour elle. Je lui souhaite, dans l'année que nous venons de commencer, toute sorte de prospérités et la prie de croire que je me trouverois heureux, si je pouvois icy luy être bon à quelque chose. J'ay l'honneur d'être avec les sentimens les plus distingués, etc.

CLXXXIV.

Le prince de Valachie à Saint-Priest.

Bucharest, 23 mars/3 avril 1779.

Eccellenza,

Se le grandi opere dei personaggi illustri che contribuiscono alla pace e tranquillità del mondo sono le prime ad attirarsi l'ammirazione dei posteri, quanto maggiormente riscuotere ed ammirazione e lode devono dai contemporanei e particolarmente da quelli che vengono a partecipare dei frutti di un tanto bene. Io certamente anche non mi trovassi debitore di risposta al gentilissimo foglio di V. Ecc.^a non potrei far di meno nelle presenti fauste circostanze nelle quali ella con tanta sua gloria ha saputo ripristinare la buona armonia tra li due Imperi, che scriverle la più sincera e la più cordiale lettera di reciproca congratulazione, ed unire i miei ai universali elogj.

In verità, non ho termini bastanti per esprimerle la mia gioja tanto per si lieta e bramata notizia, quanto per l'onore che ne ridonda a V. Ecc.^a a cui da tanto tempo io ho dedicato la mia stima ed il mio affetto.

Gratissime poscia oltre modo mi sono le assicurazioni della continuazione di sua amicizia che si compiace darmi, e V. Ecc.^a viva persuasa che, per poterla coltivare, io desidero ogni occasione, ed avró la massima sodisfazione di provarle con i fatti i sentimenti del mio cordiale attaccamento, che mi faranno sempre essere etc.

CLXXXV.

Le Prince de Moldavie Constantin Murusi à St Priest.

Jassy, 15 avril 1779.

Monsieur,

Tandis que je me trouvois obligé de remercier Votre Excellence pour la complaisance qu'elle a eu la bonté de montrer à mon affaire particulière de la maison, je vois heureusement se présenter l'occasion la plus satisfaisante qui me met au devoir indispensable d'avouer une quantité d'obligations par differents raports et en même tems de vous faire, Monsieur, mes sincères complimens pour l'heureux succès du rétablissement de la paix¹, qui, pour le repos et la prospérité des peuples a été confiée entre les mains de la digne personne qui méritoit les éloges dues à ses soins : au quelles, si je pourrois même ajouter quelque faible reflexion, je la vois superflue come je crois aussi celles du public, parce que V. E. ne peut certainement nier de n'être pas beaucoup plus récompensé sans cela ; il vous suffit, Monsieur, la récompense ordinaire à toutes les vertus, cette satisfaction d'âme d'avoir contribué si dignement au point dont dépendoit la tranquillité d'une grande partie de la terre.

Il ne me reste donc qu'à continuer les plus sinceres veus pour que la Providence augmente de plus en plus les sentimens de cette amitié réciproque à nos augustes souverains et aux dignes ministres de ces deux puissances heureusement unies depuis un tems immémorial dans la jouissance de la gloire et prospérité des deux nations qu'un instinct naturel semble cimenter leur amitié mutuelle.

Pour moi, ayant le bonheur d'y être compris, je crois superflu de demander en plusieurs mots la continuation de son amitié, que je tâcherai toujours de mériter come suite naturelle de l'estime et la considération la plus distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

¹ Convention du 10 Mars 1779 relative à l'application du traité de Cainardgi du 10 Juillet 1774.

CLXXXVI.

St Priest au prince de Moldavie.

M. le Pce de Moldavie.

A Constantinople, le 10 may 1779.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont V. A. m'a honoré le 15 du mois dernier.

J'attens depuis long tems l'occasion du depart du S^r Marchant, que V. A. apelle auprès d'elle, voulant en profiter pour lui recommander ceç ecclésiastique françois, de la conduite et des soins duquel j'espère qu'elle sera satisfaite.

Il est très flateur pour moi que V. A. m'honore de son suffrage et de ses complimens de félicitation sur la part que j'ai eu le bonheur d'avoir au rétablissement de la bonne intelligence entre l'Empire Ottoman et la Russie. V. A. connaît trop parfaitement l'amitié de ma Cour pour la Sublime Porte pour ne pas être assurée que j'ai mis à un accomodement toute la chaleur de l'intérêt le plus veritable. Je devois d'ailleurs acquiter un tribut personel de reconnaissance pour les bons traitemens que j'ai constamment éprouvé dans cet Empire et V. A. n'y a pas peu contribué pendant le tems de ses fonctions à la Porte ¹. Je la prie de croire que j'en conserve un précieux souvenir, et c'est avec plaisir que j'ai trouvé l'occasion récemment d'avoir à faire à elle et de concourir à sa satisfaction.

CLXXXVII.

Saint Priest au prince de Valachie.

A Constantinople, le 10 may 1779.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre dont V. A. m'a honoré le 23 mars dernier.

Le compliment qu'elle veut bien me faire sur l'accomodement entre la Porte et la Russie, auquel j'ai eu le bonheur d'avoir quelque part, excite à la fois ma sensibilité et ma re-

¹ Comme grand drogman.

connaissance. La tranquillité publique est d'un grand prix pour tous les Etats; mais elle étoit devenue plus nécessaire aux deux Empires après une si longue guerre. Il est entré pour beaucoup dans ma joye de cet événement, de sçavoir qu'il intéressoit V. A. à plus d'un titre. Je la prie d'être persuadée que tout ce qui la touche a des droits sur ma sensibilité.

CLXXXVIII.

St Priest au prince de Moldavie.

Constantinople, le 5 7bre 1779.

Monsieur,

Je sais trop ce qu'on doit attendre de la politesse de Votre Altesse pour ne pas me flatter qu'elle prenne en bonne part la liberté que je prens de recommander à ses bontés le sieur Pierre Chabert, parent de ma belle mère et qui s'est établi à Jassi par l'espoir de la bienveillance de V. A. Il désire une charge, en a besoin, et je le crois capable de s'en acquitter. J'ose la prier de l'en gratifier s'il en est digne, et je regarderai cet acte de bienfaisance comme une marque d'attention pour moi.

Le sieur La Roche, qui a été au service de V. A. a à réputer d'un débiteur en Moldavie une somme intéressante pour sa médiocre fortune. Je réclame pour son ramboursement la justice et les bons offices qui en dépendent.

Enfin les religieux franciscains d'Yassi me sont représentés dans une détresse digne de compassion. On leur a, dit-on, usurpé partie de leur terrain de trois côtés, et leurs cloches restent entre les mains du métropolitte d'Yassi, qui veut les leurs faire acheter, ce que leur pauvreté ne les met pas en état de faire. Je me borne à exposer à V. A. ces griefs bien persuadé que son équité n'a besoin que d'être avertie, et que, sous un gouvernement aussi paternel que le sien, tous les hommes, de quelque país et religion qu'ils soient sont sûrs de jouir des droits de propriété et d'humanité.

J'ai déjà abusé de l'indulgence de V. A. en faveur de deux officiers françois, auxquels elle a bien voulu, à ma de-

mande, procurer les moyens de se rendre en Pologne. Je la prie de me pardonner encor l'étendue de tous ces détails, et d'être assuré que je ne me les suis permis que par le sentiment d'estime qu'elle est sûre d'inspirer.

CLXXXIX.

Le prince de Moldavie à St Priest.

Jassy, 21 novembre 1779.

Monsieur,

Le sieur La Roche, à son arrivée en cette ville, m'a rendu la lettre de Votre Excellence en datte du 21 7^{bre} 1. J'aurois bien voulu lui être utile en quelque chose, et je l'aurois fait volontiers à sa recomandation; mais pour ce qui regarde sa créance, le débiteur est tout à fait insolvable. On l'a retenu dans les prisons plus de deux ans, et on n'a jamais pu rien en tirer. Il n'est point Moldave, et il ne possède ny biens ny fonds dans cette province. Il se trouve actuellement à Boucarest. Il a icy plusieurs créanciers, qui tous sont également frustrés de toute espérance.

J'ay vu le sieur La Roche à son passage, et je me suis même assez long tems entretenu avec lui. Après un long et pénible voyage, il n'a eu rien de plus empressé que de rejoindre sa famille qui l'attendoit sur les confins. Il n'est resté icy que quelques jours. Je lui ai procuré tout ce qu'il pouvoit désirer pour continuer sa route, et il est ensuite parti pour Moïlow, où j'ay appris qu'il étoit heureusement arrivé.

Je suis très sensible aux offres de services de V. E. pour les arrangemens de la maison, et je me feray toujours un vrai plaisir de témoigner dans l'occasion au sieur Pierre Chabert combien sa recomandation m'est chère.

¹ Sic. La minute de la lettre de St Priest à laquelle celle-ci sert de réponse est du 6 7^{bre}. Il est possible que la lettre elle même n'ait été datée que le 21.

CXC.

St Priest au prince de Moldavie.

S. A. le prince de Moldavie.

Constantinople, le 28 X^{bre} 1770.

Monsieur,

Je reçois la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 21 9^{bre} dernier. Je lui rends mille très humbles grâces du bon accueil qu'elle a bien voulu faire au sieur La Roche, lequel m'en a écrit en termes fort reconnoissans. Je saisis avec empressement cette occasion du renouvellement d'année pour offrir à V. A. l'hommage de mes vœux pour sa conservation, et lui demande la continuation de son amitié. Je n'ay rien à ajouter sur ce qui regarde la maison, aux détails dans lesquels M^r Couteli a dû entrer avec elle.

L'intérêt que ma Cour a toujours pris à la nation polonoise a engagé le Roy mon maître, à la prière du roy de Pologne à me donner ordre d'agir à la Porte pour que la défense de l'introduction des eaux de vie de Podolie en Moldavie soit levée. Cette interdiction remonte à l'époque à laquelle V. A. a pris le gouvernement de la province, c'est ce qui m'a empêché de remettre aucun office avant de m'être expliqué sur cet objet avec V. A. Je la supplie de vouloir bien me mander si elle a des motifs personnels d'opposition à l'entrée des eaux de vie de Podolie, et, dans le cas contraire, de m'indiquer la route à suivre pour faire lever la défense. Il me semble que la liberté respective entre les deux provinces seroit leur avantage commun, outre les bénéfices de douane qui en reviennent aux souverains. Au reste, cette rente d'eaux de vie n'est qu'une bien petite compensation des vins, des sels et autres articles que les Polonois tirent de la Moldavie. Ils pourroient absolument parlant, s'en pourvoir ailleurs. Je prie V. A. de me mettre en état de satisfaire sur ce point et ma Cour et celle de Pologne. J'espère que V. A. est bien assurée que je ne compromettrai point sa confiance et que je m'éloignerai de toute démarche qui pourroit lui être désagréable à la Porte.

CXCI.

Le prince de Moldavie à St Priest.

Jassy, 21 janvier 1780.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence a eue la bonté de m'écrire en dernier lieu, et je lui fais part de l'affaire dont elle me parle dans sa lettre¹.

Je suis infiniment sensible aux nouvelles assurances d'estime et d'amitié que V. E. me donne au commencement de cette année. Je lui souhaite également toute sorte de prospérités pour cette nouvelle année. Elle sera heureuse pour V. E., si mes désirs sont accomplis, et elle ne le sera pas moins pour moi, si elle me conserve toujours des sentimens si avengeux.

Comme le St La Roche n'est resté icy que très peu de tems, à peine ai-je eu le loisir de le voir et de lui parler. Mais si, dans la suite, je trouve l'occasion de lui rendre service, je le feray avec plaisir.

CXCII.

St Priest au prince de Moldavie.

S. A. Mr le prince de Moldavie.

A. Constantinople, le 8 Mars 1780.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 21 janvier dernier, ainsi que le mémoire qu'elle a bien voulu y joindre sur l'affaire des eaux de vie de Pologne. Je commence par assurer V. A. de ma vive sensibilité à la confiance qu'elle m'y témoigne, et que je serai toujours très jaloux de mériter. La noblesse de sentiment qu'elle a manifesté dans la conduite de cette affaire correspond à l'opinion que j'ay eu de tout tems sur son

¹ Annexe: Mémoire relatif à la prohibition d'importer les eaux de vie de Pologne en Moldavie. Publié dans la collection Hurmuzaki suppl. I, tome I, p. 979.

compte, et je me reprocherois de chercher à l'en détourner, si je n'avois l'honorable but de concourir au bon voisinage de deux puissances amies. D'après cela, V. A. me pardonnera d'avoir communiqué son mémoire au solliciteur de l'affaire de Pologne, lequel y a fait une réplique que je joins icy¹. Je ne suis pas à portée de vérifier l'exactitude des principes que l'auteur expose et les conclusions qu'il en tire, mais je ne puis refuser à la vérité de déclarer à Votre Altesse que le système auquel j'ay toujours adhéré en fait de comerce, surtout entre états voisins, est la liberté respectve illimitée de ventes et achats, laquelle tourne constamment à leur mutuel avantage. S'il est des cas particuliers qui semblent au premier coup d'œil susceptibles d'exception, ils rentrent, à le bien examiner, dans l'hipotèse générale. Et d'ailleurs, l'expérience nous apprend que la liberté des échanges est le moïen le plus propre à entretenir l'amitié et la bonne harmonie entre des peuples voisins. Au reste, je m'en remets à ce que V. A., éclairée par ses lumières supérieures et ses connoissances locales, jugera à propos de faire à cet égard, mais j'ai tout lieu de croire que, si la prohibition des eaux de vie de Polcgne subsiste, malgré la réclamation de cette république auprès du ministère ottoman, elle prendra des mesures d'un genre prohibitif qui nuiront aux productions de la Moldavie.

Je réitère à V. A. l'assurance de mon attachement fidèle et de la haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, &c.

CXCIII.

Saint Priest au prince de Valachie.

M. le P^{ce} de Valachie.

Constantinople, le 12 mars 1780,

Monsieur,

Je profite avec empressement de la première occasion pour offrir à V. A. mes justes remerciemens de l'attelage qu'elle a bien voulu m'envoyer, et duquel je suis parfaitement

¹ *Annexe*: Réflexions sur le Mémoire relatif à la prohibition d'importer les eaux de vie de Pologne en Moldavie. Par le C^{te} Dzieduzicki publié *ibid.* p. 982.

content. L'utilité dont il me sera ne sauroit ajouter à ma reconnaissance des procédés de V. A. et des sentimens dont elle m'honore. Ceux que je professe pour elle sont aussi distingués et aussi sincères que la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

CXCIV.

Le prince de Moldavie à St Priest.

Jassy, 18 avril 1780.

Monsieur,

Ayant eu l'honneur de recevoir la dernière lettre de Votre Excellence, en réponse de celle que je lui avois écrite précédemment, j'ay tout lieu d'être satisfait des preuves reiterées de son amitié envers moi, et que j'ay toujours souhaité de mériter. Sensible aux nobles sentimens dont elle veut bien m'honorer, je suis embarrassé de ne pouvoir lui rendre un petit service, en facilitant moi-même une affaire qui lui est recommandée. Les réponses comprises dans le mémoire peuvent avoir leur réplique, car il est bien facile, dans toutes les affaires de ce monde, qui ont ordinairement différentes faces, de les représenter et de les considérer du côté qui nous paraît le plus favorable. Quoi qu'il en soit, je n'entreray point dans ce détail, parce que, dès le commencement, je ne devois ny ne pouvois y entrer avec personne, excepté V. E., en qui j'ay toujours eu une grande confiance. Cependant, je ne puis qu'applaudir à la noblesse de ses sentimens sur tout ce qui peut unir les intérêts réciproques des nations voisines; et dont le principal lien doit être absolument la liberté du commerce. Mais je crois aussi qu'il est très évident que, si on donne un coup d'œil sur toutes les nations de l'Europe, et si on considère un abyme de spéculations sur les intérêts mutuels du commerce, et sur une infinité d'obstacles et d'exceptions ou restrictions, soit tacites ou manifestes, on ne peut nier qu'il n'y a aucun país où l'on soit aussi complaisant et aussi indulgent envers les étrangers sur l'article du commerce, que dans les provinces

soumises à l'Empire Ottoman. D'ailleurs, s'il y a quelques points d'exception par rapport à la Moldavie, ils se réduisent presque à rien, parce que le principal point, qui est la sortie des denrées, ne peut jamais intéresser les voisins, d'autant plus qu'ils en abondent, et que même ils ne peuvent s'en débarrasser, la Moldavie n'en ayant ordinairement pas besoin, et quand certaines circonstances donnoient lieu à ce besoin, nos voisins avoient des difficultés qui ne leur permettoient pas ce commerce. Pour ce qui regarde la prohibition d'autres points qui pourroient être nuisibles à la Moldavie, ce ne sont que des choses qui intéressent beaucoup les étrangers et particulièrement les marchands, mais qui ne laissent qu'un très petit avantage au païs. Il est vrai que, dans ces sortes de commerce, il y a quelque utilité particulière pour moi ; mais, outre cet intérêt personnel, je compte encor la satisfaction de pouvoir rendre ce service à Votre Excellence, je le dis avec sincérité, et j'ose pouvoir me flatter de sa confiance sur ma sincère représentation. V. E. peut bien juger si, après tout ce qui s'est passé, je pourrois même en parler sans un ordre exprès.

CXCV.

Le prince de Valachie à St Priest.

Bucharest, 9/20 avril 1780.

Eccellenza,

Mi riesce di somma soddisfazione rilevare dall' cortese foglio di V. Eccellenza esserne ella stata pienamente contenta della muta che a mio nome le fù presentata.

Prego V. Ecc.^a viverne persuasa che io in ogni altra occasione mi farò un infinito piacere il potere dimostrarle la mia cordialità ed amicizia.

I sentimenti di stima concepiti da tanto tempo per la persona di V. Ecc.^a sono e saranno in me inalterabili, siccome è sincera e distinta la considerazione con la quale ho l'onore di essere, etc.

CXCVI.

Saint Priest au prince de Valachie.

M. le prince de Valachie.

A Constantinople, le 24 avril 1780.

Monsieur,

La chevalier de Saint Priest, mon frère, et Messieurs les Comtes de Ludolf, mes beaux-frères, prenant, pour se rendre en Allemagne, la route des États de Votre Altesse, je prends la liberté de leur remettre cette lettre et de les recommander à ses bontés. Je la prie d'agréer cette marque de ma confiance en son amitié et d'être persuadé de mon désir de trouver l'occasion de lui donner des preuves de mon attachement pour elle.

CXCVII.

Le prince de Valachie à St Priest.

Bucharest, 26 mai/6 juin 1780.

Eccellenza,

Il signor Cavaliere degnissimo fratello di V. Ecc.^a e li Signori conti de Ludolff, che ultimamente ho avuto la soddisfazione di vedere mi hanno reso la sua gentilissima comendatizia.

Se questo paese fosse suscetibile di maggiori comodi per chi viaggia, certamente questi Signori li avrebbero avuti, non avendo avuto nulla di più piacevole che farli conoscere quanta stima io faccia delle raccomandazioni di V. Ecc.^a e quanto grata mi è questa prova di sua fiducia nella mia amicizia disposta in ogni occasione a testificarle il mio attaccamento.

Frattanto, ho il piacere di dirle che li suddetti Signori sin da venerdì passato erano felicemente entrati in Transilvania, e con la più distinta stima e considerazione ho l'honore di essere, etc.

CXCVIII.

Saint Priest au prince de Moldavie.

S. A. le prince de Moldavie.

A Constantinople, le 10 juin 1780.

Monsieur,

Monsieur le Comte Dzieduzieski, déjà connu de V. A. a désiré que je prisse la liberté de le luy recommander. Je le fais avec le véritable intérêt que je prens à ce gentilhomme polonois, qui s'est concilié icy l'estime générale et dont j'ay eu particulièrement tout lieu de me louer. Il entretiendra V. A. de l'affaire qui intéresse sa patrie; et qu'il a été chargé de suivre icy. Je ne puis que m'intéresser aux explications ultérieures qu'il lui donnera sur cet objet, que j'ay déjà traité dans deux lettres.

Je renouvelle à V. A. l'assurance de tous les sentimens qu'eile m'a inspiré et mes vœux pour sa prospérité, et suis &c.

CXCIX.

Le prince de Moldavie à St Priest.

Jassy, 28 juin 1780.

Monsieur,

J'ay reçu de Monsieur le Comte Dzyeduzieki la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 juin. Je ne suis point surpris que ce gentilhomme polonois se soit concilié son estime. Depuis que je le connois, j'ay également lieu de me louer de ses manières polies et honnetes; je me suis entretenu fort long temps avec luy sur différents objets qu'il m'a proposé et qui intéressent sa nation, et particulièrement sur celui dont j'avois traité avec Votre Excellence. Je me flatte qu'il a dû être convaincu par mes réponses de la solidité de mes raisons, d'autant plus qu'il a dû voir par lui même que je me prêtois volontiers à tout, pour

faciliter certains arrangements de commerce, qui ne peuvent que tourner à l'avantage de sa nation, et cela avec le plus grand désintéressement de ma part.

Votre Excellence peut toujours être assurée de la sincérité de mes sentimens, et de la plus haute considération avec laquelle je suis, etc.

CC.

Saint Priest au prince de Valachie.

M. le prince de Valachie.

Monsieur,

Constantinople, le 1^{er} juillet 1780.

J'ay reçu avec beaucoup de reconnaissance les deux lettres dont Votre Altesse m'a honoré les 10 avril et 6 juin dernier. Je la prie d'agréer tous mes remerciemens de ses bontés pour mon frère et mes beaux-frères. Ils en sont pénétrés, cela leur sufisoit pour leur rendre aimable le séjour de Bukarest, mais ils ont éprouvé d'ailleurs toute sorte d'agrémens. Je prens la liberté de faire mon compliment à V. A. sur les belles qualités des jeunes princes ses fils. Leur éloge est dans toutes les lettres que j'ay reçu de mes jeunes gens. J'espère apprendre bientôt leur arrivée à Vienne. Ils devront le succès de ce voyage en bonne santé à l'hospitalité qu'ils ont trouvé à Bukarest.

CCI.

Saint Priest au prince de Moldavie.

M. le prince de Moldavie.

Monsieur,

Constantinople, le 20 juillet 1780.

J'accuse à la fois la réception des deux lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 avril et le 28 juin dernier.

Je lui rens mille grâces de l'accueil favorable qu'elle a bien voulu faire à M. le Comte Dzieduzieski, ainsi que de sa

complaisance à discuter avec ce gentilhomme polonois les objets de l'œuvre qu'il avoit à cœur de traiter avec elle. Je suis persuadé que les motifs allégués par V. A. lui auront paru bien fondés et qu'il y aura reconu ainsi que moi autant de sagesse que de désintéressement. Je ne puis que me féliciter de cette nouvelle occasion qu'elle m'a donné d'applaudir à son mérite. La confiance qu'elle a bien voulu me témoigner augmente ma reconnoissance.

CCII.

Le prince de Valachie à St Priest.

Bucharest, 6/17 [novembre] 1780.¹

Eccellenza,

Il bellissimo regalo di vini rari che V. Ecc.^a si è compiaciuta farmi trasmettere per mezzo del Signor Kuleli esigge da me li più distinti ringraziamenti.

Non bastavano le tante prove di cordialità ed amicizia con le quali V. Ecc.^a aveva vincolato il mio animo, ed ispiratole la più alta stima ed affetto, vuole ora con nuovi favori portare al sommo grado le mie obbligazioni, e rendermi sopraffatto con la sua gentilezza.

Mi rimane solo la piacevole lusinga di vedermi favorito da qualche occasione onde possa testificarle in parte la mia gratitudine e dimostrarle nel tempo stesso il mio sincero attaccamento e la distinta considerazione con quale ho l'onore d'essere etc.

CCIII.

Le prince de Valachie à St Priest.

Bucharest, 23 décembre 1780/3 janvier 1781.

Eccellenza,

Il Signor D^r Mazaret, che passa di qui per rendersi a Costantinopoli mi offre la grata occasione di rinovellare a

¹ Sic. La date peut se suppléer par la lettre de St Priest du 12 février 1781, qui accuse réception d'une lettre du 6/17^ebre 1780.

V. Ecc.^a l'asseveranza delli miei sentimenti di cordialità ed amicizia. Questi, che fondati sono sopra una distinta e particolare stima, ricevono ogni giorno maggiore solidità dalla contemplazione del merito e delle rispettabili doti che ornano V. Ecc.^a

Io certamente mi chiamarò felice se mi vedro favorito da qualche bramato incontro onde possa comprovarle la veracità de miei detti, e dimostrarle con i fatti il mio sincero affetto e la somma considerazione con la quale ho l'onore d'essere etc.

CCIV.

Saint Priest au prince de Valachie.

Pera, le 12 février 1781.

M. le pr. de Valachie.

Monsieur,

J'ay reçu les deux lettres dont V. A. m'a honoré le 6/17^{bre} et celle du 12/23¹ X^{bre} de l'année dernière, dont le sieur Mazaret étoit porteur. Je rends mille très humble grâces à V. A. de ses bontés pour ce médecin et de l'accueil favorable qu'elle a daigné lui accorder. Il ne m'a pas laissé ignorer la mention fréquente et amicale qu'elle veut bien faire de moi dans toutes les occasions, et je puis l'assurer que je conserve pour elle des sentimens qui m'en rendent digne.

Je remercie V. A. d'avoir bien voulu accepter le vin que j'ay pris la liberté de lui offrir. Si elle est particulièrement contente de quelque qualité, je la prie de me le mander pour que je puisse en procurer encore. Elle me fera une vraie faveur en me fournissant les moyens d'acquitter envers elle le tribut de mon attachement et de ma reconnaissance.

¹ Sic. Mais la lettre en question porte la date du 23 Xbre V. S. ainsi la vraie date doit être 23 Xbre 1780/3 janvier 1781.

CCV.

Le prince de Moldavie à S^t Priest.

Jassy, 15/26 juin 1781.

Monsieur,

Ayant reçu dernièrement de Kerson une lettre d'un nommé Anthoine que je ne connoissois pas, par laquelle il me prie instamment de faire passer le plus tôt possible le paquet cy-inclus, qui est à votre adresse, je n'ay rien eu de plus empressé que de l'envoyer par mon courier pour Constantinople. Je suis charmé d'avoir cette occasion pour me renouveler dans l'amitié de Votre Excellence et lui témoigner les sentimens sincères dont je suis toujours pénétré pour elle, et je me flatte qu'elle me conservera quelque part dans son souvenir.

CCVI.

Saint Priest au prince de Moldavie.

S. A. le prince de Moldavie.

Constantinople, 22 juillet 1781.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre dont Votre Altesse m'a honoré le 15 juin dernier V. S. ainsi que le paquet inclus.

Je rends mille grâces à V. A. de la complaisance qu'elle a bien voulu avoir de me transmettre. Le sieur Antoine, qui a pris imprudemment la liberté de le lui adresser sans sa permission, est un negociant françois qui m'écrit de Kerson, d'où il a passé à Petersbourg.

Je joins icy deux lettres que le sieur Marchand me fera le plaisir d'acheminer, sous l'agrément de V. A., l'une pour le sieur Laroche, l'autre pour une maison allemande de commerce établie près les frontières de la Moldavie. Elle désireroit fort une correspondance avec Jassy par Balta, et doit

en demander l'établissement à V. A. Si cela se peut sans lui être à charge, je lui en serai obligé par l'intérêt que je prens à ces Allemands, qui cherchent à se procurer par le Niester dans la mer Noire un débouché pour les denrées de Pologne.

Je prie V. A. d'être bien persuadé de la sincérité de mon attachement pour elle, ainsi que de ma disposition à concourir autant qu'il dépendra de moi à toutes les mesures qu'elle croira lui convenir.

CCVII.

Saint Priest au prince de Valachie Nicolas Caragea.

Mr le prince de Valachie Caraggia.

Constantinople le 21 janvier 1782.

Monsieur,

Ma première intention étoit de me rendre moi-même chés Votre Altesse pour la féliciter et l'assurer que personne n'a pris plus de part que moi à son élévation, mais la rigueur du tems et la considération qu'on m'a fait faire que ma visite pourroit contrarier certains ménagemens qu'elle doit garder, m'a engagé d'aquitter par écrit le vœu de mon cœur pour V. A., pour la princesse son épouse et pour sa famille. Ma femme est de moitié de ce sentiment et me charge de l'exprimer en son nom.

V. A. ne sera pas surprise que, l'amitié qui nous unit étant connue, plusieurs personnes se soient adressées à moi pour la solliciter en leur faveur. Mais j'ai eu soin d'écartier ces demandes et les ai réduit à une qui m'intéresse véritablement.

Mon médecin, nommé Jaoul, François de nation, désireroit entrer au service de V. A. J'ignore si elle est pourvue à cet égard; mais, dans le cas contraire, j'ose l'assurer qu'elle ne sauroit faire meilleure emplette. Il m'a été donné par le premier médecin de Mgr. le duc d'Orléans, chancelier de l'Université de Montpellier, où mondit médecin a été reçu docteur. C'est un homme profond dans son art, et qui en fait une

étude journalière. Je le propose à V. A., qui peut prendre sur son compte des informations des principaux médecins de Péra. Je désire qu'elle l'agrée pour le bien qu'elle en retirera, et pour l'avantage de ce médecin, qui fera plus fortune auprès d'elle que chés moi.

Un de mes drogmans barataires nommé Nicolas Dandolo, m'a fort pressé de m'intéresser auprès de V. A. pour lui procurer un emploi en Valachie, mais je lui ai répondu que tout ce que je pouvois faire étoit de le designer à V. A. comme un homme intelligent et empressé de la servir. Tel est le genre d'intérêt que je prens à cet homme.

Il me reste à dire à V. A. que, dans le cas où elle auroit besoin d'un jeune secrétaire pour le françois et le latin, pour servir à sa correspondance d'Hongrie et de Pologne, j'ay un jeune homme à lui offrir, que je puis faire venir à Bucharest en droiture de Paris, où il est. C'est un garçon dont je connois la famille, et je puis en répondre. Il n'a jamais été en Levant.

Je vois qu'au lieu d'une recommandation, j'en ai fait trois à V. A. et la prie de m'en excuser. D'ailleurs elle distinguera aisément que les deux dernières me touchent bien moins que la première.

CCVIII.

Le prince de Valachie Nicolas Caragea à St Priest.

A Fanal, le 10/21 janvier 1782.

Monsieur,

A la réception de la lettre amicale de Votre Excellence, je ne fus pas peu confondu des sentiments d'amitié qu'elle m'y fait voir. Je ne doute nullement de la part qu'elle a pris au sujet de mon élévation, vu l'amitié si intime qui existe entre nous depuis si long tems. L'expression me manque d'en faire des remerciements à V. E. pour l'honneur qu'elle vouloit me faire de me rendre une visite. Ce seroit une satisfaction particulière de mon cœur, si je pouvois être exempt des ména-

gemens auxquels V. E. d'elle-même a eu la bonté de penser. Peut être jusqu'au moment de mon départ le moyen se trouvera pour lui témoigner personnellement mes sentimens d'amitié. Mon épouse et toute ma famille sont avec les mêmes sentimens de reconnoissance envers V. E.

Quant au médecin qu'elle me recomande, je l'aurois accepté de bon cœur, si je n'avois pas depuis fort long tems pour médecin de ma famille le sieur Georzaky Skulida, bien connu de V. E., lequel, dès le premier jour de sa nomination, s'est arrangé avec moi pour son voyage. A l'égard de la seconde recommandation, vendredy dernier Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre m'a prié par Mr. Dané d'accepter a mon service pour les langues M^r Veber, et je n'ai pas pu lui refuser la demande, vu qu'alors je n'avois encore personne.

Pour le jeune homme qu'elle me recommande, je l'accepterai de bon gré. Je voudrois cependant être bien informé de ses talens et connoissances, étant probable qu'il pourroit me servir. Au reste, j'ai l'honneur d'être avec les sentimens d'amitié et la distinction bien parfaite, etc.

CCIX.

Saint Priest au prince de Valachie Alexandre Ypsilanti ¹

Mr le prince Alexandre.

Constantinople, le 4 mars 1782.

Monsieur,

J'ay appris à ma grande surprise par une lettre du nommé Mesnard, François, domestique de Votre Altesse, qu'il est detenu par son ordre à Buckarest, et cela sur une instance de ma part. Je n'en ai jamais fait d'autre que pour qu'il fût libre à cet homme de retourner dans le sein de sa famille qui le redemande, et je ne saurois regarder ce qui est arrivé que comme un malentendu. Je prie donc V. A. de vouloir bien

¹ Ypsilanti était encore en fonctions, en attendant l'installation de son successeur.

faire savoir au Prince son successeur que j'ay réclamé d'elle la liberté dudit Ménard pour qu'elle lui soit accordée. J'attends avec empressement qu'elle arrive pour lui renouveler l'assurance des sentimens distingués avec lesquels j'ay l'honneur d'être, etc.

CCX.

Le prince de Valachie N. Caragea à St Priest.

Bucharest, 23 mai/3 juin 1782.

Monsieur,

Rien ne m'étant si doux que de cultiver l'amitié dont vous m'avez donné tant de marques, je me reproche d'avoir beaucoup trop différé d'écrire à Votre Excellence, ne fut-ce que pour lui annoncer mon arrivée à Buccarest, où, Dieu merci, je suis rendu avec toute ma maison, depuis plusieurs semaines, après avoir fait le trajet le plus heureux. L'attente où j'ai été pendant plus d'un mois et demi de voir d'un jour à l'autre arriver ici le S^r. La Roche, que je vous ai demandé pour mener ma correspondance étrangère, m'a rendu ce mauvais office, et je lui en saurois mauvais gré, si ce retard venait de la moindre négligence de sa part. Mais il n'en est rien, et un de ces accidens qu'on ne prévoye pas y a donné lieu fort innocemment. A peine rendu auprès de moi, je l'ai mis en exercice, et c'est pour me rappeler au souvenir de Votre Excellence, comme pour lui renouveler les sentimens qu'elle m'a inspirés, et auxquels je serai fidèle tant que je vivrai.

Une lettre que je reçois du S^r Massol, et qu'on remettra à Votre Excellence, m'apprend avec plaisir qu'à l'aide des moyens que je lui ai fournis, il est non seulement rendu en Pologne avec le S^r Morin son compagnon de voyage, mais de plus qu'il espérait de pouvoir pousser jusqu'à Cherson, avec espoir d'y faire quelque chose. Il a obtenu et ici et en Pologne des recommandations propres à nourrir cette espérance, dont je suis enchanté.

CCXI.

Le prince de Valachie à St Priest.

Bucharest, 30 mai/10 juin 1782.

Monsieur,

Dez mon arrivée ici, m'étant attaché à mettre sur un bon pied ma correspondance au dehors, je suis bien parvenu à y apporter de l'ordre, et à lui rendre toute la diligence dont elle est susceptible, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ne soit telle qu'il la faudrait pour répondre aux vues de ma Cour, qui a mis cet article à la tête de ceux qu'on me recommande. Ce n'est pas que les correspondances manquent; je vois la possibilité d'en multiplier le nombre et de la porter aussi haut que je le voudrai. C'est le choix qui m'embarrasse, ou pour mieux dire ma grande difficulté est d'ouvrir des canaux purs, et qui méritent confiance. Or c'est là un bon office que je me promets de l'amitié dont Votre Excellence m'honore, non moins que de l'intérêt qu'elle prend à ce que la force ottomane soit servie comme elle doit l'être. Je ne douterais pas que je ne remplisse à souhait cet objet important, si Votre Excellence voulait m'ouvrir l'accès auprès de M. le Baron de Breteuil, en me faisant connaître avantageusement de cet ambassadeur, et me faciliter aussi les moyens d'une seconde correspondance à Varsovie ou aux environs, comme à Dresde ou à Berlin. Je lui demande en grâce ce service et la prie de croire qu'il n'est rien que je ne fasse pour lui en témoigner ma juste reconnaissance.

CCXII.

Saint Priest au prince de Valachie.

S. A. le P^{ce} de Valachie,

Constantinople, le 23 juin 1782.

Monsieur,

J'ay reçu à deux jours de distance les deux lettres dont Votre Altesse m'a honoré le 23 et le 30 may dernier. Je ne puis que la remercier infiniment des sentimens qu'elle continue

à m'accorder et j'aurai toujours le plus vif empressement à les cultiver. L'heureuse arrivée de V. A. dans sa province a été pour moi une bien agréable nouvelle, et je fais des vœux pour qu'elle la gouverne avec toute sorte de prospérités, comme le prix de ses vertus. J'ay l'honneur de la remercier de la protection qu'elle a bien voulu donner au Sieur Massol à ma recommandation.

V. A. peut être assuré que M^r le baron de Breteuil est prévenu sur son compte comme je le suis moi-même, et c'est un soin que j'ay pris depuis lontems. J'écris en quelque détail à M^r La Roche sur l'objet de la correspondance tant à Vienne qu'à Berlin, et il aura l'honneur de lui en rendre compte. Ce dernier peut se servir de celles qu'il a à Varsovie, où je n'ay qu'un seul correspondant, qu'il conoit. Je prens la liberté de recomander à V. A. le sieur La Roche comme un homme digne de son estime et de ses bontés.

CCXIII

Saint-Priest au prince de Valachie.

M^r le prince de Valachie.

Constantinople, le 29 7bre 1782.

Monsieur,

J'ay recours à Votre Altesse pour la supplier de s'interesser au recouvrement d'une créance de cinq cent quinze piastres que le sieur Maurin, françois de nation, a droit d'exercer sur Messieurs les frères Caradgea. Le sieur Rambaud a *procedé* à cet effet du sieur Maurin et attend avec impatience ce remboursement. L'objet est trop mince pour que les débiteurs soient hors d'état de satisfaire. Cependant, le sieur La Roche, conjointement avec le sieur Maurin les en a pressé sans succès, et si V. A. n'y met la main, ils continueront d'éluder. Je me félicite de cette occasion de me rappeler à son souvenir et de lui faire part que ma femme vient d'accoucher heureusement d'un garçon.

CCXIV

La prince de Valachie à St Priest.

A Bucharest, le 11/22 8bre 1782.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois dernier, en recommandation d'une affaire pécuniaire, que j'ai fait terminer sans le moindre délai à la satisfaction des créanciers. Le S^r La Roche, mon secrétaire, qui vient de recevoir les cinq cens et quinze piastres dont il s'agissait, se propose de leur rendre aujourd'hui même compte de cette recette, qui eut beaucoup moins tardé d'avoir lieu, pour peu que j'eusse eu connaissance de l'intéret que vous daigniez y prendre.

Je sçais au reste bien bon gré à l'occasion qui, en me procurant des marques, toujours précieuses à mon cœur, du souvenir de Votre Excellence, me vaut l'annonce d'un événement aussi joyeux et satisfaisant que l'est celui de l'heureuse délivrance de Madame l'Ambassadrice, et de la naissance d'un fils. J'en partage bien sincèrement la double satisfaction, et fais beaucoup de vœux en faveur et du nouveau-né et de la mère.

CCXV.

Saint Priest au prince de Valachie.

M. le P^{ce} de Valachie.

A Constantinople, le 2 Xbre 1782.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 8^{bre} dernier.

J'ai mille graces à lui rendre du soin qu'elle a bien voulu avoir de faire délivrer à ma prière 515 p.^{tres} au S^r La Roche par le débiteur du S^r Maurin.

J'ay encore à la supplier de faciliter le cours de la correspondance par la Valachie de la maison françoise Antoine et Sauron établie à Kerson, et dont le Sieur La Roche a connoissance.

Je crois devoir prévenir V. A. que je fis remettre le 12-8^{bre} dernier à Monsieur son fils aîné une lettre dudit jour adressée au S^r La Roche. N'en recevant aucune réponse, j'ai fait demander au jeune Prince ce que ma lettre étoit devenue. Il a répondu qu'il n'en savoit rien, qu'elle avoit été confondue avec les autres parties dans cette expédition et non comprise dans son paquet pour V. A., dont la réponse lui étoit déjà venue. Surpris de ce langage, qui marquoit, il me semble, bien peu d'attention pour un pli de ma recommandation, j'en ai fait parler à M^r le drogman de la Porte, lequel ayant pris des éclaircissemens, m'a fait dire que cette expédition avoit été remise à un Buluk Bachi nommé Andrea, lequel, dans la route, a perdu son sac. Il est assés difficile de comprendre que cet accident soit arrivé, sans que le paquet de V. A., auquel Monsieur son fils dit avoir eu réponse, ait éprouvé le même sort. Je la supplie de vouloir bien faire vérifier la chose et de m'en donner connoissance.

Le S^r Lebas, qui est bien connu de V. A., avoit inséré dans mon pli une lettre pour le S^r La Roche, missive d'une traite au porteur de dix mille piastres, tirée par le spatar Alexandre Mavrocordato d'ici sur le camarache Michalachi Hockna¹, pour être touchée par led. S^r La Roche, lequel avoit à s'entendre avec le S^r Lebas pour lui en faire passer ici les fonds. Sa crainte depuis cet accident est que ledit ordre au porteur soit tombé en mauvaises mains et n'ait été présenté et perçu mal à propos. Je prie donc V. A. de faire prévenir le sieur Mihalachi, s'il en est tems, de ne payer à nul autre qu'au S^r La Roche, et, dans le cas où il eût déjà payé, de savoir à qui et d'en poursuivre autant qu'il sera possible la restitution de celui qui aura reçu.

Je réclame toujours, dans l'occasion, l'amitié dont V. A. m'honore et à laquelle je mets le plus grand prix, faisant profession d'être avec la plus haute considération. &c.

¹ Probablement za ocna, c'est-à-dire des salines.

CCXVI.

Le prince de Valachie à S^t Priest.

A Bucharest, le 9/20 Xbre 1782.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire par duplicata le 2 de ce mois. Instruit déjà par le S^r La Roche de l'inquiétude où elle était sur le sort d'un paquet assez important, remis et recommandé en 8^{bro} dernier au Beyzadé mon fils aîné à Constantinople, il me serait difficile d'exprimer la peine et la confusion même que j'ai éprouvées en apprenant que ce soit l'un des miens qui y aye donné lieu. Il eut sans doute mieux fait d'insérer cette missive dans le paquet de mes agens, puisque, par l'événement, celui ci n'a couru aucun risque. Mais, que ce manquement vienne d'insouciance de sa part, ou de quelque autre cause injurieuse, c'est sur quoi je puis disculper pleinement mon fils. Il respecte trop ce qui peut intéresser Votre Excellence, pour qu'il lui arrive jamais de s'oublier la dessus. Tout le mal vient de la maladresse du callarach que le hasard a rendu porteur du paquet perdu. Celui-ci, comme la plupart des courriers qui me viennent de la capitale, avoit avec lui divers paquets, tous assez gros, celui entre autres de mes Capikiaias, le seul sauvé, parce que, moins volumineux que les autres, il avoit été mis dans une bourse ou poche que le courrier portait passée en echarpe. Mais deux autres bien plus considérables, et celui entr'autres qui contenait les lettres de ma famille, et avec elles le paquet perdu de Votre Excellence, étaient dans une valise liée sur la croupe du cheval. Or c'est malheureusement cette valise qui nous manque, probablement pour avoir été mal attachée, et qui me met en un assez grand embarras. Quelques recherches que j'en aye faites jusqu'ici elles ont été inutiles. Le point essentiel au reste est que le S^r Médelnitziar Mikalaki, appelé exprès, vient de m'assurer qu'il n'a vu aucune sorte de traite de la part du S^r spatar Mavrocordato, et a promis de la rendre au S^r La

Roche, si elle vient à paroître. Car pour de l'argent, il a déclaré que, n'ayant avec le susdit S^r spatar aucune sorte de comptes, il ne donneroit conséquemment pas le sol; et qu'enfin il ne concevait nullement en vertu de quoi ce sieur tiroit sur lui pour une somme aussi forte que l'est celle de 20 bourses.

Je viens d'autoriser mon Secrétaire à prendre le même soin de la correspondance des SS. Anthoine et Comp^{ie} au dehors, que de la nôtre propre. C'est bien la moindre attention que je doive à un objet que Votre Excellence veut bien me recommander. Je la supplie de vouloir continuer à m'honorer ainsi d'une confiance que je mérite par le dévouement le plus réel, et qui d'ailleurs me flatte.

CCXVII.

**St Priest au prince de Moldavie Alexandre
Mavrocordato.**

M^r le prince de Moldavie.

A Constantinople, ce 13 janvier 1783.

Monsieur,

Je prens la liberté de recomander à V. A. M^r le vicomte de Caraman, gentilhomme françois qui aura l'honneur de lui remettre cette lettre. Il voiage pour son instruction et après avoir passé quelque tems icy chés moi, retourne en Allemagne par la Moldavie et la Pologne. Je prens à lui le plus vif interest, et V. A. m'obligera sensiblement, si elle veut bien ordonner dans sa province qu'on rende à M^r le vicomte de Caraman tous les soins dont sa route peut le rendre susceptible.

J'espère que V. A. excusera la liberté que je prens à cet égard, en faveur de la disposition où je serai constamment pour tout ce qui pourra lui être agréable.

CCXVIII.

St Priest au prince de Valachie.

M^r le prince de Valachie.

Constantinople, le 13 janvier 1783.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre dont V. A. m'a honoré le 9/20 X^{bre} dernier.

Je lui rends mille très humbles grâces de sa sollicitude obligeante pour le paquet de mes lettres, dont la perte ne m'occupe plus.

M^r le V^{te} de Caraman, qui aura l'honneur de remettre cette lettre à V. A. est un jeune gentilhomme françois auquel je prens le plus sensible interest. Il voyage pour son instruction, et après avoir passé trois mois icy ches moi, retourne à Vienne par la Valachie, la Moldavie et la Pologne. Je demande à V. A. d'avoir des bontés pour lui, et j'ose dire qu'il en est digne, si son passage rapide à Bukarest et la poursuite de sa route le mettoit dans le cas d'avoir recours à elle, je regarderois l'assistance qu'elle voudroit bien lui accorder comme si elle l'etoit à moi-même.

Je prie V. A. d'agrèer que je profite de cette occasion pour lui offrir mes vœux à l'occasion de la nouvelle année et pour la féliciter de l'établissement des deux princesses ses filles aînées.

CCXIX.

Le prince de Valachie à St Priest.

Bucharest, le 14/25 janvier 1783.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'ai fait l'honneur de m'écrire le 13.

Je lui sçais on ne peut pas plus de gré de m'avoir fait faire la connaissance d'un aussi aimable cavalier que l'est M.

le vicomte de Caraman. Il n'a pas tenu à moi de le retenir ici plus qu'il ne l'a fait, pour ma satisfaction propre, comme dans la vue de lui donner tout le tems de se délasser d'un voyage jusqu'ici fort pénible. Mais, pressé, m'a-t-il dit, d'arriver le plutôt possible à Vienne, j'ai cédé, quoiqu'à regret, à ses raisons, qu'un changement favorable de tems, survenu fort à propos, fortifiait d'ailleurs. De sorte qu'il est reparti hier matin pour la Transylvanie aussi lestement qu'il l'a voulu. Il n'y a pas eu moyen de lui faire accepter une voiture fort commode que j'avais ordonné de préparer ; il l'a refusée dans la crainte qu'elle ne le retardat. On a d'ailleurs pourvu avec le plus grand plaisir à tout ce qu'on a cru pouvoir lui être utile ou agréable sur sa route ultérieure, comme pendant le peu de séjour qu'il a fait à Bucharest, où il m'eût été bien doux de lui donner des marques plus étendues de mon estime, comme des égards que je me pique d'avoir pour la recommandation de Votre Excellence.

Je lui rends bien de grâces de la part obligeante qu'elle veut bien prendre à l'établissement de deux de mes filles, c'est là une nouvelle marque d'amitié qui me flatte autant qu'elle me pénètre de reconnaissance.

CCXX.

St Priest au prince de Valachie.

Mr le prince de Valachie.

Constantinople, le 12 février 1783.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre dont Votre Altesse m'a honoré le 23^e du mois dernier.

Je la prie de recevoir tous mes remerciemens de l'accueil favorable qu'elle a bien voulu faire à M. le V^{te} de Caraman à ma considération. Il m'en écrit, pénétré d'une reconnaissance que je partage. Toutes les facilités que Votre Altesse a procuré à ce voyageur auront surement fait le succès de sa course, et je m'atens à en avoir bientôt de bonnes nouvelles.

A mon compliment sur l'établissement des deux filles aînées de V. A. en succède un second sur le mariage des deux suivantes. A ce compte, il m'en restera encor un à lui faire, et je lui souhaite cette satisfaction. à laquelle je prendrai une très sincère part.

Je donne au S^r La Roche quelques avis intéressans, dont je prie V. A. de permettre qu'il lui fasse lecture. Elle y reconnaitra, j'espère, mon sincère attachement pour elle.

CCXXI.

St Priest au prince de Valachie.

M^r le prince de Valachie.

Constantinople, le 26 avril 1783.

Monsieur,

N'ayant peu remplir le but de Votre Altesse en lui procurant de France le sujet que je lui avois destiné, j'ay trouvé à y suplérer icy pour le double objet que le Sieur La Roche m'a dit qu'avoit V. A. dans cette acquisition, savoir de suplérer ce secrétaire au besoin et d'avancer M^{rs} ses fils dans la langue française. Le sieur Albert, auquel je remets cette lettre, est non seulement propre à ces deux objets, mais encore à celui d'enseigner à M^{rs} ses fils l'allemand, si cette langue est jugée leur être utile. C'est à quoi il s'est occupé icy avec fruit auprès de mon fils aîné, que j'envoie en France auprès de son grand père, qui se charge de son éducation. Le S^r Albert demeurant par là sans occupation, j'ay cru ne pouvoir mieux faire que de l'adresser à V. A., qui jugera de sa capacité. Je souhaite que son opinion à cet égard soit conforme à la mienne, ayant eu lieu d'être satisfait des soins de cet instituteur auprès de mon fils. Il a de plus une bonne plume et peut être utilement occupé à la correspondance étrangère de V. A.

Le sieur Couteli, qui réside auprès d'elle, a icy plusieurs engagements à remplir. Si V. A. se trouve lui devoir et qu'elle puisse hâter le paiement de cette dette, je lui en serai obligé, étant sollicité journellement par les créanciers de ce barataire.

CCXXII.

Le prince de Valachie à St Priest.

A Bucharest, le 2/13 may 1783.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 du passé.

Je dus à regret, l'ordinaire précédent, laisser partir notre messenger sans une réponse à cette dernière; c'est que je me trouvais tellement surchargé d'affaires, lors de cette expédition qu'il me fut impossible de me satisfaire à cet égard.

Ne pouvant douter que le S^r Albert ne soit en état de remplir le double objet auquel je destine le sujet que j'avais pris ci-devant la liberté de demander, je n'ai pas balancé à le fixer à mon service, sur le témoignage que Votre Excellence veut bien me donner favorable de sa capacité. Je vais d'abord le mettre auprès de mes deux fils cadets, pour les initier en la langue française, et cultiver ce qu'ils savent déjà de l'italien, que le S^r Albert me dit posséder également. Je me propose aussi de l'employer dans le besoin aux écritures qui tiennent à la correspondance étrangère, et, s'il remplit mes vues, comme je l'espère, il aura lieu d'être content de moi.

Ayant au reste réglé et soldé tout compte pécuniaire avec le S^r Coutely cadet, il ne tient aujourd'hui qu'à lui de terminer à son tour avec ses créanciers, si cette opération dépendait, comme il l'a fait entendre, de celle qui a eu lieu entre nous, avant même que je ne reçusse la lettre de recommandation dont Votre Excellence a bien voulu honorer ce barataire.

CCXXIII.

Le prince de Valachie Michel Soutzo à St Priest.

Bucharest 16 Aout 1783.

Monsieur,

Je n'ai pu apprendre du S^r La Roche, mon secrétaire, la part que Votre Excellence veut bien prendre à ma nomi-

nation, et l'attention obligeante qu'elle vient d'avoir de m'en faire instruire, sans être flatté et également enchanté de l'une et de l'autre. Ce sont là, en effet, des marques d'une amitié trop précieuse à mon cœur, pour que je ne me hâte pas de témoigner à Votre Excellence combien elles ont de charmes pour moi. Je la prie de croire que, rien ne pouvant m'être si doux que de les cultiver, je regarderai comme nouvelles faveurs les occasions qu'elle voudra bien me fournir de cela faire.

CCXXIV.

St Priest au prince de Valachie.

Mr le prince de Valachie.

Constantinople, le 12 septembre 1783.

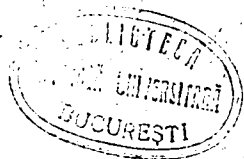
Monsieur,

J'ay été infiniment sensible à la prévenance dont Votre Altesse m'a honoré, d'après l'intérêt que j'avois témoigné, à sa nomination, au Sieur La Roche son secrétaire. Il m'est précieux d'obtenir l'amitié de V. A. par l'estime que je fais de sa personne et de ses grandes qualités. Je saisirai toutes les occasions qui pourront se présenter de lui témoigner le prix que j'y mets. Je fais des vœux sincères pour la prospérité de son administration.

DOCUMENTS

DEUXIÈME SÉRIE.





CCXXV.

Le feldmaréchal Münich au cardinal de Fleury.

Du camp sur le Pruth près Iassy, 19/30 Sept. 1739.

...(Août) il arriva de la Valachie un Capitaine nommé Wasily Kurt, accompagné de quelques Valaques qui furent reçus dans le service de S. M. Imp^{le}.

Ce capitaine nous assura que de 5000 hommes dont l'Hospodar de Moldavie¹ était d'abord accompagné, il ne lui restait plus que 700 hommes, le reste étant retiré ça et là sur les montagnes. Il ajouta que de 500 Turcs qui étaient commandés par Sary Mehmet Pacha, collègue de l'Hospodar, 400 s'étaient enfuis au delà du Danube et que, par conséquent, l'Hospodar était sur le point de passer aussi cette rivière...

(Le 19 Août Choczim est pris par les Russes. Münich annonce la nouvelle à l'Empereur en ajoutant que parmi les prisonniers se trouvent 45 valaques dont deux capitaines nommés Arsach Pardo et Etienne Enoch...).

Le 1^{er} Sept. 1739 arrivèrent au camp de Münich le C^{te} Cantacousino et Alexandre Doucas, secrétaire de l'Hospodar, en qualité de députés des Etats de la Moldavie assemblés à Iassy (sur des manifestes qu'on leur avait envoyés) avec une lettre de soumission reconnaissant l'Impératrice de toutes les Russies pour leur légitime souveraine.

Le 2, lesdits députés furent renvoyés à Iassy avec une lettre qui assurait les états de la protection de Sa Majesté...

Annexe. Le 3/14 Sept. 1739 les personnes dont les noms suivent vinrent au devant de Münich à une lieue de Iassy et le conduisirent en cérémonie dans cette résidence.

Antoine Métropolitte, premier prélat du duché de Moldavie
Gédéon Evêque de Romanie
Nectarius abbé de Galat
Paysius » du cloître Bornetsky

¹ Grégoire M. Ghica.

Hesechiel abbé du cloître de la S-te Trinité

Erasme » de Golia

Philarecte » » Formosk

Calinicus » » S-t Sava

Cyrille » » Dobrovet

Macare » » Barboff

Agape » d'Avramov

Sandul Sturdza Lougofad ou g^d chancelier du duché de Moldavie.

George Comte Cantacousino juge supérieur de la Basse Moldavie.

Jean Mouta juge supérieur de la Haute Moldavie.

Sebastien Comte Cantacousino Maréchal du Duché.

Scarlataky Kostaky Lieutenant Criminel.

Constantin Donitsch Directeur général.

Théodore Raschk(an) Commissaire général.

Constantin Kokoran autre Commissaire général.

Basile Bouchojèskoul Conseiller de la chancellerie.

Le chambellan Nicolas.

Jean Bannar Colonel.

...Le Métropolitte dans ses habits pontificaux tint un discours très pathétique à l'éloge de S. M. l'Imp. de Russie leur légitime souveraine et à la gloire de ses armes, implora au nom des divers Etats et sujets de la Moldavie la très puissante protection de S. M. Imp^{le}... Le Métropolitte et tous les députés. montèrent peu après à cheval et me suivirent jusqu'au Palais de l'Hospodar... où je fus reçu... parmi les acclamations et les cris de joie d'une nombreuse populace...

Le 5 l'on arrêta et coucha par écrit une convention par laquelle les Etats s'engagèrent d'entretenir 20.000 hommes de l'armée de S. M. l. de les pourvoir de vivres, de quartiers, de fourrages, de fournir à leurs propres dépens tout le train nécessaire au transport des vivres dans le circuit des frontières du Duché et d'entretenir deux à trois mille pionniers destinés aux travaux de la fortification...

Le 7... l'on a trouvé dans cette residence

Deux étendards de l'Hospodar

Trente drapeaux Turcs et Valaques.

cessaires pour l'édifice de la nouvelle église, il n'y manque rien que la permission de Son Altesse le prince de Moldavie¹, que je ne doute pas d'obtenir, préférablement si Votre Excellence, suivant sa grâce ordinaire voudroit bien m'aider d'une recommandation auprès de Son Altesse, come aussi S. E. Mr. le comte de Castellane m'en a bien voulu accorder, écrivant de même après des lettres de remerciemens à S. A. le prince Jean, frère de S. A, pour la promesse qu'il nous acorda dans ce tems-là. Comme il n'y a rien que je ne puisse esperer de la bonté de Votre Excellence, je la supplie très humblement, en cas qu'elle se donnera la peine d'en faire écrire une semblable lettre, de n'y faire paroître que c'est par mon moyen que Votre Excellence est instruite de la situation présente de nos affaires.

Comme les trois ans de ma mission s'écoulent bientôt, je pense de me rendre cet hyver à Rome pour pouvoir mieux exposer l'état dans lequel se trouvent les missions, et pour pousser l'affaire qui regarde le battissement de notre église; mais quelle obligation et quelle reconnaissance n'aurois-je pas à Votre Excellence si Elle me voudroit bien gracieusement recomander à Mr. l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne qui réside à la cour de Rome, pour que, quand j'aurai l'honneur de me présenter devant lui, je ne sois pas inconnu, et pour qu'il me recomande pareillement à S. E. Mgr le Cardinal Valenti, praefect de la Congregation de Propaganda, come aussi au R. P. General et procureur de notre ordre des Mineurs Conventuels.

Je prie Dieu continuellement pour la prosperité de Votre Excellence et de S. E. Madame sa chère épouse, pour qu'il recompense avec sa benediction celeste tous les bons œuvres que Votre Excellence a fait à moi et à l'église de Dieu: et, en me recomendant à ses grâces ultérieures, j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence,

Le tres humble et tres obéissant serviteur:

[Propria manu]:

Fra Francesco Manzi, Prefetto e Vic.º Generale delle Missioni Apostoliche di Moldavia.

¹ Constantin Maurocordato [de Scarlatti].

CCXXVII.

Des Alleurs au prince de Moldavie C. Mavrocordato
de Scarlatti.

[Sans date 1^{er} octobre 1748¹].

Monsieur.

Je profite du départ d'un nouveau supérieur des Pères de S^t Antoine, pour vous assurer de la continuation de mes obéissances. Permettés que je le reccomande à la protection de Votre Altesse, ainsy que l'église qu'il va desservir. Ces religieux ont plus besoin que jamais des bontés de Votre Altesse, et ils sont si empressés à les mériter que j'ose espérer que vous leur en donnerés les plus vives marques.

CCXXVIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

[Sans date, 1^{er} octobre 1748²].

[*En tête:*] *Au prince de Moldavie.*

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer ey joint une lettre que j'ay reçue de Paris avec une caisse de livres à l'adresse de Votre Altesse. J'en ay donné avis à votre capi-kiahia par les

¹ [La minute de cette lettre ne porte aucune date. Mais celle-ci se retablit facilement par la réponse du prince de Moldavie à Des Alleurs du 20 fevrier 1749, V. S. dont copie ci-après. Dans cette lettre le Prince accuse reception des lettres du 1^{er} octobre 1748 et du 7 janvier 1749. La minute de la lettre du 7 janvier 1749 de Des Alleurs se trouve ci après à sa date. Il ne reste donc que la date du 1^{er} octobre 1748, qui est confirmée par le fait que le Prince, dans sadite réponse parle de la caisse de livres dont il est parlé dans la lettre ci dessus, et du nouveau supérieur des PP. de S^t Antoine, dont il est parlé dans la lettre de Des Alleurs qui suit, écrite sur la même feuille que le doc. ci-dessus].

² [Ce doc. est écrit sur la même feuille que la lettre précédente de Des Alleurs au prince de Moldavie. Par conséquent elle est de la même date pour les raisons qui sont exposées au bas de ladite précédente lettre].

premières occasions. Que n'ai-je plus souvent, Monsieur, les occasions d'être utile à Votre Altesse, ce seroit avec tout le zèle et l'empressement que je les embrasserois pour vous convaincre de plus en plus de la singulière considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCXXIX.

C. de Scarlatti, prince de Moldavie, à Des Alleurs.

A Yassi, le 22 9bre St. v. 1748.

Monsieur,

Je viens de recevoir avec beaucoup d'honneur la lettre de Votre Excellence du 26^{me} du mois passé; M^r Tote¹ qui me l'a rendue à son passage d'icy, eut toute l'assistance convenable. J'ay l'honneur d'assurer Votre Excellence que les sentiments de la parfaite estime que j'ai conçu pour elle me donnent un particulier empressement à pouvoir gagner des plus frequentes occasions pour lui témoigner la considération très distinguée et le veritable attachement avec lequel, etc.

CCXXX.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 7 janvier 1749.

[En tête:] Au prince Greg. Gika, pr. de Valachie.

Monsieur,

L'ambition que j'ay toujours eu d'entretenir dans Votre Altesse les sentimens qu'elle m'a jusqu'à présent témoignés me fait saisir avec empressement la circonstance de la nouvelle année pour luy souhaiter pendant son cours toute la prospérité qu'elle peut désirer, autant pour sa propre satisfaction que pour celle de la multitude de ceux qui font les mêmes vœux pour Votre Altesse. Agréez, je vous prie, la

¹ Sic M. de Tott.

sincérité des miens et les assurances de la considération singulière et du véritable attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, & c.

CCXXXI.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 7 janvier 1749.

[En tête.] Au prince Constantin de Scarlatti, de Moldavie.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 novembre dernier, à l'occasion du passage de M. Totte, qui ne m'a pas laissé ignorer l'accueil favorable que Votre Altesse luy a fait. Ces attentions, Monsieur, exigent toute ma sensibilité et mes remerciemens les plus sinceres, que je vous prie d'agréer de même que les vœux que je fais pour la santé et prospérité de Votre Altesse pendant le cours de la nouvelle année, qui sera pour moy des plus heureuses si elle me fournit quelque occasion de convaincre Votre Altesse de la consideration très distinguée et du sincère attachement avec lequel, etc.

J'ay l'honneur d'envoyer cy joint une lettre qui m'est venue de Paris pour Votre Altesse.

CCXXXII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

Le 9 janvier [1749].

[En tête.] Au même prince¹.

Monsieur,

Permettés que je réclame la justice de Votre Altesse contre deux Grecs nommés Georgy, qui, etant au service du Sieur Sainte Marie, médecin françois, luy ont volé divers ef-

¹ [La minute de ce doc. est écrite à la suite de celle de la précédente du 9 janvier 1749 „au prince Constantin de Scarlatti de Moldavie“ et sur le même feuille].

fets et de l'argent comptant. Les avis qu'on a eus qu'ils se sont réfugiés sur vos terres ont engagé ce médecin à y envoyer un homme de confiance nommé Dimitry Papas Oglou, Pelissier, qui est chargé de les indiquer à Votre Altesse, dont l'équité et la bonne volonté me flattent qu'elle les contraindra à une juste et prompte restitution.

CCXXXIII.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 9 janvier 1749.

[En tête:] Au prince Gregoire Gika de Valachie.

Monsieur,

Agreés les justes remerciemens que je dois à Votre Altesse des bontés qu'elle a témoignées au sieur Pappa dont j'ay eu l'honneur de luy recomander les interets il y a quelque tems. J'espère que Votre Altesse voudra bien seconder les esperances qu'il paroît avoir conçues de sa justice. Permettés que je la réclame encore aujourd'huy en faveur du sieur Sainte Marie, qui envoie en Valachie le nommé Dimitry Papas Oglou Pelissier à la poursuite de deux voleurs qui se sont retirés en Valachie et que ce Pelissier a promis d'indiquer au sieur Mille. S'ils ont tout à craindre de la justice de Votre Altesse, le sieur Sainte Marie attend tout de sa générosité; et tout en effet, de la part d'un juge si éclairé et si bien faisant me flatte d'un prompt et heureux succès.

CCXXXIV.

Des Alleurs à Mille.

A Constantinople, le 9 janvier 1749.

[En tête:] A. M. Mille, à Bucharest.

Il y a quelque temps que je vous écrivis, Monsieur, concernant un vol qui a été fait au sieur Sainte Marie par deux domestiques grecs, tous deux nommés Georgy, que je vous avois prié de faire arrêter pour les contraindre à la restitution des effets et argent qu'ils ont emporté au sieur Sainte-Marie.

Vous avés bien voulu, dans le tems, faire contre eux les perquisitions nécessaires, qui malheureusement n'ont rien produit. Il s'est présenté icy depuis peu un nommé Dimitry Papas Oglou Pelissier, qui a donné des avis à ce sujet si circonstanciés que le sieur Sainte Marie, qui s'etoit presque consolé de cette perte, espère aujourd'huy plus que jamais d'en tirer un bon party. Il vous envoie à cet effet une procuration pour poursuivre ces voleurs, qui vous seront indiqués par ledit Dimitry. J'ay écrit au prince il y a deux jours, à l'occasion de la nouvelle année. Aujourd'huy, par l'incluse, je réclame sa justice et je ne doute pas que vous ne vous employés efficacement pour terminer cette affaire à la satisfaction du sieur Sainte Marie autant qu'il dépendra de vous.

Je vous adresse pareillement une lettre pour le prince de Moldavie concernant la même affaire, que vous ne luy ferés tenir qu'autant que les dits voleurs ne se trouveront point en Valachie.

Le sieur Papa, dont je vous ay il y a quelque temps recommandé les intérêts ne m'a pas laissé ignorer les bontés que Son Altesse luy a témoignées et les espérances qu'il en a conçues. Je vous prie de faire en sorte que les suites répondent à ces heureux commencemens.

Voilà, Monsieur, plusieurs affaires que je vous recommande en même tems. J'espère cependant que la multiplicité ne diminuera point votre attention et votre bonne volonté à en procurer un heureux succès. Si en revanche je puis vous être utile à quelque chose, vous pouvés vous adresser à moy avec beaucoup de confiance et être persuadé que je ne me refuseray à rien de tout ce qui dépendra de moy pour vous faire plaisir et pour vous convaincre &c.

CCXXXV.

C. de Scarlatti, prince de Moldavie, à Des Alleurs.

A Yassi, le 20 février st. v. 1749.

Monsieur,

J'ay reçu les lettres dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer le 1^{er} octobre de l'année passée et le 7 janvier de

celle où nous venons d'entrer. La première, dont il a plu à Votre Excellence de recomander le nouveau supérieur des Pères de S' Antoine m'étant rendue par lui-même, il a été assuré de toute ma bienveillance. J'ay l'honneur de remercier Votre Excellence de l'attention qu'il lui [a] plu de se donner pour moy avec la caisse de livres qui est venue à mon adresse, ainsi que du renouvellement des sentimens de l'amitié que vous me faites à l'occasion de la nouvelle année. Sensible comme je le suis aux bontez de Votre Excellence, je ne discontinue pas de faire les vœux sinceres pour sa conservation; heureux, si je puis, dans le cours de celle-cy, avoir les plus frequentes occasions de vous convaincre du sincère attachement et de la considération très distinguée avec laquelle j'ay l'honneur d'être etc.

CCXXXVI.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 2 mars 1749.

Monsieur,

J'ay vu, par la réponse dont V. A. a bien voulu m'honorer l'accueil favorable qu'elle a fait au nouveau supérieur de S Antoine. Je sercis ravi d'avoir quelque occasion de témoigner à V. A. ma reconnaissance et mon empressement à luy rendre les services qui peuvent dépendre le moy. J'espère qu'elle ne choisira pas d'autre personne pour ses commissions en France, dont je me chargeray toujours avec autant de plaisir que d'exactitude.

Permettés, M. que je vous adresse cy joint une lettre pour M. le Comte de Bekersky, général de Caminiek, auquel je prie Votre Altesse de la faire parvenir en sûreté.

CCXXXVII.

C. de Scarlatti, prince de Moldavie, à Des Alleurs.

A Iassy, le 28 mars 1749.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de faire reponse à la lettre que Votre Excellence m'a écrit du 25 mars. Aussi tôt que je la ay reçue, j'ay fait d'abord l'expedition de la lettre qu'elle m'a joint adressée à M. le général Bekerski, commandant de Camienitz, qui lui parviendra en sûreté. Il n'y a rien qui puisse flatter de plus que les occasions de vous rendre mes services, Monsieur, et de vous donner plus souvent des marques sinceres et parfaites de l'attachement et de la consideration avec laquelle je me donne l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCXXXVIII.

Grégoire Gika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

[Bucarest, 12/23 avril 1749].

Illustrissimo ed Eccellentissimo Signore, Signore Colendissimo.

La presente serve in risposta delle stimatissime lettere che Vostra Eccellenza, si compiaquè a scrivermi tanto coll' arrivo di S: Poppa quanto doppio per raccomandarmi la di lui causa della quale la diligente inquisitione accioché non sia sconosciuta a V. E. ho stimato convenevole di darle parte della mia attenzione avuta nell'esaminarlo esattamente nel mio publico tribunale indagandò la giustizia collo scrutinare li pareri de SS^{ti} dela provincia, nel qual mentre furono manifestati due in altri tempi differenti emanati diversi decreti ecclesiastici sinodali, per la debita veneratione de'quali non ho volsuto annullare alcuno delle loro benche tra se differenti decisioni, ma secondo la convenienza cristiana, ho fatto scrivere al sacro sinodo, dal quale unima ¹= e rettamente secondo la legge ca-

¹ Sic.

nonica di nuovo fu fatta la decisione, alla quale conformandomi, ho anch'io decretato il tripartimento della sostanza di Pandagi, cugino di S^r Poppa, secondo c'insegnano le sacre leggi, santo Sinodo. Ma detto Poppa dimostrò grandissima repugnanza a questa decisione, pretendendo di voler esser solo ed unico erede, ricusando assolutamente il così giusto tripartimento, il quale viene espressamente commendato e prescritto in caso di morte senza figliuoli. Non essendomi dunque statto possibile d'accommodarmi alla sua volontà contraria ai sagri decreti, gli ho parlato più d'una volta per persuaderlo di lasciare e desistere da questa sua più tosto avara che ragionevol pretentione, e di condescendere a questo buono e dalla chiesa e dal foro cioè secolare tribunale deciso accommodamento, ma tutte le mie sinciere parole erano date all'aria. Lui più che mai fermo e costante nella sua concepita ostinatione, non dando in nessuna maniera orecchio à miei buoni consigli, s'è proposto d'andarsene via per retornare a cotesta volta. Ed affinché non depinga la cosa altrimenti a V. E., non hò volsuto mancare di palésarle a pieno la mia ottima dispositione havuta di rendergli giustitia, per farle conoscere la stima e riguardo della raccomandatione di V. E. affaticandomi a voler terminare una volta questa vecchia materia litigiosa di che il contrario effeto non è da ascriversi se non alla inconvenevole contrarietà dell'ostinato S^r. Poppa, il quale, quando sarà colà arrivato, spero che non solamente sarà rimproverato da V. E. per la sua illegitima pertinacia, ma che non sarà data fede alle sue frivole giustificationi, che forse vorrà addurre. Con che assicurando V. E. della mia vera stima de'suoi cenni che in ogni occasione mi saranno dati dalla di Essa gratissima amicitia per compiacerle caramente.

CCXXXIX.

Mathieu George Mille à Des Alleurs.

Monseigneur,

[Bucarest, 1^{er} juillet 1749, n. st.]

Puisque je me suis resoud à envoyer ma famille à Constantinople, je ne l'ai pas voulu laisser partir sans l'accom-

pagner d'une très humble lettre pour Votre Excellence pour supplier instamment de me faire la grâce de vouloir bien se daigner de recevoir ma dite famille sous votre haute et vaillante protection, afin qu'elle puisse continuer d'être heureusement protégée de V. E. comme elle l'a toujours été au tems des predecesseurs de V. E.

Je me flatte donc, Monseigneur, que nous sera gracieusement accordée ma très humble demande, d'autant plus que ma famille a déjà eu le bonheur d'essayer indignement les grâces et la faveur de Votre Excellence et de Madame l'Ambassadrice, avec laquelle espérance j'ay l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, etc.

P. S. Il se trouvoit icy un françois nommé Josef Conty, natif de Lyon, lequel, étant dans un état très pitoyable, m'exitoit compassion de luy, c'est pour cela que, pour le secourir et pour ne le laisser pas perir de faim et de misere, j'ay eu soin de luy en le nourrissant chez moy, et afin qu'il ne se perde pas dans ce país, j'ay trouvé bon de l'envoyer avec ma famille à V. E., afin qu'il puisse profiter et participer des grâces de V. E. sous votre protection, pour être aidé dans son pauvre miserable état, comme V. E. jugera à propos.

CCXL.

Mille à Madame Des Alleurs.

[Bucarest, 2 juillet 1749, n. st.]

Madame,

Je ne sçaurois m'empêcher de la liberté que je me donne de faire à Votre Excellence ma tres humble reverence en écrit, lorsque ma femme avec ma fille, que j'envoye à Constantinople, auront l'honneur de la faire personnellement, car, comme j'ay supplié S. E. l'ambassadeur de recevoir ma famille sous sa vaillante protection, j'ose pareillement prier V. E. de luy accorder aussi la vôtre en les comptant au nombre de vos servantes, afin qu'elles puissent se vanter du bonheur d'être protégées d'un protecteur et d'une protectrice dont la protection ne peut être que très gracieuse et avantageuse.

Je compte donc sur les grâces et bienveillance de V. E. et j'ay l'honneur d'être avec un très profond respect, Madame, de Votre Excellence; etc.

CCXLI.

C. de Scarlati, prince de Moldavie, à Des Alleurs.

A Yassi, le 10 Juillet st. v. 1749.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer le 9^e du mois courant, et que son courrier, qui étoit du passage d'icy, m'a rendue hier; et, comme tout ce qui me vient recommandé de la part de Votre Excellence a tout le droit sur mon attention, je n'ay voulu manquer à rien pour faire facilliter son voyage, et il en est parti le même jour; je me flatte que Votre Excellence voudra bien exercer plus fréquemment mon attention et d'être assuré du parfait attachement et de la consideration très distinguée avec laquelle, etc.

CCXLII.

Des Alleurs à Mille.

A Constantinople, le 9 août 1749.

J'ay reçu, M^r, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire à l'occasion du retour de votre famille à Constantinople. Vous ne devés pas douter qu'en toute occasion je ne luy fasse ressentir les effets de la protection que vous me demandés pour elle, et que je ne m'employe toujours volontiers à tout ce qui peut vous être utile.

Madame Mille m'a remis le nommé Joseph Conty, de Lyon, que vous avés eu la charité de retirer. Je vous en fais mes remercimens et vous prie de continuer votre attention à cet égard. Cependant, comme il n'est pas juste que ces sortes de gens vous deviennent à charge, quand vous aurés occasion de m'en faire passer, je vous prie de m'envoyer en même

tems le compte des dépenses que vous aurés faites à leur occasion.

A l'égard des vingt déserteurs qui se trouvent aujourd'huy à Bucurest, vous pourrés me les envoyer trois ou quatre à la fois de quinze en quinze jours, pour que je puisse les faire partir à mesure et éviter les embarras de la quantité.

Vous observerés de ne me point envoyer de Venitiens ny d'Italiens, mais seulement des François ou des Espagnols. Je rembourseray icy à M^r Cingria toutes les dépenses que vous ferés pour eux avec une juste économie.

CCXLIII.

[Galata, 1^{er} septembre 1749].

**Doit M. François Thomas Linchou S/C. courant
avec Jean Baptiste Linchou.**

1749			
Mars	13	Pour le net produit de 3 barriques Indigo par Cap. ^{ne} Jean Martin . . .	pes 1575 98
	»	Idem de 11 caisses fayances par led. Martin	140 116
	»	Idem de 5 caisses cartes jouées par led.	182 93
	»	Idem de 40 balons papier de 24 par led.	647 52
	»	Idem de 2 balots draps nims d'Arragon No. 87, 88 par led. Martin	852 94
	»	Idem de 16 sacs Grenaille par led. . .	100 —
	»	Idem de 7 tonneaux vin rouge par led.	150 —
	»	Idem de 14 caisses Liqueurs	580 —
			<hr/> pes 229 93
		Pour le net produit de 6 habits d'été assortis par Cap. ^{ne} J ⁿ B ^{te} Marre . . .	720 —
			<hr/> pes 4949 93

Sauf erreur ou omission. Sans préjudice des changes. Galata lez Constantinople.

Le p^{er} 7^{bre} 1749.

[Signé] Linchou.

CCXLIV.

Mille à Des Alleurs.

[Bucarest, 10 septembre 1749].

Monseigneur,

J'ay l'honneur de répondre à la très gracieuse lettre dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer pour m'asseurer de la grâce de sa haute protection, que j'ay implorée pour ma famille, j'en rends à V. E. mes tres humbles remercimens, priant Dieu pour sa continuelle conservation et prospérité.

J'ay observé de la même lettre les ordres que V. E. me donne pour ce qui regarde les deserteurs françois, qui sont venu et qui pourront venir ici à l'avenir. Pour les vingt en question, qui se trouvoient ici, ils sont disparu tous, puisqu'ils n'ont point voulu avoir patience d'attendre plus long tems; ainsi ils s'en sont allés tous avant l'arrivée de la lettre de V. E., les uns par la Moldavie en Pologne, les autres vers la Turquie. Désormais, toutes les fois qu'en verront¹ quelques-uns, j'aurai soin de les persuader de rester chez moy, jusqu'à ce qu'il se presentera une occasion de les envoyer à V. E., que non pourra pas être autrement, qu'avec les convoyes de l'argent, que S. A. le Prince envoie de tems en tems à Constantinople, alors il faudra louer pour eux des chevaux ou un chariot, ce que j'espère que V. E. approuvera. Touchant les dépenses, puisque V. E. m'a donné la permission et l'ordre de lui mander le compte, je me suis donné la liberté d'envoyer le compte de dépenses que j'ay faites pour les hommes que j'al envoyés jusqu'à présent, lequel compte aura l'honneur de presenter à V. E. mon gendre St Cingria. J'observeray tousjours l'œconomie la plus possible.

Au reste, je me recommande avec toute ma famille à la grâce et bienveillance de V. E. et je suis avec un très profond respect, De Votre Excellence, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

¹ Sic pour *viendront*.

CCXLV.

Des Alleurs à M^r Coulomb.

A Constantinople, le 15^e 9bre 1749.

[En tête:] A M^r Coulomb, chirurgien français auprès du pacha de Cochim.

Le pacha de Cochim m'ayant prié, M^r, de vous écrire pour vous engager à ne pas quitter son service, je le fais d'autant plus volontiers que je ne puis douter que vous n'y trouviés votre avantage. Plusieurs personnes de votre profession ont fait d'honnêtes fortunes dans de pareils postes. Vous ne devés pas moins espérer de l'estime que vous témoigne le Pacha. Je vous exhorte à en profiter, vous assurant de mon côté de mon empressement à vous donner des marques de ma bienveillance, vous recommandant aussy d'avoir attention à tout ce qui pourroit m'intéresser. Je trouveray quelque occasion de vous récompenser.

Un françois qui part avec le prince de Moldavie remettra au Pacha la réponse que je dois à sa lettre.

CCXLVI.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

A Yassi, ce 16^e janvier 1750.

Monsieur,

C'est avec une satisfaction extrême que je viens de recevoir l'obligeante lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 X^{bre} de l'année passée, souhaitant à Votre Excellence au commencement de celle-cy une suite continuelle de toutes sortes de prospérités et une parfaite santé. Pour ce qui regarde les Pères Franciscains établis dans cette Principauté, je me ferai un vrai plaisir de leur faire ressentir toutes les effets qu'ils pourront esperer d'une telle

recommandation, tâchant de prouver à Votre Excellence en toutes les occasions l'extrême envie que j'ai de lui complaire, étant toujours, avec un attachement très sincere, Monsieur de Votre Excellence, etc.

CCXLVII.

Grégoire Ghika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

[Bucarest, 12/23 janvier 1750].

*Illustrissimo ed Eccellentissimo Signore.
Signore ed Amicò colendissimo.*

La gentilezza ed il nobil animo di Vostra Eccellenza, che l'anno fatto ricordarsi di me all'occasione delle Sante feste passate, mi costringono d'esibire parimente a V. E., insieme colli più vivi ringraziamenti per le cortesi felicitazioni, anche le mie reciproche cordialissime, augurando ch'Iddio voglia conservare V. E. non solamente per il corso di questo nuovo, ma di moltissimi altri anni susseguenti in ottima e perfettissima salute, con godimento d'ogni sorte di prosperità e contentezza secondo li suoi proprj voti. Li quali voti accompagna anche la mia Prencipesa per Madama l'Ambasudrice di Lei consorte. Con che, bramando di poter esser utile a V. E. in queste parti, resto con una straordinaria stima, etc.

CCXLVIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 27 avril 1750.

Monsieur,

J'ay appris avec tout le regret possible, par la lettre du S^r. Linchou, les écarts extraordinaires du S^r Muret. En rendant grâce à Votre Altesse de la complaisance dont Elle a usé envers luy, agréés, M^r., les assurances de toute ma sensibilité et de ma reconnaissance, mortifié des embarras auxquels je vous ay involontairement exposé. Pour ne point abuser du tems pré-

cieux à Votre Altesse, je n'entre point dans le détail qu'exige cette matière, et j'ay chargé le S^r Linchou de vous communiquer la lettre que je luy escriis, par où elle verra le party que je crois le plus convenable, celle-cy n'étant que pour vous réiterer les protestations du sincère attachement et de la consideration singuliere avec lesquelles j'ay l'honneur d'être, M^r. &c.

CCXLIX.

Des Alleurs au prince Lubomirsky.

A Constantinople, le 13 août 1750.

Monseigneur,

Le S^r. Linchou, François de nation, attaché au prince de Moldavie, et chargé par luy de quelques emplettes dans vos quartiers m'ayant témoigné beaucoup d'envie de vous être recommandé, je le fais d'autant plus volontiers qu'en me procurant par là l'avantage de reconnoître en quelque façon les politesses et les attentions du prince de Moldavie, j'ay aussy l'honneur de vous réiterer les protestations les plus sinceres de la consideration singuliere avec laquelle je suis Mgr...

CCL.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 13 août 1750.

Monsieur,

J'ay reçu très exactement tous les paquets que vous avés bien voulu me faire parvenir, et les gracieuses lettres dont il a plu à V. A. de les accompagner. L'embaras continué que cela luy cause ne peut que me convaincre de plus en plus de sa bonne volonté à mon égard, et, infiniment sensible aux peines que V. A. veut bien se donner pour moy en toute occasion, je n'ay pas négligé d'en informer la Sublime Porte. Heureux si j'étais à portée de vous donner de plus vives marques de ma reconnaissance.

Le Sr. Linchou vient de me proposer de la part de Votre Altesse une affaire de convenance, sur laquelle je lui fais la réponse que j'ay l'honneur de joindre icy. Si elle eût entièrement dépendu de moy, elle doit être persuadée qu'elle auroit été sur le champ conclue et sans la moindre restriction. Quoy qu'il en soit, je souhaite fort que Votre Altesse puisse l'agréer, par l'envie que j'ay de luy être utile et de luy donner des preuves efficaces de la consideration singuliere avec laquelle je suis, Monsieur...

CCLI.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 7 septembre 1750.

[En tête:] a Mr le prince Cons. de Racoviza de Moldavie.

Monsieur,

Le porteur de la présente étant chargé de mes dépêches, je me flate que Votre Altesse voudra bien user avec luy de la même complaisance dont elle m'a toujours donné des marques, et qu'elle luy fera fournir toutes les comodités qui luy seront nécessaires, pour se rendre surement et promptement à sa destination. Je joindray, Monsieur, cette obligation à celles que je vous ay, heureux si les circonstances répondent à mon empressement à être utile à Votre Altesse et à la convaincre de la considération singulière avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Monsieur, &c.

CCLII.

Des Alleurs à Linchou.

[A Constantinople, le 7 septembre 1750].

Les affaires du Sr Des Bordes, Monsieur, exigeant sa présence en Hollande j'ay profité de cette occasion pour luy remettre quelques dépêches. Je pense qu'étant déjà connu de

¹ [Ce doc. n'est pas daté, mais il est écrit, aussi que la lettre suivante à Calkom, sur la même feuille que la lettre de Des Alleurs à Constantin de Rakovitza, du 7 septembre 1750, ce qui fournit sa date].

vous, il n'avoit pas besoin de recommandation ; cependant, comme je suis intéressé moy même à la célérité de son voyage, vous m'obligerez de luy en faciliter les moyens autant qu'il dépendra de vous.

CCLIII.

Des Alleurs à Mr Calkom.

[A Constantinople le 7 septembre 1750¹].

Monsieur,

Ce n'est pas moins par un effet de votre recommandation que par la compassion que je porte à la situation du Sr Desbordes que je me suis prêté aux mesures qu'il a cru nécessaires pour son départ de Constantinople. S'il a besoin, Monsieur, de toute votre protection, il me paroît qu'il en est digne, d'autant plus qu'on n'a procédé icy envers luy et envers son épouse que par des voyes contraires aux usages de ce pays, et qui ressenoient en tout la passion et une envie marquée de le détruire. J'espère cependant que ses bonnes raisons, soutenues de l'honneur de votre protection, le feront triompher de ses ennemis et le remetront bientôt dans une meilleuré fortune, dont, étant l'auteur, vous vous déclarés aussi genereusement le protecteur.

CCLIV.

Des Alleurs à Mille.

A Belgrade, le 18 septembre 1750.

Une promenade du Grand Seigneur, Monsieur, dans ces quartiers, m'ayant fourni l'occasion de faire accepter à Sa Hautesse mon petit carosse avec mon bel attelage de chevaux isabelle et tous les harnois de l'assortiment, je me trouve dans la nécessité de me pourvoir d'un attelage nouveau. La

¹ [Ce doc. n'est pas daté, mais il est écrit sur la même feuille que la lettre Des Alleurs à Constantin de Rakovitza du 7 septembre 1750, ce qui fournit sa date].

Moldavie et la Valachie fournissant également de ces sortes de chevaux, j'ay cru ne pouvoir mieux faire que de vous charger de cette comission, qui est de m'acheter 8 ou 9 bons chevaux grands et forts de tel poil que vous trouverez à propos (tous du même poil, s'entend) et qui soient desjà dressés et accoutumés au carosse. Vous me ferés plaisir de me les faire parvenir le plus tot qu'il sera possible, et j'en payeray le montant ainsy que les frais et la conduite sur le compte que vous m'en enverrés. Votre bonne volonté, votre crédit et vos conoissances en ce genre me répondent du succès de cette comission, sur laquelle je n'ay à vous recommander que la célérité. Je compte aussy beaucoup sur les attentions de Son Altesse, à laquelle j'ay l'honneur d'écrire à ce sujet.

CCLV.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Belgrade, le 18 septembre 1750.

Monsieur,

Privé depuis longtems des nouvelles de Votre Altesse, je profite avec empressement de l'occasion qui se présente pour me rapeller à l'honneur de son souvenir et lui renouveler les assurances de mes vœux pour sa conservation et sa prospérité. Je viens de charger le S^r Mille d'une petite amulette que je prie Votre Altesse de vouloir bien favoriser de son attention. Elle m'obligera sensiblement, et plus encore si elle me met à portée de luy donner des preuves convaincantes de mon empressement à luy être utile, et de la considération singulière avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCLVI.

**Le prince de Moldavie, Constantin de Rakoviza,
à Des Alleurs.**

[Yassi, le (en blanc) septembre 1750].

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer le 13^e aoust et 7^e septembre; j'ay etté

charmé de voir par la première que tous les paquets que j'ay envoyé à Votre Excellence luy ont été exactement rendus. Je souhaite d'avoir journellement des occasions pour lui prouver le sensible plaisir que j'ay de la servir. Je vous remercie, Monsieur, de la peine que Votre Excellence a bien voulu prendre d'en informer la Sublime Porte; je la prie instamment d'avoir les mêmes égards quand il se présentera des semblables occasions à l'avenir.

Le sieur Linchou m'a communiqué la réponse de Votre Excellence, au sujet de l'affaire que je lui avois ordonné de vous proposer. Je me raporte entierement à ce qu'il aura l'honneur de vous écrire par cette occasion à cet égard.

La personne chargée des dépêches de Votre Excellence qu'elle m'a adressée avec la lettre du 7^e septembre, est partie depuis deux jours. Je lui ay donné quatre personnes pour l'accompagner sûrement jusques aux frontieres de Pologne, et j'ay adjouté une cinquième personne pour lui fournir pendant laditte route tout ce dont il peut avoir besoin pour sa comodité; c'est la moindre attention que je dois aux personnes munies de la recommandation de Votre Excellence, heureux si je puis le lui prouver en l'assurant que j'ay l'honneur d'être, etc.

CCLVII.

Jean-Charles Des Bordes à Des Alleurs.

[Jassy, 25 septembre 1750].

Monseigneur,

Le 22^e du courant a été ma dernière que j'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, par un calarasch du Prince. Du depuis, esperant de faire ma reverence à S. A. pour obtenir mes expéditions, elle me fit dire qu'en égars aux recommandations de Votre Excellence, Son Altesse ne me pouvoit recevoir qu'en ceremonie. De quoy M^r. Linchou m'ayant informé, je le priois de vouloir bien m'en dispenser, mais toutes mes sollicitations furent inutiles, et hier au matin vint le propre carosse du Prince à six chevaux, son second equier à cheval

et douze tzhadars, à la maison de Monsieur Linchou, pour m'inviter, de la part de S. A. de venir à la Cour. Je m'y rendit aussitôt, et y ayant trouvé une grande foule de courtisans, Son Altesse me reçut le plus gracieusement du monde, et, m'ayant fait présenter tous les rafraichissemens suivant les coutumes du pais, elle s'informa très particulièrement de la santé de Votre Excellence et de celle de Madame l'Ambasadrice, m'assurant quelle s'interessoit toujours infiniment en tout ce qui pourroit concerner Leurs Excellences, et qu'elle conserveroit toujours la plus haute estime pour leurs personnes, à quoy ayant repliqué les complimens necessaires, Son Altesse m'offrit aussi d'abord toutes facilités pour poursuivre mon voyage, et, après une conversation d'environ une demie heure. j'ay pris congé, et fus reconduit par le même cortège au logis de M^r. Linchou.

Je puis bien assurer Votre Excellence que Son Altesse fait un cas tout particulier de son amitié, et que tous ceux qui lui seront recommandé de sa part seront toujours comblé de politesses et dont j'ay eu une experience fort agreable pour laquelle j'ay l'honneur de temoigner à Votre Excellence mes très humbles remercimens.

Pour ce qui reguarde la personne de Son Altesse, j'ay été extrêmement surpris de sa conversation, car, comme je connois Messieurs les Grecs du Fanar, je puis bien dire que je n'ay jamais vue parmi eux une personne aussi accomplis, aussi gracieux et aussi polis que ce Prince, et qui reçoit son monde avec une aissance, comme s'il étoit élevé à une Cour chrétienne, aussi est-il fort estimé parmi les grandts [sic] du pais et chacun paroît extrememens contens de son gouvernement.

A l'egars de Monsieur Linchou, je puis assurer Votre Excellence qu'il a eu pour moy toutes les bontez imaginables, et m'a procuré tous les avantages qui pouvoient dependre de luy; et ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est que j'ay pu remarquer fort claiemens qu'il est bien dans les bonnes grâces du Prince, et même un de ses favoris; ainsi, si ce prince a le bonheur d'avoir un heureux regne, je ne doute en aucune façon que M^r Linchou se trouvera à même de faire

une petite fortune dans ce pais, ce qui luy fera autans plus d'honneur que, se trouvant le seul etranger à la Cour, il a sceu captiver les bonnes grâces du Prince et de tous les grands du pais, qui l'estiment infinimens.

Les officiers du Prince qui étoit destiné pour aller avec moy à Dresde ne pouvant être prêt, S. A. m'a donné quatre soldats et un officier, qui me conduiront aux frontieres de Pologne, pour où j'espere avec l'aide de Dieu de poursuivre ma route demain au matin, pour quelle raison étant inutile d'arretter le jannissaire de Votre Excellence d'avantage, j'ay resolu de le renvoyer avec la presente, en remerciant infiniment Votre Excellence de toutes les bontes qu'elle a eu pour moy, et pour lesquelles je conserveray un eternel souvenir, et, quoique ledit jannissaire n'aye aucunement besoin de ma recommandation auprès de Votre Excellence, je manqueray pourtant à mon devoir si je ne luy rendois le temoignage qui luy est due, d'un très honnet homme, et qui m'a servis avec toutes les attentions imaginables, se faisant respecter et estimer par tout les endroits où nous avons passé.

Après toutes les bontez que Votre Excellence a eu pour moy, je me flatte qu'Elle me voudra bien encore accorder cette grâce de vouloir honorer de sa puissante protection mon épouse, dans les cas qui luy pourront survenir pendans mon absence, n'étant aucunemens à douter que les bontez si naturelle de Madame l'ambassadrice et si reconnue de tout le monde, sont suffisans pour faire oublier à mon épouse tous les malheurs qui luy sont survenus depuis quelque tems. J'en supplie très humblemens Leurs Excellences, les assurant que rien au monde n'effacera jamais de ma memoire les obligations que je leur ay et pour lesquelles je conserveray un eternel souvenir.

J'ay l'honneur de baiser très humblement les mains de Madame l'Ambassadrice et d'être toujours avec la plus haute vénération, Monseigneur, De Votre Excellence, etc.

CCLVIII.

Grégoire Gika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

[Bucarest, 4/15 octobre 1750].

*Illustrissimo et Excellentissimo Signore,
Signore ed Amico colendissimo.*

Hò avuto piacere nel ricevere la pregiatissima lettera di V. E. di 18 del mese passato, tanto originale quanto duplicata, ed hò rilevato da essa le cortesi espressioni concepitevi della sua connaturale gentilezza, alla quale amicizia sia persuasa V. E. che corrisponde anche la mia verso di Ella, mentre l'assicuro de'miei reciprochi voti per la continua prosperità e conservazione di V. E. e di quei che Le appartengono.

Vostra Eccellenza m'accenna d'aver data una picciola commissione al mio maggiordomo Sr Mille, e per questo Io gli hò ordinato d'esser attento, ad eseguire cio che gl'è stato incaricato da V. E. e colla speranza d'esser eseguita presto questa incombenza, hò tardato alquanto di rispondere lusingandomi di puoter frà poco colla risposta dare anche il ragguaglio dela commissione effettuata, ma essendo ch'esso mio maggiordomo m'à esposto d'aver d'uopo di qualche indugio per essequirla, cosi non hò volsuto piu differire a notificare a V^a Eccellenza ch'egli farà tutta la diligenza d'adempire quel che gl'è stato ingiunto.

CCLIX.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Iassy, 4/15 octobre 1750].

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre de Mr. des Bordes, par laquelle il me notifie son heureuse arrivée à Sniatin, m'ayant en même tems recommandé l'incluse, que j'ai l'honneur de faire

tenir à Votre Excellence. Je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion pour lui marquer ma ponctualité, en l'expédiant sur le champ. Heureux si, par mes attentions, je puis de plus en plus convaincre Votre Excellence de l'estime tout particulière que je fais de son amitié et de l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, De Votre Excellence, etc.

CCLX.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie
à Des Alleurs.**

[Jassy, 8/19 novembre 1750].

Monsieur,

J'ay receu la lettre dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer le 1^{er} 9^{bre} N^{au} S^e. Les recommandations de Votre Excellence seront toujours pour moy des ordres que je me fairay un plaisir d'exécuter ponctuellement. Sans doute que M^r. Debordes doit à ces heures ettre arrivé à Dresde, et j'attends de jour en jour d'apprendre la nouvelle de son arrivée.

Votre Excellence peut être tranquille sur le passage de ses lettres. J'en auray toujours tout le soin possible. J'ay expédié un courier exprès pour porter à Leopold celle que vous avés envoyé par le dernier calaras.

Je vous remercie, Monsieur, des marques d'amitié dont Votre Excellence veut bien m'honorer. Je ne puis la reconnaître que par l'assurance d'un devouement sincère et cordial pour sa personne; vous trouverés toujours en moy une sincérité à toute épreuve; et, si je suis assés heureux pour que vous trouviés des occasions à m'employer à des affaires encore plus essentielles que le passage des lettres, je fairay mon possible pour convaincre Votre Excellence que je n'ay rien plus à cœur que de gagner son amitié et de l'entretenir.

CCLXI.

**Constantin de Racoviza, prince de Moldavie
à Des Ailleurs.**

[Jassy, 27 novembre/8 décembre 1750].

Monsieur,

J'ay eu l'honneur de vous faire part par ma dernière lettre de l'expédition du paquet que Votre Excellence a envoyé pour Monsieur de Peron de Castera, résident de France à Varsovie. Je viens d'en expédier un second que Monsieur de Celsing, envoyé de Suede m'a remis dans son pli de la part de Votre Excellence; et elle en trouvera un inclus que j'ay receu dernièrement de Varsovie de la part dudit Resident; j'auray un vray plaisir d'avoir fréquemment des occasions de témoigner à Votre Excellence les sentimens d'estime et la parfaite consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXII.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Ailleurs.**

[Jassy, 22 décembre 1750].

Monseigneur,

Je suis trop sensible aux témoignages d'affection et de bienveillance dont Votre Excellence m'a déjà donné tant de marques, pour ne pas profiter de l'occasion du premier de l'année pour l'assurer de mes très profonds respects et lui souhaiter tous les avantages si justement dûs à son rare mérite. Fasse le ciel, Monseigneur, que j'aye l'agrément de voir Votre Excellence pendant un grand nombre d'années dans nos contrées, la suppliant d'être persuadé que de tels souhaits viennent de l'inclination que j'aurois de jouir long tems d'une amitié qui m'est si chère, et que je ferai tous mes efforts pour me conserver jusqu'au dernier soupir. Toute la grâce que

je lui demande est de m'honorer plus souvent de ses ordres, que je ne manquerai pas d'exécuter avec une ponctualité à toute épreuve, étant avec les sentimens les plus reconnoissans et les plus affectionnés, Monseigneur, de Votre Excellence, etc.

CCLXIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 30 décembre 1750.

Monsieur,

J'ay reçu les lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 19 9^{bre} et 8 du courant N. S., par lesquelles j'ay vu l'attention qu'Elle a bien voulu se donner pour l'expédition de mes lettres, et j'ay reçu le paquet de Varsovie qu'elle m'a adressé. Agréés, M^r, les remercimens que je vous dois de tant de peine et les assurances de toute ma sensibilité et de ma reconnoissance.

Trouvés bon, M^r, que je vous fasse part des représentations qui m'ont été faites par les S^{rs} Magy et C^{ie}, negocians de Constantinople, au sujet d'une traite de 2000 p.^{es} fournie sur eux par le S^r Joseph Linchou, en faveur du S^r Manolaky Spathary, lequel refuse audit S^r Linchou de luy faire un reçu de cette somme. Dès que ce negociant offre de la payer, je ne vois aucun inconvenient à luy en faire l'acquit, et je prie Votre Altesse, pour prevenir les suites facheuses de ce manque de formalité, d'ordonner au S^r Manolaky de faire au S^r Linchou un reçu de la somme qu'il en recevra : de cette façon, chacun sera en règle et à couvert de recherche et d'embarras.

Il me reste à vous assurer, M^r, des vœux sinceres que je fais pour votre prospérité pendant le cours de l'année où nous allons entrer, que je vous souhaite comblée de biens et de satisfaction et suivie d'un grand nombre d'autres toujours plus heureuses et plus glorieuses, ravi si des circonstances favorables me mettaient à portée de témoigner à Votre Altesse le sincere attachement et la consideration distinguée avec laquelle j'ay l'honneur d'être &c.

CCLXIV.

Constantin de Racoviza, prince de Moldavie,
à des Alleurs.

[Iassy, 2/13 janvier 1751].

Monsieur,

Je viens de recevoir de la part de M^r de Peron de Castera le paquet cy joint pour votre Excellence. Je vous l'expédie avec d'autant plus de plaisir que j'ay occasion par là de vous donner des nouvelles preuves de mon exactitude. Je voudrois avoir des occasions plus frequentes et plus essentielles pour convaincre Votre Excellence de mes sinceres sentiments à son égard, et du parfait devouement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXV.

Gregoire Ghika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

[Bucharest, 14/25 janvier 1751].

*Illustrissimo ed Eccellentissimo Signore,
Signore ed Amico osservandissimo.*

Benche prima gia sono certificato della rara innata gentilezza di Vostra Eccellenza, degna d'ammirazione nò solamente d'amici presenti a Lei, ma anche degli assenti, con tutto ciò ne ho concepito una pruova fresca dalla stimatissima lettera gratulatoria all' occasione dell' anno nuovo, della quale fù l'esibitore S. Giovanni Mille, mio aulico, e dalla quale ho rilevato benevoli voti, alli quali aggiungo anche li miei per la conservatione e continua prosperità di V. E., nò solo per il corso di quest' anno, ma per una lunghissima serie d'altri consecutivi. Del resto, ringraziandola del suo amichevole risovvenire, La saluto amichevolmente, e sono con una perfetta distinta stima, etc.

CCLXVI.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Ailleurs.

[Jassy, 23 janvier/4 février 1751].

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 30^e X^{bre} dernier. Elle aura sans doute à ces heures receu un autre paquet qui m'est parvenu de Varsovie, et que je luy ay expédié à l'instant. Je luy reittere que je souhaiterois avoir des plus frequentes ocasions à pouvoir luy donner des témoignages de mon parfait dévouement.

J'ay veu, Monsieur, les representations que vous ont fait M^{rs} Magy et Comp.^o au sujet du receu qu'ils pretendent que l'spatary Manolaky doit faire au sieur Joseph Linchou de la somme de deux mille piastres que ce dernier a compté, pour remboursement d'une lettre de change qu'il avoit fourni audit Manolaky. Ces Messieurs sont d'autant moins fondez de leur demande, que ce sont mes capikyaya et le sieur Linchou qu'ils ont à leur demander des assurances, car ces Messieurs ont en mains tout à la fois les deux mille piastres, la lettre de change du sieur Linchou et une declaration qu'ils ont exigé de mes capikyaya. Je ne suis pas au fait du commerce: mais je sais pour certitude que ces Messieurs n'avoient que deux partis à prendre à la presentation de cette lettre de change: ou à la refuser, si elle ettoit tirée sans fondement, ou à la payer sans condition, si elle ettoit bonne. Dans ce premier cas, ils devoient laisser rettourner la lettre de change, et, dans le dernier, puisqu'ils payoient, ils ne devoient point exiger de declaration de mes capikyaya. Par le détail cy dessus, j'espere que Votre Excellence voudra bien faire connoitre aux Sieurs Magy et Comp.^o que c'est avec raison que l'spatary Manolaky a refusé le receu des deux mille piastres; et qu'ils pouvaient evitter toute sorte de contestation en renvoyant la lettre de change qui auroit été remise au S^r Linchou, ce qui ettoit la regle.

Je suis fort sensible, Monsieur, aux souhaits gratieux que Votre Excellence a bien voulu me faire au sujet de cette nouvelle année, ne desirant rien tant pendant sa durée que de pouvoir luy prouver mon zelle pour son service et luy témoigner la parfaite estime et la consideration distinguée avec laquelle j'ay l'honneur d'être Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXVII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 24 mars 1751. n. s.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date des 13 janvier et 4 février dernier N. S. avec le paquet de M^r de Castera, dont je vous fais mes remercimens les plus sinceres, priant Votre Altesse de vouloir bien honorer de son attention ceux qui luy parviennent de tems en tems, et particulièrement celui que j'ay l'honneur de luy adresser aujourd'huy pour M^r de Castera, dont je vous seray sensiblement obligé de m'accuser la reception et de la faire passer sûrement à son adresse. Excusés, M^r, les petits embarras que vous cause cette correspondance, dont je souhaiterois être à portée de vous témoigner toute ma reconnaissance et vous convaincre de la consideration singuliere avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCLXVIII.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Iassy, (en blanc) mars 1751].

Monsieur,

J'ay fait prevenir Votre Excellence, par le Sieur Linchou, que j'ay pris la liberté de vous envoyer depuis long temps deux tonneaux de vin rouge d'absinthe; quand ils sont ar-

rivez au Galach, le Danube n'ettoit plus naviguable, ce qui en a retardé l'expédition. Je viens à present d'apprendre qu'ils ont été chargez sur le battiment du raix [en blanc]. J'espere qu'ils arriveront à bon port. A leur arrivée, il vous plaira les faire rettirer, et je souhaite que ledit vin vous soit aussi agreable que j'auray de satisfaction de marquer à Votre Excellence la sincere amittié et l'attachement inviolable avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXIX.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy, 24 mars 1751¹]

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 24 mars avec le paquet pour Monsieur de Castera, que je lui ai envoyé en ce moment là avec toute la possible sureté. Je vous assure, Monsieur, que je suis bien charmé de pouvoir convaincre Votre Excellence de ma sincere promptitude, avec laquelle je compte, pour mon honneur, d'executer toutes *vosres* commissions.

A l'occasion de *les* prochaines fêtes de la resurrection de notre redempteur, j'ai l'honneur de vous souhaiter *tout sort* des prospérités, priant avec le plus sincere cœur le Dieu qu'il donne à Votre Excellence une prospere et souhaitable santé, sans la moindre interruption, à moy toujours l'occasion de vous temoygner la consideration singuliere avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

¹ Evidemment vieux style; d'après la mention de la lettre du 24 mars de Des Alleurs.

CCLXX.

Grégoire Ghika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

[Bucharest, 23 mars/3 avril 1751].

*Illustrissimo ed Eccellentissimo Signor Conte,
Signore ed Amico colendissimo.*

Con questa mia amichevöllissima lettera, sono ad esporre a Vostra Eccellenza qualmente un Turco Cretense Haggi Ismail Bascià nominato, è stato privato nello stesso tempo del suo figlio e nepote; questi due giovani essendosi imbarcati in una nave mercantile cristiana dell'isola Scio per trafficare, anno incontrato nella loro navigazione una nave maltese, la quale s'è impadronita della nave greca, che fu condotta a Malta con tutto l'equipagio, e conseguentemente anche li due detti giovani, li quali poi da schiavi furono mandati e presentati in dono ad una famiglia di Marseglia. L'afflitto e sconsolato Ismail Bascià, commosso dal dolore per la perdita del suo figlio e nepote fatti schiavi, s'è risolto di venire sin quà nella mia residenza, come anche fece, per trovare questo nostro Arcivescovo suo compatriota per pregarlo di volere intercedere da me, afin ch'io trovi qualche spediente di puoter riavere li giovani, se non in dono, almeno riscattandoli.

Per questo, lusingandomi dell'amicizia di V. E. e conoscendo la di Lei buona volontà ed il potere di fare un bene di tal natura, avanzo con amichevol fiducia la mia intercessione à V. E., richiedendola amichevolmente di volere impiegare li suoi buoni uffiej per riuscire che siano rilasciati o riscattati questi due giovani musulmani, questo atto amichevole, effettuato che sarà, ammirerà la Sublime Porta, ed a me sarà gran piacere. Con che, lusingandomi di non esser frustrato nella mia speranza, offerisco a V. E. li miei reciproci serviggi, e con una vera stima e veneratione sono, etc.

CCLXXI.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 7 may 1751.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 23 mars dernier, S. V., en faveur du nommé Hadgy Ismael Bacha de Candie qui souhaiteroit obtenir la liberté d'un fils et d'un neveu qui, dit-il, ont été conduits en esclavage à Malte et de là en France, ayant été donnés de présent à une famille de Marseille. Votre Altesse peut être persuadée de mon empressement à tout ce qui peut l'intéresser, mais en même tems, elle me permettra de luy dire qu'aucun particulier en France ne peut posséder des esclaves, et que, par conséquent, ces jeunes gens, s'ils sont en France, ne peuvent y être que au pouvoir de Sa Majesté, et que je dois à cet effet m'adresser à la Cour, sans pouvoir assurer V. A. du succès de ma demande. Il convient aussy, pour la former, que je sois informé des noms et surnoms de ces 2 Turcs et que je sois assuré qu'en proposant leur rachapt, je seray remboursé de leur rançon. C'est sur quoy je prie V. A. de vouloir bien me donner de plus amples informations, afin que je puisse agir-en conséquence. J'ose assurer V. A. qu'il ne dépendra pas de moy qu'en cette occasion comme en toute autre, elle ne s'aperçoive du cas que je fais de sa recommandation, étant avec une considération très distinguée, M^r, etc.

CCLXXII.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, 30 avril/11 mai 1751].

Monsieur,

Monsieur de Peron de Castera, resident de Sa Majesté très Chrestienne, m'a fortement recomandé un courier expédié par la cour de Suede à Monsieur de Celsein, envoyé extra-

ordinaire de la ditte cour à la Sublime Porte. Eu égard à la susdite recommandation, je n'ay pas hezitté un moment de l'expedier avec les surettés que j'ay creu luy ettre necessaire, et je l'ay muni d'un firman de poste, n'ayant pas passé à Cottin. Je me feray toujours un plaisir de montrer ma ponctualitté à tout ce qui pourra me venir de la part de quelque ministre de la Cour de France.

Ce courrier porte la nouvelle de la mort du roy de Suede et en même temps l'élevation au throne du nouveau Roy. Le sieur Linchou, que j'avois expédié à Varsovie pour des affaires dont Votre Excellence, doit à ces heures ettre informées par la voye de Monsieur de Castera, en arriva en sept jours le $\frac{20^e \text{ avril}}{\text{per may}}$ pour m'apporter cette nouvelle; j'expedia [sic] à l'instant un courrier à la Porte pour luy en faire part, et je remis dans le pliq du vizir une lettre que ledit Sieur Resident escrivoit à Votre Excellence pour la même nouvelle; je ne l'ay point accompagnée d'aucune de mes lettres, ettant persuadé qu'on vous l'aura à l'instant envoyée de la Porte; et je l'ay mise dans le susdit pliq, parce que je n'ay ecrit d'autre lettre qu'au vizir par ledit courier. Je n'ay jamais tant de satisfaction que quand Votre Excellence voudra bien me fournir des occasions pour la persuader toujours de plus en plus du respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'ettre, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXXIII.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 21 mai 1751.

Monsieur,

Le S^r Ghiza, qui a l'honneur d'ettre déjà conu de V. A. me prie de le recommander à sa bienveillance et à sa protection pendant son séjour en Valachie, où il va pour quelques affaires de commerce. Je seray très sensible, M^r, aux marques de bonté que V. A. aura occasion de luy donner, la priant d'en user avec moy avec la même confiance et de me croire avec la consideration la plus distinguée, etc.

CCLXXIV.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy, 11/22. may 1751].

Monsieur,

Depuis la dernière lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire, j'ay reçu de la part de Monsieur de Peron de Castera, resident de France à Varsovie, la lettre que je remets cy-joint à Votre Excellence. Comme ledit Resident se plaint en quelque façon d'un retardement dans vos expéditions eu égard à leur datte, je donne des ordres aujourd'huy à mes capikyaya pour qu'ils ayent toute l'attention possible d'aviser exactement Votre Excellence de tous les exprès qui doivent partir pour icy, afin qu'elle puisse en profiter quand elle le jugera à propos.

N'ayant rien de plus à marquer à Votre Excellence par cette occasion, je me contenteray de l'assurer du respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXXV.

Grégoire Ghika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

Bucharest, 20/31. mai 1751.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor Conte!
Signore ed amico colendissimo!

Con piacere hò ricevuto la stimatissima lettera di Vostra Eccellenza, colla quale essa s'è compiaciuta di rispondere alla mia scrittale all' intorno della desiderata liberatione di due giovani musulmani figlio e nipote di Hatgy Ismail Pacha, fatti schiavi e condotti in Francia, e V. E. m'accenna che nessun particolare in Francia può possedere uno schiavo, e che, se ve ne sono, devono trovarsi nel potere di Sua Regia Majestà,

a qual cosa, se si hà così, mi recca tanto maggior speranza della bramata liberatione, essendo molto bene conosciuta la generosità di detta Sua Majestà, quando poi si tratta del riscatto, come V. E. mi scrive di dovere essere assicurata d'esserne rimborsata, conviene convenire con detto Ismail Bacha, il quale si trova li a Constantinopoli, e questo farsi col mezzo dell' Illustrissimo Gran Dragomanno della Sublime Porta, al quale hò fatto scrivere circa questo particolare. L'istesso s'intende anche per essere informata delli loro nomi e soprannomi. Del resto, io non ve ne tengo altro impegno fuori d'averne incomodata V. E. colla mia interposizione, e d'esserne poi obligato à V. E. per l'effetto, come mi lusingo, che si faccia poi in qualunque maniera che sia, ò presentandoli in dono, ò riscattandoli, overò, come comunemente si practica fra le potenze, cambiandoli, contra altri schiavi. Con che, aspettando occasioni di puoter convincerla della distinta consideratione che nudrisco per V. E., resto, di Vostra Eccellenza, etc.

CCLXXVI.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy, 26 mai/6 juin 1751.

Monsieur,

Par le dernier courier venu de Constantinople, j'ay receu une que Votre Excellence a fait remettre à la Porte, pour estre envoyée à Monsieur de Perron de Castera, resident de France à Varsovie. Dez le moment qu'elle m'est parvenue, je l'ay expédiée à l'instant par un exprès; dez que j'auray avis de la reception, j'en informeray Votre Excellence, recherchant avec plaisir les occasions de luy prouver le respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXXVII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 9 juin 1751.

Monsieur,

J'ay reçu les lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 23 mars, 11 et 22^e may avec un paquet de M^r de Castera. La Porte m'avoit aussy fait remettre en son tems la lettre de Suède que vous luy aviés adressée pour moy, par laquelle j'ay appris la mort du roy de Suède et l'avènement du prince successeur au trône. Votre Altesse me marque aussy qu'elle a fortement recommandé à ses kapikiaïas de m'informer exactement de leurs couriers pour la Moldavie. Je suis extrêmement sensible, M^r, à toutes les peines que vous voulés bien prendre à mon occasion et à toutes les attentions que vous y joignés, que Votre Altesse pousse, j'ose dire, à l'excès, puisqu'elle me met dans le cas de luy faire mes plus sincères remercimens de deux tonneaux de vin d'abeynthe, qui me sont venus bien conditionnés de sa part. Si les circonstances ne m'ont pas fourni les occasions que j'aurois désirées de meriter tant de preuves de son amitié, je n'en ay pas été moins pénétré d'une juste reconnoissance, et je prie Votre Altesse d'être persuadée, etc.

CCLXXVIII.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, 25 juillet, 6 août 1751].

Monsieur,

J'ay receu par le dernier courier de Varsovie la lettre inclus pour Votre Excellence, que je vous envoie sans retardement et avec d'autant plus de plaisir qu'elle me donne occasion de me renouveler dans votre souvenir. On a remis au Reverend Père Laidet et Barbier à leur depart de Dresde deux caisses de porcellaine pour Votre Excellence, qui sont

arrivées icy très bien conditionnées, malgré qu'on les ait apportées en postes. Je les avois faittes partir avec plusieurs caisses que j'envois à Constantinople: mais un accident arrivé au brancard sur lequel elles ettoient, aura, je pense, obligé le sieur Barbier, qui en ettoit conducteur, de les embarquer au Galach sur un battiment destiné pour Constantinople. J'ay donné mes ordres pour qu'on en eût toute sorte de soin.

Je seray charmé, Monsieur, d'avoir des frequentes occasions pour marquer à Votre Excellence le parfait devouement avec lequel j'ay l'honneur d'etre, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXXIX.

**Le nonce apostolique en Pologne au cardinal
secrétaire d'Etat.**

(Dresde, 13 Septembre n. st. 1751).

....Nell' atto di notificare al Sig. Conte di Brühl la permissione benignamente accordata da N. Sig. al Padre Clemente Laydet, Prefetto delle missioni di Moldavia, di poter dimorare appresso il Sig. Principe di Vallachia, gli ho consegnato anche la lettera particolare di V. Em^{za}. Sono ormai quasi tre mesi che il sud^o religioso parti di quà per tornarsene in Moldavia, ne dubito che vi sia già arrivato benchè non me ne abbia ancora dato parte, come mi aveva promesso; onde con prima occasione gli significherò la permissione pontificia....

(Archives du Vatican.—Nonciature de Pologne, Vol. 264).

CCLXXX.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

Monsieur,

[Iassy, 16/27 septembre 1751].

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 27^e aoust dernier, par laquelle j'ai reçu

un surcroît de satisfaction au plaisir que j'ay eu d'acheminer sa lettre, qui m'a été adressée par le Grand Vizir. Votre Excellence doit à ces heures avoir reçu ses deux caisses de porcellaines, le battiment sur lequel elles estoient embarquées ettant parti depuis long temps du Galach.

Je me fairay toujours un plaisir sensible de me rendre aux recomandations de Votre Excellence, et on ne sçauroit estre plus disposé que je le suis à favoriser les personnes pour lesquelles elle s'interesse. C'est pour vous persuader de ces sentiments que j'avois ordonné au Sieur Linchou, en dernier lieu, d'engager Votre Excellence à demander un commandement à la Porte pour battir l'église des Peres Francisquains dans Yassy. Bien des raisons qui ne sçauraient que contribuer à l'avantage de cette battisse m'ont porté de recomander audit sieur Linchou de porter Votre Excellence à faire demander ledit commandement. Le Raix Effendi en est déjà prevenu depuis avant mon depart de Constantinople. Deç que Votre Excellence favorisera ledit pere Laidet de cette piece que je crois necessaire pour la plus grande liberté desdits paires francisquains, j'ose assurer Votre Excellence que je contribueray en toute façon pour la reussitte et la deffinition de l'entreprise de ces paires; et j'auray toujours une parfaite satisfaction de pouvoir temoigner à Votre Excellence la consideration singuliere avec laquelle j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, etc.

CCLXXXI.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy, 2/13 octobre 1751].

Monsieur,

J'ay reçu hier par des lettres de Varsovie, la nouvelle de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine d'un duc de Bourgogne. Je croirois manquer envers Votre Excellence, si je ne luy faisois à l'instant part de cet heureux evenement, qui a été le 13^e du mois passé nouveau stille. Je vous en fais mon compliment, et je prens toute la part possible à la joye

que ressentent tous ceux qui s'interressent au bonheur de la France; c'est de quoy Votre Excellence est certainement persuadée, de même que du respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXXXII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 2 9bre 1751.

Monsieur,

On ne peut être plus sensible que je le suis à l'attention avec laquelle Votre Altesse a bien voulu me faire part de l'agréable nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne. Votre empressement et les termes obligeans de la lettre dont vous m'avez honoré à ce sujet sont une preuve bien flateuse pour moy de la part que Votre Altesse veut bien prendre à cet heureux événement. Agréés, Monsieur, avec mes remerciemens les plus sinceres, les assurances du désir que j'ay de vous en témoigner toute ma reconnoissance.

J'ay l'honneur de joindre icy une lettre pour M. le comte Branicky, grand general de Pologne, qui en contient une du Grand Vizir, que ce premier ministre m'a fort recommandée. Le soin de la faire parvenir avec sûrete et célérité ne pouvant être confié en meilleures mains que celles de Votre Altesse, 'ose me flatter qu' Elle voudra bien y donner toute son attention.

CCLXXXIII.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, 12/23 novembre 1751].

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 2^e 9bre dernier, par laquelle j'ay veu que vous avez reçue par mon canal la premiere nouvelle de la

naissance du duc de Bourgogne, ce qui augmente encore plus la satisfaction que j'ay ressenti de cel heureux evenement.

J'ay expedié par un de mes officiers le paquet que vous m'avez remis pour M^r le comte Braniski, grand general de Pologne. Outre que mon devoir m'y oblige, puisqu'il renfermoit des lettres du Grand Vizir, le désir de vous ettre utile et la satisfaction d'executer ponctuellement et avec celerrité vos commissions ne sont pas les moindres motifs qui m'ont engagez à ne pas laisser perdre un moment après la reception dudit paquet, sans l'expedier aussitôt. J'attends dans peu le retour dudit exprès.

CCLXXXIV.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, 17/28 novembre 1751].

Monsieur,

J'ay eu l'honneur ces jours passez de répondre à la lettre de Votre Excellence. L'exprès que j'ay expedié pour porter le paquet de M^r le comte Branisky n'est pas encore de retour; sans doute que ce seigneur sera plus loin que Leopold. Par une suite de la promesse que je vous ay fait de vous faire part des nouvelles interessantes en Europe, je vous envoie les dernieres gazettes d'Amsterdam qui font mention de la mort du prince Statouder. Je me fairay un plaisir de continuer à participer à Votre Excellence ce qui nous parviendra de nouveau, ayant veu que par cette voye les nouvelles parviennent plus promptement à Constantinople.

CCXXXV.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 5 Xbre 1751.

Monsieur,

J'ai vu par la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 12/23 du passé, l'attention avec la-

quelle elle a fait passer en Pologne mes dépêches pour le Grand General, qui contenaient celles du Grand Vizir. Agréés mes remercimens les plus sinceres à cette occasion.

Le Sicur Barbier, qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre, est aussy porteur de quelques commissions de M^e Des Alleurs pour sa famille à Dresde, où je compte que Votre Altesse doit l'envoyer avec de nouveaux ordres. S'il en étoit autrement, je serois obligé à Votre Altesse de vouloir bien recommander les paquets de Madame afin qu'ils soient rendus avec exactitude.

Oserois-je encore m'interesser auprès de Votre Excellence en faveur de quelques négociants françois de cette capitale, qui ont entre les mains du S^r J. M^e Linchou à Yassy une partie de cire qu'ils doivent faire venir à Constantinople et pour laquelle ils souhaiteroient quelques chariots pour le transport, moyennant les fraix qu'ils devroient payer. Je seray obligé à Votre Altesse des ordres que je la prie de donner à cet effet. Je ne donne jamais que des embarras à Votre Altesse, et j'en suis d'autant plus confus que je ne suis point à portée de luy témoigner ma sensibilité et ma reconnaissance qui égalent la considération singulière, avec laquelle j'ay l'honneur d'être, M, etc.

CCLXXXVI.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

Monsieur,

[Jassy, 5/16 décembre 1751].

L'exprès que j'avois expedié en Pologne, pour porter le paquet que Votre Excellence m'a remis pour M^r le comte Branisky, Grand General de Pologne, vient d'arriver de retour avec le paquet cy-inclus. J'ay d'autant plus de plaisir de le luy envoyer à l'instant, que je me fairay toujours un vray plaisir de servir Votre Excellence dans toutes les occasions qui se presenteront, comme aussi de luy prouver le parfait attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence etc.

CCLXXXVII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 29 Xbre 1751.

Monsieur,

J'ay reçu les 2 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date des 17/28 novembre et 5/16 du courant, la première pour m'adresser quelques gazettes, la seconde pour me faire tenir les réponses du grand général de Pologne.

Permettés, Monsieur, qu'après les justes remerciemens dus à toutes les attentions de Votre Altesse, je la prie d'agrèer comme un léger témoignage de ma sensibilité un petit présent que j'ay fait remettre pour elle à son capikiahia, consistant en 6 pieces d'écarlate de Paris et 12 pieces d'étoffe de Lyon. Je souhaite d'avoir dans cette bagatelle rencontré le goût de Votre Altesse, ravi si elle me met à portée de luy être de quelque utilité en matière plus essentielle.

La nouvelle année est un nouveau motif de vous faire part des vœux que je fais pour votre prospérité et pour l'accomplissement des souhaits de Votre Altesse. En la priant de m'accorder la continuation de son amitié, je me flate qu'elle voudra bien agrèer les nouvelles assurances de mon empressement à la convaincre de la considération singulière avec laquelle j'ay l'honneur d'être, M, etc.

CCLXXXVIII.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, 5/16 janvier 1752.

Monsieur,

Permettez qu'à l'occasion de cette nouvelle année, je m'empresse de vous faire mes compliments, et que je vous souhaite la santé la plus parfaite pendant son cours et toute

la prospérité que vous pouvez désirer; je prens la liberté de faire les mêmes souhaits à Madame, et, si mes vœux sont exaucez un nombre infini d'années vous uniront encore ensemble, sans aucune alteration.

Je suis privé depuis quelque temps de vos nouvelles; je souhaitterois particulièrement à en recevoir au sujet de l'église catholique; je n'aspire qu'à voir venir le commandement de la Porte à ce sujet, qu'il est très facile d'obtenir en s'adressant au Raix effendi, avec lequel j'ay eu à cette ocasion diverses conférences avant mon depart de Constantinople, et qui m'a assuré qu'à la premiere requisition que Votre Excellence luy en fera, ledit commandement sera d'abord expédié; dez que vous l'aurez obtenu et qu'il me sera parvenu, je m'empresseray de temoigner à Votre Excellence le veritable desir que j'ay de favoriser en toute façon cette batisse et de me rendre aux sollicitations que Votre Excellence m'en a fait; je souhaitterois pouvoir vous éviter la peine d'obtenir ledit commandement, en accordant la permission de mon propre chef: mais, connoissant par moy-même que c'est un avantage considerable pour la ditte eglise qu'elle se batisse avec une pareille piece en main, qui d'ailleurs me met à couvert de tout reproche, je sollicite moy même Votre Excellence de vouloir bien vous donner quelques mouvements que je suis sûr qu'ils ne seront point infructueux.

Comme mon épouse souhaitteroit placer quelque somme sur la caisse nationallé, j'ay communiqué mes idées à ce sujet au S^r Linchou, qui prendra la liberté de vous le comuniquer. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous interesser pour la réussite de ce placement; je ne manqueray pas, de mon cotté, de rechercher toutes les ocasions qui pourront se presenter pour marquer à Votre Excellence le sincere desir que j'ay d'entretenir avec elle une étroite amittié et le desir sincere de lui temoigner la parfaite consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'etre, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCLXXXIX.

Grégoire Ghika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

[Bucharest, 19/30 janvier 1752].

Illustrissimo ed Eccelentissimo Signor Conte!
Signore ed Amico colendissimo!

La gentilezza di Vostra Eccellenza, istigatrice della pena datasi nello scrivermi la molto cortese lettera gratulatoria all' occasione del capò d'anno, esigge in contra cambio questa mia amichevolissima per ringraziarla dell' amichevol risovvenimento e benevole felicitazioni, e nell' istesso tempo per augurare a Vostra Eccellenza ed a tutta la di Lei nobil famiglia reciprocamente de' suoi voti e desiderj, e, come V. E. m'accerta della Sua, così al pari Essa può esser persuasa della mia inalterabil amicizia, ed ambisco occasioni di convincerla. Con che, salutandola amichevolissimamente, con grandissima stima resto etc.

CCXC.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 3 février 1752.

Monsieur,

J'ay vu, par la lettre dont Votre Altesse m'a honoré en date du 5/16 du passé, les favorables dispositions où elle est concernant le rétablissement de l'église des PP. Franciscains à Jassi. Quelque porté que vous ait paru le Reïs Efendy à favoriser la demande que je pourrois faire à la Porte à cette occasion, la seule inspection du commandement dont ces Peres sont munis me retient, étant évident que cette pièce, come les antérieures n'a point été donnée à la requisition des ambassadeurs de France, mes prédécesseurs, mais à la requisition et sur les capitulations de la Cour de Pologne, considération qui n'échaperoit point à l'attention du ministère

ottoman, et qui rendroit mes démarches inconséquentes. C'est pourquoy j'ay toujours été du sentiment que ces Pères commencent par s'adresser au Grand General de Pologne pour obtenir de sa part une lettre au Grand Vizir par laquelle il fasse à ce premier ministre la demande que ces Peres exigent de moy. J'espere que Votre Altesse ne désapprouvera point cette démarche, que j'apuyray volontiers pour la sureté de ces Pères et pour la tranquillité de Votre Altesse.

Tous les soins que je me suis donné auprès de la nation pour favoriser le placement que Madame la Princesse veut y faire n'ont pas produit un arrangement aussi avantageux que je l'aurois désiré. Cependant, j'ose assurer Votre Altesse que c'est le party le plus avantageux que les circonstances ayent pu permettre. J'entreray en matiere sur cet article avec le S^r Linchou, qui a les ordres de Votre Altesse à ce sujet, et elle peut compter que je ne négligeray rien de ce qui peut l'intéresser à tous égards.

Les Inégociants français intéressés à la partie de cire pour l'expédition de laquelle j'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse ayant appris que le S^r Linchou le cadet qui l'accompagnoit étoit tombé dangereusement malade à Galatz, ils ont jugé à propos d'y envoyer le S^r Barbier, qui a l'honneur d'être connu de Votre Altesse et auquel j'espere qu'elle voudra bien accorder l'honneur de sa protection pour tout ce qui peut concerner le commerce des François.

J'ay fait remettre au capikiaïa de Votre Altesse une petite caisse de M^e Des Alleurs pour M^r le prince Lubomirsky recommandée au maitre des postes de Caminiek, pour lequel j'ay l'honneur de joindre icy une lettre que je prie Votre Altesse de vouloir bien faire tenir à son adresse par la première bonne occasion; je luy seray sensiblement obligé de son attention à cet égard, ravi si je puis être à portée de la convaincre de la considération singulière avec laquelle j'ay l'honneur &c.

CCXCI.

**Constantin de Racoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, le 2|13 février 1752.

Monsieur,

Le dernier courrier m'a apporté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29^e X^{bre} de même que le duplicata de celle du 5^e du même mois, dont l'original ne me parviendra que lors de l'arrivée du sieur Barbier. Je me fais toujours un devoir de marquer mon exactitude à Votre Excellence en tout ce qu'elle voudra m'employer. Toutes les dépêches qui me viendront de sa part seront à l'instant expédiées à leur destination avec toute la sûreté possible.

J'ordonnerai aux personnes que je ne tarderai par d'expédier à Dresde d'exécuter les commissions dont le Sr Barbier est chargé de la part de Madame l'Ambassadrice, et, soit que ce soit lui ou autre personne que j'expédie, tous les paquets de Madame seront exactement rendus.

Je n'ay pas tardé à donner mes ordres pour faire rendre au Galach les chariots nécessaires pour le transport de la cire qui se trouve entre les mains du sieur Joseph Marie Linchou. Je compte par conséquent que le 15 de ce mois, tout sera expédié.

J'ay été extrêmement flatté de la marque d'amitié que Votre Excellence m'a donné en m'envoyant par le canal de mes Capikyayas un présent aussi galant que de bon goût. Je l'ay reçu avec d'autant plus de satisfaction que j'y reconnais un témoignage certain de votre amitié, que je prise extrêmement et que je m'efforcerai de me conserver. Agrées mes remerciements sincères sur les gracieux souhaits que vous me faites à l'occasion de la nouvelle année, souhaitant ardemment pendant son cours d'avoir des fréquentes occasions de pouvoir convaincre Votre Excellence de l'estime la plus parfaite et de la considération singulière avec laquelle j'ay l'honneur d'être Monsieur, etc.

CCXCII.

**Constantin de Racoviza, prince de Moldavie
à Des Alleurs.**

[Jassy, 13/24 mars 1752].

Monsieur.

J'ay receu en original et copie la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 3^e fevrier dernier, par laquelle j'ay veu ce qu'elle me marque à l'ocasion des Peres Franciscains. Ces missionnaires se flattent que le Grand General fera les demarches necessaires pour leur faire obtenir le commandement dont ils ont besoin pour parvenir à leur fin. La lettre que Votre Excellence a ecrit audit Grand General fera sans doute tout l'effet désiré ; pour moy, je me fairay un vray plaisir de la favoriser dez que je verray qu'ils ont obtenu le commandement que je me vois obligé d'attendre pour leur donner une permission que ma propre inclination se fait un effort de leur refuser jusqu'à present.

J'ay mille remerciements à faire à Votre Excellence pour tous les soins qu'elle a bien voulu se donner pour le placement dont j'ai fait mention à Votre Excellence. Le S^r Linchou m'a fait part de tout ce que vous avez bien voulu luy marquer à ce sujet, et je ne puis qu'en ettre très satisfait. Je n'attends que le temps auquel l'on trouve des lettres de change en quantité pour faire passer ces sommes. Je vous suis infiniment obligé de toutes les bonnes intentions que Votre Excellence a à mon égard, et je ne desire que l'ocasion de luy prouver ma reconaissance.

Le sieur Barbier n'est pas dans le cas d'agir pour les affaires des negociants interessez aux cires, puisque le Sieur Linchou cadet se trouve en parfaite santé au Galach, occupé à l'expedition des dittes cires ; mais, dans tous les cas qui se presenteront, je me fairay toujours un vray plaisir de favoriser les affaires de la nation, ettant persuadé que je ne scaurois vous donner des meilleures preuves de mon attachement. Mes capikyaya m'ont expedié la caisse que vous leur avez remis

qui est destinée pour Son Altesse le prince Lubomirsky; elle ne m'est pas encore parvenue; dez qu'elle arrivera, je l'expédieray d'abord au maittre de poste de Camniesk, avec la lettre que vous m'avez remis pour luy.

Dans peu de jours, j'expédieray un nouveau courrier pour Constantinople, par lequel le sieur Linchou ne manquera pas de repondre aux lettres que Votre Excellence luy a fait l'honneur de luy ecrire, n'en ayant pas le temps par cette occasion, parce qu'il se trouve extremement occupé pour une expedition de Poloigne, d'où j'ay receu la lettre incluse pour Votre Excellence. Soyez persuadé, Monsieur, de la plus parfaite estime et de la consideration singuliere avec laquelle j'ay l'honneur d'ettre etc.

CCXCIII.

Le comte Branicki au père Frontali, missionnaire apostolique, à Léopol.

Biallystoci, die 10 Aprilis 1752.

Reverende Pater,

Litteras Paternitatis Vestrae cum inclusis a Principe Moldaviensi et Domino Hubsch accepi. Sed aberat epistola Legati Gallici qui ad Praefulgidam Portam residet, quamvis et vestrae et dicti Domini Hubsch litterae ejus facerent mentionem. Quare Paternitatem Vestram his rogatam volo, ut quam primum litteras istas Comitum Desalleurs ad me transmittendas curet. Quoad petitiones et desideria in litteris vestris contenta, iisdem satisfacere, studebo litteras ad Supremum Vesirium praefulgidae Portae mittendo, vel, si illae non sufficiant, Serenissimo Regi nostro causam recommendabo. Valeat interea Reverendus Pater, meque sibi faventem habeat.

Paternitatis Vestrae ad officia paratus.

Cte Branicki

CCXCIV.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 18 avril 1752.

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date des 2/13 février et 13/24 mai, et commençant par la remercier de l'attention qu'elle veut bien donner à mes petites commissions, et à celles de Madame Desalleurs, je la prie de continuer ses gracieux soins à cet égard, et particulièrement pour le paquet que j'ay l'honneur d'adresser cy-joint à V. A. pour M. de Castera. J'ay vu avec plaisir qu'elle a agréé les soins que je me suis donné auprès de la nation pour le placement que vous avez dessein de faire icy. Il n'a pas tenu à moy que cela n'ait été encor mieux et les interets plus forts. Dès que les fonds seront parvenus avec vos ordres, je compte que cette affaire sera bientôt terminée aussi avantageusement qu'il sera possible. Il ne me reste, Monsieur, qu'à m'aplaudir d'avoir rencontré le goût de V. A. dans le petit présent qui, sans avoir dû mériter son attention, m'a attiré ses gracieux remerciements. Ma satisfaction sera assurément bien complète si elle veut bien me fournir des occasions de la convaincre de la consideration singuliere avec laquelle j'ay l'honneur d'être &c.

CCXCV.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 23 avril 1752.

Monsieur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à V. A. le 18 du courant pour répondre aux lettres dont Elle m'a honoré et pour luy adresser un paquet pour la Pologne. Permettés, Monsieur, que j'abuse encore aujourd'huy de la complaisance de Votre Altesse pour

Je prie de donner les mêmes soins pour le paquet cy joint à l'adresse de M. de Castera. Je seray sensible à la peine qu'Elle voudra bien prendre à cet égard, ravi si je puis la convaincre qu'on ne peut être, etc.

CCXCVI.

**Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, 11/23 mai 1752].

Monsieur,

J'ay eu l'honneur de répondre aux lettres que Votre Excellence m'a écrit le 18^e et 23^e avril et premier de ce mois. Le paquet renfermé à la première est parti depuis longtems par un exprès que j'ai expédié aussitôt à M^r de Perron de Castera ; et les deux autres renfermés dans les deux dernières lettres sont partis ensemble, m'étant parvenus par un même calaras.

Je suis toujours plus sensible aux soins que Votre Excellence voudra bien se donner pour le placement des sommes que mon épouse s'est proposée de faire passer à Constantinople, quand je les ferai passer, ce qui sera bientôt, puisque le tems que l'on trouve ici quantité de lettres de change approche.

Deux petits paquets et une lettre venus par le calaras du 18^e pour le maître de poste de Caminesk y ont été envoyées, et voici la réponse dudit maître de poste. De ce que la caisse que Votre Excellence a fait remettre à mes Capi-kiaya me parviendra, je l'enverrai d'abord à Caminesk.

Votre Excellence peut être assurée de mon exactitude à faire parvenir en sûreté tous les paquets qu'elle m'adressera, et je regarderay comme une faveur les fréquentes occasions qu'elle voudra bien me fournir de lui témoigner mon empressement à la servir et la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCXCVII.

**Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie
à Des Alleurs.**

[Jassy, 7/18 juillet 1752].

Monsieur,

J'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, par le retour du jannissaire. La personne que vous m'avez recommandé est partie depuis lundi, et je luy ay donné toute la sûreté que j'ay creu luy estre necessaire; il doit à ces heures estre entré en Pologne, sans doute que nous apprendrons bientôt son arrivée au lieu de sa destination.

J'ay remis cette lettre à mon postelico Antioky, Janetto Oglou, pour communiquer à Votre Excellence que je l'envoie à Constantinople en qualité d'un de mes capikyaya, à la place de son père qui doit se rendre auprès de moy. Je luy ay expressement ordonné de faire part exactement à Votre Excellence du depart de tous les calaras et de se charger avec grand soin de toutes les lettres que Votre Excellence aura à faire passer icy; comme aussy de toutes les autres choses qu'il plaira ordonner à Votre Excellence dans ce pays.

Je l'ay de plus chargé, Monsieur, de presenter mes sinceres compliments à Votre Excellence, à l'occasion de l'heureux accouchement de Madame, que le Sieur Linchou m'a communiqué. Je prens trop de part à tout ce qui interesse Votre Excellence, pour n'en avoir pas ressenti toute la joye possible.

CCXCVIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 25 juillet 1752.

Monsieur,

J'ay reçu les deux lettres que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois et celle de M. de Castera qu'elle avoit eu la bonté d'y joindre. On ne peut être plus penetré que je le suis, Monsieur, des témoignages de l'amitié dont vous voulés bien m'honorer. Non seulement je les reçois avec

toute la reconnaissance possible, mais j'y corresponds parfaitement par l'attachement le plus vif et le plus sincère. Je vous dois sans doute bien des remerciements des offres de service que vous me faites, et je sens de mon mieux tout le prix de ceux que vous avés rendus jusqu'à présent, qu'ils ont pour objet l'avantage comùn des deux Empires, mais je ne sçaurois douter qu'en travaillant aussi utilement, votre gloire ne s'y trouve intéressée.

On ne peut rien ajouter, Monsieur, aux mesures que V. A. a pris pour le passage de la personne que je luy avois recommandée. Il étoit essentiel qu'elle fit le voyage avec sûreté et sans éclat; ces deux objets sont parfaitement remplis; recevés-en, je vous supplie, mes très humbles remerciements.

Quant au père Laydet, je me félicite sur ce que mes sentiments à son égard se trouvent si conformes aux vôtres; je me repose au surplus entièrement sur ce que vous jugerés à propos de faire pour le renvoyer commodement icy lorsque sa santé luy permettra de supporter le voyage. Je ne pense pas effectivement que dans l'état où il est actuellement, il y ait rien à craindre de ses intrigues, auxquelles il est temps de mettre fin. Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous assurer de l'attention que j'auray à vous informer exactement, soit par le canal que vous m'indiqués, soit directement sur une feuille vollante et sans signature, de tout ce que je pourray apprendre concernant les deux objets dont vous me parlés. L'intérêt sensible que je prends à ce qui vous regarde vous est un sûr garant de mon exactitude à ne vous rien laisser ignorer de tout ce qui viendra à ma connoissance sur l'un et l'autre de nos objets.

CCXCIX.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 2 aoust 1752.

Monsieur,

Je reçus hier la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en date du 7/18 du passé par votre nouveau Capi-kiaïa Antiochi, qui me l'a remise en main propre, et qui m'a

promis, conséquemment aux ordres de Votre Altesse, de me faire avertir de toutes les occasions pour la Moldavie dont je profiteray volontiers pour entretenir avec Votre Altesse une correspondance qui est si flatteuse pour moy. J'ay été infiniment sensible, Monsieur, à l'attention de Votre Altesse à l'occasion de l'heureux accouchement de Madame Des Alleurs, et je vous prie d'agréer mes très sincères remerciemens.

J'ay vu par la lettre du S^r Linchou l'embarras de Votre Altesse concernant l'agent qu'il conviendrait d'envoyer en Pologne sur la demande des seigneurs polonois. Je feray à ce sujet les insinuations nécessaires à la Porte, et je ne doute pas qu'elle n'y donne son consentement.

Je ne suis nullement surpris des intelligences du drogman de la Porte avec le chargé d'affaires de Russie. J'en suis encore moins en peine, par le peu de confiance que j'ay en luy et par l'inutilité de ses services ; d'autant plus que ce n'a jamais été par son canal que j'ay donné mes informations à la Porte. Au reste, je puis vous prévenir que ce drogman est, je crois, peu estimé du ministère, et que sa jeunesse et la médiocrité de ses talents et la déposition de ses protecteurs pourraient peut être bientôt occasioner son changement.

Le S^r Linchou reçoit par cette occasion une feuille de nouvelles que l'on continuera à mesure qu'il y aura quelque chose d'intéressant pour Votre Altesse, à laquelle je suis très charmé de donner en toute occasion des preuves de la haute considération avec laquelle, &c.

CCC.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 9 aoust 1752.

Monsieur,

Sur quelques avis que j'ay eus de l'embarras de quelques déserteurs françois au passage desquels on s'oposoit en Valachie et en Moldavie, en vertu de certains ordres ou conventions de la Porte, je luy ay représenté le cas ; ellé m'a fait ex-

pédier le commandement que j'ay l'honneur de joindre icy avec sa traduction. Je sçay, Monsieur, que, pouvant tout espérer de l'amitié de Votre Altesse, je n'avois pas besoin de cette pièce pour obtenir en faveur des François l'assistance dont ils peuvent avoir besoin, aussi ne l'aurois-je point sollicité, si ce n'eût été à l'occasion de celuy que j'ay demandé pour la Valachie.

Ainsy, Monsieur, sans apuyer sur l'attention de Votre Altesse à faire exécuter ce commandement, je me borneray à me renouveler dans l'honneur de votre souvenir, vous priant d'être bien persuadé qu'on ne peut être avec une plus haute considération, &c.

CCCI.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 9. aoust 1752.

Monsieur,

Sur plusieurs avis indirects que j'ay eus de divers endroits que les déserteurs françois qui passaient d'Allemagne en Turquie se sont plaints en France qu'ils ne trouvaient pas en Valachie et en Moldavie toutes les facilités qu'ils pouvoient désirer pour se rendre à Constantinople, j'ay fait mes représentations à la Porte, qui m'a fait expédier le commandement que j'ay l'honneur de joindre icy avec sa traduction, portant que, conformément aux capitulations, tous François venans d'Allemagne soient soutenus et protégés et que personne ne s'oppose à leur sûr et libre passage pour se rendre à Constantinople. Je ne doute pas, Monsieur, que si, jusqu'à présent, Votre Altesse a pu être gênée par d'autres commandemens, elle reconnoitra par la teneur de celuy-cy que la Porte n'a jamais prétendu rien innover contre la sûreté et la liberté dont doivent jouir les François. Je saisis avec empressement cette occasion pour renouveler à Votre Altesse les assurances de la parfaite considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être &c.

CCCII.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

Jassy, 31 juillet/11 août 1752.

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 25^e juillet et 2 du courant dans lesquelles je vois tous les témoignages d'amitié que je puis desirer. Votre approbation dans tout ce que je fais m'anime toujours plus à continuer avec ardeur comme j'ay commencé. Le but qui m'y engage me flatte infiniment et le désir que j'ay de servir la Sublime Porte avec fidellitté et avec avantage me fait souhaitter de trouver des ocasions frequentes de rendre des services sensibles.

Je suis charmé que Votre Excellence ait approuvé les mesures que j'ay pris pour faire passer le sieur Fonton en sureté et sans eclat en Pologne; j'espere d'apprendre dans peu de jours son arrivée à Varsovie. Le sieur Linchou m'a fait part de ce que Votre Excellence a bien voulu luy marquer au sujet de son voyage. Je vous remercie de cette marque de confiance; dans les conjectures presentes, ces éclaircissements peuvent m'être de quelqu'utilitté dans la suite; je fairay mon possible en toute ocasion de seconder vottre sentiments (sic) et vos idées. J'espere les rencontrer dans les mesures que je prendray pour le renvoye du pere Laydet; j'espère trouver dans peu une raison plausible pour l'engager à faire un voyage à Constantinople sans qu'il s'en apperçoive et sans pouvoir s'en plaindre.

Je vous remercie des assurances que Votre Excellence veut bien me donner qu'Elle me fera passer tout ce qu'il y aura d'interessant, soit sur une feuille volante, soit aultrement. J'auray soin à mon tour de comuniquer à Votre Excellence tout ce que je croiray digne de son attention; je vous fais mes remerciements de la première feuille dont il vous a pleu-

Monsieur, de me favoriser par la precedente expedition. Le sieur Linchou fait part à Votre Excellence de ce qui se passe actuellement et de ce qui fait le sujet de cette expedition; je m'y raporte entierement.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien honorer de votre protection et bienveillance mon capikyaya Antioky et mes autres capikyayas. J'avois ordonné à ce premier, avant partir, de demander une reponse positive sur l'envoye de l'agent si souvent demandé par les seigneurs polonnois, par l'entremise du Raix-effendi, et de consulter auparavant Votre Excellence sur le tour qu'il devoit prendre pour parvenir à sa fin. Votre Excellence veut bien m'assurer qu'elle fera des insinuations, j'espere qu'elles auront déjà produit un bon effet; et, dans le cas qu'à l'arrivée de ce courier on ne m'ait pas expédié l'ordre sur l'envoye de l'agent, je suis persuadé que le memoire que j'envois aujourd'huy determinera enfin la Porte à accélérer cet ordre. L'utilité que j'entrevois dans l'envoye de cet agent m'engage à ne me point rebuter du silence qui a été observé jusques à aujourd'huy à cet égard.

Je n'ay nullement été en peine des rodomontades qu'a fait le chargé d'affaires de Russie, et moins encore des menées de la personne qui luy a fait part des avis que je donne à la Porte; celuy-cy trouvera tôt ou tard la recompense de sa malversation; pour moy, rien au monde n'est capable de me detourner de l'accomplissement de mon devoir, c'est de quoy Votre Excellence peut bien estre assurée.

J'ay expédié depuis plusieurs jours le paquet que vous m'avez remis pour M^r de Castera. Voicy une lettre qu'il m'a adressée pour Votre Excellence; je pense que son contenu a raport à mon expedition d'aujourd'huy; si cella est, j'en verray bientôt les effets. J'en seray d'autant plus charmé que je me verray par là encore plus à portée de vous estre de quelque utilité et de vous convaincre de mes sentiments sinceres et de la haute consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'estre Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCCIII.

Constantin de Rakoviza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy. 10/21 août 1752].

Monsieur,

J'ay repondu par ma précédente expedition aux deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire; son dernier paquet pour Varsovie est parti par le precedent ordinaire; il arrivera cette semaine au lieu de sa destination. Voicy deux paquets que l'on me recommande de vous faire parvenir au plus tôt; l'un m'est parvenu par la poste ordinaire, et l'auttre par le retour d'un exprès que j'avois envoyé à Varsovie.

Le sieur Fonton est heureusement arrivé et il est entré dans Varsovie à minuit, ainsi que je l'avois recomandé. Les personnes qui l'ont accompagnez sont de rettour. Je suis à la veritté charmé que les mesures que j'ay prises pour faire passer ce Monsieur suivant l'intention de Votre Excellence ayent reussi.

J'ay ordonné au sieur Linchou de prier de ma part Votre Excellence, par ses precedentes lettres, de vouloir bien s'intéresser pour me procurer la maison en question de Boyoukderé, j'espere que, si Votre Excelence ne la desire pas pour elle-même, ou que, si Elle est contente d'en jouir tout le temps qu'elle restera à Constantinople, comme j'ay pris la liberté de le luy faire offrir, vous m'accorderez, Monsieur, la grâce que je luy demande, et que vous voudrez bien faire en sorte que cette maison ne passe pas en d'autres mains, je vous en conserveray une reconnoissance eternelle.

CCCIV.

Grégoire Ghika, prince de Valachie, à Des Alleurs.

[Bucharest, 10/21 août 1752].

Illustrissimo ed Eccellentissimo Signor Conte!
Signore Colendissimo!

Con particolare e solita considerazione concepita di Vostra Eccellenza, ho ricevuto la di Lei stimatissima lettera dd^{ta} di

9 del mese corrente S. N. accompagnata d'un commandamente della Sublime Porta, e rilevato da essa la richiesta del libero passaggio dei disertatori Francesi che dalla Alemagna entrano nella Vallachia, e con questa mia amichevolissima risponsiva accerto V. E. che, come al passato le occasioni di farle piacere mi erano gradevoli, tutta via nutrisco l'istessa intentione ed inclinazione, e per quello che concerne il sicuro ricovero de' soggetti francesi in questione in queste parti, quei che si sono trovati qui sin' adesso non anno goduto solamente la mia protettione, ma anche l'assistenza per aver potuto trasferirsi à Costantinopoli, come ha avuto l'incombenza, con mio consenso, mio maggiordomo S' Mille, che si trova presentamente a costi. Ora, venendo al tenore del sopradetto commandamente Imperiale, essendo che poco innanzi è emanato dalla Sublime Porta un' altro commandamente circa la stessa materia dei disertatori, ho fatto scrivere ai miei co-desti SS^{ri} Agenti, afìnche si presentino a V. E. per conferire ed esporre le circostanze di questo particolare, e poi, ventilata che sarà la questione al luogo destinato, quello che sarà stimato a proposito e decretato dalla Sublime Porta, qui sarà messo in esecuzione, e così V. E. sarà servita secondo il suo desiderio. Con che, augurando a V. E. ed alla di Lei nobil famiglia ogni sorte di prosperità e contentezza, l'assicuro della mia perfetta di Lei stima, colla quale sono etc.

CCCV.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople., le 27 aoust 1752.

Monsieur,

J'ay reçu les deux lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date des 6 juin et 6 aoust par lesquelles je vois l'attention que V. A. a eue de donner cours à la lettre que le Grand Visir luy a fait tenir de ma part. Je luy en fais mes très sincères remerciements, ainsy que de la peine qu'Elle a bien voulu prendre à l'occasion des 2 caisses qui ont été

remises pour moy au S^r Barbier à Dresde. L'accident arrivé au brancard qui les portoit avec celles de Votre Altesse l'a obligé de charger les miennes à Galach sur un bâtiment destiné pour Constantinople. Il ne falloit pas moins que la recommandation et les ordres de Votre Altesse pour me faire esperer qu'elles arriveront à bon port, puisque je n'en ay encore aucune nouvelle que ce que m'en a dit le S^r Barbier. Je vous felicite, Monsieur, sur la reception qui a été faite à vos porcelaines au serail, où l'on m'a assuré qu'elles ont été trouvées de toute beauté.

Le retour du P. Leydet me rapelle, Monsieur, les offres gracieuses dont vous m'avez flaté, de même que le prince votre prédécesseur, concernant l'église dont la réédification est confiée à ses soins. Je suis plus que persuadé qu'avec la protection dont V. A. veut bien l'honorer, il sera bientôt en état de me confirmer dans l'idée avantageuse que j'ay de ses généreuses dispositions à favoriser toutes les personnes pour lesquelles je m'intéresse. Elle ne peut m'obliger plus sensiblement, et je seray assurément attentif à rechercher les occasions de luy en témoigner toute ma reconnaissance, de même que la considération singulière avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCVI.

Branicki à Linchou.

A Biallystok, le 29 août 1752.

Monsieur,

J'ai reçu avec bien de la satisfaction, les deux lettres que vous m'avez adressées en faveur des Rev. Pères Franciscains à Jassy. Elles me montrent la confiance que vous mettez en moi et votre zèle pour notre religion. Je n'aurois pas tardé à vous repondre, si la première lettre de M^r l'ambassadeur de France à Constantinople m'eût été rendue à tems. L'aïant reçue maintenant, j'écris au Grand-Vizir pour lui faire de fortes instances à ce sujet. Jose me flatter d'y réussir, puisqu'il ne s'agit

pas d'un nouvel établissement, ce qui seroit difficile à obtenir, mais uniquement de la réparation d'une église délabrée. J'observe bien ceci dans la lettre à ce ministre, afin qu'il puisse voir que je ne demande rien que ce que la tolérance dont les catholiques jouissent en Moldavie porte avec elle. Je souhaite que l'affaire tourne au bien de la religion et au gré de vos désirs.

Vous priant, au reste, Monsieur, de me conserver votre chère amitié et de me donner de tems en tems de vos nouvelles, je suis, dans les sentimens d'une parfaite considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Cte Branicki

Pa(latin) de Cra(covie) Grand Gén(éral).

P. S. Je vous adresse ci-joint un paquet pour M^r Hubsch à Constantinople, qui renferme entre autres la lettre au Grand Vizir. Vous êtes prié, Monsieur, de l'expédier par une voie prompte et sûre, étant de la dernière importance qu'il soit exactement rendu.

CCCVII.

Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy, 19/30 Août 1752].

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 9^e de ce mois, à laquelle il estoit enjoint un commandement de la Sublime Porte, portant ordre d'accorder un libre passage aux déserteurs français. De tous ceux qui sont venus jusques à aujourd'huy d'Allemagne dans ce pays, je n'en ay rendu aucun, persuadé que les Français estoient exempts de l'ordre que la Sublime Porte avoit donné à l'occasion des deserteurs des Ettats d'Allemagne. C'est par cette raison que j'ay toujours accordez à tous les Français qui se sont rendus dans ce pays cy un libre passage, pour se rendre

à leurs choix ou en Pologne ou à Constantinople. J'ay cependant une grande obligation à Votre Excellence de ce qu'elle a bien voulu, par le moyen de ce commandement, me mettre une piece entre les mains au moyen de laquelle je puisse traiter dans la suite les deserteurs françois suivant l'intention de la Sublime Porte et suivant mes propres souhaits. Tous les deserteurs qui se rendront icy sont sûrs de ma protection, et je leur faciliteray les moyens de se rendre à Constantinople. C'est de quoi Votre Excellence peut estre bien persuadée, comme aussi de la plus haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCCVIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 1^{er} 7bre 1752.

Monsieur,

Un jeune officier ture, qui a servi en Pologne et en France sous les ordres du maréchal de Saxe, etant venu faire un tour dans sa patrie et désiront de retourner en Pologne, je prie Votre Altesse de vouloir bien luy procurer les facilités dont il peut avoir besoin pour son voyage. Les certificats dont il est muni étant des témoignages autentiques de la satisfaction que Sa Majesté a eue de ses services, je me suis fait un plaisir de le favoriser autant qu'il a dépendu de moy. J'espere que Votre Altesse voudra bien l'honorer pareillement de ses grâces. Je luy en auray d'autant plus d'obligation que le sujet luy est entierement étranger.

CCCIX.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 3 7bre 1752.

Monsieur,

J'ay receu les lettres dont V. A. m'a honoré des 11 et 21 aoust et les deux lettres de Varsovie qui étoient jointes à la seconde. Si je ne craignois de devenir importun, en multi-

pliant les remerciements, je les étendrois icy pour tous les soins que V. A. s'est doné et le secret qu'elle a observé pour l'arrivée du Sr Fonton. Quand à la maison de Buinedéré, je me suis entendu avec le Capikiaia de confiance de V. A. Cette maison à 12 bourses est desja trop chere pour moy, mais je lui ai fait dire par mon premier drogman que, si mon nom était utile aux plaisirs et aux interests de V. A. en cette occasion, il pouvoit s'en servir autant qu'il voudroit. Il a deu en rendre compte aussi bien que des mesures qu'il prend pour que cette maison n'échappe pas.

Pour peu que la Porte veuille consulter ses veritables interrests, elle se determinera sous doute, Monsieur, à accélérer l'ordre que vous en attendés pour l'envoy de l'agent en question, et j'espere que le memoire que vous avés envoyé en dernier lieu et mes insinuations, que je vais redoubler, engageront le ministere, plus tranquil haujourd'huy, à faire enfin plus d'attention à vos representations sur cet article. Si je m'en suis tenu jusqu'à présent aux simples insinuations, ç'a été pour ne pas donner d'accès à la méfiance par une connivence trop marquée, mais, si l'effet ne répond pas bientôt, je prendray des mesures que j'espère qui seront plus efficaces.

CCCX.

Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Des Allieurs.

A Jassy, le 11^e. 7^{bre} 1752.

Monsieur,

J'ay receu par la dernière ocasion la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 3^o 7^{bre} N. S. J'ay expédié à Varsovie le paquet qu'elle renfermoit. Mais c'est avec le chagrin le plus grand que je vous annonce la mort de M^r de Perron de Castera. La lettre que son secretaire écrit à Votre Excellence et que je luy rémets inclus informera mieux Votre Excellence de ce fâcheux accident. C'est avec la plus grande joye, par contre, que je vous annonce l'heureuse convalescence de Monseigneur le Dauphin.

Je remercie icy Votre Excellence de tout ce qu'elle a bien

voulu faire à ma considération pour la maison de Boyoukdéré. Mon kapikya Antiochi m'a rendu compte de tout; et ce sont de nouvelles obligations dont je me vois redevable envers Votre Excellence.

J'ay reçu des ordres de la Sublime Porte pour l'expédition d'un agent à la Diette de Pologne. J'ay pris le parti d'y envoyer le sieur Linchou; il sera prest à partir dans trois ou quatre jours et avant son depart il aura soin d'informer Votre Excellence de tout. Je vous prie, en attendant, de vouloir bien écrire une lettre en sa faveur à M^r le comte de Broglio, qui est parti le 4^e 7^{bre} de Dresde pour se rendre à Varsovie. Vous aurez la bonté de luy marquer qu'il peut prendre une entiere confiance en moy, et que mes idées sont conformes au bien commun. J'espere aussi qu'à la sollicitation de Votre Excellence il prendra une entiere confiance envers le S^r Linchou. Il est d'autant plus necessaire que la lettre de Votre Excellence luy parvienne bientôt, que la mort de M^r de Castera laisse le sieur Linchou presque sans appuy en Pologne.

J'ay expédié le sieur Barbier en Crimée en qualité de capikyaya auprès du Serenissime Kam. J'ose encore prier Votre Excellence d'écrire au consul de le protéger, de l'aider et de l'insinuer dans l'ocasion; de vouloir bien luy même faire des bonnes insinuations en ma faveur audit Kam et à ses ministres.

Le Grand General de Pologne a enfin envoyé la lettre demandée par Votre Excellence et par d'autres personnes depuis si longtemps. En la remettant inclus à Votre Excellence, je luy envoie aussi la lettre que ce seigneur a écrit au S^r Linchou, qui n'a pas le temps de le faire par cette occasion, pour qu'elle tire les éclaircissements ou conjonctures qu'elle souhaittera à propos d'un post scriptum mis au bas de la lettre par sa propre mains.

CCCXI.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

Monsieur,

A Constantinople, le 20 7^{bre} 1752.

J'ay appris indirectement, par une lettre du S^r Linchou, que V. A. avoit fait embarquer à Galatz sur le sambequin de

Manolaky raïs 12 levriers que j'avois recommandé (*sic*) en Moldavie, et dont V. A. veut absolument que je luy aye obligation. Je ne puis trop luy témoigner ma sensibilité d'une attention si gracieuse de sa part et des manières prévenantes dont Elle me donne des marques si flatteuses en toute occasion.

Le S^r Linchou m'a fait informer aussy du voyage auquel Votre Altesse le destine. Je ne doute pas qu'il n'y soit utile à vos vues par son exactitude et sa fidélité à exécuter les commissions dont vous l'honorérés. Si mes bons offices pouvoient luy être de quelque utilité, Votre Altesse doit être persuadée de mon empressement à les luy accorder autant qu'il peuvent dépendre de moy.

Il n'y a encore rien d'arrêté icy pour la maison de campagne dont V. A. veut faire l'acquisition à Buyuk-déré. J'ay fait de nouveau assurer son kapikiaïa que, soit avant, soit après cette acquisition, je seray toujours prêt à la favoriser de mon nom et y demeurer même autant de temps qu'il paroitra nécessaire pour en assurer la possession.

Je ne vous parleray point de la nomination du drogman de la Porte à la principauté de Valachie à la place du prince Gregoire, son père, ny des plaintes et des mouvemens extraordinaires des Valaches pour priver la famille de Gikas de cette principauté. Les kapikiaïas de V. A. ne doivent luy rien laisser ignorer à cet égard, non plus que sur l'émeute qui vient de donner lieu à la déposition précipitée du patriarche Payssios, dont la dignité a été conférée à l'ancien patriarche Kyrillos. Ces troubles doivent causer de l'embarras au nouveau prince de Valachie, et ce qui me fait le plus de peine, c'est que les suites de cette affaire peuvent faire beaucoup de tort à la nation grecque. Je ne doute pas que, dans des circonstances aussi critiques, les capikiaïas de Votre Altesse ne se conduisent avec toute la prudence que vous pouvés désirer.

J'ay l'honneur de joindre icy une lettre pour la Pologne, que je prie Votre Altesse de vouloir bien faire passer à son adresse.

CCCXII.

Le P^{ce} de Conti au duc de Broglie.

26 septembre 1752.

(La mort de Castera est suspecte. Reste Thomelin, duquel Broglie a écrit le 17 sept. 1752 «c'est un homme qui a le secret de tout ce qui s'est passé depuis huit ans dans ce pays-ci, ainsi qu'avec le P^{ce} de Moldavie, le Khan de Crimée et la Porte...»).

...il (Thomelin) est à vos ordres et je pense que vous ferez très bien de vous en servir et qu'on pourrait entretenir par lui la correspondance que feu Castera avait établie avec le P^{ce} de Moldavie. Ce n'était point comme ministre du Roi qu'il s'était lié avec cet hospodar, c'était comme particulier; il se donnait au P^{ce} de Moldavie pour un ami qui l'instruisait, le mettait par là à portée de se faire valoir à la Porte... Thomelin pourrait partir de là pour s'offrir comme correspondant au P^{ce} de Moldavie et par là on lui ferait passer ce que vous jugerez convenable de lui faire parvenir... au lieu de vous renvoyer à Castera qui n'est plus pour régler les présents à faire à M^e Korzakowska, à la P^{cesse} de Moldavie...

(Broglie donna à Thomelin la clé de la correspondance avec le Prince de Moldavie).

Farges, Recueil de Pologne II, 129—131 et 137.

CCCXIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 30 septembre 1752.

Monsieur,

En faisant mes remerciements à Votre Altesse de la bonne nouvelle qu'elle me donne de l'heureuse convalescence de M. le Dauphin, qui me comble de joye, je ne puis cependant me refuser au chagrin véritable que me cause la mort de M. de

Castera, et je prends d'autant plus de part à la perte de ce ministre zélé, que ses sentiments de vénération, d'estime et de confiance entière pour V. A. m'étoient plus parfaitement connus. Il ne tiendra pas à moy; et je crois pouvoir en répondre d'avance, que M. le Comte de Broglie n'aye les mêmes sentiments pour V. A. Je luy demande pour luy et pour moy aussi la continuation de ses bonnes dispositions et de sa confiance.

Vous ne me devés, Monsieur, aucuns remerciements pour les demarches que j'ay fait pour V. A. au sujet de la maison de Bujuk-déré; c'est si peu de chose en comparaison de ce que je voudrais faire pour elle, que je serois fâché qu'elle mit cet article dans le rang des services que je souhaitterois luy rendre.

J'apprends avec une véritable satisfaction le prochain départ du S^r Linchou pour la Diette de Pologne. M. de Castera, indépendamment de ma recommandation, auroit eu pour luy toutes sortes d'égards et d'attentions par la seule consideration que je luy connoissois pour V. A. Pour remplacer ce qu'il peut avoir perdu de ce côté, et l'acrediter comme il faut auprès de M. le Comte de Broglie, ainsi que V. A. le désire, je joins icy la lettre que je luy écris à cet effet, et que je prie V. A. de faire tenir à cet ambassadeur.

J'auray soin aussi par la première ocasion de recommander au Consul de France en Crimée le capikiaya que V. A. y a envoyé; et, par la mesme voye, je luy reitereray les ordres que je luy ay déjà donné plusieurs fois de ne pas épargner les bonnes insinuations en cette Cour dans toutes les ocasions où il trouvera jour à les placer sur ce qui regarde V. A.

J'ay aussi reçu la lettre que le Grand General de Pologne a écrit au S^r Linchou et le paquet qu'il y avoit joint, dans lequel est la lettre qu'il écrit au Grand Vizir pour la réparation de l'Eglise d'Yassi, et que j'auray soin de faire remettre à sa destination. Dès que la réponse du Visir sera connue, je sçauray à quoy m'en tenir si elle est favorable, connoissant le desir de V. A. à nous obliger en toute ocasion.

CCCXIV.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy, 23 septembre/4 octobre 1752].

Monsieur,

Par la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, je lui ay accusé la réception de celle du 3 du courant. Je viens de recevoir dans le moment celle dont elle m'a honoré en date du 20. J'apprendrai avec plaisir l'arrivée des levriers que j'ai pris la liberté de lui envoyer, mais c'est là une chose d'un si petit objet qu'elle ne merite presque point l'attention de Votre Excellence. Je prends de nouveau la liberté de lui envoyer par la première occasion qui se présentera au Galach deux barriques vin blanc et deux barriques vin rouge d'absinthe de cette année du territoire d'Odobeste, une barrique vin de Coutounari de trois ans et deux barriques contenant mille pommes d'hivert de ce pays, appelées *domneskes*. J'informeray Votre Excellence du nom du Reix qui portera le tout, dès que j'en seray avisé.

Le Sr Linchou doit partir dans deux jours pour se rendre à Grodno, j'en ay informé Votre Excellence par la dernière occasion. Je crains bien que la mort inopinée de M^r de Perron de Castera ne porte en quelque façon coup à la réussite de sa mission. Puisque Votre Excellence veut bien l'honorer de ses bons offices et de sa protection, je la prie instamment de vouloir bien m'envoyer le plutôt possible les lettres qu'Elle jugera à propos d'écrire en sa faveur, pour qu'on ait en luy la même confiance qu'on lui auroit accordé du vivant du defunt ministre; il me paroît qu'il en faut surtout pour M^r le Comte de Broglia, ambassadeur de France à la Diette. Dès que ces lettres me parviendront, je les expedieray aussitôt.

Ce que Votre Excellence me marque au sujet de la maison de Bouyouk-déré me donne encore quelque esperance de l'avoir, puisque Votre Excellence veut bien en cette occasion me pretter

son nom. Je la prie instamment de s'en servir comme lui appartenant autant de tems que nous aurons le bonheur de jouir de sa presence à Constantinople, c'est le plus grand plaisir que je puis avoir. On m'avoit d'abord fait entendre que la Porte ne pretendoit la vendre qu'à des Turcs, cela doit apparemment être faux.

Quoique mes Capikyayas m'informent de tout ce qui s'est passé à l'occasion de la nomination du nouveau prince de Valachie et des mouvements qu'ont fait les Valaques et de l'émeute qui a occasionné la deposition du patriarche Payssios, j'ai cependant une obligation toute particuliere de ce que Votre Excellence m'en dit dans sa lettre. Persuadé de son amitié à mon égard par toutes les obligations que je lui ay, et par les assurances qu'elle ne discontinue point de m'en donner, je donne ordre à mes capikyayas de s'adresser à Votre Excellence dans les occasions qui se presenteront où ils auront besoin du secours ou des conseils de Votre Excellence, persuadé que vous voudrés bien leur prêter l'un et l'autre dans une occasion aussi critique où se trouvent actuellement les affaires, me reservant de l'informer moy-même, s'il survient quelque occasion de plus grande consequence dans la suite. Je ne doutte point que Votre Excellence rejette¹ la priere que je luy fais, et je suis persuadé de la bonté de Votre Excellence que mes capikyayas trouveront auprès d'Elle toute sorte de protection et de conseils dans les occasions où ils s'adresseront à Elle.

J'ay une nouvelle grâce à demander à Votre Excellence qui est de vouloir bien m'accorder le premier bara (sic) de drogman qui sera vacant, ou de me garder celui qui pourroit l'être actuellement. Je le destine, avec l'aprobation de Votre Excellence, pour une de mes personnes qui m'interessé beaucoup, ne demandant en cella à Votre Excellence que la preference. Je lui en auray toute l'obligation possible. Votre Excellence verra que je m'adresse en toute occasion à Elle avec toute confiance, mais c'est à vos bontés réitérées, Monsieur, que vous devés vous prendre, si je suis trop importun.

¹ Sic. Il faut entendre: *ne rejettera pas.*

C'est avec la plus grande satisfaction que j'apprends à Votre Excellence que l'on a chanté à Paris le *Te Deum* pour la convalescence de Monseigneur le Dauphin ; Votre Excellence peut être persuadée de la part que j'y prends et du sincère compliment que je lui en fais.

CCCXV.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 16 8^{bre} 1752.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre dont V. A. m'a honoré du 23 du passé V. S., avec l'avis du gracieux présent qu'elle me destine en pomes et en vin pour reparer, dit-elle, la médiocrité de l'envoy qu'elle me fait de 12 levriers. Agrés les remercimens que je dois à des attentions si flatteuses pour moy et dont je ne puis trop vous témoigner ma reconnaissance.

J'ay prévenu les intentions de Votre Altesse en faveur du S^r Linchou, ayant écrit à M. le comte de Broglie dans le sens que vous désirés à ce sujet, et je ne doute pas que le S^r Linchou n'en ressente les effets pendant son séjour à Grodno. J'ay aussi recommandé au S^r Lancey, consul de France en Crimée, de rendre au S^r Barbier tous les bons offices qui pourront dépendre de luy et de le mettre à portée de vous en rendre de bons témoignages.

La préférence que Votre Altesse me demande pour un barat de drogman en faveur d'une personne pour laquelle elle s'intéresse est le moindre plaisir que je puisse luy faire. Je suis charmé que cette demande se soit rencontrée dans un tems où précisément il vient d'en vaquer un, que j'attends par 1^{er} courier d'Alep. Votre Altesse peut donner ses ordres pour que la personne en question se présente on qu'elle charge quelqu'un de terminer cette affaire.

Il me reste à remercier Votre Altesse de la part qu'elle a pris au rétablissement de la santé de M. le Dauphin. Les sentimens de Votre Altesse me sont assés connus pour être bien persuadé de la sincérité de son compliment à l'occasion

d'un événement dont elle sent toute l'importance pour le Roy et pour le Royaume.

Il me paroît que cette capitale ne fournit aujourd'huy rien qui puisse mériter votre attention, si ce n'est la promotion de l'ancien Khazré Kiaïassy au pachalyk. Son département est encore *in petto*. Le petit bayram ou le retour du Capitan Pacha pourront manifester sa destination. Le siliktar passe pour être en grande faveur auprès du Grand Seigneur, sans cependant que ces officiers du sérail paroissent se prévaloir de l'accès qu'ils ont auprès de Sa Hautesse.

CCCXVI.

Des Alleurs au princè de Moldavie.

[Sans lieu]. Le 25 Sbre 1752.

Monsieur,

Après trente-cinq jours de traversée, Manolaky Reïs m'a remis en fort bon état les 12 levriers que Votre Altesse m'a fait la grâce de m'envoyer. Ils sont assurément tels que je pouvois les désirer et Votre Altesse permettra que je luy en reïtère mes très sinceres remercimens, la priant de disposer en toute liberté de tout ce en quoy je pourrais luy être icy de quelque utilité. Quoyque le Reïs et le valet qui a accompagné ces chiens s'en retournent contens, je ne dois pas omettre de rendre à Votre Altesse les témoignages qu'ils meritent pour leurs soins et leur exactitude.

CCCXVII.

Des Alleurs à F. Linchou.

A Constantinople, le 25 Sbre 1752.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8/19 aoust dernier, pour me donner avis de l'embarquement des 12 levriers sur le bâtiment de Manolaky Reïs, qui me les a remis sains et saufs, bien conditionnés, après trente-cinq jours de traversée. J'ay payé leur passage et les peines du domestique qui les a accompagnés.

CCCXVIII.

Constantin de Rakovitzza, à Des Alleurs.

[Jassy, 19/30 octobre 1752].

Monsieur,

J'ay reçu les deux lettres dont Votre Excellence m'a honoré le 30^e 7^{bre} dernier et 16^e du courant. Je commence par luy faire mes remerciements de son attention à m'envoyer une lettre par M^r le comte de Broglio, qui sans doute suppléera à la mort de M^r de Castera et avec laquelle je suis persuadé de gagner la même confiance que le defunt ministre avoit pour moy. Malgré que une indisposition du sieur Linchou qui a interrompu son voyage de Grodno y apporte un nouvel obstacle, j'ay envoyé la ditte lettre à ce seigneur, que j'ay accompagné d'une des miennes, à laquelle j'attends reponse avec impatience.

J'ay encore des remerciements à faire à Votre Excellence pour les recommandations qu'elle a bien voulu faire à M^r de Lancey pour le capikyaya que j'avois destiné en Crimée, mais qui a été obligé de retourner à cause de certaines tracasseries que le precedent capikyaya a fait à cette Cour.

Dez que j'auray avis de Galach du nom du Raix sur le battiment duquel on aura chargé le vin et les pommes, j'en fairay part à Votre Excellence, pour qu'elle les fasse rettirer. C'est là une chose d'une si petite consequence, qu'elle ne meritte en aucune façon l'attention de Votre Excellence.

Je me vois toujours plus redevable envers Votre Excellence de la prefferance qu'elle veut bien m'accorder pour le barat de droguoman que je luy ay demandé, et des termes gracieux dont Elle se sert à cette occasion ; par le premier courier qui partira, je donneray mes ordres à un de mes capikyaya de finir cette affaire et d'informer Votre Excellence du nom de la personne pour qui je destine ce barat, qui, pour le present, n'est point à Constantinople.

Je n'ay pas manqué d'expedier le paquet que Votre Excellence m'a recomandé pour M^r le marquis d'Havrincourt

ambassadeur de France en Suède par une personne fidelle; et par les mains dont je le fais passer en Pologne, je ne doute nullement qu'il ne parvienne au plus tôt en sureté: entre les mains de cet ambassadeur.

Je remercie encore Votre Excellence des informations. qu'elle veut bien prendre la peine de me donner et de toutes les marques d'amitié dont Elle me comble à chaque occasion. Je la prie instamment de me les continuer, et je ne cesseray de luy témoigner la parfaite estime et la haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'etre, etc.

CCCXIX.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinopole, le 19 9bre 1752.

Monsieur,

J'ay receu la lettre dont V. A. m'a honoré. Je commenceray celle-cy ainsi que toutes mes precedentes par les justes remerciements que je luy dois encore de son exactitude à faire parvenir mes dépêches à M^r le Comte de Broglie et à M^r le marquis d'Havrincourt.

Je suis bien fâché que la recommandation que j'ay fait à M^r le Comte de Broglie du S^r Linchou luy soit devenue inutile par son indisposition. La datte de la lettre de Votre Altesse me fait conoître qu'il ne faut plus penser d'accorder sa convalescence avec la Diette qui étoit alors presque finie. Je ne doute pas que Monsieur le comte de Broglie ne fasse une extrême attention et n'aye une entiere confiance à ce qui viendra de la part de V. A. Il n'a pour cela qu'à consulter la renommée de V. A., relire sa correspondance avec M. de Castera, et ce que je luy en ay escrit. Je crois cependant que cette correspondance sera interrompue pendant quelque temps, que cet ambassadeur suivra le roy de Pologne à Dresde peu après la Diette, et que notre Cour n'aura pas tardé de designer un successeur resident à M^r de Castera, qui, n'ayant peut-être pas les mêmes talents, aura seurement des ordres précis d'entretenir une correspondance aussi interessante que celle de Votre Altesse et de cultiver une aussi precieuse amitié.

Si la recommandation du S^r Barbier luy est aussi devenue inutile en Crimée, elle servira toujours pour faire conoître au S^r de Lancey mes dispositions, en cas que Votre Altesse change de resolution et envoie un autre capikiaïa au kan des Tartares.

V. A. sçait à présent que le kiaïa du Grand Visir a été déposé. On dit que l'interêt trop vif qu'il a marqué pour le prince de Valaquie et les plaintes qui venoient sur le mécontentement des boyards et sur la desertion des habitans qui aloient en Russie et qu'il a caché n'ont pas nui à sa déposition. J'ignore d'ailleurs si les capikiaïa de V. A. luy rendent un compte fidel de l'état actuel des choses. Je les toucheray icy legerement, et elle peut me croire très bien et très particulièrement informé. Le Grand Visir paroît augmenter en crédit de jour en jour auprès du Sultan. Il est curieux, actif, plus nerveux que son predecesseur. Il a les yeux ouverts sur ce que font les voisins de cet Empire, et surtout en Pologne; d'où je conjecture qu'il n'est pas fâché d'estre bien informé. Il me donne d'ailleurs en toute rencontre sujet de me louer de sa justice et de son amitié. Je ne dis cecy que pour que Votre Altesse se conduise avec sa prudence ordinaire et qu'elle soit très convaincue que, si je trouve occasion de luy rendre quelque service, je n'en negligera aucun.

Je finiray cette lettre comme je l'ay commencée par des remerciements sur les levriers, qui sont arrivés un peu maigres à cause de la navigation. Ils sont retablis actuellement. Ils sont fort beaux. Il y en a une même entr'autres qui s'est fort attachée à ma femme, qui conclut, du goût qu'elle a pour être dans un appartement, qu'elle y étoit acoutumée, et, comme elle est plus petite, elle pense que ce pouroit être une galanterie de Madame la Princesse, qu'elle me charge d'assurer de ses respects. Je compte les faire partir au premier jour pour la France, où j'ay desjà annoncé à Sa Majesté que ce présent venoit de V. A. Quelque crainte que j'aye d'importuner V. A. de la multiplicité de mes remerciements, j'aime encor mieux pêcher par cet excès que par un silence déplacé. Je la prie donc d'accepter d'avance icy les marques de ma re-

connoissance sur son attention à m'envoyer du vin et des fruits de sa principauté. Je me trouverois heureux que la France fournist des choses à son goust, je me ferois un plaisir de le satisfaire quand je le conoitray,

On ne peut rien adjouter à l'attachement, à l'estime particulière et à la consideration distinguée avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCXX.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 1^o Xbre 1752.

Monsieur,

Les PP. Franciscains ont enfin obtenu le commandement que Votre Altesse desiroit pour favoriser sans crainte le rétablissement de leur Eglise à Yassi. Les moyens qu'il a fallu employer ayant été suggérés par Votre Altesse même, je suis très persuadé qu'Elle couronnera son ouvrage par la protection spéciale dont elle a bien voulu flatter ces religieux. La complaisance que Votre Altesse m'a témoignée dans tout ce qui a pu m'intéresser ne me laissant aucun doute sur la part que j'ay à ses bons offices dans cette affaire, quelle satisfaction ne seroit-ce pas pour moy de pouvoir luy en marquer toute ma reconnoissance ?

Votre Altesse n'ignore pas que pareilles pieces ne s'obtiennent pas de la Porte sans certaines petites dépenses. Elles ont monté en effet à cent vingt six sequins zermahboub, dont on a fait icy l'avance, et dont je prie Votre Altesse de vouloir bien faire retirer le montant du P. Laidet avant toutes choses, et de les faire compter icy par l'un de ses capikiaïas au S^r Hubsch au moyen de quoy le P. Laydet pourra mettre la main, avec ce qui peut luy rester, à l'œuvre pieuse qu'il a entreprise sous les auspices de Votre Altesse, dont la protection assure le plus prompt et le plus heureux des succès.

La Porte m'a fait donner part que la Diette de Pologne étoit rompue avant son terme, sans me dire d'autre detail de

cet événement, ny d'où elle tenoit cette nouvelle. J'en attend de Pologne et de Votre Altesse pour avoir quelque chose de plus circonstancié.

Nous n'avons d'ailleurs icy rien de fort intéressant pour Votre Altesse, si ce n'est la nomination du nouveau Capitan Pacha, cy devant bey de la Galère de Rhodes et Tersana-kiaïassy,¹ qui est allé prendre la flote à Galipoly, d'où Touruk Pacha a été envoyé à Lépante. On ne parle point encore du départ de l'ancien Khazné Kiaïassy Khalil bey, aujourd'huy pacha de Thirhala².

Le frère du prince Mathei de Valachie est arrivé icy depuis deux jours avec un Khazné. Sa présence a dissipé bien des bruits, dont on dit que la plus part estoient faux. La satisfaction que je desire à Votre Altesse est, un motif qui m'intéresse particulièrement à tout ce qui peut regarder la Moldavie et la Valachie. Je ne puis exprimer à Votre Altesse les véritables sentiments d'estime et la considération distinguée avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCXXI.

Des Alleurs au Grand Général de Pologne.

A Constantinople, le 1^{er} Xbre 1752.

Monsieur,

J'ay l'honneur de féliciter Vostre Excellence sur l'heureuse tournure qu'a pris la demande qu'Elle a faite à la Porte pour la réédification de l'Eglise des PP. Francisçains à Yassi. J'en suis d'autant plus charmé que la démarche de Votre Excellence étoit l'effet de mes insinuations, fondées sur la certitude que j'avois des égards que la Porte ne manqueroit pas de luy témoigner. Le réponce du Grand Visir à V. E. et le firman que la Porte a adressé à cet effet au prince de Moldavie ne laissent rien à désirer, et je crois pouvoir assurer aussi Votre Excellence des dispositions les plus favorables de la part de ce Prince pour en faciliter l'exécution. Je ne dois

¹ Tersana=Arsenal.

² Trikala.

pas omettre de rendre aux S^{rs} Hubsch et Jugliani les justes témoignages dûs au zèle et à la dextérité avec lesquels ils ont suivi cette affaire.

Témoin oculaire, comme je l'ai été, de la piété du roy de Pologne, je ne doute pas que S. M. ne soit bien aise de la réédification de cette église en Moldavie. V. E. honorant en cette occasion les sieurs Hubche et Juliani, y mettra le comble en les recomandant à M^r le comte de Bruhl.

Les gazettes m'ont appris la magnificence de la reception que V. E. a fait au Roy de Pologne à Bialistok et dans ses autres maisons. Je n'en ay pas été surpris, sa magnificence, sa générosité et son goust sont connus de tout l'univers. Je souhaite de tout mon cœur que ses moyens de les continuer très longtemps aillent toujours en augmentant, etant avec un attachement aussi inviolable que respectueux, Monsieur, etc.

CCCXXII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 4 Xbre 1752.

Monsieur,

J'ay sceu par la Porte la confirmation de la rupture de la Diette de Pologne, dont j'ay lieu de croire que Votre Altesse n'ignore aucune circonstance. J'ay vu avec quelque peine que la maladie du S^r Linchou aye engagé Votre Altesse à abandonner le dessein qu'Elle avoit de l'envoyer. Il auroit été en état de fournir à tous égards les informations les plus précises. Cependant, les dispositions de Votre Altesse à cet égard m'ont fait faire quelques réflexions que mon attachement pour Elle m'engage à luy comuniquer. Vous m'avés fait l'honneur de me marquer que la Porte, en vous permettant d'envoyer quelqu'un en Pologne, avoit recommandé de le faire avec circonspection, ce que j'ay trouvé très prudent à elle, mais je n'en ay pas inféré qu'elle désapprouvoit cette démarche, puisqu'elle n'auroit pas balancé de vous donner des ordres précis. Au contraire, la circonspection qu'elle vous recomandoit étoit elle-même un ordre, duquel il me

semble que Votre Altesse ne pouvoit guères s'eloigner à moins qu'en effet vous n'eussiez une connoissance plus intime des intentions de la Porte, que j'ignore parfaitement. Cela m'a fait craindre pour Votre Altesse que, soit des Capikiañas d'icy, soit celui que j'ay appris icy qu'Elle a apellé auprès d'Elle ne luy ayent donné des avis peu conformes à la façon de penser de la Porte, que peut être ils ignorent ou qu'ils ont intérêt de dissimuler. Je crois à Votre Altesse des lumières trop supérieures pour se laisser prévenir ou surprendre par personne, et, pour ne pas agir par son propre sentiment, qui sera toujours le plus juste. Elle sçait d'ailleurs quelle est la liaison entre cet Empire et la France et que, les intérêts de la Porte étant invariables à cet égard, elle ne peut recevoir que favorablement toutes les informations que votre place vous met à portée de luy donner, que je suis le premier à conseiller qui soyent sans aucun déguisement, avec tant de franchise et de verité qu'on le puisse souhaiter. Il seroit fâcheux pour Votre Altesse que, se faisant une idée peu réelle du prétendu crédit des Russes, elle se ralentit sur des devoirs essentiels à sa fortune et conformes aux desseins de la Porte; tandis qu'elle-même jusqu'à présent, du moins autant que je le sçais, ne luy a jamais témoigné que de la satisfaction de sa conduite. Votre Altesse est sans doute assés persuadée de mes sentimens pour trouver dans ma façon de penser quelque chose qui puisse porter le moindre prejudice à la gloire et à l'avantage de la Porte, de même qu'à l'honneur et aux intérêts de Votre Altesse.

CCCXXIII.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

Monsieur,

[Jassy, 7/18 décembre 1752].

J'ai reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 19^e 9^{bre} dernier. Je suis sensible comme je le dois aux remercimens gratuits que vous me faites, mais je resterois

en arriere si je ne temoignois pas la plus vive reconnoissance, soit pour la prefferance du barat qu'il vous a pleut me promettre, et pour lequel je vous ay indiqué la personne par une autre lettre, soit pour la confiance que vous voulés bien avoir, et dont Votre Excellence me donne des nouvelles preuves à chaqu'une de ses lettres.

Je n'ai pas moins étté fâché que Votre Excellence que l'indisposition du S' Linchou ait rendu la recommandation aupres du comte de Broglie inutile, puisque son voyage n'a plus eu lieu. Je suis cependant persuadé que la ditte recommandation aura son effet, influera sur une expedition que j'attends à chaque moment de la part de son ambassadeur. Je lui ay en même tems demandé que je puisse avoir par son canal une correspondance exacte avec le ministre qui succedera au defunt M^r de Castera. Les ordres precis dont Votre Excellence me flatte qu'il sera muni à cet effet me font esperer qu'il ne me restera rien à désirer là dessus.

Quels remerciements puis-je faire et comment puis-je lui temoigner ma vive reconnoissance sur ce qu'elle veut bien me communiquer à l'occasion de la deposition du Kiaya Bey, et sur la façon de penser du Vizir; à la veritté, mes capi-kayas ne sont pas en état d'être si bien informés. Je fais de mon cotté tout mon possible, non seulement pour satisfaire la curiosité de ce suprême ministre, mais pour communiquer encore avec la plus grande verité les nouvelles qui peuvent interesser la Porte; c'est un devoir duquel je ne me tireray jamais. Je suis sensible au reste aux offres de service que Votre Excellence veut bien me faire là-dessus, et je prendray la liberté de l'importuner dans l'occasion.

J'ay appris avec plaisir que les chiens levriers se soient remis du voyage de la mer, et qu'ils ayent pleu à Votre Excellence, et qu'il s'en soit trouvé une parmy qui ait étté du goût de Madame, à qui mon épouse prend la liberté d'assurer de ses respects Je souhaiterois qu'il se trouva dans ce pays des choses dignes d'être presentées à Vos Excellences, afin de trouver l'occasion de leur ettre agreable.

Le pacquet que Votre Excellence m'a adressé pour M^r le

comte de Broglie a été expédié aussitôt avec toute sorte d'exactitude, et je le compte arrivé depuis la semaine passée.

Je ne saurois rien ajouter à l'estime particulière, à l'attachement sincère et à la considération singulière avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

CCCXXIV.

Constantin de Racovitza, prince de Moldavie
à Des Ailleurs.

[Jassy, 7/18 décembre 1752].

Monsieur,

Je reponds à la lettre que Votre Excellence ma fait l'honneur de m'écrire le premier X^{brs} N. S. Mes capikiayas m'ont envoyé le commandement pour le rétablissement de l'église des Pères Franciscains ; puisque je n'attendois qu'une pareille piece pour donner pleine liberté à ces Pères de rétablir leur eglise, ils ne rencontreront plus à présent aucun obstacle, et ils peuvent, quand ils souhaiteront, comencer ; je me regleray entierement au contenu du commandement.

J'ai fait dire au Pere Laidet que l'on avoit déboursé à Constantinople cent vingt six sequins pour obtenir ledit commandement ; ce Pere a repondu qu'il ne manqueroit pas de les remettre, et je les fairay pour lors tenir à Votre Excellence.

Quand j'ai fait part à la Porte de la rupture de la Diette de Pologne et de Lithuanie, j'ai ordonné au S^r Linchou d'en faire part à Votre Excellence. Je n'etois pour lors informé d'aucune circonstance ; on a depuis appris que le S^r Moski a arrêté l'activité de la Chambre des Nonces par un manifeste qu'il remis à la Chancellerie de Grodno, et qui se trouve dans les nouvelles publiques ; nous n'avons pour le present aucune nouvelle de Pologne, si ce n'est le départ du Roy le 12 de ce mois, sans tenir aucun *Senatus Consilium*.

Je suis sensible à l'attention de Votre Excellence à me communiquer le changement du capitan pacha et l'arrivée du frère du prince Mathei avec les circonstances qui l'accompagnent. Je prie instamment Votre Excellence de vouloir bien

continuer à m'accorder cette faveur pour les choses qu'elle croira nécessaires de me communiquer, et ses avis dans l'occasion me seront toujours précieux, ayant l'honneur d'assurer Votre Excellence des sentiments d'estime et de la considération distinguée avec lesquelles etc.

CCXXV.

[Titre] Mémoire de Mr le Palatin de Belz adressé
à Son Altesse le prince de Moldavie.

[1752].

Monseigneur, je profite de l'occasion que me fournit l'express de Votre Altesse pour luy confirmer tout ce que je vous ay marqué dans mon memoire precedent; j'y adjoute que, d'accord avec tout ce que nous avons de bons cytoyens icy, je pense qu'il conviendrait, et même qu'il est absolument nécessaire que Votre Altesse eût en Pologne un agent qui demeurât constamment à Varsovie, excepté dans le temps de la Diette de Grodno, où il iroit avec les autres ministres, ainsi que vos predecesseurs en ont eu, même de mon temps. Assurement, cette disposition favorable seroit aussi conforme aux interest de la Sublime Porte que favorable à ceux de notre patrie; car, comme Varsovie est chez nous le centre des nouvelles, votre agent pourroit vous instruire de tout; la confiance que nous aurions en luy ne vous laisseroit rien ignorer, et par ce moyen la Porte sçauroit bien des choses qui se passent icy et ailleurs, et qui peuvent tôt ou tard tourner [en] désagrément.

Certainement moy et tous ceux d'entre mes amis à qui Votre Altesse a écrit dernièrement par ordre de la Porte, nous n'aurions pas manqué, en faisant notre réponse, de vous supplier de vous interesser pour cet effet à Constantinople; mais nous sommes dans une situation où la liberté se trouve si gênée, que, n'ayant pas pour lors la commoditté du chiffre dont je me sers aujourd'huy, personne d'entre nous n'a osé s'exposer au hazard de la poste et de l'interception des lettres. Cette crainte n'aura plus lieu, dez que nous verrons

icy un agent de Votre Altesse, sachant qu'il pourra mettre sa correspondance à l'abri des regards indiscrets des maux intentionnez. Envoyez cet agent au plus tôt, et nous nous adresserons à luy sans aucune inquietude.

Ainsi nous prions instamment Votre Altesse de vouloir bien s'employer avec chaleur pour que la Sublime Porte agréee la mission de cet agent; il est certain qu'il est de toute nécessité qu'il vint avant la diette de Grodno, et qu'il se trouve icy en même temps qu'un envoyé turc ou tartare dont j'ay insinué antérieurement que la presence pourroit produire un bon effet pendant cette même diette, puisqu'elle contiendroit dans le devoir les esprits turbulants qui depuis tant d'années ne cherchent qu'à soumettre la République au joug des Russes, et qui pourront enfin y réussir si plusieurs considerations ne les arretent; car, quoy qu'il soit sûr que le parti bien intentionné pour le maintien du gouvernement et de l'ancienne liberté est superieur en nombre, il n'est pas moins certain que l'autre parti l'emporte par les faveurs continuelles de la Cour et par ses liaisons avec la Moscovie et avec les Autrichiens, les Anglois et les Hollandois. Je vous demande une prompte réponse sur cette affaire importante pour nous et pour la Porte.

[Copie de la main de F. Linchou].

CCCXXVI.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 1^{er} janvier 1753.

Monsieur,

Quoyque l'usage porte de renouveler chaque année à ses amis les vœux que l'on fait pour leur conservation et pour leur prospérité, c'est beaucoup moins par ce principe que par un effet de ma reconnoissance de toutes les attentions de Votre Altesse, que je m'acquitte aujourd'huy de ce devoir en luy souhaitant pendant le cours de la présente

[¹ Ce document qui n'est pas daté doit être de 1752, à cause de la mention de la Diète de Grodno, qui s'ouvrit en 1752].

année et d'un bon nombre d'autres toute la santé et la prospérité que vous pouvez désirer, ravi si cette année me fournit quelque occasion de luy donner des preuves toujours plus essentielles de la considération distinguée avec laquelle je suis &c.

CCCXXVII.

Des Alleurs au prince de Valachie Mathieu Ghika.

A Constantinople, le 1^{er} janvier 1753.

Monsieur,

C'est avec toute la satisfaction imaginable que je saisis l'occasion de la nouvelle année pour renouveler à Votre Altesse les vœux que je fais pour votre conservation et pour votre prospérité dans une charge où vous avés desja mérité les suffrages de tous les sujets qui vous sont confiés. Je souhaite qu'ils jouissent long tems du bonheur qu'ils ont de vivre sous les loix de Votre Altesse, et qu'étant souvent à portée de renouveler les mêmes vœux, quelques occasions favorables puissent me mettre à portée de convaincre Votre Altesse de mon empressement à luy être utile, et de la considération distinguée avec laquelle je suis, &c.

CCCXXVIII.

**Constantin de Rakovitza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.**

[Jassy, 30 décembre 1752/10 janvier 1753].

Monsieur,

J'ay reçu toutes les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusques au 4^e X^{bre} N. S., auxquelles je ne manqueray pas de répondre par la première occasion. La personne que Votre Excellence m'avoit recommandé à son passage icy, et que j'avois fait accompagner jusques à Varsovie, vient d'arriver; comme elle m'a témoigné qu'elle souhaitteroit aller en poste, je luy ay donné un de mes calaras pour luy servir de conduite jusques à Constantinople.

CCCXXIX.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

[Jassy, 25 janvier/5 février 1753].

Monsieur,

En réponse à deux lettres que je viens de recevoir l'une après l'autre, j'ai l'honneur de marquer à Votre Excellence l'extrême satisfaction que j'ai que les douze levriers n'ont pas déplu à Votre Excellence, et qu'on a suivi exactement mes ordres, en les gardant bien en chemin.

Je remercie en même tems Votre Excellence de la peine qu'Elle a prise de se souvenir de moi à l'occasion de la nouvelle année, et en lui souhaitant toute sorte de prospérité pour le commencement de cette année, accompagnée d'une suite continuelle de bonheurs et de santé, je la supplie de me procurer des fréquentes occasions où je puisse donner des preuves essentielles de mon amitié et de la considération particulière avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXXX.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, ce 16 avril 1753.

Monsieur,

Il y a fort longtemp que je n'ai été honoré d'aucune lettre de Votre Altesse. Acoutumé à la régularité de ses attentions et aux assurances fréquentes de sa précieuse amitié, j'avoue que j'ai été très sensible à cette privation totale de son souvenir. Je l'ai d'abord imputée à l'inaction générale et apparente de l'Europe et à la stérilité des nouvelles; mais, trouvant le silence trop long, j'ai pensé qu'aparément on m'avoit fait quelque tracasserie avec V. A. J'ai été bien aise de m'en expliquer et sans aucun déguisement. V. A. a été

informée de la persecution qu'on a fait au prince Constantin¹; on luy a mandé je crois que, sensible à ses malheurs, j'y avois pris quelque interest. Bien loing de me defendre de cette sensibilité, j'avoue que j'en ai été très touché, mais ce que je crois de plus, c'est que, pour reffroidir notre amitié commune et interrompre nos liaisons, on vous aura mandé que mon interest alloit bien plus loing et que je travaillois sans doute à le faire retablir soit en Moldavie, soit en Valachie; hors voilà sur quoy je n'ai pas fait la plus petite démarche à la Porte. Je sçais dans l'occasion tendre un bras genereux à l'infortune; je puis même m'entremettre pour procurer l'union, et je l'ay fait; je sçais enfin par les moyens que j'ai en main avec la Porte luy faire conoître ses veritables amis et ceux qui ne le sont pas; mais j'ai trop de prudence pour me mêler sans nécessité des affaires intérieures d'un autre Empire que celuy de mon maître, et, par dessus cela, ayant une fois doné à Votre Altesse des assurances sinceres de mon amitié, je suis bien éloigné de songer à les révoquer sans raison, encore moins capable de faire aucune démarche souteraine ou perfide contre un ami. Toutes ces nuances trop delicates auront échappé à l'étman beau-père du prince de Valachie² et ses adhérens de même étoffe, ou même à quelque capikiaia de V. A., qui aura pu agir, sous les apparences d'un zèle que j'assure être indiscret, et ces gens d'intrigue réglant les sentiments des autres sur les leurs auront mal à propos confondus les miens. Je pense donc qu'on aura fait quelque brouillerie de ce genre; c'est pour m'en justifier et m'en éclairer que j'ai l'honneur de vous écrire ce détail, afin de lever par moy même des soupçons déplacés dont ma réputation auroit deu me préserver, et, pour convaincre Votre Altesse de ma véritable façon de penser et jusqu'où ont pu aller mes démarches, après quoy, instruite comme elle est, Votre Altesse, pleine de prudence et d'équité, fera tout ce qu'elle jugera à propos.

J'ay eu l'honneur d'écrire il y a quelque tems à V. A.

¹ Mavrocordato.

² Le hetman Georges Bassa-Mihalopol, beau-père du prince Mathieu Ghika.

pour la prier de vouloir bien retirer du P. Leydet les 126 sequins des frais faits icy pour le firman, et de les faire compter au S^r Hubsch. J'espere que V. A. voudra bien s'en ressouvenir pour acclerer le remboursement de ceux qui ont fait icy cette avance.

Les PP. Franciscains m'ont représenté que les P. Jesuites ont élevé contre eux une prétention peu fondée. Comme ils s'en raportent entièrement à l'équité et la protection de V. A., je la prie de vouloir y donner son attention et de terminer ce différent come elle le jugera convenable.

Ces mêmes religieux m'ont prié aussy d'écrire à V. A. pour la supplier de leur permettre de continuer leur bâtisse à Yassi. La discontinuation de cet édifice seroit-elle une suite du deffaut de protection par quelque changement de ses favorables dispositions? D'un autre côté, le S^r Linchou ne m'a pas écrit depuis trois mois, que dois-je penser de son silence? Luy est-il personnel, ou a-t-il ordre de l'observer? J'espere que Votre Altesse me dévoilera tous ces misteres et qu'elle ne doutera nullement des sentiments d'attachement et de la consideration distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, M^r, de V. A. &c.

CCCXXXI.

Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Des Alleurs.

Monsieur,

[Jassy, 30 avril/11 mai 1753].

J'ay reçu depuis deux jours la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16^e avril N. S. J'ettois sur le point de prendre la liberté de faire des reproches à Votre Excellence sur le long silence qu'Elle a observé à mon égard, quand j'ay vu tout à coup que Votre Excellence m'en faisoit elle-même un crime. Je suis tombé moy-même dans la même crainte où Votre Excellence paroît être par sa lettre; c'ettoit avec d'autant plus de raison, que je n'ay reçu de sa part aucune lettre, depuis que j'ay eu l'honneur de luy écrire par le retour du S^r Fonton à Constantinople. Je ne pouvois

imputer ce long silence à indifférence, attendu que j'avois receu par cy devant des marques trop sensibles et trop fréquentes de sa précieuse amitié; j'étois donc presque persuadé que quelque mal-entendu étoit la cause d'un silence auquel j'étois d'autant plus sensible, que, par la privation des fréquentes lettres de Votre Excellence, je cessois d'avoir les marques ordinaires de son amitié, que je priserais toujours au delà de toute chose, et j'étois de plus déçu d'une douceur avantageuse que je rencontrais dans l'honneur de sa correspondance. Je vous laisse par conséquent juger, Monsieur, du sensible plaisir avec lequel j'ay veu le détail dans lequel il vous a plu entrer, pour en venir avec moy à une explication qui m'est d'autant plus agréable qu'elle m'engage par là à ouvrir mon cœur à Votre Excellence sur ce sujet.

Aucunes des circonstances qui ont occasionné la persécution du prince Constantin ne m'a échappé; j'ay été aussi exactement informé des moyens dont il s'est servi pour échapper à la mauvaise intention de ses persécuteurs. Je vous avoueray franchement, Monsieur, que, bien loing de prendre le moindre ombrage à la sensibilité que Votre Excellence a fait paroître pour ses malheurs et à la part qu'elle a pris à sa situation, j'en ay eu au contraire un plaisir infini; je n'ay interprété, dans toutes les démarches que Votre Excellence a faites pour secourir ce Prince dans la disgrâce qui le menaçoit qu'une générosité digne du haut cœur et du mérite distingué qu'un chacun reconnoît dans Votre Excellence. J'ay veu d'un oeil agréable et avec grande satisfaction son penchant à secourir les malheureux dans l'adversité; j'ay entreveu avec plaisir la générosité avec laquelle elle leur sçait tendre un bras dont la force s'est faite connoître dans ce cas qui de notre souvenir n'étoit point encore survenu; et j'ay admiré enfin la prudence avec laquelle Votre Excellence s'est entremise pour rétablir la paix et l'amitié parmy des frères. Votre Excellence me feroit un tort infini, si Elle me soupçonnoit d'avoir eu d'autres idées à son égard que celles que je viens de luy manifester; ce seroit m'accuser de peu de connoissance, puisque je meconnoitrois par là sa prudence reconnue d'un chacun, la réputation qu'Elle s'est acquise dans le poste

éminent qu'elle occupe si dignement, admirée de tout le monde, et je serois enfin comdamnable d'ingratitude, puisque je me connoitrois toutes les bontez dont Votre Excellence m'a comblé sans interruption depuis si long temps et les marques si frequentes qu'Elle m'a toujours donné de l'amittié sincère dont Elle m'a honoré. Je ne sçaurois être susceptible de fausses impressions, quand même elles m'auroient été insinuées par certains gens dont les intrigues et les démarches peu justes me sont connues; je ne [me] conformeray jamais à leurs idées ny à leurs entreprises; pour preuve de la sincerité de mes sentiments là-dessus, je prendroy la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien continuer au prince Constantin ses bons offices; et je vous avoueray que je prendray sur moy, Monsieur, tous les services que vous pourrez luy rendre à l'avenir; je vous en auray la même obligation que si j'en ettois honoré moy-même; après les prieres que je vous fais, il sera facile à Votre Excellence de connaitre que j'ay pour le prince Constantin une amittié sincere et fraternelle à toute épreuve; je ne puis recevoir de Votre Excellence une plus sensible marque de son amitié, que je vous prie de me conserver comme par cy devant, qu'en accordant la demande que je luy fais pour ce prince; je reconnoitray par là que les sentiments de Votre Excellence à mon égard sont invariablés et ne sont en aucune façon alterez; je fairay mon possible pour me les conserver favorables en observant la même exactitude qu'auparavant dans la correspondance.

Les Peres Franciscains ont eu tort de représenter à Votre Excellence une crainte mal fondée sur quelque prétention que ce soit que les Jesuites ayent eu ou puissent avoir entre eux, puisqu'ils n'ont pas lieu de se plaindre dans aucune des decisions qui ont été faites à leur égard, depuis que je suis icy; c'est avec un grand tort aussi qu'ils ont representez une discontinuation de leur ediffice, puisqu'ils ne l'ont point encore commencé, malgré que j'aye appelé diverses fois ces relligieux pour leur représenter qu'ils n'avoient qu'à se mettre en etat de batir et à faire venir au plus tôt un cadix d'ibra-hille pour faire les informations portées par le firman de la Porte sur cette bâtisse; à quoy jusques à present ces Pères

ne se sont pas donnez grand mouvement. Je conçois donc que ces plaintes ne proviennent que de l'esprit inquiet et ir-résolu de ces Pères, et du peu d'envie qu'ils ont de faire fabriquer. J'ay pressé vivement à plusieurs reprises le Père Laydet de faire compter les 126 sequins zeremaboups; mais inutilement; il s'y est enfin déterminé cette fois cy, non sans beaucoup de difficultez, et il a promis de les faire toucher dans peu par l'entremise du S^r Linchou.

Le silence dudit S^r Linchou envers Votre Excellence ne provient que de toutes les raisons que j'ay eu l'honneur de luy marquer cy-dessus. Depuis qu'il est venu avec moy dans ce pays, il n'a jamais étté séparé d'auprès de moy, ny encouru aucune disgrâce, n'y ayant jamais donné aucune occasion; il m'a toujours été cher et son service très gracieux et utile, comme par cy devant. Il reprendra sa correspondance avec Votre Excellence avec la même exactitude et vivacité qu'auparavant, qui ne souffrira dorénavant aucune interruption, attendu que le silence que Votre Excellence observoit à mon égard n'en donne plus aucune occasion.

J'ay reçu par ce dernier ordinaire le paquet inclus pour Votre Excellence de la part de M^r le marquis d'Havrincourt, et j'en ay aussitôt accusé la reception à cet ambassadeur.

Je ne cesseray jamais d'être avec la plus forte estime et la plus haute consideration, Monsieur, de Votre Excellence, etc.¹

CCCXXXII.

Des Ailleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 28^e may 1753².

Monsieur,

Le sieur Mikalovitch, gentilhomme polonois, m'a prié de luy donner une lettre de recommandation pour V. A. Comme c'est une personne qui m'est fort recommandée par le Grand

¹ Ce doc. de même que la plupart des lettres du prince Constantin de Rakovitza est de la main de F. Linchou.

² Cf. la lettre de Des Ailleurs à Linchou, page 87. Dans la note, il faut lire 28 mai 1753.

General de Pologne, j'ay cru ne pas devoir la luy refuser. Je prie V. A. de luy procurer les moyens nécessaires pour passer en Pologne. D'ailleurs je suis persuadé qu'Elle sera charmée de témoigner au Grand Général l'estime qu'Elle a pour les personnes qui luy appartiennent. De mon côté, je luy seray très obligé des services qu'elle rendra dans cette occasion à ce gentilhomme.

CCCXXXIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie.

A Constantinople, le [28 ?] may 1753.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 11^e may. Je suis charmé que les idées que j'avois conçues à son égard se soient évanouies par les nouvelles assurances qu'Elle me donne de son amitié. L'envie qu'elle témoigne avoir d'entretenir ma correspondance m'est une preuve convaincante de la générosité de ses sentiments. V. A. peut être persuadée que, de mon côté, je me feray toujours un vray plaisir de conserver son amitié, et que je profiteray avec empressement des occasions qui se présenteront pour luy rendre les services qui dépendront de moy.

Le S^r Mikhalovitch, marchand polonois, aura l'honneur de présenter cette lettre à V. A. C'est une personne qui m'a été recommandée par le Grand General de Pologne. Je vous prie, Monsieur, de luy procurer les moyens nécessaires pour passer en Pologne. Je vous seray de mon côté très obligé des services que vous lui rendrez dans cette occasion.

Le S^r Antiochi n'aura pas manqué de rendre compte à V. A. de ce que je luy ay dit pour la maison de Buiucdéré, et des offres que je luy ay faites. Il m'a fait quelques objections que je trouve faciles à lever. En premier lieu, la promesse qu'il prétend que le Reis Effendi a fait au resident de Russie d'engager ceux qui acheteront cette maison de la luy louer me paroît une tyrannie dont je doute, et je crois

plutôt que c'est une jactance de ce resident, et d'autant mieux qu'il a loué la maison du S^r Rilo à Bouioudéré. D'ailleurs, en faisant vendre la maison qui nous appartient, je fairois parler au Reïs-effendi, de façon que le ministre ne penseroit pas à une gêne de cette espèce, contraire à la vente même.

CCCXXXIV.

Des Alleurs au prince de Valachie,
Constantin Racovitza.

A Constantinople, le 24 juin 1753.

Monsieur,

Si j'avois pu suivre les sentiments de mon amitié et mon attachement, je n'aurois pas manqué d'être des premiers à féliciter Votre Altesse d'une mutation de principauté que je crois luy être avantageuse et agréable : mais les courriers sont partis avec tant de précipitation qu'il n'y a pas eu moyen de les charger de ma lettre. Je prie Votre Altesse de n'attribuer qu'à cette cause le retardement des assurances de mon intérêt pour tout ce qui peut luy faire plaisir.

Par une suite de mon attachement pour Votre Altesse et pour ses intérêts, et en conséquence des sentiments généraux qu'Elle m'a témoigné pour le prince Constantin, j'ay cru faire une démarche agréable et peut-être utile, de proposer au S^r Antiochi votre çapikiaia de resserrer les noeuds de l'amitié avec ce prince. J'ay regardé comme un ouvrage digne de moy d'éteindre pour toujours les cabales et les intrigues qui ne peuvent jamais être avantageuses, et j'ay proposé au S^r Antiochi de faire des conditions dont je me rendrois garant. Il m'a répondu en homme prudent et éclairé qu'il croyoit ce projet util, qu'il eseroit que Votre Altesse y donneroit les mains, et ratifieroit ce qu'il fairoit icy ; que cependant, sans ses ordres, il ne pouvoit rien répondre. C'est à cette réponse, qui me fera connoître les dispositions de V. A., auxquelles je me conformerai entièrement, que je remets le plus ou le moins de soins que je dois me donner pour la

reussite de ce projet. V. A. est très éclairée et très prudente, elle conoit ses véritables interests, je me conformerai à ses intentions sur ce point.

J'espère que V. A., passant en Valachie, ne manquera point pour cela ses correspondances en Pologne. Je souhaite d'autant plus qu'Elle les suive que, connoissant peu le prince actuel de Valachie (sic) et ses sentiments, je n'ay pas le plus grand empressement, quoyque je l'estime beaucoup, de me livrer sans réserve à son commerce.

J'ay demandé aussi, au kapikiaia de V. A. s'il n'y avoit pas moyen d'établir un comerce avantageux entre la Valachie et la nation française. V. A. ayant des lumieres aussi supérieures, verra facilement si cela se peut avec des avantages réciproques, base nécessaire pour la solidité d'un pareil établissement, et Elle me développera, j'espère, ses sentiments sur ces objets. Je la crois si occupée, dans ces commencements, que je me borneray aux assurances de l'attachement décidé et de la considération distinguée avec laquelle je suis etc.

CCCXXXV.

Des Alleurs au prince de Valachie.

[Sans date. Entre le 24 juin et le 15 septembre 1753].

Monsieur,

J'ay eu l'honneur d'écrire il y a quelque tems à V. A. pour la féliciter sur la nouvelle principauté qu'elle avoit eu et luy parler en même tems de quelques affaires qui pouvoient l'interessier. Je n'ay eu jusqu'à présent aucune réponse de sa part, ce qui me fait présumer que la lettre a été perdue, ou que ses capikiaias ont négligé de la luy faire parvenir, car je ne puis attribuer ce silence au manque de votre amitié pour moy; Elle m'en a donné des preuves si évidentes que je ne saurois en douter; et je suis si convaincu des sentiments de V. A. à mon égard que, sans en attendre de nouvelles assurances, j'ay l'honneur de luy écrire en faveur d'un médecin italien qu'Elle a auprès d'Elle. On dit qu'il est em-

prisoné, et je suis persuadé qu'il a mérité ce traitement, puisque V. A. l'a jugé à propos; mais les malheureux étant toujours à plaindre et cet homme m'étant infiniment recommandé par la Cour de Dresde, je la prie de vouloir bien, en ma considération, le délivrer de sa prison et l'envoyer à Constantinople, ou bien de le faire passer en Pologne. Cependant je serois d'autant plus charmé de le voir icy, que, mon médecin devant se repatrier dans peu, je le garderois auprès de moy pour quelque temps si les griefs que V. A. a contre luy ne sont pas de grande conséquence. Si Elle se détermine à le faire passer en Pologne, je la prie de luy donner l'argent qui lui sera nécessaire, et je la rembourse-rois. Je me flatte que V. A. me donnera cette marque de son amitié pour moy, et elle peut être persuadée qu'Elle me trouvera toujours disposée à la convaincre de la parfaite considération avec laquelle j'ay l'honneur, etc.¹

CCCXXXVI.

**Des Alleurs à Giovanni Calimachi, interprète
de la Sublime Porte.**

[Sans dato. Entre le 24 juin et le 15 septembre 1753].

*All' Illustrissimo Sig^{re} Sig^{re} Padrone Colendissimo, il
Sig^{re} Gio. Calimachi, Interprete della Fulgida Porta.*

Illustrissimo Signore,

Essendomi dimenticato, nell'ultima conferenza avuta con V. S. Illustrissima, di parlarle d'un affare che mi preme molto, prendo la libertà d'informarla con la presente pregandola d'unire li di Lei buoni officij necessarii per il felice esito della cosa.

Il Sig^{re} Giuseppe Pirani, medico italiano, et una volta al servizio di S. A. di Valachia, si trova attualmente in prigione à Bukoreste per qualche colpa a me ignota; ma siccome il

¹ Cette lettre est sans date. Approximativement on peut rétablir celle-ci, parce que la lettre que Des Alleurs dit avoir écrit il y a quelque temps au prince est certainement celle du 24 juin 1753.

medico a avuto l'onore d'esser cognito alla Corte di Dresda, prima di passare in Moldavia (sic), e questa raccomandandola con sommo impegno, scrivo la qui annessa al Principe, pregandolo di rilasciarlo a mio riguardo ed intento. Per ciò, ottenere una lettera della parte di V. S. Illustrissima contribuirebbe di molto, ed io vivamente La supplico di scriverla in favore del sudetto Sig^{re} Pirani a mia considerazione. Raccomando a V. S. Illustrissima l'annessa per il Principe. traio la di Lei vigilanza la metta a coperto dello smarimento. Il favore di cui La prego sarà un nuovo motivo di mia riconoscenza, di cui assicurandola como altresì de la perfetta stima che le professo, ho l'onore di essere etc.¹

CCCXXXVII.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 15^e 7bre 1753.

Monsieur,

Les religieux de S^t François, établis à Jassy, m'ont representez que V. A. étant party pour se rendre à sa nouvelle principauté, avoit par méprise emportée avec Elle le commandement que la Porte leur avoit accordé pour rebâtir l'église qu'ils ont audit Jassy. Comme cette pièce leur est nécessaire pour la présenter au prince actuel de Moldavie, et être autorisé dans cette bâtisse, je prie V. Altesse de vouloir bien rendre ce commandement à ces religieux, ou bien le faire tenir au Prince. Je me flatte qu'Elle ne me refusera pas cela, et qu'Elle aura égard à la demande que je luy fais, d'autant plus qu'Elle a elle-même contribué, par ses bonnes relations à la Porte et par son amitié pour moy, à leur faire accorder cette permission; elle peut aussy estre persuadée que ces religieux seront sensibles à cette marque de bonté pour eux, qu'ils n'en abuseront jamais, et qu'ils ne cesseront de prier Dieu pour sa conservation.

¹ Ce doc. est sans date. Mais c'est une annexe à la lettre de Des Alleurs au prince de Moldavie, également sans date, à laquelle on restitue la date approximative de „entre le 24 juin et le 15 septembre 1753“. Les deux minutes sont écrites sur la même feuille de papier.

CCCXXXVIII.

Des Alleurs au prince de Moldavie, Mathieu Ghika.

A Constantinople, le 15 7bre 1753.

Monsieur,

Les religieux de S^t François, établis à Jassy, ayant obtenu de la Porte, il y a un an, un commandement pour faire rebâtir leur église ruinée depuis plusieurs années, mais n'ayant pu profiter de cette permission dans le tems, attendu qu'ils n'avoient pas les fonds nécessaires, se proposent de le faire aujourd'huy. C'est dans cette vue que j'ay l'honneur d'écrire à Votre Altesse pour la prier d'accorder sa protection à ces religieux et permettre cette batise, qui se fait du consentement de la Porte, comme elle le verra par le commandement que le prince de Valaquie luy fera tenir, l'ayant emporté par méprise avec luy. Je me flatte que Votre Altesse ne me refusera pas cette preuve de son amitié pour moy et. qu'Elle aura pour ces religieux les mêmes bontez que ses prédécesseurs.

CCCXXXIX.

La Fayardie à Saint Contest.

Varsovie, le 6 Octobre 1753.

..Je ne puis me disculper de la démarche mal agréée que j'ai faite d'écrire à M. le Comte Desalleurs sur le compte du nouvel hospodar de Moldavie qu'en vous envoyant l'article de ma lettre à cet ambassadeur. Il est conçu en ces termes : „Le nouveau Prince de Valachie nous sollicite beaucoup de le mettre en relation de nouvelles avec nos ministres, tant à Vienne que dans les autres cours d'Allemagne, je prie V. E. de vouloir me mander ce qu'elle pense sur son compte et sur celui du sieur Linchou qui est auprès de lui, et de me faire savoir si le Prince Mathieu Giga, nouvel hospodar. est aussi livré à nosn'ennemis que Linchou nous le

mande. Si son rapport est vrai, il serait bien essentiel pour la sûreté de notre correspondance et de celle des bons patriotes polonais avec la Porte, que vous puissiez le faire remplacer par quelqu'un dont nous fussions surs".

J'ai crû, Mgr, remplir les intentions du Roy et me conformer à mes instructions, en faisant passer à M. Desalleurs les avis qui m'étaient venus sur le compte du Prince Mathieu Giga, et la fin de cet article ne peut être regardée que comme une réflexion bien simple et bien naturelle de ma part....

...J'observerai la plus grande circonspection dans mes lettres au Prince de Valachie; je ne lui ai écrit jusqu'à présent que pour lui faire part de mon arrivée à Varsovie; il ne m'a point encore répondu et je continuerai à lui faire passer les nouvelles publiques, sans les accompagner d'aucune réflexion. Je laisserai ce soin aux seigneurs polonais qui sont en relation avec lui.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne Vol. 239 sq.

CCCXL.

Saint Contest à De La Fayardie.

Fontainebleau le 17 Octobre 1753.

....M. Rouillé m'a répondu, sur la demande que je lui avais faite en faveur du Sieur Linchow. Le nombre des maisons de commerce fixe pour Constantinople est, dit-il, rempli et le remplacement de l'année prochaine a été décidé depuis trois mois, par conséquent il ne peut faire ce que désire le Sieur Linchow en faveur de son père et de son frère. Il m'ajoute qu'il prendra des informations à Marseille sur le Sieur Linchow père, dans l'intention de lui rendre service, s'il s'en présente une occasion plus favorable. Vous pouvez le mander au Sieur Linchow, par qui vous serez sans doute instruit de la fermentation que l'on vous a dit être en Valachie, dont il importe que nous ayons connaissance à cause de l'influence que les Russes peuvent y avoir....

Archives des aff. étr. Fond de Pologne Vol. 239 sq.

CCCXLI.

**Constantin de Rakovitz, prince de Valachie
à Des Alleurs.**

[Bucharest, 15/26 novembre 1753].

Monsieur,

J'ay receu les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le [en blanc] 8^{bre} et 4^e .9^{bre}. Quoique je ne puis y répondre par cette occasion, à cause que le S^r Linchou ne fait que d'arriver dans le moment, je n'ay pas voulu cependant laisser partir le courrier, sans assurer Votre Excellence que, par le prochain, je repondray exactement à tous les articles sur lesquels Elle m'a fait l'honneur de m'écrire. J'ay creu devoir vous donner, Monsieur, cette assurance, malgré qu'il n'y ait qu'un instant entre l'arrivée dudit sieur Linchou et le depart du courrier, plutôt que de laisser Votre Excellence dans une incertitude contraire à l'exactitude que je dois à Votre Excellence et à sa correspondance.

CCCXLII.

[Des Alleurs au prince de Valachie ¹].

[Sans date] 1753—1754².

Monsieur,

Le S^r Panaïotty Popa allant en Valachie pour une affaire de quelque importance dans laquelle il a besoin de la justice et de la protection de Votre Altesse, je balance d'autant moins à m'intéresser auprès d'Elle en sa faveur que j'ay lieu de croire que cet homme est fondé dans ses prétentions. La

¹ Le doc. ne porte aucune indication de destination. L'indication du Pce de Valachie est tirée de ce que Panaïotty Papa se rend en Valachie.

² Cette lettre ne peut être que de Des Alleurs, et comme elle est adressée au prince de Valachie, elle ne peut être que de 1753—1754, années où Constantin de Rakovitz fut prince de Valachie, du vivant de M. Des Alleurs qui mourut en 1754.

bonté, la justice et la générosité de Votre Altesse ne peuvent que relever ses espérances et luy promettre tout le succès qu'il peut désirer. Heureux, Monsieur, d'avoir cette occasion de me rapeller dans l'honneur de votre souvenir, en vous assurant de plus en plus du sincere attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être etc.

CCCXLIII.

Constantin de Rakovitzza, prince de Valachie,
à Des Ailleurs.

[Bucharest, 26 février/9 mars 1754.

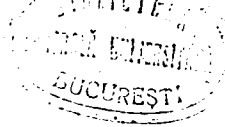
Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'é[crire à Votre Excellen]ce¹ il y a huit à dix jours, et j'ay par cette occasion envoyé un paquet de M^r de la Fayardie : mais je crains beaucoup pour le sort du courrier qui les portoit, car je viens d'être avisé qu'il a été assassiné, et les lettres seront sans doute perdues.

Je répons aux trois lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 8 et 16 janvier et 4 février. Je commenceray par la remercier des souhaits gratieux qu'Elle veut bien me faire pour le cours de cette nouvelle année. Je suis en même tems pénétré de la plus vive reconnoissance des termes dont Votre Excellence se sert pour me complimenter sur le diplôme dont la Sublime Porte a bien voulu m'honorer. Quoyque la correspondance de Pologne n'y influe en rien, ainsi que le S^r Linchou vous expliquera plus au long à quelle occasion ce diplôme m'a été expédié, je connois cependant tout l'avantage de cette correspondance, et je ne manqueray pas de la continuer autant qu'il dependra de moy ; mais j'ay chargé ledit S^r Linchou de faire part à Votre Excellence de ma délicatesse là-dessus, surtout dans un tems que mes courriers sont menacés d'être interceptés.

Pour ce qui concerne le prince Constantin Mavrocordato je réitère à Votre Excellence que c'est la pure vérité que je

¹ Les mois entre [] sont suppléés, la lettre ayant un grand trou à cet endroit.



suis pénétré des sentimens pour luy que j'ay temoigné à Votre Excellence, et je voudrois pouvoir lui ettre encore d'une plus grande utilité, et ettre à même de faire plus pour luy que je n]'ay fait jusques à present, mais il est très à douter de la sincérité des sen[timents qu'il decla]re avoir; on ne sçauroit croire qu'il ne veuille plus de princip[auté; il sortirait sa]ns cella de la carriere dans laquelle il s'est engagé, et sa désertion seroit un crime; pour la raison qu'il apporte (à moins des ordres supérieurs) je regarde cella comme un faux pretexte, quoique la Sublime Porte ne sçauroit jamais prier en telle occasion, ne pouvant jamais manquer ny de competeurs ny de bon sujet. Je conlude donc qu'on ne sçauroit s'arrêter à une pareille sincerité de sa part; pour moy, mes sentimens pour luy sont inebbranlables, eu égard à la part que Votre Excellence y prend.

Je rends, Monsieur, toute la justice qui est due à la vérité de ce que Votre Excellence avance à mon égard et à la part qu'elle veut bien prendre à tout ce qui me regarde. J'en suis d'autant plus persuadé que j'en suis pénétré de la plus vive reconnoissance. Je tâcheray en toute occasion de meriter les preuves d'amitié et de confiance qu'elle me donne, et je n'oublieray rien pour l'engager à me les continuer. Je me raporte au surplus à tout ce que le S^r Linchou marque à Votre Excellence, et je me contenteray de lui donner des assurances de la haute estime et de la consideration singuliere avec laquelle j'ay l'honneur d'être etc.

CCCXLIV.

Jacob Arlaud à Des Alleurs.

[Braila, 10/21 mars 1754].

Monseigneur,

Je suplie très respectueusement Votre Exelance de me pardonner la hardiece que je pran de prier et d'implorer très heublement le secour est (sic) l'assistance de votre illustre protection, comme mes predecesseur aici ont eut l'honneur de jouir. Je prie V. E. de degnier ce ressouvenir que j'ay pri

la même hardiece, comme fidele sujet, d'implorer la même faveur dan le comancement de mon ettablicemant an Moldavie, par deux supliante, que Monsieur le chevallier Tot c'étoit chargé pour faire parvenir à V. E., dont je la pryé de m'honorer d'une patante et d'un barat de la Porte ; mais je n'ay eut aucune responce. Je reconnoit, à ma grande confusion, et n'atribue mon malheur qu'à ma faute.

Il est vrai, Monseigneur, que je devré moi-même aler me jeter au pié de Votre Exelance, pour implorer cette grace. Mais je la suplie, très heublement, de croire que, sci j'avois le moyen et de quoi suporter les frais du voyage, je n'aurais pas commis cette temmerité.

Ojourd'hui, Monseigneur, mon ettat est plus à plaindre et digne de compassion que jamais. Mon malheur est que je suis exilé ici an Turquie avec toute ma famille, exposé à toutes les fureur de la misère, et je ne sai occune raison pour quoi autre que, ces deux princes ettant piqué l'un avec l'autre, j'ay été la victime aici bien que quelqu'un autre qui ont eu le même sort. J'ose espérer qu'Elle aura compassion de mon ettat et qu'Elle ce laissera fléchir à mes prières et qu'Elle voudra bien m'acorder l'honneur de Votre glorieuse protection, an m'acordan une patante de V. E. et un barat de la Porte.

J'ose assurer que Votre générosité ne rancontrera pas un cœur sans honneur est sans reconnoissance, et que mes vœux au ciel seront san fin pour votre prospérité ; et ma vive reconnoissance vous donnera à jamais des preuves que je suis avec tout le respect et le devouemant possible de Votre Exelance, etc.

CCCXLV.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 10 may 1754.

Monsieur,

Deux raisons m'ont empêché d'avoir l'honneur de répondre à la lettre dont Votre Altesse m'a honoré du 9 mars, la première est que je voulois avoir quelque chose de positif à lui écrire, la seconde est que j'ai été incomodé pendant quinze

jours. J'écris dans la lettre cy jointe le détail au S^r Linchou, afin qu'il aye l'honneur d'en faire part à V. A. Je ne luy parle pas icy du prince Constantin Mavrocordatto ; je n'ay eu avec luy depuis six semaines aucune correspondance. Ses amis m'assurent qu'il est décidé à la parfaite tranquillité. Au reste, je ne me rend caution que de moy-même. Votre Altesse peut et doit compter sur la part que je prend en toute occasion à ses interests, et sur l'inviolable attachement avec lequel je suis et serai toujours, Monsieur, de V. A. etc.

CCCXLVI.

Des Alleurs à Linchou.

[Constantinople] 10 may 1754.

J'ay reçu, Monsieur, les lettres que vous avés pris la peine de m'écrire des 9 et 10 mars dernier. J'ay veu le sieur Stavraki auquel je me suis raporté de rendre compte au Prince de notre conférence, qui se termina par tomber d'accord de deux points, l'un qu'il diroit sans affectation et sans empressement que plusieurs seigneurs polonois, n'osant confier aux lettres ce qu'ils avoient à dire de très important, désiroient que quelqu'un allât en Pologne de la part du Prince Je convins avec ledit Stavraki qu'il ne parleroit pas de vous, parce que la permission générale de la Porte suffisant à S. A, dès qu'on ne nomoit pas le sujet, elle resteroit la maitresse absolue du choix et à l'abri de tout soupçon d'une connivence trop décidée. L'autre point est que, sous le prétexte très plausible et très juste de mes lettres perdues, je demanderois un comandement pour établir deux de mes janissaires à Kocschim, pendant la Diette de Pologne ; que le Pacha m'envoyeroit mes lettres ; qu'elles arriveroient à Buquarest en toute sécurité ; que Son Altesse seroit informée par ce moyen, que je le serois également, et qu'enfin cette précaution feroit sans affectation tomber la correspondance interessante de Pologne entre les mains du Prince. Le S^r Barrater m'a fait dire qu'il s'estoit acquitté dans la formé convenue de ce que nous avions déterminé. Il m'a laissé jusqu'à présent ignorer la décision,

mais je crois qu'il aura informé S. A. de l'état de cette affaire. De mon côté, si j'ai diféré à faire la demande qui me regarde et dont je suis convenu, c'est pour la placer plus à propos au voisinage de la Diette. Je le ferai et reussirai en ce point. En attendant, non seulement j'ay fait des représentations sur la mefiance des Polonois pour le prince de Moldavie, mais l'envoyé de Suède en a fait également et y a adjouté qu'on luy escrivoit qu'on n'avoit de confiance qu'au Prince. Si le grand Visir, qui soutient son ouvrage, si le crédit et les présents d'Hetman, qui l'apuyent, ont détourné jusqu'à présent un affront aussi visible que celui de supprimer publiquement la correspondance de Pologne affectée au prince de Moldavie, je crois cependant, et ne puis même en douter que mes représentations et celles de l'envoyé ont fait des impressions assez fortes pour établir la méfiance en luy et la confiance au prince de Valachie. Je compte même que S. A. en verra des suites, et je suis comme assuré qu'elle recevra, d'icy à peu de temps, ordre de correspondre en Pologne, surtout pendant la Diette, dont les objets seront intéressants et dont je lui confieray que la Porte est non seulement vivement affectée, mais décidée même d'y veiller avec attention et de ne se pas laisser éblouir par les protestations ou les artifices de ses ennemis.

J'ay appris avec beaucoup de douleur la mort de M. de La Fayardie, notre nouveau résident et d'une partie de sa suite. Je ne puis sur cela former que deux conjectures, l'une que par négligence ou malpropreté ses cuisiniers ont empoisonné tant de personnes, l'autre, qu'il y a aparement en Pologne quelque maladie épidémique. Au reste, cela ne fera aucun dérangement, le 1^{er} secretaire de M. le comte de Broglie a deu être à Varsovie quinze jours après cette mort. Il en aura donné part à Son Altesse. Notre ambassadeur doit luy même suivre de près et precedera le roy de Pologne, qui doit arriver au mois de juin, ce qui indique des affaires importantes à pacifier et des objets intéressants à la Diette.

Je ne doute pas que les capikiaias du Prince, vigilants come ils doivent l'être, ne l'ayent informé que les conférences entre le kan des Tartares de la part de la Porte et le gou-

verneur de Kiew de la part de la Russie pour régler les limites et approfondir l'état et le but des nouvelles fortifications se sont terminées sans fruit. Le ministère me poroit occupé de cet objet et il a besoin de toute sa vigilance, ayant affaire à des ennemis bien artificieux.

CCCXLVII.

**Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Des Alleurs.**

[Bucarest, 25 juin/6 juillet 1754].

Monsieur,

J'ay déjà eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence trois lettres [sans] recevoir aucune réponse de sa part, et voicy la quatrième. [Je prie] donc Vottre Excellence de vouloir bien, non répondre à mes sus [dites lettres], mais m'en accuser la réception, surtout à une qui renfermoit une lettre du Sieur Linchou avec quelque gage en papier dedans. Comme ledit sieur Linchou se trouve parti, je me reserve à continuer ma correspondance au long avec Votre Excellence à son retour, et je ne désire que sçavoir pour le present seulement si Votre Excellence a reçu toutes les lettres que je luy ay escrits, auxquelles je n'ay reçu aucune reponse. Voicy une lettre du dit sieur Linchou pour Votre Excellence pour luy marquer amplement le sujet de son voyage. J'attends le temps de son retour pour avoir la satisfaction de luy marquer amplement la haute consideration et l'estime singuliere avec lesquelles j'ay l'honneur d'ettre etc.

CCCXLVIII.

Des Alleurs au prince de Valachie.

A Constantinople, le 18 juillet 1754.

Monsieur,

J'ay accusé à V. A. la reception des deux premières lettres dont elle m'a honoré, du 9 mars, et j'ay eu l'honneur d'y répondre le 10 may. Quand à la troisième, elle sçait elle-même

la cause de mon silence, et je n'accuse icy, suivant ses ordres, la quatrième du 25 juin que je reçois, que pour sa tranquillité sur le sort de ses dépêches et des papiers, qui seront remis, le S^r Linchou étant parfaitement en règle à cet égard. Au reste, je supplie Votre Altesse d'attribuer mon silence à sa véritable cause et de ne le pas confondre avec aucune paresse ou négligence pour l'essentiel, surtout pour les intérêts personnels de V. A. que j'envisage comme les miens propres. L'unique chose dont je luy parleray icy, c'est que le pacha de Kotchim a dû recevoir les ordres de faire passer pendant la Diète mes lettres à V. A. Elle imagine bien que je n'ai pas nui à les luy faire donner ny à ce qui s'est passé. Je luy ai écrit pour exciter son exactitude, et je crois avoir pris des mesures qui pourront m'y faire compter. D'abord après le retour du S^r Linchou ou après le bayram, je ne manquerai pas d'écrire à V. A. pour l'informer de ce que je pourrai sçavoir d'intéressant, et je compte pareillement qu'elle daignera m'informer de ce qu'elle pourroit apprendre de son côté.

CCCXLIX.

Instructions à Broglie.

Compiègne, le 28 juillet 1754.

...Les hospodars de Moldavie et de Valachie, quoique tributaires de la Porte, sont regardés comme des Princes de l'Europe.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne Vol. 240—3.

CCCL.

Gérault aux affaires étrangères.

Varsovie, le 15 Février 1755.

...M. le Grand Général vient de recevoir avis qu'il était arrivé sur la frontière un envoyé de la Porte auprès de la République. Il serait essentiel que nos amis puissent s'emparer de son esprit, afin que ses premières relations s'accor-

dassent avec ce que l'émissaire polonais doit avancer à la Porte et en fussent la confirmation. Mais la chose paraît difficile puisque, débutant par Varsovie, il n'y trouvera que les Czartoriski, qui ne manqueront pas de faire tous leurs efforts pour lui faire prendre des impressions contraires. Ceci paraît mériter d'autant plus d'attention que, suivant des nouvelles que M. Branicki a reçues fraîchement, l'hospodar de Moldavie est présentement plus écouté à la Porte que celui de Valachie, qui aura même de la peine à se maintenir dans la possession de sa principauté.

Archives des aff. étr. Fond. de Pologne Vol. 244.

CCCLI.

Mémoire pour servir de supplément aux instructions que M. Durand, Ministre de S. M. auprès du Roi et de la République de Pologne, a reçues avant son départ de France.

Versailles, 20 Mars 1755.

...M le Palatin de Beltz est si connu par tout ce qui en a été mandé, qu'il est assez inutile de s'étendre à son sujet. La négociation avec lui est toujours très embarrassante. Il est aisé de reconnaître, pour peu qu'on ait eu à traiter avec ce Palatin, qu'il rapporte toutes les affaires à son intérêt particulier... Il joint à cet inconvénient celui de chercher à éloigner de nous plutôt qu'à en rapprocher les personnages qui ont du mérite et qui peuvent nous être utiles; il auroit même voulu s'emparer seul de la correspondance avec la Turquie par le moyen du Prince actuel de Valachie, Constantin de Racovitza, et du Sieur Linchou, un de ses confidants...

Archives des aff. étr. Fond. de Pologne Vol. 244.

CCCLII.

Durand aux affaires étrangères.

Varsovie, le 10 Mai 1755.

...Lundi, l'ambassadeur turc est venu me rendre visite... Cet ambassadeur a dit qu'il avait rencontré en Valachie un officier prussien qui-y fait des remontes et qui lui a demandé un passeport pour aller continuer ses emplettes en Moldavie. Je m'imagine que c'est celui qu'on a qualifié d'émissaire du Roi de Prusse...

Archives des aff. étr. Fond de Pologne Vol. 244.

CCCLIII.

Les Affaires Etrangères à Durand.

Versailles, le 1^{er} Juin 1755.

...Le sieur Spineck mande qu'on croit que le Sieur Linchou, qui était auprès du Prince de Valachie, est un traître que l'on peut soupçonner d'avoir abusé de la confiance des patriotes. Tâchez de vérifier ce fait.

L'officier prussien que le ministre Turc a rencontré en Valachie, est vraisemblablement celui qui va de la part de ce Prince à Constantinople.

Archives des aff. étr. Fond de Pologne Vol. 244.

CCCLIV.

Durand aux Affaires Etrangères.

Varsovie, le 4 Juin 1755.

...A l'égard des affaires, j'ai trouvé plus sûr de me servir de M. Marini pour lui¹ faire parler des entreprises de la Russie et pour lui proposer l'établissement d'une poste réglée de Choczim à Iassi, où il y en a une qui part toutes les se-

¹ A l'envoyé turc.

maines pour Constantinople. Il m'a fait dire qu'il sentait l'utilité de cette idée ; que j'en fasse parler à la Porte M. de Vergennes ; qu'il appuierait ma demande ; qu'à son passage à Choczim il ferait les arrangements nécessaires pour faire passer avec promptitude à la Porte ce que j'y adresserais sous l'enveloppe du pacha, et que, quand il serait à Constantinople, je pourrais compter au moins sur des ordres aux deux hospodars de s'acquitter de la même commission. J'écrirai sur cette affaire à M. de Vergennes...

Archives des aff. étr. Fond de Pologne Vol. 244.

CCCLV.

Vergennes au prince de Valachie.

A Constantinople, le 12 juin 1755.

Monsieur,

Les principes décidés de V. A. pour l'Empire de France et ses sentiments particuliers pour feu M. le comte des Auteurs me sont trop parfaitement connus pour ne pas m'empreser de demander à V. A. la permission d'ouvrir avec elle une correspondance qui, pouvant être utile au bien du service des deux Empires, me mettra à portée de cultiver son amitié. V. A. ne me trouvera pas moins occupé que mon prédécesseur de la mériter et de luy donner quelque opinion de mon zèle pour tout ce qui peut intéresser son service particulier,

Si les embarras d'un premier début, Monsieur, ne m'ont pas permis de faire part plus tost à V. A. de mon arrivée icy en qualité de ministre plénipotentiaire de l'Empereur de France, je la prie d'être persuadé que rien ne pouvoit me détourner de l'attention que je dois à tout ce qui l'intéresse et que personne n'a aplaudi plus volontiers que moy à la justice que la Porte vient de rendre à V. A. et d'une manière qui caractérise si parfaitement l'estime qu'elle a pour sa personne et le cas particulier qu'elle fait de son mérite. Recevés-en, je vous supplie, Monsieur, mon très sincère compliment, et faites moy la grâce de croire que je m'estimerai

heureux si le séjour que je dois faire en cette cour me fournit des occasions multipliées de servir et d'obliger V. A. Les ordres de l'Empereur de France, mon auguste maître, sont parfaitement d'accord à cet égard avec mon inclination particulière. L'hommage que j'ay l'honneur de vous offrir est un garant fidèle de tous les sentimens qui animeront à jamais la plus haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Monsieur, de V. A. etc.

CCCLVI.

Durand aux Affaires Etrangères.

Varsovie, le 18 Juin 1755.

...M. Spineck a hasardé ses conjectures sur le Sieur Linchou, tandis que tout ce qu'on peut dire à son sujet c'est qu'on n'a aucune nouvelle de lui et que deux exprès dépêchés, l'un par le Palatin de Beltz et l'autre par le Directeur de la porte de Léopol, avec des passeports du Pacha de Choczim pour aller en Moldavie s'informer du sort de cet homme, ne sont ni l'un ni l'autre de retour, quoi qu'il y ait près de deux mois qu'ils soient en route...

Archives des aff. étr. Fond de Pologne Vol. 244

CCCLVII.

**Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Vergennes.**

Monsieur,

[Bucarest, 5/16 juillet 1755].

J'ay receu avec la plus grande satisfaction la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12^e juin dernier. Vous me permettez, Monsieur, de vous témoigner le plaisir que j'ay eu d'apprendre votre heureuse arrivée, que je desirois ardamment depuis que j'avois appris le juste choix que l'Empereur de France a fait de votre personne pour remplir le poste de feu M^r le comte Des Alleurs. Je vous en fais mon sincère compliment, et Sa Majesté ne pouvoit jeter les

yeux sur une personne plus digne de remplir ce poste ny faire un choix plus applaudi de tout le monde.

L'empressement que vous me témoignez, Monsieur, d'ouvrir une correspondance avec moy m'engage à vous déclarer le désir que j'avois de pouvoir commencer une heure plus tôt cette correspondance, qui, par les veues que j'ay de me rendre utile toujours plus à la Sublime Porte, devient réciproquement nécessaire, ayant reconnu en bien d'occasion l'avantage qu'ont retiré les deux empires aliez de la correspondance exacte que j'ay entretenu avec le defunt M^r le comte Des Alleurs. Comme la baze de cette correspondance, pour en retirer tout le fruit, demande une confiance reciproque et une étroite amitié, je suis persuadé, Monsieur, que vous m'accorderez l'une et l'autre, puisque, de mon côté, elles vous sont totalement acquises. Je les ranimeray par mon exactitude à correspondre et par tout ce que je croiray capable de me les acquérir toujours plus.

Comme mes principes et mes sentiments pour l'Empire de France sont guidez par l'intention et l'inclination que la Sublime Porte a pour l'Empereur de France, je me fairay toujours un devoir de rechercher les occasions de vous persuader, Monsieur, que ces sentiments ne scauroient changer, et j'apprends avec toute sorte de veneration les ordres que l'Empereur de France vous a donné, Monsieur, à mon sujet; je tâcheray de mériter une distinction aussi glorieuse pour moy.

Je suis très sensible au gracieux compliment que vous me faites, Monsieur, au sujet de ce qui s'est passé à mon égard à Constantinople. Je me borneray à présent à vous prier de me marquer si, dans la mission de M^r Maleski¹ à Constantinople, il n'y a rien eu de diminué ny d'augmenté de ce qui avoit été projeté par M^r le comte de Broglio au départ du S^r Linchou de Varsovie. L'ambassadeur de la Sublime Porte, qui estoit allé en Pologne est sur son retour pour Constantinople.

Je désire ardamment d'avoir des frequentes occasions pour vous convaincre, Monsieur, de la parfaite consideration et de la haute estime avec laquelle j'ay l'honneur d'etre, Monsieur, etc.

¹ Sic. pour Maliszewski.

CCCLVIII.

Vergennes au prince de Valachie.

A Copstantinople, le 23 juillet 1755.

Monsieur,

Rien n'est plus flatteur pour moy que l'applaudissement que V. A. daigne donner, par la lettre dont elle m'honore du 16 de ce mois, au choix que l'Empereur de France a fait en me nommant pour son ministre plénipotentiaire en cette Cour. La confiance et l'amitié dont vous voulés bien me donner des assurances, Monsieur, m'engageront de plus en plus à tâcher de les mériter, et donneront, à ce que j'espère, à notre correspondance une activité qui ne peut qu'être extrêmement utile aux deux Empires. Les liens qui les unissent ayant rendu leurs interests communs, nous ne pouvons rien faire de mieux que de nous unir nous mesmes pour aller au devant de tout ce qui peut contribuer à leur gloire et à leur prospérité.

La satisfaction, Monsieur, que j'ay eu d'apprendre que, par un hatichérif, le Grand Seigneur vient de vous confirmer pour trois ans dans votre principauté, vous prouverait le vif interest que je prends à tout ce qui peut toucher V. A., si je pouvois luy dépeindre de quelle manière j'en ay été affecté. Je la supplie d'en agréer de nouveau mon très humble et très sincère compliment. Il ne sçauroit jamais luy rien arriver d'heureux que mon respectueux attachement ne me fasse partager avec elle.

Il n'y a rien eu de changé dans les instructions qui avoient été dressées dès avant le départ du Sr Linchou de Pologne; et M. Malzeuski étant dans l'intention de les suivre scrupuleusement, je ne doute pas que sa mission ne produise un très bon effet et qu'elle ne devienne mesme par la suite aussi utile à cet empire qu'elle pourra l'être à la république mesme. En effet, si la protection de la Porte est devenue nécessaire pour le maintien de la liberté et de la tranquillité de cette république, ce n'est aussi qu'en maintenant cette mesme

liberté que la Porte peut empêcher que ses ennemis n'entraînent les Polonois dans des alliances préjudiciables, et ne s'ouvrent une nouvelle route pour l'exécution de leurs pernicieux desseins sur l'Empire Ottoman.

CCCLIX.

**Constantin de Rakovitza, prince de Valachie,
à Vergennes.**

[Bucarest, 15/26 juillet 1755].

Monsieur.

J'ay eu l'honneur de vous écrire par le dernier courier pour vous faire mon compliment sur votre heureuse arrivée; je crois de mon devoir de vous faire part à présent de ma confirmation, que je viens de recevoir de la Sublime Porte par un catichérif de trois ans du Grand Seigneur. Ayant reconnu les sentiments favorables qu'il vous a pleu me témoigner, je suis persuadé d'avance de la part que vous prendrez à cette nouvelle; je ne desire pendant ce temps que d'avoir des frequentes ocasions pour vous prouver, Monsieur, combien je recherche votre amitié, pour vous prouver la pureté de mes sentiments, et pour vous convaincre de la haute consideration et de la parfaite estime avec laquelle j'ay l'honneur d'être etc.

CCCLX.

Vergennes au prince de Valachie.

Constantinople, 27 août 1755.

Monsieur,

La justice que V. A. daigne rendre à mes sentimens me flatte trop essentiellement pour que je differe de luy en témoigner ma vive et sincère reconnoissance. Le compliment que j'ay eu l'honneur de luy faire sur sa confirmation n'exprime qu'imparfaitement toute la satisfaction que j'en ai ressentie. La fermeté des principes de V. A. et ses intentions

pour contribuer autant qu'il peut dépendre d'elle à maintenir et à resserrer l'intelligence et l'union si nécessaire de deux empires si anciennement amis, vous répondront dans tous les tems, Monsieur, de mon zèle et de mon empressement pour tout ce qui peut vous intéresser. J'espère que les changemens qui viennent d'arriver dans le gouvernement n'en feront d'autre dans la situation de V. A. que d'augmenter la confiance si bien établie dans son attachement à la gloire de cet empire.

Je ne doute pas que V. A., instruite par ses amis en Pologne de la crainte que cause le nouveau passage dont on est menacé de la part des Russes, ne soit fort attentive à tout ce qui se brasse de ce côté-là. V. A. connoît trop parfaitement l'intérêt qu'a la Sublime Porte de veiller à la conservation de la liberté, de l'indépendance et des prérogatives de cette République et de son territoire, pour que je doive m'étendre plus particulièrement à cet égard, ainsy je me bornerai à renouveler à V. A. mon empressement pour meriter son amitié et sa bienveillance, et pour la convaincre de ma fidélité inviolable à tous les sentimens qui animent le respect et la plus haute consideration avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, etc.

CCCLXI.

Vergennes au prince de Moldavie.

Remis au Grec.

A Constantinople, le 1^{er} septembre 1755.

Monsieur,

Il s'est présenté icy un Grec nommé Sterio, qui forme sur le S^r Joseph Linchou, négociant françois résident à Fokchan quelques prétentions à l'occasion des quelles je luy ay d'abord fait écrire, ensuite je luy ay écrit moy même pour qu'il eût à satisfaire ce Grec ou à annuler ses prétentions. Le Grec a été deux fois sur les lieux, et deux fois il m'est retourné sans aucune satisfaction de la part du S^r Linchou, qu'il dit ne reconoitre ny juge ny protecteur. Sans m'arrêter,

Monsieur, au plus ou au moins de fondement des plaintes de ce Grec, il suffit qu'elles existent contre un François, pour que je m'occupe de tous les moyens de rendre la justice à qui il appartient; et, dans cette circonstance, ne pouvant mieux m'adresser qu'à Votre Altesse, je la prie de vouloir bien écouter les demandes et les défenses des parties, les juger juridiquement et leur faire donner un acte authentique de la décision qui sera portée, dont je seray obligé à Votre Altesse de vouloir bien me faire passer une copie. Je serois bien éloigné d'exiger d'elle en cette occasion la moindre complaisance, c'est de sa justice que j'attendray avec impatience la fin de cette affaire.

CCCLXII.

Constantin de Racovitza, prince de Valachie,
à Vergennes.

[Bucarest, 31 août/11 septembre 1755].

Monsieur,

J'ay receu les lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 23^e juillet et 27^e aoust. Je suis très sensible, Monsieur, à la part que vous me temoignés dans ces deux lettres prendre à la confirmation pour trois ans que la Sublime Porte a bien voulu m'accorder et au gracieux compliment qu'il vous a pleut me faire là-dessus. Cette confirmation m'est très gracieuse, parce qu'elle me met *apportée* de pouvoir continuer mes soins et ma vigilance à veiller à tout ce qui peut interresser les deux Empires qui sont unis si étroitement. Rien ne me sera plus à cœur, dans l'employ dont la Sublime Porte veut bien m'honorer, que de la servir avec toute la fidelité possible et d'être très attentif à tout ce qui peut l'intéresser, elle et ses alliés. Comme l'activité de notre correspondance est un des principes et plus (sic) utile pour prévenir tout ce qui peut être préjudiciable aux deux Empires alliés, je me feray un devoir de l'entretenir le plus exactemant possible, pour contribuer au bien qu'il en peut résulter, et satisferay par là en même tems à la satisfaction particulière que

j'ay de lier de plus en plus une amitié sincère avec vous, Monsieur, et à m'insinuer toujours plus dans sa confiance l'une et l'autre vous étant entierement gagnée de ma part.

J'apprends avec plaisir qu'il n'y a rien de changé dans les instructions de Monsieur Malzewsky : cella étant, sa mission ne peut que produire un tres bon effet, et d'ailleurs elle luy fera ouvrir les yeux sur ceux qui la servent fidellement. J'ay été le témoin que la protection de la Sublime Porte a été une pierre d'attouchement pour le maintien de la liberté et de la tranquillité de Pologne. Elle ne dependra pas de ma vigilance qu'elle ne soit informée de tous les mouvements que ces ennemis pourroit faire pour atteindre à cette même liberté que je reconnois si utile aux interest de la Sublime Porte.

Je n'oubliera rien pour être exactement instruit des vues que les Russes ont dans le passage dont *il menace* actuellement la Pologne : soit par les amis que j'ay en Pologne, soit par mon activité à examiner tout ce qui se passe, j'aprofondiray certainement leur veritable beut, et je ne menqueray point d'informer la Sublime Porte de tout ce qui peut l'interessier là dessus, de même que des vues qu'il pourroit avoir d'atteindre à la liberté, indépendance et prérogative de la Republique de Pologne, connoissant parfaitement l'interest que la Sublime Porte a de veiller à leur conservation. Je suis donc assuré, Monsieur, de votre approbation, puisque vous reconnoissés parfaitement mes véritables sentiments. Je me fais une gloire d'avancer qu'etant reconnu de bien d'autres *qu'il* ne sont pas liés si étroitement aux interest de la Sublime Porte et qu'ils n'ayment pas si véritablement sa gloire m' attire aux environs de cette principauté des ennemis qui recherchent des occasions à pouvoir me nuire. Je me borne cependant à rechercher votre estime et à la convaincre de mon amitié, en l'assurant des sentiments qui animent en moy la plus haute consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Monsieur etc.

CCCLXIII.

**Constantin de Rakovitza, prince de Valachie,
à Vergennes.**

[Bucarest, 12/23 septembre 1755].

Monsieur,

Animé par toutes les marques d'amitié que vous avez bien voulu me donner par toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je viens m'en prévaloir aujourd'hui en vous demandant la grâce de vouloir bien m'accorder un barat de droguoman de France pour le nommé Laskaraky Janny, un de mes officiers. Je suis persuadé, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder ma demande, pour laquelle je ne manqueray pas de vous conserver toute la reconnoissance possible. Je vous prie encore de vouloir bien faire expedier ledit barat le plus tôt qu'il sera possible. Je me réserve de vous témoigner en toute occasion la parfaite estime et la haute consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Monsieur, etc.

CCCLXIV.

Vergennes au prince de Valachie.

Constantinople, 18 octobre 1755.

Monsieur,

Aussy occupé que je le suis de meriter quelque part dans l'estime et dans la confiance de V. A. je regarde comme une fortune toute particulière l'occasion qu'elle me fournit de luy marquer mon zèle et mon empressement pour tout ce qui peut luy être agréable. Il me suffit d'être instruit du desir qu'a V. A. de procurer au S^r Laskaraky Janny, son officier, un barat de drogueman de France pour que j'en fasse mon affaire. Je l'annoncerois même faite à V. A., sans de ces considérations irrésistibles auxquelles je n'ai pu me refuser de donner un barat qui a vaqué en dernier lieu.

J'espère, au moyen des mesures que je prends d'être en état de donner bien tost cette legere satisfaction à V. A. Je souhaiterois avoir des occasions plus essentielles de luy faire connoître tout son pouvoir sur moy.

Votre Altesse a été à portée de connoître si intrinsequement l'interest qu'a la Sublime Porte de maintenir la Pologne dans sa liberté et dans son indépendance, qu'elle est plus en état que personne de juger sainement des conséquences du passage que les Russes menacent de prendre haut à la main sur le territoire de cette république sans le consentement nécessaire des Etats assemblés en Diette.

Si les Russes peuvent disposer à volonté du territoire de Pologne, les bien intentionnés n'étant pas suffisans pour faire seuls tête à cette puissance, il arrivera, un jour qui n'est peut être pas éloigné, ce qui est arrivé il y a quelques années, que la Pologne deviendra la route frayée pour attaquer l'Empire Ottoman, avec cet avantage pour les Russes que ceux-cy, dans le cas de disgrâce, attirant les forces ottomanes dans le sein de la Pologne, ils tiendront toujours la guerre éloignée de leurs frontieres, et leurs sujets vivront à l'ombre de la paix pendant que ceux de cet empire seront exposés à perdre leurs biens, leur liberté et leur vie.

Je ne doute pas que V. A., à qui ces réflexions ne peuvent avoir échapé, n'en ait déjà fait et ne continue d'en faire l'usage le plus convenable. Si la constance de ses principes et la fermeté de sa conduite n'ont pas toujours receu les aplaudissemens qu'ils meritoient, cela ne doit pas la décourager. Je la prie de considérer que les plus grands Etats, comme les hommes, ont quelquefois leurs momens d'engourdissement, tout devient alors égal, les amis tièdes et les amis zélés; mais, lors du réveil, on sait faire la distinction de ceux qui n'ont pas varié d'avec ceux qui ont varié. Mais, quand bien même cette distinction n'auroit pas lieu, un grand homme ne peut chercher sa satisfaction que dans celle de son cœur, et celle-cy ne se rencontre que dans l'accomplissement de son devoir.

J'abuse peut être de la confiance que V. A. veut bien me permettre, mais j'ay tant de satisfaction à me peindre ses

vertus et à les admirer que je n'ai pu me refuser de m'étendre à cet égard. Je la supplie de recevoir ces expressions comme un gage fidèle de mon respect et de la plus haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être etc.

CCCLXV.

Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Vergennes.

[Bucarest, 2/13 novembre 1755].

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18^e du mois passé nouveau stile. On ne peut rien ajouter à la manière obligeante avec laquelle vous avez reçu la demande que je vous ay fait, Monsieur, d'un barat de drogueman de France pour le Sieur Laskaraky Yanny, mon parant. Je suis très sensible à l'assurance qu'il vous plaît de me donner de faire expedier ce barat le plus tôt possible, et mon empressement en cella est fondé sur l'interest que j'ay d'envoyer cette personne à Constantinople pour y diriger mes affaires, que je souhaiterois ne faire partir qu'après qu'il sera honoré du barat. Il me seroit inutile de rechercher des termes pour vous en témoigner ma reconnoissance; mes sentiments de veneration pour votre personne vous sont, Monsieur, des gages assurés de la reconnoissance que je conserveray toujours pour l'amitié que vous me faites la grâce de me témoigner. Je ne manqueray pas en toute occasion de vous marquer tout l'empressement possible pour tout ce que je reconnoitray vous être agréable.

Je regarde comme une faveur particuliere la peine que vous avez bien voulu prendre d'entrer avec moy dans un détail exact sur les circonstances presentes et sur ce qui peut s'en suivre. Vos reflexions sont très justes, elles ne m'échappent point, et je ne manqueray pas d'observer regulièrement mon devoir, qui m'oblige à informer exactement la Sublime Porte de tout ce qui viendra à ma connoissance; et je fairay toujours consister ma satisfaction et mon honneur à marquer

en toute occasion ma fidelité à la Sublime Porte et à concourir à ce qui peut être utile aux deux Empires alliés.

J'auray un plaisir infini si vous voulez bien fréquemment m'honorer d'une pareille confiance, et je seray jamais plus satisfait que quand je trouveray des occasions à vous prouver la haute consideration et la parfaite estime avec laquelle etc.

CCCLXVI.

**Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Vergennes.**

[Bucarest. 16/27 novembre 1755].

Monsieur,

Je n'ay pas eu le temps de vous envoyer par le dernier courrier ma lettre en réponse de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ayant été obligé de l'espédier très promptement. Je l'ay remis inclus à la présente, par laquelle je vous fais part, Monsieur, que le S^r Linchou s'étant fiancé quand il étoit sur son départ de Moldavie avec une dame du pays qui est ma parente, bien des raisons et l'éloignement ont occasionné un retardement à la consommation de son mariage; mais, comme il faut à cette dame une permission de passer de Moldavie en Valachie, j'ay creu convenable de vous prier, Monsieur, de vouloir bien écrire une lettre au prince Mathieu sur ce sujet, et il est certain que votre lettre, Monsieur, lèvera toutes les difficultez que ce Prince pourroit apporter, soit à son libre passage, soit à ce qu'elle pourra laisser de son oconomie (sic) en Moldavie après son départ.

CCCLXVII.

**Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Vergennes.**

[Bucarest, 1^{er}/12 décembre 1755].

Monsieur,

Comme j'envois à Constantinople le S^r Stefani Misso Oglou, un de mes Capikyaya, pour y régler diverses affaires

je l'ay expressement chargé de vous aller rendre, Monsieur, ses devoirs, et de vous assurer de vive voix de toute l'étendue des sentiments de veneration et d'amitié que j'ay pour votre personne. Je prens en même temps la liberté de le recommander à votre haute protection. Comme ledit Capykyaya a de plus des affaires particulières à régler qui sont de grande consequence, je prens la liberté, Monsieur, de vous prier de vouloir bien concourir à la reussite des dites affaires; et vous pouvez, Monsieur, être convaincu de la verité de tout ce qu'il aura l'honneur de vous avancer, tant pour les affaires qui le regardent particulièrement, que pour d'autres qui pourroient m'y interesser. Je suis persuadé que vous voudrez bien m'accorder la demande que je vous fais me reservant de vous convaincre de ma reconnoissance et de la haute considération avec laquelle etc.

CCCLXVIII.

Constantin de Rakovitzza, prince de Valachie,
à Vergennes.

[Bucarest, 1/12 décembre 1755].

Monsieur,

Le postelniko Jorgaky Jannetto ayant eu quelques différens avec l'spatary Stauraky, son beaufrère pendant leur séjour icy et dans le temps des dernieres revolutions de ce pays, ce dernier s'est prévalu de l'intelligence qu'il avoit avec les revoltés pour obliger à luy faire diverses promesses qui ne sont pas toutes à fait en règle, étant faites sur des noms supposez. Comme l'une de ces promesses est faite sur quelqu'un qui jouit de la protection de Suède, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien déterminer Monsieur de Celsein à ne point permettre à aucun de ses protegez de faire de la peine audit postelniko Jorgaky, et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'informer des demandes qu'on pourroit faire contre luy, sur lesquelles j'auray l'honneur de vous donner aussitôt les plus justes informations. Le postelniko Antioche

me marque qu'il vous a demandé cette grâce pour son frère, et je vous remercie à mon particulier de l'assurance qu'il vous a pleu, Monsieur, de luy donner de concourir à sa demande.

CCCLXIX.

Constantin de Rakovitza, prince de Valachie,
à Vergennes.

[Bucarest, 1/12 décembre 1755].

Monsieur,

Le postelnico Antioche, un de mes Capikyaya, m'a fait part de tout ce que vous avez eu la bonté de luy dire d'obligeant à mon égard. Les inquiétudes que vous avez témoigné avoir sur ce qui m'intéresse, sur divers dits et redits qui sont ordinaires à chaque changement de vizir, et l'empressement gracieux dont il vous a pleu, Monsieur, accompagner les offres que vous luy avez fait sont tout autant des preuves de la sincérité de votre amitié à mon égard. Je vous en fais mes justes remerciements, et suis pénétré de la plus vive reconnaissance. Je vous prie, Monsieur l'envoyé, de vouloir me continuer des sentiments qui me sont si chers, et de me fournir des occasions fréquentes pour vous convaincre de la vénération que j'ay pour votre personne. Je regarderay toujours comme une satisfaction particulière de vous convaincre de la haute considération avec laquelle etc.

CCCXX.

Constantin de Rakovitza, prince de Valachie,
à Vergennes.

[Bucarest, 13/24 décembre 1755].

Monsieur,

Je suis privé depuis plusieurs courriers de l'honneur de vos lettres; mais j'espère en recevoir par le premier courrier que j'attends.

Mes capikyayas m'ont fait part que le nommé Jorgui Guiza estoit sous la protection de France, et que le postelnico Antioche, un de mes capikiaya estoit allé au palais pour vous faire part que ledit Guiza avoit présenté requette à la Porte et avoit obtenu un firman au sujet de diverses plaintes et quelques pretentions que ledit Guiza suppose avoir icy. Comme le caractere de cet homme est des plus mauvais et que c'est un véritable fourbe, reconnu comme tel par tout le monde, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien interposer l'autorité que vous avez sur luy comme protégé de France pour le mettre à la raison, et, à défaut de vouloir s'y soumettre, de vouloir bien remettre à la Sublime Porte la pièce que mes capikyaya vous représenteront, Monsieur, qui sera pour faire connoître son caractère. J'ay ordonné au Sieur Linchou de vous écrire plus au long à ce sujet et de vous exposer ce qui a occasioné ledit Guiza à faire des plaintes.

CCCLXXI.

Vergennes au prince de Valachie.

A Constantinople, le 30 Xbre 1755.

Monsieur,

J'ay receu en mesme temps les deux lettres dont il a plu à V. A. de m'honorer des 2 et 16 novembre derniers. Les témoignages qu'elle veut bien me donner de sa confiance et de son estime ne peuvent que m'exciter à les mériter de plus en plus, et la vive reconnoissance dont je suis affecté me fera toujours rechercher avec bien de l'empressement tous les moyens de leur en donner des marques. Animé de ces sentiments, Monsieur, je ne sçaurois exprimer à V. A. combien je desire procurer promptement au S^r Laskaraky-Janni le barat qu'elle m'a demandé pour luy; la meilleure preuve que cela n'a pas encore été possible, c'est qu'il n'ait pas été expédié.

Le S^r Linchou étant instruit des raisons que j'ay de ne point contribuer ouvertement à la conclusion de son mariage,

j'espere que V. A. daignera ne pas improuver si je n'écris point quant à present au prince de Moldavie pour luy demander la permission nécessaire pour le passage de la demoiselle de cette principauté à celle de Valachie; je seray moy mesme intérieurement très aise que cette affaire se finisse à la satisfaction du sieur Linchou; les bontés dont vous l'honorés et son attachement à V. A. ne me permettront jamais d'être indifférent sur ce qui le regarde.

CCCLXXII.

**Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Vergennes.**

[Bucarest, 29 décembre 1755/9 janvier 1756].

Monsieur,

Permettés-moy de vous faire mon compliment sur cette nouvelle année que nous venons de commencer, vous souhaitant pendant son cours toute sorte de prospérité et l'accomplissement de tout ce que vous pouvés désirer. Pour moy, ma satisfaction sera parfaite si, pendant le cours de cette année, vous me fournissés des fréquentes occasions à pouvoir vous témoigner la parfaite estime et la haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCLXXIII.

**Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Vergennes.**

[Bucarest, 29 décembre 1755/9 janvier 1756].

Monsieur,

Par des lettres venues de Constantinople du 24 décembre V. S. j'ay appris l'arrivée d'un courrier qui a aporté celle de la naissance de Monseigneur le comte de Provence, sur laquelle vous me permettrés, Monsieur, de vous en témoigner la satisfaction que j'en ay eu à mon particulier.

Permettés moy aussi de faire à Votre Excellence mon compliment sur le nouveau titre d'ambassadeur extraordinaire que la Cour de France a acordé à vos merittes personnels. Personne ne peut resentir avec plus de joy que moy tout ce qui peut augmenter la satisfaction de Votre Excellence et de ce qui peut luy être agréable. A l'aproche de cette nouvelle année, je remply le devoir que j'ay d'adresser mes vœux au ciel pour la conservation de Votre Excellence et pour sa prosperitté souhaitant qu'elle puisse longues années jouyr de tout ce qu'elle peut desirer. La pureté de mes sentimens envers Votre Excellence sont un gage de la sincerité de mes vœux; et je souhaite que, pendant le cours de cette nouvelle année, que Votre Excellence me procure des frequentes occasions à luy pouvoir témoigner la parfaite estime et la haute consideration avec laquelle etc.

CCCLXXIV.

Vergennes au prince de Valachie.

Le 16 janvier 1756.

Monsieur,

M. Philarito Mikhalizzi, métropolitte de Valachie, doit au S^r Pierre Cingria, négociant, protégé de France, une somme dont il a offert par deux de ses lettres de payer le change et une partie du capital. Cependant, come il importe à ce negociant de terminer entierement cette affaire, il m'a prié d'y interesser Votre Altesse, m'assurant que non seulement elle est informée de la justice de sa prétention, mais même que le métropolitte trouve dans la générosité de V. A. des secours capables de le liquider, s'il y est disposé. Je ne doute pas, Monsieur, qu'avec de pareils sentimens V. A. ne se prête volontiers à faire sentir à ce métropolitte les consequences de ses démarches et à prévenir par là les inconveniens qui pourroient résulter d'un plus long délai.

CCCLXXV.

Vergennes au prince de Valachie.

A Constantinople, le 17 janvier 1756.

Monsieur,

Le S^r Stephani Misso Oglou, un des capikyaya de V. A., n'a point paru chez moy, ainsi qu'elle m'a fait l'honneur de me le mander par sa lettre du 1^{er} décembre, d'où je présume, Monsieur, que les affaires dont il est chargé pour Votre Altesse, ne luy auront pas encore laissé le temps de venir me voir, ou que les siennes propres se seront accomodées de manière à n'avoir pas besoin de mes bons offices, dont il pourra toujours être certain, par l'attention extrême que je dois à votre recommandation.

Je ne sçay point encore quelles demandes on a pu former contre le postelniko Jorgaky Janetto; mais, à toutes fins, pour en être informé, à temps et les prévenir s'il est possible, je n'ay pas manqué de faire connoître à M. l'Envoyé de Suède l'interest que je prenois à ce qui regarde ce frère d'un de vos capikyaya. Si, pour être mieux en état de luy rendre service, j'avois besoin de quelques éclaircissements, j'aurois recours à Votre Altesse, qui veut bien me les promettre.

Comme le nommé Jorqui Guiza, Monsieur, n'est ni mon barataire ni mon protégé, ainsi que je l'ay assuré au postelnico Antioche, rien ne doit arrester les démarches nécessaires pour parer à ses fourberies. Il avoit déjà obtenu un firman et l'avoit envoyé, lorsque j'ay été à la recherche de cet imposteur, et j'ay mesme inutilement tenté de l'engager à se remettre entièrement à la justice de V. A. Le caractère d'un pareil sujet suffiroit pour me déterminer à luy retirer toute protection, si tant est, comme cela n'est pas, qu'elle luy ait jamais été accordée par aucun de mes prédécesseurs. Ainsi, bien loin de le mettre à l'abry des justes poursuites que l'on doit faire contre luy, par une protection qu'il ne merite pas, je me ferois un devoir de les étayer, si mon intervention dans de pareilles affaires pouvoit être employée avec décence et utilité pour V. A.

CCCLXVI.

Constantin de Rakovitz, prince de Valachie,
à Vergennes.

[Bucarest 2/13 février 1756].

Monsieur,

Le nommé Atanasi Paarnico, un des boyers de cette principauté, que j'ay envoyé à Constantinople pour mes affaires, m'a demandé un témoignage pour le faire reconnoître neveu du nommé Paapa Panayotti, qui est mort depuis quelque tems; comme je sçais de certitude qu'il est non seulement le neveu, mais le plus proche parent dudit défunt, je n'ay pu luy refuser cette lettre de témoignage, mais, comme ledit Paapa Panayotti étoit sous la protection de France, et qu'à sa mort, n'ayant aucun parent auprès de luy ny à portée, il a laissé son éritage entre les mains d'un procureur pour en rendre compte aux parents qu'ils se presenteroient, j'ay creu ne pouvoir me dispenser de prier Votre Excellence de vouloir bien luy accorder ses bons offices dans la demande qu'il fera de cette succession, puisqu'il m'écrît qu'il se remet entierement à la justice de Votre Excellence dans cette affaire et qu'il n'en demande autre decision que ce que Votre Excellence en voudra bien ordonner, puisque le nommé Paapa Panayotti a jouy jusques à sa mort de la protection de France. J'espère, Monsieur, que vous voudrés bien avoir égard à ma recommandation et que Votre Excellence voudra bien en cecy acorder sa protection audit Atanasi Paarnico autant que la justice le permettra.

CCCLXVII.

Vergennes au prince de Valachie.

A Constantinople, le 19 janvier 1756.

Monsieur,

Je dois un million de remerciements à V. A. du double compliment dont elle veut bien m'honorer, au sujet de la naissance d'un Prince comte de Provence et sur le caractère

d'ambassadeur dont il a plu à S. M. de me décorer. Ce nouveau titre, Monsieur, ne feroit qu'augmenter les sentiments d'estime, de vénération et d'amitié dont je suis intimement pénétré pour V. A., s'ils étoient susceptibles d'aucun accroissement. Je souhaite ardemment de me voir à portée de luy en donner des preuves multipliées. Elle ne doutera point de l'interrest sensible qui m'anime pour tout ce qui la regarde, et de la part que je prends à la perte qu'elle vient de faire de M. le prince, son père. Son mérite, ses vertus et ce dernier titre sont autant de motifs qui exigent les regrets de tous ceux qui sont, comme moy, véritablement attachés à V. A.

CCCLXVIII.

Vergennes à Constantin de Rakovitza.

A Constantinople, le 21 février 1756.

Monsieur,

La part que je prens à tout ce qui peut intéresser V. A. m'ayant fait ressentir plus que personne la brise des constances, la tournure que ses affaires ont prise ne pouvoit m'être plus agréable, et c'est avec toute la sincérité possible que je partage avec V. A. la joye qu'elle doit avoir d'un événement dont j'ay lieu de croire qu'elle sera contente à tous égards Les voeux que je fais continuelement pour sa prospérité ne luy etant certainement pas suspects, il m'est superflu de luy en assurer la continuation, bien persuadé qu'elle voudra bien me donner toujours les mêmes marques de sa confiance et de son amitié. V. A. trouvera dans sa nouvelle principauté les S^{rs} Jean Mille et Georges Mille son frère, desjà connus sans doute à Votre Altesse, attachés il est vray par de longs services à la maison du Pr. Gika, mais de façon à ne pas se rendre indignes de la bienveillance de V. A., vu la bonne conduite et les bonnes qualités que je leur connois. Dailleurs, comme bons Français et beaux-frères du S^r Deval, l'un de mes drogmans, permettés que je les recommande aux bontés de V. A., de même qu'à son kaïmakam, pour qu'ils ne soient point inquiétés, soit dans leur

séjour en Moldavie, soit dans le party qu'ils pourront prendre, soit de passer en Valachie, ou de revenir auprès de leur père à Constantinople. Je seray très sensible aux effets que vous voudrés bien leur faire ressentir de ma recommandation. S'ils pensent comme moy, ils ne s'occuperont qu'à mériter que V. A. daigne les retenir à son service et prendre quelque opinion de leur zèle et de leur attachement.

CCCLXXIX.

Vergennes au prince de Moldavie, Constantin
Rakovitza.

A Constantinople, le 11 mars 1756.

Monsieur,

La tranquillité des Polonois et la conservation de leurs libertés et privilèges dépendant essentiellement de l'intérêt que la France et la Porte y peuvent prendre et des démarches que les deux Empereurs peuvent faire de concert pour s'opposer aux projets de gens mal intentionnés, cet intérêt et ce concert exigent qu'il y ait une correspondance sûre, prompte et suivie entre les ministres de S. M. en Pologne et à Constantinople. C'est pour parvenir à l'établissement de cette correspondance, Monsieur, que j'ay l'honneur d'envoyer à V. A. le mémoire cy joint, sur lequel je la supplie de vouloir bien me mander son sentiment. Elle verra que cet établissement roule en partie sur la confiance où je suis qu'elle voudra bien concourir à le rendre stable et faciliter les moyens pour le faire valoir à l'avantage des deux Empires. Je la supplie aussi de vouloir bien me mander de quelle manière elle compte faire passer les lettres d'Yassi à Zvanizza et de Zvanizza à Yassi, afin que je puisse me régler sur les arrangements qu'elle prendra et dont je la prie de permettre au Sr Linchou d'informer M^r. Durand, ministre du Roy en Pologne. M. le Grand Général, que j'en ai déjà prévenu, doit avoir donné ses ordres à l'officier commandant à Zvanizza pour y recevoir les lettres qui y seront envoyées soit d'icy, soit de Pologne

Cette nouvelle voye de correspondance une fois ouverte, Monsieur, on dirigera le départ des paquets de manière à profiter des courriers de V. A. et recevoir une fois le mois les dépesches respectives, d'où il ne pourra résulter qu'un grand bien pour le service, par les avis prompts que les ministres du Roy seront à portée de recevoir et de donner, dans les occasions où la diligence des courriers est très essentielle.

CCCLXXX.

[En tête] Joint à la lettre au P^{ce} de Moldavie
du 11 mars 1756.

Mémoire.

Dez le moment que S. A. le prince Constantin de Rakovitz passa de la principauté de Moldavie à celle de Valachie, feu M. le comte Des Alleurs, qui n'avoit pas la mesme confiance dans le prince Mathieu Gika, se vit obligé de se procurer une autre voye pour la suite et la seureté de sa correspondance en Pologne.

L'importance dont il est pour l'Empire Ottoman de veiller à la tranquillité des Polonois et à la conservation de leurs libertés et privilèges, la nécessité d'un certain concert entre la France et cet Empire, et d'être par conséquent informé de tout ce qui se passe en Pologne pour regler les démarches de ces deux cours, font assés connoitre combien cette correspondance de l'ambassadeur de France à la Porte avec les ministres du Roy en Pologne est essentiellement nécessaire.

M. le Chevalier de Vergennes, qui en sent toute la nécessité, avoit déjà projeté de s'ouvrir une voye seure et prompte pour la communication des depesches respectives entre la Pologne et Constantinople, et les arrangements qu'il avoit pris pour cela estoient sur le point d'avoir lieu, lorsque le prince Constantin de Rakovitz a été destiné de nouveau à la principauté de Moldavie.

Le zèle connu de S. A. pour tout ce qui peut tendre au bien et à la gloire de l'Empire ottoman, son attachement pour

La France qui en est la plus ancienne amie, ses sentiments particuliers pour M. l'ambassadeur, rendent aujourd'hui inutiles les memes arrangements, puisqu'on ne sçauroit douter que le Prince ne se prête volontiers à ceux qu'il convient de préférer pour établir la correspondance en question par la voye de Moldavie comme elle subsistoit cy devant, et mesme avec encore plus d'ordre et de précautions, afin qu'elle soit désormais prompte, plus réglée et conséquemment plus utile.

C'est dans cette vue que M. l'ambassadeur prie S. A., qui a des courriers réglés d'Yassi à Constantinople, de vouloir bien en établir aussi un d'Yassi à Zvanissa, pour y porter les dépêches pour la Pologne et y recevoir celles qui seroient adressées à S. A., soit pour elle, soit pour l'ambassadeur de France. Elle est aussi priée de vouloir bien régler le départ de ses courriers ou messagers ordinaires, soit de Constantinople, soit de Zwanizza ou de Kotzim à un mesme jour fixe et invariable. De sorte que le courrier, partant de Constantinople par exemple le 20 de chaque mois, celui qui auroit été envoyé à Zwanizza en partiroit pareillement le mesme jour 20. Ces deux courriers se croisant ainsi sur la route il y auroit toujours entre leur arrivée et leur départ un intervalle suffisant pour répondre aux dépêches.

Si cet arrangement mérite l'approbation de S. A., elle est priée de vouloir bien le favoriser, et, dans le cas où elle trouveroit quelque chose à y changer, de régler le tout comme elle jugera à propos pour le mieux, et de faire savoir sa disposition, tant au ministre du Roy à Varsovie qu'à l'ambassadeur de S. M. à Constantinople.

L'officier polonois commandant à Zwanizza a déjà les ordres pour recevoir et faire passer par la poste militaire les paquets qui lui seront adressés pour M. le grand-général de Pologne et pour le S^r Beck, son secrétaire.

CCCLXXXI.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

Monsieur,

[Jassi, 13/24 avril 1756].

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21^e février et celle dont vous m'avez honoré le 11^e mars, qui contenoit un mémoire. Je suis fort sensible aux compliments que Votre Excellence veut bien me faire à l'occasion de ma mutation de la Valachie dans cette principauté de Moldavie; ils ne pouvoient être plus gratieux pour moy qu'à un pareil événement. Vous connoissez sans doute, Monsieur, mes sentiments là dessus et en même temps les raisons: ainsi je puis vous dire qu'il a été heureux pour moy, puisque j'auray par là la satisfaction d'entretenir avec les ministres de France qui sont en Pologne et avec les seigneurs polonois qui sont amis de la Sublime Porte une correspondance plus exacte et utile.

Votre Excellence témoigne par son mémoire qu'elle souhaitteroit l'établissement d'un courrier qui partit tous les 20^e du mois d'icy pour Constantinople et le même jour de Constantinople pour icy, pour envoyer les lettres à Svanicha. J'ay chargé le S^r Linchou de marquer à Votre Excellence ce que j'ay réglé là dessus, jusques à aujourd'huy; et, si elle trouve à propos d'y apporter du changement, je me régleray pour lors au contenu du mémoire avec tout le plaisir du monde.

Votre Excellence m'a recommandé les S^{rs} Mille frères. Je ne puis que me rendre à sa recommandation, parce que j'en fais trop de cas; ainsi je leur ay permis de rester icy avec tous les agréments qu'ils pourront souhaitter; ils sont porté à cella, puisque l'ainé des deux s'est marié icy. Je seray charmé toujours, Monsieur, d'avoir des occasions à luy pouvoir marquer les sinceres sentiments d'amitié que je conserve pour la personne de Votre Excellence, et la parfaite estime et la haute consideration avec laquelle etc.

CCCLXXXII.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 19/30 avril 1756].

Monsieur,

Monsieur Delancey, qui m'a remis la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le (en blanc) se trouve icy attendre quelques nouvelles du battiment sur lequel il a chargé ses coffres. Cella me procure la satisfaction de l'avoir quelques jours de plus icy ; je donneray des ordres pour qu'on n'oublie rien à son départ pour luy rendre son voyage le plus commode, le plus sûr et le plus prompt. Je prie donc Votre Excellence d'être tranquille sur une affaire que je fais la mienne. J'assure Votre Excellence que rien ne peut m'être plus agréable que quand j'ay occasion de luy prouver la considération que je fais de ses recommandations.

Mes capikiayas me marquent que certaine personne de mauvaise foi qui avoit tanté par un firman la demende de trois mille piastres sur un faux billet contre le frère du S^r Linchou, a fait actuellement demende à la Porte de cette même somme contre le S^r Linchou luy-même, voyant qu'il avoit été déboutté à Boukourest, devant le cadix de Jorgiovo, et a obtenu un firman pour venir prendre ledit S^r Linchou avec un bonbachir et le conduire à Constantinople. Si cello avoit lieu, cette affaire ne me feroit point honneur et seroit contraire à la bienscéance d'une personne qui est de la nation françoise, car ce miserable meritte d'être punny pour le bon exemple. Je prie donc Votre Excellence de faire donner des contre-ordres le plutôt qu'il sera possible, et le frère dudit S^r Linchou pourra aller faire décider son affaire, puisque c'est luy que l'on a attaqué le premier, et j'espère qu'avec la protection de Votre Excellence, non seulement [il gagnera] son procès mais même ceux qui le luy sollicitent faussement seront punnis exemplément.

CCCLXXXIII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 19 may 1756.

Monsieur,

J'ay reçu les deux lettres que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire les 24 et 30 du mois passé.

Les arrangements que V. A. a pris à son arrivée en Moldavie pour sa correspondance en Pologne, et dont le S^r Linchou me fait part, remplissent parfaitement, à ce qu'il me paroist, l'objet que je m'étois proposé, dans le mémoire que j'ay eu l'honneur d'adresser à V. A. le 11 du mois de mars dernier, et, puisque la voye de Leopold est la plus parfaite, la plus prompte et la meilleure, je n'hésite point à la préférer à celle que j'avois proposé d'ouvrir par Zvenitza. Le départ des courriers, tant d'Yassi pour Léopold que de de cette première ville pour Constantinople, ainsi que le retour de ces memes courriers se trouvant réglé et répété toutes les semaines, nous serons également à portée de donner à notre correspondance en Pologne toute l'activité que les affaires et les circonstances pourront exiger. Indépendamment de l'avantage qui ne peut manquer d'en résulter pour cet Empire j'auray en mon particulier celuy de pouvoir cultiver l'estime et l'amitié de V. A. et de luy renouveler souvent les assurances de mes sentiments personnels.

Je ne puis trop vous remercier, Monsieur, de l'attention que V. A. a bien voulu faire à ma recommandation, en permettant aux S^{rs} Mille de rester dans le pays. Je ne doute pas que, pénétrés des bontés de V. A., ils ne fassent l'un et l'autre tout leur possible pour en mériter par eux-mesmes la continuation.

Je dois encore de pareils remerciements à V. A. sur l'accueil favorable qu'elle a fait au S^r Lancey et sur les ordres qu'elle se proposoit de donner pour la facilité et la seureté de son voyage. J'espère qu'il n'aura pas tardé à être tiré de l'inquiétude où il estoit pour ses coffres, et que, les ayant reçus,

il n'aura pas différé plus long temps de se rendre à sa destination.

Tout ce que j'avois fait pour le S^r Linchou, dans l'affaire que luy suscite le nommé Sterio, se trouve aujourd'huy insuffisant, et ce pourroit bien être par la faute de quelqu'un des kapikyayas qu'avoit V. A., qui, soit par jalousie, soit par d'autres motifs également condamnables, aura vraisemblablement favorisé les démarches que Sterio a fait à la Porte, ou du moins négligé de m'en informer à temps.

L'expédition du nouveau firman que ce Grec a obtenu de la Porte, et l'envoy du boubachir fait en conséquence, ont changé l'affaire de face et mettent le S^r Linchou dans la nécessité de se deffendre icy, ce qu'il peut faire par procureur, pour ne point quitter son service auprès de V. A. Lorsque cette affaire se discutera au Divan, je ne manqueray point d'apuyer les moyens que le S^r Linchou employera pour sa deffense. Ils me paroissent si decisifs que je ne sçaurois douter que l'issue ne luy en soit favorable. Ce sera alors le temps d'engager la Porte à punir un chicanneur téméraire et tous ceux qui trempent dans une affaire aussi odieuse, et j'ose assurer Votre Altesse que je ne négligeray rien pour que les choses tournent à l'entière satisfaction du S^r Linchou.

CCCLXXXIV.

[En tête alia manu:] De Moldavie, à Yassy,
le 8 may 1756.

[8/19 mai 1756].¹

Memoire.

Le nommé Sterio estoit en 1752, valet ou garçon chez un fabriquant de chandelles à Yassy; mais il gaignoit chez ce fabriquant à peine de quoy vivre. Il eut occasion de connoître Joseph Linchou et de luy proposer d'ouvrir une fabrique de chandelles, sy celuy-cy vouloit fournir les fonds nécessaires,

¹ La lettre de Linchou (F.) à Vergennes, à laquelle ce mémoire devoit être joint, est du 8/19 mai 1756. (r. page 181).

ce qu'il fit et luy compta en conséquence la somme de six cents nonante six piastres, moyenant que ledit Sterio mettroit en revange son industrie et le soin de la fabrique, comme il paroît par une ecritte que Joseph Linchou a en mains dudit Sterio. Six mois apres ces accords, Joseph Linchou, voyant que Sterio dissipoit le fond capital à cause de sa mauvaise conduite et d'une fréquentation qu'il avoit, Joseph Linchou retira toutte la marchandise qui se trouvoit dans la bouttique, pour se payer de son capital, et, ayant réglé tout compte, Sterio resta debiteur à Joseph Linchou de cent trente huit piastres du fond capital.

Le changement du prince Constantin Rakovitza de Moldavie en Valachie ettant survenu pour lors, ledit Sterio vint à Boukourest et forma une prétention de cent piastres contre J^h Linchou par un placet qu'il presenta au Prince. Son Altesse nomma des experts pour réviser le compte. Il fut de nouveau trouvé conforme au premier; et les experts l'ayant dressé, ils le signèrent et ledit Sterio le signa aussi, par lequel il se reconnut debiteur de cent trente huit piastres, et cette pièce est entre les mains de J^h Linchou. Mais Sterio, ne se trouvant pas en état de payer cette somme, fit prier par de ses compatriottes de ne le point presser ny emprisonner et qu'il payeroit peu à peu. Peu de temps après, il disparut. Il alla à Constantinople, et après avoir fait un billet faux de trois mille quarante sept piastres sur le nom de Joseph Marie Linchou, auquel il avoit mis plusieurs seings de différentes nations de Constantinople, il obtint un firman de la Porte et un vizir Agassi pour venir faire décider son procez à Boukourest devant le cadix de Jorgiova. Le vizir Agassi, ettant arrivé à Boukrest, où se trouvoit le cadix de Jorgiova, pressa la décision de l'affaire; mais, Sterio ne pouvant produire aucun témoin, il luy fut accordé quinze jours pour en aller chercher à Jorgiova ou Russuch, où il disoit que ce billet luy avoit été fait; mais les quinze jours expiré, il ne put trouver qu'un mauvais témoin, dont la figure faisoit connoître la fausseté de son temoignage. Et en conséquence le cadix débouta ledit Sterio de sa prétention, par les deux ilans et cogets qui ont été envoyez à Constantinople; et, pour les rettirer de la main

du cadix, il fallut dépenser 700 piastres. Le lendemain des sept cent piastres données et des ilans et cogets du cadix en faveur de J^h Linchou rettirez, il arriva un courrier de Constantinople avec des lettres de Son Excellence Monseigneur l'ambassadeur qui renfermoient un firman qui faisoit reconnoître Joseph Linchou François, et non point raya, comme Sterio l'avoit citté à la Porte, et ce firman deffendoit à tout cadix de Jorgeovo et autre de prendre connoissance de cette affaire, qui ne pouvait ettre décidée qu'à Constantinople au coubé du Vizir. Ce firman faisoit de plus reconnoître cet Sterio comme un Siret, c'est à dire un trompeur, qui avoit surpris la Porte et avoit obtenu par tricherie ce firman. Aussitôt le firman fut envoyé à Jeorgiova au père du cadix, qui ettoit cadix aussi, et fut aussi comuniqué au fils qui se trouvoient encore à Boukourest; malgré cela, Sterio, accompagné d'un Dimittraky, son associé dans cette affaire, partirent de Boukourest pour Jiorgiovo et firent présenter devant les vieux cadix dudit lieu un homme qu'ils supposèrent être François Linchou, frère de J^h Linchou, qui fit semblant d'avouer la validité du billet et d'ettre caution de J^h Linchou pour la ditte somme de trois mille quarente sept piastres. Le cadix, poussé par l'appas de ce qu'on vouloit bien luy donner comptant, fit un ilam et un coget en faveur dudit Sterio, par lequel le cadix disoit que, François Linchou ayant comparu à Jorgeova devant luy, avoit avoué la dette de J^h Linchou et s'en alloit rendre caution, malgré que le firman qui luy deffendoit de prendre connoissance de cet affaire eût été comuniqué. Sur ce fondement, Sterio a donné un nouveau placé sur cette affaire à la Porte contre François Linchou, comme caution de J^h Linchou, et a obtenu un firman par lequel il a été ordonné au chaoux qui l'a aporté, ou de recevoir les trois mille quarente sept piastres ou de conduire François Linchou à Constantinople. Ledit chaoux est arrivez à Yassy, dans la même nuit, il est venu dans la maison de Linchou pour l'y prendre, ce qui est contraire aux capitulations, puisqu'on ne peut entrer dans la maison d'un François dans quelque endroit de la Turquie que ce soit, et contraire aux régles et coutumes de ce pays (qu'on ne peut entrer dans aucune

maison et qu'il faut lire le firman devant le Prince et demander de luy la personne que la Porte recherche. Après avoir manqué en cella, le chaoux, continuant à user de violence, a mis aux fers le portar bachi du Prince et le second et troisième portari. C'est sur cette réparation que Son Altesse écrit aujourd'huy à ses capikiayàs de fortement insister à la Sublime Porte. Son Altesse, après avoir bien consulté et examiné cette affaire et reconnu qu'il estoit contraire à l'honneur de la nation françoise qu'un François fût conduit à Constantinople par un chaoux, et contraire aussi à son honneur qu'on luy enlevât un de ses officiers de son cotté, de plus voyant clairement que le chaoux useroit dans la route de violence envers François Linchou, en le mettant aux fers et autres violences qu'un François ne pouvant souffrir, il pourroit survenir dans la route quelque catastrophe qui occasioneroit inmancablement des suites considerables dans cette affaire, il a été résolu par Son Altesse et son conseil que François Linchou remettroit entre les mains du chaoux les trois mille quarante sept piastres en dépôt pour les porter à Constantinople, où il est de l'honneur de la nation de poursuivre cette affaire avec vivacité, non seulement pour ne pas estre exposé en des pareilles affaires, mais même parce que toute la Moldavie est attentive à voir ce qu'il résultera de cette affaire et les démarches que fera en conséquence Monseigneur l'Ambassadeur, puisque les Grecs disent qu'un raya la finiroit aussitôt, malgré qu'ils soient sans protection, en obtenant une punition des plus exemplaires de cet Sterio et de ce Dimittraki, son associé dans cette affaire. Le firman obtenu en faveur de J^h Linchou pour que cette affaire soit décidée au Vizir coubé détruit les pièces faites à Jeorgeovo, par lesquelles ils ont fait paroître un prétendu Linchou qui a avoué et cautionné la somme, puisque, etant muni d'un pareil firman, comment Linchou auroit-il comparu devant un cadix qui n'avoit plus aucun droit de prendre connoissance de cette affaire? Et d'ailleurs il est très vray que ny l'un ny l'autre Linchou n'ont jamais mis le pied ny à Jorgeovo ny à Russuch. Jean Baptiste Linchou peut servir de procureur de Joseph et de François Linchou pour poursuivre cette

affaire en leur nom. Ils requierent en cella la haute protection de Son Excellence pour retirer les trois mille quarante sept piastres et pour obtenir la punition de pareils coquins et la réparation de l'honneur de la nation, qui est detruite dans ce pays si on n'a raison de cette affaire.

[En marge:]

Le cadix de Jorgeovo qui a fait ce faux ilam s'apelle Nakayas Zadé, qui est reconnu à la Porte pour un avaniste, par différentes époques, qui l'ont fait exiler diverses fois; ainsi il est très facile d'avoir raison de luy comme des autres.

CCCLXXXV.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 27 may 1756.

Monsieur,

Le père Cambioli, religieux de l'ordre des frères mineurs-conventuels, nommé à la préfecture des missions en Moldavie, m'a sollicité pour le recommander à V. A., et je le fais avec d'autant plus de confiance, qu'indépendamment de l'amitié dont elle veut bien m'honorer, je sçay qu'elle a toujours accordé l'honneur de sa protection aux religieux que leurs fonctions ont appelé dans sa principauté; j'espère que celui-cy ne s'en rendra pas indigne, et que sa conduite répondra à la bonne réputation qu'il s'est déjà acquise dans le Levant.

CCCLXXXVI.

Constantin de Rakovitza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 8 juin 1756].

Monsieur,

Je remets cy joint un paquet que M. Durand m'a adressé pour Votre Excellence. C'est icy une preuve de la solidité des moyens pris pour la sureté de la correspondance de Po-

logne. Votre Excellence peut être certaine que les esprès qui vont et viennent chaque semaine de Pologne ne manqueront jamais. Elle peut donc en profiter quand elle le jugera à propos.

Je seray toujours plus charmé quand je pourray trouver des ocasions à vous donner des témoignages de la parfaite estime et de la singulière considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCLXXXVII.

Constantin de Rakovitza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

Monsieur,

[Jassi, 2 juillet 1756].

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 14^e du passé. Je suis charmé d'y voir qu'elle est satisfaite des mesures qui ont été prises pour la règle et la sureté de la correspondance une fois chaque semaine. J'envoys inclus un paquet de M. Durand qu'il a envoyé par le retour d'un homme de confiance que j'ay envoyé à Varsovie pour accompagner le dernier courrier que Votre Excellence a expédié. Il m'est parvenu deux jours après le départ du dernier courrier que j'ay expédié à Constantinople. J'envoys encore par cette occasion un grand paquet qui en renferme un en papier de la cour de France et un autre couvert de toile cirée. Je l'ay extrêmement recomendé à mes capikiayas, qui auront le soin de le remettre aussitôt au frère du S^r Linchou, qui aura soin de le porter à Votre Excellence, attendu que j'ay appris qu'elle se trouve à Bellegrade.

Je n'ay rien à ajouter à ce que j'ay eu l'honneur de marquer à Votre Excellence sur l'affaire du S^r Linchou. Je la remercie de la (sic) part et de la haute protection qu'elle me temoigne vouloir luy accorder. Votre Excellence sent parfaitement les raisons qui l'ont empêché de faire le voyage. J'espère que, par les bons offices dont elle voudra bien l'honorer, il ne perdra point une somme si considérable et si in-

justement demandée. Si Votre Excellence a, par cette occasion, quelque nouvelle particulière que je n'ay peut être pas encore, elle m'obligera sensiblement si elle veut bien me les communiquer. J'ay receu aussi la lettre de Votre Excellence du 27^o may, par laquelle elle me recommande le père Cambioly qui est venu en qualité de preffet des missions. Je ne manqueray point de les proteger en toutes les occasions qu'il pourra en avoir besoin.

CCCLXXXVIII.

Vergennes au prince de Moldavie.

Pera-lès-Constantinople, 7 juillet 1756.

Monsieur,

J'ay receu, avec la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 8 du mois dernier, le paquet de M. Durand qui y étoit joint.

Je n'ai jamais douté, Monsieur, de la solidité des moyens pour la sureté de la correspondance avec la Pologne, dès que Votre Altesse vouloit bien s'en occuper. La connoissance que j'ay de son caractère obligeant et de la pureté de ses intentions animera toujours ma confiance; si je pouvois avoir de l'inquiétude, ce seroit de l'impuissance où je suis de luy marquer toute l'étendue de ma vive et sincère reconnoissance.

Je profite avec empressement, Monsieur, de la permission que V. A. veut bien me donner de luy adresser mes dépêches pour la Pologne; j'ay l'honneur de luy recommander celle que je joins icy pour M. Durand.

V. A. sera informée par ses Capikyaya du terrible désastre qu'un incendie vient de causer dans cette capitale. Le dommage n'est pas aisé à évaluer, mais il sera bien plus difficile à réparer.

Je supplie V. A. de disposer de mon zèle avec toute la confiance que je voudrois luy inspirer, dans l'attachement le plus fidèle et dans la considération respectueuse avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCLXXXIX.

Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 15 juillet 1756].

Monsieur,

Comme Son Excellence le comte Branicki, grand général, m'a envoyé deux grands et un petit paquet, en me priant fortement de les faire envoyer en sureté à Constantinople, j'ay pris la liberté de les remettre sous le plic de Votre Excellence. Elle aura la bonté d'ordonner qu'on les rende au colonel Malezewski.

Je n'ay pour le présent rien à marquer d'essentiel à Votre Excellence, je me borne donc à luy donner les assurances du parfait attachement et de la haute consideration avec laquelle, etc.

CCCXC.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 22 juillet 1756.

Monsieur,

J'ay reçu le 12 de ce mois, avec la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 2, les dépêches de ma Cour et celles de M. Durand, qu'elle a eu la bonté de me faire passer. Obligé de renvoyer un courrier qui m'a été adressé par la voye de Vienne, je m'en sers aujourd'huy pour répondre à toutes les expéditions, mais, comme je serais bien aise que sa course ne fut pas trop retardée sur la frontière par la formalité d'une quarantaine, j'ay préféré de le renvoyer par la Pologne, où cette formalité s'observe moins rigoureusement qu'à Semlin. Je me suis mesme flatté, Monsieur, qu'à la faveur de la recommandation de V. A. ce courrier pourroit passer sans essayer aucun retard; quand, pour éviter toute difficulté, il devoit se détourner un peu de la route ordinaire, je crois qu'il n'y aura pas d'inconvénient à le faire.

Je n'ay pas manqué de rendre compte à M. le marquis de Rouillé, ministre des affaires Etrangères, des mesures que V. A. a bien voulu prendre pour la règle et la seureté de ma correspondance avec elle et en Pologne. Il m'e charge, Monsieur, d'en faire ses sincères remerciements à V. A. et de luy témoigner combien S. M. en a été satisfaite, ainsi que d'apprendre son retour en Moldavie, qui la met à portée de faire mieux valoir ses bonnes intentions et d'être encore plus utile dans tout ce qui peut intéresser de ce côté là cet Empire et ses amis.

Je n'ay jusqu'à présent rien négligé de tout ce qui peut contribuer à amener à une bonne fin l'affaire du S^r Linchou. Il y a eu un commandement d'expedié pour arrester Sterio. On ne sait où il est, mais je ne désespère pas qu'à force de recherches nous ne réussissions à le trouver.

Je ne sache rien de nouveau à communiquer à V. A., si ce n'est la signature d'un acte de neutralité de l'Impératrice Reyne dans la guerre que l'Angleterre a déclarée à la France, et d'un traité d'alliance deffensive entre l'Empereur de France et elle. J'ay eu ordre de ma cour d'en donner communication à la Porte conjointement avec le résident d'Allemagne; je ne doute pas que le ministère ottoman ne soit bien persuadé que cette alliance ne peut tourner qu'à son avantage puisqu'elle met l'Empereur de France plus à portée de cimenter la bonne union qui règne entre la Porte et la Cour de Vienne, union qu'on paroist d'ailleurs si disposé à entretenir de part et d'autre.

Je ne mande pas à Votre Altesse les changements qui ont été faits icy dans les charges, etant persuadé qu'elle en a été exactement informée par ses capikiayas. Je pense qu'elle aura vu avec plaisir que le Grand Vizir s'affermît de plus en plus dans sa place, qu'il remplit avec tant de distinction. L'ordre et la tranquillité qui régnt dans cette capitale après l'affreux incendie dont elle vient d'être ravagée, que l'on craignoit de voir suivi par de plus grands désordres, font bien l'éloge de la vigilance, de la prudence et de la fermeté de ce Grand Vizir. Comme je connois ses sentiments pour vous, jeparti-

cipe avec bien du plaisir à la satisfaction que doit vous causer la conservation de cette seconde personne de l'Empire.

Je ne sçaurois trop remercier V. A. de la protection dont, à ma recommandation, elle veut bien honorer le père Cambioli.

CCCXCI.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 13 août 1756].

Monsieur,

Je dois reponce aux deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le premier et 22^e du mois passé. J'ay reçu avec la première des depêches que j'ay d'abord expediées à M^r Durand, ministre de France à Varsovie, et la seconde accompagnoit un courrier qui est arrivé icy fort malade, et qui, après s'être bien remis, est parti hier. Je l'ay fait accompagner jusques à Léopold, et j'ay pris des mesures qui sûrement luy evitteront de faire quarantaine aux frontières.

Je suis charmé d'avoir pris des justes moyens pour la sureté et l'exactitude de la corespondance en Pologne. Je suis sensible à l'attention que Votre Excellence a eu d'en faire part à M^r Rouillé, ministre des affaires Etrangères, et je suis plus que charmé d'avoir fait quelque chose qui meritte un coup d'œil favorable de S. M. Je borneray tousjours mon devoir à apporter toute mon attention à ce qui peut ettre utile à la Sublime Porte et à ses amis; je souhaite ardemment que mon retour dans cette principauté y puisse contribuer.

Agrééz, Monsieur, mes remerciements sur tout ce qu'elle m'a fait la grâce de me marquer de nouveau; je fairay mon possible pour meritter votre entiere confiance et la continuation de cette grâce.

Je renvoye le janissaire qui a accompagné le courrier jusques icy, et je joins un paquet que j'ay reçu par l'ordinaire de cette semaine pour Votre Excellence.

CCCXCII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 17 aoust 1756.

Monsieur,

Je dois, en accusant à V. A. la réception de la lettre dont elle m'a honoré du 15 du mois passé, la remercier des dépêches qu'elle y a joint pour M. Malezewski, à qui je les ai fait remettre. Il part ce jour d'icy pour s'en retourner en Pologne, chargé des assurances de l'amitié de la Porte pour M. le Grand Général et de l'intérêt qu'elle prendra toujours à la conservation des droits et des libertés d'une république amie de cet Empire. La reconnaissance dont les bons patriotes seront toujours pénétrés est un nouveau garant de leur attachement pour cet empire. Ces sentiments réciproques tendant également à l'avantage des uns et des autres, je ne puis que me féliciter d'y avoir en quelque sorte contribué, et d'avoir à cet égard exactement suivi les instructions de ma Cour, qui tendent à concourir en toute occasion à l'avantage, à la gloire et à la tranquillité de cet Empire.

Quoy qu'il soit superflu, Monsieur, de recommander à V. A. ce colonel, dont la mission a été agréable à la Porte, l'estime particulière que j'ay connue pour luy et ma confiance en vos sentiments d'amitié pour moy m'engagent à vous prier de vouloir bien luy procurer votre assistance dans les occasions où il pourroit avoir besoin d'y recourir.

Je suis persuadé, Monsieur, que V. A. n'ignore pas les succès des armes de S. M., soit par mer, soit par terre, et qu'elle est également informée de l'échec de la flotte de l'amiral Binck et de la prise de Minorque. La Porte, à qui j'ay fait part successivement de ces avantages, y a pris toute la part que de véritables amis y pouvoient prendre, et je ne doute pas que V. A. ne voye avec une sorte de contentement que la prospérité de cette guerre en justifie les motifs de notre côté, et que S. M. se procure glorieusement par la force des satisfactions qu'elle n'auroit voulu devoir qu'à sa modération et à la justice de ses prétentions.

P.S. Comme j'apprends dans l'instant, Monsieur, que le courrier que j'ay expédié d'icy le 23 du mois dernier est arrivé à Yassi malade, et qu'il pourroit se faire qu'il y fût encore retenu quelque temps par sa maladie, ou mesme qu'il y fût mort ou dans quelque autre lieu des Etats de V. A., je la supplie, si ce courrier est encore existant à Yassi, de vouloir bien se faire remettre en conséquence de l'ordre particulier cy-joint, que je donne directement à ce même courrier, toutes les dépêches dont il est porteur pour les faire passer à M. Durand à Varsovie avec celles que je joins icy et que j'ose pareillement recommander à V. A.

Je crois avoir omis de l'informer de l'ordre que la Porte a donné au Kan pour l'envoy d'un émissaire tartare en Pologne; il doit avoir les mêmes instructions que celles qui furent données il y 2 ans à un pareil émissaire. Cette mission, qui doit avoir lieu précisément dans le temps de la Diette, ne sera pas, à ce que j'espère, moins utile que la précédente.

CCCXCIII.

Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 19/30 août 1756].

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire la 17^e du courant, par laquelle elle a bien voulu m'accuser la réception de celle que j'ay eu l'honneur de luy écrire le 15^e, qui renfermoit les dépêches pour M. Malsewski. J'ay été charmé d'apprendre le succès de sa mission, et, dez que j'ay appris son départ de Constantinople, j'ay aussitôt envoyé les personnes nécessaires pour luy procurer toute sortes de comodités pendant toute sa route en Moldavie.

J'ay été exactement informé des succès des armes de S. M. T. C. de même que de l'échec de la flotte de l'amiral Bink et de la prise du fort S^r Philippe. J'en ay successivement

envoyez les informations et relations à la Sublime Porte. Il suffit à Votre Excellence de connoître mes véritables sentimens pour être persuadée de la satisfaction que j'en ay eu de tous ces avantages, et Votre Excellence me permettra de luy en faire icy mon compliment.

Je remercie Votre Excellence de ce qu'elle a bien voulu m'informer de l'ordre qui a été donné au Kan d'envoyer un émissaire en Pologne avec les mêmes instructions qu'avoit celui qui y fut envoyé il y a deux ans. J'ay receu un pareil ordre, de même que le precit (sic) de la lettre que je dois écrire aux seigneurs polonois, et je dois y envoyer dans peu le S^r Linchou; c'est pourquoy je prie Votre Excellence de permettre à ses frères de se rendre icy au plutôt.

Le courrier qui étoit arrivé icy malade a continué sa route pour Varsovie, après s'être entièrement remis. Le jour même que j'ay receu vos expéditions jointes à la lettre de Votre Excellence du 17^e, elles ont été expédiées en sureté à M. Durand.

CCCXCIV.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 11 7bra 1756.

Monsieur,

J'ay receu les lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire les 13 et 30 du mois dernier. Je ne puis trop luy renouveler la reconnoissance que m'inspirait ses soins obligeans pour la facilité de ma correspondance avec les ministres du Roy en Pologne. Je supplie V. A. d'être persuadée qu'il n'y a aucune occasion où je ne desire lui en marquer ma plus vive sensibilité et mon empressement pour tout ce qui peut lui être agréable.

La Sublime Porte ne pouvoit rendre plus authentiques ses bonnes intentions pour la Pologne qu'en remettant à V. A. le soin de les faire connoître aux seigneurs polonois. Je ne doute pas que le S^r Linchou ne réponde à la confiance dont vous l'honorés, Monsieur, et ne s'acquitte de sa commission

avec toute l'exactitude que V. A. doit attendre de son zèle et de son attachement.

Je n'ai point encore de nouvelles du départ de l'émissaire du Kan pour la Pologne, je ne doute pas cependant qu'il n'y soit rendu avant l'ouverture de la Diète.

Nous n'avons rien d'intéressant de la Méditerranée depuis la prise du fort Saint Philippe. Notre escadre qui étoit rentrée à Toulon pour s'y ravitailler devoit en faire voile du 10 au 15 aoust, pour aller, à ce que l'on suppose, chercher l'amiral Hawcke, qui croisoit avec une flotte de 23 vaisseaux anglois à la hauteur de l'isle de Minorque.

J'ay bien des grâces à rendre à V. A. du compliment qu'elle a la bonté de me faire sur le succès des armes du Roy. La connoissance que j'ay de ses sentiments ne me laissera jamais de doute sur l'intérêt qu'elle voudra bien prendre aux avantages d'une puissance la plus sincère et la plus ancienne amie de cet Empire.

Les frères du Sr Linchou doivent être partis pour Yassi. Je n'aurois pas pris la liberté de les recommander à V. A., si je connoissois moins les bontés dont elle honore cette famille.

Je profite d'un courrier que M. l'envoyé de Suède fait passer à Léopold pour mettre sous la protection de V. A. les dépêches incluses, que je la prie de vouloir bien faire tenir à M. Durand.

CCCXCV.

Vergennes au prince de Moldavie.

A. Constantinople, le 25 7bre 1756.

Monsieur,

Je profite avec confiance des bontés de Votre Altesse pour la prier de vouloir bien faire passer les dépêches cy jointes à M. Durand.

Je ne doute pas que Votre Altesse n'ait été très satisfaite des nouvelles instructions que la Sublime Porte luy a envoyées pour sa correspondance avec les seigneurs polonois.

Rien ne caractérise mieux les bonnes et généreuses intentions du ministère ottoman que le soin qu'il confie à Votre Altesse de les faire connoître à une république amie, qui doit mettre sa confiance dans l'amitié et dans l'apuy de la Sublime Porte.

V. A. ne sera pas également contente des nouvelles qui luy viendront d'Allemagne. J'apprend que le Roy de Prusse seroit entré hostilement en Saxe à la tête de 60 mille hommes et s'avanceroit en Bohême, tandisqu'un autre corps de ses troupes devoit pénétrer en Moravie. Il est malheureux qu'un prince aussy éclairé rende inutiles, par une prévoyance aussy exagérée les mesures les plus sages et les plus judicieuses qui avoient été concertées pour le maintien de la tranquillité générale dans le continent.

J'ay quelque avis, Monsieur, que le Roy de Prusse penseroit à envoyer icy un émissaire et qu'il pourroit prendre sa route par vos États. Peut être passera-t-il sous le nom d'Häuten, peut être sous celui de Rexin. Si Votre Altesse pouvoit découvrir quelque chose à ce sujet, je luy aurois une véritable obligation de vouloir bien m'en faire part, en même tems qu'elle en donnera avis à la Sublime Porte.

CCCXCVI.

Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 3/14 octobre 1756].

Monsieur,

J'ay receu les trois lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 11^e, 25 et 29^e 7^{bre} dernier. J'y vois toujours les nouvelles marques d'amitié dont vous voulés bien m'honorer, que je vous prie de me continuer.

J'ay acheminé avec sureté le paquet pour M. Durand, et j'ay ordonné au courrier qui l'a porté de le remettre au S^r Linchou, s'il le trouve en chemin, pour qu'il le porte luy même.

Votre Excellence trouvera cy joint un paquet de M. Durand.

CCCXCVII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 25 8bre 1756.

Monsieur,

Si je comptois moins sur les sentiments dont V. A. daigne m'honorer, je craindrois à la fin de l'importuner. Voicy une nouvelle occasion de recourir à ses bontés. M^{rs} de Mirowitz et Nackinowski, polonois fixés depuis longtems en Crimée, viennent d'obtenir de la Porte le renouvellement du taïn qu'elle leur avoit cydevant assignée sur votre principauté. Ces deux gentilshommes, Monsieur, aussi recommandables par leur âge que par les services qu'ils ont autres fois rendus à cet Empire, étant réduits aujourd'huy à ne subsister que par le moyen de ce taïn, l'exactitude avec laquelle il leur sera fourni devient pour eux un objet très intéressant, et ils se sont flattés, Monsieur, qu'à ma recommandation V. A. auroit la bonté de donner pour cela les ordres nécessaires. Je me suis fait un plaisir d'en prier V. A. ; connoissant la bonté de son cœur, comme je le fais, c'est l'obliger de la mettre à mesme de faire du bien.

CCCXCVIII.

Extrait d'une lettre de François Linchou à Rakovitzza ¹.

[Varsovie, 28 octobre N. S. 1756].

Voicy ce que l'on sçait de plus certain au sujet de cette bataille. Ou voit clair qu'elle n'est point décisive ny pour les Autrichiens ny pour le roy de Prusse, puisque ny les uns ni les autres n'ont peu parvenir au but qu'ils s'ettoient proposez. Les Autrichiens avoient en vue de joindre leur armée à celle de Saxe pour la dégager, puisqu'elle ettoit bloquée dans le camp de Pirna, et après la bataille ils n'ont peu y réussir. Les Prussiens avoient en vue de battre les Autri-

¹ Joint à la lettre de Pierre François Linchou à Vergennes, du 11/22 nov. 1756. V. page 200, doc. 161.

chiens pour pénétrer totalement en Bohême; ils n'ont pas non plus réussi. De cette façon, l'avantage n'a été ny d'un côté ny d'autre. Ce qu'il y a de très certain, c'est que les Autrichiens n'ont perdu dans cette bataille que 2500 hommes, et que les Prussiens en ont perdu plus de 6000 hommes. Du côté des Autrichiens, il y a eu deux officiers généraux de tués et le jeune prince Lobskovitz fait prisonnier de guerre; du côté des Prussiens, il y a eu quatre généraux de tués, le roy de Prusse a eu un cheval tué sous luy, et son frère a été blessé à la jambe. Le combat a duré huit heures. Le général Broun a passé la nuit sur le champ de bataille, et le second du mois d' 8^{bre}, le matin, il s'est retiré à son camp de Boudins, afin d'avoir plus de facilité d'avoir de danrées pour faire subsister son armée; et l'armée de Prusse a formé son camp à Lowochitz. On compte que l'armée du général Broun peut être forte de 60/m hommes, et que le Roy de Prusse en peut avoir aussi autant. Les deux armées sont à present à trois lieues l'une de l'autre, et il y a presque tous les jours des escarmouches entre les Autrichiens et les Prussiens; mais, jusques à présent, elles sont au désavantage de ces derniers, qui y perdent toujours beaucoup du monde.

Après la bataille, le général Broun détacha le 9^e 8^{bre} un corps de 10 m. hommes pour dégager l'armée saxonne et se joindre à elle; sur l'avis qu'en eurent les Saxons, ils sortirent de leur camp le 12^e et se mirent en marche pour aller au devant des Autrichiens et se joindre à eux, et passèrent la rivière l'Elbe sur un pont qu'ils avoient construit à ce dessein; mais le roy de Prusse fit si bien qu'il enveloppa par devant, par derrière et par côté l'armée saxonne, qui, se voyant dans cet état, n'a pas voulu combattre, malgré divers ordres que le Roy leur avoit envoyé de se battre et de passer par force pour joindre les Autrichiens, qui n'ettoient plus qu'à deux lieux loing des Saxons. Comme l'armée de Saxe n'a pas voulu se battre, elle a été obligée de capituler; les conditions ont été que l'armée de Saxe est entrée dans le service du roy de Prusse; mais le roy de Pologne, qui s'ettoit pour lors retiré à la forteresse Keneingstein, n'a pas voulu signer aucune capitulation; quand le roy de Prusse a voulu faire pretter

serment de fidélité à l'armée saxonne, les officiers ont refusé et ont dit que Sa Majesté étoit maitresse de les faire prisonniers de guerre, mais qu'elle ne pouvoit les obliger à servir malgré eux; ainsi il a fait tous les bas officiers et il a congédié les officiers saxons sur la parole qu'ils ont donnée qu'ils ne serviroient pas de quatre ans contre luy.

Le roy de Pologne, voyant son armée prise et ses Etats de Saxe tous enlevés prit aussitôt la résolution de se préparer à partir pour la Pologne. Le roy de Prusse n'y a mis aucun empêchement, mais il luy a fait la proposition avant son départ que, s'il vouloit se joindre à luy par un traité, pour faire de concert la guerre avec luy contre ses ennemis, il luy restitueroit aussitôt tous ses Etats et le dédomageroit de toutes les pertes qu'il a fait. Le roy de Pologne luy a fait répondre qu'il devoit être content d'avoir pris ses trésors, ses Etats et son armée, qu'il pouvoit encore attendre à sa personne s'il vouloit, quand il passeroit pour se rendre en Pologne, mais qu'il ne pourroit être maitre de ses volontés et qu'il étoit absolument résolu d'être fidèle à ses alliés et de ne pas manquer aux traités qu'il a déjà fait, et qu'il laissait le soin à ses alliés de le vanger; et aussitôt qu'il eut donné cette réponse, il se mit en carrosse et partit le 20 pour se rendre en Pologne. Il est arrivé hier au soir vers la nuit icy à Varsovie en poste; tous les seigneurs sont allés au devant de luy, et il est entré icy au bruit du canon de la ville.

On dit à présent que le mois prochain il fera livrer des universeaux pour assembler une Diette extraordinaire, puisque le temps de la Diette ordinaire est passé. Il faut à présent que c'en soit une extraordinaire.

Il doit y avoir à présent en marche une armée de 27 m. hommes françois qui viennent au secours de l'Impératrice Reine en Bohême. Ils ont passé le 12^e de ce mois au Fort Louis; une autre armée françoise très considérable marche vers l'Electorat d'Hannover pour empêcher que les Hannoveriens donnent du secours au roy de Prusse.

Il y avoit icy en Pologne un corps de six mille Saxons; ils marchent pour se rendre en Moravie et en Bohême; ils ont pris le chemin de Cracovie et s'y rendront par la Hon-

grie; j'ay rencontré partie de ces troupes en me rendant icy, elles sont fort belles. Malgré que l'armée saxonne ait été prise, et que le Roy soit venu icy, cependant ces troupes ont toujours ordre de marcher vers sa destination.

La cour de Russie a pris la resolution de donner du secours à la cour de Vienne et à celle de Saxe; elle doit faire bientôt marcher ses troupes; elle a fait demander au Grand General et aux autres Palatins la permission de faire passer ses troupes par le territoire de la République. Les seigneurs, indignez du traitement que le roy de Prusse a fait à leur Roy, ont pris la résolution de permettre ce passage. Le ministre de France a cependant insisté en faveur de la République, pour que ces troupes ne passent que sur une petite langue, qui ne fera qu'une résidence de trois jours sur le terrain de la Pologne, et l'on attend icy un general de la part de la Cour de Petersbourg qui fera cette demende en forme et réglera le payement de tout ce qui sera nécessaire. L'armée de Russie est composée de trois colonnes, l'une de 30 m. hommes en Courlande, une de 30 m. hommes en Livonie sur les frontières de la Courlande, et une autre colonne qui est aussi de 30 m. hommes, qui est au coeur de la Livonie. Ces troupes doivent marcher droit vers la Prusse, pour faire une diversion. Le résident de Prusse offre icy quarante mille hommes à la République pour les joindre à ses troupes et empêcher le passage des Moscovittes; mais les seigneurs polonnois n'ont pas voulu écouter ses propositions.

Les François ont conclu un traité avec Gennes pour pouvoir envoyer cinq mille hommes à la République pour les joindre à ses troupes à cet isle; crainte que les Anglois ne s'en emparent pour pouvoir avoir des ports dans la Méditerranée.

Les troupes françoises se sont emparées d'un nouveau fort des Anglois en Amérique qu'on appelle l'Osvégo, et qui étoit le plus fort qui restait encore aux Anglois dans ces pays.

CCCXCIX.

Extrait d'une lettre de François Thomas Linchou
à Rakovitz¹.

[Varsovie, 4 novembre 1756].

Voicy ce que j'ay peu connoître de l'intérest actuel des princes d'Europe. Leur veue a toujours été d'entretennir une balance égale dans l'Europe par les differents traittez que les puissances faisoient entre elles. L'Angleterre, voulant enlever sous mille faux prétextes, la plus grande partie des établissemens que la France a dans l'Amérique et aux Indes, pour diminuer par là son comerce et affoiblir par conséquent cette puissance, la France a pris des moyens à tems pour se defendre dans cette partie du monde; c'est ce qui a occasioné la guerre entre l'Angleterre et la France, cette première puissance ettant persuadée qu'elle seroit secourue par ses alliez. D'un autre cotté, le roy de Prusse, ayant, à ce qu'il dit, découvert que la cour de Vienne travailloit à fairé un traité avec la Russie et la cour de Saxe pour l'attaquer dans ses Etats, et luy prendre non seulement la Silésie, qui devoit retomber à la maison d'Autriche, mais même divers autres duchez qui devoient ettre partagez entre la cour de Saxe et la Russie, lequel projet le roy de Prusse a appris par l'enlèvement d'un secretaire de l'ambassadeur que la Cour de Vienne avoit à Berlin, le roy de Prusse a creu qu'il luy convenoit de faire un traité avec l'Angleterre et de s'allier ensemble. Il en a résulté que la France, voyant manquer par la troisième fois le Roy de Prusse aux traittez qu'il avoit avec elle, et le voyant au contraire s'allier avec son ennemi, a conclu le traité de Versailles avec la cour de Vienne, pour diminuer le nombre de ses ennemis. Vienne y a donné aussitôt les mains, et a recherché elle-même à faire ce traité avec la France, dans la crainte que le roy de Prusse ne tombe sur ses états héréditaires avec toutes les forces qu'il a, pour se venger du prétendu projet qu'il pensoit avoir découvert, qu'on avoit dessein de partager ses Etats. L'Angleterre s'est veue

¹ Joint à la lettre de Pierre François Linchou à Vergennes, du 11/22 novembre 1756. V. page 200, doc. 161.

alors abandonnée de tous ses allies. C'est là ce qui a engagé la guerre du roy de Prusse avec l'Impératrice-Reine, dont le projet a été de s'emparer aussitôt de la Saxe, de la désarmer et d'entrer en Bohême et y faire des rapides progres, avant que les troupes Antrichiennes eussent eu le temps de s'assembler et de se préparer à luy résister. En effet, le roy de Prusse est entré en Saxe avec toute son armée, s'en est emparée; mais la résistance qu'a fait le roy de Pologne dans son camp de Pirna, situé de façon que les Prussiens ne pouvoient l'attaquer sans courir le risque de perdre leur armée, ce retardement a donné le temps aux troupes autrichiennes de s'assembler et venir s'opposer au passage des Prusses (sic) dans la Bohême. Il est vray que le Roy est parvenu à désarmer la Saxe, comme il l'avoit projeté; mais il ne s'attendoit pas à tant de résistance, et l'armée saxonne se seroit peut être jointe aux autrichiens, si elle avoit voulu combattre, comme le roy de Pologne le leur avoit fait ordonner pendant sept fois. Elles se sont rendues sans combattre et l'on pretend que les gennereaux de l'armée saxonne, gaignez par le roy de Prusse, ont trahis leur Roy.

La situation du roy de Pologne est des plus tristes, mais l'on voit que par la position de l'armée autrichienne, commandée par le comte Broun, le roy de Prusse ne peut pas penetrer en Bohême; et, par la position de l'armée autrichienne commandée par le général Picolomini, l'armée prussienne, commandée par [le] general comte Swarhin, ne peut pas penetrer en Moravie. Cependant, il y a à s'attendre la campagne prochaine à une guerre des plus sanglantes en Allemagne. Les Russes sont bien determinez à donner un formidable secours à la Cour de Vienne et de Saxe; mais, comme les Russes ne marcheront que cet hivert, ils ne pourront agir que la semaine prochaine. D'un autre cotté, la France avoit donné des ordres aux troupes destinées pour le secours qu'elle doit donner à la Cour de Vienne, de passer le Rhin; mais, voyant la saison trop avancée, elle a fait dire que, puisque ces troupes ne serviroient de rien pendant l'hiver, elle fourniroit au printemps prochain un secours beaucoup plus considerable, et c'est ce que la Cour de Vienne a accepté.

Le comte de Broglie, ambassadeur de France auprès du roy de Pologne, se trouvant à Dresde quand le Roy estoit dans son camp de Pirna entouré par les Prussiens, voulut aller voir le Roy dans son camp, à ce qu'on dit, pour l'engager à joindre son armée à celle d'Autriche; mais, au milieu du chemin, il fut arretté par le prince Ferdinand Wolfenbutel; celuy-cy descendit de son carosse pour traverser à pied le camp prussien, et s'avançoit toujours tandis que ce general luy representoit qu'il ne pouvoit pas passer sans un ordre du roy de Prusse. Ledit ambassadeur dit qu'il vouloit sçavoir qui l'arreteroit, et avançoit toujours à pied. Cependant, comme la chose devenoit serieuse et que ce general voyoit que le comte de Broglie alloit passer, [il] fit poster vingt quatre grenadiers avec la bayonnette au bout du fusil sur le chemin où l'ambassadeur devoit passer, qui l'arretèrent, et alors l'ambassadeur protesta sur ce traitement et dit que c'estoit ce qu'il souhaittoit, et qu'il en informeroit son maitre, et s'en retourna alors à Dresde. On conjecture de là que cet ambassadeur avoit ordre de sa Cour pour en agir ainsi, afin que la France ait un sujet pour déclarer ouvertement la guerre au roy de Prusse au printemps prochain. La vue de toutes ces puissances qui sont à présent liées ensemble est de diminuer la puissance du roy de Prusse, qui sans qu'on s'en fût pris garde, avoit augmenté plus qu'on avoit creu, et qui seroit devenue à craindre à toute l'Europe, si on l'avoit laissée augmenter encore quelques années. Il a decouvert son projet à la reine de Prusse avant de partir pour se mettre à la tette de ses troupes, en luy disant: Madame, je pars pour faire la guerre, et je reviendray, ou roy des Romains, c'est-à-dire futur Empereur, ou je reviendray simple duc de Brandebourg, c'est-à-dire qu'il pouvoit dans cette guerre perdre bonne partie de ses Etats. Il y a à considérer que, si un Prince aussi puissant que l'est le roy de Prusse parvenoit à être fait roy des Romains, toute l'Europe auroit à craindre des progrès que pourrait faire un prince aussi belliqueux que luy.

De toute l'armée saxonne qui a capitulé, il n'y a eu que la moitié qui ait passé au service du roy de Prusse; l'autre moitié n'a pas voulu preter serment de fidellité, et

n'a voulu qu'être prisonniere de guerre; pour l'obliger à servir, le roy de Prusse les a laissés pendant quatre jours sans manger, après quoy il leur a fait donner du pain au bout de la bayonnette; et, voyant qu'il ne pouvoit les resoudre, il les a fait placer devant une batterie de canon, et, les menaçant qu'il fairoit tirer sur eux, tout cela n'a peu les ebranler, et ils ont dit qu'ils aimeroient mieux être tuez que de servir contre leur maittre. Le roy de Prusse, voyant leur resolution, les a envoyez en differentes forteresses pour être prisonniers de guerre.

On sera bientot éclairci s'il y a eu quelqu'auttre bataille et si les Prussiens ont eu le dessous, comme on le debitte, et s'ils ont pris la resolution de se mettre en quartiers d'hiver en-Saxe, comme on le dit icy. J'auray soin d'informer Votre Altesse de tout exactement.

CCCC.

Extrait d'une lettre de Linchou à Rakovitza¹.

[Varsovie 4 novembre 1756, après-midi].

Dans le temps que j'allois fermer mon paquet, on vient de m'envoyer un billet de chez Son Excellence Monseigneur le Grand Général pour me marquer qu'on venoit d'apprendre dans ce moment que le roy de France, ayant appris le traitement que les genneraux prussiens avoient fait au comte de Broglio, ambassadeur de France, qui vouloit aller trouver le roy de Pologne au camp de Pirna, avoit aussitôt expédié un courrier au marquis de Valory, envoyé de France à la cour de Berlin, pour luy ordonner de se retirer sans prendre congé, et avoit fait dire à l'envoyé de Prusse en France de ne plus paroître à la Cour. Je ne m'étois donc pas trompé en marquant que cela occasioneroit une declaration de guerre de la part de la France contre le roy de Prusse. On m'a aussi

¹ V. page 201, doc. 162.

avizé qu'il vient de paroître à Varsovie une lettre qui excite tout ce qui est bon gentilhomme polonnois à prendre les armes pour venger leur Roy. Quand j'auray copie de cette [lettre] je ne manqueray pas de l'envoyer à Votre Altesse.

CCCCI.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 12 9^{bre} 1756.

Monsieur,

J'ay reçu, avec la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 14 du mois passé, les dépêches de M. Durand qu'elle a eu la bonté d'y joindre et dont je luy fais mes très humbles remerciements. Je serois trop charmé, Monsieur, si les sentiments dont je fais profession pour V. A. pouvaient se manifester autrement, que par les assurances que je ne cesseray jamais de luy en donner en toutes les occasions.

J'ay l'honneur d'être etc.

CCCCII.

**Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie
à Vergennes.**

[Jassi, 11/22 novembre 1756].

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres dont Votre Excellence m'a honoré les 8^e 7^{bre} et 14^e 8^{bre}. Cette dernière, qui m'est parvenue par le dernier courrier, renfermoit un paquet que j'ay acheminé à M. Durand, suivant l'intention de Votre Excellence. Je suis très sensible à la peine qu'elle a bien voulu prendre de me participer les nouvelles de l'Europe. Elle m'obligera de me continuer cette attention quand elle le trouvera bon.

En reponse à la première du 8^e 7^{bre} que le S^r Jean Baptiste Linchou m'a remis je vous prie d'être persuadé, Mon-

sieur, que je favoriseray ce jeune homme en tout ce qui dépendra de moy pour prouver à Votre Excellence le cas que je fais de sa recommandation. J'ay donné les ordres les plus forts pour luy faire livrer un moment plutôt la cire qu'il vient recouvrer. Je surmonteray tous les obstacles qui pourroient causer le moindre retardement à cette affaire, qui sera terminée à la satisfaction des negociants de votre nation qu'elle interesse. Je suis charmé d'avoir cette occasion de leur marquer mon attachement et de renouveler à Votre Excellence les sentimens de la haute consideration avec laquelle etc.

CCCCIII.

**Constantin de Rakovitz, prince de Moldavie,
à Vergennes.**

[Jassi, 22 novembre/3 décembre 1756].

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 12^e 9^{bre} dernier, par laquelle elle a bien voulu m'accuser la réception de celle que j'ay eu l'honneur de luy écrire le 14^e 8^{bre}, qui renfermoit les dépêches de M. Durand pour Votre Excellence. J'ay chargé le S^r Linchou d'envoyer à Votre Excellence deux paquets qui nous sont venus par deux differents courriers de la part de ce ministre. Celui que Votre Excellence m'a expédié pour M. Durand luy fut expédié hier.

Je remercie Votre Excellence des sentimens d'amitié qu'elle me fait l'honneur de me conserver. Je la prie de vouloir bien me les continuer, ayant l'honneur d'être etc.

CCCCIV.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 23 décembre 1756.

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 9^{bre} et le 3 decembre. Je ne puis assés la remercier des expressions obligeantes dont elle veut

bien user à mon égard; je la prie d'être persuadée de ma juste et parfaite sensibilité, elle est encore augmentée par les dispositions favorables de Votre Altesse pour les S^{rs} Linchou. Je n'aurois pas pris la liberté de les luy recommander, si je connoissois moins leur zèle respectueux pour Votre Altesse et leur empressement pour se rendre dignes de sa protection.

Le S^r Linchou m'a expédié, de l'ordre de V. A. les deux lettres de M. Durand. Je la prie d'en agréer mes sincères actions de grâce, et que, par une suite de ma confiance dans ses bontés et dans sa bienfaisance, je joigne icy ma réponse à ce ministre.

Je ne parlerai pas à V. A. des nouvelles d'icy et du dehors, je ne doute pas qu'elle n'en soit plus exactement et plus tost informée qu'elle ne pourroit l'être par mon canal, ainsi je me bornerai à luy renouveler l'hommage de mes vœux pour tout ce qui peut interesser sa prospérité et sa gloire. Il n'est aucun tems, Monsieur, où je n'aspire à vous convaincre par ma fidélité à tous sentimens que vous inspirés, de la haute considération et du respectueux attachement avec lequel, etc.

CCCCV.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 17 février 1757.

Monsieur,

Ma confiance dans les bontés de V. A. me rassure contre la crainte de luy être importun et me persuade qu'elle ne désaprouvera pas que je me prévale de ses offres obligeantes pour favoriser ma correspondance avec la Pologne. J'ay l'honneur de joindre icy un paquet pour M. Durand, dont je prie V. A. de vouloir bien ordonner l'expédition.

Les créanciers françois du S^r Linchou me mettent encore dans la nécessité de reiterer une prière que j'ay déjà eu l'honneur de faire à V. A. au sujet du recouvrement des

fonds pour lesquels le S^r Jean Baptiste Linchou s'est transporté à Yassy. Celuy-cy, les ayant assigné à divers negocians en retour d'avances considerables qu'ils luy faisoient, c'est désormais de V. A. qu'ils attendent leur satisfaction, avec d'autant plus de confiance que la justice de V. A. s'accorde dans cette occasion avec ses bontés et avec ses favorables dispositions pour les François.

CCCCVI.

Constantin de Rakovitza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 24 février 1757].

Monsieur,

Depuis la dernière lettre que j'ay eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, j'ay reçu une de ses lettres, sans date, qui contenoit un paquet pour M. Durand et un pour Crimée, et depuis deux jours une lettre en date du 4 du courant avec encore un paquet pour M. Durand. J'ay aussitôt après les avoir reçu ordonné qu'on les expédia à leur adresse.

Les diverses occupations que j'ay eu depuis le retour du S^r Linchou de Pologne m'ont empêché d'écrire à Votre Excellence depuis quelque temps, mais suivant les ordres que je luy ay donné, il aura eu l'attention de faire part à Votre Excellence [de] ce que j'ay cru être d'une assés grande conséquence pour luy être communiqué.

Le dernier courrier qui est arrivé cette semaine nous a enfin apporté la gracieuse nouvelle de l'entier rétablissement de la santé de Sa Majesté. Je ne saurois me dispenser d'en faire mon compliment à Votre Excellence; je prens trop de part à tout ce qui interesse la personne sacrée du Roy pour n'avoir pas été plongé dans les plus tristes allarmes. Il me sera facile d'en persuader Votre Excellence, puisqu'elle connoit parfaitement mes sentimens.

Votre Excellence peut s'adresser librement à moy quand elle jugera à propos. Je ne desire rien tant que de meriter

sa confiance, et celle que je prens en diverses occasions en Votre Excellence en est un garant authentique. Je vous en donne une preuve, Monsieur, en ce que j'ay ordonné au S^r Linchou d'écrire par ce courrier à Votre Excellence, ce qui n'est fondé que sur la crainte où je suis que ce ne soit sans votre aveu.

Je seray charmé, Monsieur, de pouvoir vous convaincre de la parfaite estime et de la haute consideration avec laquelle etc.

CCCCVII.

Constantin de Rakovitzza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 4 mars 1757].

Monsieur,

J'ay répondu aux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire par le jannissaire du S^r Linchou qui est parti il y a huit jours. Du depuis, par la poste de cette semaine, M. Durand m'a adressé le paquet que je remets inclus à Votre Excellence que j'expédie à l'instant, et je donne ordre à mes Capikiayas de le faire tenir à Votre Excellence dez le moment de l'arrivée du courrier, affin de pouvoir reconnoître d'où provient le retardement dont M. Durand se plaint au S^r Linchou. Il est vray que, par le dernier courrier qui m'a apporté la lettre de Votre Excellence du 4^s du mois passé, j'ay reçu des lettres du 13. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien me marquer si on remet exactement vos expéditions à mes Capikiayas, dez le même jour qu'elle les envoyt: ce seroit contre mes ordres et mon intention, s'il survenoit quelque chose de contraire à la règle que j'ay mis depuis mon retour en Moldavie pour faciliter et donner de l'activité à la correspondance de Pologne. Votre Excellence m'obligera de me marquer ce qu'elle aura pu connoître là dessus.

CCCCVIII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 9 mars 1757.

Monsieur,

Chaque lettre que V. A. me fait l'honneur de m'écrire m'oblige à de nouveaux remerciements, soit pour les facilités qu'elle a la bonté de donner à ma correspondance en Pologne, soit pour les nouvelles qu'elle me procure par le canal du S^r Linchou.

Les sentiments, Monsieur, dont V. A. est animée me sont si connus, que j'ay trouvé dans ma vive douleur le garant de celle dont elle aura été affectée en recevant la nouvelle de l'affreux attentat commis contre la personne du Roy. La part qu'elle prend à l'entier et parfait rétablissement de la santé de S. M. fait la preuve de ces mesmes sentiments et m'oblige à de nouvelles effusions de ma parfaite reconnaissance. La Porte, dans cette occasion, a donné les marques les plus sensibles de l'intérêt qu'elle prend à la conservation des jours de cet auguste monarque.

V. A. verra par ce que j'écris au S^r Linchou au sujet de l'affaire dont elle l'a chargé de m'informer, que, bien loin que je m'en sois meslé en aucune manière, j'improverois très fort que d'autres se servissent de mon nom pour des manoeuvres dans lesquelles je ne veux entrer ni de près ni de loin. Il seroit bon, Monsieur, que, dans le cas de pareilles menées, les kapikyayas de V. A. eussent ordre de m'en informer, afin qu'étant prévenu à temps, je puisse arrêter des intrigues dans lesquelles il ne convient point aux François de poroître, et encore moins que mon nom serve à les favoriser.

J'ay l'honneur d'être etc.

Oserois-je supplier V. A. de vouloir bien donner ses ordres pour faire passer à leur destination la lettre cy-jointe pour M. Durand, et celle pour le prince Jablownowski.

CCCCIX.

Constantin de Rakovitza, prince de Moldavie,
à Vergennes.

[Jassi, 16 mars 1757].

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 17^e du mois passé, et j'ay fait expedier aussitôt par la poste qui s'est présentée le paquet que Votre Excellence m'a adressé pour M. Durand. Je suis charmé d'avoir par là occasion de renouveler mes offres de service à Votre Excellence, et rien ne scauroit m'être plus satisfaisant qu'en voyant que vous en agissés librement avec moy, et que vous m'en donnez des fréquentes marques.

J'ay pris des arrangements et donné mes ordres en conséquence pour que le S^r J. B^{te} Linchou fût entièrement satisfait de ses prétentions et que ses affaires fussent dans peu de tems entièrement terminées. Je suis charmé d'avoir occasion de donner par là à la nation françoise une preuve de mon attachement et encore plus de convaincre Votre Excellence du cas que je fais de sa recomandation.

J'ay ordonné au S^r Linchou de faire part à Votre Excellence de ce que nous apprenons sur les affaires du temps et je luy ay recomandé de ne luy cacher absolument rien de ce que nous recevons:

CCCCX.

Vergennes à Rakovitza.

A Constantinople, le 30 mars 1757.

Monsieur,

J'ay receu la lettre dont V. A. m'a honoré le 4 de ce mois, avec celle de M. Durand qui y étoit jointe.

Je ne me serois jamais attendu que je me trouverois dans la triste nécessité de joindre aux remerciements très-humbles que j'en fais à V. A. un compliment sur une révo-

lution qui l'intéresse directement. Son mérite distingué ne permettoit pas de présumer jamais un pareil changement, qui a été si subit qu'on n'a pas mesme pu en rien pressentir à l'avance. Le sincère et fidèle attachement que je luy ay voué luy représentera facilement toute la sensibilité dont cet événement m'a affecté. On ne peut rien ajouter assurément, Monsieur, à la part que je prends à tout ce qui peut intéresser V. A. Et je ne desespère point que les voeux que je feray toujours pour sa plus grande satisfaction ne me procurent un jour celle de luy offrir des félicitations.

CCCCXI.

Vergennes à Rakovitz.

A Constantinople, le 30 mars 1757.

Monseigneur,

Je suis trop essentiellement et trop respectueusement attaché à V. A. pour n'être pas pénétré de la plus vive douleur du changement qui vient d'être fait dans sa principauté. Il a été pour moy un coup de foudre. Faut-il, Monseigneur, que, dans le temps où je ne m'occupois qu'à faire les voeux les plus ardents pour la prospérité de V. A., je me trouve réduit à luy offrir les hommages de mon extrême sensibilité sur un événement aussi inattendu. Mais les qualités et les vertus éminentes qui brillent dans V. A., promettent pour elle un avenir qui répandra dans mon coeur autant de joie qu'il ressent aujourd'huy de tristesse.

CCCCXII.

Vergennes à Linchou.

A Constantinople, le 30 mars 1757.

Monsieur,

Persuadé, comme je me flatte que vous l'êtes, de mon véritable attachement pour vous et du vif intérêt que je prendray toujours à tout ce qui vous regarde, vous représenterés facilement combien je suis sensible à un change-

ment que j'imagine pouvoir porter coup à votre fortune. Je vous avoue, Monsieur, que cet événement imprévu a fait sur moy une impression que je ne puis vous dépeindre. Je ne désirois rien tant que la satisfaction du Prince et la vôtre, et me voilà dans le cas de déplorer vos revers. Je ne désespère cependant pas que, par une suite des vicissitudes des choses de ce monde, je ne sois bientôt dans le cas de me réjouir avec vous et de vous faire un compliment plus agréable que celui-cy.

CCCCXIII.

Vergennes à Rakovitz.

[Sans lieu, 8 avril 1757¹].

Monsieur,

Je reçois avec la plus parfaite sensibilité la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 mars. Il n'est aucune de ses expressions qui ne soit tout à la fois un nouveau gage de son amitié et un nouveau motif de regret. La reconnoissance que je conserverai à jamais de tous les sentiments dont elle m'a donné les témoignages les plus flatteurs, luy répond qu'il n'est aucun événement qui puisse l'intéresser auquel je ne prenne la part la plus directe. Je m'estimerois heureux si les occasions pouvoient jamais seconder mon empressement pour faire remarquer à V. A., dans l'attachement respectueux que je luy ai voué, la haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCCXIV.

Vergennes au prince de Valachie (Constantin Mavrocordato).

A Constantinople, le 8 may 1756.

Monsieur,

Quoyque le S^r Puzos, négociant françois, ait l'honneur d'être déjà connu de V. A., cependant il m'a prié, avant de

¹ [La date de l'année est fournie par la mention de la lettre du prince de Moldavie du 16 mars 1757].

se rendre en Valachie, où ses affaires l'appellent, de le munir de ma recommandation auprès d'elle. Je me suis fais d'autant plus de plaisir, Monsieur, de la luy accorder, que c'est pour moy une occasion de renouveler à Votre Altesse les assurances de mon sincere et respectueux attachement pour elle et du vif interest que je prendray toujours à tout ce qui la regarde. J'espère que le temps et les circonstances me mettront à mesme de la convaincre de ces sentiments et de luy persuader que je ne suis pas moins empressé que les ambassadeurs qui m'ont précédé à meriter l'honneur de sa confiance et son amitié.

CCCCXV.

**Constantin Maurocordato de Scarlatti, prince
de Valachie, à Vergennes.**

[Bucarest, 3/14 septembre 1756].

Eccellenza !

La gratiosissima lettera colla quale m'honora, hò accolto con gratissimo animo e dovuto rispetto. Per tutta la bontà e benevolenza sono obbligatissimo, rendendo humilissime grazie. No mancherò di conformarmi secondo il mio indispensabil dovere pienamente agli amichevoli sentimenti dell'Eccelsa Porta Ottomanna, e d'eseguire li suoi voleri secondo le occasioni che si presenteranno, adempiendo il mio obbligo, come lo richiede la solida reciproca amicizia che felicemente esiste trà l'Eccelsa Porta ed il glorioso regno di sua S. R. Majestà vittorioso sovrano.

Del resto, con particular stima e perfetta consideratione mi raffermo e sono, di Vostra Eccellenza, etc.

CCCCXVI.

Vergennes au prince de Valachie.

Péra-lez-Constantinople, 2 novembre 1756.

Monsieur,

J'ay craint d'importuner Votre Altesse, lorsque j'ay été chargé de luy faire de nouvelles recommandations et des instances en faveur de M^r Puzos. Je me suis adressé à ses

ministres residens auprès de la Sublime Porte, mais je ne puis me refuser à la satisfaction d'exprimer moy même à Votre Altesse la parfaite sensibilité avec laquelle je partage les obligations de M. Puzos et les temoignages de bonté dont elle a daigné le gratifier.

Si ce François se recommançoit moins par les qualités de son coeur et de son esprit, s'il avoit moins l'avantage d'être connu de Votre Altesse, je prendrois la liberté de me rendre garant auprès de vous, Monsieur, de sa respectueuse reconnoissance et de son attention à meriter votre faveur; mais M^r Puzos pense trop bien pour ne pas sentir que son plus grand interest est de plaire à V. A. et de se concilier son estime, assuré d'ailleurs de trouver dans sa justice une issue favorable à ses prétentions.

V. A. n'aura certainement pas été moins surprise que toute l'Europe de la brusque incartade du roy de Prusse. Je n'entrerai pas dans des details dont je suppose que vous êtes mieux informé que je ne le puis être moy même. L'histoire fournit peu d'exemples d'une invasion aussy frivole dans ses motifs et aussy irreguliere dans la forme que celle de ce monarque en Saxe. Il convenoit aux Anglois d'exciter une guerre de terre pour partager l'attention de la France et la détourner d'appliquer tous ses efforts au retablissement de sa marine, mais il ne pouvoit convenir aux intérêts du roy de Prusse de se rendre si docile à leurs vues et à leurs instigations. La partie est trop forte, pour qu'il puisse se soutenir long tems et avec avantage contre les efforts réunis des principales puissances de l'Europe, si interessées à vanger une infraction aussy manifeste de la paix publique.

Les craintes et l'ambition du roy de Prusse peuvent l'avoir également trompé; il s'est exagé des projets qui n'existoient que dans l'interest que l'Angleterre avoit à les luy rendre probables; il a compté sur la surprise et sur la rapidité de ses opérations pour les faire échouer, il esperoit d'avoir frappé quelque grand coup avant que ses ennemis eussent eu le tems de se reconnoître et de s'y opposer; il auroit pour lors plaidé les mains garnies. Une poignée de

Saxons a retardé sa marche, et gagné à l'armée autrichienne le tems de luy disputer l'entrée de la Bohême.

Les anciens amis du roy de Prusse le voyent avec peine dans des mesures qui ne peuvent que luy être funestes, ils n'ont pas à se reprocher de n'avoir pas mis tout en oeuvre pour l'interessier à la conservation de la tranquillité publique; peut être seront ils plus heureux pour luy menager les moyens de se tirer promptement du précipice.

Je ne puis avoir trop d'occasions de renouveler à V. A. mon attachement respectueux et la plus haute consideration avec laquelle etc.

CCCCXVII.

Constantin [Mavrocordato] de Scarlatti, prince
de Valachie, à Vergennes.

[Bucarest, 3/14 novembre 1756].

Eccellenza!

Hò ricevuto con grandissimo piacere la stimatissima lettera, colla quale Vostra Eccellenza volse rihonorarmi addi primo del mese corrente. Ne hò osservato il tenore, e particolarmente gli amichevoli sentimenti che V. E. nudrisce in mio favore, che mi obbligano sommamente, e per li quali conserverò la più viva riconoscenza, e no mancherò di far spiccare in tutte le possibili occasioni li miei reciprochi ottimi sentimenti e prontezza di servirla e di mostrare la particolar stima e perfetta di Lei consideratione, colla quale sono, etc.

CCCCXVIII.

Vergennes au prince de Valachie.

Constantinople, 23 décembre 1756.

Monsieur,

Je reçois avec autant de satisfaction que de reconnoissance les expressions obligeantes que renferme la lettre dont V. A. m'a honoré le 3^gbre V. S. Aussy occupé que je le suis de meriter son amitié et son estime, il luy sera facile de pres-

sentir combien je suis flatté de l'assurance qu'elle me donne de ces sentimens. Il n'est aucun tems, Monsieur, où je ne me fasse gloire d'y répondre par le retour le plus sincère et le plus empressé.

La confiance que je dois à V. A. ne me permet pas de luy celer une plainte que j'ai contre le S^r Fotaki, son émissaire à Varsovie.

Lorsque V. A. a été autorisée par la Sublime Porte à faire passer en Pologne un de ces gentilhommes avec des lettres pour les principaux seigneurs polonois, j'aurois craint de blesser sa délicatesse et de paroître me défier de ses bonnes intentions, si je l'avois prié de prescrire au chargé de ses ordres de vivre poliment avec les ministres de France et de remplir à leur égard les devoirs ordinaires de la société. Je suis même persuadé que V. A. aura considéré les attentions d'usage comme si indispensables, qu'elle n'aura pas jugé devoir en faire un article exprès de l'instruction de son émissaire. Mais le S^r Fotaki, plus attaché sans doute à la lettre qu'à l'esprit des ordres de V. A., s'est fait un titre de son silence pour s'abstenir d'avoir aucune communication avec le ministre du Roy mon maitre et pour se refuser aux insinuations que celui-cy luy a fait faire sur sa trop grande réserve. Il est assés surprenant que le S^r Fotaki croye ne pouvoir faire une visite dé politesse sans une autorité égale à celle qu'on requière pour la confection d'un traité. S'il s'agissoit d'entrer dans un concert de mesures avec le ministre de France, sa retenue seroit louable, mais je crains fort que, pour vouloir rendre sa circonspection trop generale, il ne se mette pas à portée, ni de gagner la confiance des seigneurs polonois que la Sublime Porte distingue par leur fidélité aux bons principes, ni de fortifier la leur. Ce n'est pas sans de solides raisons que je dis cela à V. A., mais je n'etendrai pas plus loin les inductions que l'on pourroit tirer de la conduite du S^r Fotaki; aucune n'échaperà à la haute penetration de V. A. Je me borne à la prier de vouloir bien ordonner à son émissaire de vivre au moins avec le ministre du Roy et son ambassadeur dans des termes proportionnés à l'etrote amitié qui subsiste entre les deux Empires, et qui répondent aux

sentimens de V. A. pour le maintien de l'union et de la confiance qui régnet si heureusement.

Je prie V. A. de ne considerer ce que j'ay l'honneur de luy exposer que comme une suite de ma confiance dans ses bonnes intentions et dans ses lumières.

Je prend la liberté de remettre à V. A. la requeste de la demoiselle Battica Roboli, originaire françoise et demeurant à Pera sous la protection de France. Elle a à prétendre une somme de 700 piastres du S^r Vasilachi Canello, qui est au service de V. A., et qui ne se met pas en devoir de la satisfaire, quoyque le terme de son obligation soit échu depuis long tems. C'est ce qui engage la supliante à recourir à la justice de V. A., pour qu'elle veuille bien ordonner au débiteur de payer sans plus de delay la somme dont il est redevable en capital et en interest. Je ne prendrai pas la liberté d'unir mes prieres aux représentations de la demoiselle Roboly, la justice de V. A. ne fait exception de personnes elle est toujours ouverte à ceux qui l'implorent.

Dans le passage d'année auquel nous touchons, V. A. voudra bien me permettre de luy renouveler mes voeux pour tout ce qui peut interesser sa gloire et sa prospérité. Il n'est aucun tems, Monsieur, où, fidèle à tous les sentimens qui vous sont dûs, je n'aspire à mériter que vous preniés confiance dans ceux qui animent la haute considération avec laquelle etc.

CCCCXIX.

Constantin Mavrocordato de Scarlatti, prince
de Valachie, à Vergennes.

Bucuresti, addi 31 di Xbre 1756.

*Illustrissimo ed Eccellentissimo Signore,
Signore colendissimo!*

Con particular rispetto hò ricevuto la preggiatissima lettera colla quale Vostra Eccellenza m'hà honorato addi 23 del mese spirante. Ne hò rilevato con obligatione gli amichevoli sentimenti, e procurerò sempre di corrispondere se-

condando la buona armonia dell' Eccelso Impero Ottomanno, ed agli ordine de miei patroni. Per l'espresso dei miei padroni, pronto sono d'eseguir gli eccelsi ordini, come il S^r mio Capichehaja avrà l'onore di conferirlo con il dovuto rispetto con V^a E^a a viva voce, come anche per il debito della Sig^a Roboly. Rendo somme grazie per le cortesi felicitazioni, all' occasione del capo d'anno, il quale reciprocamente auguro di tutto 'l cuore a V. E. fausto e colmo d'ogni prosperità e contento con moltissimi altri consecutivi. Con questi sincieri voti, sono sempre pronto a servirla, e resto colla solita perfetta stima e consideratione etc.

CCCCXX.

Vergennes au prince de Valachie.

[A Constantinople, le 7 mars 1757].

Monsieur,

La lettre dont V. A., m'honore du 31 X^{bre} contient des marques si precieuses des bons sentimens dont elle daigne me favoriser, que je m'empresse à luy en témoigner ma vive reconnoissance et à luy en faire mes remerciements très humbles.

Je suis bien persuadé, Monsieur, que V. A. aura été extrêmement touchée de l'affreux attentat commis contre la personne du Roy. Je ne le suis pas moins de la satisfaction qu'elle aura ressentie en apprenant le parfait et entier rétablissement de S. M. La Porte, qui a été également affectée de ces sentimens m'en fait donner des assurances qui caractérisent bien l'interest qu'elle prend à la conservation des jours précieux de cet auguste monarque.

J'ay l'honneur, Monsieur, de joindre icy une lettre qui m'a été adressée de Paris pour V. A., par un M. Fournier que je ne connois pas. Si elle juge à propos de l'honorer d'une réponse, je me chargeray avec plaisir de la luy faire passer. Je m'estimerois heureux, Monsieur, de pouvoir vous offrir mes services pour des objets plus interessants.

CCCCXXI.

L. Fournier, à Vergennes.

[Paris, 9 janvier 1757].

Monsieur,

Quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu de vous, oserois-je cependant, sous les auspices de Monsieur Girard, vous prier de me rendre le même service que m'a rendu plusieurs fois feu Monsieur des Alleurs à l'occasion du prince Constantin Scarlati, aujourd'hui prince de Valachie, avec lequel j'ay été autrefois en correspondance de littérature et pour lequel j'ay fait plusieurs commissions à Paris. Comme il me reste entre les mains de l'argent qui lui appartient, j'ay eu l'honneur de lui écrire plusieurs fois pour lui demander l'emploi qu'il souhaitoit que j'en fis, sans en avoir eu de reponse. Je vous serois sensiblement obligé si vous vouliez bien me faire le plaisir de lui faire remettre la lettre que j'ay l'honneur de lui écrire. Vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur d'être, etc.

CCCCXXII.

Vergennes au prince de Valachie.

[Constantinople, 4 juillet 1757].

Monsieur,

M^{rs} Luca et Caminarj, Kapy Kyaya de Votre Altesse, que j'ay eu la satisfaction d'entretenir, m'ont rendu des témoignages si flatteurs des sentimens qu'elle veut bien me conserver et de ses dispositions favorables envers ceux de nos François qui sont dans le cas d'implorer sa justice et sa bienfaisance, que je ne puis trop luy en marquer l'étendue et la vivacité de ma reconnaissance.

J'espère que les Kapi Kyaya de V. A., auront reconnu dans la manière dont je me suis expliqué avec eux que je n'ai pas moins de confiance dans la justice de vos intentions,

que d'attachement et de zèle pour vos intérêts et pour votre prospérité.

V. A. connoit la situation de M. Puzos et ses sentimens respectueux pour son service, c'est toujours à regret qu'il renouvelle des prières et des sollicitations qui peuvent paroître importunes, lorsqu'il ne voudroit profiter de l'honneur que V. A. a daigné luy permettre de luy faire quelquefois sa Cour que pour luy offrir l'homage de ses vœux, de son respect et de son admiration. Mais nécessité n'a point de loy ; les tems sont difficiles, principalement pour un negociant dont le crédit ne se soutient que par l'exactitude de sa caisse.

Vos kapykyaya, Monsieur, nous annoncent un terme pour commencer à entrer en liquidation ; la parole de V. A. est sacrée, et dès lors nous savons que dans quelques mois vos créanciers recevront quelque soulagement ; mais ce terme est éloigné pour quelqu'un qui a des engagements prochains, le sieur Puzos est dans ce cas, et, comme l'expérience qu'il a faite de vos bontés ne luy laisse pas de doute, Monsieur, que vous ne luy continuiés la même faveur et que vous ne daigniés vous interesser à sa situation, il se flatte que vous voudrés bien le distinguer des autres créanciers, et prévenir le terme annoncé pour luy faire ressentir quelques effets de votre bienfaisance. J'unis volontiers mes prières aux siennes, parce que je sais que c'est faire ma cour à V. A. de luy donner occasion de faire éclatter sa justice et sa bonté.

Le S^r Puzos ne jouira pas seul de vos bienfaits, Monsieur, j'en partagerai toute sa reconnoissance. Si ma recommandation pouvoit paroître importune à Votre Altesse, je n'en appellerois qu'à ses sentimens pour justifier l'intérêt que je prend à ce negociant. Elle connoit ce qu'il mérite par luy même, et il m'est d'ailleurs recommandé si puissamment que je ne puis me dispenser de réclamer en sa faveur l'amitié et les bontés sur lesquelles V. A. m'a permis de compter.

Vos Kapykyaya m'ont fait remettre quatre volumes manuscrits appartenans à M. le comte d'Orlick. J'en informerai celui-cy et je les luy enverrai par une occasion sûre.

CCCCXXIII.

Constantin Mavrocordato de Scarlati, prince
de Valachie, à Vergennes.

[Sans lieu, 24 janvier 1763].

Eccellenza,

Ricevei con ogni contenteza e con la dovuta stima la di Lei pregiatissima, e con affetto eseguii il contenuto circa l'affare del Sig^{ro} Cingria, e con il latore della presente Jassakti non mancai di offrire a Sua Eccellenza la mia cordial amicitia, sperando d'avere in avvenire l'onore delle sue benevolenze e reciproche disposizioni, che già da lontano ne nutrisco, secondando la buona armonia che regna fra la mia padronanza e la sua gloriosa nazione.

CCCCXXIV.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 12 juin 1755.

Monsieur,

L'empressement que j'ay d'ouvrir avec V. A. une correspondance qui puisse me mettre à portée de mériter l'honneur de sa bienveillance ne me permet pas de différer à luy annoncer mon arrivée en cette capitale avec le caractère de ministre plénipotentiaire de l'Empereur de France. Le principal objet de mes instructions étant de cultiver l'amitié et la bonne correspondance qui subsistent entre les deux Empires depuis tant de siècles, je me fais un devoir, par une suite toute naturelle de cette étroite union, de témoigner à V. A. le désir extrême que j'ay de la convaincre de la haute considération avec laquelle, etc.

CCCCXXV.

Mathieu Ghika, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 25 juin/6 juillet 1755].

[En tête, alia manu]. Répondu le 16 juillet.

Compliments sur sa confirmation et recommandation du Sr Mille.

Monsieur,

Je ne sçaurois exprimer le plaisir que j'ai conçu de la très obligeante lettre dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer pour me faire sçavoir son arrivée à Constantinople pour y exercer son ministère plénipotentiel et sa bonne volonté d'entamer avec moy une correspondance qui me sera très agréable. Je vous félicite donc et je me réjouis avec vous du choix que la Cour de France a si bien fait de votre si digne personne pour remplir cette employ que meritent vos rares qualités, que la renommée a déjà portées de l'Allemagne, où V. E. les a fait éclater, jusques ici. Je prie V. E. de me donner de frequentes occasions de lui faire connoître mon désir de correspondre à son amitié, et mon empressement de la servir en toutes les occasions qui se présenteront, afin qu'elle puisse être persuadée de l'estime que je fais de la nation françoise, qui est si étroitement unie à la Sublime Porte Ottomanne, et de la particulière consideration de V. E., avec laquelle etc.

CCCCXXVI.

Mathieu Ghika, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 24 juillet/4 août 1755].

Monsieur,

En réponse de la lettre de félicitation que Votre Excellence a bien voulu m'écrire à l'occasion de ma confirmation dans cette principauté, je m'acquitte avec la présente de mon devoir de vous en rendre mes remercimens, et de vous sou-

haïtter en même tems toute sorte de prospérités et honneurs, auxquels vos vertus et rares qualités ont droit à aspirer. Cependant, je réitère mes offres à V. E., qu'elle veuille m'indiquer les occasions où je lui puisse être utile, étant qu'elle me trouvera toujours ici disposé à lui rendre mes services.

Pour ce qui regarde Jean Mille, en considération de votre recommandation et de ses services, je lui ai donné d'abord après son arrivée un employ considerable. Sans autre, je vous prie d'être persuadé de ma parfaite amitié et très grande estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

CCCCXXVII.

Vergennes au prince de Moldavie, Scarlat Ghica.

[Constantinople, 7 juillet 1757].

Monseigneur,

La lettre dont V. A. m'a honoré le 12 juin St. V. m'est un témoignage trop flateur de la justice qu'elle veut bien rendre à mes sentimens et à l'interest qui m'anime pour tout ce qui la regarde, pour que je ne me hate pas de luy en exprimer ma vive et parfaite reconnoissance. C'est avec le même empressement que j'ay l'honneur de la féliciter sur son heureuse arrivée dans ses Etats et de luy offrir les voeux les plus sincères que je forme pour sa satisfaction, sa prospérité et sa gloire.

Quoyque j'aye déjà recommandé M^r Mille à nos ministres en Pologne et de la manière la plus expresse, il suffit Monsieur, que vous désiriés que je le recommande encore plus particulièrement à M. le comte de Broglie, pour que je ne m'occupe que de vous satisfaire. J'ay l'honneur de joindre icy une lettre pour cet ambassadeur, V. A. voudra bien l'envoyer à M^r Mille pour la remettre. Ce n'est pas dans cette seule occasion que j'aspire à luy marquer mon zèle, mon attachement pour son service et le desir que j'ay de luy plaire.

M. Rizo, votre Capykyaya, a dû vous informer que, sur sa première insinuation, j'ay écrit en Pologne dans des termes

proportionnés à mon empressement pour obliger V. A. et à la parfaite confiance que j'ay dans ses bonnes intentions, dans les assurances qu'elle m'a fait donner et dans le juste discernement qu'elle sait faire des vrays amis de cet Empire, mais, si je suis flatté des favorables dispositions de V. A. que je concourrai toujours très volontiers à faire valoir, j'ay quelque sujet de me plaindre aussy de la partialité d'un de vos kapykyaya, qui, outrepassant les bornes que le service de V. A. doit luy prescrire, consulte trop ses anciens attachemens. et se rend sollicitateur dans des affaires qui interessent le service de l'Empereur mon maitre et qui n'ont de raport qu'à des nations étrangères. Ma considération pour Votre Altesse m'interdit les moyens que je pourrois avoir pour m'en ressentir, mais, comme je suis bien éloigné de penser qu'elle puisse approuver, encore moins autoriser de pareils procedés, j'estime devoir l'en prévenir, en sorte que, selon sa haute prudence, elle daigne mettre une digué à des préventions qui pourroient avoir des conséquences trop étendues. Il suffira que V. A. fasse connoître à ses Capykyaya que ce ne seroit pas luy plaire que de prendre part à des affaires qui, leur étant étrangères, doivent leurs être indifferentes. Celuy dont j'aurois à me plaindre est éclairé et saura profiter d'un pareil avis. Les lumières de son esprit corrigeront la facilité de son cœur.

L'amitié que V. A. veut bien me promettre est le plus sûr garant que je puisse luy offrir de mon empressement pour la mériter par la profession constante du respectueux attachement et de la haute consideration avec lesquels, etc.

CCCCXXVIII.

Charles Ghika, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassy, 16/27 juillet 1757].

Monseigneur,

La lettre du 7^{me} juillet dont Votre Excellence m'a bien voulu honorer en réponse à la mienne est remplie de tant de politesse et d'expressions si touchantes d'une parfaite amitié, que je ne puis que d'en professer ma très vive reconnoissance.

Tout ce qu'il a plu à Votre Excellence à me marquer de plus obligeant sur mon heureuse arrivée à Yassi m'a pénétré d'une manière tout à fait particulière, et je ne souhaite autre chose que d'avoir une occasion désirée pour m'acquitter d'un devoir qui me tient si fort à cœur.

La nouvelle recommandation que Votre Excellence a si généreusement accordé à mes instances au S^r de Mille m'est un garant très sûr de cette amitié dont elle me fait l'honneur de me donner des preuves si convaincantes.

L'empressement de me complaire que Votre Excellence a d'abord montré à la première insinuation que M^r Riso, mon Capikiaya a fait à Votre Excellence est un effet des sentimens nobles dont Votre Excellence me fait la grâce de m'assurer, et dont je suis très glorieux. Mais c'est avec un déplaisir extrême que je viens d'apprendre qu'un de mes Capikiayas a eu le malheur de déplaire à Votre Excellence, et qu'il eût passé les bornes prescrites en se mêlant des choses d'autrui. Je proteste ici que je n'ai aucune connoissance du fait, et je m'étonne qu'un homme éclairé, come le nomme Votre Excellence dans sa lettre, puisse faire une démarche qui regarde Sa Majesté Très Chrétienne. Cependant, je la remercie très humblement de m'en avoir averti à tems, et, puisqu'il n'a pas plu à Votre Excellence d'y ajouter le nom, j'ai (sic) donnerai des ordres à tous mes Capikiayas de ne se mêler dorenavant des choses étrangères, et de celles seulement qui concernent directement mes services.

Les assurances d'une amitié sans tache que j'ai professé à Votre Excellence, les occasions qui la pourront démontrer au vrai, la disposition présente, dans laquelle je me trouve, les sentimens inaltérables d'un attachement perpétuel, doivent convaincre Votre Excellence que je suis avec sincérité et une amitié respectueuse, Monseigneur, de Votre Excellence, etc.

Apostille.

La lettre que V. E. a adressée à Monsieur Mathieu de Mille, étant qu'il étoit déjà parti pour Constantinople, je la renvoie come elle est.

CCCCXXIX.

Charles Ghika, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 29 juillet/9 août 1757].

Monseigneur,

L'extrême désir que j'ai de marquer à Votre Excellence mon empressement pour ses services me fait expédier sur le champ un courrier pour Constantinople avec les dépêches adressées à Votre Excellence, c'est à dire avec des lettres et un paquet des (sic) dentelles que mon premier échanson et staroste de Czernauz, M^r de Mille, qui est de retour de Pologne, m'a présenté aujourd'hui. Je me réjouis d'avoir trouvé une telle rencontre pour pouvoir la convaincre de mon exactitude et de l'attachement inviolable avec lequel etc.

CCCCXXX.

J. de Mille à Vergennes.

[Jassi, 29 juillet/9 août 1757].

Monseigneur,

Le premier hommage que mon très humble devoir exige de rendre à Votre Excellence à mon retour de Pologne est de la remercier très humblement des gracieuses recommandations dont elle m'a honoré aux instances de Son Altesse mon très gracieux maître. Je me ressens encore des effets que la dernière à Son Excellence M^r le comte de Broglio a produit, quoique Son Excellence, même avant l'arrivée de la lettre de Votre Excellence m'eut déjà comblé d'honneur et des politesses. Etant arrivé aujourd'hui à Yassi et étant chargé des lettres et d'un autre paquet des dentelles pour Votre Excellence, j'ai engagé Son Altesse d'expédier le même jour un courrier pour Constantinople. J'ose supplier Votre Excellence d'agréer l'ardent zèle que j'ai pour ses très humbles services, et, en voulant bien m'honorer dorénavant de ses ordres précieux, d'être persuadée de mon très humble dévouement et du profond respect avec lequel, etc.

CCCCXXXI.

Vergennes au prince de Moldavie.

[Constantinople, 23 août 1757].

Monseigneur,

Les lettres dont Votre Altesse a bien voulu m'honorer les 16 et 29 juillet st. v. me sont des témoignages également flatteurs et pretieux de ses bontés et de son amitié. L'expression de la plus vive reconnoissance dont je suis animé est encore fort au dessous de mon empressement pour meriter de Votre Altesse la continuation de ses sentimens et pour la convaincre du retour le plus parfait que j'ai voué à sa personne et à son service.

Vous ne me devés, Monseigneur, aucun remerciement du peu que j'ay été à portée de faire pour contribuer à l'agrément du séjour de M. Mille en Pologne et pour le mettre en bonne correspondance avec les ministres de l'Empereur mon maître. Je serois trop flatté si j'avois des occasions plus essentielles de marquer à V. A. mon zèle pour tout ce qui peut luy être agréable. Si M. Mille a été satisfait des procédés de nos ministres à son égard, ils ne le sont pas moins de sa bonne conduite, à laquelle ils donnent les éloges les plus sincères. Ils espèrent qu'il ne vous aura pas laissé ignorer, Monseigneur, le désir qu'ils ont de former et d'entretenir avec Votre Altesse un concert d'amitié et de confiance aussy naturel que conforme à la parfaite union qui règne entre les deux Empires.

Je suis très persuadé que l'avis que Votre Altesse a donné à Mrs ses kapykyaya de vouloir bien s'abstenir désormais d'entrer dans les affaires qui n'ont aucun raport à son service et qui n'intéressent que celui des étrangers suffira pour prévenir le retour des plaintes que j'ay eu l'honneur d'adresser à V. A. Si je luy ai tû le nom de celui qui en étoit l'objet, c'est que je ne désirois que la cessation de l'abus. Ses ordres à cet égard me pénètrent de reconnoissance; ils me sont un nouveau garant des bontés que V. A. m'a fait espérer et que je me ferai toujours gloire de mériter.

Je vous dois, Monseigneur, les actions de grâce les plus distinguées de l'attention avec laquelle vous avés bien voulu me faire parvenir les paquets de nos ministres en Pologne, dont M. Mille s'étoit chargé. Je profite avec confiance de la permission que V. A. a daigné me donner pour mettre sous sa protection la dépêche ci jointe pour M. Durand; je la supplie d'ordonner qu'elle soit adressée à son agent à Léopold, qui la fera parvenir par les voies ordinaires à Varsovie.

Si les occasions secundoient mon empressement pour être utile à V. A., j'ose me flatter que je réussirois à la convaincre que personne n'aspire plus sincèrement que moi à mériter qu'elle daigne prendre quelque opinion de tous les sentimens que j'ay voués à son service et qui animeront à jamais l'attachement le plus fidèle et le plus respectueux avec lequel etc.

CCCCXXXII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 11 Sbre 1757.

Monseigneur,

Si j'étois moins persuadé des bontés de V. A., j'hésiterois à l'importuner aussi souvent que je le fais; ses offres obligentes et les sentiments particuliers dont elle daigne m'honorer ont produit le respectueux attachement que je lui ay voué et ma confiance. J'espère, Monseigneur, que vous voudrés bien faire passer à M. Durand le paquet ci joint. Recevez avec lui les hommages, etc.

CCCCXXXIII.

Charles Ghika, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi 29 mai/9 juin 1758].

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre du 21 avril que vous m'avez bien voulu écrire au sujet des interests des S^{rs} Linchou. Comme ledit Jean Baptiste avoit devancé son frère en arrivant le

premier de Pologne, j'ai d'abord donné des ordres pour qu'on lui facilite tous les moiens pour accommoder ses affaires, qui étoient presque finis, lorsque son frère Joseph arriva de Constantinople, qui s'est accordé avec le marchand leur débiteur, excepté deux lettres de change de leur père, qu'ils ont refusé d'accepter. Mais, ayant été informé qu'ils disent d'avoir encore plusieurs autres prétentions, et leur ayant fait demander qu'elles me soient présentées par écrit, ils ont causé¹ que leurs écritures se trouvoient à Constantinople. J'ai cru donc nécessaire d'en informer Votre Excellence, pour qu'elle, suivant ses lumières, puisse remédier aux inconvéniens du dessein qu'ils se soit formé. Pour ce qui regarde Joseph Linchou, il ne sera nullement empêché s'il paroît disposé de se vouloir rendre en Pologne.

Je me flatte que Votre Excellence fera quelque réflexion sur ce que j'ai l'honneur de lui marquer, et, en l'assurant de la sincérité de mon attachement, j'ai l'honneur d'être etc.

CCCCXXXIV.

Jacques Riso à Vergennes.

[Jassi 29 mai/9 juin 1758].

Monseigneur,

Le respectueux empressement que j'ai voué aux ordres de Votre Excellence m'a d'abord fait songer à l'exécution de mes engagemens touchant les affaires de M^{rs} Linchou. J'ai donc en conséquence tâché de faciliter tant qu'il a pu dépendre de moi le succès de leurs prétentions. Le S^r Jean Baptiste, qui avoit devancé son frère, venant de Pologne, avoit presque fini ses affaires, excepté qu'il ne pouvoit s'accorder avec le marchand débiteur sur deux lettres de change de Monsieur leur père; mais la chose fut applanie à l'arrivée de M^r Joseph Linchou de Constantinople. Cependant, ils prétextent d'avoir encore plusieurs autres prétensions, et, Son Altesse leur en faisant demander la liste par écrit, pour les

¹ sic. C'est à dire prétexté

aider-encore en cela, ils se sont excusé que les écritures en étoient à Constantinople. Pour ce qui est du reste, jè me rappelle entierement à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Monsieur Duval, y exposant sincèrément tout ce qui concerne leur conduite; et, comme nous nous laissons entierement à la décision éclairée de Votre Excellence, je la supplie très humblement d'y apporter un remède à la satisfaction de chacun, pour que Son Altesse n'ait lieu de se repentir des avances qu'elle leur a fait dans leurs affaires, y ayant été déterminé par les instances que Votre Excellence a bien voulu faire à leur égard.

CCCCXXXV.

Vergennes au prince de Moldavie.

[Constantinople, 2 juillet n. st. 1758].

Monseigneur,

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 29 may V. S.

Sa justice et sa bienfaisance ne perdent aucune occasion de se manifester, et j'en trouve une preuve flatteuse dans les ordres qu'il luy a plu de donner pour faciliter la liquidation des affaires des frères Linchou. Je prie V. A. d'être persuadée que la reconnoissance que j'en ressens n'est pas au dessous de ses bontés et que je n'ai rien de plus à coeur que de pouvoir l'en convaincre.

Je n'estime pas, Monseigneur, qu'il puisse y avoir de l'affectation ou des desseins cachés dans l'oubli que le S^r Linchou a fait à Constantinople de quelques papiers nécessaires à la prompte définition des affaires de sa famille; il les recevra par cette occasion, et, pour prévenir de plus longs retards, qui pouroient être désagréables à V. A., j'ay fait examiner par un de nos négocians des plus intelligens les pretentions des S^{rs} Linchou. Je remets son raport à M. le spatari Rizzo, qui jugera si les expediens proposés comme moyens sont praticables et propres à conduire au but que nous nous proposons. J'écris en même tems aux frères Linchou

de contribuer de leur part à une conclusion qui est ou doit être le seul objet de leur séjour dans vos Etats, et de recevoir les ordres de V. A. et de se retirer aussy tost que leurs affaires seront finies.

Je rend les plus sincères actions de grâce à V. A. de la complaisance avec laquelle elle daigne consentir au passage du S^r Linchou en Pologne, si ses intérêts exigent qu'il s'y rende.

Ma confiance dans l'équité comme dans les bontés de V. A. est le seul titre que j'ay employé auprès d'elle pour procurer aux S^r Linchou justice de leurs débiteurs. Je la prie de croire que ce sentiment ne m'engagera jamais à en abuser ou à permettre que ceux qui dépendent de moy en abusent. Pénétré des sentiments dont V. A. m'assure, j'aspire à les mériter. Rien ne manqueroit à ma satisfaction, si j'étois assez heureux pour que V. A. voulut bien disposer de mon zèle pour son service, avec autant de confiance que je souhaite luy en inspirer dans le respectueux attachement avec lequel, etc.

CCCCXXXVI.

Vergennes à Jacques Riso.

[Constantinople, 2 juillet 1753].

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 may V. S.

Je n'attendois pas moins de vos dispositions obligeantes que l'assistance que vous avez accordée aux S^{rs} Linchou pour terminer les affaires qui les ont conduit en Moldavie. Vous savés, Monsieur, que la bienfaisance et la justice du Prince, et cette inclination naturelle qui vous porte à rendre service, sont les seuls points d'apuy sur lesquels j'ay fondé la satisfaction d'une famille à qui je dois protection. Cette façon de penser de ma part semble devoir exclure toute crainte que je puisse abuser ou permettre qu'on abuse des bontés de Son Altesse et de vos bons offices.

Pour accélérer autant qu'il peut dépendre de moy la

conclusion des affaires des S^{rs} Linchou et leur retour, j'ay fait examiner leurs pretentions par M. Chénier, dont l'intelligence et l'intégrité vous sont connues. J'ay l'honneur de joindre icy le raport qu'il a rédigé par écrit; vous jugerés mieux que moy, Monsieur, si les expédiens qu'il propose sont praticables. Je joins pareillement un état des créances exigibles qu'ils ont sur le pays, dont je vous prie de favoriser le réglemeut autant qu'elles seront justes. Daignés cependant observer que des billets à terme ne peuvent paroître une sûrete suffisante avec des débiteurs qui ont déjà manqué à un premier terme. La voye de l'escompte me sembleroit la plus simple. Il restera la liquidation des damages, c'est à Son Altesse à en ordonner ainsy qu'elle le jugera équitable.

Ayés agréable, Monsieur, de faire remettre la lettre incluse aux S^{rs} Linchou; elle en renferme une de leur frère. Je ne leur s'écris que pour le (sic) recommander de se prêter à tout ce qui sera possible pour accélérer la décision de leurs affaires, après laquelle il devront sans perte de tems recevoir les ordres de Son Altesse et se retirer. Je trouverois très mauvais qu'ils s'arrêtassent à Yassi ou à tout autre endroit de Moldavie sans une nécessité évidente. La reconnoissance que j'ay vouée à Son Altesse, et, je puis dire, ma façon de penser, ne me permettront jamais, je ne dis pas de conniver, mais de souffrir la moindre démarche qui pourroit luy déplaire.

Aussy sensible que je le suis, Monsieur, à vos propos obligeans, je serois très flatté si vous me mettiés à portée de les reconnoître et de vous convaincre de la parfaite considération avec laquelle, etc.

CCCCXXXVII.

Vergennes au prince de Moldavie, Jean Théodore Callimaki.

Monsieur,

A Constantinople, le 14 Xbre 1758.

J'ay appris l'heureuse arrivée de V. A. dans les états dont le gouvernement luy est confié. L'interrest sensible que j'ay toujours pris à tout ce qui la regarde la persuadera sans peine

du plaisir que m'a causé cette nouvelle. Je seray bien flatté, Monsieur, si les sentimens de respect et d'amitié que je vous ai voués trouvent toujours auprès de vous le mesme accès et le mesme retour dont je jouissois avant votre départ. Je ne négligeray certainement rien de tout ce qui pourra m'en faire mériter la continuation.

Je me refuse d'autant moins, Monsieur, à recommander à V. A. le S^r Rambaud, négociant françois, qu'elle a déjà eu la bonté de luy promettre l'honneur de sa protection au sujet du payement d'une promesse de 3730^l qui luy est due par le S^r Janachi Catacuzeno. Le S^r Rambaud a donné sa procuration aux S^{rs} Linchou frères à l'effet de poursuivre le recouvrement de cette somme. Je me persuade, Monsieur, par la confiance que j'ay en la justice de V. A., que le S^r Rambaud ne tardera pas à en ressentir les effets et que cette affaire se finira à sa satisfaction; ce sera pour moy un nouveau sujet de reconnoissance.

CCCCXXXVIII.

Jean Théodore prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 15/26 janvier 1761].

Monsieur,

J'ay reçu les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 du passé pour me recommander à part M. le docteur de la Rocca et le R. P. Jean Chrysostome, arrivez depuis peu de jours en cette capitale.

Si j'eus, Monsieur, cy devant de l'amitié pour M. de la Rocca, la recommandation pour le coup¹ dont Votre Excellence vient de le munir et les assurances qu'il me donne d'ailleurs de l'affection dont vous voulez bien l'honorer ne peuvent qu'infiniment ajouter à des sentimens que m'avoient déjà inspirés pour luy mon inclination autant que son mérite personnel; aussi bien ne tarderai-je pas de le mettre en état de vous donner quelques témoignages de la sincérité de mes dispositions à cet égard.

¹ Sic. c'est à dire *présentement*.

Je ne serois pas moins charmé, Monsieur, que l'appuy que je viens d'accorder à plein au R. P. Jean Chrysostome, nouveau Prefet des Missions en Moldavie, pût également me fournir quelque occasion de vous prouver valablement ma déference, et la haute considération en même tems avec laquelle, etc.

CCCCXXXIX.

Vergennes à Jean Callimaki, ancien prince
de Moldavie.

[Constantinople, 17 juin 1761].

Monsieur,

Votre Altesse a désiré son repos ; une vie employée sans interruption au service de l'Empire le luy rendoit nécessaire. La Sublime Porte, en exauçant vos vœux, vous a donné, Monsieur, une preuve flatteuse de la justice qu'elle rend à vos mérites ; elle a senti qu'un successeur formé par vos principes et par vos exemples ne pouvoit manquer de faire le bonheur des peuples dont le gouvernement vous est confié et dont vous voulés vous séparer, elle a fixé son choix sur M. votre fils aîné. Ce témoignage de la considération la plus distinguée intéressant votre satisfaction et celle de vos vrais serviteurs, agréés, Monsieur, que je m'unisse à eux pour vous féliciter sur un événement d'autant plus glorieux qu'il est la récompense méritée de votre zèle et de vos travaux. Si l'attachement que j'ay voué à Votre Altesse luy répond de toute la part directe que je prend à ses avantages et à ceux de sa famille, la confiance qu'elle m'a permis de fonder sur le retour de ses sentimens me donne lieu aussy d'espérer qu'elle voudra bien accoutumer le prince son fils à les partager avec elle et à m'accorder la même amitié dont Votre Altesse m'honore. Je la luy demande moy-même, et je m'applaudirai lorsque les circonstances serviront mon empressement pour la mériter.

CCCCXL.

Vergennes à Grégoire Jean Callimaki, prince
de Moldavie.

[Constantinople, le 17 juin 1761].

Monsieur,

Le sincère attachement que j'ai voué au prince votre père et l'amitié dont il m'honore vous sont garans, Monsieur, du vif intérêt que je prend à tout ce qui luy arrive et à sa famille d'avantageux, et me donnent lieu d'espérer que Votre Altesse voudra bien distinguer le compliment que j'ay l'honneur de luy faire sur le témoignage d'estime et de considération que la Sublime Porte vient de luy donner.

Votre Altesse, en succédant aux principes comme à la place du Prince son père, voudra bien, je me flatte, adopter aussy les sentimens qu'il m'accorde. Je vous les demande, Monsieur, avec toute la confiance qu'inspire le désir le plus vray de les mériter.

Agréés, je vous prie, mes vœux pour la prospérité de votre administration, et faites moy la justice de croire que je saisirai avec empressement toutes les occasions de vous convaincre de la haute considération avec laquelle, etc.

CCCCXLI.

Grégoire Jean, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 3 décembre 1762].

Monsieur,

Quoyque j'aye eu soin que rien ne manquât de ce qui pouvoit opérer le plus prompt rétablissement de M. Fornetty pendant son peu de séjour chez nous, je ne laisse pas de regretter que la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en sa faveur n'aye prévenu son départ pour la Tartarie. Je me suis fait un devoir de donner quelque idée à ce Consul du cas que je me pique de faire d'une recom-

mandation de la part de Votre Excellence. Mais à la bonne heure, peut être serai-je plus hûreux dans une autre rencontre, ou du moins me rendrai-je si attentif qu'elle ne m'échappera nullement par ma faute, car on ne peut avoir plus de bonne volonté que j'en ay de vous convaincre, Monsieur, de la haute considération avec laquelle, etc.

CCCCXLII

Grégoire Jean, prince de Moldavie, à Vergennes.

A Yassi, le 20 juillet v. st. 1763.

Monsieur,

Après avoir engagé le Sérénissime Khan à acquiescer à la proposition en dernier lieu faite par M. le Grand Général de la couronne, d'établir Joseph-Grod sur la frontiere de la Pologne vers la Tartarie pour rendez-vous des commissaires respectifs que l'on venoit de désigner pour mettre la dernière main à l'accommodement projeté du fâcheux différend de ces deux Etats limitrophes, et après avoir obvié à bien d'autres petites difficultés qui eussent pu retarder la conclusion d'un ouvrage aussi salutaire au repos de nos environs, je ne devois m'attendre à rien moins qu'à un nouvel incident qui a failli tout gêner. Malgré la prétendue force des raisons qui, au dire de M. le comte Branicki, l'avoient supérieurement décidé à préférer Joseph-Grod à Jassi, qu'on avoit estimé l'endroit le plus convenable pour terminer l'affaire en question, ce ministre changea de nouveau d'avis à cet égard et me proposa, il y a un couple de semaines, la ville de Caminiek, avec prière de m'employer une seconde fois pour la faire agréer au Khan. Le point étoit délicat; les Polonois ayant en effet attaché une sorte de point d'honneur à ne point s'expatrier, je devois m'attendre qu'on se prévaudroit de cette raison en Tartarie pour ne point laisser sortir de l'Etat les commissaires y désignez. Ce Khan d'ailleurs, qui, pressé de partir pour Crimée, ne cherchoit qu'à abréger, alloit être outré de dépit à la vue d'un changement qui ame-

noit des nouveaux délais, d'autant que ceux de la Pologne venus à Caminiék s'excusoient de faire le moindre pas ultérieur sans l'aveu de leur principal. Quoy faire donc, Monsieur, dans ces conjonctures épineuses? Votre Excellence me prévient sans doute: il ne restoit qu'à trouver un milieu qui, en dispensant les commissaires tartares de sortir de chez eux, et ceux de la Pologne de consulter davantage leur général, facilitat la fin d'un accommodement à la conclusion duquel il ne manquoit dans le fonds que l'exhibition de l'acquit que le Sérénissime Khan est dans le cas de donner. Or ce milieu git dans le choix d'un tiers qui mérite la confiance des deux parties intéressées; et je ne sache s'il y ait quelqu'un dans nos contrées qui en soit plus digne que la personne que Votre Excellence ainsi que M. le Marquis de Paulmy d'Argenson ont jugé capable de contribuer au succès de ce même accommodement.

Vous ne sçauriés, Monsieur, méconnaître à ces traits M. Fornetty, qui, parti d'ici depuis peu de jours pour aller recevoir à Caüschan les pouvoirs requis pour recevoir des Commissaires Polonais la somme promise de 100 bourses, leur en donner l'acquit et établir avec eux une commission à perpétuité à l'instar de celle de Zwaniek, qui puisse vider à l'avenir tout différend éventuel, va être (par ce que j'apprens dans l'instant) rendu en cette résidence-ci muni des pièces authentiques et également nécessaires pour traiter définitivement à Caminiék. Quelqu'honneur, au reste, qui revienne à ce consul d'être chargé d'une pareille commission, et tout persuadé qu'il est de la nécessité où les circonstances l'ont mis de ne point s'y refuser, il a eu la modestie de s'en défendre sur ce que, les ordres de Votre Excellence portant qu'il eut à accompagner simplement les commissaires tartares, il a craint de ne prévariquer en paraissant les outrepasser. Aussi bien a-t-il fallu bien des instances pour l'engager, et n'a-ce été qu'après avoir pris sur moy de vous faire agréer la chose, qu'il y a donné les mains. J'ose en conséquence prier Votre Excellence de vouloir bien ne point me dédire et de daigner accorder à M. Fornetty son agrément sur la conduite qu'il

vient de tenir. Il le mérite d'autant plus qu'en cela il s'est rendu aux insinuations du Sérénissimo Khan, et que d'ailleurs il n'a agi dans le fonds que conformément à vos vues, puisqu'elles étoient qu'il aidât de tout son pouvoir le succès d'une affaire qui risquoit d'avoir des suites facheuses sans le secours de cette dernière voye.

Je ne sçaurois terminer, Monsieur, sans féliciter Votre Excellence sur la part pour laquelle elle a si heureusement contribué à cet accommodement et sans luy en faire mes vifs remerciemens, puisque ma position m'y doit faire prendre l'intérêt le plus direct.

CCCCXLIII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 20 septembre 1763.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 juillet V. S. pour m'instruire de l'incident qu'avoit fait naître la nouvelle proposition que M. le Grand Général de la couronne de Pologne avoit recommandée à V. Altesse d'engager les commissaires tartares à se rendre à Caminieck pour y recevoir le prix de la satisfaction convenue et pour y convenir des autres points sur lesquels il étoit question de s'arranger.

Quoyque l'idée de ce sénateur ne fût pas de prendre aucun avantage sur les Tartares, je n'ai pas de peine à me représenter, Monsieur, l'effet qu'elle auroit pu faire sur le sérénissime Khan, si la sagesse de Votre Altesse ne luy en avoit adouci la sensation en luy suggérant un expédient très propre à concilier l'empressement que Sa Sérénité avoit de retourner en Crimée avec l'intérêt réciproque de terminer un différend qui n'avoit déjà que trop longuement duré.

Tout honorable que fût pour le S^r Fornetti le rôle glorieux que Votre Altesse luy assignoit en le proposant pour tenir la place du commissaire tartare, elle ne doit pas être

surprise qu'il ait d'abord résisté à recevoir le témoignage distingué de la confiance que le Sérénissime Khan et Votre Altesse daignoient luy donner. Sa modestie luy faisoit craindre de prendre un engagement supérieur à ses forces, et sa fidélité à son devoir augmentoit encore sa réserve. Comme je n'avois pas pu prévoir l'incident qui a failli tout renverser je l'avois seulement autorisé à assister à la conférence, mais sans aucun objet fixe. Cependant, dès que Votre Altesse a bien voulu prendre sur elle d'expliquer mon intention et se rendre garant de mon aveu, je ne puis que savoir gré au Sr Fornetti d'avoir déféré à ses désirs, et je n'ai pas attendu que l'événement ait réalisé les espérances de Votre Altesse pour assurer ce consul de toute mon approbation.

Je n'ai encore aucun avis de sa part de l'issue des conférences, mais j'ai appris avec une satisfaction particulière, par la voye de la Sublime Porte, que la commission assemblée à Caminieck avoit terminé ses opérations avec un contentement réciproque. Votre Altesse a une part trop immédiate dans ce succès pour se refuser aux sincères félicitations que je prend la liberté de luy adresser sur un événement qui ne peut manquer de luy faire un honneur infini auprès de la Sublime Porte, de même qu'auprès du Sérénissime Khan. Les sentimens qui m'attachent depuis long tems à Votre Altesse, comme au prince son père, luy sont de sûrs garans de mon empressement pour participer à tout ce qui peut augmenter sa gloire et accroître sa prospérité

M. de la Roche, que ses infirmités obligent à venir chercher du soulagement à Constantinople, devant être présentement parti d'Yassy, je supplie Votre Altesse de vouloir bien donner ses ordres pour que la correspondance qu'elle me permet avec nos ministres en Pologne par la voye de ses *calaratch* ne souffre point de l'absence de ce secrétaire. Je prend la liberté de joindre icy une dépêche pour M^r d'Henin, notre résident à Varsovie, et je la prie d'être persuadé que je me ferai toujours gloire de justifier les sentimens dont elle m'assure et de la convaincre que ma reconnaissance ne le cède point à la plus haute considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CCCCXLIV.

Mille à Vergennes.

[Jassi, 22 novembre 1763].

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir deux lettres de la part de Votre Excellence, l'une du 29 passé, l'autre de ce courant, avec deux paquets pour Varsovie. J'ai fait d'abord partir le premier par la poste passée, l'ayant reçu au moment que la poste partoît, le second sera expédié aujourd'hui. J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence le présent paquet, de la part de Mons. Gerault, par ce courier qui part dans le même instant. Je me ferai un devoir d'avoir tous les soins, suivant les ordres de Votre Excellence, pour notifier à Votre Excellence les nouvelles remarquables qui pourront arriver. Mais, jusqu'à ce que la Diète de la convocation ne se tiendra, l'on ne peut rien savoir au juste. Et avec une soumission respectueuse, j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCXLV.

Mille à Vergennes.

[Jassi, 2 décembre 1763].

Monseigneur,

Ayant reçu la présente de Mons. Gerault pour Votre Excellence, je l'expédie par le Calerach d'aujourd'hui, suivant mon très humble devoir. Les avis que nous recevons de Pologne nous instruisent de l'apparition d'un nouveau candidat sur la scène. C'est Mons. le comte de Poniatovski, grand stolnik de Lithuanie, lequel, par les intentions de l'Impératrice de Russie, doit être placé sur le trône de Pologne.

J'étois sur le point de finir cette lettre, lorsque un Calerach de Constantinople m'apporte celle du 10 que Votre Excellence s'est donnée la peine de m'écrire, avec le paquet pour

Mons. Gerault, que j'ai expédié sur le champ. Je me trouve du reste assez flatté d'être dans le cas de pouvoir marquer à Votre Excellence mon zèle par mes très humbles services, avec lesquels je suis avec une profonde soumission, etc.

CCCCXLVI.

Mille à Vergennes.

[Jassi, 7 décembre 1763].

Monseigneur,

Par la poste d'aujourd'hui, je viens de recevoir le présent paquet de Votre Excellence, de la part de Mons. Gerault. Je profite à l'instant du départ du prochain courrier pour Constantinople pour le faire partir sans le moindre retardement. Nous n'avons rien de nouveau de la Pologne par la présente poste, seulement que la Russie se déclare pour l'élection d'un Piaste, et Mons^r le comte Kaiserling, ambassadeur de Russie, y a ajouté qu'il falloit choisir un jeune Piaste pour éloigner tant qu'il sera possible un nouvel interrègne. Si cela est le véritable sentiment de la Russie, c'est donner l'exclusion formelle à la maison de Saxe.

CCCCXLVII.

De Mille à Vergennes.

[Jassi, 13 décembre 1763].

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir deux paquets de lettres en même tems, avec un calerasch qui est arrivé avant hier de Constantinople, en date du 18 et 24 passé, No 1 et 2. Pour les deux paquets, tant pour M^r d'Hennin et Gerault, je les ai expédiés aujourd'hui par la poste. Pour ce qui regarde l'irrégularité dont Votre Excellence se plaint, ce n'est point ma faute, puisque, aussitôt que je reçois des lettres pour Votre Excellence, pour ne pas manquer le courrier, je les donne d'abord entre les mains de Son Altesse; mais,

comme il ne part pas toujours des calerasch par chaque semaine, il peut bien arriver que les Capis Kiayas, s'il y en a deux paquets, n'en donne qu'un, et peut-être, par méprise, le dernier. C'est de là que pourra être venu cette faute. Mais je ne manquerai point d'en parler à Son Altesse pour que s'y mette dorénavant un ordre, pour que des telles désordres n'arrivent plus. Pour le présent, tout est tranquille en Pologne et il n'y a aucune nouvelle d'importance.

P. S. Dans l'instant même, je reçois l'incluse de Mons. Gerault que j'ai l'honneur d'expédier à Votre Excellence.

CCCCXLVIII.

De Mille à Vergennes.

[Jassi, 26 décembre 1763].

Monseigneur,

La profonde vénération avec laquelle je révère les grandes qualités de Votre Excellence, l'infinité d'obligations que je professe d'avoir à ses mérites supérieures, la vive reconnaissance que je conserve de toutes ses manières généreuses, m'engagent, à l'approche de la nouvelle année à lui manifester les vœux ardents et continuelles que je fais incessamment pour la prospérité et conservation de Votre Excellence, qu'elle daigne d'aggréer l'humble tribut de ma profonde obligation et de la vénération respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Dans l'instant je viens de recevoir par la poste ce présent paquet pour Votre Excellence de la part de M^r Gerault.

CCCCXLIX.

De Mille à Vergennes.

[Jassi, 4 janvier 1764].

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir toute à la fois trois lettres No. 3, 4 et 5, il y a six jours, avec trois paquets des lettres pour M^r d'Hennin, que je les ferrés partir demain par la poste

dont j'ai reçu aussi le présent paquet de la part de M^r Gerault pour Votre Excellence, avec une nouvelle très funeste de la mort de l'Electeur de Saxe. Sa maladie a été de la petite vérolle. Voilà un événement qui dérange les progrès de toute part. Les effets ne peuvent encore en être fort sensibles, et nous ne pouvons prévenir¹ non plus sur quel prince les partisans du défunt Electeur feront refluer leur bonne volonté. Car le zèle de la Russie pour mettre un Piaste sur le trône est toujours le même. Elle vient de le manifester de nouveau par une déclaration où ce désir est expliqué de la manière la plus précise, et dans laquelle peu s'en faut quelle ne désigne celui qu'elle voudroit faire couronner.

Au reste, les troupes russes sorties depuis quelques mois de la Pologne ont ordre d'y rentrer incessamment en bien plus grand nombre qu'auparavant, et cela dans la vue d'y préparer les voyes pour l'élection d'un Roy, qui est le grand stolnik Poniatovski.

Il y a quelques jours qu'est arrivé dans cette capitale le conseiller Levachoff de Pétersbourg. Il doit partir incessamment d'icy pour se rendre à Constantinople. Il me semble qu'il doit remplacer M^r Abreskow.

CCCCL.

De Mille à Vergennes.

[Jassi, 11 janvier 1764].

Monseigneur,

J'ay reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 21 passé No 6, avec un paquet pour M^r d'Hennin, que je l'enverrai par la poste ordinaire. J'ai reçu aussi le présent paquet pour Votre Excellence de la part de M^r Gerault, et sans aucun retardement par le départ du présent kalaras, je l'ai expédiée.

Les nouvelles de la Pologne que nous recevons par cette

¹ Sic. pour *prévoir*.

ordinaire, ont nous marquent (sic) que le Resident de Prusse a fait les mêmes déclarations au primat, ceslon les veüs de la Russie, pour que les Polonois se choisissent un Roy parmi eux.

CCCCLI.

Grégoire Jean, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 26 janvier 1764].

Monsieur,

Toujours disposé à donner à Votre Excellence des marques de mon empressement, je me sers de l'occasion présente en faisant expédier le présent paquet des lettres que Son Altesse Monsieur le Grand Général m'a envoyé à l'adresse de Votre Excellence. Suivant ce qui me marque Son Altesse, il renferme aussi des lettres pour la Sublime Porte, ce qui m'engage à n'en tarder l'expédition, come de coutume

CCCCLII.

De Mille à Vergennes.

[Jassi, 26 janvier 1764].

Monseigneur,

Ayant reçu ces deux paquets cy inclus de la part de Monsieur Gerault pour Votre Excellence, l'un par la poste d'avant-hier, et l'autre par la précédente, je les envoie toute à la fois, faute d'occasion. J'ai reçu aussi aujourd'hui une lettre de la part de Votre Excellence en date du 28 passé No 7, avec deux paquets, l'un pour Monsieur d'Hennin, et l'autre pour Monsieur Gerault, qu'ils seront expédiés par la poste prochaine. Je me flatte que Votre Excellence daignera agréer mes empressements pour ces très humbles services, ayant toujours avec une haute considération l'honneur d'être, etc.

CCCCLIII.

De Mille à Vergennes.

No. 6. [Jassi, 7 février 1764].

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir à la fois les deux lettres du 19 et 24 janvier, c'est à dire nombre 8 et 9, que Votre Excellence m'a fait la grâce de m'adresser, de même que les trois paquets, dont j'aurai un soin particulier, en me conformant aux ordres de Votre Excellence. Je suis pénétré de la plus vive reconnaissance pour la grâce particulière que Votre Excellence s'est daigné de me faire en me remettant le paquet de mon beau-frère, et voilà la réponse que je prens la liberté de la mettre cy-incluse. J'ay la grace d'envoyer à Votre Excellence deux paquets des lettres de la part de M^r Gerault, que j'ai reçu, l'un par la poste précédente, et l'autre par celle d'aujourd'hui, faute d'occasion.

CCCCLIV.

Vergennes au prince de Moldavie.

[Constantinople, 19 février-1764].

Monsieur,

Je ne puis assés exprimer à Votre Altesse la parfaite sensibilité dont me pènètrent les assurances de ses sentimens qu'elle veut bien me confirmer, et dont je trouve une nouvelle preuve dans le soin qu'elle a daigné prendre d'accélérer l'expédition du paquet que M. le grand général de Pologne luy avoit adressé pour moy. Je l'ai reçu le 13 de ce mois, avec la lettre dont Votre Altesse m'a honoré le 26 janvier.

Ce paquet renfermoit effectivement des lettres pour la Sublime Porte, que j'ai consignées à M. le colonel Stankiewitz, qui est chargé de les présenter.

Je prie Votre Altesse de vouloir bien recevoir icy mes

très humbles remerciemens des facilités qu'elle a la bonté de m'accorder pour l'entretien de ma correspondance en Pologne, et j'ose luy en demander la continuation. Je justifierai toujours sa bienveillance par mon zèle pour son service et par la haute considération avec laquelle etc.

CCCCLV.

De Mille à Vergennes.

No. 7. A Yassi, ce 23 février 1764.

Monseigneur,

Toujours attentif aux interests de Votre Excellence, je me donne l'honneur de présenter à Votre Excellence deux paquets des lettres, dont l'un j'ai reçu par la poste dernière et l'autre par la présente. J'aurais infailliblement expédié le premier sur le champ, si je n'avois pas été destitué de l'occasion. J'ai la grâce d'accuser à Votre Excellence la réception des siennes jusqu'au nombre 9. Mais je suis un peu inquiet de n'avoir reçu depuis le nombre 2 jusqu'au 6, aucune réponse de la part de Votre Excellence, et on m'assure même que le courier qui vient d'arriver aujourd'hui n'a rien pour moi. Quoique je ne sache à quoi attribuer tout cela, je me flatte pourtant que Votre Excellence sera persuadé de mon exactitude et de la profonde soumission avec laquelle etc.

CCCCLVI.

Mille à Vergennes.

No. 8. A Yassi, ce 2 mars 1764.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que Votre Excellence m'a fait la grâce de m'écrire le 28 janvier, c'est à dire No. 10, accompagnée d'un paquet pour Monsieur d'Hernin, qui sera expédié par la première poste. Monsieur de la Roche est de retour de ses voyages et résidera pendant quelque

tems à Varsovie, et l'usage des remèdes dont il se sert promettent un heureux succès.

J'ai l'honneur de renfermer ici un paquet à l'adresse de Votre Excellence, que j'ai reçu de la part de M^r Gerault.

CCCCLVII.

Mille à Vergennes.

No. 9. A Yassi, 8 mars 1764.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre No. 11 que Votre Excellence m'a fait la grâce de m'écrire. Le paquet pour M^r d'Hennin a été expédié dernièrement par la poste ordinaire, et, par la même voye, je viens d'en recevoir un autre de la part de Monsieur Gerault, que j'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence.

CCCCLVIII.

Mille à Vergennes.

Sans No. [Jassi, 19 mars 1764].

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de deux lettres, c'est à dire No. 12 et 13, et j'ai l'expédiées (sic) par la poste passée. Par la présente, j'ai reçu celle-cy incluse de la part de M^r Gerault, que je l'expédie sur le champ.

CCCCLIX.

Mille à Vergennes.

No. 10. A Yassi, ce 3 avril 1764.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir avant hier trois lettres de Votre Excellence à la fois, c'est à dire No. 14, 15 et un sans nombre. Les incluses que j'ai reçu seront expédiées aujourd'hui

par la poste. J'envoie à Votre Excellence deux autres paquets, l'un de M^r Gerault, que j'ai reçu par la dernière poste, et l'autre de M^r d'Hennin, que je reçois par la poste d'aujourd'hui. Faute d'occasion, je suis obligé de les envoyer tous les deux à la fois, et avec une profonde soumission j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLX.

[Mille à] Vergennes.

[Sans lieu]. Le 3 avril 1764.

Monseigneur,

Je me trouve fort reconnoissant aux bontés de Votre Excellence qui a voulu bien se conformer à mes prières. La lettre à l'adresse de M^r d'Hennin m'est parvenue, et je ne désire pas mieux de voir à la fin la confirmation que nous attendons. Pour les nouvelles de nos cantons, nous recevons des avis que le Sérénissime Kan après le bairam doit partir de la Crimée pour se rendre dans notre voisinage à Kaussenî. On a nommé aussi trois pachas, chacun à trois queues à Hotin, à Bender et à Usu. Pour les nouvelles de la Pologne il se présente un nouveau candidat qui est le prince Lubomirski, grand potstoli de la couronne et notre voisin, puisque c'est lui qui possède la meilleure partie de la frontière du côté de la Tartarie, et nommément le païs de Balta. Il vient de se déclarer chez M^r le primat du royaume pour premier candidat ou prétendant à la couronne de Pologne, et voici de quoi il s'agit.

Ce prince podstoly a été jusqu'au commencement du courant l'un des plus zélés partisans des intérêts de la maison Czartorinski, et c'est même par son crédit qu'il a été nommé noncé de la Diettine de Kiovie, lorsque tout d'un coup il luy a tourné le dos pour se ranger du côté de M. le grand-général de la couronne, à la persuasion du palatin de Kiovie, qui est bien l'un des plus forts appuys de ce dernier parti. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, tandis qu'on regardoit ce M^r le podstoly comme sincèrement dévoué à M^r le comte

Branicki, il a fait ce faux pas, qu'on blâme en général. Voici cependant comme il se justifie de l'avoir fait sous l'aveu de la plupart des seigneurs attachez au parti du susdit grand-général. Il dit, et M^r le palatin de Kiovie le dit aussi avec luy, que cette démarche étoit nécessaire pour obliger les autres candidats à se déclarer solennellement, affin qu'on sçût contre qui l'on a à faire et prendre en conséquence d'autant mieux ses mesures, car là on ne regarde comme réellement prétendants de la couronne que ceux qui y ont procédé par la methode de M^r le podstoly, c'est à dire en se faisant inscrire chez M^r le Primat. Ce prince podstoly ajoutte d'ailleurs qu'ayant lui aussi bien droit à la couronne que tout autre noble polonois, sa conduite en cela n'a rien de blâmable, et qu'au surplus il n'est pas d'humeur à obtenir la couronne par la violence ou par telle autre voye répréhensible, qu'il l'acceptera seulement dans la supposition que ses concitoyens réunissent de plein gré leurs suffrages en sa faveur. Il a de plus insinué en quelques endroits (mais c'est ici une anecdote) qu'il céderoit volontiers ses droits à un autre plus fort, et qu'il capituleroit sans peine, pourvu qu'on voulut le seconder à revandiquer certaines possessions litigieuses et entr' autres la fameuse maison de Marienville avec toutes ses dépendances. Cette maison Marienville, située à Varsovie dans un des faubourgs de la ville, rend considérablement par les loyers qu'on en tire, et qui se monte à plusieurs milliers de ducats, que la justice n'a jamais pu ou voulu luy adjuger, quoyqu'il prétende y avoir plus de droit que personne autre. Cependant, ce M^r le podstoly, conjointement avec le palatin de Kiovie, vont à présent se rendre dans la Prusse polonoise, pour tâcher d'y grossir leur parti à la faveur des Diettines qui vont s'y ouvrir, et qui sont plus privilégiées que les autres du royaume, en ce qu'elles ont la prérogative de nommer autant de nonces qu'elles jugent à propos. L'on croit généralement que tout cela se fait de l'aveu et au sçu de M. le comte Branicki, et je suis fort tenté de le supposer ainsi, puisque dans le fonds je n'observe pas qu'il y aye de la mésintelligence, et qu'au contraire je suis bien informé qu'il y a une correspondance fort assidue entre M^r le Grand Général et les deux MM. en question savoir le

Prince Podstoly et le Palatin de Kiovie. Cependant, tout cecy afflige beaucoup le parti Czartorinski, qui perd par là l'un des plus riches et des plus puissans seigneurs qui luy fût attaché ; mais dans le fonds cela n'est bon qu'à multiplier les embarras en aigrissant davantage les esprits. Aussi bien craint-on fort que la prochaine élection ne soit encore plus turbulente et plus divisée que celle du dernier Roy déffunt ; nous approchons au surplus aux conjonctures favorables pour pouvoir à cet égard asseoir un jugement

Voilà que j'envoie aussy à Votre Excellence les deux manifestes, l'un de la Cour de Vienne, et l'autre de celle de Versaille, ces deux pièces fort essentielles n'ayant paru publique qu'à mesure qu'elles eurent été, selon l'usage, communiquées à M^r le primat du royaume.

Au surplus¹ d'autres nouvelles, si ce n'est la mort du palatin de Braclaw, dont l'avis se confirme. L'on en est ici à attendre le succès des Diettines de la Prusse polonoise, où les deux partis font à l'envi des grands efforts pour faire nommer des Nonces à leur dévotion, chacun en son particulier. Comme, toutefois, ces Nonces peuvent être rebutés ou confirmés par la grande et prochaine Diette de convocation du 7 may, ce ne sera probablement que d'alors que nous pourrons sainement juger de la force véritable de chaque parti.

[Aucune signature]

Après avoir remis le présent paquet de Votre Excellence au prince déposé, le lendemain est venu l'avis de sa déposition, et, voyant qu'on ne l'a point expédié, peur de s'égarer, je l'ai repris en le remettant entre les mains de Messieurs les kaïmakams, pour l'envoyer à Constantinople au prince régnant ; et, pendant le peu de séjour que je compte faire à Yassi encore avant de me rendre sur mes terres pour voir mes affaires domestiques, j'aurai le soin, s'ils me parviennent et si en cas on veut me les donner dorénavant d'autres paquets des lettres pour Votre Excellence, je ferés mon pos-

¹ Sic. Il manque: au surplus [il n'y a pas] d'autres.

sible pour vous les faire parvenir par la même voix à Votre Excellence.

Au reste, je suis persuadé que Votre Excellence se daignera de me recommander à Son Altesse le nouveau Prince, tant moy que mon frère; C'est bien vray que j'étoit toujours bien venu en tout tems dans ces bonnes grâces, mais j'estime bien plus votre glorieuse recommandation, puisque je me trouve dévoué sous la haute protection de Votre Excellence.

[Copie ou duplicata de la main de Mille¹].

CCCCLXI.

De Mille à Vergennes.

No. 11. [Jassi, 9 avril 1764].

Monseigneur,

Ayant par la dernière poste expédié deux lettres à l'adresse de Votre Excellence, et la déposition de Son Altesse étant survenue, j'ai donc eu soin de les reprendre et de les donner entre les mains des Messieurs les Caïmacans, et c'est sous l'enveloppe de Son Altesse le Prince Régnant que Votre Excellence les recevra. Je joins ici un autre paquet, que j'ai reçu par la poste d'aujourd'hui de la part de Monsieur Gerault. Je supplie très humblement Votre Excellence d'être entièrement persuadée que, pendant que je serai ici, j'aurai toujours le même soin pour ce qui regarde sa correspondance come auparavant, et je tâcherai de la convaincre par là qu'avec une profonde soumission j'ai toujours l'honneur d'être etc.

¹ [Cette lettre n'est pas signée, mais elle est bien datée du 3 avril 1764, au commencement. Ce qui prouve qu'elle est de Mille, c'est l'écriture, identique à celle de ses lettres autographes et signées, comme par exemple celle du 19 mars 1764, et d'autres. Il y a des lettres de Mille qui sont écrites par un secrétaire, et où la signature seule est autographe, mais la présente copie est entièrement autographe].

CCCCLXII.

Mille à Vergennes.

No. 12. A Yassi, ce 16 avril 1764.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'avertir Votre Excellence que j'ai reçu les deux paquets des lettres qu'elle a remis au nouveau Prince, et ils seront expédiés demain matin. Je remets un autre à Votre Excellence que j'ai reçu aujourd'hui de la part de M. Gerault, et que j'expédie le même jour par le présent courier. Je suis extrêmement satisfait que, par le nouveau canal, il me sera permis de continuer mes très humbles services et de donner des fréquentes assurances de mon exactitude et de la profonde soumission avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLXIII.

Mille à Vergennes.

[Sans No.] A Yassi, ce 23 avril 1764.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence du 28 mars/8 avril No. 16, accompagnée d'un paquet pour Mons. le Marquis de Paulmy, qui sera expédié demain sans faute. Je n'ai reçu aucune nouvelle de Pologne par cette poste, même les lettres de M. Gerault me manquent. Et avec une très profonde soumission j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLXIV.

De Mille à Vergennes.

No. 13. [Jassi, 14 mai 1764].

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 19 passé No. 17, accompagnée des deux paquets, l'un pour Monsieur le marquis de Paulmy et

l'autre pour M^r Gerault; ils ont eu leur cour par la poste de la semaine passée. Par la présente d'aujourd'hui, j'ai reçu le paquet cy-inclus pour Votre Excellence de la part de M^r Gerault, que je l'expédie sur le champ par le présent kalaras, et si en cas Son Altesse le Prince soit parti de Constantinople, je suis persuadé qu'il aura le soin de faire continuer son chemin. Au reste, j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLXV.

De Mille à Vergennes.

No. 14. [Jassi, 22 mai 1764].

Monseigneur,

Par la poste d'aujourd'hui, j'ai reçu le présent paquet de la part de M^r Gerault pour Votre Excellence, que sans aucun retardement le Callaras va partir pour Constantinople, puisque les nouvelles de la Pologne ont commencé à être fort intéressantes. Ce qu'il y a de fâcheux en tout ceci, c'est que la nation entière n'a pas concouru à cette election, puisque le Grand-Général avec tout son parti vient de quitter Varsovie pour se porter à quelque distance de la capitale et y faire à part une autre Dielte, ce qui nous annonce une double élection, et conséquemment bien des troubles. Comme je suis persuadé que le tout sera communiqué plus amplement à Votre Excellence de la part de M^r Gerault, j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLXVI.

De Mille à Vergennes.

[Sans No.]. A Yassi, ce 29 may 1764.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence la cy-incluse, que j'ai reçu aujourd'hui de la part de M^r Gerault, et qui, par la commodité d'un courier qui s'en va sur le champ n'a pas été retardée un seul moment. Je suis persuadé que

M^r Gerault instruira pleinement des nouvelles qui se passent en Pologne Votre Excellence, ainsi que j'ai cru superflu d'ajouter ici les nôtres, et avec une très profonde soumission, j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLXVII.

Vergennes au prince de Moldavie, Grégoire A. Ghica.

A Constantinople, le 8 juin 1764.

Monsieur,

Les sentimens que Votre Altesse a bien voulu me faire éprouver en diverses occasions, et dont elle m'a promis la continuation, me donnent lieu d'espérer qu'elle me permettra de luy en demander la confirmation. Je l'aurois fait moy-même avant son départ, si les etiquettes de ce pays-ci n'avoient oposé une digue insurmontable à mon empressement. Je compte que cette lettre trouvera Votre Altesse rendue dans ses Etats, J'apprendrai avec bien de la satisfaction que sa santé n'ait point souffert de la fatigue du voyage et qu'elle a lieu d'être contente du pays que j'habite (sic). Si la prospérité étoit toujours la récompense du mérite, Votre Altesse ne cesseroit jamais d'être heureuse, et mes vœux seroient entièrement accomplis.

Je joins icy un paquet qui intéresse Votre Altesse et qui m'a été recommandé. J'ai exigé qu'on y mit en ma présence le cachet que je la prie d'observer. S'il convient que la réponse passe par mon canal, je prie Votre Altesse de disposer avec confiance de mes soins, et d'être persuadé qu'il ne peut rien m'arriver de plus agréable que d'être utile à son service et de pouvoir luy donner des preuves de mon zèle pour tout ce qui peut l'intéresser.

Daignés, Monsieur, me conserver votre amitié. Je la justifierai dans tous les tems par le retour le plus sincère et le plus inviolable, et par la plus haute considération, etc.

CCCCLXVIII.

De Mille à Vergennes.

[Sans No.]. A Yassi, ce 11 juin 1764.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence du 5 may No. 18, conjointement avec les deux paquets pour Mons. le marquis de Paulmy et l'autre pour M^r Gerault, que Mons. le frère de Son Altesse m'a rendu duement, et je les expédie aujourd'hui séparément, suivant les ordres de Votre Excellence.

Tous mes très humbles remerciemens et ma reconnaissance sans borne n'égalent point la grâce que Votre Excellence s'est daignée de me faire en me recommandant d'un propre mouvement à Son Altesse, et qu'elle a bien voulu en cela prévenir mes très humbles prières. J'aurai toujours un très vif souvenir d'un tel acte de générosité, et, quoique je ne sache point si Son Altesse me confiera dorénavant la direction de la correspondance étrangère, je sais au moins que les grâces dont Votre Excellence s'est daignée de me combler me feront toujours être avec une profonde soumission, etc.

P. S. Voulant fermer la lettre, je reçois celle du 28 may No. 19 de Votre Excellence, accompagnée d'un paquet pour M^r le marquis de Paulmy qui sera expédié même aujourd'hui. Le Lord Baltimore est arrivé à Yassi et compte de partir demain pour Caminec.

CCCCLXIX.

Mille à Vergennes.

[Sans No.]. A Yassi, ce 19 juin 1764.

Monseigneur,

La lettre de Votre Excellence du 3 juin, No. 20, que Son Altesse a reçu par un dernier courier qui est venu de Constantinople, m'a été remise aujourd'hui. J'aurai soin d'envoyer le paquet pour Mons. le marquis de Paulmy par la poste ordi-

naire, et je la mettrai sous l'enveloppe de M^r La Roche, de peur de quelque égarement, puisque j'entens que Son Excellence vient d'être rappelé à sa Cour. Comme je presume que la direction des affaires étrangères pourra être confiée à Mons. Panayodoro, grand Caminari, Votre Excellence aura la bonté d'adresser ses lettres à ce Monsieur, outre que mes affaires domestiques me privent de l'honneur de cette correspondance dont je faisais mon plus grand bonheur. Avec tout cela, j'assure Votre Excellence de mon très respectueux et inviolable attachement, et, en me recomendant profondément à sa haute protection, j'ai la grâce d'être, etc.

CCCCLXX.

De Mille à Vergennes.

[fin juin 1764].

[Sans No.]. A Yassi, ce¹ 1764.

Monseigneur,

J'ai eu la grâce de recevoir la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le 8 juin No. 21, accompagnée des deux paquets, l'un pour M^r le marquis de Paulmy et l'autre pour M^r Gerault. Je les expédie séparément, c'est à dire le premier sous l'enveloppe de Mons. La Roche, crainte de quelque égarement, et l'autre par la poste ordinaire d'aujourd'hui. J'ai remis aussi la lettre que Votre Excellence a eu la bonté d'écrire à Son Altesse. Elle en a eu une très grande satisfaction et y fera réponse elle-même. Je suis sensiblement touché aux intérêts que Votre Excellence daigne prendre de l'état de ma famille. J'en suis pénétré d'une reconnoissance respectueuse, et, avec un très profonde soumission j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Je supplie très humblement Votre Excellence de faire rendre cette lettre à M^r de la Rocca, puisque elle renferme une lettre de change de mille piastres.

¹ Le quantième et le mois sont laissés en blanc par oubli. La date ne peut être que juin d'après un passage de la lettre où il est acusé réception de la lettre du 8 juin. Or la lettre de Mille du 19/30 juin acuse réception de la lettre du 3 juin. Celle-ci également doit être du 19/30 juin.

CCCCLXXI.

Grégoire Ghica, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 19/30 juin 1764].

Monsieur,

J'ai reçu avec bien de contentement la très estimée et fort obligeante lettre que Votre Excellence a bien voulu se donner la peine de m'écrire pour me marquer son inclination pour la continuation de nos réciproques sentiments, pour laquelle bonté je lui ai une obligation particulière.

Pour ce qui regarde mon arrivée et mon contentement du païs, je lui donne part de ce que je suis arrivé ici sain et sauf, que le bon Dieu nous donne sa sainte bénédiction et ultérieure assistance, et à V. E. tout le bien qu'elle peut désirer !

J'ai reçu aussi la lettre que Votre Excellence y avait jointe, j'en ai observé le cachet, et je la remercie distinctement de son attention, et, en signe de mon zèle réciproque, je la prie de me fournir des occasions de lui rendre plaisir en tout ce qu'elle me jugera en état de lui être utile. Ne m'épargnez pas, afin que je la puisse convaincre de la réalité de mon désir de me témoigner en effet, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

P. S. Je joins ici la réponse de la lettre que V. E. a eu la bonté de m'envoyer, et je la prie de la faire remettre et d'excuser la peine.

CCCCLXXII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 18 juillet 1764.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 du mois passé V. S. Celle qui y étoit jointe a été remise immédiatement à sa destination, et je la

prie d'être persuadée que je ne serai pas moins exact pour tout ce qu'elle voudra bien me recommander.

C'est très sînsèrem^{en}t que je renouvelle mon compliment à Votre Altesse sur son installation dans sa principauté, où je désire qu'elle jouisse longuement d'une félicité et d'une prospérité aussi étendue que les vœux que je ne cesserai jamais de former pour son bonheur. Je la remercie des offres obligeantes qu'elle veut bien me faire, j'en profiterois avec une confiance entière dans son amitié pour continuer ma correspondance avec nos ministres en Pologne, si je n'avois lieu de croire, après ce qui s'est passé entre S. E. M. le marquis de Paulmy et le primat, que notre résident M. d'Hennin pourra bien ne pas tarder à être rapellé.

Si Votre Altesse rend justice à mes sentimens, elle ne doutera pas du plaisir avec lequel je verrai naître les occasions de luy prouver la constance de mon attachement et la très parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

Permettès-moy, Monsieur, de joindre icy une lettre pour M Mille.

CCCCLXXIII.

Vergennes au prince de Moldavie.

[Sans date. Classé avec les doc. de 1764¹].

M[onsieur,]

Les sentimens d'amitié sur lesquels Votre Altesse m'a permis de compter me donnent lieu d'espérer qu'elle voudra bien recevoir favorablement le compliment que j'ai l'honneur de luy faire sur sa confirmation dans la principauté de Moldavie. L'interest que je ne cesse de prendre à la gloire de Votre Altesse est le plus sûr garant que je puisse luy

¹ Comme ces lettres ne sont pas reliées, le fait qu'elles se trouvent à telle ou telle place ne signifie rien. La présente lettre est certainement de Vergennes, et paraît écrite, à l'occasion de sa confirmation, à un prince de Moldavie.

offrir de toute la satisfaction que je ressens d'un événement qui caractérise si éminemment la haute considération dont elle jouit auprès de la Sublime Porte. Si mes vœux sont exaucés, le bonheur de Votre Altesse n'aura point de bornes, et le cours de sa vie ne sera qu'un tissu de prospérités.

J'ai l'honneur d'être avec un fidèle attachement et la plus haute considération, M[onsieur], de Votre Altesse, etc.

CCCCLXXIV.

Grégoire Ghica, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 25 janvier/5 février 1765].

Monsieur,

Confondu de la prodigalité des aimables, obligeantes et favorables expressions dont Votre Excellence a bien voulu se servir profusément dans sa très honorée lettre en réponse de la mienne, je ne trouve point des termes convenables et suffisants pour vous témoigner ma reconnaissance et sensibilité. Il ne me reste donc que le devoir de la remercier infiniment de sa bonté et bonne opinion qu'elle conserve toujours de moy, et des vœux bienveillants à l'occasion de la nouvelle année, que je vous souhaite réciproquement de tout mon coeur comblée de toutes sortes de prospérités et contentement, avec une longue suite des autres consécutives. Au reste, je désire des occasions de la convaincre de la réalité de mes bons sentimens que m'inspirent la particulière estime et grand cas que je fais de sa précieuse amitié. Je la prie de me croire pour tousjours, Monsieur, etc.

V. E. trouvera ici jointe une lettre pour elle de la part du S^r consul Fornetti.

CCCCLXXV.

Grégoire Ghica, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 11/22 octobre 1765].

Monsieur,

Comme j'ai fait toujours un très grand cas de la précieuse et loyale amitié et correspondance de Votre Excellence, ainsi je tâcherai de me servir de chaque occurrence qui pourra contribuer à affermir de plus en plus cette ancienne amitié et de renouveler votre correspondance très désirée. En conséquence de mes dispositions sincères, s'étant présenté Monsieur Bourbier accompagné des lettres de recommandation de Votre Excellence du 16 aout passé, j'ai été très content en y voyant les marques de votre amitié ancienne, qui m'a été toujours fort à cœur. Le sus mentionné ayant montré un grand désir de se rendre en Pologne, persuadé par les assurances de quelques amis, à ce qu'il dit, a eu toutes les commodités dont il avoit besoin et s'en est allé. Avec tout cela, assurant Votre Excellence de ma véritable et loyale amitié, avec une très parfaite estime et considération j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLXXVI.

Gianpietro Nagni à Vergennes.

[Jassi, 21 janvier/1er février 1766].

Eccellenza,

Non prima di questa settimana mi giunge il veneratissimo foglio di V. E. de 9 corrente, con la nota risposta, che avrò cura di spedire domani in Varsavia. Sono tutto penetrato dalle gentilissime espressioni, con cui si degna di accompagnarlo, delle quali vedendomi immeritevolissimo, non fò che ammirare la sua clemenza verso di me. Posso solamente accertare l'E. V. che a tenore degli ordini del mio clementissimo padrone, ed a ricontestare all' E. V. quel buon credito, in cui mi tiene, avrò tutta la cura per cotal carteggio sicuro e segreto.

In tanto, si degni ricevere un altro plico, che mi capita quest'oggi dallo stesso noto canale. Mi conservi V. E. nel prezioso dono della sua vaevolessima protezione, e, dove mi conoscerà capace di ubbidirla, si compiacca di essercitar la mia servitù, mentre con profondo ossequio le bacio le mani.

CCCCLXXVII.

Visconti, nonce en Pologne, à Vergennes.

[Varsovie, 4 octobre 1766].

Monsieur,

Autorisé depuis longtems par la Congregation Romaine de la Propagande à prendre les arrangemens plus propres pour le bien de l'église Catholique de Crimée, c'est à Votre Excellence que j'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui du fond de la Pologne, dans la persuasion que je ne sçauois mieux m'acquitter de mon devoir qu'en implorant les bons offices d'un ambassadeur du Roi Très-Chrétien. Il s'agit, mon respectable seigneur, de protéger un prêtre catholique du rit arménien, qui se dispose à passer de ce royaume en Crimée pour y exercer les fonctions de missionnaire ou de pasteur apostolique. Rien ne sçauroit rassurer plus efficacement le prêtre Wartaraszewicz (c'est le nom du missionnaire en question) qu'un firman du Grand Seigneur. Muni de cet important privilège de Sa Hautesse, il pourra librement cultiver la vigne de Jesus-Crist sans crainte d'être inquiété ou tracassé par les mahométans. Le prêtre Martyreszewicz, l'un de ses prédécesseurs dans cette mission a été convaincu par expérience de la valeur, ou plutôt de la nécessité d'un tel firman, que le palatin de Plock, autrefois ambassadeur de Pologne, lui procura. Votre Excellence sent bien que c'est par votre interposition que j'espère d'en obtenir un pareil en faveur du prêtre Wartaraszewicz. Aussitôt que ce privilège sera expédié du Divan, je vous supplie d'avoir la bonté de l'envoyer à M^r Fornetti, consul de France auprès du Cham des Tartares à Bachaseraï. Prévenu par une de mes lettres, M^r Fornetti

aura le soin de remettre le firman au Missionnaire, lorsque celui-ci sera parvenu au lieu de sa destination. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour recommander à un personnage de votre rang et de votre caractère l'intérêt général et particulier de notre sainte religion dans ces contrées éloignées.

CCCCLXXVIII.

Vergennes au prince de Moldavie.

A Constantinople, le 19 novembre 1766.

Monsieur,

Je dois aux bontés de Votre Altesse les prémices du renouvellement de ma correspondance avec la Pologne, et il me sera bien flatteur de lui en devoir la continuation. Si j'avois moins de confiance dans l'amitié sur laquelle elle m'a permis de compter, je pourrois employer auprès d'elle une interposition à laquelle Votre Altesse ne se refuseroit pas, mais c'est de ses sentimens seuls que je désire d'obtenir la grâce que je prend la liberté de lui demander de vouloir bien donner ordre que les lettres qui me viendront de Varsovie et mes réponses soient expédiées exactement.

J'ai l'honneur, Monsieur, de mettre sous la protection de Votre Altesse la lettre ci-jointe; quoiqu'elle soit à l'adresse de M. de la Roche, elle n'est point pour lui, Votre Altesse est informée de sa véritable destination et des motifs de circonspection qui ne permettent pas de l'exprimer.

Sensible aux nouveaux témoignages d'amitié que Votre Altesse veut bien me donner dans cette occasion, je voudrois être en situation de lui marquer toute la vive et parfaite reconnaissance dont ils me pénètrent. Ce sentiment dont je la prie d'agréer l'hommage, lui répond du zèle invariable qui m'attache à ses intérêts et de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Altesse, etc.

CCCCLXXIX.

Grégoire Ghika, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 1/12 décembre 1766].

Ill^{mo} ed Ecc^{mo} Sig^{re} Sig^{re} Amico Distin^{mo}.

Con infinito mio piacere ricevo il gentilissimo foglio di V. E. de 19 scorso Nov^{re}, ripieno delle più umane espressioni, che il suo buon cuore verso di me le ha saputo suggerire, in ripruova ancora di quella costante amicizia, che Le hò sempre professato e che tuttora immutabile le confermo. Sensibile per tanto alle medesime. con la maggior vivezza del mio spirito le ritorno le più distinte grazie, sperando che alle stesse vorrà ancora per appagare l'ardente mio desiderio, unirici l'apprezzabil dono de suoi amichevoli comandi, de quali la prego ad essermene liberale.

Riguardo alla corrispondenza ripresa con la Polonia, stia per sicura che tutte le lettere che sono venute per V. E. dà colà sono state dirette con la maggior cautela possibile, ed altrettanta ancora se ne userà in rimettersi le risposte, avendo dati gli ordini più pressanti per tal effeto. In tanto, troverà qui compiegata un'altra proveniente dallo stesso connoto canale, e con la più costante perfettissima considerazione ed amicizia mi dichiaro, etc.

CCCCLXXX.

Vergennes à Visconti, nonce apostolique en Pologne.

[Constantinople, 12 décembre 1766].

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 9 octobre pour me prévenir que, la Sacrée Congrégation de la Propagande l'ayant autorisé à prendre les arrangemens les plus propres pour le bien de l'Eglise

catholique de Crimée, Votre Excellence auroit fait choix d'un prêtre du rit catholique arménien nommé Wartaraszewicz, qu'elle m'invite à protéger et même à le faire munir d'un firman pareil à celui que le Palatin de Plock avoit obtenu du Grand Seigneur pour mettre un autre missionnaire à l'abri des inquiétudes et des persécutions des schismatiques

Mon zèle pour la propagation de notre sainte religion et mes égards particuliers pour la recommandation de Votre Excellence ne me laisseroient point hésiter à faire tout ce qu'elle attend de mon concours si je voyois la moindre possibilité au succès de ses vues. Mais, indépendamment que les tems sont bien différens de ce qu'ils étoient lorsque M. le Palatin de Plock impétra le firman en question, je n'ai pas les mêmes raisons pour m'interresser directement à l'établissement d'un prêtre catholique en Crimée qu'un ambassadeur de Pologne, qui peut prétexter l'abord des voyageurs et des marchands de sa nation et le besoin qu'ils ont de ses secours spirituels, et, à la faveur de ce prétexte, autoriser la résidence d'un prêtre supposé polonois, quoique arménien.

Nous n'avons, Monsieur, aucun établissement de commerce chez les Tartares, par conséquent point de nationnaux pour lesquels je puisse réclamer l'exercice de notre religion. Si, dans les circonstances présentes, j'en faisois la demande, j'ouvrirois la porte à la persécution. Tout ce que je puis faire et que je ferai avec empressement, est de recommander fortement au S^r Fornetti la personne du prêtre Warataszewicz et de l'autoriser à lui rendre tous les services qui pourront dépendre de lui, soit auprès du Kan ou auprès de ses ministres. Comme j'ose compter sur les bontés de ce prince, je me flatte que cette recommandation ne sera pas sans effet, et que, si le nouveau missionnaire sait se conduire avec prudence et discrétion, il ne sera point troublé dans l'administration des secours spirituels qu'il pourra être à portée de donner à ses compatriotes.

CCCCLXXXI.

Giovani Pietro Nagni „segretario degli affari esteri“
de Moldavie à Vergennes.

[Jassi, 4/15 décembre 1766].

Eccellenza,

Avendomi ordinato Sua Altezza Ser^{ma} il mio elementissimo Principe padrone gloriosamente regnante in Moldavia di aver una speciale attenzione per i dispaeci che giungono da Varsovia per V. E., e rispettivamente ancora di quelli che mi farà l'onore di accludere da sua parte per quel corrispondente, come hò avuto per lo passato, quindi per ubbidire a tali veneratissimi ordini, come anche per meglio in appresso sicuramente seguitare una tal corrispondenza, alle cautele che prendo per Varsovia ci unirò anche la presente, sperando che l'E. V. sarà per approvare una tal condotta. In questo primo incontro le dedico tutta la mia umile attenzione e servitù in queste parti, si degni di qualificarmela con l'onore de suoi preggiatissimi cenni, e le bacio riv^{te} le mani.

CCCCLXXXII.

Vergennes au prince de Moldavie, Grégoire A. Ghica.

[Constantinople, 27 décembre 1766].

Monsieur,

C'est avec autant de plaisir que de reconnaissance que je reçois les assurances obligeantes d'amitié que Votre Altesse s'est plu à me confirmer dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 1^{er}/12 de ce mois. Aussi occupé que je l'ai toujours été de mériter de sa part un sentiment aussi flatteur, il m'est bien consolant qu'elle daigne me tenir compte de mon empressement pour le justifier. Votre Altesse n'auroit certainement rien à désirer de mon attachement et de mon zèle, si elle vouloit bien m'honorer de ses commandemens.

Je ne puis trop remercier V. A. de la protection qu'elle accorde à ma correspondance renouvelée avec la Pologne et je lui demande la continuation de cette faveur avec toute la confiance que ses bontés m'ont inspirée. Ses offres généreuses l'encourageant, je prend la liberté de joindre icy une lettre à l'adresse de M. de la Roche, que je la prie de permettre qui soit expédiée.

Je la prie encore d'agréer l'hommage de mes vœux dans ce période du changement d'année dont nous aprochons si rapidement. Tous les jours de ma vie se ressemblent dans la profession de l'interest le plus constant que je prend au bonheur et à la prospérité de V. A., et dans la fidélité des sentimens qui animeront à jamais la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur etc.

CCCCLXXXIII.

Vergennes à Nagni.

A Constantinople, le 9 janvier 1767.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4/15 du mois passé pour m'informer que M. le prince de Moldavie nous avoit spécialement recommandé la seureté de la correspondance que Son Altesse veut bien me permettre d'entretenir par la voye d'Yassi avec la Pologne.

Les intérêts de ma correspondance ne peuvent être dans de meilleures mains que dans les vôtres. Quoique je n'aye pas l'honneur de vous connoître personnellement, Monsieur, il suffit que vous ayés part à la confiance du Prince votre maître pour décider la mienne, qui ne peut être plus entière qu'elle l'est dans les offres obligeantes que vous voulés bien me faire. Aussi je m'empresse de vous en remercier et de m'en prévaloir en vous recommandant le paquet ci-joint. Mais, s'il m'est agreable de vous avoir des obligations, il ne me le seroit pas moins que vous me missiés, Monsieur, à portée de les acquitter, de vous donner des preuves de ma reconnaissance et de la véritable considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCCLXXXIV.

Grégoire Ghica, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 30 décembre 1766/10 janvier 1767].

Ill^{mo} ed Ecc^{mo} Sig^{re} Sig^{re} ed Amico Distin^{mo}.

Doppiamente V. E. si compiace col suo umanissimo foglio de 27 cadente St. N^o ricontestarmi quella special gentilezza, con cui mi hà sempre favorito, si per la sicurezza delle sue lettere, che mi giungono per Lei da Polonia, per le quali si rimostra meco gratissimo, come per l'augurio di felicità, che m'indirizza in occasione del nuovo anno. Sensibilissimo per tanto alle medesime espressioni obligantissime, non lascio di corrisponderle cò miei amichevoli ringraziamenti, e viappiù accertarla che riguardo alle lettere hò dato gli ordini più pressanti acciò con tutta sollecitudine e sicurezza siano queste spedite e dirette, e rispetto all' altro stia certa di 'esser corrispondenti i miei voli per le sue più perfette prosperità, che senza circoscrizione alcuna di tempo le riprego dal Signore, specialmente in questo entrante nuovo anno e sinceramente mi ripeto etc.

CCCCLXXXV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 1er/12 janvier 1767].

Eccellenza,

Capitando in questa stessa settimana un'altra lettera da Varsavia del solito connoto canale per V. E., la quale per casualità da S. A. S., il mio clementissimo Principe Padrone, nel aprir il piego fù tagliata, mà nel rimanente intatta come vedrà, mi dò l'onore di umiliargliela, ed accompagnarla con la presente rispettosissima mia. Supplico l' E. V. di gradire con la solita sua umanità anche questa mia dovuta attenzione, e col solito ossequio inviolabilmente le bacio le mani.

CCCCLXXXVI.

Gianpietro Nagni à Vergennes.

[Jassi, 10/21 mars 1767].

Eccellenza,

Giungendomi in questa posta una lettera per V. E., mi prendo l'ardire di compiegargliela. Mi conservi la sua valevolissima protezione, e col solito ossequio le bacio umilmente le mani.

CCCCLXXXVII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 6/17 mai 1767].

Eccellenza,

Mi vedo in questa settimana onorato da un pregiatissimo foglio di V. E., quando mi figuravo decaduto dalla sua valevolissima protezione. Le rendo dunque i miei più riverenti ringraziamenti per la sua benigna disposizione che hà per me, e sia persuasa l' E. V. che, dal canto mio, si mancherà mai a quell' attenzione dovuta ad un sì ragguardevole personaggio ed alla continuazione della stessa puntualità usata dal principio sin ora della nota corrispondenza, tanto più che da S. A. ne vengo avvalorato. Subito spedii il suo dispaccio al S^r La Roche, e giungendomene quest'oggi un altro per V. E., mi hò l'onore di compiegarglielo. Mi continui la sua valevole protezione, non disgiunta da suoi veneratissimi cenni, e creda pure che in me troverà qui non un agente, mà un fedele servitore che non hà altra ambizione, se non ricontestarle cò fatti quell' ossequio con cui le baccio le mani.

CCCCLXXXVIII.

Vergennes au prince de Moldavie, Grégoire
Callimachi.

A Constantinople, le 19 may 1767.

Monsieur,

J'apprend par la voix publique l'heureuse arrivée de Votre Altesse dans sa résidence, et je m'empresse de l'en féliciter et de lui offrir l'hommage des vœux que je forme pour sa prospérité et pour sa constante satisfaction. La mienne sera parfaite, si Votre Altesse veut bien me conserver l'amitié dont elle m'a fait renouveler l'assurance avant son départ. J'ai la seureté de la mériter dans la correspondance des sentimens qui animent le sincère attachement que j'ai voué à sa personne et à son service.

Je profite de la permission que Votre Altesse m'a donnée de me servir de sa poste pour entretenir un fil de correspondance en Pologne, en mettant sous sa protection la lettre ci-jointe que j'adresse à M. de la Roche, son agent à Varsovie. Je prie Votre Altesse de vouloir bien donner l'ordre qu'elle soit expédiée à sa destination, et recommander que celles qui me seront adressées par la même voye me soient régulièrement envoyées.

CCCCLXXXIX.

Vergennes au prince de Moldavie.

[Constantinople, 3 juin 1767].

Monsieur,

Votre Altesse m'a permis de compter sur ses bontés. Je les réclame en faveur du Père Person, religieux observantin, qui est agrégé à la communauté latine d'Yassi et qui m'est fortement recommandé par des personnes de la première considération. Tout le bien qu'on me dit de ce religieux ne me permettant pas de douter qu'il ne cherche à mériter la pro-

lection de Votre Altesse par une conduite sage, réglée et édifiante, je la supplie de vouloir bien la lui accorder et de le faire jouir dans ses Etats de la tranquillité qu'elle se plaît à procurer à tous ceux qui ont le bonheur de vivre sous ses lois.

CCCCXC.

Nagni à Vergennes.

[Jassi 27 mai/7 juin 1767].

Eccellenza,

Ritrovandosi qui, ha qualchè giorno, il S^r Fornetti, Console di Francia in Crimea, alloggiato incontro questa sua umilissima casa, mi hà consegnato un piego per V. E., che mi dò l'onore di rimmetterle. Hò provato tutto il piacere di conoscer un giovane così correato di merito, e ne sono rimasto contentissimo. conforme spero sarà anche egli di quelle attenzioni da me usatele, e dovute ad un forestiere. Altra lettera vedrà V. E. del solito corrispondente in Varsovia, giunta con la posta di oggi. Supplisco V. E. di continuarmi l suo padrocino ed onore de suoi autorevoli cenni, e col solito ossequio mi dò l'onore di ripetermi etc.

CCCCXCI.

Jean Grégoire, prince de Moldavie, à Vergennes.

[Jassi, 28 mai/8 juin 1767].

Ill^{mo} ed Ecc^{mo} Sig^{re} Sig^{re} ed Am^{co} Distin^{mo}.

Troppo generosa V. E. verso di me, non mi giungono nuove le obbliganti parti che mi favorisce in opportunità del mio felice arrivo fatto in questa mia capitale di Yassi. Sensibile per tanto alle medesime, non tralascio di corrisponderle cò miei più copiosi rendimenti di grazie, e nel tempo stesso assicurarla della mia più viva pressura per ogni sua consolazione, come mi figuro avrà potuto raccogliere per lo passato. E con la più perfetta amichevole considerazione mi dico etc.

CCCCXCII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 4/15 juin 1767].

Eccellenza,

In risposta al pregiatissimo foglio di V. E. de 3 corriere S. N., mi dà l'onore in primo luogo di umiliarle i miei più riverenti ossequj per la benignità che seque a dimostrarmi e poi ad accertarla di esser da me stesso stato dato il piego a questo P. Pirson de Min. Conventuali missionario, e di aver spedito l'altro al S^r La Roche in questo punto stesso con tutta sollecitudine ed attenzione, quale riconfermando a V. E., sempre inalterabile, profondamente le bacio le mani:

CCCCXCIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 10/21 juin 1767].

Eccellenza,

Nella partenza fatta ieri mattina dal S^r Console Fornetti, mi fù lasciata una sua per V. E., che, con la solita giuliva attenzione mi dò l'onore di compiegarle. Oggi poi con la posta me ne giunge un'altra dal noto canale di Varsavia, sicchè ambedue troverà ivi compiegate.

Un mercante giunto da Bucaresti mi dà una lettera per un suo corrispondente costi. Supplico V. E. di farla consegnare a qualche suo domestico per esser recapitata, pregandomi di farla giungere al S^r Ministro di S. M. C. Imperiale, con cui non hò servitù. La supplico condenarmi dell'ardire, dell'onore de suoi autorevoli cenni, e col solito ossequio le bacio umilmente le mani.

CCCCXIV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 25 aout/5 septembre 1767].

Eccellenza,

Ritrovandomi già fatto un piego per V. E., a cui mi rimetto, mi giunge il suo veneratissimo foglio de 12 corrente con una lettera per Varsavia, che mi darò l'onore di spedire lunedì prossimo. Rendo a V. E., i miei più copiosi ringraziamenti per le benigne assicuranze mi favorisce della sua protezione, e di non aver appreso per una mancanza l'ardire presomi, in raccomandarle la lettera per il S^r Reisner.

E giunto poi di Moscovia un tal Sig^r ufficiale di Francia a nome Person, a cui per riguardo della nazione sua hò procurato di usare quelle attenzioni speciali. Hò pregato S. A., il mio Padrone di volerlo far unire col Asnè, che partirà da quì lunedì prossimo, giacchè egli il S^r Person vol prendere il camino per Costantinopoli; partirà dunque, e spero giungerà sicuro da ogni incontro di viaggio. Lo notizio a V. E. solamente per suo lume, trattandosi di un suo suddito. A V. E. bacio umilmente le mani.

CCCCXCV.

La Roche à Vergennes.

[Varsovie, 19 septembre 1767].

Monseigneur,

Ces jours passez, M. le baron de Tott, parti depuis peu pour la Moldavie par Chotsin m'ayant confié qu'il avoit lieu de craindre de n'être court d'argent sur sa route, j'ay cru bien faire et même mériter par là en quelque façon l'approbation de Votre Excellence, de luy offrir ma bourse. dans la vue d'obvier à l'embaras réel où il se trouveroit, s'il venoit à en manquer; mais, comme je n'ay ici des finances qu'au-

tant qu'il m'en faut pour mes besoins, j'ay dû conséquemment, ou, pour mieux dire, je n'ay pu luy fournir qu'un crédit de 750 piastres à réaliser à Jassi. Je me serois volontiers dispensé de déplacer un argent qui est en sûreté, et qui d'ailleurs me rapporte le 10 pour cent, si M. le baron ne m'avoit assuré qu'à l'aide des bons offices de Votre Excellence il y avoit moyen de le replacer à Constantinople sur la nation française, avec moins d'avantage à la vérité, mais avec tout autant au moins de sûreté. J'ose, Monseigneur, en conséquence joindre à la prière que M. de Tott s'est chargé de vous en faire, j'ose, dis-je, y joindre la mienne, qui est de daigner prendre quelque soin de la chose, et de ne pas permettre que cet argent soit placé ailleurs que sur notre nation en général. La caisse publique étant dans le cas de faire de tems en tems des emprunts, il sera j'espère, d'autant plus facile de luy faire accepter cette somme-ci, qu'elle est fort modique.

Je profite au reste, Monseigneur, avec beaucoup d'empressement de cette occasion-ci pour renouveler à Votre Excellence les sentimens pleins de respect et de dévouement que je luy ay voués depuis long tems; et j'ose assurer que la considération de l'avantage qui m'en revient a très fort contribué à me décider au prest de l'argent sus mentionné. Je me suis plaint souvent, Monseigneur, et je me plains tous les jours de ce que ma position actuelle ne me mette point à même de vous réitérer aussi assidûment qu'auparavant un hommage si cher à mon cœur, et qui est celuy de la profonde vénération avec laquelle je ne cesse d'avoir l'honneur d'être, etc.

CCCCXCVI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 11/22 septembre 1767].

Eccellenza,

In risposta al veneratissimo foglio de V. E. de 4 corrente st. novo, si degni in primo luogo di ricevere i miei più riverenti ringraziamenti per la benignità, che si compiacé usarmi

della continuazione della sua buona grazia, e per l'onore che mi dispensa in favorirmi la consaputa solita lettera, che già avuto il suo camino, quindi accludendola una altra giunta dal noto canale. Spero voglia gradire quella costante attenzione che avrò sempre in ogni incontro de suoi veneratissimi cenni.

Il noto S^r ufficiale Person, doppo essersi istradato con l'asne per costi, è tornato in dietro per le cattive strade trovate piene di fango, ed acque immense, nè sò per anche cosa farà. A quest'ora deve esser partito da Varsavia il S^r barone de Tott. Bacio a V. E. umilmente le mani.

CCCCXCVII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 22 septembre/3 octobre 1767].

Eccellenza,

Il Sig^r Barone de Tott, che si è trattenuto qui 3 giorni e mezzo, è partito per Tartaria, mi hà lasciato una lettera per V. E., che mi dò l'onore al solito di umiliargliela.

Il Sig^r ufficiale de Person, francese, ieri 21 corrente è partito per Galatz, affine di portarsi costi per mare. Al medesimo hò fatto dare i cavali per posta sino colà, e gli hò consegnato una cassa spettante a S. A. la Sig^{ra} Principessa Ghica di alcuni miei quadri, che vole comprare; l'ho pregato di lasciar tal cassa in palazzo di V. E., che supplico di voler far dare al Sig^r Niccolò Carazza, uno dei Capi Chiaja di S. A. mio Padrone, il quale si prenderà la cura di umiliarla a tal S^{ra} Principessa. Supplico V. E. di compatirmi l'arroganza, avendo avuto per mira la sola sicurezza della mia robba, acciò non vada perduta. E col solito ossequio le bacio le mani.

CCCCXCVIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 25 septembre/6 octobre 1767].

Eccellenza,

Mi giungono con questa posta due lettere per V. E., una dal solito connoto canale, e l'altra dal S^r La Roche, che se-

condo il solito mi dò l'onore di compiegarglielle; mà perche detto S^r La Roche apparte mi-previene di dover prendere dal Sig^r Barone Tott un assignazione di piastre 750, che qui hà già ricevute per conto di detto S^r La Roche, e di rimetterla a V. E., ed essendo il sudetto S^r barone partito, non saprei certamente dove rivolgermi; sicche supplico V. E. che, dovendo rispondere a detto S^r La Roche, gli faccia sentire che dal canto mio non hò mancato di parteciparne V. E. e di raccomandarle questo suo affare.

Il detto Sig^r barone Tott, prima di partire, ha voluto incaricarmi di aver riguardo alle sue lettere; e perche pensa addirittura d'incaminarle per la posta per giungere più sollecite alla sua corte di Parigi, mi hà addossato il peso di questa corrispondenza, promettendomi di bonificarmi le spese de porti, e di pagarmi ancora quelle spese doverei fare se, per esempio, trovandosi partito il nostro corriere, mi giungesse un suo dispaccio, dovendo spedire un altro per raggiungerlo, ed in fine mi promette una ricognizione per l'incommodo da farla approvare dalla sua corte. Jo, Eccellenza, sono un povero uomo, che vivo dalle mie onorate fatiche, e fò preggio di puntualità ed attenzioni. In pura confidenza segreta tutto questo umilio a V. E., supplicandola di non farne uso publico; solo la supplico di dirmi sinceramente cosa debba fare, sperando che questo carteggio voglia esser permesso dalla Prefulgida Porta, e che V. E. l'ottenga, come mi disse il S^r barone Tott di averle scritto, giacchè, oltre la spesa di carta, cera di Spagna e le mie fatiche, che tutte queste considero per un nulla, non vorrei che avessi ancora ad interessarmi di spese di posta, sapendo bene quanto sia alterato in Polonia il prezzo delle lettere che si affrancano in mandare, e l'altro quando ritornano. Il tutto da Padrone e da Padre supplico V. E. significarmi, come debba regolarli in questo, mà in maniera così segreta, che paja non possa jo in qualche maniera diffidare di un cavaliere come è il S^r Barone Tott, per cui hò tutta la stima e rispetto; mà qualche poca buona sorte sperimentata qui con altri mi disanima in qualche forma à dover cavar danari, col dubbio di ripeterli e riaverli. Attribuisca V. E. queste mie espressioni,

ad una vera stima e venerazione, che fò della sua pregiatissima persona, alla di cui valevole protezione sempre più raccomandandomi, le bacio umilmente le mani.

CCCCXCIX.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 1er/12 octobre 1767].

Ill^{mo} ed Ecc^{no} Sig^{re}, Sig^{re} Padrone Colendissimo.

Sono debitore risposta a 3 veneratissimi fogli di V. E. de 19 e 24 sett^{bre}, e 1 corrente S. N. Vengo al primo. Hò trovato già la lettera e spedita in Varsavia, come l'altra ancora che hò trovato in quella de 24, dove ancora hò trovato un'altra per il S^{re} baron de Tott, ma non avendo avuto sinora occasione propria, alla prima che mi si presenterà, non mancarò di unirci anche quell' altra che mi compiega nella veneratissima sua del primo corrente.

Riguardo a queste lettere del S^r barone per Crimea, jo già ho avuto l'onore di prevenire V. E. che ci avrò tutta l'attenzione possibile, mà alcune volte qui non vi sono solcite spedizioni per quelle parti, e per conseguenza devono trattarsi sin tanto si presenterà, quando non si voglia spedire un calerese apposta sino a confini di Tartaria, in qual caso vede che le spese non sono indifferenti per un povero galantuomo, come sono jo, che vivo di mesata, come hò avuto l'onore di umiliarle con altra rispettosissima mia. Egli si è qui trattenuto 3¹/₂ giorni, subito da S. A. mio Padrone gli fù assegnato il taino, che le continuò sino a tutta la Moldavia; gli feci avere 20 cavalli gratis, 2 calerasi ed un conduttore e così trattati e spesati tutti, come un ministro, Egli si degna scrivermi di ringraziamento, e mi compiega una lettera per spedirla in Parigi a Sua Sig^{ra} madre, ed a mio conto l'hò mandata; sicchè mi pare che pulizie più proprie non potrà avere, ed attenzione maggiore certamente non potrà da me essiggere. Seppoi V. E. m'autorizza a dover spedire ogni volta un calerese, non ha da far altro, per esser ubbidita, che

commandare, esperando che ci sarà il consenso della Prefulgida Porta, che sà quanto sia necessario per quiete reciproca.

Sin da 21 scorso partì da qui il S^r uffiziale Persan, a cui affidai una cassa con 60 quadri per S. A. il S^r Principe Ghica, lo pregai di portarla al palazzo di V. E., che supplico dare al S^r Nicolò Carazza, capo chichiajà di S. A. per farla rimettere a tal Principe; spererei che a quest' ora fosse costi giunto, sicchè supplico V. E. di farmi avvisato per mia quiete.

Quanto dispiacere mi hà recato la notizia dell' incendio di mezzo Pera, altrettanto hò goduto che la divina misericordia abbia salvato il palazzo di V. E., la quale supplico rasserenarsi dall' agitazione provata per tal accidente. Se l'E. V. potesse vedermi il cuore, si che conoscerebbe non inferiore al suo il mio riacrescimento per quel preciso interesse che giustamente mi devo prendere in ogni suo sinistro incontro. Supplico finalmente l'E. V. di non defraudarmi della sua vavolevissima protezione, e credermi sino alle ceneri quale col solito profondissimo rispetto le bacio le mani.

D.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 8|19 octobre 1767].

Eccellenza,

Accompagno la presente lettera, chè mi giunge da Varsavia dal solito comodo canale, con questa mia utilissima, la quale serve solo a ricontestarle il mio inalterabile ossequio e quella perfetta venerazione, con la quale mi dò l'onore di baciarle le mani.

DI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 15|26 octobre 1767].

Eccellenza,

Mi giunge il veneratissimo foglio di V. E. in data de 13 corrente, con altri due dentro per il S^r La Roche e per l'altro S^r corrispondente, quantunque sotto lo stesso nome, uno de

quali oblongo, quali questa mattina stessa hò spediti per Varsavia, giusta gli ordini di V. E.

Non avendo avuto occasione per Crimea di rimettere al Sig^r barone de Tott le connote due lettere dell' E. V. ad esso dirette, mi dò l'onore di ricompiegargliele giusta tali comandi.

Sarò obbligato alla clemenza sua per non far perdere la cassa de quadri che affidai al S^r Persan, molto piu ancora se si degnerà farla passare al S^r Nicolo Carazza per rimetterla a S. A. Ghica. Tal Sig^r francese mi è affato ignoto, quantunque hò procurato rendergli qualche servizio per riguardo della nazione, che giustamente venero.

Mi prevengono da Varsavia che il S^r Gerault non abbia avuto riscontro da V. E. di un suo dispaccio speditole al principio di Luglio, temendo possa essersi smarrito ò perduto; già hò risposto che da me esattamente si sono tutti spediti sino al punto presente, mà che ne avrei supplicato V. E. per sentirmi il suo oracolo La supplico dunque di significarmi si le sia capitato ò nò, per avvisarne tal Sig^{re}. Me seguite l'E. V. la sua valevole protezione, non disgiunta dell' onore de suoi pregiatissimi cenni, e profondamente inchinato le bacio le mani.

Troverà altra lettera ch'è la 3-a giunta jeri per V. E. dal solito canale.

DII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 22 ottobre|2 novembre 1767].

Eccellenza,

In noto corrispondente mi rende ardito di infastidir V. E. con questo mió rispettosissimo foglio, che accompagna altro del medesimo. Spero che l'E. V. si degnerà non ascrivermi nel numero de peccatori, e che mi vorrà continuare quella preziosissima protezione, che sempre più m'imploro, e profondamente inchinato le bacio le mani.

DIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 29 octobre] 9 novembre 1767].

Eccellenza,

Nuova occasione per me obbligante mi somministra con questo spaccio il noto soggetto con una sua da accludere a V. E., che troverà qui ingiunta, per poter in questo incontro ricontestarle quella piena venerazione che le professo. Sarà un eccesso del solito generoso cuore dell' E. V. il gradire l'uno e l'altro atto, qualificandomeci con l'onore de suoi autorevoli cenni, e profondamente inchinato le bacio le mani.

DIV.

La Roche à Vergennes.

A Varsovie, le 12 9bre 1767.

Monseigneur,

J'ay receu avant hier la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 du mois passé en accompagnement d'un paquet pour M. le capitaine Schmitz. Cet officier, ne voyant pas jour à remplir l'objet de sa mission pour cette année-ci, vu la saison avancée, a jugé à propos de repasser en France dès le mois de septembre passé; de façon que je n'ay pu luy remettre le ferman que vous daignés me recommander. Je viens toutefois de le prévenir, et luy et M. le marquis de Conflans son chef, sur l'arrivée de cet ordre de la Porte, que je garderai auprès de moi jusqu'à ce qu'il aye plû à M. de Conflans ou au ministère de m'ordonner ce que j'en dois faire. Comme, au reste, nous sommes convenus qu'en cas que la Porte Ottomane voulût lever l'obstacle ci-devant mis à la sortie des chevaux tant moldaves, que tartares, M. Schmitz ou tel autre qui serait désigné pour remplir la même tâche, nous sommes, dis-je, convenus qu'il se rendroit de nouveau ici dès le commencement du printemps prochain, dans la vue d'y pourvoir aux fonds nécessaires pour l'a-

chat de la quantité des chevaux que portera sa commission. J'ay cru conséquemment superflu l'envoy de ce ferman en France par la poste, d'autant qu'on ne sçauroit à coup sûr y en faire aucun usage, et qu'il suffit à cet égard qu'on soit instruit de l'expédition qui en a été faite à Constantinople par les soins officieux de Votre Excellence; ajouttez à cela que je serai toujours à même de le remettre soit ici soit en Moldavie, quand il s'agira de s'en servir, puisque cet officier doit s'abboucher avec moy, avant de mettre la main à l'œuvre. Je crains d'ailleurs, Monseigneur, que ce ferman, qui eut pu remplir l'objet qu'on s'étoit proposé pour cette année-ci, ne vaille rien pour l'an prochain, par la raison que la remonte projetée ci-devant de 1000 chevaux environ devant se joindre à une autre de même force qu'on réservoir pour l'année d'après il résulte de cette considération qu'il faudra à M. de Conflans 2000 chevaux dans le courant de l'été prochain, et c'est sur quoy ce seigneur a bien voulu me prévenir depuis plusieurs semaines. Il a même déjà passé son accord en consequence avec un marchand de Moldavie, où doit se faire l'achat de ces chevaux, quoyque tartares. De façon qu'il conviendra sans doute de renouveler ce ferman, de le faire adresser non seulement au Pacha de Chotzin, mais encore au prince de Moldavie et d'y inserer un agrément de la Porte pour la sortie de ces deux mille chevaux, à quoy je sçais certainement que doit se monter la remonte prochaine.

La Cour aura au surplus probablement le soin d'en écrire à Votre Excellence dans peu; c'est là du moins ce que M^r le marquis de Conflans me fait entendre dans sa dernière lettre, et ce dont M^r de Schmits m'a assuré avant son départ de cette capitale-ci.

Je pris la liberté, Monseigneur, de supplier en dernier lieu Votre Excellence de ne pas permettre que quelque argent prêté à M. le baron de Tott, qu'il m'a promis de faire placer à Constantinople par vos soins officieux, le fut ailleurs que sur la nation françoise, ou du moins sur quelqu'un de nos négocians dont on soit bien sûr; comme j'ay sçu du depuis qu'il se proposoit de le remettre à M. son beau frère, j'ose prier très humblement Votre Excellence de ne pas le souffrir;

j'ay des très bonnes raisons pour n'y pas donner les mains. Il n'est pas juste d'ailleurs qu'on dispose contre mon gré d'un argent que je n'ay prêté que pour obliger et que j'ay déplacé avec perte. J'ose joindre ici, Monseigneur, le reçu de M. de Tott et sa promesse, dont je prie Votre Excellence de faire l'usage qu'elle jugera plus à propos.

DV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 12]23. novembre 1767].

Eccellenza,

Nel tempo stesso che stavo sigillando per spedire il nostro corriere in Polonia, è giunto da costì il calerese, con cui hò avuto l'onore e la consolazione insieme di veder doppo più settimane (il che mi teneva inquieto, dubbitando di qualche pregiudizio alla sua preziosa salute, che Iddio conservi e prosperi semprepiù, giusta i miei ardente desiderj e voti) un pregiatissimo foglio di V. E. segnato li 6 corrente S N., e sono stato in tempo di poter spedir subito le due lettere compiegate, una per il S^r La Roche e la seconda per il noto corrispondente, da cui venendomi rimessa con questa posta di jeri un'altra, mi dò parimente l'onore di compiegargliela, partando oggi stesso anche per costà il nostro calerese.

Riguardo all' Ill-mo Sig^r barone de Tott, posso accertare V. E. che da Crimea non hò avuto sue lettere, quantunque gli si sia presentata l'occasione del ritorno qui del nostro Portar Grande, ò sia usciaro, da cui hò inteso di star bene e di aver doppo 6 giorni avuto l'udienza dal Serenissimo Kan, de Tartari; dallo stesso hò inteso di esser già da oggi 16 giorni partito il Sig^r Fornetti, ch'è aspettavo jeri, mà, sino al punto che scrivo, non sò di esser giunto in Yassi. Hò per altro prevenuto questi nostri PP. Missionarj di tenere pronto l'alloggio a tutte l'ore, che possa giungere. Dal silenzio dunque che detto S^r Barone usa meco adesso, sarebbe congettura probabile di aver mutato pensiero di dirigger per qui i suoi dispaacci, ed il tempo ne discifrerà.

Con quella stessa clemenza che l'E. V. si degna farmi sentire le sue grazie per me, con altrettanta giustizia (mi permetta il termine) devo sù di ciò umiliarle i miei sinceri sentimenti, supplicandola a prenderli in quel retto senso che mi essono dal cuore. Capisco bene che qualunque sua benignità che fosse per usarmi, sarebbe per V. E. una freddura e per me un sollievo, ma in vece di bene (perdoni di nuovo) sarebbe un danno inevitabile. Conosce l'E. V. meglio di me l'indole della Nazione sospetta; ogni più castigata operazione non s'interpetrà nel fine retto; a quali gelosie l'E. V. innocentemente mi esporrebbe; naturalmente dovrebbe passare per simili canali; e poi il mio dovere! la mia onestà! quel retto fine di aver l'onore solo di poterla in questa freddura servire è una ricompensa troppo grande ed eccessiva per me. Di grazia V. E. con la sua illuminatamente rifletta, e non mi mortifichi con tante eccessive espressioni di umanità. Jo sono qui per servirla sino all' ultima goccia di sangue. Mi conservi la sua protezione, che questa è un tesoro per me; rendendole con tutto ciò umilissime grazie del favore, come se positivamente l'avessi ricevuto.

Estarà mia disgrazia il motivo della gabella pretesa in Galatz, giacchè mi toglie di prevalermi del mio. Pazienza anche a questo colpo; la lettera del S^r Persan non mi è giunta, e frattanto non hò neppur da Galatz nuova, dove si trovino i noti quadri.

Perdoni di grazia V. E. a tanta lunghezza, e con profondissimo ossequio mi dò l'onore di baciarle le mani.

Il S^r La Roche mi previene di aver ricevuto il noto ferman per i 1000 cavalli, e che la ventura spedizione ne darà a V. E. da se il riscontro.

DVI.

Nagni à Vergennes.

Eccellenza,

[Jassi, 17|28 novembre 1767].

Esibitore di questa rispettosissima mia sarà il Sig^r fu Console Fornetti, quale, doppo essersi qui trattenuto qualche

giorno, per la strada di Vallachia s'indirizza in codesta dominante ¹. Egli mi esibì un piego del Sig^r barone Tott per incaminarlo in Polonia, e, siccome 18 ore prima era partito il nostro calerese ordinario, le significai, se dovevo azzardar la spedizione di un altro per raggiungerlo; non avendo potuto disimpegnarmi di celarle i saviissimi sentimenti di V. E. ultimamente speditimi in data de 6 corrente; il di più tanto sù di ciò, che in altro, mi riporto alla viva voce del medesimo S^r Fornetti, dal quale sarà assicurata vieppiù l'E. V. di quel sincero ossequio che le porto e di quella più profonda venerazione che costituisce la gloria del Suo etc.

DVII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 19/30 novembre 1767].

Eccellenza,

Doppo la spedizione dell' ultimo calerese spedito il di 12 corrente, mi pervenne la notizia dell' arrivo già qui fatto del S^r Console Fornetti, quale, per esser l'ora incompatta non potei vedere di sera, mà il giorno susseguente mi portai ben per tempo a veder se le occorreva qualche cosa. Il medesimo da me è stato indrotto da S. A. il mio padrone, è stato proviuto di 12 cavali per il viaggio, e volendo prender la strada per Vallachia è stato recomandato a quel Principe. Mi lusingo che sia stato contento dell' attenzione mia, e sabbato 17 ben per tempo partì. Dalla viva voce del medesimo spero che V. E. saprà il di più, come anche avendomi esibito un piego per il Sig^r La Roche, ed essendo giusto 18 ore prima partito il calerese nostro per Polonia, lo pregai di dirmi sinceramente se dovevo a vista spedir un corriere per raggiungerlo, e sù tal proposito mi presi la libertà di farle leggere gli ultimi sentimenti di V. E., a quali stringendosi esso stesso mi consigliò a non azzardarme la spesa, tanto più che non si era degnato il Sig^r barone de Tott, di cui era la lettera ò piego, di ac-

¹ Sic = capitale.

cennarmene la missione, essendo stata rimessa sciolta, onde mi è convenuto farla trattenere 7 giorni, ed oggi è stata puntualmente spedita al suo destino. Tutto ciò, che più diffusamente le verrà suggerito da detto S^r Fornetti, hò stimato mio preciso debito di notiziarle per solo lume particolare. Sento che possa venire qui Madama Tott, che desidera il S^r Barone in Crimea. Siccome mi lusingo che il suo accompagnamento non sarà piccolo, così, venendo il caso, la supplico farmene prevenire per poterla trovare una casa commoda e proporziata, come quante saranno del suo segreto, acciò poi comparando sù due piedi, non abbia motivo di lagnarsi di quella attenzione che sono solito usare a forestieri, molto più ad una dama di merito.

Dal Padre Gio. X-mo prefetto di queste missioni di Moldavia, ch'è giunto qui felicemente il dì 24, mi sono state rese le generose benignità di V. E. e saluti, consolandomi infinitamente il sentire da esso che l'E. V. resti appagata della mia venerazione, che spero troverà egualmente simile sino all'ultimo momento di vita; egli per mio mezzo le riconferma i suoi più riverenti ossequij.

Il S^r La Roche mi rimette in questa posta una sua per V. E. quale mi dò l'onore di umiliarle, e dal noto corrispondente in questa settimana non hò lettera per V. E., quale sempreppiù supplicando del suo valevolissimo padrocinio profondamento inchinato le bacio le mani.

DVIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 27 novembre/8 décembre 1767].

Eccellenza,

Un vomito (c. r.) di sangue mi obbliga guardar il letto; non lascio contutto ciò di avvisare a V. E. il ricevimento dell'ultima sua favoritissima de 25 cadente S. N. con le due lettere, una per l'amico cognito per Varsavia, a cui jeri stesso spedii, ed altra per me del S^r Person, e ne rendo grazie dis-

tintissime alla suo bontà. Per altro de miei quadri sinora non hò notizia alcuna di Galatz, da dove si scrisse che non si trovavano, mà attende S. A. S. il mio grazioso Padrone un'altra risposta più categorica per venire al netto, ringraziandone V. E. ancora del fastidio presosi.

Lo sbaglio di rinnettersi costi il piego, che doveva spedirsi in Varsavia fù del S^r Postelnico, non mio, onde godo che la corrispondenza vada bene, e ne siano ambedue contenti.

Il P. Gio. X-mo, che bacia le mani a V. E. la supplica per l'annesse lettere. Mi onori V. E. de suoi autorevoli cenni, e profondamente inchinato le bacio le mani.

DIX.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 3/14 decembre 1767]

Eccellenza,

Avendo presso di me da quasi due mesi alcuni pieghi per il S^r barone de Tott, e non avendo modo da poterli sicuramente spedire, col consenso di S. A. il mio grazioso Padrone, mi dò l'onore di compiegarli tutti a V. E., acciò si degni di ordinarne per Tartaria la spedizione. Siccome in un piego aperto de S^r La Roche vi è con cerchio di oro, supplico V. E. per mia puntualità di farne prender cura. Perdoni di grazia, la supplico, di questo fastidio, che deriva soltanto da premura di servir detto S^r barone Tott, e di mia quiete ancora, mentre profondamente inchinato le bacio le mani.

DX.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 3/14 décembre 1767].

Eccellenza,

Mancherei al mio preciso dovere verso V. E. ed a quella profonda venerazione che le porto, qualora tralasciassi la opportunità che mi somministra il giulivo ritorno del S. Natale,

se tralasciassi di non augurarglielo felicissimo, ricolmo delle più spirituali e temporali felicità con lunghissima serie di anni in appresso con tutta la sua Ecc^{ma} casa. La divina misericordia si degni di esaudire le mie suppliche, che a tale effetto ferrosissime le indirizzo, e l'E. V. per sola sua benignità si degni gradire questo nuovo attestato di mia obbligata dovuta memoria, mentre compiegandole una solita lettera del noto corrispondente, bacio all' E. V. profondamente inchinato le mani.

DXI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi 11/22 décembre 1767].

Eccellenza,

Doppo quattro ore che avevo spedito il corriere per Varsavia mi è giunta la veneratissima di V. E. de 11 corrente S. V., con l'acchiusa per l'amico cognito, quale hò spedito immediatamente per raggiungerlo come spero; mà perchè parte subito anche il calerese per costi, non manco di darne a V. E. la riverente notizia del ricevimento e spedizione susseguito.

Mi raccomanda il P. Gio. X-mo di compiegare a V. E. le due accluse per i suoi religiosi di costi; cosicchè anche per questa volta son costretto a darli questo fastidio involontario, che, se mai potesse esserle nojoso, dirò a detto Padre che le spedirò per altro canale, e de nostri Sig^{ri} agenti.

Da che il Sig^r barone Tott 'hà veduto Crimea, non hò da lui avuto verun riscontro, solo però una lettera per il S^r La Roche, speditami col S^r Fornetti, come a debito tempo mi diedi l'onore di significarlo a V. E., qual lettera fù da me religiosamente spedita col nostro corriere susseguente non avendo voluto azzardar la spesa di un corriere straordinario.

Ringrazio nuovamente l'E. V. della benignità avuta per me e della memoria con cui si degna gradire il mio preciso dovere. La supplico solamente di continuarmi gli effetti della sua vaevolissima protezione, che questa è un tesoro per me,

e che valuto maggiore di tutto altro. Spero potermela meritare in appresso, se ora hò principiato solo ad istradarmela; e creda che farò tutto il possibile per conservarmela, e non saperla demeritare, ò abusarmene.

In questo stesso punto che scrivo, mi capita da Galatz la cassa de noti quadri, che spedij al principe Ghica. Trovo in essa più di 4 mancanti, quasi tutti i quadri in cristallo rotti e fracassati, tutti i pezzi di cornici rotti, e tutte le pitture sconsgrate, quantunque quì fossero state assai bene incassate; e così non porta più il mio onore di doverne far la vendita ulteriore a tal Principe, per veder jo stesso scemata più della metà del prezzo giusto di essi, sicchè son contento di perder più tosto tutto, che ingannar chi si sia. Perdono ben di cuore il S^r Persan di questo danno che patisco, mà siccome egli aveva un baullo che doveva consegnare costi al P. Tosetti, minor e conventuale, che non hà affatto lasciato in Galatz, e che appartiene ad una poverá vedova del Chaber, luterano quì morto, se non fosse partito¹, di farsene dar conto; seppoi è partito, pazienza, che procurerò jo stesso di remediarmi con spedirgli a detta donna il còsto di esso e di quello si contenerá; tutto mi succede giustamente, per voler render servizio a tutti quelli forestieri che capitano quì. E col solito profondissimo ossequio, le bacio umilmente le mani.

DXII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 16]27 décembre 1767].

Eccellenza,

Resto non poco mortificato in ricevere una lettera dal Sig^r barone de Tott, e se giusto sia, ne lascio a V. E. considerare, riflettendo la sua lettera, che mj dò l'onore di compiegarle in segretezza, e la mia risposta a sigillo volante, che supplico spedirle, per sincerarmi meglio che posso. I motivi,

¹ Sic. Il manque ici quelque chose, ayant le sens de je prie V. E. [de s'en faire rendre compte].

che in confidenza umiliai all' E. V. della nota corrispondenza incaricatami mi pajono proprj; conosco che avendo sopra di me la calamità delle disgrazie, per render servizio, non finiranno qui, persuadendomi che il primo moto di detto Sig^{re} le detterà di farne de rissentimenti alti. Se mi si autenticherà la sua corrispondenza lo serviro, come ho fatto, altrimenti deve esso pure aver considerazione che jo non sono il sovrano. V. E. si degni conservarmi la sua valevolissima protezione, e supplicandola perdonarmi l'arroganza, e fingere che jo gli abbia mandata la sua lettera originale, le bacio umilmente le mani.

DXIII.

Wagni à Vergennes.

[Jassi, 20|31 décembre 1767].

Eccellenza,

Mi permetta V. E., con la solita innota sua benignità, che possa supplicarla di una grazia, che sò non nega a qualunque Franco che implori la sua valevolissima protezione, e questa non ascriverla a temerità, mà più tosto ad un savio provvedimento all'avvenire. Bramerei dunque, se me ne conoscesse degno, una patente di sua protezione, ò sia un diploma, che per tale mi dichiarasse; come pure un ferman con cui la Prefulgida Porta mi dasse un passaporte di poter liberamente passare ed uscire da questi suoi dominji, quando il caso lo richiedesse, per non trovar opposizione alcuna qualora col lasso del tempo mi risolvessi. Prego il P. Provinciale di S. Antonio di supplir a qualunque spesa, che per tali due spedizioni occorresse, giacchè mi è affatto ignota. Potrebbe giustamente l'E. V. rescrivermi, che non essendo jo di nazione francese, mà Romano, non volesse accordarmi tal protezione. So che costi non vi è nostro Nunzio; vi è ben sì l'Internunzio di S. C. M. R. A. l'Imperatrice, quale mi è ignoto, mà son sicuro che se V. E. se degnasse di farle fare una semplice imbasciata, avrebbe certo l'onore di servirla. Se le mie fervorissime sup-

pliche incontrassero nel generoso cuore di V. E. qualche favore, si degni compiegarmi il tutto, e far che il P. Provinciale compiegasse il plico al P. Gio. X-mo, e ciò per non dar sospetto, giachè resterà tutto sepolto per prevalermene a luogo e tempo, e per mia sola cautela e regola di buona condotta. Seppoi l'uno e l'altro se le rendesse difficile, in quel caso la supplico a perdonarmi l'arroganza, e profondamente inchinato, le bacio le mani.

DXIV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 23 décembre 1767/3 janvier 1768].

Eccellenza,

Per dar al S^r barone de Tott una incontrastabile riprova del vivo desiderio che hò di servirlo anche con interesse non leggiero di posta, mi prendo l'ardire di compiegare a V. E. un dispaccio che mi giunge da Roma di S. E. l'Ambasciadore presso la S. Sede, e la lettera originale del mio corrispondente, come altresì una lettera de S^r La Roche, in cui ve n'è un'altra del noto cognito, e il tutto a sigillo apposta volante, acciò ne prenda la lettura. La supplico d'incammarlo in Crimea, e di ricredersi di quel sinistro concetto, che le hà fatta la sua imaginativa.

Il P. Gio. X^{mo} ancora mi prega di supplicare V. E. di far sicuramente rimettere l'annessa. Supplico per carità a perdonarmi l'ardire, e col solito profondissimo ossequio le bacio umilmente le mani.

DXV.

Nagni à Vergennes

[Jassi, 13/24 janvier 1768.]

Eccellenza,

Capitandomi oggi stesso da Varsavia dal noto cognito amico una pregiatissima di V. E., mi dò l'onore di compiegargliela. Quasi contemporaneamente giunge il calerese da

costi, e mi reca una lettera per il S^r La Roche ed altra per lo stesso S^{re}, a quali domani con la posta avrò la solita attenzione d'incaminarla. Tal sua veneratissima è de 6 corrente S. N.; -hò riferito religiosamente a S. A. il mio Padrone le grazie di V. E., e con altrettanta premura mi ordina di porgerle i suoi amichevoli rispetti Riguardo poi all' interesse benigno che V. E. si degna avere per la mia salute, è un solito atto dell' eccessiva sua clemenza verso di me, per cui mi trovo colmo di obligazione. Essa da qualche anno in qua v'è peggiorando. e li frequenti sputi di sangue (c. r. ¹) mi sono troppo frequenti; tantopiù che le occupazioni non sono poche, ed il tacolino mi v'è riducendo all' etisia sfacciata. Nel primo giorno dell' anno fui più del solito tormentato, mà da 11 giorni addietro, non l'hò più visto, ed ora sto prendendo la cura del latte. Pensando dunque a casi miei, prevedo che un giorno non sarò in istato di aggire, e perche sopra la difficoltà che vi è di ottenersi la licenza qual ora uno volesse partire, e dovendo passare per paesi turchi, per questo motivo solo mi accinsi a supplicarla della grazia per mezzo del P. Liverani, sù di cui stò attendendo le sue finezze, potendo; mà le sarei anche obligato, qualora per giusti riflessi non credesse proprio il favorirmela; quale sulla legge d'onore conserverei solo per questo solo accidente di dover partire, o in una mutazione non esser costretto per forza a servire. Perdoni V. E. il mio schietto parlare, giacche in pura segretezza le confido tutto il mio cuore, e con la solita venerazione le bacio le mani.

DXVI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 28 janvier/8 fevrier 1768].

Eccellenza,

Mi dò al solito l'onore di compiegare a V. E. una lettera del noto amico suo, che mi fà giungere con questa posta. Mi conservi la sua vaevolissima grazia, e col solito ossequio le bacio le mani.

¹ Sic=con rispetto.

DXVII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 11/22 février 1768].

Eccellenza,

Mi giunge il veneratissimo foglio di V. E. in data de 3 corrente S. N., dove hò trovato la nota lettera, che già hò avuto l'onore di spedire, anzi mi sono presa la confidenzial liberta di far sentire al noto amico, che il ritardo di qual che sua lettera per V. E. gli abbia recato qualche inquietudine, facendolo pregare di spedirmi a posta corr^e la risposta di questa ultima; mi domando scusa a V. E. di questa licenza presami, provenuta da quel giusto interesse che devo meritamente prendermi per ogni suo contento.

Ieri l'altro il S^r Tott spedi a questo Sig^r Marescialco una sua, dove le compiegò una lettera per il S^r La Roche, quale da S. A. mi fù consegnata, e parimente col piego di jeri la spedii; quantunque neppur questa volta siasi degnato di farmene una riga. Posso accertare l'E V. che dove si tratta di render quei servizj, che da me dipendono, sarò sempre religiosissimo, come è quello ch'egli domanda; ed acciò, col tempo, non abbia forza a tacciarmi di disattento ò smemorato, umilio a V. E. la lettera sua originale, in data de 14 Dic^o 1767 St. N. naturalmente, ed è giunta in mie mani il 9 febrajo 1768 S. V. cioè 20 feb. St. N., vale a dire due mesi, e 6 giorni doppo la data. Tutto per mia delicatezza l'umilio all' E. V., e venendo risposta, l'umiliero a V. E. Riguardo poi all' altro che si scriveva nella lettera del P. Gio. X-mo, mi rimetto in tutto e per tutto alla disposizione di V. E., quando questa non abbia a soffrirne della sollecitudine ed i motivi che spingevano la supplica erano giusti ed innocenti.

Mi dò l'onore finalmente di compiegare anco a V. E. una del noto corrispondente, ed altra di Francia per il Sig^r barone de Tott, acciò si degni di fargliela passare, venendomi indirizzata dal nostro S^r La Roche, e pregandola di connodarmi l'ardire, le bacio le mani.

DXVIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 20 février/2 mars 1768].

Eccellenza,

Essendomi oggi stesso giunta la veneratissima di V. E. de 12 corrente S. N., con l'altra ingionta per il noto di Lei amico in Varsavia, non lascio di avisarlene la buona recezione, e con la prima spedizione, che sarà lunedì prossimo, al solito sarà sicuramente incaminata. S. A. il mio grazioso padrone, a cui hò presentato le amichevoli obbliganti espressioni di V. E. si mostra sensibilissimo alle medesime; mi ordina nel tempo stesso di ringraziarla da sua parte, ed accertarla viepiù, che si farà un piacere di poterla secondare in cose di maggior rilievo, potendo contare nella sua amicizia. Da qualche giorno vado viepiù rimettendomi in salute; ringrazio umilmente L' E. V. di quanta benignità mi dimostra, specialmente nella viva premura di mia salute, quale supplico il Signore di ristabilirmi per impiegarla tutta ad ogni suo veneratissimo cenno. Non mi vedo meno obbligato per i noti due pezzi consaputi; Non essendo qui il P. Prefetto Gio. Xmo, mi figuro che il P. Provinciale Liverani si prenderà la cura di farmeli ricapitare sicuramente a luogo e tempo, persuaso che mi avrà egli favorito giusta la preghiera le feci per le spese necessarie occorrente. Ne ringrazio per tanto nuovamente V. E., e mi glorierò di aver acquistato un altro Padrone da poter servire con la più viva premura, come mi sono sempre studiato. Dell' E. V. bacio le mani profondamente inchinato.

DXIX.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 26 février/8 mars 1768].

Eccellenza,

Capitandomi in questa posta dal noto amico una lettera per V. E., mi dò al solito il glorioso onore di compiegarla. Mi onori cò suoi veneratissimi cenni, e profondamente inchinato le bacio le mani.

DXX.

Nagni à Vergennes.

[Jassi 3|14 mars 1768].

Eccellenza,

Essendo oggi stesso giunto il veneratissimo foglio di V. E. de 24 scorso, ed in tempo in cui avevo pronta la spedizione del corriere per Polonia, hò avuto l'onore di compiegar la preggiatissima sua al S^r La Roche dove si contiene il noto Ferman, ne dubbitò che a tempo debito ne avrà il solito riscontro. Mi dispiace la disgrazia del Religioso di questo P. Vice-Prefetto; Iddio sia quello l'assista. Mi onori V. E. d'altri suoi preggiatissimi cenni, mentre amiliandole una lettera giunta dallo stesso noto amico suo in Varsavia, pieno di ossequio le bacio riverentemente le mani.

DXXI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 25 mars|5 avril 1768].

Eccellenza,

Avendo ricevuto verso il fine della scorsa settimana la veneratissima di V. E. de 18 corrente S. N. con la spedizione di jeri rimisi al noto corrispondente la di Lei, e mi dò l'onore di compiegarle qui dentro una di esso, che mi fa passare con questa posta.

Da una lettera ricevuta jeri l'altro del S^r barone di Tott, con qualche lettera sua per spedirla per la posta, come già è stato a vista servito, lo vedo un poco più rasserenato, e non condanna affatto la mia involontaria sforzata mancanza; riconoscendo ciò da favorevoli ufficj di V. E. oltre il profesarmele eternamente tenuto, non lascio di ritornarle i miei umilissimi ringraziamenti. Resta solo che l'E. V. si degni esercitarmi, mà liberamente, in ogni suo adorato cenno, in attenzione di cui profondamente inchinato le bacio le mani.

DXXII.

La Roche à Vergennes.

Monseigneur,

[Varsovie, 6 avril 1768].

Je reçus ces jours passez la lettre du 24 de février, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en accompagnement de la permission renouvelée pour la sortie de mille chevaux tartares; et quoyque je ne doive point douter que M. le marquis de Conflans ne soit bientôt instruit par la Cour du succès des instances que vous avés été dans le cas de faire à cet égard, je n'ay pas laissé de me mettre en devoir d'en écrire tout de suite à ce général, ne fût-ce que pour avoir la satisfaction de luy confirmer la nouvelle de ce succès, qui vous est dû.

DXXIII.

Nagni à Vergennes.

Eccellenza,

[Jassi, 30 mars, 10 avril 1768].

Mi dò l'onore di compiegare a V. E. una lettera giuntami quest' oggi del noto S^r. corrispondente. Avrà inteso di esser stato spogliato il nostro calerascio per strada, il quale era partito da 13 glorni ò 14 addietro, e nel plico eravi un'altra per V. E. del medesimo, il che partecipandole, per mia attenzione profondamente inchinato le riverentemente bacio le mani.

DXXIV.

**Instructions données au sieur de Taulès
allant vers les états de Pologne confédérés en
Podolie**

[Versailles, le 17 avril 1768].

...La protection que Catherine II accorde aux Monténégrins nommément et la connaissance que la Porte a des secours que la Russie leur fait passer clandestinement ne pourra

que fortifier l'impression de ces représentations et du danger qui résultera pour la tranquillité et la sûreté des provinces frontières, lorsque les grecs polonais qui sont désormais aux ordres de l'impératrice de Russie, donneront la main à ceux de la Moldavie et de la Valachie et ne formeront qu'une chaîne depuis Azof jusqu'au Danube et jusqu'à la mer Adriatique....

[Farges, Recueil de Pologne, II, 279].

DXXV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 7|18 avril 1768].

Eccellenza,

Resto veramente mortificato in sentire dal veneratissimo foglio di V. E. de 5 corrente S. N. il ritardo delle sue lettere, che le spedisco con tanta sollecitudine; Sò che S. A. S. padrone mio mi hà autorizzato e mi autorizza a tal corrispondenza, per cui hò l'onore di servirla, e servirla di vero cuore. Non lascio però secondo i di Lei ordini di scriverne al S^r Nicolò Carazza, a cui le compiego, avendone anche parlato a S. A. S.

Mi giungono oggi da Varsavia due per V. E., una del noto amico cognito, e l'altra del Sig^r La Roche, che hò l'onore di compiegarle.

Mi dispiace la disgrazia del noto soggetto; Iddio l'assisti comme bramo, e lo compatisco di vero cuore, mà quando le disgrazie si fanno da noi stessi per poca riflessione dobbiamo stringerci nelle spalle.

Il P. Provinciale di S. Antonio mi dovera mandare certe cosette, che qui non si trovano; egli il poveretto mi scrisse di averle da più tempo presso di se. Gli risposi che non le affidasse, se non a qualchè persona che venisse qui sinceramente, e da potersi ripromettere. Prego V. E. di avanzarle anche questi stessi sentimenti, e pregarlo da mia parte di porger i miei umili ringraziamenti a chi le hà comparate con tanto incommodo, sperando ancora di poter aver a sentir

presta tale occasione. La lettera compiegatami è stata oggi stesso spedita. Rendo a V. E. i miei più rispettosì ringraziamenti per la bontà e benignità che mi conserva, mi onori de suoi autorevoli cenni, e col solito profondissimo ossequio le bacio umilmente le mani.

DXXVI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 14/25 avril 1768].

Eccellenza,

Giungendomi oggi stesso dal solito corrispondente di V. E. in Varsavia una lettera, mi dò l'onore di compiegargliela. Mi perseveri V. E. nella solita sua buona grazia, e col profondissimo ossequio le bacio le mani.

DXXVII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 21 avril/2 mai 1768].

Eccellenza,

Mi prendo l'ardire di compiegare a V. E. una riverente mia per il S^r baronne de Tott, giuntavi una per il medesimo del S^r Deyma maestro di posta di Leopoli, giacchè, avendo da 10 giorni addietro spedito ad esso de plichì addirittura per mezzo del nostro Capo-chichiaja in Crimea, prevedo di non darsi tanto facile un'altra occasione. La raccomando dunque alle benigne cure di V. E. d'ordinarne la spedizione, tantopiù che mi figuro di sentir nel medesimo S^r Barone mutato linguaggio, come si spiega meco, avendo riconosciuto la mia onestà, ed il disinteresse ancora, non volendo neppure da esso qualchè piccolo rinborzo fatto per servirlo. Nello stesso tempo, le compiego anche una del noto corrispondente, e colla solita venerazione a V. E. bacio umilmente le mani.

DXXVIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 27 avril/8 mai 1768].

Eccellenza,

Mi dò l'onore di compiegare a V. E. una lettera del noto corrispondente di Varsavia, con altra del S^r La Roche per il S^r barone de Tott, dove vi è una del noto suo amico. L'altra a quest' ultimo S^r corrispondente di Varsavia, che V. E. si degna rimittergli coll' ultima sua veneratissima de 22 corrente S. N., domani avrà il suo solito puntual corso, scusandomi l'ardire per detto S^r Barone, giacché si di non esservi per ora occasioni qui per Crimea.

A tempo e luogo feci sentire a V. E., ed al corrispondente di Varsavia la disgrazia del nostro Calerascio, assalito, dove vi era una lettera di esso per l'E. V., ne dubbito che avrà riparato a quello smarrimento.

Dove potrò servire il S^r barone de Tott, lo farò sempre di buon cuore e senza interesse, giacchè in esso raffiguro un ministro di V. E., e se ho speso qualche cosa e spendo, son contentissimo per dar una riprova del mio ossequio, immutabile ad ambedue, ne di esso ne chiedo rimborso, quantunque le mie strettezze melo dissuadino. Supplico V. E. di continuarmi solo la sua buona grazia, ed ora che viene un corriere al S^r ministro di Russia, potrebbe raccomandarle il noto piego, da ricevere da esso in proprie mani, qualora il P. Liverani non l'abbia spedito. Bacio a V. E. umilmente le mani.

DXXIX.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 5/16 mai 1768].

Eccellenza,

Ecco per V. E. una solita che mi si compiega per parte del noto suo corrispondente cognito, che mi di l'onore di umi-

liarle. Il noto corriere non è partito per timor panico del viaggio, sicchè il P. Liverani potrebbe rivolgersi ad' altra strada egualmente sicura. Supplico V. E. di continuarmi la sua buona grazia, e le bacio umilmente le mani.

DXXX.

Nagni à Vergennes.

Eccellenza,

[Jassi, 12;23 juia 1768].

Assai laconicamente con l'ultima rispettosissima mia de 9 corrente spiegai a V. E. i miei ossequiosissimi ringraziamenti per la benignità avuta in fornirmi della protezione di S. M. il re di Francia e della particolare di V. E., come anche per il ferman appoggiato ad essa per il mio viaggio sino Constantinopoli, e di servirmi di essi solamente a motivo delle mie notorie indisposizione ed insulti(?) sanguigni a quali sono troppo soggetto. Creda pure con tutto fondamento l'E. V. che non saprò mai abusarmi di tali grazie singolarissime compartitemi e spero nella divina misericordia di poter e con la mia attenzione al Padrone, e con una condotta castigata, che da che sto in Moldavia più strettamente porto, far onore alla benignità di V. E., e di non abusarmi di tal grazia, onde confido che avra appoggiata ad un onesto uomo tal protezione, il quale certamente non farà arrossirla. Oltre i motivi di mia acciaccata salute, dal S^r Tenente delle armi gloriosissime di S. M. M. Senuand(?), che portasi costì a piedi di V. E. per affare de noti cavalli, sentirà dal medesimo il di più, e quali premure sappia jo conservare per la conservazione di tal protezione, e di rendere con fatti tutti quei servizj che possono da me dipendere ad ogni nazional Francese, moltoppiù poi a quelli addetti alla sua Corte. Si sono i 4 S^{ri} ufficiali qui trattiuti 5 giorni soli; 3 di essi oggi stesso partono per Cottino, ed uno ne resta qui presso di me in custodia dell'equipaggio, avendo la consolazione di godermelo in casa, e di usargli quelle attenzioni che possono dare la Moldavia, che se non le hanno trovate proporzionate al loro merito, l'averanno vedute certamente derivate da un buon cuore.

Non può figurarsi l'E. V. qual pena mi abbia recata l'infesta notizia della sua prossima partenza da Costantinopoli, e, quantunque sia persuaso che S. E. il successore avrà la stessa clemenza per me, attesa l'interposizione de suoi autorevoli ufficj in mio favore, con tutto ciò un altro Eccellentissimo de Vergennes non troverò certamente, avendomi favorito più da padre che da protettore. Con le lagrime agli occhj dunque auguro a V. E. un prospero felicissimo viaggio alla sua Corte, e se il Sig^r Iddio mi darà vita, doppo la deposizione al più di questo Principe mio Padrone, spero di poterle in Francia stessa, prima di ritirarmi in Roma, mia patria, venirle a baciare i piedi, e per un quarto d'ora palesarle i miei sinceri ringraziamenti per quante pulitezze e clemenze usatemi, senza altro merito, senon quello della sua umanità. Se intanto prima della sua partenza le potesse occorrere qualchè cosa prodotta della Moldavia, si degni l'E. V. di avvisarmelo, per poterla ubbidire a vista, e con profondissimo ossequio le bacio riverentemente le mani.

DXXXI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 16/27 juin 1768].

Eccellenza,

Dal noto corrispondente di V. E. in Varsavia mi giunge quest' oggi una lettera, che hò il solito onore di compiegargliela. Si degni l'E. V. gradire il mio costante ossequio, e le bacio profondamente inchinato le mani.

DXXXII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 23 juin | 4 juillet 1768].

Eccellenza,

All' annessa lettera giuntami con questa posta mi dò l'onore di dar il solito corso con piegarla a V. E., a cui ratificando la mia perfettissima venerazione col più profondo ossequio bacio le mani.

DXXXIII.

Schmitz à Vergennes.

[Jassi, 17 juillet 1768].

Monseigneur,

J'ai reçu bien exactement celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse de ma première. Je la communiquai sur le champ à Son Altesse le prince de Moldavie, qui me fit la réponse suivante :

« Avec la meilleure volonté du monde d'obliger M^r l'Ambassadeur, je ne puis ni ne dois faire quelque chose de si contraire à mes ordres sans un ferman, quoi que mes agens puissent m'écrire à ce sujet ».

Je ne sut trop que répondre, de sorte que je pris le parti d'attendre le retour de l'officier que *je eu* l'honneur de dépêcher à Votre Excellence avec le duplicata de la première et celle par laquelle je vous fit part du voyage de Cotchim, que je fut forcé de faire.

Entièrement tranquille d'après mes instances réitéré joint à la nécessité indispensable que j'eut l'honneur de vous faire observer, je n'eut aucune espère de crainte sur le succès de ma mission.

Ma surprise ne peut s'exprimer, Monseigneur, ainsi que mon chagrin de voir revenir l'officier ce matin sans ferman et avec une simple lettre à Son Altesse de votre part que j'eut l'honneur de lui présenter aussitôt. Elle me marqua comme ci-dessus les mêmes regrés de ne pouvoir vous rendre le service que vous lui demandés, ne pouvant d'aucune façon prendre sur elle d'outrepasser ses ordres ; ce n'est point sans regrés qu'elle nous le témoignat, ainsi que sa sensibilité à tout ce que vous lui marqués.

Si Votre Excellence vouloit se donner la peine de relire avec attention mes lettres, elle voyeroit mieu que par tout ce que je pourrois lui dire que mon ambara est plus grand que jamais. Je ne sais trop comment en sortir après un telle retard. Les gens qui viennent au devant de nous doivent être

rendu dans le courant du mois prochain à Bilitz, d'ailleurs la saison s'avance, les foires se passent, il faut près de trois mois pour conduire les chevaux en France. Et pour peu que le ferman que j'attand encore tarde à me parvenir, les ordres du Roy ne seroient point executé, du moïn pour cette année. Je vous supplie donc, Monseigneur, d'une réponce positive, afin que je puisse prendre un parti convenable aux interest du Roy, et j'espère que vous voudriés bien me l'enseigner.

DXXXIV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 7|18 juillet 1768].

Eccellenza,

Capitandomi quest' oggi una lettera solita per V. E. mi dò l'onore di compiegargliela, mentre ringranziandola delle speciali benignissime espressioni avanzatemi con l'ultima sua de 7 corrente S. N. col solito ossequio le baccio le mani.

DXXXV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 14|25 juillet 1768].

Eccellenza,

Dallo stesso fonte venendomi due lettere, una per V. E., l'altra per il S^r barone de Tott, mi dò l'onore di compiegargliela, e prevenendola di aver già dato corso all' ultima de 13 corrente S. N. per Varsavia, le bacio le mani, in fretta.

DXXXVI.

Note de Vergennes à la Porte,

[En tête :] Présenté le 28 juillet 1768.

L'ambassadeur de France a l'honneur de représenter à la Sublime Porte que, nonobstant ce qu'elle a bien voulu faire.

connaître au prince de Moldavie par la voye de ses agens que son intention précise étoit que, non seulement il ne fit aucun obstacle à la sortie des mille chevaux que la Sublime Porte a bien voulu permettre à la Cour de France de faire traiter, mais même qu'il la facilitât, le vaïvode, loin de se conformer dans cette rencontre aux vues de la Sublime Porte, s'est formellement expliqué depuis la réception des susdits ordres qu'il ne pouvoit y avoir égard, et, à moins qu'on ne lui produisît un firman, qu'il ne laisseroit pas passer et sortir un seul cheval.

L'ambassadeur de France ne doit pas apprécier cet acte de résistance, mais, sa Cour n'ayant envoyé des officiers pour la susdite traite que conformément à la permission de la Sublime Porte, je la supplie de considérer l'éclat peu décent que feroit le retour des mêmes officiers sans avoir pu remplir une commission dont ils n'ont été chargés qu'avec l'agrément de la Sublime Porte, et, en conséquence, de vouloir bien adresser uu firman ou tel autre ordre qu'elle jugera suffisant pour obliger le prince de Moldavie à se désister de son opposition et pour prévenir que d'autres commandans des frontières ne puissent faire naître d'autres obstacles.

DXXXVII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 29 juillet/9 août 1768].

Eccellenza,

La lettera che si degna V. E. rimettermi nella sua veneratissima de 21 corrente per il noto amico oggi stesso è stata spedita da me al suo destino. Ora mi dò l'onore di compiegarle una del medesimo capitatami con questa posta. Li 4 S^{ti} ufficiali Francesi, doppo essersi qui trattenuti, in mia casa trattati per 2 mesi, sono jeri partiti per Zalesescki sù le frontiere di Polonia prima città di essa, dove attendono le ulteriori decisive risposte di V. E., a cui con profondissimo inchino le bacio le mani.

DXXXVIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 4|15 août 1768].

Eccellenza,

La veneratissima lettera di V. E. de 3 corrente S. N. con l'incluse, una all' amico solito cognito, e la 2^a per il S^r Capitano Schmitz, essendomi stata resa jeri subito col nostro corriere ordinario, la spedii in Varsavia, e l'altra con staffetta apposta in Zalezky, dove si trovano detti Sig^{ri} ufficiali; sperando che incontrerà il pieno gradimento di V. E., a cui compiegando un'altra giuntami per la posta, raccomandando me stesso al alto suo patrocinio, pieno d'ossequio e venerazione le bacio le mani.

DXXXIX.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 11|22 août 1768].

Eccellenza,

In questa stessa posta dal noto amico di V. E. mi giunge una sua lettera per rimetterla come mi dò l'onore di fare, mentre supplicandola a conservarmi la sua solita protezione, le bacio umilmente le mani.

DXL.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 18|29 août 1768].

Eccellenza,

Mi giunge la veneratissima di V. E. degli 8 corrente S. N. con una per l'amico cognito a cui questa mattina stessa hò indirizzata per la posta, ed ora mi dò l'onore di compiegarle consimile di esso per V. E., a cui significando di aver avuto

sù due piedi un occasione per spedire al S^r Barone de Tott la lettera che accennavo includere nel piego per V. E., senza aver tempo di avvertirla. Raccomandando me stesso alla sua alta protezione, profondamente inchinato le bacio le mani.

DXLI.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 25 août|5 septembre 1768].

Eccellenza,

Secondo il solito mi dò l'ardire di tediare V. E. con compiegare una lettera, che mi giunse jeri dal noto cognito amico per la posta. La lettera di V. E., reponsoria al S^r Cap^{no} Schmitz, che mi diedi l'onore di trattare in questa povera sua casa per due mesi, ebbi cura di spedirla per corriere apposta al nostro capitano de confini, mà, con mia pena, me la sono veduta tornar indietro con l'avviso di essere detto S^{ro} con 3 altri Signori uffiziali partito per Francia; sicche stimo mio debito prevenirne l'E. V., dicendole di più, che oggi stesso l'hò spedita al S^r La Roche per spedirla da Varsavia sicuramente, sperando che incontrerà l'approvazione dell' E. V. Più mi diffonderei, mà la solennità di S. Luigi, che procuro solennizzare al meglio, con questi cattolichi, che hò invitati per solennizzare il nome del nostro glorioso invittissimo monarca, non mi permette diffondermi in altro, se no in baciarle umilmente le mani, e passar i miei complimenti per questa solennità.

DXLII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 1|12 septembre 1768].

Eccellenza,

Nel annessa lettera, che mi dò l'onore di compiegare a V. E., giuntami dal noto cognito amico, ravviserà di esser in me indelebile quella profonda venerazione ed ossequio, che

le porterò sino all' ultimo de miei giorni. Sarà un atto di sua generosa benignità il gradire queste mie rispettosissime espressioni, e profondamente inchinato, le bacio riverentemente le mani.

DXLIII.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 8|19 septembre 1768].

Eccellenza,

Troverà V. E. il solito attestato del mio rispettosissimo ossequio nel compiegarle la presente giunta oggi dal noto amico per la solita posta; troverò jo poi gli effetti della sua generosissima clemenza nel seguitare a gradire l'E. V. questa servitù; e profondamente inchinato le bacio le mani.

DXLIV.

Nagni à Vergennes.

[Jassi, 16|27 septembre 1768].

Eccellenza,

Ricevo contemporaneamente due veneratissimi fogli di V. E., uno de 26 agosto e l'altra de 7 corrente S. N., ed in essi due lettere dirette all' amico conosciuto, quali jeri ebbero il solito corso per la posta; essendomi poi giunto uno per l'E. V., mi dò l'onore di umiliarglielo qui ingiontò.

Mi resi ardito di ragguagliarla a debiti tempi, cioè di aver jo spedito per corriere apposta la lettera di V. E. al Sr Capitano Schmitz, che mi promise portarsi in Zalezkyi prima città polonese sù li confini immediati di Moldavia, mà mi fu assicurato che egli ne era di già partito, essendomisi tornata in dietro la sua lettera. Non sapendo jo qual partito prendere, giachè sapevo esser partiti per Francia, e molto meno dove poter addrizzarla, se a Parigi, ò a Metz, presi la risoluzione di spedirla al nostro Sr La Roche, tantoppiù che,

secondo la promessa datami di volermi detto S^r Capitano scrivere, mi trovai defraudato dal piacere che mi poteva recare qualche sua novella; oltre poi detta lettera di V. E. che compiegai in altra mia, spedii a detto S^r La Roche per mia giustificazione la risposta fattami dal mio corrispondente adesso ben noto, in cui mi assicurava di esser partito per Francia; spero nella posta ventura di aver notizia da detto S^r La Roche di averla ricevuta e spedita al suo destino, comè vivamente le ne incaricai. Avendo poi fatto leggere a S. A. S. il mio grazioso Principe quanto V. E. si degna avvisarmi della permissione positiva, o sia licenza di far comprare in questo suo Principato di Moldavia li notti 1000 cavalli per servizio di S. M. il re di Francia, nostro clementissimo Sig^{ro} egli mi assicurò che, essendosi costi spianate tutte quelle difficoltà che ponevano ostacolo a tal licenza, sarebbero stati i Padroni di farne la compra, ed egli il mio Principe gliene accordava tutta, e poi tutta la licenza, facoltà e permesso ogni, qual volta detto S^r Schmitz fosse qui venuto per tal fine. Questo è quanto per ordine positivo a viva voce avuto da S. A. S. devo significare a V. E., a cui riconfermando sempre maggiore il mio profondissimo ossequio, le bacio umilmente le mani.

DXLV.

[En tête:] Lettre au Dragoman de la Porte ¹.

[Jointe à la lettre ² de Saint Priest
au prince de Moldavie du 28 décembre 1779]

En conséquence des plaintes multipliées qu'ont occasionnées les entraves mises au commerce de la Pologne avec la Moldavie, par la défense d'importer les eaux de vie de Podolie dans cette province, et la noblesse de tout le Palatinat de Podolie ayant adressé un mémoire à ce sujet au Roi et à son conseil, Sa Majesté m'a ordonné de requérir que la Sublime Porte daigne abroger cette innovation dangereuse.

¹ L'auteur paraît être le „solliciteur de l'affaire de Pologne“. Voir la note au bas de ses „Reflexions...“ annexées à la dépêche de St Priest du 8 mars 1780, page 230.

² Page 229.

Le Roi a une entière confiance dans les sentimens et principes stables qui ont toujours dirigé la conduite de la Sublime Porte envers ses amis et voisins, et l'ont porté de tout tems à empêcher qu'on n'établisse des nouveautés qui produisent des effets presque toujours fâcheux.

Celle dont il s'agit est d'un préjudice évident, autant pour la Moldavie que pour nos provinces limitrophes.

Le prince de Moldavie y perd les émolumens que rapportoit l'importation des eaux de vies, et il y peut perdre beaucoup encore par les mesures que nous serions obligés d'imaginer, pour nous dédommager de ce que nous souffrons de cette prohibition.

L'on sait qu'il y a été entraîné par les insinuations des boyars, qui, occupés de l'intérêt du moment, ont perdu de vue les suites pouvant en résulter pour la province.

Les citoyens du palatinat de Podolie ont toujours éprouvé dans des tems de paix et de tranquillité des dispositions amicales de la Sublime Porte et de ses soins afin que le bon voisinage et la correspondance entre les sujets des deux états ne fussent troublés ni restreints en aucune manière. Ils sont persuadés que la Sublime Porte, inaltérable dans ses principes et ses sentimens, se pètera à faire continuer le commerce comme il était précédemment.

Je vous prie en conséquence de faire part à S. E. M. le Reïs-Effendi de cette réquisition, en vertu des ordres de Sa Majesté, à la sollicitation expresse de la noblesse du Palatinat de Podolie.

Vous voudrez bien représenter, Monsieur, que, s'il sort de l'argent moldave pour les produits de Pologne importés en Moldavie, il y entre du nôtre considérablement pour les denrées moldaves qui se débitent en Pologne. Défendre l'introduction des denrées qu'il importe à la Pologne de voir consommées, ce seroit vouloir qu'en Pologne l'on fit le même calcul et arrangement pour les produits qui viennent de Moldavie, tels que le sel et quantité d'autres denrées, qu'au moyen des transactions et conventions de commerce l'on pourroit se procurer d'ailleurs, ce seroit en un mot anéantir le commerce, bouleverser l'ordre des choses établi depuis un tems immé-

morial, agir d'une manière entièrement opposée au but des traités qui ont pour objet dans tous les articles de procurer de deux côtés ce qui tend à l'augmentation des avantages réciproques du commerce et d'empêcher toute nouveauté qui y est contraire.

Je me flatte donc pouvoir donner à Sa Majesté l'agréable nouvelle que la Sublime Porte daignera, par des ordres précis lever le mal qui fait l'objet de ces représentations, afin que le commerce soit rétabli comme ci devant.

Cette preuve réitérée d'amitié, jointe à celle que la Sublime Porte vient de donner recement au Roi et à la République, par ses ordres expédiés pour la recherche et la délivrance de nos esclaves, dont j'ai fait raport au Roi, ne pourra que causer la plus vive satisfaction à Sa Majesté et aux Etats de la République, et produire une parfaite reconnaissance de la part des citoyens polonais des provinces limitrophes.

DXLVI.

[Mémoire du prince de Moldavie].

[Joint à sa lettre à St Priest du 21 janvier 1, 1780].

La confiance que Votre Excellence a eue la bonté de me témoigner, en m'informant par sa dernière lettre de l'affaire des eaux de vie de Pologne, est une nouvelle marque de l'amitié dont elle m'a toujours honorée. Je ne puis assez lui exprimer mes obligations, et je vais tâcher de la satisfaire sur cet article par un detail exact et circonstancié.

Premièrement, Votre Excellence, par amitié pour ma personne, me demande si la deffense m'intéresse personnellement. Je puis lui répondre en toute sincérité qu'en matière d'intérêts et de revenus, c'est tout le contraire, et elle en jugera elle-même, après avoir conçu une juste idée des vrais motifs qui ont produit ce réglemant.

Au commencement de ma destination, une compagnie des douaniers du país proposoit quelques points pour l'avantage de la Douane : le principal point étoit quelqu' augmenta-

tion à la Douane de l'eau-de-vie qui venoit de la Pologne, On avoit proposé de doubler la somme pour laquelle ils donneroient 30000 piastres, ce qui me fit connoître que l'on tiroit jusqu'à quarante mille piastres, et il me fut facile de calculer la somme de l'eau de vie qui entroit en Moldavie et celle de l'argent qui en sortoit.

V. E. doit savoir que la douane et les mines de sel sont les seuls revenus particuliers des Princes, qui doivent fournir à toutes leurs dépenses personnelles et à celles de leur famille. Etant alors par les circonstances du tems dans la nécessité de sacrifier tout cela aux besoins publics, j'étois de plus dans la nécessité de contracter des dettes immenses pour les dépenses du païs. Cependant au lieu d'accepter cette proposition, par un esprit de désintéressement personnel, comme il s'agissoit du bien public, au lieu de redoubler la Douane, j'ai eu le courage, malgré tous mes besoins, de sacrifier même les trente mille piastres que l'on tiroit jusqu'alors, pour empêcher cet inconvénient, c'est à dire un commerce qui véritablement doit être nommé passif, parce qu'il fait sortir une somme d'argent considérable pour une boisson qui, étant à bon marché, ruine le paysant, le rend tout à fait incapable de travail, le fait devenir fénéant et enfin misérable. Je fis sentir que j'étois prêt à y remédier, s'il n'y avoit point quelqu'autre intérêt ou avantage pour le païs.

Les boyards en ayant été informés et instruits, ont discuté ce point : ils ont compté la somme de l'argent qui sortoit du pays ; ils ont réfléchi sur tous les inconveniens qui en résultoient ; mais ils n'osèrent me faire cette proposition, ne croyant pas que j'aurois en effet sacrifié les 30000 piastres, surtout dans les circonstances présentes. Ils voulurent d'abord sonder mes intentions, et ils demandèrent enfin la permission de présenter une requête, si cela n'étoit point contraire à mes sentimens. Alors je leur ai donné la permission dans les termes les plus obligeants, pour leur inspirer les mêmes sentimens de zèle à préférer le bien de l'Etat aux intérêts particuliers.

Ainsi ils souscrivirent avec toutes les formalités une espèce de requête qui se nomme *anafora*, non seulement tout

le corps des boyards qui composent le divan de cette principauté, mais encore tous les boyards qui se trouvoient dans la capitale présentèrent également de la part de tout le païs cette requête où ils expliquoient tous les inconvénients de ce commerce et en demandoient la défense.

J'ay donc d'abord approuvé leur proposition, et je l'ai même confirmée en donnant les lettres nécessaires, avec toutes les formalités usitées dans cette principauté. Je n'ay eu aucune difficulté à me déterminer, parce que, malgré quelques prétentions de la part de la Pologne, la liberté du commerce n'empêche pas certains règlements que chaque païs peut faire sur des points particuliers qui peuvent porter préjudice. D'ailleurs V. E. n'ignore pas bien des circonstances qui ne laissent pas à la Pologne la facilité d'obtenir les droits réciproquement exigés.

Quant à mon intérêt particulier, j'ay premièrement 40000 piastres de dommage de la Douane, et, comme les mines des sels n'ont pas été vendues, il y en a une grande quantité qui reste à mon compte. Des nobles Polonois ont fait des propositions d'échange avec de l'eau de vie, qui pouvoit être facilement consumée dans le païs : mais, malgré tout le poids de mes besoins tant publics que particuliers, je n'ay pu révoquer ce règlement, parce qu'un grand nombre des habitans de ce païs ont fait des dépenses considérables pour tout ce qui est nécessaire à la production de cette boisson, et ils ont très bien réussi.

De plus, j'ay été dans la nécessité de m'opposer aux insinuations de quelques agas voisins et même aux prétentions des pachas, sur lesquels s'étoient appuyés quelques Arméniens et Juifs particuliers, qui vouloient faire passer par la Moldavie une certaine quantité d'eau de vie, ce qui me mit dans l'obligation de présenter cette affaire à la Sublime Porte, et demander ses ordres, qui ont été émanés par un firman exprès.

Enfin, ces jours derniers, un noble Polonois proposa par le moyen d'un officier d'acheter en argent comptant presque tous les sels qui se trouvent à présent dans les magasins, à condition qu'il lui fût permis d'introduire pour cette fois seulement, une médiocre somme d'eau de vie. Quelques-uns

parmi les boyards, plus zélés pour mes intérêts particuliers, ont eu la complaisance de trouver quelques apparences de prétextes pour faciliter ce contrat sans révoquer toutefois le règlement général. Je n'ay point voulu y consentir, et j'ay préféré de faire ce que mon devoir et mon honneur exigeoient de moy : le seul bien et le plus précieux que j'estime dans ce monde. Je dis sincèrement que j'ai fait ce que feroit sans doute Votre Excellence, si elle se trouvait dans le même cas.

Voilà ce qui touche mon particulier. Pour ce qui regarde le public, il n'est pas douteux que cette défense ne soit très utile au païs. Un grand nombre de boyards et de marchands de cette province se sont engagés en de grandes dépenses pour produire cette boisson, fondés uniquement sur l'espérance de ma parole et de mes lettres qui ont confirmé la deffense.

D'ailleurs la petitesse du païs et ses fréquentes révolutions n'empêchent point les boyards ny les autres officiers d'être fermes, zélés et pour ainsi dire rigoureux et obstinés dans tout ce qui est une fois unanimement approuvé et confirmé. Il y a mille autre réglemens qui étaient nécessaires pour corriger des abus qui ruinoient ce païs. Ils avoient, comme il arrive d'ordinaire, leurs difficultés. Heureusement pour le païs, ils ont été établis et ils ne se soutiennent, que par la réputation d'une fermeté rigoureuse.

Ce sont là les deux principales maximes sur lesquelles j'ay tâché de continuer la carrière de ma destination : l'exemple d'un désintéressement particulier pour ce qui regarde le public et la fermeté à faire ce qui vient d'être réglé, par la grande exactitude, en sacrifiant tout autre intérêt.

Je laisse maintenant à Votre Excellence, c'est à dire à ses lumières, à sa délicatesse naturelle et à ses nobles sentimens de me conseiller ce que je puis faire, et ce que je puis dire aux boyards et aux autres habitans, sans risquer ma conscience, mon honneur et ma réputation.

V. E, me demande encore que je la mette en état de faciliter cette affaire. Je ne puis que lui répondre avec ma sincérité ordinaire qu'il est évident que la Sublime Porte voudra s'informer de moi, comme il est naturel, de toute la

suite de cette affaire : mais de plus, parce que tous les principaux ministres de cet Empire sont persuadés de la respectueuse considération que je conservois pour Votre Excellence, par les hommages que je rendois aux rares mérites de votre personne, non seulement dans le tems que j'avois l'honneur d'être à mon premier employ, mais encore après ma destination, qui me met dans les mêmes difficultés ; ainsi, pour m'acquitter de mes devoirs tant publics que particuliers, je m'en remets aux sages conseils de Votre Excellence.

DXLVII.

[Titre :] Réflexions sur le mémoire relatif à la prohibition d'importer les eaux de vie de Pologne en Moldavie ¹.

Son Altesse le prince de Moldavie, s'en rapportant aux conseils et aux avis de Votre Excellence, à l'égard de l'objet qui a occasionné les plaintes de tout le Palatinat de Podolie, on ne peut plus douter un instant que tout ne soit aplani et terminé à la satisfaction plénière du Roi et de la République.

Les devoirs d'amitié et de complaisance réciproques entre les habitans des provinces voisines sont trop importants, le bien et les avantages qui en résultent, ou les préjudices dans les cas contraires, trop palpables, pour que des considérations fondées sur cette base et venant de la part de Votre Excellence ne fassent pas leur effet.

Il suffisoit assurément de s'en remettre entièrement à la manière de penser de Votre Excellence et à sa conviction, quant à la conduite qu'il convient que Son Altesse le prince de Moldavie observe à l'égard d'un état lié d'intérêts et de voisinage, et auquel la Sublime Porte ne cesse de donner des preuves de sentimens et d'amitié non équivoques dans toutes les occasions.

Cependant, je n'ai pu m'empêcher d'adnoter quelques ré-

¹ Joint à la dépêche de St Priest au prince de Moldavie du 8 mars 1780. D'après cette dépêche, le mémoire émane du „solliciteur de l'affaire de Pologne“.

flexions qui se présentent naturellement à la lecture du mémoire en question.

L'on a eu l'honneur de faire part à Votre Excellence dans le tems du préjudice que cette innovation dangereuse devait nécessairement occasionner aux revenus publics et particuliers du Prince. La chose est maintenant confirmée par son propre aveu : 40000 piastres de revenus annuels diminués, des magasins remplis de sel non vendu, parce que l'échange de ce produit contre celui de la Pologne a été refusé. Voilà les premières conséquences qui ont dû naturellement résulter et qui pourront en entraîner d'autres plus fâcheuses encore.

En effet, il est à remarquer que tous ces inconvéniens ont eu lieu sans que du côté de la Pologne l'on ait fait la moindre démarche pour diminuer par des réglemens et édits reciproques le préjudice résultant de l'établissement qu'on vient de faire en Moldavie.

Mais l'état des choses actuelles peut il être comparé avec celui où elles seront, quand on sera nécessité de prendre des mesures formelles de notre côté, quand on calculera les sommes qui sortent pour les produits de la Moldavie importés en Pologne, et qu'on s'occupera à faire des transactions et conventions de commerce pour les avoir d'autres parts, quand on spéculera sur tous les articles possibles d'importation pour lesquels une quantité d'argent considérable sort de notre país, mais dont la charge étoit de beaucoup diminuée par le produit réciproque de l'exploitation de nos eaux de vie.

Agir ainsi des deux côtés, ne seroit-ce pas altérer et bouleverser la correspondance et communication entre les sujets d'Etats amis et voisins ? anéantir le commerce, dont l'essence consiste dans l'échange libre des produits réciproques ? Bref, ne seroit-ce pas là tenir une conduite diamétralement opposée à l'intention, au but et à l'esprit des traités, qui eut pour objet, dans tous les articles, de procurer de deux parts ce qui tend à l'augmentation des avantages réciproques du commerce et d'empêcher toute nouveauté qui y est contraire.

Il est difficile de concevoir comment la liberté de commerce peut subsister, tandis qu'on l'enchaîne par des défenses et des prohibitions. Au lieu de cette liberté, ce sera donc celle

de ruiner le commerce et de le réduire à rien qui en prendra malheureusement la place.

Il est encore plus inconcevable quelles peuvent être les circonstances qui ne laissent pas à la Pologne la facilité d'observer à cet égard les droits réciproquement exigés. La Pologne n'a jamais porté atteinte à ces droits sacrés et respectables, et ce ne sera sûrement qu'à contre cœur et avec un véritable regret qu'elle devra enfin se soumettre à la nécessité, imposée par les circonstances des entraves mises à son commerce avec la Moldavie, en usant des démarches en retour indispensables dans ce cas, mais qui n'auraient jamais eu lieu sans un pareil événement.

Une chose très extraordinaire encore, c'est qu'on ait pu représenter au Prince son honneur, sa conscience, son devoir et son patriotisme intéressés à prendre et à maintenir une détermination qui, dans ses suites, va devenir une source féconde et inépuisable de griefs et de lamentations pour les sujets respectifs. Il semble que le mobile de ces sentimens aurait dû produire des effets tout à fait opposés, tendans au contraire à augmenter la correspondance, l'harmonie, la liaison, l'amitié réciproque, et non à les diminuer et à les affaiblir.

La conscience de Son Altesse ne pourra rien avoir à se reprocher, toutes les fois que ses opérations seront consacrées aux traités et motivées par l'obligation de ces liens sacrés.

L'honneur du Prince, sa manière noble de penser, ses sentimens et sa tranquillité paraissent plus tôt intéressés à reconnoître les voyes amicales dont on use vis-à-vis de lui dans cette affaire et à y répondre par une facilité et complaisance réciproques, sans nous réduire à pousser la chose aussi loin qu'on pourra.

La fermeté, la rigueur, l'obstination dont il est question dans le Mémoire sont des principes bons et nécessaires pour faire respecter les loix des vassaux, mais ne peuvent être déployés à l'égard des Etats étrangers voisins et amis, vis-à-vis desquels une déférence amicale, la douceur et l'esprit de conciliation doivent prévaloir. Il est dit dans le Mémoire que, malgré tout le poid de besoins tant publics que particuliers,

le Prince n'a pu révoquer le règlement en question, parce que des habitans de Moldavie ont fait des dépenses considérables pour tout ce qui est nécessaire à la production de cette boisson. Serait-il possible que l'on voulût sacrifier les besoins publics et particuliers du Prince à l'intérêt de quelques boyards, qui veulent faire valoir les produits de leurs brasseries, et, attirés par l'appas d'un profit personnel, se sont abandonnés à leurs spéculations économiques, en fermant les yeux à toutes considérations et suites ultérieures. Il dépend de la sagesse du Prince et du gouvernement de réprimer et de réduire à des bornes convenables une cupidité déréglée de l'intérêt personnel, qui ose franchir les barrières mises par les conventions et traités subsistans entre la Sublime Porte et la Pologne, d'Etat à Etat.

Les représentations et *anaforas* des boyards peuvent varier d'un jour à l'autre, selon leur caprice et leur bon plaisir mais il n'en est pas de même des obligations contractées par des stipulations publiques, celles-ci sont et doivent être stables et perpétuelles.

Le désintéressement et le zèle louable dont Son Altesse est animée, en ce qui a rapport aux intérêts de son pays, dans le cas des remontrances exposées sous le jour de l'utilité publique, et qui va au point que les sacrifices ne lui coûtent pas dès qu'il s'agit d'atteindre à ce but, dévoient animer le patriotisme de ses vassaux et les porter à agir de même quand leurs intérêts particuliers s'entrechoquent avec l'objet des plus essentiels et des plus importants, celui d'obvier au mecontentement, aux grief, aux plaintes des voisins, et à toutes les suites qui en résultent.

D'ailleurs les brasseries moldaves peuvent subsister, et la liberté de commerce avec. L'on ne voit pas non plus ce que le paysan moldave gagnera, tant du côté de la sobriété que du côté du prix, parce qu'au lieu de boire de l'eau de vie de Pologne, il se grisera avec celle du pays, qui lui occasionnera des fraix plus grands.

Il est encore à observer qu'il seroit naturel de supposer aux Pachas un patriotisme, zèle et ferveur égaux pour les intérêts de leur patrie; Cependant, nous avons des preuves.

que leur façon de penser est différente sur l'objet de la prohibition qui a occasioné des murmures généraux en Pologne, il existe des motifs pour croire que nos représentations ici seront même appuyées dans le besoin des leurs, et on voit dans le Mémoire qu'ils se sont déjà employés à cet égard auprès du Prince dans le tems.

Ces réflexions, soutenues des gracieux offices de Votre Excellence ne peuvent manquer d'avoir du succès. Il ne dépend que du Prince de Moldavie de satisfaire ou de se refuser à cette réquisition si juste et si fondée, et d'effectuer la révocation du firman de la Porte émané à sa sollicitation et en conséquence de ses rapports.

Ses sentimens de gratitude envers Votre Excellence égaleront assurément les nôtres, de ce qu' Elle a bien voulu, par son interposition, épargner la poursuite fâcheuse et désagréable de cette affaire par d'autres voyes.

Nous attendons avec empressement l'effet de ces démarches, qui entraîneront des témoignages de la satisfaction et de la sensibilité du Roi au sujet de l'honneteté, de la complaisance et des égards témoignés en cette occasion par Son Altesse le prince de Moldavie, ou bien des ordres pour demander justice de la Sublime Porte, conséquemment aux traités en reclamant ses sentimens d'équité et son amitié envers le Roi et la République.

DXLVIII.

Etienne Ménard à Saint-Priest.

[22 février 1782].

Monseigneur,

Après avoir servi pendant cinq année Son Altesse le prince de Valachie, dans le moment où tous mes effets étoit embalé et que je n'atandois plus que les charriot pour les charger, j'ay été arrêté et conduit en prison sous une garde de douze Albanois. C'est le sieur Guiqua, un des premier seigneur de ce pay qui a eu l'ordre du prince. Je me suis fait conduire chés luy, et l'ay prié en même temps

de me dire pourquoy on m'avoit arrêté. Il m'a répondu que le prince luy avoit écrit qu'il avoit reçu une lettre de Votre Excellence pour cella faire. Comme je n'ay à me reprocher aucune mauvaise action, ni en France, ni à Constantinople, ni dans ce pays, je supplie Votre Excellence qu'elle donne des ordres pour me faire élargir, ou qu'elle me fasse traduire à Constantinople pour que je puisse me justifier auprès de Votre Excellence sur ce dont on m'a accusé.

Je ne parleray pas à Votre Excellence de toutes les injustices que l'on m'a faite dans cette Cour. Je supplie seulement Votre Excellence d'être en garde sur ce que le Prince pourroit écrire à Votre Excellence contre moy pour ce justifier cette dernière violence qu'il vient de commetre au nom de Votre Excellence. Je l'ai servi fidèlement, il n'a tenu à aucun des engagements qu'il avoit avec moy. Il me doit encore trois année d'appointements, les princes ces enfants m'ont emporté pour au moins 150 piastre, de sorte que je me trouve actuelement en prison après avoir servi cinq année sans argent et avec au moins 300 piastre de dettes.

Je supplie Votre Excellence de donner ces ordre pour que je sois relâché et qu'elle me permette de faire mes formalités pour me faire payer par le Prince les trois années de mes appointements, de même que toutes les depanses que je serois obligé de faire pour me rendre à Constantinople, selon la teneur de mon contrat que j'ay avec Monsieur Culelly. J'ay à demandé en outre que l'on me paye toutes les provisions que j'avois préparés pour le voyage, qui seront en pure perte, de même que mon temps perdu¹.

DXLIX.

Jean Sévérien à Saint Priest.

[Bucarest, 20/31 janvier 1784].

Monsieur,

L'heureux succès des affaires, auquel Votre Excellence n'a pas peu contribué, me fournit l'occasion de vous en faire mes

¹ Cf. la lettre de St Priest au prince Alexandre Ypsilanti du 4 mars 1782, p. 242.

très humbles complimens. Vos éminentes qualités et les emplois distingués que vous avez rempli suffisoient pour rendre votre nom mémorable à la postérité, sans ajouter ce nouvel éclat aux vertus que vous possédez.

Permettez, Monsieur l'Ambassadeur, que je retrace ici la vive reconnaissance que je ressens pour toutes les bontés dont il vous a plu de m'honorer, ainsi que pour le souvenir gracieux que vous daignez me conserver, ce que j'apprends souvent par M^r de la Roche, et dernièrement par M^r Iacovleff. Je n'aurois certainement pas manqué aussitôt de correspondre à des choses aussi flatteuses pour moi, si la prompte expedition du dernier courrier ne m'en eût empêché. Combien de fois n'ai-je pas voulu assurer Votre Excellence des sentimens de la plus haute estime que je vous ai voués; mais toujours la crainte d'être importun m'en a détourné.

Je supplie Votre Excellence de présenter mes hommages à Son Excellence Madame l'Ambassadrice, et, me recommandant à Votre gracieuse bienveillance, j'ai l'honneur d'être etc.

DL.

Choiseul Gouffier à Montmorin.

Constantinople, 22 octobre 1790.

...Le marquis de Lucchesini a dû partir avant hier pour Sistow pour se rendre au congrès... Le plénipotentiaire turc ne partira que dans le commencement de la lune prochaine avec le jeune Prince Morousi nommé drogman de la Porte au congrès et Vlangali drogman de Prusse. Le ministère ottoman comble aujourd'hui de présents et de faveurs ce Vlangali qu'il parlait de mettre aux galères il y a quelques mois; il a été revêtu d'une pelisse de samour; on lui a donné un cheval harnaché, distinction réservée aux seuls ministres. On y a joint des grâces plus solides et surement plus précieuses aux yeux de ce grec que M. de S^t Priest fit autrefois renvoyer du service de Pologne et que M. Dietz ne s'était attaché dernièrement que parce qu'il n'avait pas trouvé de personnage plus

décrié et qu'il peut désavouer et accuser de mensonges avec plus de vraisemblance dans le cas où la cour voudrait revenir sur ses pas.

[Min. des aff. étr. F. IV. 1688].

DLI.

Le Général Brune à Bonaparte.

Péra, le 5 pluviôse, an 11 (25 janvier 1803).

Un citoyen nommé Alexandre Sebastiani, se disant courrier extraordinaire du gouvernement français, s'est rendu de Lisbonne à Trieste, où il a emprunté de l'argent au Consul d'Espagne, annonçant qu'il était chargé de dépêches importantes pour la Turquie; il est venu ensuite par Bucarest jusqu'à Andrinople, où il était il y a huit jours. Là il a eu d'un magistrat ture une lettre de recommandation pour Aly Effendi, dans laquelle il est qualifié comme parent de Bonaparte. Changeant tout à coup de décision, il dit que le colonel Sebastiani, son parent, n'étant plus à Constantinople, sa mission n'a plus d'objet et qu'il ne veut pas courir les risques.... En conséquence il est reparti d'Andrinople pour la France, accompagné d'un voyageur nommé Dusson. Est-ce un fou que Sebastiani aurait pour parent ou quelque intrigant jeté pour nous jouer quelque pièce?

[Min. des aff. étr. F. IV. 1688].

DLII.

Le Général Brune à Bonaparte.

Péra, le 1^{er} Thermidor an 11 (20 juillet 1803).

J'avais nommé provisoirement pour le commissariat de Bucarest le citoyen S^{te} Luce, parent du général Lacuée, mon collègue; le ministre nomme le citoyen Fleury, dont l'arrivée paraît différée, et envoie *provisoirement* à Bucarest le citoyen

Parant¹, commissaire à Varna. Ce provisoire du ministre, qui détruit le mien ne m'affecte nullement et je ne tiens point à la nomination du citoyen S^{te} Luce; je dois dire cependant à la louange de ce citoyen qu'il a parfaitement réussi et qu'il a su se concilier l'estime et la confiance de toute la petite cour de Valachie, qu'il représente avec honneur et avec habileté et qu'il est très propre à remplir des missions telles que celle de Bucarest et de Jassi. Je dois dire aussi que l'on s'accorde assez généralement à penser que la nomination du citoyen Parant est un choix d'erreur: l'histoire de sa vie dans ce pays se compose d'un tas d'anecdotes peu honorables; on assure qu'il est autorisé à se faire remplacer à Varna par qui lui plaira et qu'il lui a plu de désigner pour ce commissariat un enfant, un jeune avec lequel la renommée l'associe d'une manière scandaleuse.... D'ailleurs Parant vient ici inquiéter les Callimaki dont il prétend des indemnités énormes pour pertes éprouvées en Moldavie (il n'y possédait rien) et les Callimaki sont drogmans de la Porte et du Capitan pacha, fort attachés à la France. Ypsilanti, auprès duquel Parant doit résider, est ennemi des Callimaki, ainsi la nomination provisoire de ce citoyen, pour peu que son caractère justifie sa réputation, pourrait nous faire en définitive beaucoup de mal.

[Min. des aff. étr. F. IV. 1638].

DLIII.

Le Général Brune à Bonaparte.

Péra, le 16 pluviôse, an 11 (4 février 1803).

...[Le Reiss Effendi reconnaît] l'attachement de Bonaparte pour l'Empire ottoman au choix qu'il a fait de son ambassadeur. Le capitan pacha s'est montré encore plus expansif et plus décidé; il est à remarquer qu'il m'a reçu dans son magnifique harem, où il ne reçoit que le sultan; il a envoyé au devant de moi, à la porte de la cour de ce palais, son ami Isaac Bei, qui a eu une mission en France avant la Révolution; à l'escalier j'ai trouvé son drogman, le Prince Callimaki,

¹ Au sujet de Parant, v. St. Bellanger, *Le Kéroutza*, Paris, 1846, II, 97.

père du drogman de la Porte.. il m'insinue qu'il n'était pas l'ami des Russes; je lui parlai à ce propos, mais très légèrement et sans décider son opinion, de la dernière nomination des princes de Valachie et de Moldavie. Il arrive ensuite sur le chapitre de lord Elgin et me le représente comme le plus avide des hommes

L'influence de la Russie est ici toute puissante; elle a son fondement dans.. les souvenirs humiliants.. Les instruments de ce pouvoir des Russes sont pour la plupart les grandes familles grecques qui se disputent les emplois de drogman de la Porte et les Principautés de Moldavie et de Valachie, mais les familles non pourvues restent mécontentes et comme la S. P. n'a que rarement une pleine liberté dans ce choix, elle ne met jamais une grande ténacité à les soutenir; il s'en suit que l'on espère toujours des déplacements; c'est dans cette agitation que les Russes se placent pour avoir par les drogman les secrets et les décrets de la S. P. et, par les princes, les frontières ottomanes ouvertes à leurs émissaires ou à leurs armées. Dans l'état actuel des choses, le drogman de la Porte est un Callimaki, son frère est drogman du capitain pacha. Ces deux princes se montrent très attachés à la France; ils ont été munis par la Porte du travail qui reçoit, traduit et communique au ministère les dépêches des agents turcs à l'étranger; ce travail a été enlevé il y a deux mois à Callimaki; sans doute il ne le faisait pas assez bien au gré des Russes. Il est notoire que la Russie a destitué les Suzzo et que l'Ypsilanti de Valachie et Moruzi de Moldavie sont entièrement ses créatures; les richesses que ces hommes accumulent les rendent maîtres de tous les pachas des frontières, et quand ils ne peuvent les traiter par corruption, ils les dénoncent et trouvent à Constantinople assez de crédit pour les faire destituer.

M. Rally, le chargé d'affaires de la Porte à Paris a écrit au drogman de la Porte que j'apportais douze superbes glaces [je n'en ai que cinq] et une pipe ayant la forme d'un ananas, dont chaque feuille était formée d'émeraudes et terminée à la pointe par un beau rubis. Le drogman de la Porte a naturellement évalué cet ananas à 600.000 piastres au moins,

et l'exagération lui a paru assez prononcée pour qu'il n'ait point fait part de cette lettre à la S. P. Cette anecdote est un secret qui, s'il était révélé, perdrait infailliblement Calimaki ...

[Min. des aff. étr. F. IV. 1688].

DLIV.

Le Général Brune à Bonaparte.

Péra, le 3 prairial, an 11 (22 mai 1803).

J'ai eu l'honneur de vous dire.. que la Valachie et la Moldavie pouvaient être dès à présent considérées comme des provinces russes ; j'y ajouterai que la crainte de la Russie est l'objection banale à tout ce qui se propose de grand ou d'utile... Les grecs de l'Archipel qui prennent un pavillon étranger pour esquiver les charges de l'Etat, n'ont que la religion de commun avec les Russes, qu'ils détestent et dont les moeurs forment avec les leurs un contraste absolu. Grand nombre d'entre eux nous sont attachés et ce nombre s'accroîtrait facilement par une protection adroitement ménagée et qui ne choquerait point la souveraineté ottomane. Le prince Ypsilanti de Valachie est à la tête du parti gréco-russe ; il était drogman de la S. P. dans la dernière guerre ; ce fut lui qui imagina tout ce qu'il y eût d'odieus dans la persécution contre les Français ; il fit du palais de France une prison, le donna ensuite à lord Elgin et dépouilla nos chancelleries de leurs dépôts, avanie qu'on n'avait jamais songé à exercer même contre les Russes alors que leurs armées menaçaient le centre de l'empire ; si l'on témoignait à la Russie, dont ce prince est la créature, le déplaisir de voir trôner en Valachie un ennemi personnel de la France, je me persuade que cette seule communication suffirait pour briser le sceptre de cet hospodar et tout le parti gréco-russe viendrait à nous parce qu'il aurait fait l'épreuve du grand effet de notre crédit.

[Min. des aff. étr. F. IV. 1688].

DLV.

Ledoux à Champagny.

Bucarest, le 23 mars 1810.

C'est sur moi, sans doute, que le Prince Bagration a voulu faire tomber toute la colère que lui ont donnée les succès de nos armes. Cette colère il l'a publiquement manifestée... dans le moment où les fausses nouvelles avaient fait croire un instant à l'armée russe de Valachie que nous étions battus.. La paix entre S. M. et l'Empereur d'Autriche venait d'être conclue; quelques lettres particulières mais dignes de foi étaient arrivées de Vienne et répandaient.. la joie parmi tous les négociants français, autrichiens et grecs établis à Bucarest... Le bruit se répandit (et l'on peut en deviner la source) que cette nouvelle est fausse, que les hostilités ont recommencé... On me demandait partout ce que je pensais de tout cela.. Tout en était là... lorsque je reçus la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 octobre 1809 et dans laquelle elle me faisait pressentir que cette paix bienheureuse était signée; alors, sans affectation mais avec l'air de la certitude, je me rendis chez le général Miloradovitz, commandant en chef à Bucarest, le Prince Bagration étant sur la rive droite du Danube, et je lui annonçai la paix... Voyant cependant que cette simple publication verbale ne faisait point tomber dans la ville les bruits qui nous étaient défavorables... que les boyards semblaient craindre d'y croire, disant que cela ne paraissait pas sûr puisque je n'avais encore fait aucune annonce officielle au Divan, je me suis décidé, pour le bien de la chose, pour éviter surtout que ces doutes et fausses nouvelles allassent jusqu'à Constantinople, à faire cette communication officielle, mais ce n'était pas au Divan valaque que ma note avait été adressée, avec l'air de sanctionner l'indépendance de ce tribunal, mais bien au Divan présidé par M. le général russe Engelhardt, nommé par sa cour pour traiter toutes les affaires politiques et qui par ses fonctions correspondait lui seul depuis deux ans avec les

consuls des puissances étrangères... Le Prince Bagration voyant en moi peut-être un agent à même... de remplir ses devoirs avec activité a cherché quelques motifs de plainte pour m'éloigner de mon poste... Je félicite tous les Français domiciliés en Moldavie et Valachie, je félicite également les indigènes de ce que S. M. l'Empereur Alexandre vient de placer le commandement en chef en d'autres mains...

Le Divan valaque ayant demandé au Protosynghel Kiril, supérieur du Monastère de Vakaresti, ainsi qu'à l'archimandrite Kiril supérieur du couvent de Mihalvoda et au moine Damartin appartenant à celui de Sinaï, la reddition des comptes de leur administration; ils s'y sont refusés en se déclarant français. Le vice-consul est intervenu dans cette affaire en présentant une note dans laquelle :

1. Il proteste contre tout acte du divan.

2. (il déclare) qu'il ne souffrira pas que le Protosynghel Kiril rende compte de sa gestion.

3. qu'après avoir informé l'exarque il donnerait un passeport à ce religieux pour aller réclamer la justice de son gouvernement ...

Le Divan, ou pour mieux dire quelques membres du Divan cherchent à faire argent de tout et étant informés que ces deux religieux étaient venus dans le terme faire la déclaration que le général Sebastiani avait exigée de tous les sept-insulaires, ont de suite, sous prétexte de demander compte de leur administration, fait mettre le séquestre non seulement sur ce qui appartenait aux dits couvents, mais sur tout ce qui appartenait à ces deux religieux; le scellé a été apposé même sur leurs hardes. Ils accourent à la chancellerie et les larmes aux yeux content l'injustice qu'on leur faisait. Tous les autres sept-insulaires établis dans le pays ne savaient plus s'ils devaient, après cela, rester français ou renoncer à la protection. M. Tamara a soumis leur réclamation au Divan en le priant d'y avoir égard. On leur donne enfin indirectement un avis qu'il s'agissait de composer. L'un des deux, celui de Vakaresti, ayant des parents riches à Constantinople, leur écrit de lui envoyer de l'argent... et moyennant 10,000 piastres... le séquestre a été levé... Le Divan s'est

empresé de m'annoncer... qu'il avait, sur ma demande, rendu justice à l'un des religieux. Quant à l'autre, qui est pauvre, malgré les recommandations de M. le baron d'Hübsch, qui a écrit en sa faveur et malgré mes démarches, son affaire reste encore en instance.

Je n'ai jamais dit en forme de menace... que je donnerai un passeport à ce religieux pour aller réclamer justice de mon gouvernement, mais j'ai simplement dit que ce sept-insulaire, se voyant ruiné, m'en demandait un et que je ne pouvais pas le lui refuser.

[Min. des aff. étr. IV. A. F. 1689].

ERRATA

Page 20. Biffer la note 2.

Page 103. Le doc. 74 est daté du mois de mai.

Page 104. La place du doc. 76 est à la page 109, après le doc. 80.

Page 116. Les lettres de Linchou dont il est question dans le doc. 86 sont publiées dans la collection Hurmuzaki, suppl. I vol. I.

Pages 121, 122, 123, 124, 127. Au lieu de Saint-Contest, lire Rouillé.

Page 200. Remplacer la note par la suivante : v. page 406, doc. 398 et page 410, doc. 399.

I N D E X

A.

- Albert, précepteur des enfants du prince N. Caragea, 252, 253.
Antoine et Sauron, maison de commerce française à C-ple, 230, 247, 249.
Antoine, archevêque de Moldavie, 257.
Antioche, Janetto ou Jane'oglu. 54, 58, 61, 63, 65, 163, 310, 311, 315, 322, 348, 349, 377, 378, 379, 382.
Argenson, Marc-Pierre Comte d', 214.
Argenson, Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy d', ambassadeur de France en Pologne, 447, 462, 465, 466, 468.
Arlaud, Jacob, génois établi en Moldavie, 13, 44, 357.
arz, requête.
Athanasie, Silivriano, boyard valaque, 177, 383.
Aubeterre, Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès d', maréchal et ambassadeur de France, 99, 102, 104.
Axiotty, Isaac, 73, 79, 82, 84.

B.

- Bagration, prince, général russe, 593, 594.
Baltimore (lord), auteur d'une relation de voyage (Hasdeu, Arhiva istorică a României, I, 183-4); 465.
Banar, Jean, colonel, 258.
barataire, porteur d'un diplôme, d'un bérat, lui conférant les immunités des sujets étrangers.
Barbier, le sieur, de C-ple, 34, 35, 36, 38, 45, 60, 63, 89, 295, 296, 300, 304, 305, 306, 318, 322, 328, 332.
Bek, (M.) secrétaire du grand général de Pologne comte Brani.ki, 134, 177, 387.

- Bekerski, général comte, 266, 267.
Beltz, le palatin de, v. Potocki.
Belle-Isle, Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis duc de 214.
Benoît, résident de Prusse en Pologne, 454.
Berlihié, v. Labat.
Bestucheff — Rioumine, Alexis Petrovitch, comte de, chancelier de Russie, 132, 194.
Betti, le prince de, 139.
Bevern, le prince de Brunswick —, beau-frère de Frédéric II, 209.
Bibica, (Rosetti) Constantin, postolnik de Moldavie, 495.
Bielinski, grand maréchal de la couronne de Pologne, 115.
bombassier, moubachir, huissier judiciaire, agent chargé d'une délégation ou inspection.
Bonaparte, premier consul, 529, 530, 532.
Bonnac, Jean Louis d'Usson, marquis de, ambassadeur de France, 4, 6.
Bouttet, secrétaire de l'ambassade de France à C-ple, 12, 16, 18, 75.
Branicki, Jean Clément, comte, grand général de Pologne, 33, 41, 42, 44, 45, 47, 49, 51, 60, 84, 98, 110, 113, 117, 118, 126, 129, 133, 134, 135, 136, 139, 177, 189, 194, 195, 196, 198, 213, 298, 299, 300, 301, 304, 306, 307, 310, 322, 324, 325, 362, 363, 385, 387, 398, 401, 409, 413, 446, 448, 454, 455, 458, 459, 463.
Breteuil, Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de, ministre de France, 244, 245.
Broglie, Charles-François, comte de, ambassadeur de France, 71, 82, 95, 96, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110—114, 116, 120, 121, 124, 126—130, 133, 139, 140, 179, 193, 322, 324, 325, 326, 328, 330, 331, 337, 338, 360, 362, 367, 412, 413, 433, 436.
Brown, Georges, comte, feldmaréchal, 199, 407, 411.
Brühl, Henri, comte, ministre en Saxe, 101, 212, 296, 335.
Brune, général, ambassadeur de France à C-ple, 529, 530, 532.
Buhaescu, Basile, boyard moldave, 258.
Byng, John, vicomte Torrington, amiral anglais, 401, 402.

C.

- Calkom, le sieur, 277.
Callimachi, Charles, grand drogman, puis prince, 530, 531.
Callimachi, Gabriel, archevêque de Moldavie, 227.
Callimachi, Grégoire Jean, prince de Moldavie, 221, 444, 445, 446, 448, 454, 455, 479, 480, 490, 500, 502, 505, 510, 512, 516.
Callimachi, Jean A., drogman de la flotte ottomane, 530, 531.
Callimachi, Jean Théodore, grand drogman de la S. Porte, puis prince de Moldavie, 89, 93, 135, 351, 412, 443, 444.
Cambioli, le père, 395, 397, 400.
Canello, Vassilachi, 427.
Cantacuzène Georges (Iordaki), boyard de Moldavie, 258.

- Cantacuzène Jean (Ianaki), boyard de Moldavie, 443.
Cantacuzène Sébastien, boyard de Moldavie, 258.
Caragea, Nicolas, grand drogman, puis prince, 240, 241, 243, 244, 245-246, 248, 259, 251, 252, 253, 484, 487, 488, 505, 516. — Ses fils, 247, 248, 252. — Ses filles, 250, 251, 252.
Caraman, le vicomte de, 249, 250, 251.
Carnot, le sieur, 222.
Castelli, le docteur, 53.
Castellane, Michel-Ange, comte de, ambassadeur de France, 38, 40, 41, 269.
Castera, Louis Adrien Duperron de, romancier et traducteur, résident de France à Varsovie, 16, 18, 26, 30, 31, 32, 33, 57, 101, 112, 284, 286, 288, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 308, 309, 310, 315, 321, 322, 324, 325, 326, 330, 331, 337.
Causchani, 447, 458.
Celseing, Gustave de, ministre de Suède à C-ple, 30, 200, 204, 209, 210, 214, 284, 291, 377, 382, 404.
cesnal, courtier, agent de change.
Chabert, François, 91.
Chabert, la veuve, 497.
Chabert, Pierre, 227, 228.
Champagny, duc de Cadore, 533.
Chénier, Louis de, père d'André, 207, 211, 215, 218, 442.
Chévrier, le sieur, 44.
Chingria, Pierre, négociant français de C-ple, gendre de Mathieu Georges-Mille, 20, 175, 271, 272, 381, 431.
Choiseul-Gouffier, Marie-Gabriel-Florent-Auguste, ambassadeur de France à C-ple, 528.
coget, v. ilam.
Conflans, Louis de Brienne de, marquis d'Armentières, maréchal de France, 489, 490, 504.
Conti, Louis-François de Bourbon, prince de, candidat au trône de Pologne, chef de la politique secrète de Louis XV, 324.
Conty, Joseph, 269, 270.
Couleli, le sieur, 229, 237, 252, 253, 527.
Coulomb, chirurgien français, 273.
Couturier, négociant français de C-ple, 44, 60, 66.
Czerniczew ou Tchernichev, comte, général russe 203.

D.

- Damaskin, hégoumène, 534.
Damnet ou Domné, le père, 40, 87.
Dandolo Nicolas, drogman, 241.
Daniy ou Danizy, George, 86, 87, 90.
Dantan, drogman de France, 87.

- Des Alleurs, Rolland Puchot, comte, ambassadeur de France à Constantinople, 11, 17, 19, 22, 26—28, 30—34, 36, 37, 40—43, 45—47, 49, 52, 55, 58, 62, 64, 65, 67, 68, 72—76, 79, 80, 82, 84, 87, 88, 91, 93, 97, 100, 103—106, 109, 111, 112, 115, 117, 120, 122, 123, 129, 135—137, 139, 143, 172, 187, 259, 261—270, 272—279, 282—301, 303, 305—314, 316, 317, 319—322, 324, 326, 328—331, 333—336, 338, 340—342, 344, 347—354, 356—359, 365—367, 386, 429.
- Desbordes, Jean Charles, 22, 24, 27, 28, 276, 277, 279, 282, 283.
- Desmarests, Jean Baptiste Marie, médecin, 8, 9, 12, 13, 14, 17, 19, 274.
- Deyma, Alexandre, maître de poste à Léopold, 86, 178, 506.
- Dietz, Henri-François de, ministre de Prusse à C-ple, 528.
- Donici, Const., boyard moldave, 257.
- Douglas, Alexandre Pierre de Mackenzie, comte de Kildin, dit le chevalier—, envoyé de Louis XV à St Pétersbourg, 192, 193.
- Dukas, Alexandre, 257.
- Dukas (Pierre?), 86.
- Duperron, v. Castera.
- Durand, résident de France à Varsovie, 112, 139, 140, 141, 177, 178, 188, 189, 194, 195, 198—202, 204, 206, 207, 212, 213, 363, 364, 366, 385, 387, 395—398, 400, 402—405, 414—420, 438.
- Duval, Deval ou de Val, drogman de l'ambassade de France à C-ple, beau-frère des frères Mille. 13, 14, 15, 46, 47, 48, 49, 51, 54, 58, 61, 62, 66, 71, 73, 77, 82, 142, 151, 187, 216, 410, 455.
- Dzieduzycki, comte, 231 note, 235, 236, 516, 522.

E.

- Elgin, lord, 531, 532.
- Engelhardt, général, 533.

F.

- Filaret I (Philarète) Mihalitzi, archevêque de Valachie, 381.
- Fleury, le cardinal de, 257.
- Fleury, consul de France à Bucarest, 529.
- Fonton, premier drogman de France, 55, 57, 60, 314, 316, 321, 344.
- Fornetty, consul de France en Crimée, 102, 415, 447, 448, 411, 431, 471, 474, 480, 481, 491, 492, 493, 494, 496.
- Fotaki, envoyé valaque à Varsovie, 426.
- Fournier, L., 429.
- Frédéric II, roi de Prusse, 406, suiv.
- Frontali, le père, 307.

G.

- Galisornière, Roland Michel Barrin, marquis de La —, 192, 195.
- Gautier, v. Gouffre.
- Gazand, le sieur, 63, 66.

- Géault, agent de France en Pologne, 450—455, 457, 458, 461—466, 488.
Ghica ou Ghika, Charles (Scarlat) prince, 215, 216, 218, 219, 433, 434, 435—438, 410.
Ghica Grégoire, prince, 3, 4, 6, 9, 38, 40, 45, 53, 70, 99, 257, 262, 264, 267, 271, 278, 282, 286, 290—293, 303, 313, 316, 323.
Ghica Grégoire Alexandre, prince, 461, 465, 467, 469, 470, 472, 473, 475, 477, 487, 488, 497. — Son frère, 465. — Sa femme 481.
Ghica Mathieu Grégoire, drogman de la Porte, puis prince, 53, 70, 98, 101, 110, 117, 118, 138, 140, 149, 150, 156, 159, 169, 291, 312, 315, 323, 327, 332, 331, 311, 313, 353, 351, 360, 363, 370, 376, 381, 386, 431, 432. — Son frère, 338.
Ghica, boyard valaque, 525.
Giani, ou Gianet, v. Janetto et Janni.
Giuliani, v. Juliani.
Golher, le sieur, 201.
Gouffre Gautier frères, originaires de Marseille, négociants à C-ple, 294, 297, 211—218.
Guiza, Georges, 161, 167, 171, 292, 379, 382.

H.

- Haïlamogues*, nom de cosaques zaporogues rebelles de Pologne.
Hauten (Haude) v. Rexin.
Havrincourt, marquis d', ambassadeur de France en Suède, 330, 331, 347.
Hawke, vice-amiral anglais, 195, 401.
Hennin, Pierre-Michel, résident de France à Varsovie, traduit de l'italien l'ouvrage du P. I. Boscowitch, *Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne*, 449, 451—454, 456—S, 469.
hoget, v. ilam.
Honkapan (litt. marché de farine) Un — Kapan, nom d'un quartier de C-ple 27.
Hühsch, le baron, 29, 47, 307, 319, 333, 344, 535.

I. J.

- Iablonowski, Joseph-Alexandre, prince, 75, 419.
Iacovaki (Jacques), v. Riso.
Iacovleff, le sieur, 528.
Jaoul, médecin, 240.
Ibrahim pacha Kuprul oglou, 146, 163.
Janetto ou Janetoglou, v. Antioche, Iorgaki et Manolaki.
Ianni, v. Lascarachi.
Jean Chrysostôme, le père, préfet des missions de Moldavie, 443, 444, 494, 495, 496, 499, 501, 502.
ilam, déclaration judiciaire, acte authentique, sentence.
Iorgaki, fils du médecin Stavrakî, beau-frère de Iorgaki Janetto et

- gendre de Manolaki Gealep, 16, 61, 69, 70, 74, 76 note, 81, 82, 84, 85, 88, 90, 91, 102, 106, 217, 218, 359, 377.
Iorgaki Janetto, frère d'Antioche, et beau-frère de Iorgaki Stavraki, 163, 377, 382.
Joseph, le père, 185.
Iuliani ou Giuliani, agent polonais, 335.

K.

- Kaisrling, comte, ambassadeur de Russie en Pologne, 451.
Kasnet, trésor, caisse, tribut.
Kokoran, Const., boyard moldave, 258.
Korsakowska, Mme, 324.
Kostaki. Scarlataki, boyard moldave, 258.
Kurt, Was-ily, capitaine, 257.
Kyachi, Kéhya ou Kéhaya, représentant, agent.
Kyril, hégoumène, 534.
Kyrillos, patriarche, 323.

L.

- Labat et Berhié, maison de commerce à C-ple, 25, 27, 28, 29, 44, 60, 66.
Lacée, Jean-Girard, comte de Cessac, général, 529.
La Fayardie, résident de France à Varsovie, 94, 95, 96, 99, 100, 103, 105, 109, 353, 354, 356, 360.
Lambert, agent prussien, 203.
Lancey Pierre Tercier de, secrétaire de l'ambassade de France à C-ple, 146, 149, 179, 182, 186, 328, 330, 332, 389, 390.
La Roche, Pierre de, agent de Moldavie en Pologne, 227—230, 239, 243, 245—249, 252—254, 449, 456, 466, 472, 476, 478, 479, 481, 482, 484, 485, 487, 489, 491—496, 499, 500, 501, 503, 504, 505, 507, 514—516, 528.
Lascaraki Ianni, ou Gianet, 147, 159, 166, 170, 373, 375, 379.
Lassale, le sieur, 78, 79.
Laydet, Clément, le père, 24, 34—38, 40, 46, 50, 91, 95, 101, 138, 185, 295—297, 311, 314, 318, 333, 338, 344, 347.
Lazenski, courrier, 97.
Lebas, le sieur, 247.
Ledoux, consul de France à Bucarest, 533.
Leonardi, Jean, agent des princes de Moldavie en Pologne, 81, 110, 134, 135, 138.
Lévachoff, conseiller russe, 453.
Linau, M. de, secrétaire du comte de Broglie, 104.
Linchou, François-Thomas (l'aîné) 11, 12, 17—19, 21, 22, 26—28, 30—34, 36, 37, 40—43, 45—49, 51, 52, 54, 55, 58, 61, 62, 64—68, 71—77, 80, 82, 84, 87, 88, 93, 95—97, 100, 103—106, 108—117, 120—128, 130, 131,

- 183, 137, 139, 141, 143, 145, 146, 148, 150, 151, 153, 155, 156, 159—162, 164, 165, 167—169, 171—173, 175, 176, 178, 179, 181—183, 185, 188, 189, 192, 194, 197—202, 204, 207, 209—212, 215, 216, 219, 220, 271, 274—276, 279, 280, 283, 292, 297, 302, 304, 306, 307, 310, 312, 314—316, 318, 322, 323, 325, 326, 328—331, 335, 337, 338, 344, 347, 353—357, 359, 361, 364, 366—368, 376, 379, 380, 385, 388, 389, 390, 391, 393, 394, 403, 405, 406, 410, 413, 417—419, 421.
- Linchou, Jean Baptiste, frère du précédent, 92, 100, 194, 196, 200, 203, 206, 211, 214, 217, 218, 220, 271, 394, 403, 404, 414, 416, 417, 420, 438—443.
- Linchou, Joseph-Marie, frère des précédents, 12, 20, 21, 23, 24, 27, 29, 41, 44, 47, 59, 62, 78, 80, 90, 92, 113, 125, 142, 151, 152, 153, 155—157, 161, 166, 168, 170, 173, 180, 185, 187—189, 285, 287, 300, 305, 370, 380, 391—394, 396, 399, 403, 404, 439—443.
- Linchou, Maurice, père des précédents, 58—60, 63, 65, 73, 78, 79, 82, 83, 88, 91, 99, 113, 122, 125, 191, 196, 220, 354, 439.
- Linchou, Pierre-François, fils du précédent, 94, 198—201, 403, 404, 406, 410.
- lipcan*, courrier officiel, estafette.
- Liverani, le père, 500, 502, 507, 508.
- Lubomirski, Pierre, prince, grand podstoly, 458.
- Lubomirski, Stanislas, grand stolnic, beau-père de Des Alleurs, 20, 22, 25, 41, 52, 275, 304, 307.
- Luca, agent de Valachie à C-ple, 429.
- Lucchesini, marquis de, ministre de Prusse, 528.

M.

- Machault d'Arnouville, Jean Baptiste, ministre d'Etat, 214.
- Magy et Co, maison de commerce à C-ple, 20, 24, 27, 29, 285, 287.
- Mahmoud, sultan, 137.
- Malevsky, colonel, 134, 180, 195, 196, 367, 368, 372, 398, 401, 402.
- Manaire, maison de commerce française à C-ple, 25, 60, 79, 82.
- Mano, Nicolas, 218.
- Manolaki, Gealcp, beau-père de Iorgaki Stavvaki, 12, 29, 70, 78, 85, 194, 203, 216, 217, 285, 287.
- Manolaki, Geanetopolo ou Geanet, 215, 218.
- Manzi, Francesco, préfet apostolique, 259.
- Marchant, le sieur, 226, 239.
- Martin, le sieur, 25, 27, 29, 30, 41, 113.
- Martyreszewicz, missionnaire, 471.
- Massol, le sieur, 243, 245.
- Maurin, le sieur, 243, 245, 246.
- Maurocordato, Alexandre, 247, 248.
- Maurocordato, Alexandre, prince, 249.

- Maurocordato, Constantin, prince, 10, 91, 260, 261, 262, 263, 265, 266,
267, 270, 343, 345, 346, 349, 356, 359, 422, 423, 425, 427, 428, 429, 431.
Maurocordato, Jean, 260.
Maurocordato, Nicolas, prince, 3, 5, 7, 8, 10.
Mazaret, médecin, 237, 238.
Mehemet pacha Moussoul-oglou, 145, 146.
Mengden, colonel baron, 259.
Mercado, censal, 79, 82.
Mercenier, Antoine, commis, 204, 207, 215, 217, 218.
Ménard, Etienne, domestique d'Al. Ypsilanti, 242, 243, 526.
Mihalaki, boyard valaque, 247, 248.
Mihalopo', Georges Bassa—, 343, 360.
Mikalovitch, marchand polonais, 347, 348.
Mille ou Millo, Jean, 138, 178, 182, 277, 278, 282, 286, 317, 384, 388,
390, 432, 433, 435—438, 450—458, 461—463, 465, 466, 468.
Mille, Mathieu Georges, frère du précédent, 178, 182, 264, 268, 269,
270, 272, 277, 278, 282, 384, 388, 390.—Beau-père de Pierre Chingria
Miloradowitz, général russe, 533.
Mirovitch, polonais établi en Crimée, 406.
Misoglou ou Missios, Etienne, fils de Michel (Missios) Thériano, gendre
du prince Jean Maurocordato, 163, 376, 382.
Montmorin de Saint-Hérem, Jean B^{te} François, comte de, ministre
d'Etat, 528.
Moski, le sieur, 338.
Moscenska, Mme de, 48 (peut-être femme de Moczinski, castellan de Lublin).
Moscovites (les) et leurs agissements, 50, 56, 86, 126, 131, 135, 147,
148, 149, 154, 158, 160, 172, 190, 205, 211, 336, 340, 354, 361, 364,
370, 372, 374, 451, 453.
moukarrer, chose fixée, résolue, établie, confirmation.
Mourousi, Alexandre, prince, 528, 531.
Mourousi, Constantin, prince, 225—230, 232, 235, 236, 239, 516 sq.,
518 sq., 522 sq.
Mouta (Neculce?) Jean, boyard moldave, 258.
Münich, le feldmaréchal, 257.
Muret, v. Desmarests.

N.

- Nackinowski, polonais établi en Crimée, 406.
Nagni, Gioan Pietro, secrétaire des affaires étrangères de Moldavie,
470, 475—478, 480—484, 486—489, 491—509, 511—515.
Néophyte Ier, archevêque de Valachie, 290.

O.

- Obreskow, Alexis, ministre de Russie à C-ple, 50, 53, 56, 64, 81, 132,
164, 312, 315, 348, 453.

Orlick, le comte d', 430.
Osman, sultan, 137.
Ouzou, Oczakow, 163, 179, 459.

P.

Païssios, patriarche, 323, 327.
Panayodor, boyard grec en Moldavie, 466.
Pantazi, Primikiriou, 268.
Papa Panaïoti, 177, 264, 265, 267, 268, 355, 383.
Papasoglou, Dimitri, 264, 265.
Parant, consul de France, 530.
Paulmy, v. Argenson.
Peirier, Joseph, 25, 28, 29, 30, 40, 41.
Penkler, Henri, baron de, à partir de 1762 internonce, 43, 493.
Person, officier français, 482, 484, 487, 488, 492, 494, 497.
Peyrot, 1er secrétaire et chancelier de l'ambassade de France à C-ple,
129, 147.
Peyssonnel, consul de France à Smyrne, puis en Crimée, auteur d'un
Traité sur le commerce de la Mer Noire, 2 vol., Paris, 1787, 139,
149, 158.
Piccolomini, général, 411.
Pirani, Giuseppe, médecin, 351, 352.
Pirson, le père, 479, 481.
Poniatowsky, Stanislas, comte, grand stolnic de Lithuanie, ministre de
Pologne en Russie, puis roi de Pologne, 75, 126, 212, 450, 453.
Potocki, comte, palatin de Beltz, 60, 61, 66, 75, 82, 89, 97, 98, 102,
114—116, 120, 123, 125, 127, 130, 133, 195, 339, 363, 366.
Puisieux, Louis Boulart marquis de, ministre des affaires étrangères, 89
Puzos, négociant français, 422, 423, 424, 430.

R.

raix, capitaine de bateau.
Rakovitz, Constantin, prince, 11, 12, 14, 17, 19, 23, 26, 28, 30, 32, 35,
37, 40, 47, 49, 51, 53, 56, 63, 64, 68, 70, 72, 77, 80, 82, 84, 88, 91,
93—95, 98, 100, 102—104, 106, 107, 109—112, 114—116, 118, 120—125,
127—130, 133, 135, 139—141, 145, 147, 149, 150, 154, 157, 159, 163—167,
169, 170, 172, 176—178, 182—185, 187, 188, 190, 193, 195—197, 199,
202, 208, 212, 273—276, 278, 280, 282—289, 291, 293—301, 303, 305—312,
314, 316, 317, 319—322, 324—326, 328—333, 336, 338—342, 344,
347—350, 352—356, 358—361, 363—366, 368, 369, 371, 373, 375—386,
388, 389, 392, 395—398, 400—406, 410, 413—422 Sa femme. 42, 52,
324.—Son père, Michel, 12, 33, 384.

- Rally, chargé d'affaires de la S. Porte à Paris, 531.
Rambaud, famille française de C-ple, 208, 210, 211, 245, 443.
Rascan, Théodore, boyard moldave, 258.
Razumowski, comte, hetman des Cosaques, 132.
Reisner, le sieur, de C-ple, 482.
Rexin, Haude von, envoyé de Prusse à C-ple, 405.
Riso—Rangabé, Jacques, beau-père du prince de Moldavie Grégoire A. Ghica, 220, 433, 435, 439, 440, 441.
Roboly, la demoiselle Battica, 427, 428.
Rocca, de la, docteur, 443, 466.
Rosetti, v. Bibica.
Rouillé, Antoine Louis, comte de Jouy, ministre des aff. étr., 111, 113, 120—125, 127, 141, 354, 399, 400.
Roux, négociant français de C-ple, 66.
Russes, les, v. Moscovites.
Russchi, Ruscziak, Rouchtchouk, sur le Danube.

S.

- Saint Contest, François Barberie, marquis de, ministre des aff. étr., 39, 113, 353, 354.
Sainte Luce, consul de France à Bucarest, 529, 530.
Sainte Marie, médecin, 263—265.
Saint Priest, François Guignard, comte de, ambassadeur de France à C-ple, 221—246, 248—254, 516, 518, 522, 526—528.
Sary Mehmet pacha, 257.
Scarlati, v. Maurocordato.
Schmitz, le capitaine, 489, 490, 510, 513—516.
Schwachheim, internonce, 176.
Schwerin, le comte, maréchal prussien, 199, 411.
Sébastieniani, général, ambassadeur de France à C-ple, 529, 534.
Sébastieniani, Alexandre, 529.
Sevérien, Jean, 527.
Silivrianò v. Athanase.
Skulida, Georges, médecin, 242.
Souzto, Alexandre, prince, 530—532.
Souzto, Michel I, grand drogman, puis prince, 247, 253, 254.
Spirek, le chevalier de, lieutenant-colonel, gentilhomme polonais au service de la France, 107, 108, 112, 114, 141, 145, 364.
Stankiewitz, colonel, résident de Pologne à C-ple, 455.
Stavraki, v. Iorgaki.
Sterio, grec, 142, 150—153, 155—157, 161, 162, 166, 170, 173—175, 180, 182, 184, 185, 187, 189, 191, 370, 391—394, 399.
Sturdza (Sandul ?) boyard moldave, 219. Sa fille, 159, 165, 576.

Sturdza, Sandul, boyard moldave, 258.
Svanicha, Svanicha ou Zvanizza, 134, 135, 178, 357, 388, 399.

T.

taîn, ration, allocation, subvention.
Tamara, ambassadeur de Russie à C-ple, 531.
Taulès, le chevalier de, envoyé de France en Pologne, 501.
tchihodar, valet de la cour du sultan.
Tosetti, le père, 497.
Tott, baron François de, officier hongrois au service de la France, attaché à l'ambassade de France à C-ple, agent en Pologne, auteur de *Mémoires sur les Turcs et les Tartares, Maastricht, 1785, 4 vol.* 221, 262, 263, 358, 482—486, 488, 490, 491, 493—497, 499, 501, 503, 506, 507, 511, 514.
Trulhier, le sieur, de C-ple, 41, 79, 83.

U.

Usu, v. Ouzou.

V. W.

Valory, marquis de, ministre de France à Berlin, 413.
Wallis, comte, général autrichien, 162.
Wartaraszewicz, missionnaire, 471, 474.
Veber, secrétaire du prince N. Caragea, 212.
Vergennes, Charles Gravier de, ambassadeur de France à C-ple, 142, 143, 145, 146, 148, 150, 151, 153, 155, 156, 159—162, 164, 165, 167—169, 171—173, 175, 176, 178, 179, 181—183, 185, 188, 189, 192, 194, 197—202, 204, 207, 209—212, 214, 216—219, 221, 365, 366, 368—371, 373, 375—386, 388, 389, 395—398, 400—406, 414—423, 425, 427—429, 431—434, 436, 437—446, 448, 450—458, 461—473, 475—484, 486—489, 491—515.
Villeneuve, Louis Sauveur, marquis de, ministre de France à C-ple, 3—10.
Visconti, nonce en Pologne, 471, 473.
Vitzthum, général comte de, 34.
Vlangali, drogman de Prusse, 528.
Wolfenbüttel, Prince de Brunswick —, 412.

Y.

Ypsilanti, Alexandre, prince, 221—224, 226, 231, 234, 236—238, 242, 526—7.
Ypsilanti, Constantin, prince, 530—532.

Z.

Zambelly, le sieur, de C-ple, 200.

er-mahboub, „or favori“, surnom d'un écu d'or mis en circulation en 1735. Il valait la moitié de la livre turque actuelle, soit environ 11 fcs, 50.

